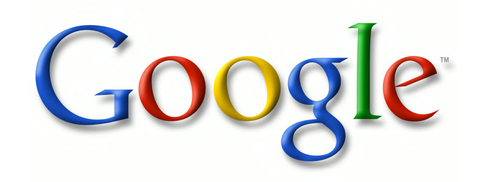
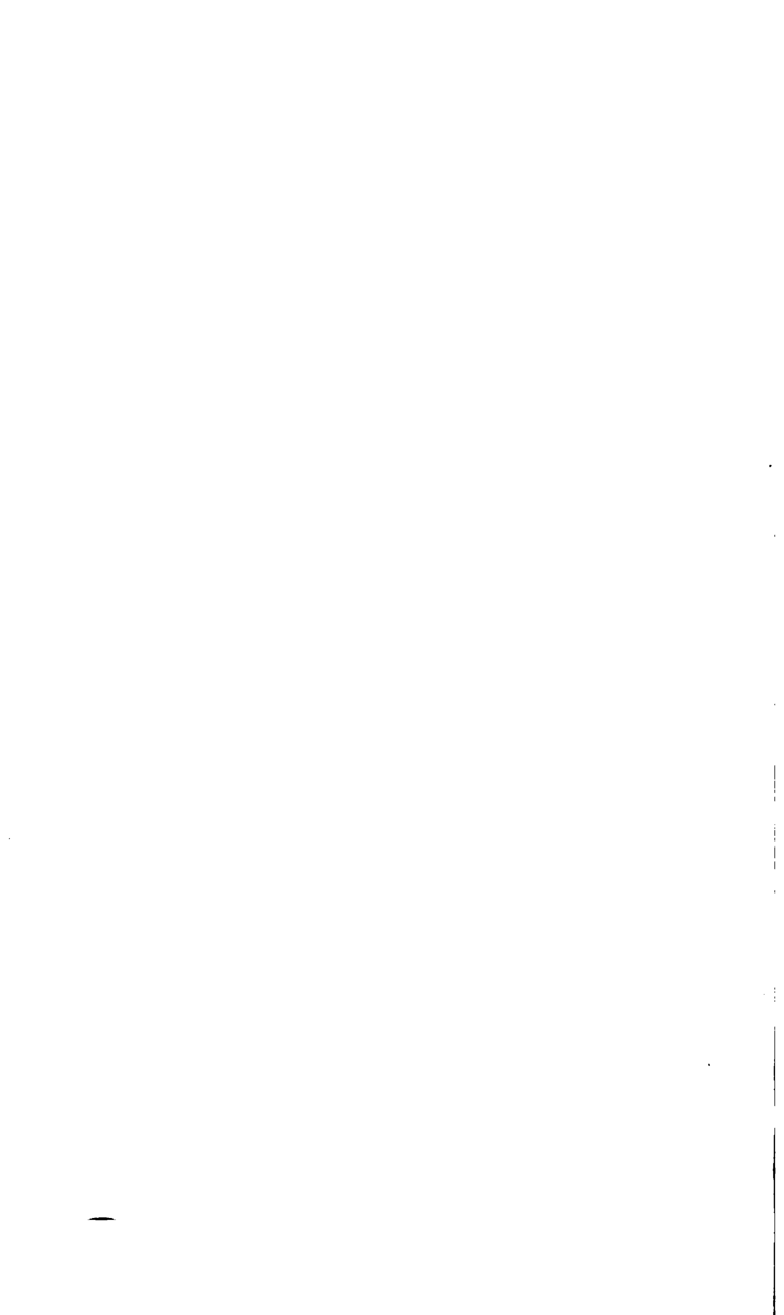






LE MERVEILLEUX DANS LES TEMPS MODERNES

HISTOIRE
DES MIRACULÉS
ET DES
CONVULSIONNAIRES
DE SAINT-MÉDARD

Paris.— Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

HISTOIRE
DES MIRACULÉS
ET DES
CONVULSIONNAIRES
DE SAINT-MÉDARD

PRÉCÉDÉE DE

LA VIE DU DIACRE PARIS, D'UNE NOTICE SUR CARRÉ DE MONTGERON

ET D'UN COUP D'ŒIL SUR LE JANSÉNISME

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR P.-F. MATHIEU

Membre de plusieurs sociétés savantes

« Il est dangereux de croire et de ne pas croire. »
(PHÈDRE, l. III, fab. IX).

Deuxième édition



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1864

AVANT-PROPOS

En rattachant à l'histoire du *Merveilleux dans les temps modernes* les faits étranges qui, dans la première moitié du siècle dernier, ont rendu célèbres tout à la fois le diacre Pâris et le cimetière de Saint-Médard, je crois ne commettre aucune témérité. Il y eut assurément dans tous ces faits, dont les principaux vont être mis sous les yeux du lecteur, quelque chose de *merveilleux*, en appelant ainsi ce qui sort de l'ordinaire, ce qui surprend l'imagination des hommes les plus intelligents et les plus éclairés, ce que la science, dans son état actuel, n'explique pas suffisamment.

A côté des lois connues de la nature, il y a probablement des lois encore inconnues ; à côté du corps, il y a l'âme ; à côté du monde matériel et visible, il y a le monde spirituel et invisible ; enfin, à côté des forces dont nous disposons, il peut y en avoir d'autres, plus ou moins supérieures, dont l'usage appartiendrait seu-

lement aux êtres qui n'ont pas subi le joug de la matière, ou qui en ont été affranchis par la mort.

Il se peut que dans ce qu'on appelle les *miracles* et les *convulsions* de Saint-Médard, quelqu'une de ces lois encore inconnues ou de ces forces occultes et spirituelles dont je parle ait été en jeu ; mais je ne veux rien préjuger en ce moment ; la question se représentera quand j'en serai à la conclusion de cet ouvrage. La seule chose que je veuille dire ici, c'est que pour traiter convenablement un pareil sujet, une complète indépendance d'esprit est nécessaire. Pour raconter toute cette bizarre histoire avec impartialité, surtout pour essayer de la juger, il faut être exempt de toute idée préconçue, libre de tout engagement religieux, j'ajouterai de tout engagement scientifique.

Qu'arrivera-t-il, en effet, si vous interrogez là-dessus un catholique ou un savant ?

Commençons par le catholique.

Le catholique sera *moliniste,* ou il sera *janséniste ;* car il y a toujours des jansénistes ; il n'y en a pas beaucoup, c'est vrai, mais enfin il y en a encore, et j'en connais. S'il est moliniste, il haussera les épaules, il parlera de mensonge, de jonglerie, de comédie ; ou bien, s'il est forcé de convenir qu'il y a eu dans certains de ces faits quelque chose de *surnaturel*, pour

me servir de l'expression consacrée, il le mettra sur le compte du démon. S'il est janséniste, il professera le plus grand respect pour la mémoire de Pâris, et, au lieu de voir la griffe du diable dans les faits réputés surnaturels qui se passèrent après sa mort, il y verra le doigt de Dieu, ce qui est bien différent. En supposant qu'il réprouve l'œuvre dite *des convulsions*, il tiendra bon pour les miracles attribués à l'intercession du bienheureux diacre, il s'en fera l'apologiste et le héraut.

Interrogez maintenant le savant, un médecin par exemple, jugeant en dehors de toute influence religieuse. Il vous répondra accidents nerveux, hystérie, catalepsie, naturalisme enfin. Ses idées seront aussi bien arrêtées d'avance que celles des deux juges précédents, et croyez-vous que, dans le récit, dans l'examen des faits en question, chacun de ces trois juges ne sera pas, à son point de vue respectif, quelque peu partial malgré lui?

Ce n'est pas que je veuille nier la compétence des savants, celle des médecins en particulier, pour apprécier tous les faits dont l'organisme humain est le théâtre. Je les crois, au contraire, les seuls capables de porter un jugement sérieux et complet sur ces faits, lorsqu'ils les ont bien vus et bien ob-

servés; mais cette condition est indispensable, et je n'ose dire que, de leur part, elle se trouve toujours remplie. Il leur arrive quelquefois de précipiter leur jugement, surtout lorsque certaines opinions philosophiques dont ils sont imbus viennent peser de tout leur poids dans la balance de leur justice. Les phénomènes du magnétisme animal, ceux aussi du *spiritisme*, ou *spiritualisme expérimental*, m'en fourniraient des exemples si j'avais à insister sur la question. La science, en un mot, a son côté faible : c'est celui où l'on voit un peu de passion et de parti pris, sans parler d'un peu de routine, influencer les meilleurs esprits parmi ceux qui la cultivent.

A qui donc s'adresser ? à quelqu'un, répondrai-je, qui ne soit ni moliniste, ni janséniste, ni homme de science ; à quelqu'un qui ne soit sous le joug d'aucune opinion arrêtée d'avance, qui fasse bon marché, au nom de la vraie philosophie et de la raison, au nom de la libre pensée et du libre examen, de tous les engagements religieux, ou même scientifiques, de tous les jugements *à priori* possibles. C'est parce que je me crois ainsi en dehors de toute prévention (sans vouloir me glorifier de cette qualité négative), que j'ai entrepris la tâche un peu laborieuse dont il s'agit.

Une des difficultés de cette tâche était de prendre la plume après plusieurs écrivains distingués qui avaient traité avant moi le même sujet [1]. Sans prétendre le traiter mieux qu'eux, je l'ai traité du moins plus à fond, et j'en ai fait l'objet d'un ouvrage spécial, lorsqu'ils ne s'en étaient occupés pour la plupart que d'une manière incomplète ou accessoire.

Voici, à cet égard, comment j'ai cru devoir procéder, et quel est le plan que j'ai suivi :

Et d'abord, j'ai distingué, comme cela devait être, les convulsionnaires des simples miraculés. Lorsque, dans le monde, on parle des convulsionnaires de Saint-Médard, l'idée de certains phénomènes convulsifs, plus ou moins bizarres et incroyables, est en général la seule qui se présente à l'esprit, la seule à laquelle il semble qu'on doive s'arrêter. Il est vrai que cette expression de *convulsionnaires* ne peut guère donner l'idée d'autre chose. Mais on paraît ignorer qu'avant ces phénomènes convulsifs il y eut toute une période de guérisons miraculeuses, qui n'avaient rien de commun avec les convulsions et qu'il ne faut pas confondre avec elles. Sans vouloir anticiper sur ce qui sera

1. Notamment M. Louis Figuier, à qui j'ai fait quelques emprunts, dont je pense que le lecteur me saura gré.

dit plus tard à ce sujet, je répète qu'il y avait là une distinction sérieuse à établir, et que je l'ai établie. J'ai, en conséquence, raconté séparément les faits qui se rapportent aux miracles et aux convulsions, et j'en ai reproduit le plus grand nombre possible, de manière à ce que l'œuvre entière fût mieux appréciée et plus connue qu'elle ne l'est généralement.

Mais pour que le recueil de ces faits eût plus d'importance, j'y ai joint un aperçu de la question religieuse à laquelle ils se rattachent ; je veux parler du jansénisme, dont j'ai tracé l'histoire abrégée, depuis son origine jusqu'à nos jours. Le jansénisme, luimême, n'est pas parfaitement connu des gens du monde et de ce qu'on pourrait appeler la masse des lecteurs ; j'ai donc supposé que l'on ferait volontiers, à cette occasion, plus ample connaissance avec lui.

Il ne m'a pas paru moins intéressant de raconter la vie, également peu étudiée, du diacre Pâris, le véritable *auteur*, si je puis m'exprimer ainsi, des miracles et des convulsions de Saint-Médard. J'en ai emprunté le récit à plusieurs biographes que je n'ai pas eu de peine à mettre d'accord, attendu la notoriété acquise aux faits et gestes du bienheureux pénitent, sauf l'appréciation différente que chacun, suivant son opinion philosophique ou religieuse, est libre d'en faire.

Enfin, un homme moins connu encore que le diacre Pâris, c'est Carré de Montgeron, le principal historien des miracles et des convulsions de Saint-Médard; je lui ai consacré une Notice qu'il m'a semblé mériter, et à laquelle on trouvera peut-être aussi quelque intérêt.

De ce plan, que j'expose en deux mots, il est résulté une division de l'ouvrage en trois parties principales : la première, consacrée au jansénisme; la seconde, consacrée au diacre Pâris et à Carré de Montgeron; la troisième, consacrée aux miraculés et aux convulsionnaires. Dans une quatrième partie, j'ai réuni, pour les offrir au lecteur, un certain nombre de pièces et de récits qui n'avaient pu trouver place dans les parties précédentes, en choisissant, parmi des matériaux surabondants, ceux qui me paraissaient avoir le plus d'intérêt ou de piquant, et j'ai terminé par quelques pages de conclusion sur les événements plus ou moins *merveilleux* dont je m'étais fait à mon tour l'historien.

Tout cela, à vrai dire, ne peut guère être considéré que comme une œuvre de compilation; mais comment en serait-il autrement ? On n'invente pas l'histoire, on la raconte. J'ai fait pour cela de nombreuses et longues citations, remplaçant ma prose par celle d'autrui, sans me préoccuper du tort plus

ou moins grand qui pouvait en résulter pour moi sous le rapport du mérite littéraire. Le mérite littéraire n'est pas précisément ce que j'ai poursuivi dans cette circonstance, je le dis en toute humilité. Si en rassemblant des matériaux épars, en les coordonnant, en les exposant sous le meilleur jour possible, j'ai réussi à intéresser et à instruire quelque peu le lecteur, je serai satisfait, et mon ambition d'écrivain ne va pas au delà.

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL

SUR LE JANSÉNISME

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

LES MIRACULÉS

ET LES

CONVULSIONNAIRES

DE SAINT-MÉDARD

PREMIÈRE PARTIE

LE JANSÉNISME, DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE I

Baïus, regardé à tort ou à raison comme le précurseur de Jansénius. — Jansénius et Molina, d'où les *jansénistes* et les *molinistes*. — La doctrine de la grâce et le jansénisme expliqués, par M. Louis Figuier. — Piquantes réflexions sur la grâce, au point de vue théologique, par Voltaire. — Pascal et le père Bougeant. — Appréciation du jansénisme et curieux détails sur Jansénius et sur l'abbé de Saint-Cyran, par Ernest Moret. — Publication de l'*Augustinus*, origine de la grande querelle entre les jansénistes et les molinistes; la cour de Rome, après divers incidents, condamne comme fausses et hérétiques cinq propositions extraites (ou soi-disant extraites) de cet ouvrage posthume de Jansénius.

Avant de parler du diacre Pâris et de tout ce qui se passa d'extraordinaire après sa mort, je crois utile d'entrer dans quelques développements sur le jansénisme. Voyons donc ce qu'était et ce qu'est aujourd'hui encore cette doctrine, j'allais dire cette hérésie, qui joua un si grand rôle dans l'œuvre des miracles et des convulsions de Saint-Médard, sans laquelle même, à bien prendre, cette œuvre n'eût pas existé.

Et d'abord, disons qu'un certain docteur de Louvain,

originaire du Hainaut, appelé Michel Bai, ou Baïus (en latinisant son nom, suivant la coutume du temps), soutint, vers l'an 1552, un certain nombre de propositions sur la grâce et sur la prédestination. Soixante-seize de ces propositions furent déférées, comme contraires à la doctrine de l'Eglise, au pape Pie V, par les Cordeliers, et ce fut Sixte-Quint, alors général de cet ordre, qui dressa la bulle de condamnation en 1567. Cette bulle condamnait les soixante-seize propositions en gros comme hérétiques, sentant l'hérésie, malsonnantes, téméraires et suspectes, sans rien spécifier, paraît-il, et sans entrer dans aucun détail. « Les docteurs de Louvain, dit Voltaire, aux premières pages du chapitre qu'il a consacré au jansénisme dans son *Siècle de Louis XIV,* furent très-empêchés en recevant la bulle; il y avait surtout une phrase dans laquelle une virgule, mise à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus. L'Université députa à Rome, pour savoir du Saint-Père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponse à ces Flamands un exemplaire de la bulle dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le déposa dans les archives. » Sans nous arrêter à cette plaisanterie de Voltaire, concluons que l'auteur des propositions passa en définitive pour avoir fait, plus ou moins volontairement, de l'*hérésie* au sein de l'Église; et si j'en parle ici, c'est que plus tard Jansénius fut accusé, entre autres choses, d'avoir renouvelé quelques idées de Baïus, si bien que ce dernier pourrait être considéré jusqu'à un certain point comme ayant été son précurseur.

Ce nom de Jansénius (d'où vient le mot *jansénisme*) est celui d'un évêque d'Ypres, originaire de Hollande, mort en 1638. Comme on a l'habitude d'opposer le molinisme au jansénisme, disons en même temps que le mot *molinisme* vient aussi d'un nom propre, celui du jésuite espagnol Molina, mort en 1601. Ces deux hommes célèbres différèrent d'opinion sur le *libre arbitre* et sur la *grâce;* la théologie,

sous l'influence de leurs écrits, se divisa en deux camps, et telle fut l'origine de cette grande querelle, on pourrait dire de cette grande guerre, qui remua si profondément l'Église et l'État pendant près d'un siècle. L'auteur de l'*Histoire du merveilleux dans les temps modernes*, ouvrage fort intéressant et remarquable à plus d'un titre, mais où la négation perpétuelle et acharnée du merveilleux n'est pas ce qu'il y a de moins *merveilleux,* M. Louis Figuier, devenu, comme il le fait remarquer lui-même, théologien par circonstance, à propos du jansénisme, résume assez bien la question dans le passage suivant de son premier volume :

« Dans l'Église chrétienne on entend par la grâce l'intervention de Dieu dans les œuvres par lesquelles les hommes opèrent leur salut. Ce dogme, depuis saint Paul, a occasionné de grands tourments aux théologiens. En effet, accorder une trop large part à cette coopération divine, c'est risquer d'anéantir le libre arbitre et d'ôter à l'homme le mérite et la responsabilité de ses actions. Faire cette part trop petite, c'est subalterniser Dieu et laisser à l'homme l'orgueil de croire qu'il se sauve surtout par lui-même. Enfin, chercher certains tempéraments entre ces deux termes, ou établir des conditions qui concilient la liberté de l'homme avec l'intervention divine, est une entreprise difficile et qui peut paraître attentatoire à la majesté de Dieu; car, si l'on admet le fait de son action dans l'esprit de l'homme, de quel droit poserait-on là plus qu'ailleurs des limites à cette action?

« La coopération de Dieu, conçue dans ses effets les plus intenses, dans un sens absolu, constitue la *grâce efficace*. Elle a été posée par saint Paul et admise par saint Augustin, qui a commenté la formule de saint Paul sans s'éloigner de sa doctrine.

« La coopération divine la plus légère, celle par laquelle l'homme est influencé sans le sentir, de telle sorte qu'il puisse se croire libre, a reçu le nom de *grâce suffisante*, désignation qui nous paraît heureusement trouvée, car elle

signifie sans doute que ce degré suffisait aux fidèles qui étaient bien aises de posséder une grâce quelconque, mais sans en être trop gênés dans leurs mouvements.

« Quant à la coopération avec degrés, modes et conditions, ce fut la découverte d'un jésuite espagnol nommé Molina, qui, se flattant d'avoir très-clairement conçu de quelle manière Dieu agit sur ses créatures, et de quelle manière ses créatures lui résistent, donna à cette grâce de son invention le triple nom de *concours concomitant*, de *science moyenne* et de *congruisme*, désignations par lesquelles Molina exprimait trois opérations distinctes, mais nécessairement liées, au moyen desquelles cette grâce s'exerce dans l'homme.

« Les sectateurs de Molina, l'inventeur du *congruisme*, s'appellent *molinistes*, par honneur pour leur chef, de même que les partisans de la grâce efficace s'appellent *jansénistes*, par dévotion pour *Corneille Otto*, lequel, ayant allongé et latinisé à son profit le prénom de son père *Jean Otto*, devint *Jansen* ou *Jansénius* dans les écoles.

« Il existe beaucoup d'autres *grâces*, inventions d'une foule d'autres théologiens. Sans prétendre en donner ici le catalogue complet, nommons pourtant la *naturelle*, la *surnaturelle*, l'*intérieure*, l'*extérieure*, l'*habituelle*, l'*actuelle*, et les subdivisions de cette dernière au nombre de six : l'*opérante*, la *coopérante*, la *prévenante*, la *subséquente*, l'*excitante* et l'*aidante*. Il ne serait ici d'aucun intérêt de chercher ce que l'on entend par tous ces mots, la grâce, quelle qu'elle soit, n'ayant de véritable importance théologique que par la force ou la faiblesse avec laquelle elle agit.

« La nécessité de la grâce, et par conséquent la condamnation de la liberté humaine, pour opérer son salut, tel est le fondement du jansénisme... »

Le lecteur, pour peu qu'il soit *philosophe*, comme on disait dans le siècle dernier, ou *libre penseur*, comme on dit dans celui-ci, sourira de toutes ces subtilités. Veut-il savoir justement ce qu'en pensait le grand apôtre de la philosophie

au dix-huitième siècle, que j'ai déjà cité et que j'aurai occasion de citer plusieurs fois encore dans le cours de cet ouvrage ? Voici en quels termes Voltaire parle de la grâce, au point de vue théologique, dans son *Dictionnaire philosophique :*

« Les théologiens appellent *grâce* une action de Dieu particulière sur les créatures pour les rendre justes et heureuses. Les uns ont admis la grâce universelle que Dieu présente à tous les hommes, quoique le genre humain, selon eux, soit livré aux flammes éternelles, à l'exception d'un très-petit nombre; les autres n'admettent la grâce que pour les chrétiens de leur communion; les autres enfin, que pour les élus de cette communion...

« La grâce particulière est, selon les théologiens, ou *suffisante*, et cependant on y résiste; en ce cas elle ne suffit pas; elle ressemble à un pardon donné par un roi à un criminel, qui n'en est pas moins livré au supplice.

« Ou *efficace*, à laquelle on ne résiste jamais, quoiqu'on puisse y résister; et en ce cas les justes ressemblent à des convives affamés à qui on présente des mets délicieux, dont ils mangeront sûrement, quoique en général ils soient supposés pouvoir n'en point manger.

« Ou *nécessitante*, à laquelle on ne peut se soustraire, et ce n'est autre chose que l'enchaînement des décrets éternels et des événements...

« Saint Thomas appelle la grâce *une forme substantielle*, et le jésuite Bouhours la nomme *un je ne sais quoi ;* c'est peut-être la meilleure définition qu'on en ait jamais donnée.

« Si les théologiens avaient eu pour but de jeter du ridicule sur la Providence, ils ne s'y seraient pas pris autrement qu'ils ont fait : d'un côté, les thomistes assurent que l'homme, en recevant la grâce efficace, n'est pas libre dans *le sens composé*, mais qu'il est libre dans *le sens divisé;* de l'autre, les molinistes inventent la science moyenne de Dieu et le congruisme ; on imagine des grâces *excitantes*,

des *prévenantes*, des *concomitantes*, des *coopérantes*. Laissons là toutes ces mauvaises plaisanteries que les théologiens ont faites sérieusement... Ce prodigieux amas de livres composés sur cette matière est souvent l'effort de l'esprit, et toujours la honte de la raison.

« Toute la nature, tout ce qui existe, est une grâce de Dieu; il fait à tous les animaux la grâce de les former et de les nourrir. La grâce de faire croître un arbre de soixante et dix pieds est accordée au sapin et refusée au roseau. Il donne à l'homme la grâce de penser, de parler et de le connaître; il m'accorde la grâce de n'entendre pas un mot de tout ce que Tournely, Molina, Soto, etc., ont écrit sur la grâce... »

Je pourrais m'arrêter ici, mais on ne quitte pas Voltaire aussi volontiers, et je continue :

« Nous ne prenons aucun parti entre les jansénistes et les molinistes. Nous félicitons ceux qui croient avoir des grâces prévenantes, nous compatissons de tout notre cœur à ceux qui se plaignent de n'en avoir que de versatiles, et nous n'entendons rien au congruisme.

« Si un Bergamasque reçoit le samedi une grâce prévenante qui le délecte au point de faire dire une messe pour douze sous chez les carmes, célébrons son bonheur. Si le dimanche il court au cabaret, abandonné de la grâce; s'il bat sa femme, s'il vole sur le grand chemin, qu'on le pende; Dieu nous fasse seulement la grâce de ne déplaire dans nos questions ni aux bacheliers de l'université de Salamanque, ni à ceux de la Sorbonne, ni à ceux de Bourges, qui tous pensent si différemment sur ces matières ardues et sur tant d'autres, et surtout de ne jamais lire leurs livres.

« Si quelqu'un venait du fond de l'enfer nous dire de la part du diable : « Messieurs, je vous avertis que notre sou-
« verain seigneur a pris pour sa part tout le genre humain,
« excepté un très-petit nombre de gens qui demeurent vers
« le Vatican et dans ses dépendances; » nous prierions tous ce député de vouloir bien nous inscrire sur la liste des privi-

légiés; nous lui demanderions ce qu'il faut faire pour obtenir cette grâce. S'il nous répondait : « Vous ne pouvez la « mériter; mon maître a fait la liste de tous les temps; il « n'a écouté que son bon plaisir ; il s'occupe continuelle- « ment à faire une infinité de *vases de terre* et quelques « douzaines de vases d'or; si vous êtes *vase de terre*, tant « pis pour vous ; » à ces belles paroles nous renverrions l'ambassadeur à coups de fourche à son maître. Voilà pourtant ce que nous avons osé imputer à Dieu, à l'Être éternel souverainement bon...

« Le roi de Maroc Muleï-Ismaël eut, dit-on, cinq cents enfants. Que diriez-vous si un marabout du mont Atlas vous racontait que le sage et bon Muleï-Ismaël, donnant à dîner à toute sa famille, parla ainsi à la fin du repas : « Je suis « Muleï-Ismaël qui vous ai engendrés pour ma gloire, car « je suis fort glorieux. Je vous aime tous tendrement; j'ai « soin de vous comme une poule couve ses poussins. J'ai « décrété qu'un de mes cadets aurait le royaume de Tafilet, « qu'un autre posséderait à jamais Maroc; et pour mes au- « tres chers enfants, au nombre de quatre cent quatre-vingt « dix-huit, j'ordonne qu'on en roue la moitié et qu'on brûle « l'autre; car je suis le seigneur Muleï-Ismaël. » Vous prendriez assurément le marabout pour le plus grand fou que l'Afrique ait jamais produit.

« Mais si trois ou quatre mille marabouts, entretenus grassement à vos dépens, venaient vous répéter la même nouvelle, que feriez-vous? Ne seriez-vous pas tenté de les faire jeûner au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'ils fussent revenus dans leur bon sens?

« Vous m'alléguez que mon indignation est assez raisonnable contre les supralapsaires, qui croient que le roi de Maroc n'a fait ces cinq cents enfants que pour sa gloire, et qu'il a toujours eu l'intention de les faire rouer et de les faire brûler, excepté deux qui étaient destinés à régner.

« Mais j'ai tort, dites-vous, contre les infralapsaires, qui

avouent que la première intention de Muleï-Ismaël n'était pas de faire périr ses enfants dans les supplices, mais qu'ayant prévu qu'ils ne vaudraient rien, il a jugé à propos, en bon père de famille, de se défaire d'eux par le feu et par la roue.

« Ah ! supralapsaires, infralapsaires, gratuits, suffisants, efficaciens, jansénistes, molinistes, devenez enfin hommes, et ne troublez plus la terre pour des sottises si absurdes et si abominables. »

On accusera sans doute Voltaire d'irréligion pour avoir parlé avec cette spirituelle légèreté de choses en apparence aussi graves. Je dirai pourtant que des hommes parfaitement religieux se sont permis de plaisanter également sur cette question de la grâce. Je puis, par exemple, nommer Pascal, qui, dans sa deuxième *Lettre à un provincial*, se raille agréablement, sinon de la grâce en général (il était trop bon catholique pour cela), du moins de la grâce *suffisante* et de la grâce *efficace*, au point de vue des subtilités auxquelles la théologie, surtout la théologie jésuitique selon lui, s'est laissé entraîner par la distinction entre ces deux grâces. Je puis nommer encore un auteur moins célèbre, qui, dans le parti contraire, chose assez curieuse, s'est égayé pareillement sur la nature et sur la définition de la grâce. Je veux parler du père Bougeant, jésuite, auteur d'une comédie en cinq actes, spirituelle ma foi et bien tournée, intitulée : *La Femme docteur, ou la Théologie tombée en quenouille*. Cette comédie est, je crois, peu connue et mériterait de l'être davantage. Telle des scènes qu'elle renferme est presque aussi amusante qu'une scène des *Précieuses ridicules* ou des *Femmes savantes*.

Si ces questions théologiques ne s'étaient débattues que dans des pièces de théâtre ou dans des livres, il n'y eût pas eu grand mal ; on eût pu s'en amuser quelques instants, y trouver même un aliment pour l'imagination, un exercice pour l'esprit. Malheureusement on les prit, de part et d'autre, assez au sérieux pour en faire le sujet, non de simples

querelles d'un apaisement plus ou moins facile, mais, comme je l'ai dit plus haut, d'une véritable guerre, où il y eut des vainqueurs et des vaincus, et les vaincus furent les jansénistes. Avaient-ils tous les torts? je me garderai de l'affirmer; mais, indépendamment de leur doctrine sur le libre arbitre et sur la grâce qui n'était pas du goût de tout le monde, ils voulaient réformer l'Église et rendre plus étroite la voie qui conduit au ciel, ce qui plaisait encore moins à une société énervée et amie du plaisir, qui s'accommodait mieux d'une morale tant soit peu relâchée, telle que celle que les jésuites passaient pour enseigner. Quant à leur mésintelligence avec l'Église catholique, apostolique et romaine dont ils prétendaient ne pas cesser de faire partie, c'était trop ou trop peu.

« Le jansénisme, » dit en effet l'auteur de l'ouvrage remarquable intitulé : *Quinze ans du règne de Louis XIV*, Ernest Moret [1], « le jansénisme n'était qu'un protestantisme gallican, une réformation catholique. Au lieu de rajeunir les idées du seizième siècle ou de devancer la grande croisade du dix-huitième, les jansénistes bâtissaient une église entre Loyola et Calvin. Mais il y a des transactions impossibles; il faut accepter ou nier l'Église, et ils devaient succomber à la tâche. Par leurs scrupules et leurs subtilités théologiques, Jansénius et Saint-Cyran restaient les apôtres d'une religion de docteurs. Renfermée dans les écoles et dans les cloîtres, leur voix n'arrivait pas jusqu'à la foule, et pour convaincre il faut porter son drapeau sur le forum. Les réformateurs du seizième siècle l'avaient compris; ils ont fondé. Il n'y a pas aujourd'hui vingt mille jansénistes, il y a soixante millions de protestants. »

Je viens de nommer Saint-Cyran après Jansénius. C'est

1. J'emprunte cette citation, ainsi que la suivante, à M. Louis Figuier même, qui reproduit plusieurs pages fort intéressantes du jeune historien, *enlevé trop tôt à la science*, dit-il avec raison. Je regrette que la nécessité où je suis d'abréger m'oblige à n'en donner que des fragments.

que Saint-Cyran, autrement Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, était l'ami dévoué et l'*alter ego* de Jansénius, après avoir été son camarade à l'université de Paris. Animés d'une entière communauté de sentiments, ils rêvèrent ensemble une réformation générale du catholicisme; ils voulurent affranchir l'Église, qu'ils regardaient comme courbée sous le joug des jésuites, et la ramener à ses véritables traditions. Pendant longtemps ils travaillèrent de concert avec ardeur, établis côte à côte dans une maison de campagne appartenant à la mère de Duvergier de Hauranne, sur les bords de l'Océan, près de Bayonne. « Là, dit encore Ernest Moret, Duvergier dévore les livres saints pour y chercher des arguments et des armes, écrivant, annotant sans cesse et couvrant de ses observations plus de trente énormes in-folio. « J'ai trouvé un passage, « s'écrie-t-il un jour, que je ne donnerais pas pour mille « écus. » Jansénius s'attache à saint Augustin; il lit dix fois ses œuvres complètes, trente fois ses traités contre les pélagiens, « suçant ainsi tout saint Augustin, » comme il le dit lui-même. Quelquefois, tandis que veille Duvergier, Jansénius, moins robuste, tombe endormi dans un fauteuil. Madame Duvergier est effrayée de leur zèle; elle déclare à son fils, non sans un secret orgueil de mère, qu'il tuera « ce « bon flamand à force de le faire étudier. »

« Après six ans de séjour à Bayonne, les deux prêtres reviennent à Paris, où ils se séparent pour suivre leurs carrières. Jansénius retourna dans les Pays-Bas, où il devint principal au collége de Louvain, puis évêque d'Ypres; Duvergier obtint l'abbaye de Saint-Cyran dans le Berry, sur les confins de l'Orléanais et de la Touraine. Avant de se quitter, les deux amis s'embrassent en versant des larmes, mais sans abandonner leurs projets, et en se séparant ils se partagent la tâche. Suivant les traditions de la scolastique, toutes vivantes encore, Jansénius écrira l'ouvrage latin qui contiendra la doctrine, et à Paris, de son côté, Duvergier de Hauranne préparera le succès du livre. Malgré l'ab-

sence, leurs âmes restent étroitement unies. Une correspondance chiffrée, remplie de noms supposés et de mots à double entente, remplace les entretiens. Jansénius s'y nomme *Suldico;* Duvergier de Hauranne, *Rangeart;* les jésuites, *Chimier;* la réformation, l'*affaire de Pilmot.* Établi dans un pays espagnol et inféodé aux jésuites, Jansénius dissimule et attend avec patience l'heure de l'attaque, comme le mineur attaché à la muraille. Pendant un voyage que fait Jansénius en Espagne pour son collége, les deux amis ont de mystérieuses entrevues sur la frontière et à Paris même. Les circonstances sont favorables : l'opinion, par une réaction naturelle, se tourne peu à peu contre les jésuites, qui gouvernent l'Église depuis soixante ans, et la grande œuvre de la réforme s'élabore en silence. »

On comprend la haine que les jésuites durent, par réciprocité, éprouver pour nos deux futurs réformateurs. D'autres griefs, paraît-il, s'y ajoutèrent. Duvergier de Hauranne s'était permis de réfuter vigoureusement et victorieusement un ouvrage du père Garasse, membre de leur société. De son côté, Jansénius avait combattu l'établissement d'une école de théologie qu'ils voulaient fonder à Louvain. Le ressentiment éprouvé pour ce double échec put en effet disposer fort mal des hommes qui n'aimaient guère la contradiction. Quoi qu'il en soit, une guerre ouverte ne tarda pas à se déclarer. La publication du grand ouvrage auquel travaillait depuis si longtemps Jansénius en fut le signal.

Jansénius était évêque depuis deux ans seulement, lorsqu'il mourut au milieu d'une visite pastorale qu'il voulut faire à ses diocésains, affligés d'une épidémie pestilentielle. C'était, comme je l'ai dit en commençant, dans l'année 1638. Il laissait, entr'autres ouvrages, un énorme manuscrit intitulé : *Augustinus;* ce fut le brandon de discorde en question.

Les amis de Jansénius publièrent l'*Augustinus* deux ans

après sa mort. Mais à peine cet interminable plaidoyer contre le libre arbitre humain eut-il enfin vu le jour, que les jésuites le déférèrent à l'Inquisition de Rome, qui en défendit la lecture, avec l'approbation du pape Urbain VIII. Toutefois, le Saint-Père voulut, c'était bien le moins, que l'ouvrage fût examiné. Un théologal de Paris, du nom d'Habert, fut chargé de cet examen. Il découvrit une douzaine de propositions hérétiques dans l'*Augustinus* et se mit à déclamer contre Jansénius. Tous les théologiens ne partagèrent pas son avis, et ce fut alors qu'éclata la grande querelle dite des *jansénistes* et des *molinistes*, ces derniers, qui, d'ailleurs, appartenaient au jésuitisme, s'autorisant particulièrement, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, des écrits de *Molina* sur les mêmes questions qu'avait traitées *Jansénius*. Le grand Arnauld prit parti dans cette querelle et porta de rudes coups au molinisme. D'autres hommes éminents se jetèrent dans la mêlée au profit du jansénisme. Malheureusement le gouvernement français, Richelieu étant alors ministre, se mit du côté des jésuites; si bien que le jansénisme eut tout à la fois contre lui le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; il n'en fallait pas tant pour qu'il succombât.

Je ne puis faire ici l'histoire complète du jansénisme. Il faudrait y consacrer tout le volume. Je me contenterai de peindre les événements à grands traits, et encore les principaux événements seulement, car les détails abondent dans cette *triste* histoire, et si je me sers de cette épithète, c'est qu'en vérité l'on ne saurait voir sans une grande pitié les hommes se diviser de la sorte pour de semblables questions. On a dit beaucoup de mal de la philosophie du dix-huitième siècle; c'est elle pourtant, convenons-en, qui a le plus contribué à nous délivrer de toutes ces misères.

La Sorbonne n'avait pas encore parlé, et l'on ne pouvait se passer de son avis. Ce fut Nicolas Cornet, syndic de la faculté de théologie, qui, en 1649, après avoir examiné pour son propre compte l'ouvrage de Jansénius, en dénonça,

sinon douze propositions comme Habert, du moins cinq, à ses confrères. Une commission fut nommée, qui déclara ces cinq propositions hérétiques, et, sur son rapport, la Sorbonne les condamna. Cependant un certain nombre de docteurs protesta contre la sentence, sous prétexte qu'il y avait eu surprise dans la manière dont la question avait été posée par Nicolas Cornet, et en appela au Parlement de Paris comme d'abus. De ce côté l'affaire n'eut pas de suites; mais le clergé se saisit à son tour de la question, sans réussir non plus à être unanime. Quatre-vingt-huit évêques écrivirent au nouveau pape Innocent X pour le prier de décider, onze autres lui écrivirent pour le prier de s'abstenir. Innocent X n'écouta pas ces derniers, et, s'emparant au contraire de l'affaire, prononça, après deux ans d'examen, un jugement définitif qui condamnait les cinq propositions comme fausses et hérétiques. La bulle fut reçue en France, acceptée par l'assemblée du clergé, et revêtue de lettres patentes. Nous verrons dans le chapitre suivant que si cette décision du souverain pontife tranchait la question, elle ne mettait pas pour cela tout le monde d'accord.

CHAPITRE II

Vaine protestation des jansénistes au sujet des cinq propositions, qu'ils prétendent n'être pas dans Jansénius. — Alexandre VII et le formulaire. — Résistance des jansénistes. — Pascal et l'infaillibilité du pape. — Persécutions exercées contre les religieuses de Port-Royal au sujet du formulaire. — Miracle de la *Sainte épine*. — Nouvelles discussions. — La *Paix de Clément IX*. — Reprise des hostilités. — Le *Cas de conscience*. — Un mandement de Fénelon. — Clément XI et la bulle *Vineam Domini*. — Nouvelles persécutions exercées contre les religieuses de Port-Royal, ne voulant signer la bulle que sous réserve ; leur dispersion ; destruction de l'abbaye de Port-Royal ; tristes détails.

La contestation, en effet, n'était pas finie. Les jansénistes, Arnauld en tête, tout en reconnaissant que les cinq propositions étaient justement condamnées, prétendirent qu'elles n'étaient pas dans Jansénius; c'est un point que la bulle avait négligé d'établir. Cette nouvelle question, après bien des incidents que je supprime, fut tranchée à son tour par le pape Alexandre VII, successeur d'Innocent X. Sa Sainteté, approuvant le sentiment de trente-huit évêques réunis à Paris en 1655 par le cardinal Mazarin, lequel, de son côté, avait succédé à Richelieu, déclara, par une nouvelle bulle de 1656, « qu'ayant assisté comme cardinal à toutes les congrégations qui avaient eu lieu sous Innocent X pour l'examen des cinq propositions, elle attestait qu'elles étaient tirées du livre de Jansénius, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens auquel cet auteur les avait expliquées. » Alexandre VII donna en outre son assentiment à l'idée d'un *formulaire* proposé à l'assemblée du clergé de

1661, et il obligea tous les ecclésiastiques, les religieuses, les docteurs de toutes les facultés et les instituteurs, sous peine d'être procédé contre les réfractaires par les voies canoniques, à condamner les cinq propositions extraites de Jansénius dans le propre sens de l'auteur. Du reste, ce formulaire de soumission finissait ainsi : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée. »

Tout cela ne disait pas encore dans quels endroits précis de l'*Augustinus* se trouvaient les cinq fameuses propositions, de sorte que l'on pouvait continuer à nier qu'elles y fussent en réalité. Ce fut ce qui arriva. Les jansénistes ne voulurent pas reconnaître au pape le droit d'infaillibilité sur une question de *fait* et crurent devoir lui refuser tout net leur soumission. Déjà Pascal, en 1657, s'était expliqué d'une manière piquante et catégorique sur ce sujet. Voici ce qu'il écrivait au Père Annat, jésuite, dans sa dix-huitième lettre provinciale :

« Ce serait le moyen de fermer l'entrée de notre religion aux hérétiques, et de leur rendre l'autorité du pape méprisable, que de refuser de tenir pour catholiques ceux qui ne croiraient pas que des paroles sont dans un livre où elles ne se trouvent point, parce qu'un pape l'aurait déclaré par surprise. Car ce n'est que l'examen d'un livre qui peut faire savoir que des paroles y sont. Les choses de fait ne se prouvent que par les sens. Si ce que vous soutenez est véritable, montrez-le : sinon, ne sollicitez personne pour le faire croire; ce serait inutilement. Toutes les puissances du monde ne peuvent par autorité persuader un point de fait, non plus que le changer : car il n'y a rien qui puisse faire que ce qui est ne soit pas.

« C'est en vain, par exemple, que des religieux de Ratisbonne obtinrent du pape saint Léon IX un décret solennel par lequel il déclara que le corps de saint Denis, pre-

mier évêque de Paris, qu'on tient communément être l'Aréopagite, avait été enlevé de France et porté dans l'église de leur monastère. Cela n'empêche pas que le corps de ce saint n'ait toujours été et ne soit encore dans la célèbre abbaye qui porte son nom, dans laquelle vous auriez peine à faire recevoir cette bulle, quoique ce pape y témoigne avoir examiné la chose *avec toute la diligence possible, et avec le conseil de plusieurs évêques et prélats; de sorte qu'il oblige étroitement tous les Français de reconnaître et de confesser qu'ils n'ont plus ces saintes reliques*. Et néanmoins les Français, qui savaient la fausseté de ce fait par leurs propres yeux, et qui, ayant ouvert la châsse, y trouvèrent toutes ces reliques entières, comme le témoignent les historiens de ce temps-là, crurent alors, comme on l'a toujours cru depuis, le contraire de ce que ce saint pape leur avait enjoint de croire, sachant bien que même les saints et les prophètes sont sujets à être surpris.

« Ce fut aussi en vain que vous obtîntes contre Galilée ce décret de Rome qui condamnait son opinion touchant le mouvement de la terre. Ce ne sera pas cela qui prouvera qu'elle demeure en repos; et si l'on avait des observations constantes qui prouvassent que c'est elle qui tourne, tous les hommes ensemble ne l'empêcheraient pas de tourner, et ne s'empêcheraient pas de tourner aussi avec elle. Ne vous imaginez pas de même que les lettres du pape Zacharie pour l'excommunication de saint Virgile, sur ce qu'il tenait qu'il y avait des antipodes, aient anéanti ce nouveau monde; et qu'encore qu'il eût déclaré que cette opinion était une erreur bien dangereuse, le roi d'Espagne ne se soit pas bien trouvé d'en avoir plutôt cru Christophe Colomb qui en venait, que le jugement de ce pape qui n'y avait pas été; et que l'Église n'en ait pas reçu un grand avantage, puisque cela a procuré la connaissance de l'Évangile à tant de peuples qui fussent péris dans leur infidélité...

« Vous voyez donc, mon père, quelle est la nature des choses de fait, et par quels principes on en doit juger; d'où

il est aisé de conclure sur notre sujet, que si les cinq propositions ne sont point de Jansénius, il est impossible qu'elles en aient été extraites; et que le seul moyen d'en bien juger, et d'en persuader le monde, est d'examiner ce livre en une conférence réglée, comme on vous le demande depuis si longtemps. Jusque-là vous n'avez aucun droit d'appeler vos adversaires opiniâtres; car ils seront sans blâme sur ce point de fait, comme ils sont sans erreur sur les points de foi; catholiques sur le droit, raisonnables sur le fait, et innocents en l'un et en l'autre. »

Cette opinion de Pascal continua à servir de règle aux jansénistes, puisqu'Alexandre VII, tout en attestant que les cinq propositions étaient tirées du livre de Jansénius, n'en fournissait pas encore la démonstration rigoureuse demandée. La résistance qu'ils opposèrent à la signature du formulaire leur valut des persécutions de toute espèce, qui allèrent jusqu'à l'emprisonnement, jusqu'à l'exil; car si le Parlement inclinait en leur faveur, le roi était contre eux, et il n'y avait plus rien à dire, ou plutôt rien à faire. Les religieuses du monastère de Port-Royal des Champs [1] eurent leur part de ces persécutions, et ce ne fut pas la moindre. Elles étaient toutes dévouées au jansénisme. Aussi lorsqu'on voulut leur faire signer le formulaire, s'y refusèrent-elles obstinément, bien que l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, eût imaginé de déclarer qu'on n'exigeait pas une soumission *de foi divine*, mais une simple soumission

1. Il y eut aussi un Port-Royal de Paris, que fonda en 1625 la Mère Angélique, déjà abbesse et réformatrice de Port-Royal des Champs. L'archevêque de Paris ne voulut pas d'abord qu'il y eût deux monastères séparés, et toute la communauté fut transférée à Paris; mais plus tard la Mère Angélique obtint la permission de retourner, avec un certain nombre de religieuses, à Port-Royal des Champs. Plus tard encore, en 1669, les deux maisons furent séparées par un arrêt du Conseil, et finalement une bulle de Clément X, en 1672, confirma cette séparation. Je ne parlerai ici que de Port-Royal des Champs, rendu si célèbre par la communauté de pieux et savants *solitaires*, Saint-Cyran et Arnauld en tête, qui se forma dans la maison dite *les Granges*, près de l'abbaye.

de foi humaine, bien qu'il leur eût envoyé Bossuet, qui n'était pas encore évêque, mais qui jouissait déjà d'une grande considération. Elles ne voulurent souscrire qu'en ces termes : « Nous, soussignées, promettons une soumission et « créance pour la foi. Et pour le fait, comme nous ne pou- « vons en avoir aucune connaissance par nous-mêmes, nous « n'en formons point de jugement, mais nous demeurons « dans le *respect* et dans le *silence* conformes à notre con- « dition et à notre état. » Ce *silence respectueux*, comme on l'appela, ne suffisait pas au parti ultramontain. L'archevêque de Paris, fort de l'appui de la cour, voulut avoir raison des religieuses par la force. Il se rendit à Port-Royal des Champs avec le lieutenant civil, le chevalier du guet et deux cents archers. Plusieurs religieuses furent enlevées et dispersées dans d'autres couvents, les autres furent tenues rigoureusement en surveillance, et placées sous la direction d'un autre aumônier, choisi par le prélat.

C'est vers cette époque qu'eut lieu le miracle *de la Sainte épine*, opéré sur une nièce de Pascal, mademoiselle Périer, pensionnaire de Port-Royal. Affectée d'une fistule lacrymale, mademoiselle Périer fut guérie après avoir touché une épine qui passait pour avoir appartenu à la couronne portée par Jésus-Christ dans sa passion, et qui faisait partie d'autres reliques précieuses appartenant à l'abbé de la Potherie et qu'il laissa au monastère. M. Louis Figuier, qui ne manque pas de raconter le fait, ajoute avec un peu de malice : « Mademoiselle Périer vécut jusqu'en 1728[1], l'année même où fut posé le tombeau du diacre Pâris. Ainsi, pendant soixante ans, elle put montrer son œil guéri, comme une sorte de miracle épisodique avancé par Dieu aux jansénistes, pour leur faire attendre avec patience la venue de leur

1. Le *Calendrier ecclésiastique* (Utrecht, 1734) donne une existence plus longue encore à mademoiselle Périer, et ne la fait mourir qu'en 1733 ; c'est, du reste, peu important.

grand thaumaturge. » Voltaire avait dit avant lui, dans son *Siècle de Louis XIV* : « Des personnes qui ont longtemps vécu avec elle (mademoiselle Périer) m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue, et c'est ce qui est bien vraisemblable; mais ce qui ne l'est guère, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre, à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses qui prétendaient que Cornélius Jansénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée. » Quoi qu'il en soit, cette guérison réputée miraculeuse, contre laquelle le père Annat, alors confesseur de Louis XIV, ne dédaigna pas de publier un pamphlet[1], avait fait impression dans le public et modéré, en dépit d'eux-mêmes, l'ardeur des jésuites contre la sainte maison. Malheureusement, si elle retarda l'accomplissement de leurs mauvais desseins, elle ne put, comme on le voit, les arrêter.

Cependant plusieurs évêques ne montraient pas plus de soumission que les religieuses de Port-Royal. Ils voulaient à toute force établir la distinction du fait et du droit, que le formulaire était destiné à proscrire[2]. Choqué de cette résistance, Louis XIV pria le pape de déléguer une commission, composée d'un certain nombre d'autres évêques, pour faire le procès aux évêques réfractaires. Mais d'autres évêques

1. Ce pamphlet était intitulé : *Rabat-joie des jansénistes, à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, par un docteur catholique.*

2. Quatre évêques se distinguèrent particulièrement dans leur opposition au formulaire d'Alexandre VII ; ce furent : Pavillon, d'Aleth ; Caulet, de Pamiers ; de Buzenval, de Beauvais ; Henri Arnauld, d'Angers. Un fervent janséniste, docteur de Sorbonne, Jérôme Besoigne, auteur d'une *Histoire de Port-Royal*, a écrit aussi la vie de ces quatre évêques.

encore, qui pourtant avaient fait leur soumission, prirent parti pour ces derniers, au nom des règles canoniques qui ne leur paraissaient pas suffisamment respectées dans cette affaire. De là, de nouvelles difficultés qui, de part et d'autre, firent désirer un accord amiable. Ce fut Clément IX, successeur d'Alexandre VII, qui eut l'honneur de rétablir la paix, du moins pour un temps. Au lieu de signer le formulaire *purement et simplement*, il fut convenu qu'on le signerait *sincèrement*, ce qui semblait laisser aux jansénistes la liberté de croire que les cinq propositions n'étaient pas dans Jansénius. L'accord se fit, ou parut se faire, sur cette base. Les persécutions cessèrent; les religieuses qui avaient été exilées de Port-Royal purent y rentrer; les portes de Vincennes et de la Bastille s'ouvrirent pour les jansénistes qu'on n'avait pas craint d'y renfermer; les autres sortirent des retraites où ils se tenaient cachés; le roi voulut même se faire présenter les plus éminents d'entre eux, notamment le célèbre docteur Arnauld, qui avait été le conseil des évêques réfractaires, et leur fit un très-bon accueil. Bref, il y eut un embrassement général; ce fut le *baiser Lamourette* du jansénisme et du molinisme.

Qui n'eût cru que tout dût se terminer par ce raccommodement, qui fut appelé la *paix de Clément IX*, et en l'honneur duquel une médaille fut même frappée pour en transmettre le souvenir à la postérité? Mais, hélas! les querelles religieuses ne prennent pas fin aussi facilement. L'accord établi sur le *silence respectueux* dont j'ai parlé, était plus apparent que réel. La guerre se ralluma par suite de nouvelles exigences, émanant de Louis XIV lui-même, pour la signature du formulaire. On en revint à vouloir le faire signer *purement et simplement*. Les jésuites redressèrent la tête et reprirent le cours de leurs persécutions. Port-Royal en eut sa part. Le nouvel archevêque de Paris, M. de Harlay, recommençant les exploits de M. de Péréfixe, se transporta lui-même au monastère, « pour y répandre le

trouble et la désolation, » dit un des historiens de Port-Royal. Gouverné par un confesseur jésuite, le roi était tourmenté du désir d'en finir avec les jansénistes, et semblait ne plus vouloir tenir compte de cette *paix de Clément IX*, qui avait si bien suspendu toutes les hostilités. Beaucoup d'années pourtant s'étaient déjà écoulées depuis l'événement. Clément X avait succédé à Clément IX en 1670; Innocent XI avait succédé à Clément X en 1676; Innocent XII avait succédé à Innocent XI en 1692; enfin Innocent XII avait eu pour successeur Clément XI en 1700. Ce fut par ce dernier pape que Louis XIV voulut faire approuver le renouvellement des persécutions. On lui en avait d'ailleurs fourni le prétexte. Quarante docteurs avaient signé, au commencement du nouveau siècle, une déclaration qui s'appela le *cas de conscience.* « C'était, dit Anquetil, une consultation supposée d'un confesseur embarrassé de sa conduite à l'égard d'un ecclésiastique de province, et obligé en conséquence de s'adresser à des docteurs de Sorbonne. Outre divers scrupules qu'il se faisait d'absoudre son pénitent, à raison des sentiments particuliers qu'il témoignait sur diverses matières concernant la grâce, sur la moralité des bonnes œuvres, sur le culte des saints, et la lecture de divers livres suspects, tels que les *Lettres de Saint-Cyran*, la *Fréquente communion* (*d'Arnauld*), la *Morale de Grenoble*, les *Conférences de Luçon*, le *Rituel d'Aleth*, le *Nouveau-Testament de Mons*, le principal motif roulait sur la nature de la soumission due aux constitutions des papes contre le jansénisme, soumission à laquelle acquiesçait bien l'ecclésiastique, mais sous la réserve du silence respectueux. » La conclusion de cette déclaration était donc que l'on pouvait signer le formulaire, quoiqu'on ne crût pas le *fait* de Jansénius. Les docteurs supposaient que les conditions de la *paix de Clément IX* étaient publiques et notoires, et que ceux qui exigeaient la signature ne demandaient qu'un silence respectueux. Ce retour au *silence respectueux* n'avait pas été du goût de Sa Ma-

jesté, qui avait fait condamner les docteurs par un arrêt du Conseil. Presque tous s'étaient rétractés, les autres avaient été exilés. Clément XI s'était associé au mécontentement du roi, et avait envoyé en France, non pas immédiatement, il est vrai, mais seulement au mois de février 1705, un bref qui condamnait la déclaration des docteurs. Les évêques de France avaient adhéré à ce jugement. Plusieurs d'entre eux avaient même publié des mandements à ce sujet.

« De ces mandements, continue Anquetil, nul ne jeta un plus grand éclat que celui de Fénelon; et aucun pasteur n'avait plus d'autorité que lui pour défendre la cause de la soumission, après l'acte authentique de déférence qu'il avait donné lui-même à sa propre condamnation en 1699, dans la malheureuse affaire du quiétisme où il se laissa entraîner, et où il rencontra Bossuet pour adversaire. Un langage toujours net et facile porta la lumière dans ces disputes embrouillées, qui se perpétuaient sans doute par la présomption de la vanité, mais faute aussi de s'entendre.

« L'Église, dit-il, n'a jamais prétendu décider que l'in-
« tention personnelle de Jansénius ait été d'enseigner les
« hérésies pour lesquelles elle a condamné son livre. Elle
« ne juge point des sentiments intérieurs des personnes.
« Le secret des cœurs est réservé à Dieu. Quand elle parle
« du sens d'un auteur, elle n'entend parler que de celui
« qu'il exprime naturellement par son texte. Elle n'a pas
« même décidé que cette combinaison de lettres, de syl-
« labes et de mots, qui composent précisément les cinq
« propositions, se trouve insérée dans le texte de Jansé-
« nius. Les cinq propositions ne sont données que comme
« l'abrégé du livre; et le livre est donné comme l'ouvrage
« où le sens des cinq propositions est plus amplement ex-
« pliqué. » Il démontre ensuite que « si le système de la
« distinction du fait et du droit et du silence respectueux
« était une fois adopté, il n'était plus aucune hérésie ni

« aucun hérétique qui ne pussent éluder les anathèmes de « l'Église; et que l'on pourrait dire, par exemple, que le « concile de Trente s'était trompé sur la vraie signification « des textes condamnés dans les auteurs protestants. » Et si les partisans de Jansénius prétendaient qu'il y a une grande différence entre les décisions d'un concile général et les bulles d'un pape, il leur répondait par les paroles mêmes de saint Augustin, dont ils se disaient les disciples : « Faut-il assembler un concile pour condamner une héré- « sie évidente, comme si une hérésie n'avait jamais été « condamnée que par un concile assemblé ! Mais plutôt il « est arrivé très-rarement qu'il ait été nécessaire d'en as- « sembler pour de telles condamnations. Soit donc que « l'Église parle dans une assemblée générale, ou que, sans « assemblée générale, elle s'unisse au premier siége dans « une décision qu'il a faite, elle est toujours la même à la- « quelle le Saint-Esprit a été promis. » Sur la paix de Clément IX il observe « qu'il faut mettre à part les lettres « missives des particuliers, tous les raisonnements des « négociateurs, tous les motifs imputés aux personnes qui « ont eu part à cette affaire, et qu'on doit se renfermer « dans les actes ecclésiastiques, qui sont les seules « preuves de droit et les seules formes par lesquelles « l'Église déclare authentiquement ses intentions. » Il remarque « que tous les actes authentiques prouvent « évidemment que Clément IX et ses successeurs ont exigé « une souscription pure et simple du formulaire, sans « aucune restriction ni distinction; et que les réfrac- « taires s'étaient conformés, dans tous leurs actes pu- « blics, à l'intention bien connue de l'Église. » Enfin il termine en prouvant « que le silence respectueux « autorise l'hypocrisie, le parjure, et l'attachement aux « erreurs les plus monstrueuses dans ceux qui vou- « draient en faire usage pour se jouer de l'Église et de ses « décisions. »

Ce mandement de Fénelon, que je cite par impartialité,

comme j'ai cité la lettre de Pascal, n'opéra pas, quel que fût son mérite, toutes les conversions désirées. Un certain nombre de défections n'empêcha pas le jansénisme de continuer à tenir bon. Ce fut dans ces circonstances que Louis XIV, non satisfait encore du bref dont il vient d'être question, et que ses clauses extérieures rendaient peu susceptible d'être enregistré en France, demanda au souverain Pontife une bulle qui fût dégagée de toute forme incompatible avec les usages du royaume. « Le pape l'accorda volontiers, dit encore Anquetil, et la fit passer en projet, pour savoir si rien ne pourrait contrarier les maximes de l'Église gallicane. Elle fut approuvée, et le pape alors la publia le 15 juillet 1705. C'est la bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Elle confirme toutes les précédentes sur le même sujet, déclare l'insuffisance du silence respectueux, et exige au contraire l'adhésion de bouche et de cœur. »

Le *cas de conscience* se trouvait ainsi réduit à néant, et la manière solennelle dont il était condamné n'autorisait que trop ce renouvellement des persécutions dont j'ai parlé. En vain l'assemblée du clergé, présidée par le cardinal de Noailles, voulut-elle, en recevant cette constitution, déclarer qu'elle le faisait par voie de jugement et d'examen, et sauvegarder ainsi le droit des évêques. Clément XI, à son tour, s'adressa au roi pour se plaindre, prétendant que les évêques n'étaient que les exécuteurs de ses décrets. Cette opposition d'ailleurs n'eut pas de suites pour la grande majorité du clergé, qui courba la tête humblement et ne songea plus qu'à obéir. La plupart même de ceux qui l'avaient faite n'y persistèrent point, et donnèrent l'exemple de la soumission. La bulle, en définitive, fut acceptée ; des lettres-patentes furent expédiées en conséquence de l'acceptation, et enregistrées le 4 septembre 1705.

On ne pouvait manquer d'exiger des religieuses de Port-Royal la même obéissance. C'est ce qu'on s'empressa de

faire, avec l'espoir de vaincre cette fois, de manière à n'avoir plus à y revenir, cet entêtement féminin contre lequel on avait échoué jadis. On leur porta donc la bulle à signer; elles la signèrent, mais en persistant dans leurs premières réserves. Au temps où nous vivons, on ne saurait comprendre cet acharnement à faire signer des bulles à des femmes, ni peut-être non plus l'acharnement de ces femmes à ne les signer que sous réserve. On sait, du reste, que parfois les femmes veulent bien ce qu'elles veulent, et que le sexe faible devient alors le sexe fort. A l'époque de la signature du formulaire, la sœur Euphémie Pascal écrivait à la sœur Angélique de Saint-Jean: « Je sais bien qu'on dit que ce « n'est pas à des filles à défendre la vérité; quoiqu'on pût dire « par une triste rencontre du temps et du renversement où « nous sommes, que puisque les évêques ont des courages « de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques. « Mais si ce n'est pas à nous à défendre la vérité, c'est à « nous à mourir pour la vérité[1]. » Les mêmes sentiments et la même résolution se retrouvèrent donc quarante ans plus tard, au sujet de la constitution de Clément XI. Aussi l'irritation fut-elle grande de la part du pouvoir spirituel, comme de la part du pouvoir temporel, et perdit-elle toute mesure. Dès ce moment la ruine de Port-Royal fut décidée. On voulut d'abord, pour y arriver, se servir des religieuses de Port-Royal de Paris, qui demandèrent la suppression du titre de Port-Royal des Champs et la réunion des biens à la maison de Paris; mais comme cette demande n'avait aucun fondement, le roi sollicita et obtint du pape une bulle pour la suppression de Port-Royal des Champs, qui fut donnée en mars 1708, et dans laquelle Sa Sainteté disait que cette maison était *le nid de l'hérésie*. La bulle fut envoyée au Parlement avec des lettres patentes et enregistrée au mois de décembre de la même

1. Voir la lettre entière dans l'étude sur *Jacqueline Pascal*, de M. Victor Cousin.

année. L'année suivante vit s'accomplir l'œuvre de destruction.

C'est vraiment une histoire lamentable que celle de la ruine de cette abbaye, l'une des plus anciennes de l'ordre de Cîteaux, dont la fondation remontait au treizième siècle. Je ne puis la raconter en détail; il faut la lire dans les auteurs contemporains.

« Le 29 octobre, dit l'un d'eux, à qui j'emprunterai seulement quelques lignes, M. d'Argenson, lieutenant de police, arrive à Port-Royal avec des carrosses et environ trois cents hommes pour enlever et disperser une vingtaine de pauvres filles, qui n'avaient pas plus de défense qu'en auraient eu vingt brebis contre trois cents loups....

« Le moment étant arrivé auquel Dieu avait permis que le lieu saint fût profané, et que les vierges saintes qui l'habitaient fussent sacrifiées à leurs ennemis, M. d'Argenson se présente à sept heures du matin à la porte du monastère, comme les religieuses sortaient du chapitre. Il donne le signal, fait entrer ses troupes, et exécute exactement les ordres qu'il avait reçus.

« A l'heure de tierce, les religieuses vont au chœur, sans savoir que ce serait pour la dernière fois qu'elles chanteraient ensemble. Mais elles ne tardent pas à l'apprendre. M. d'Argenson les ayant fait assembler, leur signifie l'arrêt de dispersion, qui est exécuté le même jour...

« Ces pauvres filles (ainsi dispersées) furent tourmentées cruellement, non-seulement par les religieuses chez lesquelles elles furent exilées, mais encore par les évêques des diocèses, qui se faisaient une gloire et un mérite de persécuter et de séduire ces innocentes victimes de la sincérité chrétienne, par les grands vicaires, les confesseurs, qui croyaient que c'était pour eux un moyen de faire fortune...

« Telle fut la situation des religieuses de Port-Royal pendant plus de six ans, après lesquels, Louis XIV étant mort, elles eurent la liberté de revenir dans des monas-

tères du diocèse de Paris, où elles édifièrent beaucoup et furent traitées avec douceur et charité. Toutes ne revinrent point; il en était mort quelques-unes, d'autres ne profitèrent point de la liberté qu'on leur offrit. »

Ce n'était pas assez d'avoir sévi contre les personnes, on voulut sévir aussi contre les choses. Un arrêt du conseil d'État, du mois de janvier 1710, ordonna la démolition de Port-Royal. Ce ne fut pas tout encore. Un autre arrêt du Conseil permit plus tard de s'attaquer même aux tombeaux. On exhuma tous les corps qui depuis longtemps y reposaient, moins un certain nombre que plusieurs familles retirèrent à temps, aux approches de cette profanation. Malgré la nécessité où je suis d'abréger, je ne puis résister au désir d'emprunter un nouveau passage à l'ouvrage de l'auteur contemporain.

« Ils (les jésuites) obtinrent donc, dit-il, un ordre pour faire cette cruelle expédition.... On fut quelque temps à en venir à l'exécution; et cependant, à la faveur de cet intervalle, quelques-unes des familles qui avaient des parents enterrés à Port-Royal pensèrent à en mettre les corps à l'abri de la tempête qui les menaçait. En 1710, neuf corps des Arnauld, avec le cœur de M. Arnauld, le docteur, furent transportés à Palaiseau pour y être conservés en dépôt, jusqu'à ce qu'on pût leur préparer une sépulture à Pompone. Le corps de M. de Tillemont fut porté à Saint-André-des-Arcs; le cœur de madame la duchesse de Longueville, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas; les entrailles de madame la princesse de Conti, à Saint-André-des-Arcs; les corps de M. et de mademoiselle de Bagnols furent portés au village des Troux; ceux de M. Le Maître, de M. de Sacy et du célèbre Racine, à Saint-Étienne-du-Mont. Le cœur de M. Le Tourneux fut retiré par un ecclésiastique qui en obtint la permission. M. le curé de Magni ouvrit un asile dans son église au corps de M. de Pont-Château, de M. le chevalier de Coislin, son neveu, et à tous les autres corps qui se trouvèrent dans des cercueils de

plomb et qui ne furent point réclamés. Les autres corps demeurèrent confondus, parmi lesquels étaient ceux d'un grand nombre de prêtres, de solitaires et de religieuses, dont la vie pourrait remplir dignement les annales de l'Église.

« L'exhumation commença sur la fin de 1711. On en a su quelques circonstances par une lettre venue d'un témoin oculaire et dont on conserve l'original; mais il n'est pas difficile de se représenter tout ce qu'on y rapporte de ce spectacle d'horreur; *des corps que l'on tire de terre, les uns entièrement consumés, les autres demi-pourris, les autres dans leur entier, et tout cela confondu pêle-mêle en un gros monceau dans l'endroit où était le chapitre, pour ensuite être transporté ailleurs avec des charrettes; les fossoyeurs qui ne prennent pas la peine de lever un corps entier quand ils le trouvent, mais qui le hachent à coups de bêche.* On a su d'un gentilhomme qui allait à la chasse aux environs de Port-Royal dans le temps de l'exhumation, que son frère et un autre s'étant détournés pour aller voir dans quel état étaient les choses, avaient chassé de l'église des chiens qui mangeaient des corps qui n'étaient pas encore consumés.

« Toutes ces circonstances paraîtront incroyables, surtout à ceux qui savent que M. le cardinal (de Noailles, archevêque de Paris) avait commis un prêtre de Saint-Nicolas, nommé M. Le Doux, afin que l'exhumation se fît avec quelque décence et avec quelque ordre[1]. Mais ce prêtre, qui était seul, ne pouvait pas être toujours présent, soit parce qu'il avait affaire à Paris, soit à cause de l'odeur des corps; et cependant les ouvriers chargés de l'exécution n'étaient guère en état d'écouter ni la nature ni la raison, étant presque abrutis par les excès du vin.

« Tous ces restes informes de corps furent transportés dans le cimetière de Saint-Lambert, petite paroisse à la-

1. C'est une chose à noter, pour être juste envers tout le monde.

quelle M. de Tillemont avait été nommé autrefois pour curé. Et voilà la fin de Port-Royal. »

Que n'était-ce aussi la fin de la guerre entre les jansénistes et les molinistes! Malheureusement il s'en fallait de beaucoup. La bulle *Unigenitus* n'était pas encore *publiée!*

CHAPITRE III

Constitution *Unigenitus*; effet produit en France par sa publication. — — Intervention du gouvernement; la *grosse cloche*. — Les acceptants et les opposants. — Le jansénisme sous la régence. — Appel des quatre évêques au futur concile. — Dubois pacificateur. — La guerre se rallume. — Condamnation de l'évêque de Senez par le concile d'Embrun. — Nouvelles rigueurs exercées contre les jansénistes. — Défection du cardinal de Noailles. — Benoît XIII et la légende de Grégoire VII. — Affaire des billets de confession, et son appréciation par Voltaire. — Le jansénisme après 89. — Le jansénisme contemporain; interdiction récente de l'abbé C***. — Encore un jugement de Voltaire. — Réponse naïve d'un ouvrier.

Ce fut en 1713 que Clément XI donna cette fameuse bulle, ou constitution, qui condamnait *in globo* cent et une propositions extraites d'un ouvrage du père Quesnel, comme non catholiques et renfermant le vrai jansénisme.

Ce père Quesnel, savant et vertueux prêtre de la congrégation de l'Oratoire, qui, pendant les dernières années de la vie du grand Arnauld, avait été son compagnon et son ami, avait publié bien avant le sac de Port-Royal (car la première édition remontait à l'année 1671), des *Réflexions morales* sur l'Évangile. Les jésuites y avaient découvert une forte teinte de jansénisme qu'ils se proposaient bien de dénoncer au premier jour. Toutefois l'ouvrage avait eu un si grand succès dans le monde catholique, qu'ils durent user d'assez longs ménagements. De nouvelles éditions, considérablement augmentées, en furent successivement publiées. Ce ne fut qu'à l'apparition de la quatrième, vers la fin du siècle, que l'attaque fut décidée. Elle réussit assez

bien pour que Clément XI publiât, en 1708, un premier décret ou bref contre le livre des *Réflexions morales*. On ne le reçut pas en France sans contestation. Le cardinal de Noailles, pour sa part, s'y montra très-opposé, et son opposition faillit même lui coûter cher; car le père Letellier, devenu confesseur de Louis XIV après la mort du père Lachaise, voulut le faire déposer [1]. Il n'y réussit cependant point, et si cette satisfaction ne fut pas donnée aux jésuites, ils en obtinrent une autre qui avait encore plus d'importance, je veux dire la publication de cette bulle malencontreuse qui devait raviver la guerre du jansénisme pendant les dernières années du règne du Grand roi et pendant la meilleure partie du règne suivant. Ainsi que je viens de le dire, la bulle

1. Dulaure, empruntant quelques détails aux *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV* par Duclos, dit au sujet de ce père Letellier, avec un peu d'exagération probablement : « Le jésuite Letellier, dernier confesseur de Louis XIV, fut l'auteur de la bulle *Unigenitus;* il employa plusieurs moyens de séduction et de fourberie pour obliger le pape à la signer, tourmenta le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, alluma le feu de la discorde parmi le clergé de France, excita contre plusieurs personnes et plusieurs corporations respectables une persécution que Louis XIV eut la maladresse de seconder de toutes ses forces, et qui ne cessa qu'à l'époque de l'expulsion des jésuites. Ce père Letellier, qui maîtrisait les consciences du roi et de toute sa cour, mit un jour à découvert une partie de ses opinions religieuses. Quelqu'un opposait à sa doctrine celles de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas; il répondit : *Saint Paul et saint Augustin sont des têtes chaudes qu'on mettrait aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre.* »

Avant de rapporter ces paroles, plus ou moins authentiques, qu'il attribue en effet au père Letellier, Duclos montre la part qu'eut cet ambitieux jésuite à la destruction de Port-Royal, qu'il représentait à Louis XIV comme étant le foyer du jansénisme et *de l'esprit républicain.* Il raconte aussi que Maréchal, premier chirurgien de Sa Majesté, ayant été chargé par elle de lui rendre compte de ses impressions après une visite à la célèbre abbaye, lui dit au retour : « Ma foi, Sire, j'ai bien examiné; je n'ai vu là que des saints et des saintes. » Enfin, il corrobore dans les termes suivants ce qui vient d'être dit à la fin du précédent chapitre sur la destruction de Port-Royal : « Le lieutenant de

Unigenitus condamnait cent et une propositions de l'ouvrage du père Quesnel. Jansénius, chez qui on en avait condamné cinq seulement, était singulièrement dépassé, et le triomphe des jésuites s'augmentait d'autant. Mais il faut croire que la condamnation de ces cent et une propositions avait été prononcée un peu *légèrement*, car l'arrivée de la bulle en France y souleva une clameur universelle. On reprochait, entr'autres choses, au pape de n'avoir pas tenu compte d'une lettre très-respectueuse que le père Quesnel lui avait adressée un an auparavant, lettre dans laquelle l'auteur des *Réflexions morales* lui demandait de n'être pas condamné sans avoir été écouté, ni sans avoir eu la liberté de se défendre, priant par suite qu'on voulût bien lui communiquer ce qu'on reprenait dans son ouvrage. Il semblait, en effet, que cette demande fût légitime ; mais Sa Sainteté n'avait pas été de cet avis. Son opinion était apparemment trop arrêtée d'avance pour qu'aucune justification fût possible. A l'égard de la condamnation un peu *légère*, répéterai-je, pour ne pas dire un peu brutale, qui en fut la suite, et de ce que contenait la constitution, voici ce que je trouve dans un ouvrage janséniste fort intéressant, publié en 1730, à La Haye, sans nom d'auteur, sous le titre de : *Catéchisme historique et dogmatique sur les contestations qui divisent maintenant l'Église.*

« Le pape commence par une longue invective contre les loups revêtus de peaux de brebis, les enfants de l'ancien père du mensonge qui ne font éclater dans leurs discours les apparences de la plus solide piété que pour insinuer imperceptiblement leurs dogmes dangereux, qui interprè-

police d'Argenson, qui fut depuis garde des sceaux, ami des jésuites, et dont on peut faire des portraits différents et tous vrais, fut chargé de cette exécution militaire. Port-Royal fut détruit avec la fureur qu'on eût employée contre une ville rebelle, et le scandale qu'on déploie dans un mauvais lieu. » Les *Mémoires secrets* de Duclos renferment au reste, sur l'histoire du jansénisme, plusieurs autres détails intéressants, auxquels je ne puis que renvoyer le lecteur.

tent malicieusement et corrompent même les Écritures pour perdre les âmes et se perdre eux-mêmes. Il applique ensuite tous ces caractères odieux au livre des *Réflexions*, rappelle la condamnation qu'il en avait faite en 1708, déclare qu'après l'avoir examiné et fait examiner exactement, il en a découvert le venin, caché sous des apparences de piété, et que, l'abcès étant ouvert, il va mettre sous les yeux la pourriture qu'il renfermait. Après ce préambule suivent les cent et une propositions, qu'il condamne comme respectivement *fausses*, *captieuses*, *malsonnantes*, et vingt-deux qualifications les plus atroces qui finissent par celles d'hérétiques et renouvelant diverses hérésies, principalement celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, dans le sens auquel elles ont été condamnées. Le pape défend à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de *penser*, d'*enseigner* et de *parler* sur lesdites propositions, autrement qu'il n'est porté dans la constitution ; de sorte que quiconque enseignerait, soutiendrait ou mettrait au jour ces propositions, ou quelques-unes d'entre elles, conjointement ou séparément, ou qui en traiterait en manière de dispute en public ou en particulier, si ce n'est peut-être pour les combattre, encoure *ipso facto* les censures ecclésiastiques, aussi bien que ceux qui composeraient, liraient ou garderaient chez eux des écrits faits pour défendre le livre des *Réflexions*, ou les propositions condamnées.»

Après ce curieux exposé, le même auteur écrit au sujet du mauvais effet que produisit en France, comme je l'ai dit tout à l'heure, la publication de la bulle :

« Elle y causa un soulèvement général parmi tous ceux qui avaient quelque équité et quelque connaissance de la religion. Elle fut l'objet de l'étonnement, de la douleur et des gémissements des gens de bien, des railleries des libertins et des insultes des hérétiques. Cette impression qu'a faite la constitution quand elle a paru, est attestée par les deux partis. M. le cardinal de Noailles et les évêques qui s'unirent à lui en 1714, attestent dans leur lettre au pape, *que tous*

les corps de l'Église et de l'État se sont trouvés plus portés à s'en offenser qu'à s'y soumettre. M. le cardinal de Bissy, dans sa lettre à M. de Montpellier, dit *que la constitution n'aurait pas été plus indignement traitée à Genève qu'elle l'a été à Paris.* Par rapport aux provinces, M. le cardinal de Fleury, alors évêque de Fréjus, nous assure, dans son mandement du 6 mai 1714, que le soulèvement y était si grand, *qu'il semblait que la religion allait être renversée, qu'il s'est élevé d'abord cent mille voix de toutes parts pour rendre cette censure odieuse, que des âmes pieuses entrent même dans cette alarme publique.* »

Tout ce bruit dut pourtant s'apaiser. Les protestations qui avaient lieu en dehors du parti janséniste tombèrent les unes après les autres, et ce parti auquel la bulle avait voulu porter le dernier coup, se trouva bientôt seul sur la brèche. Il faut dire aussi que les moyens d'intimidation ne manquaient pas. Lorsque les prélats se montraient trop récalcitrants dans leurs assemblées, on menaçait de *faire sonner la grosse cloche*, ce qui voulait dire que le roi s'en mêlerait. La grosse cloche sonna si bien, que tous les fronts, ou à peu près, s'inclinèrent silencieusement autour d'elle. Les jansénistes seuls, je le répète, entreprirent une résistance désespérée, et Dieu sait ce qu'il leur en coûta.

Je n'ai pas l'intention de raconter toute cette histoire de résistances et de persécutions, depuis la publication de la bulle en 1713 jusqu'à la triste époque des *billets de confession*, dans les premières années de la seconde moitié du siècle, alors que l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, faisait refuser les derniers sacrements aux mourants qui n'abjuraient pas leurs opinions jansénistes. Les événements qui suivirent cette publication de la constitution composeraient à eux seuls tout un volume, et j'ai hâte de terminer. Je dirai seulement qu'en fin de compte les jansénistes ne se soumirent point, qu'ils demeurèrent *opposants*, laissant le titre d'*acceptants* à tous ceux qui avaient cru devoir se

courber sous l'autorité, et sacrifier leurs opinions particulières à la discipline. Ce n'était pas le moyen d'arrêter les mesures de rigueur dont ils étaient l'objet ; aussi continuèrent-elles de plus belle. Cependant la mort de Louis XIV les avait laissés un peu respirer. Le régent se sentait d'humeur à les protéger, et les protégea en effet. Il accorda à plusieurs d'entre eux des faveurs plus ou moins justifiées, et, à ce propos même, il dit un jour, en homme d'esprit qu'il était : « Les jansénistes ne se plaindront pas de moi ; j'ai tout donné à la *grâce* et rien au *mérite.* » Mais ses bonnes intentions ne suffirent point pour mettre fin à d'aussi profondes divisions, d'autant que la partie du clergé qui avait cru devoir faire cause commune avec le jansénisme avait relevé la tête.

Le 1er mars 1717, quatre prélats (Jean Soanen, évêque de Senez, Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, Joachim Colbert, évêque de Montpellier, et Pierre Delangue, évêque de Boulogne) avaient *appelé* solennellement de la constitution au futur concile. De là le nom d'*appelants* qui fut donné aux jansénistes et dont ils se glorifièrent, comme plus tard ils se vantèrent d'être *réappelants*, lorsque l'appel eut été l'objet d'une condamnation qu'ils n'acceptèrent point.

Ces quatre prélats étaient venus en Sorbonne notifier leur appel dans une assemblée nombreuse de la faculté de Théologie, qui y avait adhéré; celles des Arts, de Droit et de Médecine s'y étaient jointes. Les facultés de théologie de Reims et de Nantes, un très-grand nombre d'ecclésiastiques séculiers et réguliers, beaucoup de chapitres et de communautés s'étaient pourvus par la même voie contre la constitution. Les quatre évêques avaient eu d'ailleurs plusieurs imitateurs parmi leurs confrères, entre autres le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Le régent se trouvait donc assez embarrassé, lorsque l'abbé Dubois, qui s'était déjà fait donner l'archevêché de Cambrai et qui aspirait au cardinalat, eut l'adresse d'intervenir entre la cour de Rome et

tout le parti des opposants, de manière à procurer une surséance, qu'on eut droit alors de regarder comme une véritable paix. Le cardinal de Noailles et le Parlement (car le Parlement avait continué à tenir bon pour le jansénisme) cédèrent l'un et l'autre ou parurent céder; on fit certaines réserves sur le fond, on équivoqua un peu sur la forme. Un nouveau corps de doctrine, sous le titre d'*Explication de la bulle,* fut composé, proposé, puis accepté sans trop de peine. Finalement le Parlement, ennuyé déjà de son exil à Pontoise, et qu'on menaçait d'envoyer à Blois, sans compter qu'on le menaçait encore de rembourser ses offices avec le papier décrié de la banque de Law, enregistra, en décembre 1720, la déclaration d'accommodement, à laquelle acquiesçait de son côté le cardinal de Noailles. La constitution *Unigenitus* devint définitivement loi de l'État; l'appel fut et demeura interdit, et la paix parut être rendue à l'Église de France. Le Parlement revint à Paris, et Dubois fut fait cardinal l'année suivante par le pape Innocent XIII; il l'avait bien gagné [1].

Mais cette paix n'était encore qu'une paix factice. La guerre se ralluma entre les deux camps. Le réappel avait succédé à l'appel. Le régent se flattait en vain d'avoir tout

1. « Il avait, dit Voltaire, en parlant de lui à cette occasion dans son *Histoire du Parlement de Paris*, il avait pour la bulle *Unigenitus* plus de mépris encore que les évêques appelants, et que tous les parlements du royaume; mais il aurait essayé de faire recevoir l'Alcoran, pour peu que l'Alcoran eût contribué à son élévation. »

Dulaure, de son côté, dit dans son *Histoire de Paris :* « La bulle *Unigenitus* causait des troubles parmi le clergé. L'abbé Dubois, premier ministre du royaume et premier ministre des débauches du régent, un des hommes les plus corrompus de cette époque, qui ne croyait même pas en Dieu, mais qui ambitionnait le chapeau de cardinal, parvint en 1720, pour obtenir cette faveur du pape, à déterminer environ quarante évêques à souscrire cette bulle... Dubois obtint, le 16 juillet 1721, du pape Innocent XIII, pour prix de ses intrigues, le chapeau désiré; et son nom, qui méritait d'être placé parmi ceux des habitants de Bicêtre, fut jugé digne de figurer au rang de ceux qui composaient le *sacré collège.* »

terminé, et cependant il était bien temps que tout cela finît. L'évêque de Senez, dont j'ai parlé tout à l'heure, fut choisi pour faire un exemple. En août 1727, dans un concile tenu à Embrun, il fut suspendu de ses fonctions et exilé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, où il se regarda comme *prisonnier de Jésus-Christ* (car c'est ainsi qu'il signait), et où sa vie se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. On devine que ce jugement du concile d'Embrun ne fut pas reçu sans protestation de la part des jansénistes et des opposants de toutes nuances. Le cardinal de Noailles, appuyé de onze évêques, écrivit au roi pour s'en plaindre. En même temps une multitude d'adhésions à la cause de l'évêque condamné partit de tous les coins de la France[1]. Il n'y eut pas jusqu'au barreau de Paris qui ne voulût s'immiscer dans la querelle, et cinquante avocats, attaquant le jugement sur le fond et sur la forme, publièrent une consultation, qui fut supprimée par arrêt du conseil comme opposée à la doctrine de l'Église, injurieuse à son autorité, et contraire aux lois de l'État. Ce fut le signal de nouvelles rigueurs contre le jansénisme. Plus d'un docteur en théologie fut exclu de la Sorbonne. De nombreuses lettres de cachet envoyèrent en exil les membres du clergé inférieur qui osaient se révolter contre l'épiscopat. Quant aux prélats récalcitrants, on les attaqua eux-mêmes dans la personne de leur chef. Le cardinal de Noailles porta un coup funeste au parti par sa défection en 1728. On réussit à agir si bien sur son esprit, qu'il publia, six mois seulement avant sa mort, un mandement par lequel il acceptait enfin purement et simplement la constitution *Unigenitus*, et révoquait tout ce qui avait été écrit en son nom sur le quesnélisme. Ce fut une grande joie pour la cour de Rome, et en particulier pour le nouveau pape Benoît XIII, qui en ordonna de so-

1. *Adhérer* à l'évêque de Senez devint un mot d'ordre, comme aussi adhérer à l'évêque de Montpellier, cet autre défenseur célèbre du jansénisme.

lennelles actions de grâces. Encouragée sans doute par ce succès, Sa Sainteté eut, peu après, la malencontreuse idée de vouloir rendre général à toute l'Église l'office particulier de Grégoire VII, de ce fougueux Hildebrand, grand distributeur de couronnes, placé en 1584, par le pape Grégoire XIII, dans le martyrologe romain. Cette imprudence ne fut pas du goût du Parlement, qui condamna avec des qualifications flétrissantes la bulle dont la *Légende de Grégoire VII* était accompagnée. Le pape s'en plaignit au roi, et profita de l'occasion pour recommander de nouveau à sa sollicitude la constitution *Unigenitus*. Le roi lui accorda satisfaction, mais sur ce dernier point seulement; il donna, en avril 1730, une déclaration qui renouvelait l'obligation de la signature pure et simple du formulaire, et ordonnait l'exécution de la bulle *Unigenitus* et des autres constitutions des papes à ce sujet.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter une diète dans laquelle plusieurs religieux, notamment le général de la congrégation de Saint-Maur, furent contraints d'accepter la bulle par la volonté royale, dont le lieutenant de police Hérault s'était fait l'interprète; ce fut un des mille incidents de cette lutte interminable.

Le jansénisme était vaincu, mais il n'était pas mort; et même, quoique vaincu, il luttait toujours et continuait à échanger des coups avec le molinisme. Ce qui se passa à cette époque, comme je le raconterai plus tard, au cimetière de Saint-Médard, après la mort et sur le tombeau du diacre Pâris, n'était pas propre à mettre les deux partis d'accord. L'affaire des billets de confession, qui vint ensuite, ne l'était pas davantage. Il s'agissait, comme je l'ai déjà indiqué, de refuser les derniers sacrements aux mourants qui persistaient dans l'appel et ne se confessaient pas à un prêtre constitutionnaire. On trouve d'assez longs détails sur ce triste sujet dans le *Siècle de Louis XV* de Voltaire, auquel je renvoie le lecteur, de même que je le renvoie, pour d'autres détails sur le jansénisme, au chapitre cité plus haut de

son *Siècle de Louis XIV;* mais puisque j'ai nommé de nouveau ce grand redresseur de torts, je ne puis résister au plaisir de citer le passage de son Dictionnaire philosophique, article *Confession*, dans lequel il résume la question, sous cette forme piquante qui lui est si familière.

« Dans les pays protestants, dit-il, on se confesse à Dieu, et dans les pays catholiques aux hommes. Les protestants disent qu'on ne peut tromper Dieu, au lieu qu'on ne dit aux hommes que ce qu'on veut. Comme nous ne traitons jamais la controverse, nous n'entrons point dans cette ancienne dispute. Notre société littéraire est composée de catholiques et de protestants réunis par l'amour des lettres. Il ne faut pas que les querelles ecclésiastiques y sèment la zizanie...

« En Italie et dans les pays d'obédience, il faut que tout le monde, sans distinction, se confesse et communie. Si vous avez par-devers vous des péchés énormes, vous avez aussi de grands pénitenciers pour vous absoudre. Si votre confession ne vaut rien, tant pis pour vous. On vous donne à bon compte un reçu imprimé moyennant quoi vous communiez, et on jette tous les reçus dans un ciboire; c'est la règle.

« On ne connaissait point à Paris ces billets au porteur, lorsque vers l'an 1750, un archevêque de Paris imagina d'introduire une espèce de banque spirituelle pour extirper le jansénisme, et pour faire triompher la bulle *Unigenitus*. Il voulut qu'on refusât l'extrême-onction et le viatique à tout malade qui ne remettait pas un billet de confession, signé d'un prêtre constitutionnaire [1].

1. Anquetil, dans son *Histoire de France*, dit à ce sujet :
« L'archevêqne conçut le scrupule de profaner les sacrements de l'Église en les accordant à des mourants suspects de jansénisme; et au lieu de supposer charitablement que ceux qui les réclamaient en étaient apparemment dignes, ou qu'ils avaient abjuré les erreurs qui pouvaient les empêcher de l'être, il crut que sa conscience ne lui permettait pas de tolérer des sacriléges possibles, et qu'elle lui faisait un devoir de s'assurer par toutes les voies que les réclamants étaient en effet en

« C'était refuser les sacrements aux neuf-dixièmes de Paris. On lui disait en vain : Songez à ce que vous faites ; ou ces sacrements sont nécessaires pour n'être pas damné, ou l'on peut être sauvé sans eux avec la foi, l'espérance et la charité, les bonnes œuvres, et les mérites de notre Sauveur. Si l'on peut être sauvé sans ce viatique, vos billets sont inutiles. Si les sacrements sont absolument nécessaires, vous damnez tous ceux que vous en privez ; vous faites brûler pendant toute l'éternité six à sept cent mille âmes, supposé que vous viviez assez longtemps pour les enterrer : cela est violent ; calmez-vous, et laissez mourir chacun comme il peut.

« Il ne répondit point à ce dilemme ; mais il persista. C'est une chose horrible d'employer pour tourmenter les hommes la religion, qui les doit consoler. Le Parlement, qui a la grande police, et qui vit la société troublée, opposa, selon la coutume, des arrêts aux mandements. La discipline ecclésiastique ne voulut point céder à l'autorité légale. Il fallut que la magistrature employât la force, et qu'on envoyât des archers pour faire confesser, communier et enterrer les Parisiens à leur gré.

« Dans cet excès de ridicule, dont il n'y avait point encore d'exemple, les esprits s'aigrirent ; on cabala à la cour, comme s'il s'était agi d'une place de fermier général, ou de faire disgracier un ministre. Le royaume fut troublé d'un

communion avec l'Église par leur orthodoxie. Le moyen qu'il imagina, ou plutôt qu'il remit en vigueur, fut celui des billets de confession qui attestaient le nom du directeur des malades, ainsi que la foi des requérants à l'égard de la bulle *Unigenitus*. On l'avait employé autrefois contre les protestants, et depuis contre les appelants, et même en quelques diocèses, tels que celui de Sens, on en avait étendu l'usage à la communion pascale. Le célèbre Coffin, successeur de Rollin à l'Université de Paris, le duc d'Orléans, dit le Dévot, et plusieurs autres personnages plus ou moins marquants, se trouvèrent ainsi privés, à l'article de la mort, de la consolation des secours spirituels. »

On trouve aussi dans l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, de curieux détails sur les effets déplorables que produisit cette triste mesure pendant le cours de plusieurs années.

bout à l'autre. Il entre toujours dans une cause des incidents qui ne sont pas du fond; il s'en mêla tant, que tous les membres du Parlement furent exilés, et que l'archevêque le fut à son tour.

« Ces billets de confession auraient fait naître une guerre civile dans les temps précédents; mais dans le nôtre ils ne produisirent heureusement que des tracasseries civiles. L'esprit philosophique, qui n'est autre chose que la raison, est devenu chez tous les honnêtes gens le seul antidote dans ces maladies épidémiques. »

Cette affaire des billets de confession peut être considérée comme le dernier exploit des jésuites, ou de ceux qui agissaient sous leur inspiration. Quelques années plus tard, au mois d'août 1762, un arrêt du conseil, qu'un édit royal confirma en novembre 1764, prononça la dissolution de la fameuse Société en France. Cet événement important eût pu faire croire à une revanche glorieuse de la part des jansénistes, mais il arrivait trop tard; le jansénisme avait été trop cruellement frappé, à tant de reprises diverses, pour pouvoir sérieusement se relever.

Vint enfin la révolution de 89, qui fit perdre de vue pour un temps les questions théologiques. On eut pendant plusieurs années à s'occuper d'autre chose que de stériles disputes sur le libre arbitre et sur la grâce, que des cinq propositions de Jansénius et des cent et une du père Quesnel. La tourmente apaisée, le catholicisme reparut sur la scène, un peu mutilé, mais toujours ardent à la controverse; si ce n'est que le parti janséniste n'était plus de force, numériquement parlant, à soutenir la lutte, et dut se résigner à ne plus former dans l'Église qu'une infime minorité, sans autre autorité et sans autre appui que ses propres convictions, dernière ressource de tous les partis vaincus. Ces convictions, du reste, demeuraient inébranlables. Tous ceux qui les partageaient formèrent un faisceau d'autant plus solide qu'ils sentaient le besoin de se rapprocher davantage. Ils avaient leurs prêtres, leurs confesseurs parti-

culiers, car un certain nombre d'ecclésiastiques étaient restés fidèles en secret à l'appel et au réappel; ils avaient leur caisse de secours mutuels, bizarrement appelée *la boîte à Perrette;* de pieux pèlerinages aux ruines de l'abbaye de Port-Royal entretenaient leur ferveur; ils continuaient à gémir ensemble sur ce qu'ils appelaient les maux de l'Église, sur certaines dévotions qu'ils considéraient comme faisant plus de mal que de bien à la religion, telles que l'adoration du *sacré cœur*, l'exagération du culte de la Vierge, etc.; c'était, enfin, une véritable petite église dans la grande, recommandable d'ailleurs par la science et par la vertu, et poussant jusqu'à un puritanisme parfois exagéré la pratique des devoirs du chrétien.

Il y a trace de tout cela encore aujourd'hui. Ainsi que je l'ai dit dans mon avant-propos, il y a encore des jansénistes. Lorsque fut défini, il y a quelques années, le dogme de l'*Immaculée conception*, on put entendre plus d'un gémissement sortir de leur sein. Ils ont un organe dans la presse[1], où la haine vivace (je ne crois pas l'expression trop forte) que le parti continue à porter au jésuitisme, et qui rejaillit sur le successeur de saint Pierre, en tant que prince temporel et personnage infaillible, se donne librement carrière. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le journal et le journaliste ne sont pas en odeur de sainteté à la cour de Rome, c'est tout naturel. La plupart de ces jansénistes contemporains le sont évidemment par tradition de famille, et parce que leurs parents l'étaient. Ce sentiment est très-honorable sans doute; mais, dans l'intérêt de la vérité et du progrès, il est permis de ne s'y abandonner qu'avec réserve. Nos parents, avec la meilleure foi du monde, peuvent avoir eu en religion, comme en philosophie, comme en politique, des opinions erronées, que le respect ne nous défend pas de discuter et même d'abandonner, quand l'âge, l'instruction et la réflexion sont venus imprimer une di-

1. L'*Observateur catholique*, rédigé par M. l'abbé Guettée.

rection nouvelle à nos idées et faire briller une clarté nouvelle à notre esprit. En dehors des traditions de famille dont je parle, et qui iront de plus en plus, si je ne me trompe, en s'affaiblissant, je doute que le jansénisme ait beaucoup d'adhérents; je doute surtout qu'il en acquière et qu'il fasse des prosélytes. D'une part, il y a dans la société actuelle une grande indifférence en matière de religion, ou si l'on tourne ses pensées vers la vérité religieuse, c'est bien souvent, il faut le dire, pour la chercher en dehors du catholicisme; d'autre part, la génération nouvelle est façonnée tout entière, ou à peu près, au jésuitisme, et l'église romaine fait bonne garde. Tous les hauts dignitaires du clergé, depuis le pape jusqu'au moindre évêque, veillent bien à ce que, dans l'enseignement religieux, l'ivraie ne se mêle pas au bon grain. S'ils ne peuvent atteindre les récalcitrants chez les laïques, ils les poursuivent du moins jusqu'au dernier dans les rangs ecclésiastiques, et il ne fait pas bon de regimber contre l'aiguillon. J'en puis citer un exemple tout à fait contemporain, car il remonte seulement à quelques années.

Un très-respectable curé de campagne, janséniste renforcé, il est vrai, mais gardant ses opinions pour lui et ne songeant pas à y intéresser ses paroissiens villageois, qui d'ailleurs n'y auraient rien compris, fut dénoncé un jour à l'autorité diocésaine par un jeune homme dans les ordres, qu'il avait reçu chez lui, et qui ayant fourré le nez dans sa bibliothèque, y avait flairé une forte odeur de jansénisme. Le pauvre prêtre, pour échapper aux suites de cette dénonciation, donna sa démission de curé; il était à la tête de sa paroisse depuis trente ans, il en avait quatre-vingts, il pouvait se reposer. Il espérait toutefois pouvoir continuer ses fonctions ecclésiastiques comme prêtre libre; mais il avait compté sans son évêque, par qui il fut mandé et devant qui il dut comparaître. Celui-ci, en termes très-polis et avec des formes très-courtoises, j'aime à le reconnaître, voulut exiger du vieillard qu'il renonçât, même par un

simple *oui* verbal, à son opposition à la bulle *Unigenitus ;* à ce prix il lui permettait de continuer à dire la messe et à conférer les sacrements. Le vieillard répondit qu'il croirait compromettre son salut éternel s'il déviait ainsi de la ligne qu'il avait suivie pendant tout le cours de sa longue carrière. Vainement l'évêque insista-t-il pour le faire changer de résolution, le vieux et respectable curé fut inébranlable. Monseigneur lui déclara alors que son devoir lui ordonnait de lui interdire les fonctions ecclésiastiques, et que dès ce moment il devait renoncer à tout exercice de son ministère. Toute une existence des plus exemplaires et trente ans d'un sacerdoce irréprochable n'y pouvaient rien faire. Le vieillard s'inclina respectueusement, et prit congé de son évêque, acceptant la sentence avec résignation et en expiation de tous les péchés de sa vie, disait-il. Puis il alla mourir obscurément, quelques années plus tard, dans un faubourg de Paris (aux environs de Saint-Médard, par parenthèse), toujours entouré de vénération de la part de sa famille et de ses amis, mais toujours janséniste et toujours interdit.

Le lecteur, qui peut-être ne s'en doutait guère, voit par cette historiette qu'on s'occupe encore dans un certain monde de la bulle *Unigenitus*, et qu'un prêtre ne peut pas impunément persister dans l'appel et le réappel qui en ont jadis été faits. S'il me demande de qui je tiens l'anecdote, et quelle garantie je possède de son authenticité, je lui répondrai que le vieux curé interdit n'était autre que l'abbé C***, oncle maternel et parrain de celui qui écrit ces lignes.

D'autres interdictions avaient eu lieu, du reste, depuis le commencement du siècle, notamment celle d'un respectable curé de Saint-Séverin, à Paris, M. Baillet, qui avait produit une certaine sensation. Celle que je viens de raconter brille d'un moindre éclat, mais elle a le mérite d'être tout à fait de nos jours.

Voltaire termine son chapitre sur le jansénisme, dans le *Siècle de Louis XIV*, en disant : « Il serait très-utile à ceux

qui sont entêtés de toutes ces disputes de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses. » Je suis tenté de lui donner raison; mais il aurait dû dire *deux partis*, car je crois qu'il y a autant de *frénésie*, en acceptant son expression, d'un côté que de l'autre, et il faut autant que possible être impartial envers chacun.

Peut-être connaît-on, d'autre part, l'anecdote de cet ouvrier, à qui un prêtre, en le confessant à son lit de mort, demandait s'il était janséniste ou moliniste, et qui lui répondit qu'il n'était ni l'un ni l'autre. « Qu'êtes-vous donc alors? » lui dit le prêtre avec un peu d'impatience. L'ouvrier repartit naïvement qu'il était.... *ébéniste*.

Je ne sais si cette anecdote est parfaitement authentique, mais elle mérite de l'être; elle est de celles qui font dire : *Si ce n'est pas vrai, c'est bien trouvé.*

DEUXIÈME PARTIE

LE DIACRE PARIS

CARRÉ DE MONTGERON

DEUXIÈME PARTIE

LE DIACRE PÂRIS. — CARRÉ DE MONGERON.

CHAPITRE I

I. LE DIACRE PÂRIS

Origine du diacre Pâris. — Son enfance ; le feu au collége ; remords excessifs ; un singulier précepteur. — Jeunesse du diacre Pâris ; son renoncement au monde, malgré la volonté de ses parents. — Sa retraite à Boissy-sous-Saint-Yon. — Son élévation au sous-diaconat, puis au diaconat. — Son séjour au collége de Bayeux, puis au collége de Justice. — Ses premières austérités. — Ses pérégrinations. — Son retour à Paris et son installation rue de l'Arbalète. — Sa pauvreté apparente et l'affront qu'elle lui occasionne. — Premiers jeûnes excessifs. — Un moment de défaillance. — Changement de domicile et installation rue des Bourguignons. — Rapports avec son frère. — Beaux traits de charité.

Après ce coup d'œil jeté sur le jansénisme, depuis son origine jusqu'à nos jours, et avant de parler des miracles[1] et des convulsions de Saint-Médard, je dois raconter l'histoire du janséniste célèbre sur le tombeau et au nom duquel ces convulsions et ces miracles se sont produits.

1. Je me sers ici et me servirai, dans le cours de cet ouvrage, du mot *miracle* comme du mot consacré dans l'espèce, et sans m'attacher à sa valeur théologique ; je le dis une fois pour toutes.

La vie du diacre Pâris est à elle seule une véritable curiosité historique. Ce fut une existence telle qu'il ne s'en rencontre plus guère à notre époque, où nous voyons les membres du clergé eux-mêmes ne point se piquer (et je ne dis pas cela pour les en blâmer) d'une mortification excessive. Notre société laïque, avec son indifférence religieuse et sa philosophie épicurienne, en est plus éloignée encore et aura de la peine à la comprendre. L'esprit d'abnégation, d'humilité et de pénitence ne se manifesta jamais plus complétement chez un chrétien, et le diacre Pâris eût pu être canonisé si l'opinion à laquelle il appartenait n'avait pas été un motif absolu d'exclusion pour la cour de Rome.

Bien que d'anciennes estampes nous représentent le diacre Pâris installé devant un métier et fabriquant des bas, il ne faudrait pas croire qu'il fût de vulgaire extraction, et qu'il fît partie du prolétariat de son époque. Il sortait, au contraire, de parents tout à la fois nobles et riches. Sa famille, originaire de Champagne, comptait environ deux cents ans de noblesse de robe; plusieurs de ses ancêtres avaient occupé les charges de conseiller, soit au parlement de Metz, soit à celui de Paris. Son père, conseiller au parlement de Paris, en la seconde chambre des enquêtes, s'appelait Nicolas de Pâris; il donna à son fils le prénom de François, et je devrais appeler celui-ci François de Pâris; mais l'usage à prévalu de remplacer le prénom et la particule nobiliaire par la qualité de diacre, et je demande la permission de m'y conformer.

Le diacre Pâris naquit à Paris à la fin de juin 1690. On le mit, à l'âge de sept ans, entre les mains des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Nanterre. Quelques-uns de ses oncles étaient entrés dans cette congrégation, et s'y étaient distingués par leurs talents et par leurs vertus. La conduite pleine de douceur et d'humilité du jeune Pâris lui gagna bientôt le cœur de ses maîtres. Pourquoi faut-il

que ce souvenir soit attristé par celui d'une faute, sans gravité dans un âge aussi tendre, mais dont plus tard il crut devoir s'exagérer l'importance! C'est lui-même qui l'a racontée dans un petit écrit qui renfermait une sorte de confession générale, et qui fut trouvé parmi ses papiers, après sa mort.

« Vers sept ou huit ans, dit-il, on me mit à Nanterre. Tout ce qui s'est passé auparavant m'est entièrement inconnu, et même je ne me souviens presque de rien de ce qui s'y est passé pendant plus d'un an, sinon du dessein que nous eûmes, mes compagnons et moi, de mettre le feu au collége. Nous amassions pour cela de la paille, que nous faisions brûler dans une cheminée, et nous nous réjouissions en voyant par dehors l'épaisse fumée qui en sortait et que nous nous imaginions devoir tout brûler. »

Les écoliers de cette époque éprouvaient-ils donc déjà si peu de goût pour les lieux de détention où leur éducation s'accomplissait, que la fantaisie leur venait d'y mettre le feu, ou bien n'était-ce là qu'une espièglerie comme une autre? Je ne sais. Dans tous les cas, Pâris paya de regrets bien amers les peccadilles de sa jeunesse. C'est ce que constate en ces termes un de ses biographes :

« Ces fautes d'un âge où les sens tiennent lieu de raison, ces premiers égarements de la jeunesse (car il les appelait ainsi), que les hommes ne comptent pour rien, ne lui sortirent jamais de l'esprit. Il les pleura pendant toute sa vie comme des péchés considérables, et, pénétré de crainte à la vue des jugements de Dieu, bien différents des nôtres, il s'écriait souvent avec Job, dans l'amertume de son cœur : *Ah! Seigneur, vous écrivez contre moi des choses bien amères; voudriez-vous me consumer pour les péchés de ma jeunesse?* »

Cet excès de contrition, cette exagération de repentir, cette crainte de la colère de Dieu poussée jusqu'au fana-

tisme nous font bien pressentir ce que fut Pâris dans tout le cours de sa vie.

A l'âge de dix ans, il fut rappelé dans la maison paternelle, où il eut successivement plusieurs précepteurs qui lui faisaient suivre les classes du collége Mazarin. Le premier d'entre eux avait été bien mal choisi, il faut l'avouer. Non content de manquer de savoir et de piété, il était dur et brutal. Pour se venger des fautes que sa propre incapacité lui faisait commettre, il allait jusqu'à maltraiter et à frapper son élève. On raconte qu'un jour entre autres, il lui fit porter des marques si visibles de ses mauvais traitements, que pour en dérober la connaissance aux personnes qui l'entouraient, il engagea le jeune Pâris à se laisser rouler du haut d'un escalier, afin qu'on pût mettre ses meurtrissures sur le compte de cet accident. Celui-ci eut la bonté, j'allais dire la faiblesse, d'y consentir. Il avait là, en vérité, un singulier précepteur, qui méritait lui-même quelque bonne leçon. L'histoire ne dit pas s'il la reçut, mais elle dit du moins que le père finit par s'apercevoir du mauvais choix qu'il avait fait, et qu'il remit son fils en de meilleures mains. Sous cette nouvelle direction, l'élève prit goût à l'étude et fit des progrès sensibles pendant tout le temps que durèrent ses humanités. Lorsqu'elles furent terminées, on lui fit faire sa philosophie, et il s'en tira également avec un certain succès. Mais c'étaient les idées religieuses surtout qui le préoccupaient. Les années qui s'étaient écoulées depuis sa première enfance avaient été des plus édifiantes. Ses biographes nous le représentent comme ayant déjà peu d'inclination pour le monde, comme cherchant toujours à être seul, comme ne trouvant de plaisir, même les dimanches et fêtes, qu'aux exercices de piété et à la prière, au point de se relever la nuit, malgré la rigueur du froid, pour se prosterner devant Dieu, les yeux baignés de larmes, et se mettre en oraison. Ce qui me plaît davantage, c'est que déjà aussi il était humain et charitable. Plusieurs fois on l'avait vu, en allant

au collége, partager avec des pauvres ou leur donner même tout entier le pain qu'il apportait pour son déjeuner. Si la prière plaît à Dieu, l'aumône ne lui est-elle pas plus agréable et plus chère encore ?

Le cours de philosophie achevé, il fallut se déterminer pour le choix d'une profession. Comme Pâris était l'aîné de deux frères, sa famille désirait qu'il se mît en état de succéder à son père dans sa charge de conseiller, tandis que son frère cadet prendrait le parti de l'épée, et ce désir était assez naturel ; mais elle comptait sans l'extrême éloignement que le jeune homme avait pour le monde et sans le besoin qu'il épouvait de se consacrer tout entier à Dieu. Il avait d'abord exprimé le désir de se confiner dans la solitude d'un cloître; puis, comme la satisfaction de cette fantaisie lui fut refusée, il demanda à entrer dans l'état ecclésiastique, ce qu'on lui refusa également. On voulut, au lieu de cela, qu'il fît son droit. On l'obligea même, pour lui donner un peu de tournure et pour le dégourdir, s'il m'est permis d'employer cette expression un peu familière, à prendre pendant six mois des leçons d'équitation. Jusqu'à vingt et un ans donc, il suivit l'étude du droit, qu'il termina en soutenant convenablement ses thèses de licence. Mais ce fut tout ce qu'on put obtenir de lui ; il était à bout de concessions aux exigences du monde et de la famille. Ici commence un spectacle que je ne puis considérer sans un certain sentiment de tristesse : celui de la lutte obstinée d'un fils contre le désir, contre la volonté de ses parents, lorsque ce désir et cette volonté s'appliquent aux choses les plus raisonnables et les plus justes. Le jeune Pâris voulait, à toute force et à tout jamais, renoncer au monde. Il avait obtenu de faire une retraite de huit jours à Notre-Dame-des-Vertus, dans le village d'Aubervilliers. Peu de temps après, on lui permit de passer quelques mois en habit séculier dans la maison de Saint-Magloire, à Paris, que gouvernaient les pères de l'Oratoire. Il ne fit que s'y entretenir dans sa résolution et dans ses idées. Ses parents se reprochèrent alors leur

facilité et le rappelèrent à la maison, où ils essayèrent de nouveau de lui faire prendre goût au monde. Ce fut peine inutile. La prière et l'étude continuaient seules à l'attirer, et il semblait attendre impatiemment l'heure à laquelle il pourrait rompre tous ses liens humains sans trop de violence. Sur ces entrefaites, il fut atteint de la petite vérole; il avait à ce moment vingt-deux ans. On voulut prendre des précautions pour qu'il n'en fût pas marqué, mais il résista, acceptant au contraire comme une faveur l'accident qui privait son visage des agréments qu'il pouvait avoir. A peine était-il sorti de maladie, que les attaques de sa famille se renouvelèrent. On lui parlait souvent de la charge qu'on lui destinait et des avantages qu'il devait à son titre d'aîné. On joignit même les menaces aux promesses. Le jeune homme demeura inflexible, ce qui lui valut d'être éloigné deux fois de la maison paternelle dans l'espace de deux mois. Durant tout le temps de sa double disgrâce, il évita de paraître devant ses parents et se cacha à leur insu dans sa chambre, d'où il sortait seulement pour aller dîner chez un ami, revenant ensuite se renfermer le reste du jour, sans prendre d'autre nourriture. L'historien auquel j'emprunte ces détails ajoute à ce sujet : « On ne peut trop déplorer que des parents dont les mœurs seront souvent réglées connaissent assez peu les vrais principes de la religion pour suivre leurs vues d'ambition et forcer la vocation de leurs enfants. » Je ne sais si le futur diacre connaissait et pratiquait mieux à cet égard les *vrais principes de la religion;* quoi qu'il en soit, il finit par atteindre son but. Dès le commencement de l'année 1713, il obtint la permission de se retirer dans un séminaire, pour s'y disposer à la cléricature. La mort de sa mère, arrivée tout à coup, suspendit pour quelque temps l'exécution de son dessein, et, disons-le à sa louange, il ne crut pas devoir abandonner son père dans cette triste circonstance. Ce ne fut qu'au mois d'août de cette année 1713 qu'il entra pour la seconde fois à Saint-Magloire. Environ trois mois après, à la

Toussaint, il prenait l'habit ecclésiastique, et, aux Quatre-Temps suivants, la tonsure. Il était alors dans sa vingt-quatrième année.

Le travail et la prière devinrent plus que jamais l'occupation presque exclusive du nouveau clerc. Il s'appliqua à l'étude du grec et même à celle de l'hébreu. Malgré son goût dominant pour la retraite, on le pria de faire le catéchisme à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, paroisse contiguë au séminaire de Saint-Magloire ; il n'osa pas s'y refuser, et il s'acquitta de cette fonction avec autant de zèle que d'intelligence. Pour donner de l'émulation aux enfants qu'il instruisait, comme pour récompenser leurs progrès et leur sagesse, il leur distribuait des livres en grand nombre, si bien même qu'il fut accusé à cet égard d'une véritable prodigalité. Fut-ce cette raison ou tout autre motif qui porta son père à le déshériter en partie ? Toujours est-il que le conseiller Pâris, étant tombé malade et se sentant près de sa fin, fit un testament par lequel il ne laissait à son fils aîné que le quart de son bien. Quelques amis engagèrent celui-ci à faire casser le testament, mais il ne le voulut point et parut heureux au contraire de se trouver moins riche qu'il n'eût dû l'être. Je puis, à cette occasion, citer ici deux traits qui lui font honneur et que je trouve dans une de ses biographies.

Une fille qui avait rendu des services à la maison avait été oubliée par son père sur son testament ; il se fit un devoir d'y suppléer sur sa part d'héritage, et persuada à son frère et à sa sœur d'en faire autant ; car il avait aussi une sœur, mariée à M. de la Grange, conseiller au parlement.

Le second trait présente des détails assez curieux. Comme il avait hérité de plus de cent soixante marcs de vaisselle d'argent, d'une grande quantité de toile et de linge, et de beaucoup de sel, il convertit une grande partie de l'argenterie en aumônes, et distribua presque toute la toile et tout le linge pour faire des surplis à de pauvres ecclésiastiques de la campagne, ou pour leur servir à d'autres usages. On

le vit un jour charger un carrosse de ces toiles, et suivre cette voiture à pied depuis la rue de Gèvres, où était le dépôt, jusqu'au faubourg Saint-Antoine, où la distribution devait se faire. Il en fut de même du sel, à la réserve d'une partie qu'il confia à une vertueuse dame de sa connaissance, pour être distribuée aux pauvres de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, sur laquelle elle demeurait.

En 1717, après la mort de son père, Pâris sortit de la maison de Saint-Magloire, afin de se rendre auprès de son frère qui se trouvait seul, encore jeune, et revêtu nouvellement d'une charge de conseiller au parlement. Il lui tint compagnie et l'assista de ses avis pendant deux ans, en continuant de se livrer à ses exercices spirituels durant tout le temps qu'il ne lui consacrait pas. Son premier goût pour la solitude venant à se réveiller, il chercha quelque paisible retraite où il pût se réfugier. Depuis plusieurs années déjà, le célèbre monastère de Port-Royal-des-Champs n'existait plus, sans quoi, en janséniste fervent qu'il était, il n'eût pas manqué de s'y retirer. Plusieurs fois il en avait arrosé les ruines de ses larmes; mais réduit à en déplorer la sauvage destruction, et sans, espérance de trouver jamais un pareil lieu de refuge, il tâcha de s'en former un pour lui seul. Le village de Boissy-sous-St-Yon, près Châtres, lui parut propre à l'exécution de son dessein. Pendant près de trois ans il alla y passer six à sept mois chaque année, dans une maison qui lui fut prêtée à cet effet par un de ses amis. Là il continua ses exercices de piété, ses œuvres de pénitence, son étude de la théologie et celle des langues mortes. Là aussi il continua à se montrer généreux et charitable, et ses biographes s'accordent à parler des abondantes aumônes qu'il aimait à répandre. Le curé de Boissy l'ayant prié de faire le catéchisme aux enfants de sa paroisse, il accepta cette modeste mission, qu'il remplit avec zèle aussi longtemps que dura son séjour dans le village. A cette époque, et lorsqu'il touchait à sa vingt-huitième année, on lui

persuada de se laisser élever au sous-diaconat. Il y consentit, non sans résistance, et fut ordonné vers la fin du carême de 1718. Son frère s'était marié, et sa présence ne lui étant plus nécessaire, il le quitta définitivement pour retourner à Paris, où il se confina dans un petit corps de logis du collége de Bayeux.

« Dans ce nouvel établissement, dit un de ses historiens, il se trouva en pleine liberté d'embrasser une vie plus pénitente, plus retirée et plus laborieuse. Il demeurait renfermé dans sa chambre toute la journée, ne paraissant qu'aux heures du repas et durant une demi-heure de conversation avec quelques amis. Il n'avait jamais de feu durant tout l'hiver, se contentant de se précautionner contre le froid excessif des pieds par l'usage d'un sac de poil. Quelque soin qu'il prît de cacher les austérités qu'il pratiquait dès ce temps-là, une inattention de sa part laissa apercevoir qu'il se mortifiait, au moins en certains jours, par le cilice. »

Nous allons pouvoir appliquer maintenant à notre héros ce titre de diacre que l'on a pris l'habitude d'accoler à son nom, comme je l'ai dit en commençant. En effet, chargé par le curé de Saint-Côme de la direction des jeunes clercs, il fut déféré à l'archevêché comme les assujettissant à des règles trop sévères, et les explications qu'il dut fournir ayant mis en relief ses grandes qualités auprès du cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, et de ses grands vicaires, on résolut de lui conférer le diaconat. Il résista d'abord, comme il l'avait fait pour le grade inférieur, mais on vint à bout de sa résistance, et il fut ordonné diacre aux Quatre-Temps du mois de décembre 1720; il avait alors trente ans. Ce fut bien une autre affaire quelques mois après. On voulut l'élever au sacerdoce et lui donner la cure de Saint-Côme. Ses réclamations furent encore plus vives, en raison du plus d'importance de ces nouvelles fonctions. Par bonheur, un obstacle se présenta, sur la nature duquel ses biographes ne s'expliquent point. Les négociations fu-

rent rompues, l'affaire manqua, et il n'en fut plus question. Déjà, après sa première ordination, on lui avait proposé une place de chanoine qui allait vaquer à Reims, lieu originaire de sa famille; mais il ne fit pas toutes les diligences nécessaires ; le canonicat, devenu vacant, fut donné à un autre, et ce fut un grand souci de moins pour lui, qui ne se croyait pas digne non plus de cet honneur qu'on voulait lui faire.

Échappé à la prêtrise comme au canonicat, le diacre Pâris résolut de plus belle de passer ses jours dans une retraite absolue. Il s'établit provisoirement dans le collége de Justice; puis, tourmenté d'une sorte d'inquiétude sur le lieu qu'il devrait définitivement choisir, il voulut visiter différents monastères et différentes solitudes. Il entreprit à cet effet plusieurs petits voyages sur lesquels il est inutile d'insister. Je ne puis toutefois résister au plaisir de citer un épisode caractéristique d'une de ces pérégrinations, rapporté par un de ses biographes. Pâris voulut un jour aller faire visite à l'abbé Duguet, qui se trouvait en ce moment dans un château près de Pontoise. Parti du Mont-Valérien, où il s'était confiné récemment, il se mit en chemin pour cette ville, à pied comme toujours, par la route d'Argenteuil. Le temps était détestable, il pleuvait à verse. Il y avait une abbaye à Argenteuil, et dans cette abbaye un bénédictin que notre voyageur n'était pas fâché de voir en passant. C'est ce religieux qui a rendu compte lui-même de cette visite dans une lettre qui a été conservée.

« En entrant dans le cloître, dit-il, je fus agréablement surpris de voir M. l'abbé de Pâris. Dans le moment, je ne fis pas attention qu'il était bien mouillé et bien crotté, portant une méchante soutane rabattue. Je lui demandai où il avait mis son cheval, et sur l'aveu qu'il me fit qu'il était à pied, je le plaignis fort à cause des mauvais chemins, et surtout à cause de la pluie continuelle qu'il avait essuyée. Nous lui fîmes grand feu, mais il ne voulut jamais prendre

les pantoufles qu'on lui présenta, sous prétexte que ses souliers sécheraient mieux dans ses pieds. Je remarquai qu'il ne voulait jamais relever sa soutane pour faire sécher ses bas. Il la laissa toujours traînante devant le feu, qui le fit paraître comme un tourbillon de fumée, tant il était mouillé. Lorsqu'il vit mettre le couvert, il nous demanda si nous n'avions pas encore dîné; on lui dit que c'était pour lui; il répondit : « Cela est inutile, je ne mangerai pas. » En effet, il ne voulut pas même prendre un verre de vin. Ses refus, quoique très-humbles, furent persévérants, ce qui nous fut sensible, parce qu'il ne paraissait pas avoir dîné. Si j'eusse été au fait de ses jeûnes prodigieux, ma surprise aurait été moins grande. Il partit un moment avant les vêpres, la pluie continuant toujours; il refusa un cheval, sous prétexte qu'il n'était pas accoutumé à s'en servir, et promit cependant de nous revoir quand il repasserait. Il revint cinq jours après, à pied comme auparavant, et quoiqu'il nous eût promis de dîner à son retour, il n'en fit rien, et ne goûta pas même notre vin. »

Après d'autres excursions dans le détail desquelles je n'entrerai pas; après avoir passé trois mois à Hiverneau; après avoir poussé jusqu'à l'abbaye de la Trappe, sans pouvoir obtenir d'y être admis comme pensionnaire, ni même de suivre comme externe les exercices du couvent, Pâris renonça finalement à se fixer dans un monastère quelconque; et, jugeant qu'on pouvait s'isoler et vivre dans la retraite au sein d'une grande ville aussi bien qu'ailleurs, il revint une fois encore à Paris. Du collége de Justice, où il rentra pour un temps, il alla s'établir au troisième étage d'une maison située rue de l'Arbalète, au faubourg Saint-Marceau, maison qui n'était habitée que par des pauvres, et où il ne fut connu que sous le nom de *Monsieur François*. On ne voyait d'autres meubles dans sa chambre qu'un lit composé d'un mauvais matelas et de quelques ais mal assortis, une table et une chaise; les fenêtres étaient mal garnies, encore plus

mal fermées, quoique tournées au nord. De cuisine point; sa nourriture ordinaire se composait de quelques œufs durs. Cette triste apparence de la pauvreté, bien qu'en réalité il ne fût pas pauvre, lui valut un jour un affront dont les suites furent heureusement arrêtées à temps. Le régisseur de la maison s'étant présenté pour toucher le terme échu du loyer, et son locataire n'ayant pas sous la main la somme d'argent nécessaire, allait faire un éclat, à l'aspect d'un mobilier qui ne répondait pas du prix de la location, et menaçait déjà de mettre à la porte de sa bicoque le fils aîné d'un conseiller au parlement de Paris, lorsqu'un autre locataire survint qui voulut bien fournir caution pour celui-ci, ce qui mit fin à l'aventure.

« Ce voisin, ajoute l'historien auquel j'emprunte cette anecdote, ce voisin qui voulut bien répondre du loyer était un passementier. S'étant aperçu que le pauvre homme ne faisait point d'ordinaire, et ayant tout lieu de croire qu'il ne vivait que de pain et d'eau, il voulut le soulager dans l'extrême indigence où son extérieur annonçait qu'il devait être; il offrit de lui donner tous les jours de la soupe. Le saint diacre y consentit avec humilité et reçut pendant quelque temps la soupe qu'on lui donnait, maigre ou grasse, aimant mieux passer pour pauvre que de ne pas suivre scrupuleusement le genre de vie qu'il s'était imposé. En récompense de ce bienfait, il allait chez son voisin faire de bonnes lectures pour son instruction et pour celle de sa famille. Il aidait même souvent sa femme à porter son seau, lorsqu'elle venait de puiser de l'eau. »

De cette maison, d'où il avait manqué d'être si indignement expulsé, Pâris passa, vers le mois de mars **1724**, dans une autre qui était située au faubourg Saint-Jacques, près du Val-de-Grâce. Là se forma une petite communauté de solitaires, composée de quatre à cinq personnes. Il y vécut en reclus selon ses désirs, ne sortant de la maison que les dimanches et les fêtes pour aller entendre la messe, et ne

paraissant même dans la chambre commune que pour y prendre les repas, qui étaient suivis d'une heure de conversation. Durant tout le carême il jeûna sans interruption jusqu'à six heures du soir. L'épuisement auquel le réduisit ce jeûne, dont il faisait la première épreuve, lui causa de vives douleurs. On rapporte que son corps en était quelquefois agité de convulsions et de mouvements extraordinaires[1]. On rapporte aussi qu'à cette même époque il fut pris de je ne sais quel ennui et de je ne sais quel dégoût, que ses biographes attribuent à la tentation du démon. A la suite de cette défaillance morale, qui heureusement dura peu, quelle qu'en fût la cause, Pâris voulut modifier de nouveau son genre de vie. Pour jouir d'une retraite encore plus profonde, il alla s'établir dans une maison de la rue des Bourguignons au faubourg Saint-Marceau. Il pria ses amis de ne plus venir troubler sa tranquillité, et ne conserva avec lui que M. Tournus, ancien curé de province, retiré volontairement du sacerdoce après une vie un peu mondaine, qu'il expiait obscurément à Paris dans la mortification et dans les pratiques de la plus rude pénitence, dont il avait fait la connaissance par hasard, vers la fin de l'année 1721, et avec qui il s'était lié d'une étroite amitié. Depuis plus de deux ans il n'employait plus de domestique; il achetait lui-même ce qui était nécessaire pour sa nourriture. Il n'usait plus que de légumes qu'il apprêtait à la hâte, et ses aliments les plus ordinaires étaient des herbes crues qu'il mangeait dans l'eau, et il donnait à ce triste mets le nom de salade.

Pâris n'avait pas perdu entièrement son frère de vue. Il lui avait fait quelques visites, une entre autres à Pontoise, dans le temps que le parlement y était exilé; il

1. Un de ses biographes demande si cet état violent et extraordinaire n'était pas le signe avant-coureur des convulsions qui devaient plus tard se manifester sur son tombeau; je n'ai pas qualité pour lui répondre.

s'était même rendu dans cette ville à pied, par une chaude journée du mois d'août, sans manger autre chose en route qu'un morceau de pain, qu'il avait pris sur lui. A cette même époque, dit un de ses biographes, il lui avait écrit « une lettre vive et forte pour l'encourager à remplir en « cette occasion le devoir d'un magistrat tout à la fois « chrétien et français, et *à s'opposer à une bulle qu'il « croyait autant ennemie des droits du roi que de ceux de « Dieu.* » Il avait été également visité plusieurs fois par lui; et même, durant tout le séjour qu'il fit au collége de Bayeux et au collége de Justice, il le recevait fréquemment; mais dès qu'il se fut confiné dans sa petite maison de la rue des Bourguignons, il devint inaccessible pour lui. Il lui fit jusqu'à sa mort un mystère du lieu de sa retraite, et se contenta de lui rendre tous les ans quelques visites, « ob« servant alors, dit le même biographe, de se mettre pro« prement. » Quant à sa position de fortune vis-à-vis de lui, je dois dire que depuis longtemps déjà il s'était déchargé entre ses mains du soin et du maniement de tout son bien, ne se réservant qu'une modique pension, qui lui servait à subvenir aux besoins des autres plus encore qu'aux siens propres. Il continuait, en effet, à pratiquer d'abondantes aumônes, et l'on cite de lui plusieurs traits d'ingénieuse charité. Ainsi, étant entré un jour chez un ecclésiastique réduit à l'indigence, il s'aperçut que cet homme n'avait qu'un très-méchant manteau. Sans paraître en avoir fait la remarque, il alla donner l'ordre qu'on lui fît un manteau pour lui-même; puis, mettant le manteau neuf sur ses épaules, il rendit une seconde visite à l'ecclésiastique, dont il prit en partant le vieux manteau, comme par mégarde, à la place du sien qu'il avait déposé à son arrivée. L'ecclésiastique se présenta chez lui quelques jours après pour réparer la méprise. « Le manteau est à vous, monsieur, lui dit Pâris; j'ai le mien, c'est là le vôtre. » Une autre fois, ayant vendu toute son argenterie, mais ayant conservé un peu de linge pour son

usage personnel, il arriva qu'il fit la rencontre d'un pauvre presque nu. Entrer avec lui dans l'allée d'une maison, se dépouiller de sa chemise et l'en revêtir fut l'affaire d'un instant. Deux anecdotes comme celles-là valent toute une histoire.

CHAPITRE II

Le diacre Pâris apprend à fabriquer des bas. — Il forme une petite communauté dans sa maison. — Il renonce pour un temps à la communion pascale. — Ses mortifications et ses exercices de pénitence. — Son entourage; triste sort d'une salade; le riz à la suie. — Le diacre Pâris s'échappe de la capitale. — Ses nouvelles pérégrinations; visite à dom Léauté, surnommé *le grand jeûneur*, et à l'abbé d'Asfeld. — Curieux détails sur dom Léauté. — Hommage rendu par ce dernier, ainsi que par l'abbé d'Asfeld, au pénitent voyageur. — Retour à Paris dans un triste état. — Première maladie.

Une des vues du diacre Pâris pour la grande retraite qu'il s'était imposée était de donner tous les jours un temps considérable au travail des mains. Dans ce dessein il se mit en apprentissage sous un ouvrier en bas, et acheta de lui dans la suite un métier qu'il lui paya sur-le-champ; le prix était de 280 livres. Quand le temps de lui livrer ce métier fut venu, l'ouvrier en bas nia impudemment qu'il eût fait aucun marché avec lui. On conseilla au bon diacre de le poursuivre en justice. Il y consentit d'abord; mais le lendemain même il écrivit à l'avocat au parlement entre les mains de qui il avait remis ses droits, pour le prier d'abandonner toute poursuite. Cette lettre, qui nous a été conservée, est touchante et pleine de sentiments chrétiens. L'ouvrier en bas ne rendit rien, et Pâris fut obligé d'acheter un autre métier, qui lui coûta 300 livres. Cette friponnerie ne profita guère, du reste, à son auteur; car, au bout de quelques mois, bien qu'à la tête de cinq métiers, il fit mal ses affaires et fut obligé de disparaître

pour un temps, en plaçant ailleurs ses métiers sous des noms empruntés.

Une autre vue du diacre Pâris, de concert avec M. Tournus, était de former de nouveau une petite communauté. Trois ou quatre personnes étant venues successivement se joindre à eux, cette communauté se trouva établie, et elle eut bientôt son règlement. Si je ne craignais de trop prolonger cette histoire, je le ferais connaître, et l'on verrait quels exercices de piété, quelle vie austère et pénitente la petite communauté s'imposait.

J'arrive à un acte de la vie de Pâris qui lui a été vivement reproché par les adversaires du jansénisme. Non content de s'interdire toutes les fonctions, même celles de la cléricature, il voulut un jour se priver de la communion, et deux ans de suite il ne fit pas même ses pâques, en dépit du commandement de l'Église :

« Ton créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement; »

ce qui fit dire par la suite à l'évêque de Marseille : « Peut-« on reconnaître pour véritables lès miracles d'un homme « qui, au mépris du commandement de l'Église, a passé « tranquillement deux ans sans faire ses pâques? » Toutefois ses partisans, et l'évêque de Montpellier entre autres, ont cherché à le justifier, soit par des exemples, soit par des textes plus ou moins applicables à la circonstance. On comprend que je n'ai rien à voir dans ce débat. Il semble à la première vue que le trop modeste diacre avait tort, et que le devoir pascal est un de ceux avec lesquels il n'est pas permis au catholique de transiger, sous prétexte d'une indignité dont ce n'est pas à lui à être juge. Ce fut au reste, comme on va le voir, l'avis de son confesseur.

Malgré le soin qu'il prenait de se cacher et de demeurer inconnu, Pâris fut enfin découvert et dénoncé au curé de Saint-Médard, qui voulut lui faire reprendre sa place au

chœur parmi les clercs. Il résista d'abord, et force fut de faire intervenir son confesseur. Celui-ci comprit qu'il était nécessaire de faire violence à l'humilité de son pénitent. Prenant donc un ton d'autorité, il lui déclara nettement qu'il fallait obéir, ou se choisir un autre guide. Il l'obligea alors, non-seulement à prendre place dans le chœur avec les clercs, mais encore à mettre fin à cette privation de l'Eucharistie dans laquelle il venait de passer deux ans; il lui ordonna même de communier tous les quinze jours. Le pénitent se soumit, et, la veille de la Pentecôte, en 1725, on le vit pour la première fois en surplis dans la paroisse de Saint-Médard. Un peu plus tard, le curé, aidé du confesseur, obtint qu'il reprît ses fonctions de diacre et qu'il se chargeât du catéchisme des enfants, ainsi que de la direction des clercs; encore n'accepta-t-il cette dernière fonction qu'à la condition que la qualité de supérieur appartiendrait toujours au vicaire de la paroisse.

Pâris se remit alors à l'étude pour remplir ses nouveaux engagements; mais il ne retrancha rien de ses austérités. « Il voulait et devait souffrir dans toutes les parties de son corps, dit un de ses biographes, et souffrir rigoureusement. Il était chargé de ceinture de fer, de haire et de cilice; les chemises de serge qu'il portait aussi contribuaient encore à augmenter ses souffrances; car, outre qu'il n'usait que des plus grossières, il en changeait rarement. » Un autre biographe confirme la chose en ces termes : « Notre saint pénitent se retrancha le linge et ne se servit plus que de grosse serge, couchant tout vêtu, tantôt sur une paillasse, tantôt sur la terre dessus une planche ou un mauvais matelas, plus propre à le faire souffrir qu'à le soulager. Aux haires et aux cilices dont il usait il ajouta une plaque de fil de fer en forme de cœur, armée de pointes qui entraient si avant dans sa poitrine par les coups qu'il se donnait, que le sang sortait. Il portait aussi sur lui une ceinture de fer avec des pointes, mais son confesseur l'obligea de la quitter, et lui permit de porter une petite chaîne dont

il faisait deux ou trois tours au bras droit. » Les compagnons qu'il s'était donnés contribuaient eux-mêmes par des bizarreries de caractère à exercer sa patience, je dirai presque à lui procurer des souffrances morales qui venaient fructueusement s'ajouter à sa pénitence physique. L'un d'eux surtout, un certain abbé Mabileau, prêtre de l'Oratoire, le fatiguait de ses boutades qui allaient quelquefois jusqu'à l'impertinence. Il prenait souvent avec lui un ton de maître, bien qu'il vécût de ses bienfaits, et lui faisait les reproches les plus injurieux. Ses traits, dit-on, étaient quelquefois si perçants qu'il arrivait au pauvre diacre de les sentir jusqu'à verser des larmes et d'être contraint de quitter la table aux heures des repas. Quand on représentait à celui-ci qu'il poussait trop loin la patience : « Ce compagnon m'est nécessaire, répondait-il; en m'exerçant il me rend plus attentif, et en me mortifiant il me donne plus de moyens d'expier mes fautes. » Un autre, M. de Congis, d'une famille noble de Flandre, tombé dans l'indigence pour avoir fait largesse de ses biens aux pauvres, était d'une simplicité d'esprit qui le rendait très-peu propre au service de la maison dont chacun devait s'acquitter à son tour. Voici deux échantillons de son savoir-faire; je laisse parler un des historiens de notre héros :

« Un dimanche au soir, M. de Congis voulut régaler M. de Pâris d'une salade. Il eut besoin de consulter à trois reprises pour lui dresser ce mets. Dans la troisième consultation, il s'agissait de savoir s'il fallait mettre de l'huile, du sel et du vinaigre pour la rendre bonne; on lui répondit que c'était l'assaisonnement. M. de Pâris, à son retour de Saint-Médard, voyant la salade toute préparée, complimenta M. de Congis et lui demanda si elle serait bonne. — Fort bonne, lui dit-il, car elle m'a coûté bien des façons. — Quand il vint pour en manger, et qu'il aperçut l'assaisonnement, il prit un pot d'eau, le versa dans la terrine, et ne la mangea qu'après qu'elle eut nagé dans l'eau. »

Pauvre M. de Congis! c'était bien la peine de se donner tant de mal! Mais voyons le second trait.

« Je ne sais pas précisément la date d'une visite que M. Desangins rendit au saint diacre. Cet ecclésiastique, respectable par son détachement, son amour pour la pauvreté et par les témoignages authentiques qu'il a rendus contre la bulle *Unigenitus*, était lié avec lui déjà depuis longtemps. Sa vie approchait de celle de M. de Pâris pour les austérités. Il arrive un jour chez ce saint pénitent vers l'heure du repas. On le reçoit d'un air gai, on lui dit qu'il a pris son temps des mieux et qu'on le régalera bien : *car*, lui dit M. de Pâris, *notre pain n'est que d'hier*, *et notre riz n'est que d'avant-hier.* Il se mit à table avec le saint diacre et M. Tournus. M. de Congis faisait la lecture. M. Desangins ne put manger du seul mets qui composait le repas. Le riz était si noir et si amer, que ni lui ni M. Tournus n'y retournèrent, après en avoir goûté. M. de Pâris ne fut pas si difficile, il en prit autant que si tous les assaisonnements y eussent été. Cependant, après que l'on fut sorti de table, il demanda à M. de Congis pourquoi ce riz avait changé de couleur. Il répondit que c'était un gros morceau de suie qui y était tombé pendant qu'il le faisait réchauffer. »

Le croirait-on? Pâris, malgré toutes ses austérités, trouva qu'il ne faisait pas encore assez pénitence et voulut s'arracher à ses fonctions, ainsi qu'au séjour de la capitale, disant qu'*il sentait que s'il restait dans le monde* — il appelait cela rester dans le monde! — *il se perdrait.* Un beau jour donc, il se mit en chemin avec M. Tournus et M. de Congis, après leur avoir proposé une simple promenade dans les environs de Paris. Quand on fut arrivé à Charenton, dont on avait suivi la route, et qu'on y eut pris une légère réfection de pain et de lait, il déclara tout à coup à ses deux compagnons qu'il partait pour se rendre dans quelque solitude écartée; il les embrassa tendrement et les quitta tout stupéfaits et tout affligés de son départ, sans

qu'ils osassent marcher sur ses pas, et se contentant de le suivre des yeux jusqu'à ce qu'il eût entièrement disparu.

Cette dernière campagne du pauvre diacre ne fut pas heureuse. Pâris se dirigea d'abord vers l'abbaye de Sainte-Colombe, près de Sens, pour y consulter une ancienne connaissance, dom Léauté, célèbre religieux bénédictin, qu'il était allé visiter à Melun (où il se trouvait alors), à l'époque des différentes pérégrinations dont je n'ai parlé que sommairement. Quelque désir que j'aie d'abréger, je ne puis m'empêcher de dire au lecteur quelques mots de cet autre martyr de la pénitence, qui avait reçu dans sa communauté le surnom du *grand jeûneur*. La lettre suivante, que je trouve intercalée, sans le nom du signataire, dans une Vie du diacre Pâris, et qui est datée de Sens, le 4 mai 1731, le lui fera suffisamment connaître :

« Monsieur,

« Les motifs de votre curiosité au sujet de dom Claude « Léauté, notre grand jeûneur, sont trop rigoureux pour « ne pas s'empresser d'y satisfaire. Je vais répondre de « suite à vos questions. Le caractère de ce religieux est des « plus aimables : sa dévotion n'est point de celles qu'on « nomme farouches ou guindées : dans les plus grandes aus- « térités il est toujours très-affable. Il a passé le carême der- « nier, à commencer au jour de mardi-gras, jusqu'au mardi « de la semaine sainte inclusivement, sans prendre aucune « nourriture, excepté celle qu'il prend à l'autel ; car il dit « la messe tous les jours sans y manquer. On ne saurait « même lui faire plus de plaisir que de lui laisser dire la « grand'messe. On ne s'aperçoit point que sa voix dimi- « nue ; mais il n'en est point de même de son visage, qui « devient pâle et desséché : ses yeux se rétrécissent, et « malgré tout cet abattement, sitôt qu'il a cessé son ca- « rême, il revient à son premier embonpoint. Le mercredi « de la semaine sainte, il prit, selon sa coutume, deux

« soupes de lait, une à midi, l'autre au soir, et rien da-
« vantage. Le jeudi saint, il mangea à dîner une pareille
« soupe, et le soir il collationna comme la communauté,
« qu'il imita le reste de la semaine dans sa manière de
« vivre. Pendant tout le carême, il ne paraît point du tout
« au réfectoire; ainsi ce n'est point pour y faire lecture
« souvent, comme on vous l'avait dit. Il passe le reste de
« la journée s'occupant partie à la lecture, partie à la mi-
« niature, dans laquelle il est très-habile. Nous ne savons
« point si ce religieux ne dort que trois ou quatre heures
« par chaque nuit, car il a un grand soin de ne parler ja-
« mais de ce qu'il fait de pénitence dans le secret. On sait
« seulement qu'il ne couche que sur sa chaise, ou sur le
« plancher de sa chambre, parce que ses couvertures, qu'il
« a depuis longtemps, conservent encore les plis qu'elles
« avaient chez le marchand. On l'a rencontré plusieurs
« fois à quatre heures du matin revenant de l'église et al-
« lant de ce pas au chauffoir, où il demeurait plus d'une
« demi-heure, ce qui donne sujet de croire qu'il ne repose
« point après matines, ou du moins très-peu. L'Avent, les
« Quatre-Temps, les Vigiles sont observés de sa part comme
« le carême, c'est-à-dire sans prendre aucune nourriture
« qu'à l'autel. Pour le reste de l'année, il jeûne de manière
« qu'il n'en perde pas l'habitude, je dis l'habitude, car voici
« le onzième carême qu'il passe de la manière dont je vous
« l'ai décrit. Il choisit dans chaque semaine, ou le mer-
« credi ou le vendredi, qu'il passe sans boire ni manger.
« Par rapport à ses sentiments, je vous dirai qu'il est très-
« opposé à la Constitution. En conséquence de cela, il est
« appelant, réappelant, et il a protesté contre la Diète de
« 1730[1]. Le bruit commun est qu'il a demandé à Dieu la
« grâce de pouvoir soutenir des jeûnes si extraordinaires,
« en confirmation de la justice de la cause qu'il défend. Je

1. Diète dans laquelle le lieutenant de police Hérault, qui y assistait de la part du roi, fit accepter la constitution *Unigenitus* par plusieurs

« ne sais ce dernier article que sur les rapports des autres;
« mais, pour ce qui regarde ses pratiques d'austérité, je
« suis plus en état de les attester, en ayant été témoin
« oculaire. »

Le diacre Pâris exposa donc à Dom Léauté ses projets de retraite absolue dans quelque asile écarté, pour s'y dérober entièrement et à jamais au monde; mais le *grand jeûneur*, avec une haute raison dont il faut lui savoir gré, lui déclara qu'il n'approuvait pas son dessein. « J'en loue la pensée, lui dit-il, mais je ne pourrais en approuver l'exécution dans la situation où vous êtes. Vous remplissez votre dessein, sans le savoir, aussi exactement que vous pouvez le désirer. Aimer et servir le prochain pour Dieu, c'est aimer et servir Dieu même. » Il lui représenta que, les conférences qu'il faisait aux clercs de Saint-Médard, ainsi que les instructions familières dont il était chargé dans cette paroisse, ne lui prenant que peu d'heures par jour, il pouvait se livrer le reste du temps à l'attrait que Dieu lui faisait trouver dans la prière; et, pour achever de le déterminer, car il lui semblait que ses paroles faisaient sûr lui quelque impression, il lui conseilla d'aller prendre aussi l'avis de M. l'abbé d'Asfeld, alors exilé à Villeneuve, à quelques lieues de Sens, pour cause de jansénisme. Pâris accepta ce sage conseil, et, poursuivant sa route à pied, il se rendit à l'Hôtel-Dieu de Villeneuve, où le respectable ecclésiastique avait élu domicile. L'abbé d'Asfeld, dans une lettre qui a été conservée, a rendu compte lui-même de cette visite; je ne puis mieux faire que de lui laisser la parole :

« M. l'abbé de Pâris, écrivit-il, me fut annoncé sous
« l'idée d'un pauvre ecclésiastique passant, qui demandait

religieux récalcitrants, entre autres par le général de la congrégation de Saint-Maur; il en a été dit un mot dans le Coup d'œil sur le jansénisme.

« avec instance la permission de me saluer. Je le reçus, et « sans se faire connaître, il m'exposa le dessein où il était « depuis longtemps d'aller se cacher dans une commu- « nauté fort pénitente, qu'il me nomma, et que j'ai oubliée. « Deux motifs l'y portaient. Le premier, qu'ayant long- « temps résisté aux sollicitations de la grâce, qui le pressait « de retourner à Dieu par une prompte et parfaite conver- « sion, il croyait devoir se hâter de lui consacrer sans par- « tage ce qui lui restait de jours, et de s'immoler comme « une victime par un long sacrifice à la justice divine, dont « il portait sans cesse le poids accablant et qu'il avait « longtemps irritée, sans pouvoir s'assurer de l'avoir en- « core fléchie par de dignes fruits de pénitence. L'autre « motif était de fuir un emploi qui l'engageait à faire des « instructions à des jeunes gens dans un faubourg de Pa- « ris. Il jugeait cette fonction trop auguste et trop sainte « pour un pécheur indigne comme lui. Il se croyait témé- « raire d'usurper une place de maître, pendant qu'il devait « encore se tenir dans le dernier rang des disciples. Il lui « semblait qu'il annonçait des vérités qui le condamnaient « et qui devaient le couvrir de confusion. Il craignait « d'être un obstacle aux grâces que Dieu répandrait sur « ces jeunes gens par un canal plus saint, et que cette « place élevée ne fût un piége que le démon eût tendu à « son orgueil. Il exposait tout cela d'un air de naïveté, de « sincérité, d'humilité qui était infiniment touchant. Il « s'accusait fortement et sans ménagement; il marquait un « sincère et profond mépris de lui-même sans le vouloir, « et il entrait dans une sainte indignation contre son in- « gratitude, son oubli de Dieu et sa longue résistance à sa « voix.

« Quand, après avoir pris les éclaircissements néces- « saires, je l'eus condamné à retourner et à reprendre son « emploi, tous ces sentiments augmentèrent extrêmement. « Il fut troublé, mortifié et affligé tout ensemble, et il se « plaignait doucement de ce que j'avais trompé son attente.

« Je le consolai de mon mieux, et j'obtins avec beaucoup « de peine qu'il différerait l'exécution de son projet pen- « dant une année, en priant Dieu de déclarer sa volonté « d'une manière que lui-même en fût content.

« Au sortir de chez moi, il pria une servante de l'hôpi- « tal de le mener dans l'hôtellerie voisine ; il était si fati- « gué, si épuisé et si fort blessé aux pieds, qu'il eut toutes « les peines du monde à s'y traîner. En entrant, on lui dit « que tout était occupé par des charretiers, et qu'on n'a- « vait point de place à lui donner. Sans se troubler, il ré- « pondit d'un air serein et avec douceur, qu'il ne deman- « dait qu'une place dans l'écurie derrière les chevaux, avec « une botte de paille qu'il payerait bien. Pendant qu'il « négociait une si faible grâce, les sœurs de la Maison, qui « ont un discernement des plus fins pour se connaître en « gens de bien, repassaient entre elles tous les traits édi- « fiants qu'elles avaient remarqués en lui, et se repro- « chaient de ne l'avoir pas retenu. La servante étant venue « sur ces entrefaites rapporter la mauvaise réception qu'on « lui avait faite, elles coururent sur-le-champ pour l'enle- « ver. Il ne voulut que du lait cru et du pain bis pour l'é- « mietter dedans; mais elles le firent bouillir; et cepen- « dant, voyant qu'il ne pouvait se soutenir, elles se jetèrent « à ses pieds pour le réchauffer et le mettre un peu à son « aise. Elles reconnurent qu'il avait les pieds tout nus « dans des souliers fort durs et tout couverts de boue. « Mon domestique eut toutes les peines du monde à lui « faire accepter son lit, mais il ne s'en servit que pour se « coucher dessus sans se déshabiller. Il partit le lende- « main en donnant aux pauvres une pièce de douze sous « pour sa couchée, et voulut absolument que la petite ser- « vante qui l'avait accompagné jusqu'à l'hôtellerie accep- « tât aussi trois sous. »

Après sa visite à l'abbé d'Asfeld, le diacre Pâris retourna à Sainte-Colombe rendre compte à Dom Léauté de la ré-

ponse qu'il avait reçue et des conseils qui, à son grand regret, lui avaient été donnés. Une lettre fort intéressante de Dom Léauté consacre le souvenir de cette double entrevue. Je me contenterai d'en citer quelques passages.

« J'ai eu l'honneur de voir M. de Pâris cinq ou six fois, « écrivait le *grand jeûneur*, c'est-à-dire deux fois à Melun, « une fois à Paris, une fois en notre maison de Saint-Denis et « enfin deux fois ici.... J'ai admiré en lui, dès la première « fois que je l'ai vu, un profond mépris pour le monde et « pour lui-même, ce qui ne peut venir que d'un grand goût « de Dieu; mépris qu'il a porté si loin, qu'il s'est tout refusé « et jusqu'au nécessaire. Il était vêtu très-pauvrement. « A regarder son extérieur entièrement négligé, on l'au- « rait cru réduit à la mendicité. Il aimait et pratiquait « non-seulement une grande pauvreté, mais il en aimait « aussi les suites, trouvant son plaisir et son contentement « à paraître vil et méprisable, laissant former en consé- « quence des pensées désavantageuses de lui-même, qu'on « avait quelque peine à rejeter; car, à n'en juger que par « l'habit, on l'eût pris pour un de ces pauvres ecclésias- « tiques errants qui n'ont ni feu ni lieu; je crois qu'il a « joué le monde, si l'on peut ainsi dire, par un stratagème « nouveau, préférant la bassesse à un état plus honorable, « et une disette universelle à toutes les commodités de la « vie.... Sa nourriture devait être tout à fait insipide; il « mangeait du riz cuit à l'eau, préparé pour longtemps et « plusieurs jours auparavant, sans sel ni autre assaisonne- « ment, du pain noir et de l'eau, le tout pris une fois en « vingt-quatre heures et assez tard; voilà le fond de ses « repas....

« Ce fut environ à la Saint-Martin qu'il passa par ici; « on me dit simplement qu'un ecclésiastique de Paris, de « ma connaissance, me demandait. A peine l'eus-je abordé, « que je lui fis servir à manger; mais il ne voulut rien « prendre, quelque instance que je lui en fisse. Il me parut

« cependant qu'il en avait besoin, étant venu de loin à « pied et étant bien fatigué.... Après beaucoup de temps « employé à parler d'austérités, de jeûnes, d'oraison, d'é- « loignement du monde et de pratiques différentes de ver- « tus, il me découvrit qu'il allait à Pérecy passer six mois; « que personne à Paris ne savait ce qu'il était devenu, et « il me conjura par plusieurs fois de bien recommander « à Dieu son grand dessein. Je l'en détournai tant que je « pus.... Nous nous quittâmes et je lui recommandai bien « de voir en passant M. l'abbé d'Asfeld, et de ne rien en- « treprendre qu'il ne l'eût consulté, et de s'en tenir à « l'avis de cet excellent homme.... M. l'abbé d'Asfeld le « détermina à continuer de s'appliquer au service du pro- « chain. Il s'en revint le lendemain me voir et nous eûmes « un dernier entretien, où il me parut dans les mêmes dis- « positions qu'il avait apportées, désirant toujours une re- « traite profonde... Il me quitta, parce qu'il voulait être « à Paris avant le dimanche, pour ne point manquer ses « exercices. Je remarquai qu'il ne portait rien avec lui « pour ce voyage qui devait être une absence de six mois; « il était riche en pauvreté. Je me sentis touché en le « quittant, et le voyant s'en aller sans avoir rien voulu « prendre cette fois, non plus que la précédente, quoiqu'il « eût déjà fait trois lieues, et qu'il n'était pas possible, « étant à pied, qu'il n'eût besoin de nourriture. Je me sé- « parai très-édifié de sa personne et de tout ce que j'avais « vu et entendu de lui, et j'en conserverai le souvenir « toute ma vie. »

Ce fut dans un triste état que le diacre Pâris revint à Paris. Il avait les pieds tout meurtris, et ses amis l'obligèrent à recourir à un chirurgien. Il voulut malgré eux aller le trouver lui-même, et il se traîna depuis la rue des Bourguignons jusqu'à la rue Saint-Jacques, vis-à-vis Saint-Magloire, où demeurait M. Maublan, son chirurgien. Celui-ci le fit approcher du feu et voulut examiner son mal. Mais

Pâris ne pouvait se déchausser, parce que ses bas, qu'il n'ôtait jamais pour se coucher, se trouvaient collés à la chair par un mélange de sueur, de poussière et de sang; on l'aida à les détacher, et cette opération, qui ne se fit qu'avec peine, ne fut pas la moins douloureuse. Le chirurgien, après l'avoir pansé, le condamna à se ménager et même à garder le lit. Le malade obéit à sa façon, c'est-à-dire qu'il ne rabattit rien de ses austérités, et qu'il passa, selon son habitude, l'hiver sans feu. Il ne fut bien guéri de son mal qu'au bout de cinq mois environ; mais à peine se trouva-t-il soulagé, qu'il reprit le cours de tous ses exercices, sans oublier son métier à bas, pour la manœuvre duquel il avait autant besoin de ses jambes que de ses bras.

CHAPITRE III

Ermitage du diacre Pâris dans sa maison de la rue des Bourguignons ; austérités auxquelles il s'y livre ; la tapisserie indiscrète ; le pain trop blanc. — Nouvelle et sérieuse maladie du diacre Pâris ; intervention de son médecin et de son curé ; manière dont il est gardé. — Visite de son frère. — Le diacre Pâris à ses derniers moments. — Son testament ; sa profession de foi janséniste ; sa mort. — Opinion de M. Louis Figuier sur le diacre Pâris. — Funérailles du diacre Pâris. — Première guérison miraculeuse. — Tombeau du diacre Pâris ; son épitaphe ; curieux récit d'un maître maçon.

Pour se consoler de n'avoir pu exécuter le projet dont l'abbé d'Asfeld l'avait détourné, notre pénitent résolut, sans quitter l'enceinte où vivait sa petite communauté, de se retirer à l'écart dans une espèce d'ermitage qui semblait disposé tout exprès pour lui. C'était un appentis presque à jour, séparé du logement et situé dans un coin du jardin ; il n'avait que dix ou douze pieds en carré, sur huit ou dix de hauteur. On voulut s'y opposer, mais tout ce qu'on put obtenir fut qu'on lui ferait dans cet appentis un petit retranchement avec des planches, et qu'il n'y coucherait point avant que les premières rigueurs de l'hiver fussent passées. « Il s'y retira vers la fin de novembre, dit un de ses biographes. Il y demeurait enfermé toute la journée, et n'en sortait que pour se joindre, aux heures de l'office et du repas, avec les deux compagnons de sa retraite, M. Tournus et M. de Congis. Mais il n'eut la liberté d'y faire transporter sa couche et d'y passer la nuit que vers le milieu de février 1727. Son lit consistait en une armoire renversée et allon-

gée seulement de quelques planches, pour qu'elle eût la longueur d'une couche. Il était pendant le jour orné d'un matelas, d'un oreiller et d'une couverture; mais le soir cet appareil disparaissait, et il ne se couchait que sur le bois nu. Son métier était placé dans la même cabane à main gauche en entrant, afin de ne pas être obligé d'en sortir pour les heures du travail. L'on avait aussi pratiqué dans le même lieu un cabinet très-étroit sur la droite, dont tout l'ameublement était une table de sapin, quelques tablettes à livres et une chaise de paille, sur laquelle était une planche pour s'y asseoir. Une méchante tapisserie de Bergame, qui répondait à la pauvreté du lieu, faisait les séparations de ces petits réduits. M. Tournus, en l'absence du saint diacre, garnit de quelques lambeaux de cette tapisserie la muraille qui touchait à son lit; mais M. de Pâris, mécontent de ce soin, qu'il trouva trop recherché, l'ôta dès le soir. Le lendemain, M. Tournus, s'étant aperçu que la muraille était nue comme auparavant, le prit sur le ton d'un homme fâché, et lui fit reproche de se conduire toujours à sa volonté. Le saint diacre, versant des larmes et se jetant au cou de son ami pour le conjurer de s'apaiser, lui avoua qu'il n'aurait pu passer la nuit tranquillement, qu'il reconnaissait bien que c'était une attention de sa part.— *Eh! mon père*, s'écria-t-il, *dans l'étable de Bethléem y avait-il des tapisseries?* »

Un autre biographe ajoute à ces détails qu'auprès de la couche dont nous venons de parler on voyait deux grosses pierres dont on n'a pu bien savoir l'usage. « Quelques-uns, dit-il, ont soupçonné qu'il s'en servait pour appuyer ses genoux dans ses prières de la nuit, ou même qu'il les mettait sous son oreiller quand il se couchait. »

Pâris, en entrant dans sa nouvelle solitude, redoubla la rigueur de son jeûne, auquel il semblait pourtant qu'il ne pût rien ajouter. Le vendredi, après avoir fait la lecture pour le repas de ses deux compagnons, sans vouloir le partager, quelque maigre qu'il fût, il allait faire le sien

dans son petit ermitage avec un morceau de pain et un pot d'eau qu'il y portait. Quand vint le carême, il voulut pratiquer cette austérité tous les jours; mais on fit intervenir son confesseur, et il dut y renoncer, en partie du moins. C'est probablement à cette époque qu'il faut rapporter l'anecdote du riz à la suie que j'ai racontée plus haut. Pâris, avec sa manière de comprendre l'existence, ne pouvait guère être dégoûté. De temps en temps il reprochait à son boulanger de lui fournir du pain trop blanc, tandis qu'il le fournissait trop bis aux pauvres. Il lui arrivait même de se contenter du pain de la dernière qualité, qu'il payait dix-huit deniers la livre; et comme un jour M. Tournus lui représentait qu'il n'était pas sage de manger de si mauvais pain, où l'on trouvait des pailles presque aussi longues que le petit doigt, il lui répondit que c'était ainsi que les pauvres le mangeaient.

Avec un tel régime et des austérités pareilles, il était difficile de se bien porter et de vivre longuement. Aussi la santé du diacre Pâris allait-elle chaque jour en s'affaiblissant. Il eut la pensée de quitter Paris encore une fois, et d'aller faire visite en Hollande aux jansénistes que la proscription avait forcés à s'y réfugier; il avait fixé son départ au premier jour d'août, mais on pouvait déjà prévoir qu'il ne lui serait pas possible de se mettre en route. Il devint si faible, en effet, sur la fin du carême, qu'il ne pouvait plus se tenir debout, même pendant les offices. M. Tournus, continuant à veiller sur lui, lui conseilla à cette occasion d'adoucir sa pénitence; il lui répondit : « *Je suis un lâche; tout autre que moi aurait fait en sorte qu'on ne se serait point aperçu de l'état où je suis. Mais, mon cher ami, si Dieu voulait bien me prendre, quelle grâce! Que nous serions heureux tous deux si je pouvais célébrer l'Ascension dans le ciel, et vous appeler pour y venir célébrer la Pentecôte avec moi!* » Le jour de Pâques, ainsi que le lundi et le mardi, il usa de viande et de vin, en raison de l'extrême solennité de la fête; mais dès le mercredi il reprit son jeûne

et son abstinence ordinaires. Le samedi, veille de l'octave de Pâques, il tomba tout à fait malade, souffrant d'ailleurs d'une tumeur au genou, qui lui était venue il y avait près d'un mois sans qu'il en eût rien fait connaître. Le médecin que l'on fit appeler jugea la maladie sérieuse; il commença par ordonner que l'on dressât un lit dans un endroit plus sain et plus commode; il défendit l'abstinence, et prescrivit du potage et des bouillons. Le malade reçut aussi la visite du curé de Saint-Médard, l'abbé Pommard, le même qui fut arraché à son troupeau et privé de l'exercice de sa cure par suite de son opposition à la bulle. Ce digne ecclésiastique donna aussi ses ordres; il voulut que Pâris fît usage de linge, car jusque-là il avait continué de coucher sans draps, et n'usait que de chemises de serge. Ce ne fut pas sans peine que l'homme de l'art et le prêtre furent obéis. Une naïveté charmante (au fanatisme près) se rattache aux visites que ce dernier fit à notre pénitent. Dans l'une d'elles, il arriva à l'abbé Pommard de lui dire que s'il revenait en santé, il faudrait qu'il changeât de vie. « *Oui* » dit, après son départ, le diacre Pâris à son ami M. Tournus qui était présent, « *Oui, si je reviens en santé, il faudra changer de vie, c'est-à-dire, servir Dieu plus fidèlement que je ne l'ai fait.* » C'est ainsi qu'il interprétait la recommandation de son curé! M. Tournus servait d'infirmier au malade, et il était assisté par M. de Congis ; mais, hélas! quels infirmiers c'étaient l'un et l'autre, surtout le second! Le lecteur veut-il une suite aux anecdotes de la salade et du riz à la suie? Voici ce que raconte l'historien auquel j'ai déjà fait mes principaux emprunts :

« Une personne m'a rapporté qu'après avoir vu le malade, elle s'informa de M. de Congis s'il avait soin de lui donner de bons bouillons et souvent; mais, se méfiant de son peu d'intelligence, elle voulut voir par elle-même comment il s'y prenait pour réussir. La personne descendit donc dans la cuisine, et aperçut une marmite pleine, avec un morceau de viande qui se perdait dans une grande abon-

dance d'eau. Cette marmite était placée entre deux longues bûches couchées à terre, et qui s'approchaient par les extrémités qui étaient à peine échauffées. Est-ce ainsi, dit-elle à M. de Congis, que vous prétendez faire du bouillon? Où sont les chenets? Est-ce là du feu? *Monsieur, nous ne nous servons point de chenets*, répondit M. de Congis; *M. de Pâris ne veut pas que l'on fasse un plus grand feu, il me l'a souvent recommandé; voilà une marmite, et nous avons aussi une terrine.* A force de sollicitations d'acheter un pot de terre, d'avoir des chenets et d'augmenter le feu, il obéit cependant, alla chercher une petite chevrette qu'il découvrit dans un coin du grenier, et se mit en état d'allumer le bois. Comme il n'y entendait rien, il lui fallut du secours; et si la personne qui était présente n'y eût pas mis les mains, jamais M. de Congis ne serait venu à bout de faire bouillir l'eau de la marmite. »

Voilà un malade bien soigné, n'est-il pas vrai? Ce n'était pas pour le diacre Pâris un moyen de recouvrer la santé, que de meilleurs soins lui eussent peut-être rendue; mais heureusement qu'un pareil traitement entrait parfaitement dans ses vues. C'était plutôt la mort que la vie qu'il désirait, et la mort n'était pas loin. On lui fit comprendre dans cette circonstance qu'il ne convenait pas de laisser ignorer sa position à son frère. Il lui écrivit donc, en lui indiquant sa demeure, qu'il lui avait tenue cachée jusqu'alors. Le conseiller Pâris vint aussitôt. Ce fut pour recevoir de son aîné les conseils les plus édifiants. Tout en l'écoutant avec déférence, il ne put voir sans douleur le triste état dans lequel il se trouvait et le misérable aspect de son entourage. Il fit changer en une écuelle de faïence la terrine dont le diacre se servait pour prendre ses bouillons et dont les bords étaient si épais qu'il avait de la peine à y appliquer ses lèvres. Il offrit de l'argent qui fut refusé. Cependant il n'y avait plus qu'un écu dans la maison, Pâris ayant fait distribuer aux pauvres, quelque temps auparavant, quatre ou cinq cents livres, qui provenaient de sa

pension. M. de Congis en fit secrètement l'aveu au conseiller, qui s'empressa de lui remettre une somme d'argent. Le malade eut des soupçons, et questionna M. de Congis après le départ de son frère. Ce pauvre M. de Congis avoua sa faute et fut grondé. Le conseiller fit une seconde visite le lendemain, et l'entretien se passa de nouveau en discours édifiants. Mais ces deux visites parurent suffisantes à Pâris; il fit ce jour-là prier son frère par M. Tournus de ne plus se donner la peine de venir le voir. Il craignait de se laisser détourner par une affection trop mondaine de ses aspirations divines. Hélas! c'est souvent ainsi que les hommes atteints de fanatisme religieux jugent les liens si doux et si sacrés de la famille; que Dieu, dans les voies duquel ils croient si bien marcher, leur pardonne la manière dont ils le comprennent!

Pâris, qui sentait ses forces s'épuiser de jour en jour, demanda les sacrements et d'abord se confessa, après quoi il écrivit son testament de sa propre main. Entre autres dispositions, il laissait à M. Tournus une pension de deux cents livres, et à M. de Congis une somme de trois cents livres une fois payée. Il ordonnait, comme on devait s'y attendre, qu'on l'enterrât *de la manière la plus simple, sans tenture, sonnerie, ni luminaire, par la charité, dans le cimetière.* Puis, ne voulant pas mourir sans que l'on sût bien qu'il persévérait dans son opinion sur la bulle *Unigenitus* et sur l'appel, il dicta (car déjà il ne pouvait plus tenir la plume) un petit écrit contenant sa profession de foi. Le lendemain, qui était le premier jour de mai, et qui devait être le dernier de sa vie, le curé de Saint-Médard, accompagné de son clergé, vint lui administrer l'extrême-onction et lui donner la communion. Avant de recevoir l'eucharistie, Pâris voulut encore exposer sa manière de voir sur la bulle. « *Comme l'on ne peut trop s'expliquer sur sa foi,* dit-il à l'abbé Pommard, *je crois devoir déclarer au sujet des troubles qui agitent l'Église, que je persiste toujours dans les mêmes sentiments, et qu'il m'a toujours paru que la constitu-*

tion UNIGENITUS *était contraire...* » Mais l'abbé Pommard l'interrompit, en lui disant qu'il ne lui était pas nécessaire de s'expliquer davantage et que ses sentiments étaient assez connus. Il voulut insister et lire ses motifs d'opposition; le curé lui répéta que l'on connaissait parfaitement ses sentiments. J'appelle l'attention sur ces détails, pour que l'on voie bien que le diacre Pâris était un janséniste renforcé, et que par suite on comprenne tout l'enthousiasme avec lequel le parti accueillit le récit des faits merveilleux qui s'accomplirent sur son tombeau.

Pâris ne songea plus dès lors qu'à mourir, et il était évident pour les personnes qui l'entouraient que l'heure fatale approchait. « La dissolution de son corps commença à se faire sentir, dit un de ses biographes; ses forces parurent s'éteindre entièrement; il ressentit en même temps de grandes douleurs au milieu d'un tremblement universel. Mais la ferveur de l'esprit ne faisait que croître. On voyait cette victime de la pénitence, sur sa mauvaise couche, comme sur un autel, se consumer peu à peu. Il achevait ainsi d'épuiser un reste de forces, et de rompre les liens dont la mort, déjà si proche, venait le délivrer trop lentement. Un témoin fidèle, vivement touché d'un spectacle si édifiant, disait que *si les anges pouvaient être malades et mourir, ils seraient malades et mourraient de même.* » Un instant la force lui revint; ce fut pour signer en manière de codicile, sur la demande de son exécuteur testamentaire, un article explicatif d'une des dispositions qu'il avait prises. Cependant son frère, averti de son état désespéré, voulut, malgré l'espèce d'interdit auquel il avait été condamné, lui rendre une troisième visite. Il força la consigne, et s'approcha du lit du mourant, qui le pria (aussi doucement que possible, je le suppose) *de vouloir bien se retirer*.

Sur les dix heures du soir, Pâris, selon la belle expression chrétienne, rendit son âme à Dieu. C'était comme je l'ai dit, le premier jour de mai; il était âgé de trente-

sept ans moins deux mois. M. Louis Figuier a raconté, en puisant aux mêmes sources que moi, les principaux traits de la vie du diacre Pâris. Voici la réflexion que sa fin prématurée lui inspire : « Il mourut, dit-il, le 1er mai 1727, à l'âge de trente-sept ans, succombant au long épuisement de ses pénitences meurtrières, ou plutôt à un véritable suicide religieux. Les dévots hindoux, qui, dans les nuits de fêtes du *Tirounal*, se font écraser, pleins d'une joie féroce, avec ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux, sous les roues du char qui traîne leur idole sacrée, obéissent à la même inspiration du suicide religieux, le plus obstiné, le plus impitoyable de tous les suicides. » Je suis moi-même fort antipathique à ces malheureuses exagérations de la vertu chrétienne, et Dieu me permet d'avoir de lui une idée assez digne et assez haute pour que je ne craigne pas de m'associer à cette réflexion de M. Louis Figuier. Je me rangerai également de son avis lorsque, dans un autre passage, il écrit : « Il y a dans la vie de François de Pâris, comme dans celle de tout personnage excentrique, plusieurs côtés qui prêtent à la caricature ; mais si l'on regarde au fond, on y trouve ce qu'il y a de plus respectable au monde : une foi active, un entier détachement des choses de la terre et une ardente charité. De sorte que si les traits de sa vie excitent quelquefois un sourire, plus souvent encore ils provoquent de douces larmes. » J'ajouterai que le diacre Pâris, dans la pratique de son fanatisme religieux, n'ayant fait après tout que suivre les errements des saints du catholicisme, eût bien pu, ainsi que je l'ai dit en commençant, être, lui aussi, canonisé. Pourquoi faut-il qu'il ait vécu et qu'il soit mort dans ce jansénisme *maudit* dont j'ai esquissé l'histoire ! L'Église romaine, loin de faire de lui un saint, lui a refusé, en le traitant d'hérétique[1], l'entrée directe du ciel ; elle l'a mis par suite dans le pur-

1. On lit dans une *Vie du bienheureux François de Pâris*, imprimée en 1788, que « la cour de Rome condamna par un décret de l'Inqui-

gatoire; qui sait même si elle ne l'a pas mis en enfer? Pauvre diacre Pâris! c'était bien la peine de se martyriser ainsi! Heureusement que les jugements des hommes, à quelque religion ou à quelque secte religieuse qu'ils appartiennent, ne sont pas sans appel, et qu'il y a là-haut une cour de cassation universelle dont le président s'appelle le *bon Dieu*.

Lorsque le diacre Pâris eut fermé les yeux, les ecclésiastiques qui étaient logés dans la maison se joignirent à M. Tournus et à M. de Congis pour faire ensemble les prières ordinaires, quoiqu'ils fussent, dit-on, plus portés à l'invoquer qu'à demander miséricorde pour lui. Le lendemain, dit-on encore, quand la nouvelle de la mort se fut répandue, « il se fit un concours prodigieux de personnes qui faisaient toucher des linges et des livres au corps du serviteur de Jésus-Christ, qu'ils révéraient déjà comme le temple du Saint-Esprit. Le samedi, troisième jour de mai, plusieurs magistrats illustres, un grand nombre d'ecclésiastiques distingués par leur piété et leur science, des dames recommandables par leur vertu, assistèrent aux funérailles de cet illustre Confesseur de la Vérité. C'était moins une pompe funèbre qu'une solennité religieuse, et des louanges et des actions de grâces plutôt que des prières lugubres; où l'on s'empressait de toucher son cercueil, ou d'en avoir seulement la vue, espérant recevoir quelque bénédiction de ces devoirs de piété. »

Je puis ajouter à ce dernier détail que, ce jour-là même, et avant l'enlèvement du corps, un miracle eut lieu par son contact sur la personne d'une femme malade, qu'une confiance un peu hâtive conduisit auprès de lui; mais je me contente de l'annoncer, me réservant d'en parler plus au long dans la partie de cet ouvrage à laquelle naturellement il se rattache.

sition du 22 août 1731, la vie de M. de Pâris, et le représenta comme un homme *rebelle au Saint-Siége*, *schismatique*, HÉRÉTIQUE, etc.

Le corps du diacre Pâris fut enterré dans le petit cimetière qui était derrière le maître-autel de l'église de Saint-Médard. Ce ne fut que près d'un an plus tard qu'il reçut les honneurs de la tombe, devenue bientôt si célèbre, que son frère lui fit ériger. Cette tombe consistait en une table de marbre noir, supportée par quatre dés d'une élévation médiocre, mais suffisante pour qu'il y eût entre le sol et le marbre le passage d'un homme. On y grava une longue épitaphe en latin, composée par M. Jandin, docteur en théologie, et dont voici la traduction d'après un auteur du temps :

Celui qui a employé sa vie au service de Dieu et de la religion a toujours assez vécu.

Ici repose François de Pâris, diacre de Paris, qui, dès son enfance, plein de l'Esprit-Saint et occupé de Dieu, à l'exemple de ses parents, l'a toujours servi avec fidélité.

Quoique l'aîné de sa famille, il a refusé les marques de distinction de ses ancêtres, la pompe de ses pères, et ce que le monde a de plus brillant, étant par sa rare piété au-dessus de tous ces titres.

Véritablement pauvre au milieu de ses richesses, par un saint détachement d'esprit, il a distribué aux indigents ses revenus et le prix de ses meubles les plus précieux, et a voulu être inhumé dans le lieu de leur sépulture[1].

A l'imitation de saint Paul, il préparait lui-même sa nourriture; eh! quelle nourriture!

Dans l'ordre du diaconat, il instruisait les clercs que ses supérieurs avaient confiés à ses soins, rempli qu'il était de cette science divine qu'il avait puisée dans les saintes Écritures, étant lui-même le modèle du clergé.

Craignant la réputation que sa vertu pouvait lui acquérir,

1. Le latin est plus énergique; la traduction littérale serait : *n'a pas voulu être séparé d'eux, même par la sépulture.*

il choisit dans cette paroisse une retraite profonde, et fit en sorte de n'être connu que de Dieu seul, étant toujours supérieur aux attraits de ce monde flatteur.

Il faisait ses délices de la pénitence; il ne vivait que d'un pain grossier et d'eau; il y ajoutait quelquefois des légumes, et ne mangeait qu'une fois le jour. C'est ainsi qu'il a vécu plusieurs années, et qu'il a été victorieux du lion rugissant.

Il couchait par terre, et passait les nuits à prier, ne prenant qu'un peu de sommeil, étant véritablement un homme de désir.

Enfin il est mort en paix le 1er mai 1727, âgé de 37 ans, en embrassant la croix à laquelle il avait été si étroitement attaché pendant sa vie, le visage serein et dans la joie, plein de foi et d'espérance de se voir réuni avec Dieu, et étant plutôt consumé par le feu de sa charité que par celui de sa fièvre. On peut l'appeler avec justice une innocente victime de pénitence.

M. Jerôme Nicolas de Pâris, conseiller au parlement de Paris, a fait mettre cette épitaphe sur le tombeau de son cher frère, pour donner quelque adoucissement à sa douleur, corrigée et tempérée par la foi.

Cette épitaphe résume parfaitement, on le voit, la vie et les mérites du diacre Pâris. Avant de la livrer au graveur, M. Jandin l'avait présentée à l'archevêque de Paris, M. le cardinal de Noailles, sympathique et favorable, comme on sait, à la cause du jansénisme. Le prélat l'avait approuvée, en ajoutant : « Faites-la graver dès ce soir même, peut-être demain ne sera-t-il plus temps. » Le lendemain matin, en effet, arriva une défense de la Cour de graver aucune épitaphe sur la tombe du diacre; mais c'était trop tard, l'ouvrage était terminé. Le biographe auquel j'emprunte ce dernier détail paraît n'en pas mettre en doute l'authenticité, malgré la difficulté que l'on dut éprouver à graver aussi promptement une pièce de cette étendue.

Il est vrai qu'on y employa, dit-il, non-seulement le reste de la journée, mais aussi la nuit. Sans compter, dit-il encore, que « l'on remarque, en l'examinant, que ce travail a dû être fait avec une grande précipitation, car les lettres en sont mal formées, la gravure peu profonde, de sorte qu'elle n'est presque plus lisible aujourd'hui (1788). » J'emprunte à un second historien, plus ancien, le récit suivant d'un autre fait bien plus difficile à croire, car le merveilleux semble y jouer un certain rôle :

« M. Cazin, maître maçon, qui demeure rue Mouffetard, proche la fontaine, sur la paroisse de Saint-Médard, et marguillier de cette église, et qui a été chargé de poser les quatre dés qui soutiennent la tombe de marbre, a rapporté que, visitant les tranchées que firent ses ouvriers, il s'aperçut que la bière était un peu de côté, et que lui-même l'avait redressée. Sur ce qu'on l'a questionné pour savoir l'état au juste où était le cercueil dans le temps de son travail, qui était onze mois après la mort de M. de Pâris, c'est-à-dire à la fin de mars de l'année 1728, il a assuré qu'il était aussi pesant qu'au moment où il avait été mis en terre, et aussi entier qu'au premier jour; que les planches ne s'étaient point ressenties de la fraîcheur de la terre, qui était abreuvée par les eaux d'une gouttière qui tombait précisément à l'endroit où le défunt est inhumé et que l'on a détournée depuis que le marbre est en place. Le même M. Cazin a ajouté que la bière s'étant entr'ouverte à l'air, il avait vu le linceul aussi blanc qu'il pouvait être au moment qu'il servit à ensevelir le corps; qu'il avait eu la curiosité de le flairer, et qu'il ne rendait aucune mauvaise odeur; qu'enfin ayant appuyé de la main, il avait senti la solidité d'un corps qui serait demeuré entier. On n'ajoute pas ici d'autres circonstances qui ne sont pas moins importantes, parce que les personnes que l'on nommerait sont vivantes (1738), et qu'elles ne veulent point encore manifester ce qu'il serait cependant intéressant de savoir. »

Ici se termine ce que j'avais à dire touchant la vie, généralement peu connue, du diacre Pâris. Je pourrais maintenant exposer les événements extraordinaires dont sa mort fut suivie; mais auparavant je désire faire connaître à son tour l'homme singulier qui fut le principal historien de ces événements. Je veux parler de Carré de Montgeron, dont la vie est encore moins connue du public que celle du diacre Pâris. Que l'on me permette de lui consacrer aussi quelques pages, en me bornant aux choses les plus importantes et qui me paraîtront offrir le plus d'intérêt.

CHAPITRE IV

II. CARRÉ DE MONTGERON

Origine de Carré de Montgeron. — Désordres de jeunesse ; aventure tragi-comique. — Velléité de conversion. — Maladie grave. — Guérison et retour au vice. — Le père et le fils, double anecdote. — Carré de Montgeron conseiller au parlement. — Son incrédulité à l'égard de la religion en général et des miracles de Saint-Médard en particulier. — Sa visite au tombeau du diacre Pâris et sa conversion. — Quelques détails sur son père, devenu comme lui janséniste. — Grand ouvrage de Carré de Montgeron, pour démontrer la vérité des miracles opérés par l'intercession du diacre Pâris. — L'auteur en présente le premier volume au roi Louis XV et est mis par lui à la Bastille. — Son exil en province ; ses dernières années ; sa mort. — Opinion trop sévère de Voltaire à son égard.

Pour faire connaître au lecteur Carré de Montgeron, je n'ai besoin que de recourir à l'auto-biographie qu'il nous a laissée, et qui paraît empreinte d'une grande sincérité. Elle figure au commencement du premier volume de l'ouvrage qu'il publia à grands frais et avec un dévouement sans exemple, sous le titre de : *La Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants, démontrée contre M. l'archevêque de Sens.* Elle s'arrête, il est vrai, au moment de la conversion de l'auteur; mais la partie la plus intéressante de son existence était alors écoulée, et je n'aurai que quelques mots à ajouter pour compléter son histoire.

Carré de Montgeron naquit à Paris à la fin du mois

d'avril 1686. Son père, qui était maître des requêtes, s'appelait Gui Carré, plus connu sous le nom de M. de Montgeron, qui était sa principale terre. Sa mère s'appelait Jeanne d'Héraudy de Saint-Diéry, et était fille de M. de Saint-Diéry, maréchal de camp; elle mourut lorsqu'il n'avait encore que quatre ans. Cette perte lui fut d'autant plus fatale, que son père, dont il était l'unique enfant, conçut pour lui une tendresse aveugle, et en fit ce qu'on nomme vulgairement un enfant gâté. Veut-on connaître le portrait que l'enfant devenu homme fit, quarante-cinq ans plus tard, de ce père trop complaisant et trop bon :

« Il avait, dit-il, l'âme grande, ferme et inviolablement attachée à toute justice, mais l'esprit médiocre, le cœur très-bon, mais facile jusqu'à l'excès ; peu de vanité, mais beaucoup d'ambition ; fatiguant régulièrement tous les ministres par ses assiduités, mais toujours prêt à sacrifier sa fortune, comme il a fait effectivement, plutôt que de commettre ou même d'autoriser indirectement la moindre injustice. Aussi dans ses intendances n'épargna-t-il nullement les terres des plus grands seigneurs, et il n'était occupé qu'à tâcher de procurer quelque soulagement au peuple. Son peu d'amour-propre lui faisait pousser excessivement loin l'économie dans tout ce qui regardait sa personne, en même temps qu'il était très-charitable envers les pauvres. La crainte de faire la moindre injustice à quelqu'un l'obligeait d'avoir plus de soin des autres que de lui-même; et il était si ardent à rendre service à tous ceux qui étaient dans l'oppression, qu'on le voyait se fatiguer sans relâche à courir tout Paris pour les affaires de tous les malheureux, tandis qu'il négligeait les siennes. Le grand principe qui le faisait agir était une foi vive et inébranlable qui lui mettait sans cesse l'éternité devant les yeux, et lui donnait un grand désir de son salut; mais, malheureusement il avait eu toute sa vie, jusqu'au moment de ma conversion, un des supérieurs du séminaire de Saint-Nico-

las du Chardonnet pour directeur ; et il y a lieu de présumer que ce ministre, au lieu de se servir de l'ardeur de sa foi pour lui faire combattre ses passions favorites, l'entretenait dans une dangereuse sécurité, se contentant de lui faire pratiquer avec la plus scrupuleuse exactitude tous les dehors de la religion sans l'éclairer sur les écueils de son ambition et des complaisances immodérées qu'il avait pour moi. »

Ce portrait est assurément celui d'un excellent homme ; on remarquera toutefois le ton un peu léger avec lequel l'enfant gâté parle du trop de bonté que son père avait pour lui, ainsi que le coup de patte janséniste qu'il croit devoir donner en passant à son directeur spirituel. Du reste, Carré de Montgeron ne se traite pas lui-même avec plus d'indulgence. Il dit que son caractère était tout à fait différent de celui de son père ; il avoue qu'il avait naturellement l'âme très-basse et très-timide ; que son ambition était médiocre ; mais qu'en revanche il avait beaucoup de vanité et d'orgueil, ayant leur principe dans une grande opinion de lui-même, et poussés assez loin pour l'avoir fait tomber très-souvent dans le ridicule. A ces traits déjà peu flatteurs il en ajoute d'autres moins flatteurs encore, en même temps qu'il donne quelques détails intéressants sur sa jeunesse. Laissons-le parler :

« J'avais fait de mon corps mon idole, j'aurais tout sacrifié pour me satisfaire, je m'abandonnais aux plaisirs des sens avec une violente ardeur ; mais néanmoins je leur préférais toujours la conservation de ma santé, que je regardais comme le plus grand des biens de la vie, parce que je sentais bien que sans elle il est presque impossible de goûter aucun plaisir. J'étais non-seulement ingrat, mais même incapable de toute reconnaissance, parce que je ne me déterminais jamais que par mon intérêt personnel. J'étais violent dans tous mes désirs, je m'élevais contre quiconque s'opposait à mes passions sans avoir la force ou le courage de me résister, et j'affectais un air de hauteur et

même quelquefois de bravoure, qui était démenti par le fond du cœur, naturellement lâche et timide ; et il y a plusieurs crimes très-noirs que j'aurais commis, si je n'avais été retenu par la crainte des châtiments... Mon éducation contribua beaucoup à augmenter une partie de ces vices. Mon père, qui m'aimait avec excès, et qui jouissait du bien de ma mère en qualité de mon tuteur et comme gardien noble, avait de toutes façons un grand intérêt de me conserver ; et c'est apparemment ce qui l'engageait à me laisser faire toutes mes volontés, voyant que mes passions étaient si vives qu'elles prenaient sur ma santé aussitôt que quelque chose me chagrinait. »

Pourquoi cette dernière insinuation? On regrette de la trouver là, surtout après qu'il vient d'être question d'un amour excessif; cet amour excessif ne suffisait-il pas? Mais poursuivons.

« A peine avais-je quinze ou seize ans qu'une nouvelle passion s'empara de mon cœur, et y prit de si fortes racines, qu'elle a depuis toujours augmenté, jusqu'au temps heureux de ma conversion ; cette passion était une honteuse curiosité et une ardeur démesurée pour les objets les plus dangereux. Cette curiosité détestable était chez moi si vive, que toute la honte attachée à sa turpitude ne me retenait point ; et comme je ne voulais nullement m'abstenir de contenter un goût si misérable et si honteux, je résolus dès ce temps-là de ne plus approcher des sacrements, et j'avais arrangé dans ma tête que je continuerais cette vie jusqu'à quarante ans, et qu'ensuite je me convertirais. En 1705, mon père fut nommé intendant de Berry; je l'accompagnai dans cette intendance. En 1707, vers le mois de juillet, il m'arriva une aventure qui me fit tant de peur, qu'elle m'obligea de changer de conduite pendant quelque temps. J'avais pris beaucoup de goût pour une jeune demoiselle ; ses père et mère la mirent dans un couvent éloigné de douze ou quinze lieues de Bourges. Je formai le projet insensé de me faire recevoir pensionnaire dans ce couvent, où je n'é-

tais pas connu. J'avais alors vingt ans passés, mais je paraissais beaucoup plus jeune que je n'étais, et je n'avais encore rien dans la figure qui pût au premier coup d'œil faire reconnaître mon sexe. Je m'habillai en fille et j'engageai une espèce de dame de la ville, dévouée à toutes mes passions, de venir avec moi pour me présenter à la supérieure. J'avais fabriqué une fausse lettre de mon père, que j'avais signée moi-même, pour engager cette supérieure à me recevoir. Je pars de Bourges dans mon carrosse avec la dame en question, et j'étais près d'arriver dans le couvent, lorsque dans le plus beau chemin du monde mes chevaux prennent le mors aux dents, et vont à toutes jambes à travers champs renverser le train de derrière du carrosse dans une fondrière assez profonde. Le corps de l'équipage fut tout brisé; je ne fus néanmoins blessé que très-légèrement. Cet accident, qui m'avait fait une peur extrême, me fit comprendre que mon projet de me convertir à quarante ans n'était pas sûr, et que, méritant sans cesse la colère de Dieu par la vie que je menais, il pourrait fort bien arriver qu'il n'attendrait pas si longtemps à me punir. »

Après cette aventure à la Faublas, qui eût pu avoir un denoûment si scandaleux sans l'accident providentiel qui en fit échouer l'entreprise, Carré de Montgeron eut une velléité de conversion. Il se mit d'abord entre les mains d'un prêtre de l'Oratoire ; puis, son père ayant eu un congé pour aller à Paris, il y alla avec lui, et ayant entendu dire que l'évêque de Séez devait donner la confirmation dans l'abbaye de la Trappe au mois de novembre de cette année 1707, il résolut d'aller s'enfermer dans ce couvent. A peine y était-il depuis un mois, qu'il y tomba dangereusement malade et fut contraint d'en sortir. Pendant sa maladie il conserva encore quelque apparence de piété; mais quand il eut recouvré entièrement la santé et qu'il fut retourné à Bourges, il éprouva que ses passions étaient encore plus fortes que jamais. Après une dernière lutte, qui

dura peu, il eut la faiblesse de revenir à sa vie passée. Ici commence une nouvelle période de l'existence de Carré de Montgeron qui n'est pas la moins curieuse. Elle donnerait raison aux personnes religieuses qui prétendent que ce sont nos passions seules qui nous font repousser la foi catholique, bien que cette assertion soit loin d'être toujours vraie. Carré de Montgeron, pour s'étourdir sur ses anciens et ses nouveaux désordres, se prit à douter de la vérité de la religion. Voici comment il s'exprime sur ce triste revirement de ses idées :

« Mon cœur, qui brûlait du désir de retourner à son vomissement, obscurcit bientôt les lumières de mon esprit. Je commençai à douter de la vérité de la religion, parce que je souhaitais qu'elle ne fût pas. Mes sentiments étaient si bas et si lâches, que je préférais au fond de mon cœur l'état d'une bête qui se vautre sans crainte dans l'ordure à l'avantage infini d'être un jour uni à Dieu même et de participer éternellement à son bonheur... Comme je n'étais arrêté que par l'appréhension des supplices de l'enfer, j'imaginai bientôt des raisons pour ne les pas craindre, et quelque faibles qu'elles fussent, elles faisaient sur moi de fortes impressions, parce qu'elles étaient favorisées par la cupidité qui me dominait. J'éteignais ainsi chaque jour de plus en plus ce qui me restait de lumière. Je lisais avec avidité les livres faits par les déistes; et j'en vins bientôt au point d'être véritablement convaincu que la religion n'était qu'une pure politique, et même que la plupart de ceux qui en faisaient profession n'en avaient pas plus que moi. Une des choses qui me fortifiaient le plus dans ce sentiment, ce fut de voir la manière dont vivaient plusieurs de ceux qui en étaient les premiers chefs. Quoi ! me disais-je à moi-même, si ces successeurs des apôtres, si ces ministres d'un Dieu crucifié étaient véritablement persuadés que cette vie, qui est si courte, sera suivie par une éternité pendant laquelle, ou ils jouiront de la félicité de Dieu même, ou ils

seront livrés á des tourments éternels, de si grands, de si terribles objets leur feraient-ils si peu d'impression? Loin de craindre les dangers où les expose leur redoutable ministère, je vois au contraire qu'ils s'empressent de les rechercher par toutes sortes de voies, pour profiter des avantages de la fortune qui y sont attachés. Puisque leurs mœurs et leur conduite démentent si fort les maximes de l'Évangile qu'ils nous annoncent, et les menaces dont ils nous effrayent, il faut bien qu'ils n'en soient pas eux-mêmes convaincus[1]...

« Je me formai un système qui approchait de celui des sadducéens. Je m'imaginai qu'il n'y avait qu'un seul être spirituel qui animait toute la nature, et que nous n'étions proprement que des machines qui n'agissaient que par son moyen; d'où je concluais que nous n'étions pas capables de l'offenser, et que, n'ayant rien à attendre au delà de cette vie, nous n'avions d'autre intérêt que de la rendre la plus heureuse qu'il nous serait possible; et ainsi, comme mes plus fortes inclinations me portaient à l'infamie et à l'impudicité, sans être retenu par aucun sentiment de délicatesse ni d'honneur, je m'y livrai entièrement. Cette honteuse passion fut chez moi la source de presque tous mes autres cirmes, dont le détail causerait trop de scandale; il me suffira d'avouer que j'en ai commis de si infâmes, que j'ai peine à me soutenir moi-même lorsque je m'en rappelle le souvenir, et que rien ne peut me consoler, que l'espérance qu'ils seront anéantis dans l'éternité. »

Voilà une confession bien cruelle. Saint Augustin et J.-J. Rousseau sont dépassés. Quel grand criminel était-ce

1. Ce reproche sévère de Carré de Montgeron n'est que trop justifié par la conduite d'une partie du clergé catholique à certaines époques. On est heureux de constater qu'aujourd'hui les membres du clergé méritent généralement d'y échapper, surtout parmi le clergé de France.

donc que ce Carré de Montgeron avant sa conversion dont j'aurai à parler tout à l'heure? Son père n'ignorait pourtant pas entièrement les excès auxquels il se portait; mais il se contentait de gémir au fond du cœur, et n'osait presque faire à son fils aucune réprimande.

« Quoique je fusse encore fort jeune, continue en effet celui-ci, j'avais pris sur mon père un si grand ascendant, qu'il avait peur de me déplaire; et je m'étais rendu si fort le maître dans sa maison, que tous les domestiques n'obéissaient qu'à moi, ayant éprouvé que lorsqu'un d'entre eux l'avait averti de ce que je faisais, ou avait exécuté ses ordres au préjudice des miens, je l'avais chargé de coups et chassé honteusement, sans que mon père eût osé s'y opposer. Cependant il avait beaucoup de fermeté; mais sa tendresse pour moi, l'intérêt qu'il avait de me conserver (encore cette malheureuse insinuation!) et l'ascendant que j'avais pris sur lui l'empêchaient d'en faire usage à mon égard. J'ai toujours été au contraire, ainsi que je l'ai déjà dit, d'une timidité extrême, mais j'avais soin de cacher cette faiblesse sous un air de hauteur et d'arrogance.

« Deux traits suffiront pour faire connaître à cet égard la différence du caractère de mon père et du mien.

« Il avait eu en 1708 l'intendance de Limoges. En 1710 ou 1711, un des plus grands seigneurs de la cour passa par cette ville, et vint loger chez mon père. Dans le temps qu'il y était, son chef de cuisine tua un homme. Mon père le fit arrêter et conduire en prison, et commença sur-le-champ à faire instruire son procès, en vertu d'une commission que le feu roi lui avait donnée pour faire punir les meurtriers qui étaient très-communs dans ce pays et que les juges ordinaires n'osaient poursuivre. Ce seigneur eut beau prier mon père d'assoupir cette affaire et de mettre son chef de cuisine en liberté, il ne put rien gagner sur lui. Mon père

crut qu'étant chargé de faire punir les crimes, il ne devait excepter personne; et quoiqu'il fût convaincu qu'en désobligeant ce grand seigneur, qui était tout-puissant à la cour, il perdrait infailliblement sa fortune, rien ne put l'ébranler, se trouvant, disait-il, trop heureux s'il souffrait persécution pour avoir fait justice. Ce seigneur, qui n'était pas accoutumé à trouver tant de résistance, en fut fort irrité; il sortit de l'intendance et alla loger chez M. l'évêque de Limoges, et quinze jours ou un mois après, mon père reçut sa révocation; il revint incontinent à Paris et me laissa quelque temps à Limoges.

« Un particulier à qui je devais une somme que je n'avais pas trop envie de payer, la céda à un traitant qui était d'une insolence extrême ; ce traitant vint me la demander étant ivre et avec un ton auquel je n'étais pas accoutumé. Je le traitai aussitôt de haut en bas, suivant mon usage, et j'ajoutai les menaces aux injures les plus méprisantes. Cet homme en devint si furieux, qu'il me répondit par un coup de poing de toutes ses forces, qu'il me donna dans l'estomac. Aussitôt toute ma fierté s'évanouit et disparut ; j'oubliai que j'avais des bras pour me défendre et qu'étant chez moi, je n'avais qu'à appeler pour le faire arrêter ; mon premier mouvement fut de prendre la fuite, et je ne m'avisai de crier que lorsque je fus enfermé dans mon cabinet. »

Des deux traits qu'on vient de lire, le premier fait trop d'honneur au père de Carré de Montgeron pour que j'aie voulu le passer sous silence ; le second m'a paru avoir aussi son intérêt, bien qu'il soit peu flatteur au contraire pour notre héros, qui en fait d'ailleurs sa confession en toute humilité.

De retour à Paris, Carré de Montgeron acheta une charge de conseiller au parlement, dans laquelle il fut reçu au mois d'août de l'année 1711, n'ayant encore que vingt-cinq ans. Sa vanité le suivit dans ces nouvelles fonctions, et elle alla, de son propre aveu, jusqu'à le rendre ridicule parmi ses con-

frères. Cette vanité, s'il faut toujours l'en croire, ne diminua rien de la bassesse de ses goûts. Il eut cependant des succès dans le parlement, car il ne manquait pas d'esprit ni d'intelligence, et, à cette occasion, il s'écrie : « Qui le croirait qu'une âme si vile et si méprisable eût pu avoir au parlement quelque espèce de réputation ? » On voit qu'il ne se ménage pas les reproches ni les mauvais compliments.

En 1713, parut la fameuse Constitution dont j'ai parlé. Elle produisit sur l'esprit du jeune conseiller un bien singulier effet. Il se figura qu'elle condamnait les principaux fondements de la morale chrétienne, d'où il tira la conséquence que ceux qui l'acceptaient ne faisaient profession de croire la religion que par pure politique, puisqu'ils en abandonnaient sans peine les maximes les plus importantes. Tous les constitutionnaires éclairés lui parurent des déistes, et il ne vit de chrétiens véritables que dans les opposants ; encore ceux-ci ne furent-ils pour lui que des visionnaires, se sacrifiant eux-mêmes aux chimères de leur religion, et abandonnant les biens présents, dans l'espérance de posséder un jour un bonheur éternel qui n'était qu'imaginaire. Il faillit même par la suite devenir leur persécuteur, lui qui devait un jour les défendre si ardemment; de même que saint Paul avait commencé par persécuter le christianisme, avant d'être l'un de ses principaux apôtres. Il offrit pour cela ses services au garde des sceaux, de qui il relevait comme magistrat; mais les dispositions de son esprit et de son cœur ne tardèrent pas à changer complétement, comme nous allons le voir.

Bien des années s'étaient encore écoulées pour lui dans l'irréligion. Une grande maladie qu'il avait faite en 1719 ne l'avait pas corrigé. Revenu à la santé, et possesseur à cette époque d'une fortune considérable, il s'était livré de plus belle à toutes ses passions. Cependant l'heure approchait où, selon l'expression de l'Écriture, il allait dépouiller le

vieil homme pour devenir entièrement un homme nouveau.

« Au mois de juillet et d'août 1731, dit-il, j'entendis parler de plusieurs miracles éclatants opérés sur le tombeau de M. l'abbé de Pâris. Je prétendis d'abord que tout ce qu'on m'en racontait était faux, et qu'il pouvait seulement être arrivé que l'imagination, augmentant l'action des esprits animaux, eût procuré quelque soulagement passager à quelques malades, ou même facilité peu à peu leur guérison. Alors on me parlait de maladies invétérées, et qui paraissaient incurables, guéries d'une manière subite et que je ne pouvais attribuer à une cause naturelle, la nature ne pouvant jamais guérir que d'une manière lente et successive les maladies qui ont corrompu depuis longtemps la qualité des liqueurs, et qui ont détruit une partie des solides qu'il faut régénérer. Étant convaincu que les faits qu'on me racontait n'avaient pu arriver naturellement, j'en concluais avec assurance qu'ils n'étaient pas, et je répondais par des invectives à ceux qui m'assuraient les avoir vus. Cependant tant de différents faits, attestés par des personnes de toutes sortes de caractères et de sentiments, ne laissaient pas de m'embarrasser infiniment, et de troubler la paix funeste dont je jouissais depuis si longtemps...

« Le récit d'un nouveau miracle, dont une personne en qui j'avais d'autant plus de confiance qu'elle ne valait guère mieux que moi avait été elle-même témoin, me fit encore retomber dans mon trouble; et je formai la résolution, aussitôt que je serais en vacances, d'aller moi-même au tombeau de M. de Pâris recueillir avec attention ce qui s'y passerait, ne voulant en croire que mes yeux; d'y prendre le nom et la demeure de ceux qui y viendraient demander leur guérison; d'examiner moi-même avec soin leur état et d'approfondir exactement quelle était la nature de leur maladie, en consultant les médecins qui les avaient traités; enfin de n'épargner aucune peine pour découvrir si ce qui se passait à ce tombeau était véritablement surnaturel, ou s'il

n'y avait point de supercherie. J'y allai avec cette intention dès le 7 septembre 1731, sur les trois ou quatre heures du soir. J'entrai dans le cimetière avec l'air d'arrogance et de hauteur qui m'était devenu naturel, bien résolu de tout examiner avec la plus sévère critique...

« Ayant aperçu dès le premier coup d'œil le recueillement, la componction et la ferveur qui étaient peintes sur le visage de la plupart de ceux qui priaient en ce saint lieu, je fus frappé d'un sentiment intérieur de respect, n'ayant encore jamais vu personne prier Dieu avec tant d'ardeur. Je me mis moi-même à genoux, les coudes appuyés sur le bord du tombeau, couvrant mon visage avec mes mains. Voici quelle fut à peu près ma première prière : *O vous par l'intercession de qui l'on publie qu'il se fait tant de miracles, s'il est vrai qu'une partie de vous-même vive encore après votre mort, et que vous ayez quelque crédit auprès de l'Être tout-puissant, ayez pitié de mon aveuglement et m'obtenez de sa miséricorde qu'il dissipe mes ténèbres.* Dès ce moment, plusieurs pensées se développèrent successivement dans mon esprit et m'occupèrent si fort que je restai immobile et à genoux pendant quatre heures, sans que la presse qui m'accablait et me foulait de toutes parts pût suspendre ou affaiblir l'attention profonde dans laquelle mon âme était comme absorbée. »

C'est ici que commence la conversion de notre auteur. Carré de Montgeron venait de trouver là son chemin de Damas ; comme saint Paul, il avait été terrassé par la lumière nouvelle qui devait désormais éclairer ses pas. A cet endroit de son récit se rencontrent plusieurs pages très-remarquables sur la religion chrétienne, dont on trouverait difficilement ailleurs un résumé plus complet, en même temps qu'une plus brillante apologie. Après avoir payé ce riche tribut à ses nouvelles croyances, il entre dans quelques détails pour glorifier l'homme à l'intercession duquel

il croit devoir sa conversion. Il nous apprend qu'à cette occasion son père lui-même tourna ses pensées vers le bienheureux diacre auquel il avait peu songé jusqu'alors.

« Mon père, dit-il, qui savait que mes passions étaient d'une violence extrême, fut frappé d'un étonnement prodigieux en voyant ma conversion subite. Depuis plus de quarante ans il était dirigé par M. Polet ; mais quand il vit que toutes mes pensées, tous mes sentiments, toutes mes inclinations avaient été totalement changées en un jour au pied du tombeau de M. de Pâris, il ne balança plus, quitta au plus vite M. Polet, et chercha des appelants pour se mettre sous leur direction... Non-seulement mon père perdit toute la confiance qu'il avait eue jusqu'alors en M. Polet, mais nous engageâmes M. Tournus, compagnon du bienheureux M. de Pâris [1], à venir demeurer dans notre maison, et mon père se mit sous sa conduite. Bientôt après il renonça entièrement à toutes les vues de fortune et d'ambition qu'il avait eues jusqu'alors ; il en donna même une preuve bien authentique le 1er janvier 1732 : il était depuis longtemps dans l'habitude de voir le premier de l'an tous ceux dont il ménageait la protection ; mais dès la veille il déclara qu'il ne voulait plus d'autre protecteur que M. de Pâris, et dès la pointe du jour il alla en robe dans le petit cimetière de Saint-Médard, et passa toute la matinée à genoux, prosterné au pied du tombeau du saint diacre. Je crois que mon père est le seul magistrat qui ait été en robe prier dans le cimetière, et il y a tout lieu de penser qu'il ne fit une démarche d'un tel éclat que pour s'interdire à lui-même tout accès auprès des ministres, en cas qu'il fût tenté d'aller rechercher leur protection. Mais il ne le fut nullement : il n'eut plus d'ambition que pour le ciel ; tous les jours il augmentait en vertu. Il avait été de tout temps très-charitable ; mais son amour pour les pauvres augmenta

1. On se rappelle peut-être qu'il a été question de lui dans l'histoire de ce dernier.

à un tel point qu'il allait presque tous les jours en chercher jusque dans des greniers pour les exhorter à la vertu en soulageant leur misère. Il fit une exacte recherche de toute sa vie, pour réparer tout ce qu'il pouvait se reprocher. On peut même dire que, vu son grand âge, il poussa trop loin la mortification et la pénitence pendant tout le carême de cette année 1732. Aussi, peu après Pâques, il tomba malade d'une espèce de défaillance, qui, ne permettant plus à l'estomac de faire presque aucune fonction, annonçait sa fin prochaine... »

Carré de Montgeron donne ici sur la mort de son père, arrivée le 10 mai 1732, quelques détails qui n'ont d'autre intérêt que de constater le zèle extrême que montra cet homme respectable pour expirer dans le sein du jansénisme, sous les auspices du diacre Pâris, et c'est par le récit de cet événement qu'il termine sa propre histoire. Ce qui suivit peut se résumer en quelques mots.

La conversion de Carré de Montgeron eut lieu, comme on vient de le voir, au mois de septembre 1731. L'année suivante, exilé en Auvergne à l'occasion des démêlés du parlement avec la cour, il sentit son ardeur pour ses convictions nouvelles se réchauffer dans la solitude. Il résolut d'écrire pour démontrer la vérité des miracles opérés par l'intercession du diacre Pâris. Quelques années plus tard, le 29 juillet 1737, il présenta au roi Louis XV, après l'avoir fait imprimer sans autorisation préalable, le premier volume du grand ouvrage qu'il consacra à cette démonstration. Ce premier volume commençait par une longue épître, véritable harangue, dans laquelle l'orateur s'exprimait avec beaucoup de franchise et avec une liberté qui avait ses dangers, comme l'événement ne tarda pas à le prouver. Après une peinture peu flatteuse (mais probablement empreinte d'un peu d'exagération janséniste) de l'état de l'Église en l'an de grâce 1737, il prenait à partie le jésuitisme et l'ultramontanisme, et les attaquait avec une vi-

gueur peu commune, sans paraître songer qu'ils avaient à la cour même les plus chauds partisans. On ne lira peut-être pas sans intérêt les principaux passages de cette philippique :

« Sire, disait Carré de Montgeron, deux projets qui s'appuient et se soutiennent mutuellement sont la cause de tous les troubles de votre royaume.

« Le premier est formé depuis longtemps par la cour de Rome : il tend à assujettir à son pouvoir, sous prétexte du spirituel, vos États et jusqu'à votre personne. Jusqu'à présent les rois vos prédécesseurs en ont empêché l'exécution ; mais la cour de Rome ne se rebute jamais ; ce qu'elle ne peut faire tout d'un coup, elle tâche à y réussir par degrés, et gagne toujours du terrain dès qu'on est un moment sans lui résister. Une longue suite d'événements a fait connaître qu'elle ne cesse point de suivre ce dessein ; et la publication récente de la légende de Grégoire VII, à qui un pape a décerné, six siècles après sa mort, un trône dans le ciel, pour avoir arraché à un empereur celui qu'il possédait légitimement sur la terre, a dû prouver à Votre Majesté que la cour de Rome n'a point perdu de vue ses projets, et qu'elle veut persuader vos sujets, comme elle a déjà fait la plupart des ultramontains, que les papes ont si bien le droit de détrôner les rois et de disposer de leurs États, que c'est pour eux une grande vertu de l'entreprendre, et un grand mérite devant Dieu d'y réussir. Ce n'est pas assez à cette cour de donner au pape une puissance absolue sur le spirituel, qui l'élève au-dessus de l'Église et des conciles généraux ; ce n'est pas assez pour elle de le rendre seul juge de la doctrine et le maître universel de la discipline de toutes les Églises, d'ordonner à tous les archevêques et évêques de n'être plus que les exécuteurs de ses jugements, et de trouver mauvais que ceux de votre royaume examinent ses décisions ; elle prétend encore attribuer au pape le droit de donner et d'ôter les royaumes ; et même, quoiqu'elle eût tant d'ardeur de faire recevoir la

bulle *Unigenitus* dans vos États, elle n'a néanmoins donné dans cette bulle à votre illustre bisaïeul que la qualité de roi de France, et a supprimé celle de roi de Navarre, apparemment parce que Jules II a prétendu ôter ce royaume aux ancêtres de Votre Majesté. »

Ne croirait-on pas vraiment lire quelque factum contemporain? Mais poursuivons.

« Le second projet est formé par cette Société ambitieuse dont les pernicieuses maximes ont déjà fait porter le fer jusque dans le sein des rois vos ancêtres; ses chefs veulent devenir un jour les maîtres dans votre royaume. Pour cet effet ils ont répandu dans tous vos États leur nouvelle morale, qui, en dispensant les chrétiens de la nécessité de l'amour de Dieu, et en fournissant des excuses à presque tous les pécheurs, leur attache tous ceux qui veulent pouvoir espérer de se sauver sans réprimer aucune de leurs passions. Déjà plusieurs de vos sujets leur ont donné leur confiance, et dirigés par de tels guides qui ne cessent de leur inspirer une fatale indépendance du souverain maître des cœurs, a-t-on lieu d'espérer que leurs leçons les rendront plus fidèles à Votre Majesté, qui est la plus vive image du Très-Haut sur la terre? Les premières démarches de ces nouveaux docteurs ne nous donnent-elles pas au contraire tout sujet de craindre qu'ils ne disposent vos peuples à satisfaire tôt ou tard les desseins ambitieux d'une cour perpétuellement attentive à s'élever au-dessus de votre trône? En effet, en même temps qu'ils nient la toute-puissance de Dieu sur les cœurs, et le pouvoir souverain qu'il a donné aux rois sur les sujets qu'il fait naître dans leurs États, ils proclament le pape comme la seule puissance qu'il y ait sur la terre, tant pour le spirituel que pour le temporel; ils s'empressent de lui faire une tiare de toutes les couronnes entassées les unes sur les autres, et en lui attribuant l'infaillibilité, ils en font en quelque sorte un

Dieu visible; non pas qu'ils aient pour lui un véritable respect, mais parce qu'ils espèrent se servir utilement du pouvoir sans bornes qu'ils lui attribuent pour l'exécution de leur projet, qui est de se rendre par son autorité, dont ils ne disposent que trop, les maîtres souverains dans tous les États catholiques, et spécialement, Sire, dans les vôtres. Dans cette vue, ils le portent sur le pinacle du temple, ils l'élèvent au-dessus de la terre, et là, lui montrant tous les royaumes du monde et la gloire qui les accompagne, ils lui disent sans cesse : — Nous vous donnerons toutes ces choses, si vous voulez autoriser notre morale et favoriser nos desseins. »

Quelle singulière ressemblance encore avec certaines attaques dirigées de nos jours contre les mêmes hommes! Mais continuons.

« Sire, tous ceux qui ont un peu approfondi la religion ne sont que trop instruits par les oracles divins, par l'histoire de l'Église et par de tristes expériences, que le successeur de saint Pierre n'est pas toujours à l'abri des artifices et des efforts du Tentateur. Les piéges que l'ambitieuse Société a tendus au père des fidèles n'ont été que trop séduisants; le projet de la cour de Rome et celui des jésuites tendant tous deux à même fin, qui est d'asservir tous les États catholiques, et d'y faire régner le pape par les jésuites et les jésuites par le pape, ne se sont que trop bien accordés ensemble. Comme le moyen d'y réussir dans votre royaume est de commencer par en écarter tous les sujets qui ont un vrai zèle pour la religion et pour les intérêts de Votre Majesté, les chefs des deux projets et toutes leurs créatures ont réuni tous leurs efforts et fait jouer tous les ressorts de leurs intrigues pour y parvenir. De là est née cette bulle, cause de tant de maux, que les jésuites ont d'abord forgée pour autoriser leur morale, que le pape Clément XI a revêtue de son autorité, et que tous les chefs

des deux partis et leurs sectateurs et adhérents s'efforcent de décorer du titre de loi de l'Église et de l'État, pour en faire un prétexte de perdre tous les gens de bien qui refuseraient de s'y soumettre. De là cette dangereuse légende [1], qui laisse voir tout à découvert que le dessein de la cour de Rome est d'asservir sous son autorité jusqu'à la personne même des rois; et cependant il n'y a que ceux qu'on persécute comme des sujets rebelles qui l'ont attaquée de toutes leurs forces, et elle a été favorisée ou du moins dissimulée par tous leurs persécuteurs. Jugez, Sire, à ce trait qui dévoile si bien les cœurs, quels sont vos plus fidèles sujets.... »

Dans la péroraison de sa harangue, Carré de Montgeron conjurait le roi de regarder les appelants comme étant en réalité ses plus fidèles sujets, et de les défendre, eux et leurs miracles, contre les protecteurs de la bulle, qui empêchaient la vérité d'arriver jusqu'à lui; il lui représentait la gloire qu'il aurait d'être en cette circonstance le coopérateur de Dieu même, et finalement il lui souhaitait pour récompense, comme dans la dernière phrase d'un sermon, une couronne immortelle.

On sait quelle fut la réponse de Louis XV. Sa Majesté Très-Chrétienne, mais très-peu janséniste, fit jeter l'écrivain, doublé du harangueur, à la Bastille. On comprendra cet acte quelque peu brutal, en se rappelant l'état désespéré auquel se trouvait réduite alors la cause du jansénisme. Ce fut pourtant sous ce même monarque que fut prononcée cinq ou six lustres plus tard, comme nous l'avons dit, la dissolution de la Société de Jésus en France, en attendant qu'elle fût abolie partout, en 1773, par le pape Clément XIV, puis rétablie par le pape Pie VII, en

1. La *Légende de Grégoire VII*, dont Carré de Montgeron vient déjà de parler, et dont j'ai parlé moi-même dans le Coup d'œil sur le jansénisme.

1814. Quoi qu'il en soit, Carré de Montgeron fut sacrifié aux jésuites, tout-puissants en ce moment, et qui avaient pour eux la très-grande majorité du clergé, à commencer par la cour de Rome. Dans le public, sa démarche fut jugée diversement. Les uns y virent un trait de folie, les autres un trait de courage héroïque. Parmi ces derniers, il y en eut qui qualifièrent l'auteur de confesseur de la foi, qui le mirent au-dessus des premiers apologistes du christianisme; on le représenta comme un inspiré de Dieu, on le peignit avec une colombe sur la tête pour figurer le Saint-Esprit. La compagnie à laquelle il appartenait présenta au roi sur son emprisonnement des remontrances qui furent sans effet. Toutefois il ne resta pas à la Bastille; il fut exilé à Villeneuve-lès-Avignon, puis à Viviers, et enfin à Valence. Son zèle ne l'abandonna point; son exaltation, au contraire, semblait augmenter; c'est le résultat assez ordinaire de la persécution. En 1741, il publia le deuxième volume de son ouvrage; en 1748, le troisième et dernier. Dans l'un et dans l'autre, il prenait hautement la défense des *convulsions*, qui avaient fait suite aux premiers miracles du cimetière de Saint-Médard, et qui, par leur excentricité, souvent peu édifiante, avaient fait scandale au sein même du parti des appelants, dont un bon nombre lâcha pied sur ce nouveau terrain. En poussant ainsi ses convictions, j'allais dire son fanatisme, jusqu'aux dernières limites, fut-il plus logique que ceux qui jugèrent plus convenable de s'arrêter en chemin? je ne saurais le dire. Toujours est-il que de nouveaux adversaires vinrent s'ajouter à ceux qu'il avait eus dès l'origine; un moins robuste que lui eût succombé à la peine, mais il était assez fort pour que rien ne fût capable de l'ébranler.

Carré de Montgeron mourut à Valence le 12 mai 1754, laissant à la postérité, qui s'y intéresse médiocrement, le grand ouvrage dont il est question. Quelque jugement que l'on porte sur cet ouvrage, on doit convenir que, pour l'entreprendre et le mener à bonne fin, pour rassembler tous

les documents, toutes les pièces justificatives qu'il renferme, pour rédiger toutes les formules de démonstration qui y abondent, il a fallu une miraculeuse patience, un dévouement sans bornes, en même temps qu'un vrai talent d'écrivain. J'ajouterai qu'il a fallu aussi un grand désintéressement, eu égard aux frais énormes qu'a dû nécessiter l'impression d'une œuvre aussi volumineuse, avec les gravures qui l'accompagnent, le tout vendu à bas prix. Voltaire, qui a si souvent raison, mais qui a quelquefois tort, dit quelque part (*Dieu et les hommes*, chap. XXXVI) : « Nous avons entendu parler de cinq à six cents miracles, faits de nos jours en France en faveur des convulsionnaires; la liste en a été donnée au roi de France par un magistrat qui lui-même était témoin des miracles. Qu'en est-il arrivé? Le magistrat a été enfermé *comme un fou qu'il était;* on s'est moqué de ses miracles à Paris et dans le reste de l'Europe. » C'est assurément parler avec trop de légèreté de notre auteur; sans me faire précisément son apologiste, je suis heureux de pouvoir lui rendre ici plus de justice.

TROISIÈME PARTIE

LES MIRACULÉS

ET

LES CONVULSIONNAIRES

DE SAINT-MÉDARD

TROISIÈME PARTIE

LES MIRACULÉS ET LES CONVULSIONNAIRES DE SAINT-MÉDARD

CHAPITRE I

I. LES MIRACULÉS

Guérison miraculeuse de Madeleine Beigney le jour même de l'enterrement du diacre Pâris ; certificat par-devant notaire. — Autres miracles opérés avant l'érection du tombeau dans le cimetière de Saint-Médard. — Carré de Montgeron et les huit miracles *démontrés* dans son premier volume. — PREMIER MIRACLE, opéré sur la personne d'un jeune seigneur espagnol, don Alphonse de Palacios. — Rollin et M. Sainte-Beuve. — L'archevêque de Sens attaque vivement le miracle, et Carré de Montgeron le défend de la même façon ; lettre adressée à ce dernier par Rollin ; lettre du docteur Gendron à l'évêque de Montpellier en faveur dudit miracle.

Avant les convulsionnaires de Saint-Médard, il y eut les miraculés, c'est-à-dire les malades guéris *miraculeusement*, sans que les convulsions vinssent s'en mêler. Je dois donc d'abord m'occuper d'eux. Ce fut évidemment la partie la plus sérieuse des œuvres posthumes, si je puis m'exprimer ainsi, du diacre Pâris. Tous les jansénistes furent à peu près d'accord pour l'accepter, tandis qu'ils se divisèrent sur l'article des convulsions, comme je l'ai fait remarquer à la fin de ma notice sur Carré de Montgeron, les uns persis-

tant à trouver la chose bonne, les autres commençant à la trouver mauvaise. Nous verrons plus tard ce qui pouvait, disons mieux, ce qui devait motiver cette dernière opinion. Ne parlons en ce moment que des miracles qu'on serait tenté d'appeler *raisonnables*, de ceux qui n'avaient pour but et pour résultat que la guérison, de ceux que les convulsions n'accompagnaient pas, ou dans lesquels elles ne jouaient qu'un rôle secondaire.

On peut dire qu'ils attendirent à peine pour s'opérer que le saint homme eût fermé les yeux [1]. On raconte en effet, ainsi que je l'ai annoncé à la fin de l'Histoire du diacre Pâris, que, le 3 mai 1727, jour de son enterrement, une femme veuve, nommée Madeleine Beigney, qui avait depuis vingt ans un bras malade et affligé d'une sorte de paralysie, lui dut une entière guérison. La relation de cette guérison fut faite par-devant notaires; car il paraît qu'à cette époque les notaires recevaient les déclarations des événements miraculeux, attribution qu'on leur a retirée depuis, sans doute parce que, de nos jours, elle risquerait fort d'être une sinécure. On y trouve tous les détails du miracle accompli sur Madeleine Beigney. Elle est intitulée : *Relation du premier miracle opéré subitement dans la maison du*

1. Quelques miracles de guérison, que l'on pourrait regarder comme préparatoires, avaient eu lieu en faveur de l'opinion janséniste avant la mort du diacre Pâris et sans sa participation. Il s'en était opéré à Châlons-sur-Marne, sur le tombeau du dernier évêque de cette ville, Mgr Vialart. A Paris, une dame de Lafosse avait été guérie, le 21 mai 1725, d'une perte de sang à la procession du Saint Sacrement de la paroisse Sainte-Marguerite, dont le curé était appelant. Une magnifique procession se faisait chaque année dans le faubourg Saint-Antoine en mémoire de ce miracle ; on la nommait *la procession de madame de Lafosse ;* elle a cessé à l'époque de la révolution. A Amsterdam, une dame Agathe Leenders Stoutendel, affligée depuis plus de douze ans de plusieurs maladies jugées incurables, avait été également guérie subitement, le jour de l'Épiphanie de l'année 1727, en communiant des mains de l'archevêque d'Utrecht et en baisant ses habits pontificaux. Carré de Montgeron, qui raconte ce dernier miracle, ajoute qu'il fut attesté par les dépositions de cent soixante témoins, parmi lesquels trente hérétiques qui n'ont pas refusé de le certifier.

bienheureux François de Pâris, le 3 mai 1727, en la personne de Madeleine Beigney, après qu'elle eut baisé les pieds du saint diacre et approché son bras de la bière le jour de son enterrement, et commence ainsi :

« Aujourd'hui est comparue par-devant les notaires au Châtelet de Paris soussignés, Louise-Madeleine Beigney, veuve d'Étienne Piquot, âgée de soixante-deux ans, née à Paris, demeurant depuis environ quarante ans rue des Lyonnais, quartier Saint-Marcel, paroisse Saint-Médard, en la maison ayant pour enseigne *le Fer à cheval;* laquelle a dit qu'ayant été guérie subitement par l'intercession du bienheureux François de Pâris, diacre, le 3 mai 1727, jour de son enterrement, et cette guérison étant le premier miracle opéré par son intercession, elle désire en faire la relation fidèle, pour rendre gloire à Dieu et témoignage à la sainteté de son serviteur, et en conserver la mémoire à la postérité; pour quoi elle a dit et déclaré auxdits notaires ce qui suit.... »

Madeleine Beigney explique d'abord longuement comment elle fut amenée, pour exercer sa profession de dévideuse de soie, à suspendre son bras malade à une corde attachée au plafond, et la relation continue de la sorte :

« C'était depuis environ dix mois que la comparante dévidait sa soie le bras ainsi suspendu, lorsqu'elle apprit que M. François de Pâris, diacre, demeurant dans ledit quartier Saint-Marcel, rue de Bourgogne[1], au coin de la rue des Charbonniers, venait de mourir le 1er mai 1727. Elle l'avait vu à Saint-Médard porter le surplis et faire les catéchismes, et elle l'avait connu d'ailleurs, parce qu'elle le rencontrait souvent sur son escalier, venant voir dans la

1. Ou *des Bourguignons*, comme il est dit dans la Vie du diacre Pâris.

maison où elle demeure, rue des Lyonnais, un malade, M. Mil, qu'il assistait et qui y est mort peu de temps avant lui. C'est dans une de ces rencontres qu'elle a eu l'honneur de lui parler une fois seulement, en le priant de permettre qu'elle allumât sa chandelle à la lumière de sa petite lanterne..... On parlait beaucoup de la pauvreté volontaire à laquelle il s'était réduit pour soulager les pauvres, et des aumônes abondantes qu'il leur avait faites pendant sa vie... Un grand nombre de personnes le regardèrent comme un saint, et furent avec empressement faire leurs prières auprès de son corps. Le concours ne cessait pas. J'appris que chacun emportait une partie de ses vêtements, et j'ai su depuis que d'autres lui avaient coupé une partie de ses cheveux, et que ce qui avait touché le plus près sa personne devenait plus précieux, et était recueilli avec le plus de soin.... »

Madeleine Beigney prit aussitôt confiance, et partit de sa chambre sans perdre de temps, avec l'espoir d'obtenir sa guérison par l'intercession de cet homme que l'on regardait déjà comme un saint.

« La comparante arriva à la maison où il demeurait, rue de Bourgogne, à huit heures du matin, le 3 mai 1727, jour de son enterrement. Elle vit que l'on apportait la bière où on allait le mettre. Elle devança celui qui l'apportait. Elle entra dans la chambre où son corps était enseveli; elle se hâta d'approcher; elle se mit à genoux, et, pleine de la confiance que Dieu lui avait donnée en l'intercession de ce saint homme, elle leva le drap qui le couvrait, et lui baisa les pieds par-dessus le suaire qui les enveloppait. Elle resta ensuite à genoux, et pendant que les bedeaux de la paroisse de Saint-Médard mettaient dans la bière le corps du saint, elle lui dit : *Bienheureux, priez le Seigneur qu'il me guérisse, si c'est sa volonté que je reste sur la terre; vous serez écouté; pour moi, je ne le suis pas.* Dans ce moment elle

fut par elle-même témoin de la vénération que l'on avait pour M. de Pâris, et elle vit que l'on emportait jusqu'à la laine du matelas du lit dans lequel il était mort.

« A peine la bière fut-elle placée, que la comparante se pencha un peu pour frotter plus aisément son bras malade à la bière, avant qu'on l'eût couverte du drap mortuaire. Les prêtres vinrent enlever le corps, et la comparante se retira ensuite dans sa chambre. Quand elle y fut arrivée, elle ne sait comment il arriva qu'elle ne pensa pas à passer son bras dans la corde; elle se mit tout de suite à dévider sa soie sans faire attention si elle était guérie ou non. La réflexion ne lui en vint qu'après, et, toute surprise de ce qu'elle faisait, elle dit à sa fille et à une autre personne qui étaient présentes : Je crois que je suis guérie, et que je n'ai plus besoin de ma corde. En effet, dès ce jour, et au retour de la maison du bienheureux de Pâris, elle a cessé de se servir de sa corde pour travailler. Elle emploie son bras non-seulement à dévider de la soie, mais même aux ouvrages les plus rudes; il n'y est resté aucune des incommodités qu'elle y avait; elle n'y a pas senti la moindre douleur passagère, et elle y a actuellement le même degré de force qu'il y a eu dès ce premier moment... »

Suivent quelques témoignages invoqués par la miraculée, et la pièce se termine ainsi :

« Fait et passé à Paris en l'étude de Raymond, l'un desdits notaires, *l'an* 1733, le cinquième jour de décembre après midi, et *a ladite comparante déclaré ne savoir écrire ni signer*, etc. »

Cette relation, que j'ai abrégée autant qu'il m'a été possible, porte un grand cachet de sincérité; mais si l'on remarque qu'elle a été faite plus de six ans après l'événement, si l'on remarque aussi que Madeleine Beigney ne savait écrire ni signer, ce qui la rendait fort incapable d'une

pareille rédaction, malgré le tour naïf qu'elle affecte, ne sera-t-on pas tenté d'y voir la main d'un *arrangeur* janséniste? Cette réflexion peut s'appliquer à la plupart des pièces que j'ai sous les yeux. C'est le plus souvent une main étrangère qui tient la plume, parce que le plus souvent aussi les personnes miraculées sont les plus illettrées du monde. Je ne dis pas que cela infirme nécessairement la valeur des déclarations, mais cela peut faire craindre un certain *arrangement;* que n'*arrange-t-on* pas dans l'intérêt d'une opinion et d'un parti?

Voilà, dans tous les cas, le premier miracle opéré, et avant même que le diacre Pâris eût été mis en terre. Ce n'est pas, du reste, le seul qui ait précédé l'érection de la fameuse tombe dont j'ai parlé. Après lui il s'en fit plusieurs, à la suite de neuvaines et de visites au cimetière. Il y en eut deux, entre autres, que cite M. Louis Figuier : le premier opéré sur la personne d'un fripier, nommé Pierre Lero; le second opéré sur la personne d'une couturière, nommée Marie-Jeanne Orget. Je me contenterai de les mentionner. Fidèle à l'esprit d'opposition et d'incrédulité qui lui a dicté son ouvrage, l'auteur de l'*Histoire du merveilleux* ne les raconte que pour s'en moquer, très-gaiement et très-spirituellement du reste. Je ne le suivrai pas dans cette voie. S'il est facile de tourner en dérision des faits tels que ceux qui vont nous occuper, cela ne suffit pas pour en démontrer la fausseté, et en voulant toujours être plaisant, on risque parfois d'être injuste. Mais laissons ces miracles accomplis avant l'érection du tombeau du diacre Pâris, lesquels, dit M. Louis Figuier, « n'étaient que des prodiges d'avant-scène, une espèce de lever de rideau pour les grandes représentations qui allaient glorifier le saint des jansénistes et leur rébellion contre l'Église de Rome. »

Ne pouvant à beaucoup près tout rapporter, parmi les trop nombreux miracles opérés depuis cette époque, dont

les relations imprimées sont venues jusqu'à nous, voyons d'abord, car à tout seigneur tout honneur, quels sont ceux auxquels Carré de Montgeron a consacré son premier volume. Ils sont au nombre de huit, et c'est bien peu pour un volume *in-quarto* d'une telle épaisseur [1]; mais l'auteur a trouvé le moyen de les accompagner d'un si grand nombre de *démonstrations* et de pièces justificatives, que, loin d'avoir eu besoin de *blanchir* son livre, comme on dit en typographie, il en a fait l'édition la plus compacte et la plus consciencieuse que l'on puisse voir, malgré le bon marché auquel il se vendait. On lit sur la première page : « *Le prix de ce premier tome, y compris les vingt estampes* (lesquelles sont faites avec beaucoup de soin), *est de trois livres.* » Tout en tenant compte de la différence de la valeur de l'argent entre les deux époques, il est évident qu'il y avait là un notable sacrifice pécuniaire, et que, de la part de l'écrivain, loin d'être une spéculation, c'était une affaire de propagande, ainsi que je l'ai fait remarquer à la fin de la notice que je lui ai consacrée. C'est déjà un mérite, et même assez rare de nos jours, que de sacrifier ainsi ses intérêts matériels à ses convictions et à ses principes, lors même qu'on serait dans le faux en se croyant dans le vrai. Sur ce dernier point ne préjugeons rien, et laissons l'historien janséniste nous raconter ses huit premiers miracles.

Dans l'histoire du premier, il s'agit d'un jeune seigneur espagnol, don Alphonse de Palacios, que son père, don Joseph de Palacios, conseiller d'État de Sa Majesté Catholique, et surintendant général des postes et courriers d'Espagne, avait envoyé à Paris pour y faire ses études. Déjà privé de l'œil gauche par suite de maladie, il reçut, trois ans après, sur l'œil droit, un coup de poing

1. Il y en a bien un neuvième ; mais Carré de Montgeron, ne le regardant pas comme suffisamment *démontré*, s'est contenté de l'*exposer*, tout en croyant à son évidence. Nous pouvons le passer sous silence sans inconvénient.

qui le rendit aveugle pendant huit jours. Il recouvra la vue à force de remèdes, mais son œil conserva toujours de la faiblesse. Un nouvel accident, encore trois ans plus tard, vint augmenter cette faiblesse ; une fluxion se déclara et produisit deux petits ulcères. On trouva pourtant moyen de les guérir, et la fluxion parut se dissiper ; mais un mal interne continuait à exister, et l'œil dépérissait de plus en plus. Le jeune Alphonse dut interrompre ses études, car il ne pouvait plus lire ni écrire sans que sa vue s'obscurcît et que son œil s'enflammât. Ce fut dans cette triste position qu'il entendit parler, dit Carré de Montgeron, des miracles qui s'opéraient au tombeau du diacre Pâris, et qu'il demanda la permission d'aller faire une neuvaine au cimetière de Saint-Médard. Son gouverneur s'y opposa d'abord, car il n'était pas du parti des appelants ; mais, sur les instances du malade, il consentit à s'en rapporter à l'avis du célèbre Rollin, que don Joseph de Palacios avait prié de surveiller l'éducation de son fils. Or, il faut savoir que le célèbre Rollin était un janséniste déclaré. C'est ce que nous apprend tout particulièrement M. Sainte-Beuve dans une notice ou plutôt dans une étude sur Rollin [1]. Je demande même la permission d'ouvrir ici une parenthèse d'une certaine longueur, pour citer quelques passages de cet article, ceux qui se rapportent à notre sujet. La double importance du héros et de son historien y fera trouver, je l'espère, un double intérêt. Voici donc ce que l'éminent critique écrit sur le grave auteur du *Traité des études* à propos de ses opinions jansénistes :

« En 1698, il devint principal du collége dit *de Beauvais ;* il ne s'y détermina qu'après avoir consulté un ecclésiastique pour qui il avait une tendre vénération, l'abbé Duguet, qui se chargea de l'assister de ses conseils et de ses secours, particulièrement dans l'explication de l'Écriture. Il est essentiel de remarquer que cette nature sobre, fru-

1. *Constitutionnel* du 5 juillet 1852.

gale, simple, austère et ingénue de Rollin s'était de bonne heure rangée aux doctrines morales du parti qu'on appelait janséniste; il y penchait par goût, il s'y engagea par ses relations, et plus peut-être qu'il n'eût convenu à un chrétien aussi soumis et aussi modeste. Ce n'est pas à nous, qui avons la conscience si large, et sur bien des points si indifférente, de venir aujourd'hui porter notre mesure et notre balance commode dans ces scrupules que connurent ces vies irréprochables et ces âmes rigoureuses : Rollin était naturellement de cette morale chrétienne que préféraient et pratiquaient les Despréaux, les Racine, les Duguet ; mais cela le conduisit à prendre parti pour le père Quesnel, et bien au delà; à se prononcer même pour le diacre Pâris et pour les *prétendus* miracles du cimetière de Saint-Médard. Dans les discussions qu'excita la bulle *Unigenitus*, et par suite du rôle qu'il y prit, il en vint à compromettre et à sacrifier cette œuvre d'enseignement de la jeunesse, qui était chez lui un art et un don. Il dut se retirer du collége de Beauvais après douze ou treize années de direction. Fixé sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, les Relations jansénistes nous le montrent qui assistait *en surplis* aux offices d'une manière bien édifiante (Rollin était clerc tonsuré); il essaya même de faire alors des conférences sur l'Écriture sainte ; mais un avertissement amical de l'archevêque, M. de Noailles, les lui fit interrompre. Nommé de nouveau recteur de l'Université en 1720, il ne resta que trois mois dans cette charge, toujours à cause de sa profession trop déclarée dans l'affaire de la bulle *Unigenitus;* il y croyait sa conscience intéressée, et il y sacrifiait ses goûts et ses autres devoirs les plus chers.....

« Rollin n'était pas seulement janséniste pour la morale et pour la doctrine, il l'était pour sa créance et sa crédulité à des circonstances trop chères au parti. Il connaissait le diacre Pâris, qui mourut en mai 1727; il ne l'estimait

pas seulement, il en vint à le vénérer comme un saint, et à ajouter toute confiance aux *prétendus* miracles qui se faisaient sur sa tombe dans le cimetière de Saint-Médard. « Je « ne puis vous cacher, » lui écrivait très-sensément le premier ministre, le cardinal de Fleury (31 janvier 1732), « qu'un homme de votre mérite et de votre capacité ne de- « vrait pas être exposé au juste soupçon que donnent contre « lui ses assiduités à tout ce qui se passe d'indécent, et, on « peut même ajouter, de ridicule, à Saint-Médard. » A quoi Rollin répondait : « J'ai été quelquefois à Saint-Médard, « qui est à ma porte, avec confiance dans l'intercession d'un « grand serviteur de Dieu, dont j'ai connu et admiré l'hu- « milité profonde, l'austère pénitence et la solide piété ; « mais j'y ai été trop rarement pour qu'on ait pu, sans vou- « loir tromper Votre Éminence, appeler cela *des assiduités*. » Et moi, j'ai le regret d'observer qu'ici l'homme de parti dissimule un peu. Si l'on prend en effet l'article biographique écrit après la mort de Rollin dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, c'est-à-dire dans la feuille janséniste pure, on lit en propres termes l'aveu qui y est tourné à son honneur : « Avant la clôture du cimetière, il y était, dit le bio- « graphe, *l'un des plus assidus*, et l'on se souvient avec « édification de l'y avoir vu fréquemment psalmodier au- « près du tombeau, avec les fidèles qui s'y assemblaient. « C'est lui qui revit et qui retoucha la *Vie* de ce serviteur « de Dieu (du diacre Pâris), qui fut imprimée en 1730. » On s'explique donc comment, malgré sa modestie, sa candeur, et le respect universel qu'il inspirait, Rollin put être inquiété quelquefois. C'est ainsi que, le 26 janvier 1732, on crut devoir faire une visite dans sa maison, pour s'assurer si on n'y imprimait point, dans quelque cave, ce journal même des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui mettait alors toute la police en défaut [1]. Rollin supporta tranquillement cette

1. Je parlerai un peu plus au long de cette publication à la fin de cet ouvrage.

recherche de l'autorité, qui se trouva vaine et sans objet. Nous ajouterons seulement que la feuille même qui s'indigne de cette visite domiciliaire reconnaît qu'elle doit de la reconnaissance à M. Rollin « pour l'intérêt personnel, « y est-il dit, qu'il a pris à nos Mémoires, sur lesquels « il a eu la bonté de nous aider plus d'une fois de ses « conseils. ». Ainsi les rapports que l'autorité supposait exister entre la feuille janséniste et Rollin purent bien être exagérés, mais ils n'étaient pas absolument controuvés.

« Cette partie désagréable et petite de la vie de Rollin ne saurait se supprimer, si l'on veut être fidèle et ne pas se faire à plaisir un portrait trop embelli. Il était, comme on s'appelait alors, *appelant* et *réappelant*, en toute énergie et sans entendre à aucun accommodement. Dans la grande assemblée de la Faculté des Arts, du 11 mai 1739, où l'Université, amenée à se rétracter de sa longue opposition, accepta la bulle, Rollin, à la tête de quatre *Anciens*, et comme *Doyen de la Nation de France*, s'avança au milieu de la salle et protesta, malgré le silence que lui imposa le jeune recteur, l'abbé de Rohan-Ventadour. Le vertueux et entêté Soanen, évêque de Senez, lui écrivait à ce propos : « Votre nom, monsieur, si cher à la « France, se lira avec distinction *parmi les braves d'Is-* « *raël.* » Cela dit, et ce coin de conscience rétive excepté, on ne voyait en lui que paix, douceur, humilité, la charité même. »

Après un pareil portrait, on devine que Rollin ne manqua pas d'acquiescer au désir du jeune Alphonse, qui d'ailleurs lui avait adressé ces paroles touchantes et irrésistibles : « J'ai entendu parler de personnes guéries et de miracles faits par un *saint* que je ne connaissais pas ; j'ai demandé ce que c'était, on me l'a dit, et sur-le-champ j'ai pris la résolution de m'adresser à ce *saint*. J'ai prié qu'on me menât à lui, et

M. Pinault (le gouverneur) me l'a refusé. Il m'a voulu faire taire, comme ces gens qui voulaient empêcher l'aveugle d'aller à Jésus-Christ. » Carré de Montgeron, qui, d'après M. Pinault lui-même, rapporte cette allocution, ajoute : « Une foi si admirable touche, attendrit, décide M. Rollin. » Je le crois; il n'en fallait pas davantage dans la disposition d'esprit où il se trouvait.

Voilà donc le jeune Alphonse qui, dès le lendemain 25 juin 1731, se fait conduire au tombeau du diacre Pâris, où il commence sa neuvaine. Le début, il faut l'avouer, n'est pas heureux, ce qui fait dire à Carré de Montgeron « qu'une telle ferveur devait avoir encore le mérite de la patience et l'avantage de l'épreuve. » Le mal redouble avec une violence extrême; l'œil devient semblable pour la couleur à une *mûre écrasée*, tant il est rouge et enflammé; on est forcé de le couvrir d'un épais bandeau, pour lui épargner les plus faibles rayons lumineux; bref, le pauvre malade en perd le sommeil, et, ne pouvant se transporter à Saint-Médard, se voit obligé de faire continuer sa neuvaine par un autre. Un célèbre oculiste de l'époque, M. Gendron, est consulté, mais il déclare le mal à peu près incurable. Force est d'en revenir au diacre Pâris, qui n'a peut-être voulu que se faire d'abord un peu prier. Je laisse ici parler l'historien; son style, légèrement emphatique, n'en porte pas moins un cachet de conviction qui le recommande à l'attention du lecteur.

« Cependant don Alphonse, à mesure que les hommes désespèrent de pouvoir le guérir, sent croître sa confiance au médecin tout-puissant. Le soir du 30 juin, il met sur son œil un morceau de la chemise dans laquelle était mort le bienheureux pénitent; il est dans l'instant un peu soulagé. Le dimanche 1er juillet, la relique est derechef appliquée le soir en se couchant, et peu d'heures après arrive le moment de la visite et des consolations du Seigneur. Cet

œil qu'un rouge enflammé rendait affreux, cet œil qui fuyait la clarté du jour comme une implacable ennemie, cet œil que des principes essentiellement viciés faisaient tendre sans cesse à l'affaissement et à la destruction, cet œil enfin dont la douleur et les ténèbres faisaient tour à tour le supplice et l'ennui, cet œil éprouve bientôt la vertu bienfaisante du linge consacré par l'attouchement du corps de l'illustre pénitent. La guérison commence à s'opérer dans le secret du silence et du sommeil. A trois heures du matin don Alphonse se réveille; il s'étonne, il croit rêver en sentant que tous ses maux sont apaisés : que dis-je? il s'en trouve entièrement délivré. Ses douleurs ne sont plus, ses ténèbres sont dissipées, la source du mal est tarie et évanouie, en un mot l'œil est renouvelé. Quels sont ses transports de joie et de reconnaissance, lorsque, ayant levé la précieuse relique qui couvrait son œil, il aperçoit à travers la fenêtre les murs de l'autre côté! La vive impatience que lui cause le sentiment de son bonheur lui fait ôter son bandeau, et lui permet à peine d'attendre jusqu'à six heures du matin pour aller avec empressement faire son action de grâces au tombeau du serviteur de Dieu.

« Sa guérison cependant n'est pas encore parfaite. Les objets ne se présentent encore à sa vue, non plus qu'à celle de cet aveugle dont il est parlé dans l'Évangile, que d'une manière peu distincte. Son œil est encore traversé par une barre rouge et enflammée; il semble que Dieu diffère à achever son ouvrage, jusqu'à ce que don Alphonse soit au pied du tombeau de M. de Pâris, *pour mieux lui faire sentir que c'est en s'attachant à la cause dans laquelle il est mort, qu'on reçoit la lumière, et qu'on sort des ténèbres épaisses où une soumission trop aveugle jette aujourd'hui un grand nombre de personnes*. Don Alphonse ressent tant d'onction dans ce sanctuaire de bénédiction, que la plus grande partie de la matinée suffit à peine à sa tendre piété et à la vivacité

de sa reconnaissance. C'est un spectacle bien touchant et vraiment digne des yeux de Dieu même, qui connaît si bien le prix de ses dons, de voir ce jeune seigneur espagnol fouler ainsi aux pieds tous les objets de terreur que les préventions de son pays et les rigueurs inexorables de l'Inquisition lui présentent [1]. Une foi si vive est bientôt récompensée; le reste des infirmités de son œil disparaît tout à coup. Cet œil, qui, la veille au soir, était encore si enflammé, si douloureux et si difforme, paraît beau, vif et lumineux, souffre sans s'éblouir la plus vive lumière des rayons les plus ardents du soleil, résiste sans peine à la poussière que la foule élève autour du tombeau, et annonce à tout le monde, par ses regards assurés et pleins de joie, la puissance de la main qui vient de lui rendre la clarté.

« A peine est-il de retour chez lui, qu'il éprouve que son œil est sans comparaison meilleur qu'il n'avait été depuis la perte de l'autre. Sa vivacité est telle que rien ne peut suffire à l'avidité qu'il se sent de voir. Il en fait sur-le-champ l'expérience la plus décisive : il se presse en arrivant de lire et d'écrire; on admire l'aisance avec laquelle il fait l'un et l'autre. Un maître de dessin vient lui présenter des figures d'une finesse qui les rend presque imperceptibles; on est tout étonné qu'il les démêle plus parfaitement et plus facilement que personne de la compagnie. Sa vue est enfin si bonne et si parfaite, qu'il passe tout le reste de la journée et une partie de la nuit à écrire, sans que cet exercice si appliquant soit capable de la fatiguer.

« Deux jours après, il va voir M. Gendron à Auteuil. M. Gendron, qui était dans son jardin, l'aperçoit de loin marchant sans conducteur, l'œil sans bandeau et bien ou-

1. Carré de Montgeron fait ici allusion à l'ultramontanisme excessif dont l'Espagne en général et l'Inquisition en particulier étaient animées ; il ne faisait pas bon d'y résister.

vert, et sans qu'il paraisse incommodé des rayons du soleil qui donnaient sur son visage. Il s'étonne, il ne peut croire ce qu'il voit, il précipite ses pas pour l'aborder, et tout en courant, il lui crie : *Qu'avez-vous fait, monsieur? votre œil me paraît être en bon état*. Don Alphonse lui rend compte de sa neuvaine. M. Gendron examine l'œil avec l'attention la plus exacte, et déclare que l'intérieur aussi bien que le dehors en est parfaitement guéri. Il s'écrie que M. de Pâris a fait dans une nuit ce que ni lui ni le plus habile homme du monde n'aurait pu faire en trois mois. Il déclare enfin qu'il ne doute point que cette guérison ne soit un miracle. »

Tel fut le miracle opéré sur le jeune seigneur espagnol don Alphonse de Palacios. Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne fut pas accepté par les adversaires du parti janséniste. L'archevêque de Sens, en particulier, prétendit, dans l'*Instruction pastorale* qu'il publia contre les miracles jansénistes, que jamais miracle n'avait été *plus ridiculement imaginé*, parce que si Dieu avait réellement voulu faire un miracle, il aurait guéri l'œil gauche aussi bien que l'œil droit, ce qui était plus difficile, attendu qu'il était perdu depuis longtemps. Monseigneur alla plus loin; il accusa la relation qui fut faite dudit miracle (et que vingt-deux curés de Paris présentèrent, avec douze autres analogues, à leur archevêque le 4 octobre 1731) d'être *un tissu de faussetés, de duplicité, de supercherie et de mensonge*. Sa Grandeur ne manqua pas d'ajouter (et ceci pouvait paraître plus concluant que des injures) que la relation en question *avait jugé à propos de supprimer que le morceau de linge*, qui était de la chemise du diacre Pâris, *avait été trempé dans de l'eau de guimauve et de laudanum*. Sur quoi Carré de Montgeron s'écrie : « Oh ! l'admirable spécifique qu'une décoction de guimauve! Comment les vertus inconcevables d'une plante si commune avaient-elles été ignorées jusqu'à présent? Mais il était réservé à M. l'archevêque de Sens

d'enrichir notre siècle d'une si précieuse découverte... Avouons que sans M. de Sens on aurait éternellement ignoré, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, la vertu occulte de l'eau de guimauve. » Il y a ici une petite lacune ; le laudanum ne devrait-il pas figurer aussi dans cette récrimination ?

Ce pauvre Carré de Montgeron se donne bien du mal pour établir la vérité de ce premier miracle de son recueil. Quatre pages lui ont suffi pour le raconter ; il emploie près de *cent* pages — et quelles pages ! — pour en faire la *démonstration*, à grand renfort de raisonnements et de pièces justificatives, ces dernières imprimées sur deux colonnes, en petit texte. Je ne le suivrai pas sur ce terrain. Je reproduirai seulement deux lettres, l'une de Rollin, l'autre de M. Gendron, toutes deux favorables à l'opinion de notre auteur. On remarquera peut-être que Rollin ne prononce pas le mot *miracle;* M. Gendron, quoique médecin, est plus explicite. Voici d'abord la lettre de Rollin; elle répond à une que lui avait adressée Carré de Montgeron au sujet de la guérison du jeune Alphonse :

« Monsieur,

« Vous jugez bien que M. de Palacios m'ayant fait l'hon-
« neur de m'adresser directement messieurs ses enfants,
« pour présider en quelque sorte à leur éducation, quoi-
« que je ne fusse connu de lui que par ce qu'il avait en-
« tendu dire de mon ouvrage sur la manière d'étudier, je
« me suis beaucoup intéressé à tout ce qui le regardait.
« J'avais vu le triste état où don Alphonse de Palacios
« avait été réduit par la maladie de l'œil unique qui lui
« restait, et je fus agréablement surpris de voir le subit et
« parfait changement qui y était arrivé dans le temps même
« où tout paraissait désespéré. C'est un témoignage que je
« rends avec joie à la grâce singulière que Dieu a faite à
« un jeune homme que j'aimais d'autant plus tendrement

« qu'il semblait m'avoir été adressé par la Providence
« même.

« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé :* C. Rollin.

« Ce 27 mai 1736. »

Voici maintenant la lettre de M. Gendrou, adressée par lui à l'évêque de Montpellier, en date du 29 juin 1736. Indépendamment de l'intérêt qu'elle peut offrir comme pièce justificative, elle renferme quelques détails assez curieux sur les événements qui suivirent la guérison du jeune seigneur espagnol, lorsqu'il fut retourné dans son pays.

« Monseigneur,

« La lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire me « jette dans l'embarras. Plein de zèle pour y satisfaire, je « ne sais pas positivement ce que vous exigez de mon « obéissance. Votre Grandeur me demande un certificat « sur la guérison miraculeuse de l'œil de don Alphonse de « Palacios, et ce certificat est public. Je l'ai donné, il est « entre les mains de tout le monde, et quoique non encore « imprimé en entier, les copies manuscrites en sont com- « munes, et l'on m'a dit qu'en 1731, l'on vous en avait « envoyé une en bonne forme. Tout ce que j'expose en ce « certificat roule sur ce que j'ai vu de mes propres yeux, « et sur ce que j'ai dit de l'état de la maladie, et le pro- « nostic que j'en portais. Le jeune Espagnol me rendit à « Auteuil deux visites dans l'espace d'un samedi au mercredi « suivant. Dans la première je m'expliquai sur le danger « où était son œil, sur la difficulté et l'incertitude où j'é- « tais de le pouvoir guérir sans un long traitement, et dans « la seconde visite don Alphonse de Palacios vint me voir « pour me rendre témoin de sa prompte et entière guéri-

« son. Je vous avoue, Monseigneur, que pour lors, à l'ins-
« pection de l'œil qui périssait, et que je voyais totale-
« ment rétabli, je fus saisi d'étonnement, j'en frémis, mon
« âme en fut émue.

« J'expose toutes ces choses en mon certificat; mais
« l'ayant fait à la hâte, et sans en avoir pris de copie, je
« me suis souvenu que j'avais oublié d'y insérer un article
« de grande considération, et qu'il convient de marquer à
« Votre Grandeur. Le voici. La première fois que don Al-
« phonse de Palacios me vint consulter, je vis son œil dis-
« posé à un prochain atrophiement : le globe en était
« diminué de grosseur; la cause interne qui entretenait
« une inflammation sèche dans le corps entier de cet or-
« gane en desséchait les substances ; tout s'y flétrissait. Et
« la seconde fois qu'il me vint voir pour m'apprendre sa
« guérison subite, je vis cet œil dans sa juste grosseur et
« un état de solidité convenable à un œil sain. Le fait mé-
« rite d'être observé, et je ne sais comment il m'est échappé
« de ne l'avoir point marqué en mon certificat. Le subit
« rétablissement crie hautement la réalité du miracle; un
« globe d'œil flétri et maigri sous l'impression d'une cause
« inhérente qui en dessèche depuis longtemps la substance
« nerveuse et lymphatique, ne peut revenir à sa consis-
« tance et à sa grosseur naturelle que peu à peu. Le ré-
« tablissement est l'ouvrage d'une lente opération ; à
« peine, après la guérison, l'espace de plusieurs mois suf-
« fit-il pour remettre un œil malade de cette sorte dans sa
« force et la solidité d'un embonpoint nécessaire aux fonc-
« tions de cet organe. Tout ce qui se fait à cet égard sous
« les lois naturelles s'opère avec lenteur et par des progrès
« imperceptiblement successifs. Cela est ainsi; et cepen-
« dant l'œil de don Alphonse de Palacios a acquis dans
« l'espace d'une nuit non-seulement la guérison de tous
« les accidents qui y étaient attachés, mais en même temps
« il a été rétabli comme en un clin d'œil dans un état d'une
« santé parfaite; cet œil a reçu subitement sa consistance,

« sa fermeté et l'entier usage de ses fonctions. Cet œil au-
« paravant, à la simple clarté du jour, n'entrevoyait les
« objets qu'avec peine et douleur; et dans l'instant de sa
« subite guérison, il les a vus aisément, nettement et à
« l'exposition même de la vive radiation du soleil. J'ai vu
« de mes yeux, Monseigneur, ce fait miraculeux, je l'ai at-
« testé, je l'atteste encore à Votre Grandeur, et je proteste
« à l'univers entier que le témoignage que j'en ai rendu en
« mon certificat renferme exactement la vérité.

« L'on sait ici tout ce qui s'est fait en Espagne pour con-
« traindre don Alphonse de Palacios à désavouer sa gué-
« rison miraculeuse; on a des preuves qu'il a résisté avec
« courage aux pressantes sollicitations de sa famille, et
« qu'il a souffert pendant des années un dur esclavage.
« Il en a rendu compte lui-même par des lettres qu'il écri-
« vait secrètement à ses amis, témoins oculaires du mira-
« cle opéré en sa personne; il les suppliait d'aller souvent
« pour lui au tombeau de M. de Pâris, et d'offrir en son
« absence à ce saint diacre ses hommages, ses prières, ses
« gémissements. Pour lors ce jeune Espagnol était en butte
« à l'Inquisition; il en supportait avec fermeté les mena-
« ces; toujours sans consolation; toujours sous l'œil d'un
« père irrité, toujours sous les caresses d'une mère en
« pleurs. Il a longtemps combattu, et s'il est vrai que dans
« cette violente situation, il se soit affaibli, qu'il se soit
« prêté au désir de sa famille, qu'il ait signé l'exposé qui
« lui a été préparé, s'il est vrai, dis-je, qu'il soit tombé,
« le miracle opéré en sa personne en est-il moins mira-
« cle [1]? Arrivera-t-il de là que les habitants de Paris qui en
« ont vu avec consolation la réalité, seront moins receva-
« bles à l'attester que les habitants de Madrid qui ne l'ont
« point vu? Non, la partie n'est pas égale. En bonne règle,

1. Il est question, en effet, d'une rétractation que don Alphonse aurait faite à Madrid, entre les mains de l'Inquisition. Naturellement, Carré de Montgeron n'y ajoute pas foi, ou, dans tous les cas, l'attribue à l'intimidation, ce qui se concevrait d'ailleurs.

« il n'appartient d'être cru qu'à ceux qui disent : *Nous* « *avons vu ce fait de nos yeux, il nous est attesté par ceux* « *qui ont des lumières sur ces maladies; nous le croyons,* « *nous le proclamons surnaturel.* A ce cri, ceux à qui il est « donné de juger sainement, trouvent dans la manière même « que l'on emploie pour obscurcir le miracle, des clartés « pour en établir la lumineuse certitude.

« Il est dit dans les pièces contradictoires venues d'Es- « pagne, que l'œil de don Alphonse de Palacios a souffert « à Madrid d'une inflammation, qu'une saignée a guérie. « Cela se peut; mais qu'infère-t-on de là ? Que peut-on en « conclure ? Rien. Le corps humain, ou les parties mala- « des de ce corps que Dieu a guéries par miracle, ne de- « viennent point invulnérables par cette opération mira- « culeuse; elles restent après dans leur état naturel, et « susceptibles des impressions de tout ce qui est capable « dans la suite de les blesser. Cela posé, il n'est point « surprenant que l'œil du jeune Espagnol ait été en- « flammé à l'exposition de l'air sec et brûlant d'Espagne, « ou par une autre cause extérieure. Cette inflammation « n'était rien ; elle se serait dissipée par une simple humec- « tation d'eau de pluie ou de fontaine. L'incrédule par état « se mutine à la vue d'un accident de cette sorte ; il s'ef- « force d'en tirer avantage ; mais l'esprit juste ne confond « rien; il distingue les maux dans leurs différences; et « dans cette distinction il conçoit qu'une extérieure et lé- « gère inflammation arrivée à l'œil de don Alphonse de « Palacios n'est pas de même ordre que celle qui consu- « mait la totalité de cette partie déjà flétrie à un point si « dangereux que j'étais en doute d'y pouvoir remédier.

« Je ne sais, Monseigneur, si je remplis à votre gré ce « que vous exigez de moi ; je le désire ; tout ce que j'expose « ici part du fond de ma sincérité, c'est une naïve expres- « sion de mes sentiments. Dieu veuille qu'ayant eu le bon- « heur d'être choisi pour certifier le miracle que je raconte, « je sois assez heureux d'en écouter toujours la voix si

« distinctement parlante à tous ceux qui ont des oreilles
« pour entendre.

« Je suis avec un très-profond respect, Monseigneur, de
« Votre Grandeur le plus humble et le plus obéissant ser-
« viteur.

« *Signé :* CL. DESHAYS GENDRON, docteur en
« médecine de la Faculté de Montpellier. »

Cette lettre assurément donne à réfléchir; s'il se rencontre des médecins parmi mes lecteurs, ils seront plus à même que moi d'en discuter la valeur.

CHAPITRE II

Deuxième miracle, opéré sur la personne de la demoiselle Thibault ; nombreux et honorables témoignages fournis par Carré de Montgeron à l'appui de sa démonstration. — **Troisième miracle**, opéré sur la personne de Marie-Anne Couronneau ; une soustraction un peu suspecte ; ingénieux appareil à l'usage des paralytiques ; longs détails sur la guérison de cette seconde miraculée ; encore l'archevêque de Sens et Carré de Montgeron ; double certificat d'un médecin et d'un chirurgien.

Je n'en finirais point si je voulais consacrer aux sept autres miracles autant d'espace que j'ai cru devoir en consacrer au premier. Si je me suis un peu étendu sur celui-là, ç'a été pour donner un échantillon des faits et de la manière dont ils sont présentés. C'est pour tous les autres le même enthousiasme, le même travail — j'ajouterai la même habileté — de *démonstration*, le même assemblage de pièces justificatives. Passons-les en revue rapidement, et en nous bornant autant que possible à des indications sommaires.

Le deuxième miracle s'applique à la demoiselle Thibault, qui, à soixante-cinq ans, était devenue monstrueuse par suite d'hydropisie. En outre, toutes les jointures des doigts de sa main gauche s'étaient ankylosées et soudées ensemble, ses doigts s'étaient couverts d'ulcères, et il s'était fait de profondes plaies, d'une odeur infecte, tant au pli de son bras gauche qu'aux aines et au bas des reins.

« C'est dans cet état, dit Carré de Montgeron, que, réduite

à la dernière extrémité et désespérée par tous les maîtres de l'art, on porte cette moribonde à Saint-Médard, on la couche le long du tombeau de M. Pâris; sa vue fait autant d'horreur que de compassion, on croit à tout moment que le souffle de vie qui lui reste va s'éteindre. Cependant, au bout d'un quart d'heure, son bras paralytique, son ventre, ses jambes et ses pieds se désenflent à la vue des spectateurs, elle se lève. Ce n'est plus cette hydropique dont les membres noyés étaient d'une grosseur monstrueuse. Ce n'est plus cette paralytique dont la moitié du corps n'était plus qu'un poids à charge, incapable de tout mouvement; elle marche, elle a l'usage de ses mains, elle se met à genoux, se relève, de retour chez elle monte un escalier difficile, n'a plus d'ulcères ni de plaies dès le premier jour, jouit au bout de huit d'une santé plus parfaite qu'avant le commencement de tous ses maux. »

Si les choses se sont passées de la sorte, voilà, à coup sûr, une guérison merveilleuse. Aussi Carré de Montgeron, après avoir raconté les faits dans son style toujours un peu emphatique et avec un incontestable talent de mise en scène, déclare-t-il que jamais la providence divine ne parut plus marquée qu'à l'égard de ce miracle. Ajoutant que c'est aussi un de ceux à qui elle a ménagé les preuves les plus nombreuses et les plus incontestables, il emploie plus de cent pages pour les rassembler et pour en accabler ses adversaires; car pour ce nouveau miracle comme pour le précédent, comme pour ceux qui vont suivre, les adversaires, monseigneur de Sens en tête, sont toujours là.

Forcé d'abréger, je n'entrerai dans aucun détail; mais je citerai volontiers le passage dans lequel notre auteur s'applaudit de la quantité et de la qualité des témoins sur lesquels il peut s'appuyer. Écoutons-le :

« C'est presque tout ce que la Faculté de médecine a de

plus illustre, tout ce que la chirurgie a de plus approuvé ; c'est l'ordre militaire réuni au sacerdotal ; c'est l'homme du monde et le chrétien ; c'est même l'incrédule et jusqu'à l'antagoniste le plus furieux des miracles de notre temps. Il ne faut que nommer nos témoins, et la preuve de ce que j'avance est faite.

« C'est d'abord M. le Cointre, médecin chimiste, qui a toujours vu la demoiselle Thibault depuis le commencement de sa maladie jusqu'à son miracle ; qui en avait pénétré les premières causes, qui en a suivi tous les progrès, et qui dans les deux dernières années lui avait fait cesser tous remèdes comme inutiles, regardant toutes ses maladies comme incurables, et qui ne trouve point de termes assez forts pour exprimer quelle fut sa surprise, quand il vit sa guérison !

« Quelle évidence ne faut-il pas pour réduire à ce point des médecins qui, accoutumés par principes et presque par état à attribuer tout à la nature, épuisent toutes les ressources de leurs profondes connaissances, avant de vouloir convenir qu'une guérison est évidemment surnaturelle ?

« C'est un M. Reneaume. Tout Paris connaît le mérite et la capacité de ce célèbre médecin ; que tout Paris l'entende donc. *Je n'ai pas assez de patience* (dit-il en s'excusant d'avoir abandonné la demoiselle Thibault) *pour être spectateur inutile d'une pareille tragédie :* c'est ainsi qu'il caractérise l'extrémité où sa maladie l'avait réduite.

« C'est un M. Chomel, médecin ordinaire du roi, qui espère quelque léger prolongement de vie de la tranquillité d'esprit de la demoiselle Thibault, dont *l'enflure*, dit-il, *est extrême; car pour sa guérison*, écrit-il à madame de la Houssaye le 13 juin 1731, six jours avant le miracle, *il ne faut pas s'en flatter* [1].

1. Voici cette lettre de M. Chomel : « Madame, j'aurais attendu que

« C'est un M. l'Épine (qui ne manqua d'être choisi pour être un des quatre médecins du roi, comme le public l'a su, que pour avoir été soupçonné de donner trop à la nature); c'est ce grand médecin, réuni à MM. Col de Villars et Cosnier, ses illustres confrères, qui, la surveille de la guérison de la demoiselle Thibault, consultés sur son état, en dressent ensemble un rapport qui fait frémir la nature, et qui deux jours après la revoient guérie.

« C'est un M. Silva, médecin de la cour, envoyé par M. Hérault [1] le 27 juin, huit jours après le miracle, qui, malgré toutes les recherches, ne saurait trouver aucun reste, ni de l'hydropisie, ni de la paralysie, et est tenté de croire que la demoiselle Thibault n'en a jamais eu.

« Enfin c'est M. Gaulard, médecin ordinaire du roi, qui, dans une dissertation où le plus profond savoir est joint à toutes les grâces et la netteté de l'érudition la plus choisie, nous donne les preuves les plus complètes de l'incurabilité physique de la plupart des maladies de la demoiselle Thibault.

« Venons à ce que fournit l'école de chirurgie.

« C'est un M. Souchai, chirurgien de M. le prince de Conti; un M. de Manteville, démonstrateur en anatomie; un M. le Dran, premier chirurgien de la Charité, et qui ne

« vous m'eussiez mandé pour purger M. le chevalier, quand il sera « suffisamment préparé, pour vous rendre compte de l'état où j'ai « trouvé mademoiselle Thibault, qui ne m'a pas paru dans un danger « si évident de mort; quoique son enflure des parties inférieures soit « extrême, la poitrine se défend encore, et la tranquillité de son es- « prit contribuera à la faire vivre plus longtemps. Je lui ai donné une « petite tisane apéritive : je souhaite qu'elle la soulage, *car pour sa « guérison, il ne faut pas s'en flatter.* »

1. M. Hérault, le lieutenant de police, qui faisait une si rude guerre aux miraculés et aux convulsionnaires de Saint-Médard.

peut pas être suspect à M. l'archevêque de Sens, puisqu'il se trouve un de ceux qui ont dressé les procès-verbaux de la Bastille; c'est un M. Sivert, chirurgien-major des hôpitaux des armées.

« Tous ces messieurs ont vu la demoiselle Thibault immédiatement après sa guérison, et ont déclaré, entre autres choses, l'avoir trouvée en santé.

« Enfin ce sont six chirurgiens envoyés successivement par M. Hérault pour examiner l'état de cette vieille demoiselle. On comprend bien dans quelles vues. Cependant, quoique leur excessive complaisance pour ce magistrat en ait engagé quelques-uns à mettre du faux dans leur rapport, ce que nous démontrerons invinciblement, néanmoins ces mêmes chirurgiens, non plus que M. Silva, n'ont pu découvrir aucun reste, ni de l'hydropisie, ni de la paralysie, et ont été forcés au contraire de laisser entrevoir dans leurs rapports dressés pour la police qu'ils avaient trouvé cette demoiselle dans une parfaite santé.

« Passons à des témoins plus dignes de notre entière confiance; ce sont des prêtres chargés par état de la défense de la vérité, et qui sont prêts de se sacrifier eux-mêmes pour elle.

« C'est un M. Pradel, prêtre habitué de Saint-Séverin, et confesseur de la miraculée depuis qu'elle est sous cette paroisse.

« C'est un M. Gourdain, licencié de Sorbonne, curé de Saint-Germain, diocèse de Laon, et ci-devant doyen rural de Guise.

« C'est un M. de Saint-Jean, dont tout Paris connaît la piété.

« *Mais*, dira M. l'archevêque de Sens, *ce sont gens du parti*. Oui, ce sont gens du parti de la vérité, et qui, comme les premiers chrétiens, s'exposent à tout pour lui rendre témoignage; quels témoins sont plus dignes de foi?

« Mais M. l'archevêque de Sens ne veut-il pour témoins que des gens indifférents pour la cause de la vérité; ne veut-il même que des incrédules? Nous sommes en état de lui en fournir de toutes les espèces. »

Ici Carré de Montgeron cite de nouveaux noms que je me dispenserai de reproduire; tous ceux qui précèdent forment déjà une assez nombreuse phalange, et c'est déjà beaucoup que d'en avoir transcrit le détail. Je l'ai fait dans l'intention de montrer une fois de plus tout le mal que l'historien s'est donné, malheureusement pour être peu cru, ou même pour ne pas être cru du tout.

Le troisième miracle eut lieu sur une vieille fille en service, nommée Marie-Anne Couronneau, née à Saumur en 1663. Elle n'eût pas dû être servante, car elle avait pour père un des plus riches marchands de la ville; mais Carré de Montgeron nous apprend que ce père était « malheureusement infecté du venin de l'hérésie, » ce qui veut dire qu'il était protestant. « La Providence, ajoute-t-il, qui avait des desseins de miséricorde sur cette fille, eut soin de la soustraire à ses parents dès ses plus tendres années, pour la confier à des personnes charitables qui lui firent sucer avec le lait la doctrine de la vérité, et qui l'élevèrent dans les maximes de la piété la plus pure. » Je ne sais trop ce qu'il faut penser de cette *soustraction*, mise sur le compte de la Providence; je crains d'y voir un de ces tristes actes de prosélytisme comme il s'en rencontre encore de nos jours. Carré de Montgeron dit toutefois que la Couronneau eut connaissance de la position de sa famille, mais qu'elle aima mieux être la dernière *dans la maison du Seigneur*

que d'habiter *sous les pavillons des pécheurs ;* qu'elle préféra la condition de pauvre servante dans un pays catholique à celle de riche bourgeoise dans le sein de l'hérésie, et finalement qu'elle refusa toujours d'aller trouver ses parents en Angleterre. Ce dernier détail peut faire supposer que la famille Couronneau fut une des nombreuses victimes de cette déplorable mesure, prise par Louis XIV en 1685, qu'on appelle la révocation de l'édit de Nantes. Quoi qu'il en soit, la pauvre fille se réduisit donc ainsi volontairement à la servitude, les personnes qui l'avaient mise à l'abri de l'hérésie ne l'ayant pas mise en même temps à l'abri de la misère. Sur la fin de 1730, c'est-à-dire à l'âge de 67 ans, elle éprouva une attaque de paralysie, à la suite de laquelle elle entra à l'Hôtel-Dieu pour y suivre un traitement; mais on l'en fit sortir dans les premiers jours de 1731, sous prétexte, paraît-il, d'incurabilité. Sa position, telle que nous la dépeint Carré de Montgeron, était des plus tristes : la paralysie avait attaqué le côté gauche de son corps; elle était complète sur la cuisse, la jambe et le pied, incomplète sur le bras et sur la langue. Ne voulant pas rester toujours au lit, elle inventa, nous dit son historien, une *mécanique admirable*, qui lui permettait de marcher tant bien que mal. « Ayant fait connaître qu'elle souhaitait des lisières, elle en fait un étrier par lequel elle soutient en l'air son pied paralytique. Elle se fait attacher cet étrier avec des bretelles, qui, portant sur ses deux épaules, s'accrochaient à sa ceinture, et soutenaient ainsi son pied gauche, pendant que tout son corps était suspendu sur ses deux béquilles; mais cela ne suffisant point encore, elle joignit à tout cet attirail une seconde lisière qui tenait à sa jambe gauche, et qui était passée autour de son bras droit, par le moyen de laquelle tirant en avant sa jambe gauche de toutes ses forces avec sa main droite, elle faisait avancer tout son corps par une violente secousse. Mais pour lui donner ce mouvement forcé, elle était obligée de se renverser en arrière, et de faire des contorsions et des grimaces si affreuses qu'elles

faisaient horreur à tous ceux qui la voyaient. » C'est à l'aide de cet appareil que, le 26 mars 1731, elle se rendit pour la première fois au cimetière de Saint-Médard. Je dis pour la première fois, parce qu'il lui fallut plusieurs visites pour obtenir sa guérison. Ce jour-là, elle n'obtint rien; Carré de Montgeron déclare même que, loin de recevoir pour lors le soulagement qu'elle espérait, elle se trouva plus impotente que jamais. Ce n'était pas d'ailleurs sans une grande fatigue qu'elle avait pu exécuter cette locomotion. Sa main droite, dont elle avait été obligée de se servir sans cesse pour tirer en avant son côté paralytique, en avait été tellement foulée, qu'elle en perdit entièrement l'usage pendant près de trois semaines. Ce résultat lui fournit l'idée d'une troisième lisière qu'elle attacha d'un bout à sa jambe paralytique, et de l'autre bout à la tête de sa béquille du côté droit; « en sorte, dit Carré de Montgeron, qu'en tirant cette lisière par le milieu, cela donnait un ébranlement à tout le côté immobile, qu'il lui était ainsi plus aisé d'attirer en avant, et cela lui ôtait la peine de soutenir en même temps tout le poids de sa jambe gauche avec sa main droite. »

Grâce à ce perfectionnement de sa *mécanique*, Marie-Anne Couronneau put essayer d'une seconde visite à Saint-Médard, ce qu'elle fit sur la fin du mois d'avril suivant. Mais, hélas! ce fut encore sans succès. A peine s'aperçut-elle d'un léger soulagement. La paralysie persistait, avec tout son cortége d'infirmités, et cela dura jusqu'au 13 juin. Ce jour-là, par exemple, fut un jour mémorable pour la pauvre malade, qui risqua un troisième voyage à Saint-Médard. Encore ne fut-ce pas pour demander sa propre guérison qu'elle voulut accomplir pour la troisième fois ce pénible exercice; ce fut pour demander celle de la demoiselle Jeanne Garnier, sa maîtresse, qu'elle aimait beaucoup, et qui était tombée malade vers la fin du mois précédent. Soit qu'elle renonçât à demander pour elle-même un miracle qui lui avait été refusé deux fois, soit qu'un

sentiment de charité et de vive affection pour sa maîtresse lui fit oublier ses propres maux, elle se transporta au bienheureux cimetière sans vouloir autre chose, nous dit son historien, que « porter sur le tombeau du saint pénitent les vœux ardents qu'elle ne cessait de présenter à Dieu par son intercession au pied du lit de sa maîtresse. » Sa bonne action fut dignement récompensée, car voici ce qui arriva; mais je laisse la parole à Carré de Montgeron; nul ne s'entend mieux que lui, ainsi que le lecteur a déjà pu en juger, à donner de l'intérêt à de pareils récits.

« La Couronneau ne consulte personne pour entreprendre ce périlleux voyage. M. Bailli, ce médecin d'une si grande réputation, M. Boudou, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, et qui passe pour un des plus habiles chirurgiens qu'il y ait dans le monde, venaient tous les jours chez la demoiselle Jeanne Garnier pour lui donner tous les secours dont elle avait besoin dans une maladie si pressante. Ils avaient sans cesse devant les yeux la Couronneau, qui ne quittait point le pied du lit de sa maîtresse; touchés de compassion de l'état déplorable dans lequel était cette pauvre impotente, ils l'examinèrent; mais ayant reconnu que la paralysie était complète sur la jambe gauche, et presque complète sur le bras du même côté et sur la langue, ils jugèrent que son mal était absolument incurable, et ne purent que la plaindre [1].

« Cependant notre paralytique, vivement pénétrée de son dessein, part le 13 juin de grand matin, munie de ses béquilles et de tout son équipage. La peine extrême qu'elle eut à se traîner jusqu'à Saint-Médard ne la rebute point. En arrivant, elle prie par signes et en bégayant qu'on la soutienne pour baiser la tombe; on s'offre à l'y coucher, elle l'accepte avec joie. Aussitôt la froideur de ce marbre allume

1. Voir plus loin le certificat qu'ils en donnèrent à Carré de Montgeron.

en son cœur la ferveur et la confiance; elle en profite pour faire une ardente prière à Dieu et à son fidèle serviteur, tant pour la santé de sa chère maîtresse que pour son propre salut, sans penser aucunement à demander sa guérison. . . . .

« Tout à coup, au milieu des transports de son ardente prière, elle sent un serrement et un mouvement dans le talon de sa jambe paralytique, qui est le signe aussi bien que l'impression salutaire de la main de Dieu sur elle. Notre infirme et ceux qui l'environnent s'en aperçoivent également. Ce mouvement fut extérieur et visible, et frappa la vue de ceux qui étaient présents; mais cependant personne ne comprit encore ce langage divin. La pauvre Couronneau, au lieu de s'abandonner à la joie et à la reconnaissance, se trouble et s'imagine que le mouvement qu'elle a senti et le bruit qu'elle vient d'entendre ont été causés par la rupture de ses lisières. Néanmoins Dieu ne permet pas qu'elle s'abandonne longtemps à cette inquiétude. Elle recommence sa prière avec plus de ferveur que jamais; mais dans ce moment on la retire de dessus le tombeau, on l'arrache comme malgré elle de cet autel dépositaire de ses vœux, pour la remettre sur ses béquilles, dont on présumait qu'elle avait encore besoin. Ainsi le Dieu d'Israël a étendu sa main, et personne n'en a connu la vertu; ce marbre, comme une autre fontaine de Siloë, vient d'opérer en un instant une guérison aussi parfaite que subite, et personne ne l'a compris; mais si l'Invisible a opéré en secret, les effets de cette main toute-puissante ne tardent pas à se développer.

« A peine notre miraculée a-t-elle fait quelques pas, qu'elle sent en elle-même une légèreté extraordinaire dans tout son corps, accompagnée de frémissements dans tout le côté paralytique; ce qui la jette d'abord dans la surprise et l'étonnement. Elle s'aperçoit peu après qu'elle se soutient sur son pied paralytique, qui a recouvré toute son action et toutes ses forces, elle lève ses béquilles en l'air et avance

à grands pas; elle marche si vite qu'elle eût pu suivre un carrosse, et en un moment elle se trouve à la porte de la maison de sa maîtresse, si émue et si fort hors d'elle-même qu'elle ne se connaît plus, et qu'elle ne peut comprendre comment elle a pu faire en si peu de temps un si long trajet. Aussi ce n'est plus cette impotente, obligée de faire les plus violents efforts, et de fatiguer horriblement la moitié d'elle-même pour faire avancer l'autre; c'est une fille forte et vigoureuse, qui, malgré son âge avancé, marche avec une agilité surprenante; elle vient, pour ainsi dire, de laisser le vieil homme sur le tombeau de notre saint pénitent; elle est devenue comme une créature nouvelle. Cette langue, qui ne pouvait que bégayer, s'énonce présentement avec la liberté la plus entière; ce bras privé de tout sentiment et de presque tout mouvement, agit avec facilité et avec force; cette cuisse, cette jambe et ce pied qui n'étaient plus pour elle qu'un poids lourd et accablant, et qui depuis plus de six mois ressemblaient davantage aux membres d'un cadavre qu'à ceux d'un corps animé, se trouvent d'un moment à l'autre pleins d'une vigueur infiniment supérieure à l'âge de notre miraculée, et aux forces qu'elle avait avant sa maladie. Aussi cette pauvre paralytique qui n'avançait que par ressort et par artifice, va présentement d'un pas ferme, agile et délibéré; celle qui mettait quatre ou cinq heures à se transporter de chez elle à Saint-Médard, fait présentement le même chemin presque dans un instant; celle qui ne pouvait faire un pas que par le secours de ses béquilles et de toute sa mécanique, et avec des contorsions effrayantes, porte présentement avec joie ses béquilles en l'air, et les montre avec empressement comme des témoins muets qui annoncent d'une manière sensible la grandeur du prodige que Dieu vient d'opérer sur elle.

« Impatiente de faire éclater aux yeux de sa chère maîtresse cette résurrection de la moitié d'elle-même qu'elle vient de recevoir sur le tombeau du saint diacre, et d'ap-

prendre si Dieu lui a aussi accordé sa guérison, elle monte avec précipitation un escalier de trois étages qui va à son appartement. Elle rencontre sur la montée une des demoiselles Garnier; mais elle est encore si hors d'elle-même, qu'à peine la reconnaît-elle, et sans lui rien dire, elle court se décharger de ses béquilles qui ne font plus que l'embarrasser, et va au lit de sa maîtresse lui raconter avec une rapidité étonnante les merveilles que Dieu vient d'opérer sur elle; ses paroles se précipitent hors de sa bouche; elle voudrait pouvoir dire tout à la fois tout ce qui lui est arrivé, et rendre compte de tous les sentiments de reconnaissance qui embrasent son cœur. Tous ceux qui la voient et qui l'entendent sont dans la dernière surprise d'une si étonnante métamorphose; mais surtout M. Bailli et M. Boudou, qui l'avaient encore vue la veille, et qui, par les connaissances que leur donnent et leur profond savoir et leur longue expérience, étaient plus certains que personne que son état était absolument incurable, ne peuvent s'empêcher de reconnaître l'œuvre de Dieu, en la voyant ce jour 15 juin... *subitement guérie*, *parlant*, *marchant et agissant avec facilité*.

« La reconnaissance de notre miraculée pour une faveur si éclatante, ne peut se renfermer dans la maison de ses maîtresses. Dès le lendemain elle se hâte de courir d'un bout à l'autre de Paris, et de se montrer à toutes les personnes de sa connaissance, et entre autres aux religieuses de l'Hôtel-Dieu qui avaient vu le commencement de sa maladie, et qui étaient instruites de l'état où elle avait été réduite, la Couronneau étant venue souvent dans leur maison peu avant sa guérison.

« Depuis ce jour elle jouit d'une santé plus forte, plus agile et plus vigoureuse que jamais, et non-seulement supérieure à son âge, présentement de soixante-treize ans, et aux forces de son tempérament, qui avait toujours été assez faible et assez infirme dans sa jeunesse; mais elle est devenue infatigable; elle court depuis le matin jusqu'au

soir pour visiter tous les malades qu'elle peut connaître, et qu'elle tâche de soulager. Elle en portait sur ses épaules jusque sur le tombeau du saint diacre, lorsque le cimetière n'était pas encore fermé. »

On voit qu'il ne manque rien à ce récit; et voilà encore un fait qui revêt toutes les apparences de la sincérité et de la vérité. Cependant il fut nié comme les autres. On prétendit (et ce fut encore l'archevêque de Sens, d'après des rapports qu'on lui en fit) qu'il y avait là un prodige réel, mais un prodige naturel. Citons du reste les propres paroles de Monseigneur : « Une frayeur saisit Marie-Anne Couronneau pendant la nuit; elle entend les cris de sa maîtresse, qui semblait être à l'agonie; elle se lève avec précipitation, elle oublie ses béquilles, sa lisière et tout l'attirail de sa paralysie; elle rend ses services à sa maîtresse mourante, sans remarquer qu'elle est guérie elle-même; elle reste du temps dans cet état, sans s'apercevoir du changement arrivé subitement en elle; elle le reconnaît enfin, et elle trouve qu'elle n'a plus besoin de béquilles. Elle va en ville pour les affaires de ses maîtresses et les siennes, où on la félicite sur sa guérison; et ce n'est qu'un mois ou cinq semaines après, qu'on s'avise de faire honneur au saint de cette merveille, et que Marie-Anne Couronneau reprend ses béquilles, le 13 juin 1731, pour les aller pendre au tombeau du nouveau saint. »

Je n'ai pas besoin de dire que Carré de Montgeron s'inscrit en faux contre cette manière d'arranger les choses. Je dois avouer qu'il donne d'assez bonnes raisons pour prouver qu'en cette nouvelle circonstance la religion du prélat a été surprise, et que sa prévention déclarée contre les miracles de Saint-Médard l'a porté à accueillir trop légèrement une pareille interprétation des faits. Toutefois, pas plus ici qu'ailleurs, je ne prétends m'établir juge de la cause. Je laisse à notre auteur toute la responsabilité de ses

assertions et de ce qu'il appelle ses *démonstrations*. Le récit du miracle accompli sur Marie-Anne Couronneau est suivi, comme celui des miracles précédents, d'un grand nombre de pièces justificatives et de certificats. Je citerai seulement un de ces derniers, celui dont il a été question tout à l'heure, et qui fut délivré à Carré de Montgeron par les deux médecins qui soignaient la demoiselle Garnier; il est ainsi conçu : « Nous soussignés, Bailli, docteur régent de « la Faculté de médecine en l'université de Paris, médecin « de l'Hôtel-Dieu, chevalier de l'ordre royal de Saint- « Michel, et Boudou, maître chirurgien juré de Saint- « Côme, et premier chirurgien dudit Hôtel-Dieu, ayant été « requis par M. de Montgeron, conseiller au parlement, de « rechercher dans nos journaux le temps où nous avons « sollicité mademoiselle Garnier la cadette, dans une ma- « ladie qu'elle eut dans le cours de l'année 1731, de lui en « donner un certificat, et en même temps de lui marquer « si pendant le temps que nous traitions la demoiselle Gar- « nier, nous n'avons pas remarqué qu'une servante qu'elle « avait, nommée Marie-Anne Couronneau, était attaquée « de paralysie, et qu'elle en guérit subitement pendant le « cours de la maladie de sa maîtresse : certifions.... (je « supprime ce qui est relatif à la demoiselle Garnier) que « pendant que nous sollicitions la demoiselle Garnier, nous « vîmes tous les jours dans sa chambre une vieille ser- « vante qu'elle avait, nommée Marie-Anne Couronneau, « qui était affligée d'une paralysie sur le côté gauche, « qui nous parut complète sur la jambe gauche, qu'elle « soutenait en l'air avec des lisières attachées à sa ceinture, « et incomplète sur le bras du même côté et sur la langue, « n'ayant qu'un reste de mouvement très-faible dans ce « bras, et ayant la parole très-embarrassée; et que cette « fille âgée resta en cet état jusqu'au 13 juin, que nous la « trouvâmes subitement guérie, parlant, marchant et agis- « sant avec facilité; ce qui nous parut incompréhensible, « et ce qui fait que nous en avons fort bien retenu la date;

« comme d'un événement fort étonnant et qui nous surprit « beaucoup. »

Ce document n'est pas sans intérêt; il donne pour sa part, comme le fait remarquer Carré de Montgeron, un certain démenti à l'histoire racontée par l'archevêque de Sens. A la vérité, le mot *miracle* ne s'y rencontre pas, mais on y trouve le mot *incompréhensible*; sous la plume de praticiens éminents, c'est déjà beaucoup.

CHAPITRE III

Quatrième miracle, opéré sur la personne de Marguerite-Françoise Duchêne ; cent-cinquante pages de démonstration ; assertion grave traitée de calomnieuse par Carré de Montgeron ; lettre du docteur Gaulard, médecin ordinaire de S. M. Louis XV. — **Cinquième miracle**, opéré sur la personne de Philippe Sergent ; singulière fantaisie du malade ; ses diverses pérégrinations, son entrée à Bicêtre ; sa guérison ; sensibilité d'un procureur général ; vaines tentatives jésuitiques de séduction, et persécutions qui viennent à la suite.

Marguerite-Françoise Duchêne nous fournit le quatrième miracle, et certes ce n'est pas le moins remarquable, si nous nous en rapportons à la description suivante :

« Voici, dit Carré de Montgeron, une maladie d'un genre bien singulier : c'est une agonie de plusieurs années ; c'est une complication de maux aussi effrayants dans leur réunion qu'inconcevables dans leur durée. Dans la tête, ce sont des douleurs excessives ; dans l'estomac, une rupture de vaisseaux qui lui fait perdre continuellement son sang et l'empêche de prendre aucune nourriture ; dans le côté, ce sont des tumeurs enflammées. C'est au dedans une langueur mortelle jusque dans le principe le plus intime de la vie ; c'est au dehors une couleur cadavéreuse, qui semble avoir prévenu la mort. C'est enfin une personne qui éprouve sans cesse la faiblesse et les suffocations de l'hydropisie, la pesanteur et l'engourdissement de la paralysie, et qui tombe tous les mois dans les plus violentes attaques d'apo-

plexie, à la suite desquelles elle reste souvent en léthargie pendant plusieurs jours. »

Tout cela fut guéri cependant, à la suite non d'une simple visite, mais de plusieurs visites au tombeau du diacre Pâris. La maladie était assez compliquée pour que le miracle eût lieu à plusieurs reprises. Les choses se passèrent de la manière suivante pour la Duchêne :

« Le 16 juillet 1731, premier jour de sa neuvaine, à peine reçoit-elle les impressions de la vertu bienfaisante qui s'exhale du tombeau du saint pénitent, que ses membres paralytiques sont agités par une force inconcevable, et dès lors le mal de tête qui l'accablait depuis cinq ans cesse pour toujours ; les vaisseaux rompus dans la poitrine et l'estomac, qui depuis trois ans étaient la source funeste d'un vomissement de sang presque journalier, sont rejoints et régénérés ; et la fièvre continue, dont les frissons et les redoublements ne lui laissaient pas un seul jour de relâche, se dissipe entièrement, ainsi que les vomissements de sang et de nourriture.

« Le 17, elle éprouve les mêmes agitations que la veille, et l'effet n'en est pas moins digne d'admiration ; sa poitrine, extrêmement enflée, reprend son état naturel, et la voix, presque entièrement éteinte, lui est rendue avec toute sa force ordinaire.

« Le 18, après ses agitations sur le tombeau, elle ne sent plus le mal de côté qui la tourmentait sans cesse depuis si longtemps ; et en effet la tumeur est dissipée, et on ne trouve plus de vestige de la grosseur qu'elle formait au côté.

« Le 19, une sueur prodigieuse découle de tous ses membres, qui étaient d'une monstrueuse grosseur ; ils se désenflent à la vue des spectateurs étonnés, et l'hydropisie disparaît.

« Le 20, on voit ses veines et ses nerfs s'enfler et s'agiter avec une violence extrême, et dès ce moment la paralysie cesse d'être.

« Enfin, le 21, le Seigneur met le comble à ses dons : une force extraordinaire accompagne la guérison la plus complète ; elle marche avec tant de légèreté qu'on a peine à la suivre, et elle jouit dès ce moment de la santé la plus parfaite et d'une vigueur infatigable. »

Je me contenterai de ce récit abrégé pour ce quatrième miracle, de même que je parlerai le plus brièvement possible des quatre derniers ; car c'est toujours la même chose, et la répétition de ces scènes à peu près identiques pourrait bien finir par fatiguer l'attention du lecteur, ou par ne plus lui offrir qu'un médiocre intérêt. Carré de Montgeron, au contraire, s'étend avec plus de complaisance que jamais sur les détails de la maladie et de la guérison, comme sur la partie *démonstrative* du miracle. Quant aux certificats et pièces justificatives qui viennent à la suite, ils sont sans fin. Le tout ne remplit pas moins de cent cinquante pages. C'est qu'aussi les objections ne furent pas plus épargnées à ce nouveau miracle qu'aux précédents. On alla jusqu'à dire que Marguerite-Françoise Duchêne était accouchée dans le cimetière à la vue de tout le monde, et qu'ainsi s'expliquait la cessation subite de son enflure. Carré de Montgeron ne manque pas de traiter cette assertion de *noire calomnie*. Le fait est que cet accouchement et ses suites, par cela même que l'on prétendait qu'il avait été public, eussent produit, si je ne me trompe, assez de scandale pour que la chose ne restât pas à l'état d'insinuation et de simple doute.

Au nombre des pièces justificatives accumulées par l'auteur figure une longue et assez curieuse lettre du docteur Gaulard, médecin ordinaire de Sa Majesté Louis XV. C'est la seule dont je parlerai, et encore n'en citerai-je que quelques lignes. Carré de Montgeron avait décrit au docteur, avec toute la vivacité et tout l'entraînement, avec toutes les ressources d'esprit et de style que nous lui connaissons, le déplorable état dans lequel plusieurs maladies réunies

avaient mis sa miraculée, et il lui demandait s'il pensait qu'elle pût en guérir dans l'espace de six jours. Le docteur, se plaçant sur ce terrain, c'est-à-dire tenant la description pour bonne et valable, répond par la négative et termine ainsi sa lettre :

« Si vous vouliez exiger de moi que je crusse une guéri-
« son qui n'a nulle vraisemblance, trouvez bon que je vous
« dise qu'il faut vous regarder comme un autre Moïse; car
« la description qu'il fait de la création du monde en six
« jours, au bout desquels Dieu se reposa, me paraît le mo-
« dèle sur lequel vous avez copié la guérison que vous me
« proposez. Ce serait bien, en effet, une espèce de création
« que de réunir dans un moment des vaisseaux rompus et
« déchirés; de former tout d'un coup du sang dans un
« corps qui en est épuisé; de donner une tension subite à
« des nerfs relâchés, pénétrés et imbibés de sérosités; de
« renouveler dans quatre jours les forces d'un malade épui-
« sées et pour ainsi dire anéanties; en un mot, de faire chaque
« jour ce que la nature ne ferait peut-être jamais, ou tout
« au moins dans des années entières. Il faut donc, ou que
« vous me disiez que cette nouvelle sorte de création part
« de la main toute-puissante du même ouvrier qui a formé
« le monde, ou que vous conveniez qu'une telle guérison
« n'est pas réelle, puisque la raison la démontre im-
« possible, surtout dans les circonstances qui l'accom-
« pagnent. »

Cette déclaration a certainement beaucoup de valeur en principe. Dans l'espèce, il faudrait savoir si la maladie et la guérison étaient l'une et l'autre absolument telles que l'affirmait Carré de Montgeron : la difficulté est toujours là.

Le cinquième miracle, opéré sur un nommé Philippe Sergent, nous est présenté par Carré de Montgeron sous des auspices encore plus favorables que les précédents.

« Nous avons dans ce miracle, dit-il, cet avantage singulier que M. le lieutenant de police est un des témoins de la paralysie ; que le frère Coëffrel, desservant de Saint-Médard, après avoir examiné le malade à différentes reprises, en a donné un certificat authentique, et que M. le procureur général, témoin de la guérison, en a été touché jusqu'à en répandre des larmes. » Ce dernier trait surtout est fort remarquable : un procureur général touché jusqu'à verser des larmes! mais ne rions pas en matière aussi sérieuse, et voyons ce dont il s'agit.

Philippe Sergent, cardeur de laine, né à Mons, en Hainaut, s'était marié à Dinan, pays de Liége, au mois de septembre 1729. Peu de temps après son mariage, vers la Saint-Martin de la même année, il fut attaqué, dans toute l'étendue du bras droit, d'un rhumatisme goutteux, qui, dès les premiers moments, le priva de l'usage de ce membre. Il s'adressa à un sieur Fabris, médecin des hôpitaux de la ville, qui le fit saigner ; mais cette saignée, loin de lui procurer du soulagement, ne fit que lui obscurcir la vue, infirmité nouvelle qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa miraculeuse guérison. Deux jours après, il éprouva divers mouvements convulsifs dans les reins, les bras et les cuisses ; ces tremblements augmentèrent pendant huit jours et devinrent bientôt presque continuels. Il ressentait un si grand froid dans tout son corps, que rien ne pouvait le réchauffer. Au mois de février 1730, il tomba en faiblesse, et, à la suite de son évanouissement, tout son côté droit parut comme mort ; la cuisse, la jambe et le bras devinrent bleuâtres. Depuis lors il n'eut plus de sensibilité dans ces membres. S'il lui était resté quelque mouvement dans le bras et dans la main, c'était si peu de chose qu'il ne lui était pas possible de porter sa main jusqu'à sa bouche ; quant à sa cuisse et à sa jambe, elles n'étaient plus pour lui qu'un poids inutile. Au mois de mars de la même année, un opérateur l'entreprit et le frotta d'une huile qu'il appe-

lait *philosophique*, ce qui diminua, paraît-il, le tremblement des reins et de la cuisse du côté gauche; mais le côté droit tomba dans une maigreur extrême, et spécialement la cuisse et la jambe.

Philippe Sergent s'aperçut dans le même temps que les os de sa jambe et de sa cuisse s'étaient rapprochés de telle sorte qu'*il lui semblait*, disait-il, *que sa cuisse et sa jambe étaient devenues tout d'une pièce*. L'empirique, le voyant dans cet état, l'abandonna, en l'assurant que Dieu seul pouvait le guérir. Il retourna toutefois au sieur Fabris, qui prescrivit des bains aromatiques, mais ils ne remédièrent à rien.

Au mois de mai 1730, le malade eut une singulière fantaisie : assis auprès du feu, il prit tout à coup un tison ardent et se l'appliqua au mollet de la jambe droite, soit que l'état désespéré de son membre lui inspirât une sorte de rage, soit qu'il voulût essayer d'y rappeler la sensibilité par ce moyen énergique. Sa femme, avertie par l'odeur des chairs brûlées, arriva à temps pour l'empêcher de continuer cette opération d'un nouveau genre.

Cependant le médecin fut consulté une troisième fois. Il ordonna les bains d'Aix-la-Chapelle, et délivra au pauvre diable, vers la fin de juillet 1730, un certificat qui pût le faire recevoir dans l'hôpital de cette ville. Le curé de Dinan y joignit le sien, attestant que depuis neuf mois Philippe Sergent était tombé dans une paralysie que rien n'avait pu guérir. Celui-ci, tout infirme et impotent qu'il était, se décida donc à faire le voyage. Il se fit porter par deux hommes dans une barque qui le conduisit à Namur et ensuite à Liége, d'où il se rendit à Aix en voiture. Pendant quinze jours il y prit les bains matin et soir; mais il n'y gagna qu'un peu plus de force dans les reins, et il revint, toujours paralysé, à Dinan, où il passa près d'un an dans la dernière pauvreté, ne subsistant qu'à l'aide de quelques aumônes et du petit travail de sa femme qui filait de la laine. Espérant trouver plus de secours à Reims, il prit la résolution de s'y faire

transporter. Il y arriva dans les premiers jours de mai 1731; mais ce fut pour en partir bientôt, d'après le conseil qu'on lui donna de se retirer à Paris, où il pourrait tenter de se faire admettre comme incurable à l'hôpital de Bicêtre. Il prit ce parti d'autant plus volontiers qu'il avait dans la capitale un oncle qui était caporal de la colonelle des gardes françaises, de qui il espérait recevoir quelques secours. Une dame de son pays voulut bien, en attendant, lui payer sa place dans le coche de Paris. N'oublions pas de dire qu'ayant, avant son départ de Reims, passé quelques jours à l'Hôtel-Dieu, le médecin de la maison lui avait déclaré, comme l'empirique de Dinan, qu'il n'y avait que Dieu qui pût le guérir; c'est du moins ce que nous raconte Carré de Montgeron.

Philippe Sergent arriva, non sans peine, à Paris le 4 juin, et il entrait à Bicêtre le 14 du même mois, après plusieurs démarches que son oncle le caporal et d'autres personnes charitables voulurent bien faire pour lui. A peine y fut-il installé, que ledit oncle, le venant voir, lui parla de miracles opérés sur le tombeau du diacre Pâris. Sa propre femme en fit autant; elle lui raconta la guérison miraculeuse de la demoiselle Thibault, dont elle avait été témoin oculaire; si bien qu'il ne put résister au désir d'en essayer lui-même, et qu'il demanda au gouverneur de son dortoir la permission de sortir, pour aller faire une neuvaine à Saint-Médard, ce qui lui fut accordé le 7 juillet.

Je laisse ici parler Carré de Montgeron, toujours exalté, mais sachant toujours donner une tournure intéressante et un cachet pittoresque à ses récits.

« Plein d'ardeur, dit-il, il se met en chemin, appuyé sur sa béquille et son bâton; mais à peine a-t-il fait quelques pas dans l'allée qui va de Bicêtre au grand chemin, qu'il tombe étendu par terre. Un particulier, qui passait, a la charité de le relever deux fois, mais l'ayant ensuite aban-

donné, Sergent retombe pour la troisième fois et demeure à terre sans pouvoir se relever.

« Après y être resté fort longtemps, ne voyant passer personne, et songeant combien il lui était impossible d'arriver sans aide jusqu'au logement de son oncle, il se sent pénétré de douleur, il est tout prêt de s'abandonner au désespoir. Mais dans le moment il voit de loin un charretier dont la charrette, à vide, passait dans le grand chemin au bout de l'allée ; il l'appelle de toutes ses forces, et le charretier étant venu à lui, il le conjure au nom de Dieu de le conduire chez son oncle, rue de la Clef, près de la Pitié. Ce charretier a assez de charité pour le prendre entre ses bras, le mettre dans sa charrette et le mener jusqu'à la Pitié, où il allait.

« Quoique Sergent n'eût plus que cent pas à faire pour gagner le logis de son oncle, il se laisse encore tomber plusieurs fois, mais à chaque fois la Providence fournit quelqu'un pour le relever.

« Dès le lendemain 8 juillet 1731, il commence sa neuvaine au tombeau de M. de Pâris, où il se transporte appuyé sur son bâton, sa béquille et sa femme. Les deux premiers jours il ne reçoit aucun soulagement ; ce n'est que le 10 juillet, troisième jour de sa neuvaine, qu'il plaît à Dieu de faire éclater sur lui les effets de sa bonté infinie.

« Ce jour, entre huit et neuf heures du matin, Sergent s'étant fait coucher sur la tombe du saint diacre, ressent d'abord de vives douleurs dans tout son corps, dans la cuisse et la jambe droites depuis si longtemps insensibles. Le lecteur devine aisément le nom qu'on doit donner à ce commencement de l'action de Dieu, qui, par une opération surnaturelle, envoyait dans ces membres paralytiques une foule d'esprits animaux. Dans l'instant les muscles de la cuisse et de la jambe droite de notre impotent font en s'allongeant un bruit semblable à celui d'un coup de fouet.

« Tous les spectateurs en sont émus. Les uns reculent

frappés d'étonnement; d'autres restent immobiles, fixés par la surprise; quelques-uns s'empressent de s'approcher pour examiner plus attentivement l'œuvre de Dieu, dont ce bruit leur paraissait le premier signal.

« Dans le moment, la paralysie cesse, l'ankylose se dissipe, les os du genou se décollent, la jambe retirée s'étend, les parties mortes et desséchées se raniment, les membres bleuâtres reprennent une couleur naturelle, Sergent lève la tête et voit clairement tous les objets; le brouillard qu'il avait eu continuellement devant les yeux depuis le mois de novembre 1729, est pleinement dissipé. Transporté de joie et de reconnaissance, il se lève tout droit sur le tombeau, il se trouve si parfaitement guéri, que tous ses membres ont dès ce moment toute l'agilité et la force qu'ils avaient jamaies eues.

« L'instant du bienfait est aussitôt celui de l'action de grâces. Il prend le premier livre qu'il aperçoit dans les mains d'un des spectateurs, et entonne le *Te Deum;* mille voix s'unissent à la sienne, on crie miracle de tout côté; c'est une effusion générale des cœurs et comme le premier tribut qu'exigent les merveilles du Très-Haut. Qu'un tel spectacle est digne d'augmenter notre foi, qu'il est intéressant pour un vrai chrétien!

« Au premier effort d'un cœur dont Sergent n'est pas maître d'arrêter la saillie, il fait succéder le témoignage plus durable d'une reconnaissance qu'il voudrait perpétuer à tous les siècles. Brûlant du désir que la mémoire en soit conservée dans les archives du sanctuaire, il se transporte à la sacristie, suivi d'une foule de monde qui l'accompagne. Là on dresse le procès-verbal de sa guérison, qui est signé par lui-même de cette main qui avait été si longtemps paralytique, par les principaux officiers de l'église et par quelques autres personnes qui avaient été témoins de ce miracle, et Sergent laisse en ce lieu son bâton et sa béquille, témoins muets, mais incorruptibles, d'une maladie dont la grandeur ne sert qu'à relever celle du bienfait.....

« Toute la journée, Sergent, pour satisfaire l'empressement de ceux qui voulaient s'assurer par eux-mêmes de la vérité et de la perfection d'une guérison si miraculeuse, fut obligé de faire sans cesse des mouvements de son bras et de sa main droite, et d'être toujours sur ses jambes; mais il n'en ressentit aucune lassitude. Dieu lui donnait des forces; et s'il ne jugea pas à propos de lui créer sur le champ des chairs pour regarnir ses membres desséchés, du moins il leur avait rendu dès le premier moment leur couleur naturelle et toute l'agilité et la force qu'ils avaient jamais eues. Peu de jours après, on s'aperçut que sa jambe, sa cuisse et sa main droite avaient repris toute leur grosseur.

« Le lendemain, 11 juillet, il fut à Bicêtre annoncer lui-même le miracle de sa guérison. Il n'avait qu'à se montrer, son état parlait. La surprise y fut extrême; on le fit d'abord monter dans une chambre où étaient la sœur Julie, supérieure de la maison, la sœur Fontaine, officière de la salle des paralytiques, M. de la Chapelle, l'un des administrateurs de l'hôpital général, et plusieurs autres personnes.

« Ils sont d'autant plus frappés de sa guérison, que quatre jours auparavant ils avaient vu avec compassion son état déplorable; tous en rendent gloire à la toute-puissance de Celui qui ne dédaigne pas la prière du pauvre. Les sœurs Julie et Fontaine, oubliant tout intérêt humain, donnent même sur-le-champ leur certificat, tant de ce qu'elles voient que de ce qu'elles ont vu, c'est-à-dire de sa maladie incurable et de sa guérison parfaite.

« De cette chambre il va dans le dortoir des paralytiques, où il avait été depuis le 14 juin jusqu'au 7 de ce mois de juillet..... A peine est-il de retour dans la chambre où étaient les sœurs Julie et Fontaine avec M. de la Chapelle, que M. le procureur général arrive. M. de la Chapelle lui demande s'il veut permettre qu'on lui fasse voir un paralytique guéri subitement la veille. Le magistrat y ayant consenti, Sergent lui est présenté. Il le voit, l'interroge,

l'examine, le fait marcher, s'adresse aux sœurs Julie et Fontaine, revient à lui, fait mille questions sur sa paralysie et sur les circonstances de sa guérison; enfin l'évidence des faits le convainc. Le caractère de divinité qui s'y fait sentir le touche, l'attendrit; cet homme si habile à manier les cœurs n'est pas ici le maître du sien; les larmes lui coulent des yeux, il se tourne vers M. de la Chapelle, qu'il embrasse, et met ainsi à couvert une partie du trouble que la preuve d'un miracle si évident excite dans son âme.

« Sergent, peu de temps après sa guérison, reçoit une lettre de M. Hérault, datée du 10 juillet 1731, jour même de sa guérison, par laquelle ce magistrat prie l'économe de Bicêtre de faire placer Sergent aux paralytiques, en sorte qu'il soit bien, etc. Mais Sergent, que sa parfaite guérison mettait en état de gagner sa vie, ne fut nullement tenté de faire usage des bontés que lui témoignait ce magistrat, et il aima mieux reprendre au plus vite son travail que de retourner à Bicêtre pour y vivre dans la fainéantise sous la protection de M. le lieutenant général de police.

« Cependant la tante de Sergent, fatiguée du concours continuel que le miracle opéré sur son neveu attirait chez elle, lui loue, quatre jours après sa guérison, une chambre rue Gracieuse, faubourg Saint-Marceau, moyennant 24 livres par an.

« L'endroit était de deux marches plus bas que la rue, les murs suintaient de toutes parts, mais notre nouveau miraculé ne croit pas que rien puisse l'incommoder. Il s'y établit malgré les répuguances de sa femme, qui craignait pour elle-même, et il reprend son travail cinq jours après sa guérison.

« Sa confiance ne l'a point trompé; il y est resté neuf mois sans ressentir la plus légère incommodité.

« Il y avait déjà plus de six mois qu'il y vivait assez pauvrement du travail de ses mains, lorsqu'un particulier, bien fait et bien mis, dont Sergent fait le portrait, vint lui demander pourquoi il se vantait d'avoir été guéri sur le

tombeau de M. de Pâris. Sergent lui répondit tout uniment qu'il ne le disait que parce que le miracle de sa guérison était évident, et que rien ne pouvait l'empêcher de le publier et d'en rendre gloire à Dieu. « Mais, mon enfant (lui « répliqua ce particulier), vous me paraissez bien mal à « votre aise ; vous êtes ici logé dans une espèce de cave « qui ressemble à un cachot, vous n'avez qu'une méchante « couchette et quelques chaises de paille pour tous meu« bles ; si vous vouliez me croire, je ferais votre fortune ; « je vais tout à l'heure vous donner cent pistoles si vous « voulez signer ce papier que je vous présente, dans lequel « vous déclarez que vous n'avez dit avoir été guéri sur le « tombeau de M. de Pâris que parce qu'on vous avait en« gagé à le dire, mais que dans la vérité vous étiez guéri « auparavant que de vous faire mettre sur le tombeau. »

Carré de Montgeron ajoute que l'offre de cet homme ne tenta pas plus Sergent que ne l'avait fait celle de M. Hérault. Dans la déclaration qu'il fit par-devant notaire au sujet de sa guérison, et qui figure parmi les pièces justificatives, notre miraculé rend compte de ce curieux incident, qui du reste se produisit plus d'une fois dans des circonstances analogues. Il raconte qu'à la proposition qui lui fut faite, il se sentit tout ému de colère et répondit à ce particulier qui tirait une bourse de son gousset : « Monsieur, reprenez vos cent pistoles, et employez-les à faire dire des messes pour vous, afin que Dieu vous touche le cœur que vous avez bien endurci. Pour moi, je ne suis qu'un pauvre homme, mais j'aime bien mieux demeurer dans ma misère que de faire une action aussi lâche que celle que vous me proposez, etc. ; » ce qu'entendant, le particulier s'en alla.

Mais tout n'était pas fini pour ce pauvre Philippe Sergent. « Toutes ces tentatives manquées, dit en terminant Carré de Montgeron, il ne restait plus que la force majeure. C'est la réponse, la solution ordinaire à toutes les difficultés

qui s'opposent à la Bulle. Ce n'est plus à l'économe de Bicêtre que M. Hérault recommande Sergent, c'est à ses exempts. Au mois d'avril 1732, Sergent est averti que M. Hérault avait donné un ordre pour le faire mettre en prison; il suit le conseil de l'Évangile, il prévient par la fuite les émissaires de celui qui, le 10 juillet précédent, lui avait offert si gratuitement sa protection sans qu'il la lui eût demandée. Protégé du ciel et persécuté des hommes, il parcourt différents pays, Reims, Dinan, Namur, Mons et Liége. Le pauvre cardeur ne peut rester nulle part..... Les jésuites sont partout, et partout ils le poursuivent. Sergent quitte enfin ces lieux infortunés et revient à Paris, où la vérité, quoique souvent persécutée, ose néanmoins paraître encore à visage découvert.... » C'est dans cette dernière ville que le laisse Carré de Montgeron, et que je demande la permission de le laisser aussi.

CHAPITRE IV

Sixième miracle, opéré sur la personne de Pierre Gautier de Pézenas ; neuvaine à distance ; prunelle d'une nouvelle forme ; défi médical accepté par Dieu ; témoignage de l'évêque de Montpellier et d'une grand'mère ; persécutions jésuitiques ; dissertation favorable d'un médecin. — Septième miracle, opéré sur la personne de la demoiselle Coirin ; merveilleuse régénération à la suite de la guérison. — Huitième miracle, opéré sur la personne de la demoiselle Hardouin ; commencement de convulsions ; lettres sympathiques des évêques de Senez, de Montpellier et d'Auxerre à la miraculée ; rapport favorable du docteur Sue.

Le héros du sixième miracle démontré par Carré de Montgeron est un nommé Pierre Gautier, habitant de Pézenas. Ce n'est cependant pas dans le cimetière de Saint-Médard et sur le tombeau de Pâris que ce miracle eut lieu; c'est à Pézenas même; mais comme ce fut par l'intercession du bienheureux diacre, Carré de Montgeron n'hésite pas à le classer parmi les autres.

Pierre Gautier, à l'âge de cinq ans, fut attaqué de la petite vérole; son œil gauche en fut presque perdu; il ne s'ouvrait plus qu'à demi, et n'apercevait les objets, même les plus proches, que très-confusément. A dix-sept ans, mis en apprentissage chez un bourrelier, il se donna dans l'œil droit un coup d'alêne qui le lui endommagea à tel point, que plusieurs médecins et chirurgiens de la ville déclarèrent que le mal était sans remède, et conseillèrent au pauvre garçon de porter tous ses soins sur l'œil gauche, qui conservait au moins un reste de vitalité. Par bonheur,

Pierre Gautier avait un directeur, et ce directeur était appelant. Guidé par ses conseils, encouragé par le récit qu'il lui faisait des merveilles que Dieu était en train d'opérer dans la capitale sur le tombeau du diacre Pâris, il prend la résolution de faire à distance une neuvaine en l'honneur de ce nouveau saint. Cette première neuvaine n'est pas heureuse. Le directeur ajoute alors aux exercices déjà prescrits des austérités et des jeûnes, et une seconde neuvaine est commencée. « Prosterné devant le sacrement adorable de nos autels, dit Carré de Montgeron, Pierre Gautier implore l'intercession du saint diacre, et lui adresse ses prières comme s'il était couché sur son tombeau. Dieu ne tarde plus à récompenser sa foi, et lui donne des gages assurés de la consolation qu'il lui prépare. Durant le cours de cette seconde neuvaine, Pierre Gautier sent que la lumière fait déjà quelque impression sur son œil crevé, et qu'il aperçoit quelque faible lueur. Un si heureux pronostic redouble son ardeur et son espérance; il fait une troisième neuvaine, et dès le troisième jour, qui était le 22 avril 1733 (on voit que notre auteur recueille soigneusement les dates), cet œil, dont les parties essentielles à la vue avaient été brisées depuis près de quinze mois, est tout à coup rétabli dans un état si parfait, que dès la première épreuve qu'en fait Gautier, il aperçoit et discerne de cet œil les objets les plus éloignés....

« Dieu ne laisse pas à l'incrédule la faible ressource de supposer que peut-être le coup n'avait pas porté dans la cornée transparente, mais seulement dans le blanc de l'œil; il veut qu'une légère trace de l'alêne qui avait percé l'œil, subsiste dans l'œil rétabli : on aperçoit un petit point blanc presque imperceptible jusqu'au fond de la prunelle, qui montre jusqu'où la pointe de ce fatal instrument était entrée. Mais cette pointe avait-elle brisé la prunelle? Dieu le prouve encore, et semble prodiguer ses merveilles pour confondre l'incrédule. *Le Tout-puissant, en rétablissant cette prunelle, lui donne une forme singulière; elle est ronde*

dans tous les hommes, et ici il plaît à Dieu de la laisser ovale, afin que tout le monde fût à portée de remarquer que cette prunelle nouvellement organisée était faite sur un nouveau modèle. » Je n'aurais pas voulu faire grâce au lecteur de cette dernière phrase que je souligne; la foi naïve et enthousiaste (je la suppose sincère) de Carré de Montgeron s'y peint tout entière.

Cependant plusieurs médecins incrédules publient que l'œil droit n'était pas tellement crevé qu'il ne pût se rétablir par une simple opération de la nature. Ils ajoutent que le miracle serait plus grand si l'œil gauche, bien réellement attaqué, se trouvait guéri. Dieu *accepte le défi*, pour me servir de l'expression de Carré de Montgeron. Pierre Gautier commence une quatrième neuvaine le dimanche 10 mai 1733, pour demander que les cicatrices qui remplissent son œil gauche disparaissent, et il est exaucé. « Le jeudi suivant, qui était le jour de l'Ascension, pendant qu'il était à l'église, où il eut le bonheur de communier, cet œil difforme prend tout à coup une figure nouvelle, les taches opaques et ténébreuses qui en couvraient la prunelle sont subitement anéanties, et l'espace qu'elles occupaient est sur-le-champ rempli. Cet œil, qui était toujours à demi fermé, s'ouvre entièrement et fait paraître une prunelle d'autant plus brillante et plus vive, *que la partie qui avait été formée pour occuper la place des cicatrices, venait dans le moment de recevoir l'être de la main du Créateur*. Lorsque Gautier sort de l'église, le peuple qui lui voit deux beaux yeux s'empresse d'admirer un prodige si éclatant. La difformité de l'œil gauche avait été si frappante, qu'elle n'était ignorée de personne, et la réponse des médecins, *suggérée par les jésuites* et répandue par eux dans toute la ville, y avait fait un très-grand bruit. C'est ainsi que ces faux sages furent confondus, *mais sans être convertis.* » Pauvre Carré de Montgeron! ces quatre derniers mots ont dû lui coûter à écrire; mais aussi pourquoi supposer qu'on puisse faire changer ainsi d'opinion des médecins et des jésuites?

Toutefois, la guérison de Pierre Gautier produisit une certaine sensation. L'évêque de Montpellier, un des rares partisans du diacre Pâris parmi les membres du haut clergé, on se le rappelle, fit venir le jeune homme, l'interrogea avec soin, prit l'avis de plusieurs médecins, et, convaincu de la vérité du miracle opéré sur sa personne, ne craignit pas d'en porter le témoignage jusqu'aux pieds du trône. « *Je ne parle*, écrivait-il à S. M. Louis XV, *qu'après avoir* « *vu, et fait toutes les épreuves qu'on peut faire pour prou-* « *ver la vérité de la guérison.* » Le roi fit la sourde oreille, et le parti jésuitique se remua en sens contraire. Pierre Gautier, dont le père était boulanger de l'armée d'Italie, ayant été emmené par lui quelque temps après sa guérison, on fit courir le bruit qu'il avait disparu et se tenait caché pour laisser ignorer que cette guérison était fausse ou incomplète. « Cependant, dit Carré de Montgeron, on s'informe, et l'on apprend que l'endroit si caché de la prétendue retraite du miraculé n'était rien moins que le théâtre de la grande armée d'Italie, qu'il n'avait pour compagnons de sa solitude que quatre-vingt mille hommes, qu'il était occupé à leur vendre le pain que faisait son père, et qu'à tout moment il était obligé à faire usage de ses yeux pour n'être pas trompé en recevant d'eux le prix de son pain. » Aussi, qui est bien attrapé et demeure confondu lorsque Pierre Gautier revient d'Italie à Pézenas *avec deux bons yeux très-vifs et très-beaux*? Ce sont les jésuites. Mais ils ne sont pas gens à se tenir pour battus. Ne pouvant plus employer *l'artifice et l'imposture*, ils ont recours à la *force ouverte*. « Ils obtiennent un ordre qui oblige M. l'intendant de la province d'envoyer, le 4 décembre 1734, son hoqueton avec la maréchaussée pour enlever un homme dont la vue, en décriant la Bulle, était selon eux un scandale public. Mais pour cette fois la tentative est inutile; le miraculé se dérobe à la poursuite des archers, et va se cacher chez les Pères de l'Oratoire, où la vérité trop persécutée dans ce pays s'est depuis quelque temps retirée. Cependant la

cohorte en armes parcourt toute la ville, et y porte partout l'épouvante et la consternation. Néanmoins, au milieu de cette alarme publique, une pauvre femme, courbée sous le poids des années, a le courage de rendre un témoignage éclatant à la vérité du miracle, sans être intimidée par les armes qui l'environnent. — *Qu'est-ce que tout ceci*, s'écrie la grand'mère du miraculé? *On ne veut pas que mon petit-fils ait été guéri par miracle? on n'en viendra jamais à bout; tant que le bon Dieu me conservera la vie, je publierai que mon petit-fils avait un œil crevé, et qu'il l'a recouvré par l'intercession du saint M. de Pâris.* »

Malheureusement le petit-fils eut un moment de faiblesse. Sorti de chez les Pères de l'Oratoire, il tomba entre les mains de gens qui, moitié par menaces, moitié par caresses, l'amenèrent à renier son miracle, et à déclarer que c'étaient son confesseur et un autre prêtre, oratorien, qui l'avaient engagé à publier qu'il avait été guéri par l'intercession du diacre Pâris. Le père eut plus de courage; il se présenta de lui-même devant l'intendant, et ne craignit pas de démentir son fils et de confirmer le miracle. L'intendant n'y vit apparemment aucun mal, car il laissa en liberté le père et le fils; mais cela ne faisait point l'affaire des jésuites, qui, s'emparant de la déclaration du jeune homme, l'adressèrent au cardinal de Fleury, alors ministre, dénonçant en même temps, à son Éminence, les deux prêtres en question. Il ne fallut pas moins, pour sauver ces deux ecclésiastiques, que l'intervention de l'évêque d'Agde, au diocèse duquel ils appartenaient. Ce prélat, les regardant comme injustement accusés, plaida victorieusement leur cause auprès du cardinal, et cette fois les jésuites furent battus. « Combien l'indignation contre eux n'augmenta-t-elle pas, ajoute Carré de Montgeron, quand par les aveux du jeune homme on fut au fait de toute leur manœuvre, quand il rendit compte à tous ceux qui voulaient l'entendre, des terribles menaces avec lesquelles ils l'avaient effrayé,

et de toutes les caresses avec lesquelles ils l'avaient séduit! »

Tel fut le miracle opéré sur Pierre Gautier. Les pièces justificatives ne manquent pas à l'appui; c'est toujours le même luxe de procès-verbaux, de lettres et de certificats. Parmi toutes ces pièces figure une longue dissertation d'un sieur de la Garde, médecin, qui est très-favorable, il faut le dire, au récit de Carré de Montgeron. Le sieur de la Garde accepte le côté divin de la guérison; il ajoute même que cette guérison paraît plus miraculeuse que celle de Tobie rapportée par les Livres saints, attendu que dans cette dernière le mal n'était qu'externe, tandis qu'il était tout à la fois externe et interne dans la première; je lui laisse la responsabilité de cette double opinion.

Le septième miracle fut opéré sur une demoiselle Coirin; et si nous en croyons Carré de Montgeron, on doit le regarder « comme un des coups éclatants de la toute-puissance divine, par lesquels le Seigneur, forcé de sortir de son secret, rend sa présence manifeste pour défendre sa vérité. »

Quoi qu'il en soit, c'est un triste tableau que celui de la maladie qui affligeait cette nouvelle miraculée. En 1716, il lui était venu un cancer au sein gauche, étendant ses racines funestes jusque dans la poitrine. En 1718, tout un côté de son corps avait été atteint de paralysie. En 1719, son sein, qui était d'une dureté extrême, d'une grosseur monstrueuse et d'une couleur bleuâtre, se creva, s'ouvrit, et le mamelon tomba tout d'une pièce. Je passe quelques autres détails par trop pathologiques, et dont la délicatesse du lecteur pourrait à bon droit s'offenser. Bref, la malade resta pendant plusieurs années dans l'état le plus déplorable, attendant sans cesse dans son lit le moment qui devait terminer sa pénible existence. En 1731, l'idée lui vint

de recourir à l'intercession du diacre Pâris. Comme elle habitait Nanterre, et qu'il ne lui était pas facile de se faire transporter au cimetière de Saint-Médard, elle pria une femme du pays d'y aller faire pour elle une neuvaine, de faire toucher une chemise au tombeau du bienheureux, et de lui en apporter de la terre. Cette femme voulut bien se charger de ces différentes commissions. Elle commença la neuvaine le 10 août, et ce fut un mauvais début, car jamais la demoiselle Coirin, de son propre aveu, n'avait autant souffert qu'elle souffrit ce jour-là; mais ce n'était apparemment qu'une épreuve, car, le lendemain 11, les choses changèrent bien de face. Écoutons Carré de Montgeron :

« A peine la moribonde s'est fait mettre la chemise qui avait touché le précieux tombeau, qu'elle éprouve presque à l'instant la vertu bienfaisante qu'elle y avait puisée; cette impotente, qui, depuis le commencement de sa paralysie, était restée perpétuellement couchée sur le dos sans pouvoir changer de situation, recouvre subitement des forces, et se retourne elle-même dans son lit... Le lendemain 12, elle s'empresse d'appliquer sur son cancer, source funeste de tous ses maux, la précieuse terre qui a approché du tombeau du saint pénitent, et aussitôt elle remarque avec admiration que le trou profond de son sein, d'où sortait sans cesse depuis douze ans un liquide corrompu et infect, s'était séché sur-le-champ, et commençait à se refermer et à se guérir. La nuit suivante, un nouveau prodige redouble encore sa reconnaissance. Ses membres paralytiques, qui depuis tant d'années représentaient les membres d'un mort par leur froid glaçant, leur immobilité pesante, leur maigreur affreuse et leur raccourcissement hideux, se raniment tout à coup; déjà son bras a repris la vie, la chaleur et le mouvement; sa jambe retirée et desséchée se déploie et s'allonge; déjà le creux de sa hanche se remplit et disparaît; elle essaye si elle pourra dès ce pre-

mier jour se servir de ces membres nouvellement rappelés à la vie, mais dont la maigreur porte encore les livrées de la mort; elle se lève seule, elle se soutient sur le bout du pied de cette jambe qui depuis si longtemps était beaucoup plus courte que l'autre; elle se sert aisément de son bras gauche, elle s'habille et se coiffe avec ses mains... Depuis ce moment, chaque jour voit éclore de nouvelles merveilles. Le 14, notre miraculée marche avec plus de facilité que le jour précédent. Dieu, qui n'a pas besoin de temps pour créer tout ce qu'il lui plaît, rétablit en peu de jours dans sa cuisse et sa jambe gauche un nombre infini de vaisseaux qui avaient été détruits et anéantis depuis longtemps par le desséchement. Le 19 du même mois, elle descend dans l'appartement de sa mère, qu'une longue maladie retenait depuis longtemps au lit... Ses deux frères, l'un valet de chambre du roi, l'autre garde du corps de Sa Majesté, accourent pour la voir dès ce même jour 19 août; elle les aperçoit, elle se lève et s'avance au-devant d'eux. Il n'en faut pas davantage pour les convaincre, quoique les postes qu'ils occupent ne les portent nullement à croire aisément aux miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris. Mais notre miraculée va bientôt paraître devant tous les yeux. Le 24 du même mois d'août, elle va à pied à sa paroisse, où, depuis plusieurs années, elle n'avait pu se faire transporter, même dans un fauteuil... Elle a même la force de se soutenir à genoux... Elle marche en sortant de l'église avec encore plus de facilité qu'elle n'en avait eu pour y venir, etc. »

Voilà donc encore une guérison bien conditionnée, et qu'il ne serait pas facile d'expliquer par les ressources ordinaires de la nature et de la médecine, si l'état de la malade était aussi grave que notre historien se plaît à l'établir. Sans compter que les suites de la guérison deviennent de plus en plus remarquables. Carré de Montgeron ajoute, en effet, que la demoiselle Coirin ayant fait voir son sein à

plusieurs de ses amies et même au chirurgien de l'abbaye, leur admiration fut grande en reconnaissant, « non-seulement que le cancer et tous ses funestes effets étaient disparus, non-seulement que le trou profond d'où sortaient autrefois sans cesse le liquide le plus corrompu et l'odeur la plus empestée, était rebouché sans qu'il y parût aucune cicatrice, mais même qu'il avait plu à Dieu de créer un nouveau mamelon, à la place de celui qui était tombé douze ans auparavant, et que ce mamelon, quoiqu'il ne commençât que de naître, avait déjà néanmoins, malgré sa petitesse, toutes les couleurs et les qualités propres à cette partie. »

Plus tard, c'est mieux encore. Les ennemis du nouveau miracle ayant répandu le bruit qu'au mois d'août 1733, il était revenu un cancer au sein de la demoiselle Coirin, et qu'elle était retombée en paralysie, « cette vertueuse fille, sensible à l'outrage qu'on faisait à la vérité, vient à Paris, y dépose chez un notaire les preuves authentiques qu'elle avait de l'extrémité où elle avait été réduite pendant tant d'années et de la perfection de sa guérison, et en même temps elle fait visiter son sein par un chirurgien de la première réputation, qui, quoique chirurgien de la cour, ne craignit point d'attester devant le même notaire, non-seulement que cette demoiselle *lui a paru en parfaite santé*, non-seulement qu'il ne reste à son sein aucun vestige de cancer, mais même que ses mamelles ont chacune un mamelon qui a sa forme, ses couleurs et ses qualités propres; n'y ayant plus pour lors aucune différence entre celui du côté gauche et celui du côté droit, ce qui prouve que depuis le miracle, le mamelon gauche avait acquis une croissance et une grandeur parfaites, quoique cette demoiselle fût lors âgée de quarante-sept ans. »

Inclinons-nous devant l'attestation du chirurgien de la cour, et félicitons rétroactivement la demoiselle Coirin de la

merveilleuse régénération dont, indépendamment de sa guérison principale, elle a été favorisée, quelle qu'ait été la cause de celle-ci et de celle-là.

Une autre demoiselle, la demoiselle Hardouin, fut l'objet du huitième miracle, dont il me reste à parler. Ce dernier miracle me servira presque de transition pour aborder le chapitre des *convulsions* proprement dites, car il fut accompagné de ces mouvements nerveux qui, un peu plus tard, devinrent, dans leur développement souvent effrayant, la partie principale du spectacle offert aux habitués du cimetière de Saint-Médard[1]. L'un des adversaires les plus acharnés, comme on sait, des miracles du diacre Pâris, l'archevêque de Sens, tira même parti de cette circonstance contre celui-ci. Amené à parler dans son Instruction pastorale de la guérison de la demoiselle Hardouin, il exprima l'opinion *que la guérison prétendue de cette demoiselle était venue par les convulsions, et de telles convulsions que les assistants crurent qu'elle tombait du haut mal.* Les évêques de Senez, de Montpellier et d'Auxerre, par suite de leur opinion contraire sur la cause en litige, portèrent un jugement tout autre sur cette guérison. Carré de Montgeron reproduit une lettre de chacun des trois prélats, adressée à la demoiselle Hardouin, qui leur avait envoyé une relation du miracle opéré sur sa personne. Ces trois lettres sont fort curieuses; elles témoignent, de la part des signataires, le plus grand empressement à profiter de la circonstance pour renouveler leur opposition à la constitution qui leur était imposée. C'est l'évêque de Montpellier qui est le plus explicite. « J'ai lu avec joie, écrit-il, votre adhésion à l'ap-
« pel de la bulle *Unigenitus.* Le témoignage d'une simple
« fille paraîtra peu de chose aux yeux de l'homme superbe;

1. C'est alors, lit-on dans les *Nouvelles ecclésiastiques,* que « *Dieu changea ses voies* : il voulut, pour opérer la guérison des malades, les faire passer par des douleurs très-vives et des convulsions extraordinaires et très-violentes. »

« mais c'est une fille guérie d'une manière surnaturelle,
« pour prouver que Jésus-Christ a le même pouvoir sur les
« cœurs que sur les corps. Les scribes et les pharisiens con-
« testaient à ce divin Sauveur le pouvoir de remettre les
« péchés; pour le leur prouver, il dit à un paralytique :
« *Levez-vous, emportez votre lit et marchez.* Jésus-Christ
« donne les mêmes leçons en votre personne. »

C'est, en effet, d'une paralysie que fut guérie la demoiselle Hardouin. En 1725, à l'âge de 32 ans, elle fut frappée d'apoplexie. Ses deux jambes perdirent presque toutes leurs forces, et tout le côté gauche resta dans l'engourdissement. A peine pouvait-elle se traîner avec les plus pénibles efforts. D'autres attaques vinrent successivement augmenter cet engourdissement; à chacune d'elles, son corps perdait une partie du mouvement qui lui restait et l'usage de tous ses membres l'un après l'autre. En janvier 1731, une nouvelle attaque, plus violente que les précédentes, lui laissa tous les membres en paralysie, et lui enleva presque complétement l'usage de la parole. Enfin, le 25 juillet de la même année, une dernière attaque sembla mettre le comble à tous ses maux et en annoncer la fin. Sa voix resta entièrement éteinte, et tous ses membres à l'exception de la main droite, qui conservait encore un faible mouvement, paraissaient déjà livrés à l'immobilité de la mort. Voilà assurément une triste histoire; mais voyons la péripétie; Carré de Montgeron saura nous la rendre intéressante et glorieuse.

« C'est, dit-il, au milieu d'une situation si désespérée, c'est après que toutes ses forces sont anéanties, c'est lorsqu'elle n'attend que l'heure qui doit l'affranchir de toutes les misères de la vie, qu'une personne de piété, dont la foi est encore animée par l'état affreux où elle voit cette moribonde, lui propose de se faire porter sur le tombeau du saint diacre. Elle savait qu'il y avait eu un grand nombre de miracles opérés par son intercession; mais, brûlant du

désir du bonheur éternel, elle préférait ses infirmités à la santé la plus parfaite, les regardant comme un moyen de satisfaire pour ses fautes et de quitter bientôt la terre.

« Cependant la personne qui lui conseille de demander sa guérison par l'intercession du saint pénitent, lui fait entrevoir *combien un prodige si éclatant pourrait servir à manifester la sainteté de celui qui, par son appel canonisé de Dieu même, nous a appris à discerner la vérité d'une manière sûre, à la lumière des œuvres du Très-Haut.* Ce motif la détermine, elle rassemble tout le peu qui lui restait de forces pour écrire qu'elle veut qu'on la transporte à Saint-Médard. Son directeur refuse d'abord d'y consentir, et craint que ce ne soit tenter Dieu, tant il est persuadé qu'elle ne peut s'exposer à faire un pareil trajet sans courir le risque d'une mort qui lui paraît inévitable ; il consent néanmoins de s'en rapporter au chirurgien. Le chirurgien, qui avait entendu parler des miracles, mais qui avait différé à les croire jusqu'à ce qu'il en eût vu quelqu'un de ses yeux, fut curieux d'éprouver si Dieu ferait celui-ci, et considérant que dans les maux désespérés il est permis de tout tenter, il déclara que, loin de s'y opposer, il serait charmé qu'on transportât sa malade à Saint-Médard.

Le 2 août fut le jour pris pour l'exécution de cette entreprise ; mais tandis que la moribonde n'est occupée que de la gloire qui doit revenir du miracle de sa guérison à celui par l'intercession de qui elle la demande, les porteurs de chaise qui viennent pour la transporter, s'effrayent en voyant son corps hideux, pâle, livide et décharné, qui reste immobile, et qui a perdu jusqu'à l'usage de la parole. Ils doutent d'abord si c'est un cadavre ou une agonisante qu'on leur ordonne de descendre d'un troisième étage jusque dans la rue. Ils l'enlèvent cependant avec son fauteuil, mais les syncopes où elle tombe aussitôt qu'ils la remuent, augmentent encore leur frayeur. Ces hommes endurcis, et accoutumés à manier des personnes infirmes, croient à tout moment que celle-ci va expirer entre leurs

bras ; ils n'osent presque la toucher, ils craignent en l'agitant de faire exhaler le souffle de vie qui lui reste, ils la placent avec son fauteuil dans leur chaise à porteurs dont ils ôtent le siége à cet effet. Un second évanouissement dans lequel elle tombe aussitôt qu'ils sont en chemin, redouble encore leur crainte et celle des personnes qui l'accompagnent. Elle arrive en cet état à Saint-Médard, en sorte qu'elle ne s'aperçoit qu'elle est à l'église et qu'elle assiste à la messe qu'au moment de l'élévation. Son cœur aussitôt s'adresse à celui qui est la résurrection et la vie ; et d'abord que la messe est finie, on se hâte de la transporter dans le petit cimetière, et de la coucher sur le tombeau du saint diacre.

« Le corps perclus de cette pauvre moribonde n'a pas plutôt touché la tombe salutaire, que l'immobilité de ses membres paralytiques se change tout à coup en des mouvements d'une violence extrême. Leurs surprenantes secousses paraissent être le combat de la vie qui s'empresse de repousser la mort, et qui veut la chasser de ces membres où elle semblait régner depuis si longtemps, par son froid de glace et par l'inaction qui en était l'effet. Au milieu de ces agitations qui effrayent et qui rassurent tout à la fois, cette paralytique fait signe qu'on la ramène à l'église ; c'est là que les spectateurs sont consolés, en voyant d'une manière sensible que la vertu du tombeau est empruntée de la vertu même du Tout-Puissant, puisque les agitations se renouvellent en présence du Maître comme elles avaient commencé sur le tombeau du serviteur ; et il est si vrai que ces préludes de vie annoncent la main toute-puissante qui les produit, comme ils ont fait souvent aux tombeaux des saints les plus révérés, que c'est au milieu de ces violentes agitations que la parole est subitement rendue à notre impotente.

« Ce commencement de guérison, joint aux mouvements évidemment surnaturels qui continuent dans les membres de cette paralytique, font croire que le moment de sa par-

faite guérison n'est pas éloigné, et que Dieu ne diffère de l'opérer que parce qu'il veut faire ce prodige sur le tombeau de celui qu'il a dessein de glorifier. On comprend cet ordre du Très-Haut, et on la reporte sur le tombeau du saint pénitent, où la violence des agitations recommence avec plus de force qu'auparavant, comme si Dieu voulait encore augmenter ce signal pour rendre les spectateurs plus attentifs à ses merveilles. En effet, la mort, pour cette fois, se voit contrainte de céder, elle fuit, elle disparaît. Le mouvement, la chaleur et la force avaient déjà, pendant le combat, pris la place de l'immobilité, du froid et de l'impuissance. L'ennemie étant en fuite, la tranquillité, le repos et la paix succèdent aussitôt à la violence des agitations. Les douleurs cessent, les couleurs se raniment, la santé paraît avec tous ses apanages. La miraculée se lève, elle marche, soutenue, à la vérité, mais d'un pas qui commence à être ferme et délibéré; elle rentre dans sa chaise à porteurs, au milieu des larmes et des acclamations de joie des spectateurs, qui la suivent en foule.

« Aussitôt qu'elle est arrivée dans sa rue, elle sort de sa chaise pour faire connaître à tous ses voisins les grâces que Dieu vient de lui faire, elle marche d'un pas assuré, elle monte légèrement jusqu'à un second étage, où elle entre dans une grande chambre, pour se faire voir plus commodément à une foule de personnes de toutes sortes de rangs et de conditions, qui s'empressent de venir admirer une guérison si subite et si parfaite. Des milliers de témoins avaient vu ses infirmités pendant six ans; ils avaient été touchés de son état déplorable, et plusieurs de ceux qui virent le matin qu'on la transportait évanouie à Saint-Médard, crurent n'avoir d'autres vœux à faire que de prier le Seigneur d'abréger ses souffrances. Quel est leur étonnement de voir celle qui, depuis dix-neuf mois, était percluse de presque tous ses membres, et qui, depuis quelques jours, était réduite à la dernière extrémité et privée même de la parole, marcher, parler, agir comme une personne qui

n'aurait jamais été malade! que dis-je? soutenir dès le premier jour une fatigue qui aurait fait succomber la santé la plus robuste, ayant été, depuis son retour de Saint-Médard jusqu'au soir, entourée sans cesse d'une foule de personnes, amies et ennemies, devant qui elle ne se lassait pas de marcher et de raconter les merveilles que Dieu venait d'opérer en sa faveur par l'intercession de M. de Paris. Dès ce premier jour, sa santé était si parfaite, et même ses couleurs et ses forces si bien revenues, que plusieurs personnes eurent bien de la peine à croire que ce fût elle qui avait été paralytique. »

J'ai hâte de terminer ces histoires de miracles, qui, à peu de chose près, se ressemblent toutes. Je n'insisterai donc pas sur les pièces justificatives dont Carré de Montgeron fait suivre, comme d'habitude, ce nouveau récit, après avoir donné le texte des trois lettres d'évêques dont j'ai parlé. Je citerai toutefois, parmi ces pièces justificatives, un rapport assez curieux, signé d'un sieur Sû ou Sue [1], prenant le titre de chirurgien juré à Paris. Après avoir décrit la maladie de la demoiselle Hardouin et raconté les soins qu'il lui a donnés à partir du mois d'août de l'année 1728, le sieur Sû ou Sue termine ainsi son rapport, qui porte la date du 15 août 1731 :

« Au mois de janvier 1731, je fus appelé à revoir la malade; je la trouvai paralytique de tout son corps, ayant perdu l'usage de la parole; je la saignai autant que je jugeai nécessaire, et conseillai les remèdes convenables, en sorte que le mouvement des extrémités supérieures se rétablit,

1. Je trouve la première orthographe dans Carré de Montgeron, la seconde dans un autre recueil de pièces. Je suis porté à croire que cette dernière est la meilleure, et qu'il s'agit ici d'un des ascendants du célèbre romancier notre contemporain, qui lui-même a appartenu pendant quelque temps à la chirurgie, dans le service de santé militaire.

l'engourdissement néanmoins subsistant à l'extrémité supérieure du côté gauche. A l'égard de la parole, elle la recouvra au bout de trois jours, ayant cependant une voix grêle et basse, bégayant lorsqu'elle voulait l'élever, et elle demeura dans cette situation jusqu'au 25 juillet 1731, qu'elle me fit appeler, ayant perdu de nouveau la parole. Je la saignai aussitôt du bras, et lui conseillai quelque gargarisme. Le lendemain, ne trouvant point de diminution dans les accidents, je réitérai la saignée du bras; le soir, je fus obligé d'en faire une troisième, vu la difficulté qu'il y avait de lui procurer une évacuation par celle du pied. Le lendemain, étant dans la même situation, elle prit une potion qui la fit vomir et débarrasser les premières voies; malgré cela, l'usage de la parole ne se rétablit point. Le jour suivant, je comptais la saigner du pied; mais la malade me fit prier de passer chez elle pour savoir si elle pourrait, sans exposer sa vie, aller à Saint-Médard, au tombeau du bienheureux Pâris, dans l'intention de demander à Dieu sa guérison par l'intercession de ses prières, à quoi je répondis qu'elle pouvait y aller.

« Il est à observer que, pendant le temps qu'elle était privée de l'usage de la parole, elle écrivait, autant comme elle le pouvait, ce qu'elle avait à me dire.

« Le lendemain, deuxième du mois d'août, elle m'envoya chercher sur les dix heures du matin; je la trouvai parlant et marchant aussi librement que moi, et jouissant en apparence d'une parfaite santé; elle me dit qu'elle arrivait de Saint-Médard, et qu'elle ne se sentait en aucune manière de ses incommodités passées.

« On observera que depuis le mois d'août de l'année 1728, que j'ai commencé à traiter Louise Hardouin, jusqu'au deuxième d'août 1731, il ne s'est jamais passé plus de quatre mois qu'elle n'ait été attaquée périodiquement, pour ainsi dire, d'une paralysie universelle, qui, quelquefois, était précédée d'une contraction de tous les muscles du corps, de perte de connaissance, du sentiment et du mouvement,

indépendamment de la paralysie particulière des extrémités inférieures, qui a toujours subsisté.

« Enfin, il est à remarquer que, pendant les trois années consécutives que je l'ai vue, les dix-sept premiers mois elle n'a pu marcher que par le secours des béquilles, mais que, pendant les dix-neuf derniers mois, elle n'a pu en faire usage, ne pouvant changer de place qu'en la traînant dans un fauteuil; et même la maladie paraissait devenir plus rebelle aux remèdes, et me donnait lieu de croire qu'il n'y avait point de guérison parfaite à espérer.

« Je prends Dieu à témoin que l'exposé ci-dessus est véritable, en foi de quoi j'ai délivré le présent rapport à la susdite Louise Hardouin, qui me l'a demandé, pour lui servir et valoir ce que de raison. »

Assurément voilà encore un rapport des plus favorables. Je le livre à l'appréciation du lecteur, comme j'ai déjà fait précédemment, n'ayant eu, en le mentionnant, d'autre intention que de remplir un devoir d'impartialité.

CHAPITRE V

Autres guérisons miraculeuses puisées à différentes sources. — M. Louis Figuier et mademoiselle Mossaron. — Le duc de Châtillon et son petit Savoyard. — Guérison miraculeuse de Nicolas Renaudière, et persécutions jésuitiques qui en sont la suite. — Guillaume Bourdonnay. — Miracle opéré sur la personne d'Anne Lefranc, et son importance en raison de la vive controverse dont il fut l'objet ; mandement de l'archevêque de Paris ; appel comme d'abus d'Anne Lefranc au parlement ; le frère contre la sœur ; à chaude attaque, chaude riposte. — Réflexions philosophiques.

J'ai payé si largement ma dette au principal historien des miraculés de Saint-Médard, que je me crois dispensé de parler d'une foule d'autres guérisons, plus ou moins miraculeuses, qui ont également précédé l'époque des convulsions, et dont les relations ont été aussi publiées par différentes personnes, mais avec moins d'apparat que celles de Carré de Montgeron. J'en veux donner cependant quelques échantillons, et mentionner surtout l'une d'elles qui a fait plus de bruit que les autres, celle d'Anne Lefranc. L'archevêque de Paris, M. de Vintimille, l'attaqua vivement dans un mandement dont la miraculée interjeta appel devant le Parlement. Je raconterai cela tout à l'heure, et je commence par trois ou quatre autres faits moins importants, ou qui ont moins attiré l'attention publique.

Je retourne pour le premier à M. Louis Figuier. La légèreté de ton avec laquelle il le raconte, fait un singulier

contraste avec la gravité de langage que nous venons de rencontrer chez Carré de Montgeron. Voici son récit :

« Une demoiselle Mossaron était atteinte d'une paralysie. Le bon destin de cette demoiselle voulut qu'elle eût alors pour confesseur un brave janséniste, qui lui apprit que les cures difficiles, impossibles même, s'opéraient pour le moment à Saint-Médard et non ailleurs. Elle s'y rend, appuyée sur le bras d'une amie; mais, vu l'état où elle se trouvait, elle ne put que prier et n'éprouva aucun soulagement. Le lendemain, elle retourne au cimetière, toujours soutenue par le même bras; elle essaie de s'agenouiller et parvient à grand' peine à s'asseoir sur une chaise : ce n'était pas encore la posture voulue, car le mal tint bon. Cependant, comme il fallait que le confesseur janséniste eût raison, il décida sa pénitente à faire une troisième tentative, et, cette fois, après de longs efforts, elle réussit à se mettre à genoux. Elle se sentit mieux; elle n'était pourtant pas encore guérie. Il fallait, pour obtenir un succès complet, se glisser sous le tombeau, qui était, comme nous l'avons dit, supporté par quatre petites colonnes, à un pied au-dessus du sol. La paralytique, faisant de nouveaux efforts, put enfin passer la tête dans cet intervalle, et le miracle suivit tout aussitôt. Mademoiselle Mossaron se releva leste et vive, se balança sur ses jambes comme une danseuse, et se mit à fuir avec une agilité surprenante, laissant bien loin derrière elle l'amie qui l'avait amenée. Ce miracle est classé, par les écrivains jansénistes, parmi les plus authentiques. Il a pour répondants plusieurs témoins oculaires, parmi lesquels on compte un médecin, un apothicaire, le confesseur janséniste, un voisin, une voisine, un chef des gobelets du roi et un cocher de fiacre. »

J'ai parlé de contraste; si le lecteur les aime, il en trouvera un frappant dans la relation suivante, signée non plus Louis Figuier, mais Montmorency, duc de Châtillon. Il

s'agit de la guérison miraculeuse d'un jeune Savoyard de seize ans, et voici en quels termes le duc de Châtillon raconte l'événement, dans une lettre adressée à une religieuse de sa connaissance, à la date du 6 août 1731 :

« La guérison miraculeuse de mon petit Savoyard est « très-véritable. Il y a environ huit ans que son frère, qui « est depuis quinze ans dans ma maison, l'amena de son « pays. Je crus, en le voyant paralytique de la moitié du « corps, que le bon Dieu me l'envoyait pour en prendre « soin, ne pouvant gagner sa vie d'ailleurs. Il marchait « cependant en traînant la jambe et le corps à demi pen« ché, et ne laissait pas de rendre quelque service à mes « gens. Le frère aîné et les parents qu'il a à Paris ont tou« jours dit qu'il avait cette paralysie de naissance. Il y a « environ quinze jours que le laquais de mon petit-fils le « marquis de Royan dit à ce jeune garçon s'il ne voulait « pas aller demander à Dieu sa guérison, comme tant « d'autres, au tombeau de M. de Pâris. Celui-ci répondit : « *Oh! je suis né comme cela*, croyant sa guérison impos« sible. Le laquais l'instruisit, excita sa confiance, et « l'avertit de s'aller confesser avant d'entreprendre sa « neuvaine. Il alla aussitôt trouver son confesseur à Saint« Sulpice, et lui dit naïvement le sujet qui l'amenait à ses « pieds. Le prêtre le gronda beaucoup, lui défendit d'avoir « recours à M. de Pâris, et ne voulut point entendre sa con« fession. Le jeune homme n'en fut point ébranlé; mais, « au contraire, plein de confiance, il commence sa neu« vaine le jour de Saint-Jacques, 25 de juillet dernier, sans « en rien dire à personne. Il prend de la terre du tombeau, « et s'en frotte soir et matin. Le troisième jour, on s'aper« çut qu'il ne traînait plus la jambe; il essaya la force de « sa main, dont auparavant il n'avait pas porté la moindre « chose, qui restait pendante, sans mouvement, sans nour« riture, pâle et beaucoup plus petite que l'autre. Il prend « de cette main une grande cruche pleine d'eau, la lève,

« la porte sur une table ; le lendemain, en revenant de « Saint-Médard, il tira un seau d'eau du puits, et le porta « avec cette main au deuxième étage. Toute la maison « apprend cette nouvelle avec étonnement ; on me le pré- « sente, je lui fais fermer la main, ouvrir les doigts, re- « muer le bras, porter sa main sur sa tête, et je suis dans « l'admiration. Depuis cela, l'on s'aperçoit que cette main « a repris couleur, et qu'elle prend de la croissance. Il « faut vous ajouter, Madame, qu'il a souffert des douleurs « assez fortes dans le côté affligé, et que sa main, son « coude et l'épaule font entendre, en les remuant, plusieurs « craquements qui marquent que tout cela travaille. On « doit, ce me semble, appeler cette guérison un miracle de « désobéissance. Qui l'aurait jamais cru que Dieu dût ré- « compenser d'une telle faveur un homme qui désobéit à « son archevêque et à son confesseur tout à la fois ? Je ne « puis m'empêcher, pour moi, de croire que Dieu lui com- « mandait intérieurement d'aller implorer le secours de « son serviteur. S'il lui plaisait de me le commander de « même, je lui obéirais avec bien du plaisir. Priez-le, je « vous conjure, Madame, de me commander, en me don- « nant en même temps l'obéissance à sa volonté, qui sur- « monte la rébellion de mon cœur. Que d'obligations ne « vous aurai-je pas si vous m'obtenez cette grâce, et si « vous m'accordez celle d'être bien persuadée du respect « plein de vénération avec lequel j'ai l'honneur d'être « à jamais, Madame, votre très-humble et très-obéissant « serviteur, Montmorency, duc de Châtillon. »

Je puis raconter un autre fait, qui se rapporte à ce même mois de juillet 1731. Un menuisier de la rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas, déjà septuagénaire, nommé Nicolas Renaudière, était fort malade des suites d'une chute, et les remèdes qu'il avait faits ne l'avaient guère soulagé. Laissons-le nous exposer lui-même la triste position à laquelle il était réduit :

« Le chirurgien, dit-il dans la relation imprimée que j'ai entre les mains, trouva d'abord à ma tête une plaie considérable, de laquelle il sortait une grande quantité de sang; il me pansa à l'instant, et j'ai été guéri de cette plaie par les remèdes ordinaires, dans l'espace de six semaines; mais ce n'était pas là le seul ni le plus grand de mes maux. M. Santerre (c'était le nom du chirurgien) me vit ensuite les épaules, les bras et les mains; il les trouva meurtris et défigurés; les nerfs de tous ces endroits étaient retirés, principalement ceux des deux mains. Les doigts étaient recourbés à moitié et roides. Mes épaules et mes mains étaient extrêmement enflées; les bras l'étaient moins; mais je sentais partout un engourdissement extraordinaire avec des picotements très-aigus, surtout dans les muscles palmaires, selon les termes de mon chirurgien, ce qui me rendit comme paralytique. Non-seulement je ne pouvais plus faire aucun travail de ma profession, mais j'avais si peu de liberté de mes bras et de mes mains, que l'on était obligé de m'habiller le matin et de me déshabiller le soir. Je ne pouvais porter mes mains ni à mes épaules ni sur ma tête, et je ne pouvais atteindre qu'à ma bouche, et il fallait me couper le pain et les autres aliments, pour que je fusse en état de les manger. Dans le cours de la première année de ma maladie, plusieurs chirurgiens et autres habiles personnes de l'art furent consultés par M. Santerre sur les secours humains que l'on pourrait employer pour me guérir.... On essaya différents remèdes; je fus saigné fréquemment; on me fit mettre mes mains, qui étaient plus maltraitées, dans le corps de plusieurs chats ouverts tout chauds[1], on me les enveloppa de toutes sortes de drogues, mais le tout sans soulagement, en sorte que les chirurgiens, ne sachant plus que me faire, se réduisi-

1. Singulier et cruel remède, dont on ne se sert plus guère, je crois, de nos jours; la société protectrice des animaux protesterait et n'aurait pas tort.

rent à me faire saigner de temps à autre. La violence des douleurs continua donc, et elle ne peut s'exprimer. Il me semblait qu'on m'arrachait les épaules et les mains; les picotements et les tiraillements que je ressentais me faisaient pousser des cris dont tout le voisinage était effrayé... »

Après cette description de sa maladie, Nicolas Renaudière raconte qu'ayant appris au mois de juillet 1731 qu'il se faisait beaucoup de guérisons miraculeuses sur le tombeau du diacre Pâris, il résolut d'en essayer aussi.

« Je me rendis donc à Saint-Médard, continue-t-il, j'y entendis la messe, j'entrai ensuite dans le petit cimetière où est enterré le bienheureux, j'approchai de son tombeau le plus près que je pus. Il y avait beaucoup de monde de tout âge, de tout sexe et de toute condition. La manière de prier me toucha beaucoup, et je commençai des neuvaines....

« Dès la première neuvaine, les grandes douleurs diminuèrent, et je commençai à remuer les doigts. A la seconde, je remuai librement les bras, je les levai en l'air, les portai sur mes épaules et sur ma tête avec facilité; mes épaules elles-mêmes se dégagèrent entièrement, et je n'y sentis plus de mal. Avant la fin de la troisième neuvaine, je recouvrai l'entier usage de mes mains et de mes doigts, l'enflure en disparut totalement, les nerfs en devinrent flexibles, et ils revinrent en leur état naturel, ainsi qu'ils étaient avant ma chute. Le second et le troisième doigt de la main droite sont seulement restés un peu courbés à la jointure de l'extrémité, pour me faire souvenir de l'état triste dont Dieu m'a délivré. Mais, au reste, je m'en sers comme des autres, en sorte que depuis ce temps et actuellement je travaille de mon métier, comme si je n'avais jamais été blessé; je me sers de mes mains et de mes doigts pour boire et pour manger, je m'habille et déshabille seul,

je porte des planches, je cogne, je rabote, et je fais tout ce qui concerne mon métier. »

Citons un dernier passage de cette relation, pour faire voir, entre beaucoup d'autres traits du même genre, le rôle que joue, des deux côtés, l'esprit de parti dans toutes ces histoires.

« Le bruit du miracle opéré sur moi attira beaucoup de monde qui vint me voir. Ceux qui m'avaient connu infirme, et ceux qui avaient seulement entendu dire que je l'étais, venaient de toutes parts. Mon état présent parlait, et à l'égard de celui qui était passé, mon récit, soutenu du témoignage de mes voisins et de plusieurs gens de bien qui me connaissaient et qui m'avaient vu à Saint-Médard, en instruisait ceux qui l'ignoraient. Je vis néanmoins avec surprise des personnes contester un miracle si évident, et cette surprise augmenta bien davantage quand je vis l'incrédulité affectée de gens même qui m'avaient connu dans mon infirmité. Je ne comprenais pas d'abord par quelle raison ils niaient une si grande merveille, qui faisait l'étonnement de tout le monde; mais leurs discours me firent bientôt connaître l'esprit qui les animait. Ils se répandirent en injures contre la mémoire du bienheureux de Pâris; ils dirent qu'il fallait que je m'entendisse avec des gens qu'ils appellent *jansénistes;* quelques-uns même osèrent y ajouter que l'on m'avait donné de l'argent pour me faire attribuer ma guérison à M. de Pâris. Et enfin, pour me punir de la grâce que Dieu m'a faite par l'intercession de son serviteur, il y en a qui m'ont privé de leur pratique.... Je sais, à n'en point douter, et quantité de personnes le savent comme moi, que j'ai été guéri par l'intercession de M. de Pâris; c'en est assez pour me le faire regarder comme un grand saint. Je déclare que je n'ai jamais reçu d'autre argent que celui que j'ai gagné à la sueur de mon corps; je n'en ai demandé à personne pen-

dant ma maladie ni après, quoique j'en eusse un grand besoin, et personne ne m'en a offert. Enfin je défie qui que ce soit des vivants de se vanter de m'avoir guéri et de le prouver. »

Vers la même époque, mais un peu plus tard, quand déjà les convulsions commençaient à se manifester, mais n'étaient pas encore générales, un malheureux gravatier, nommé Guillaume Bourdonnay, fut également favorisé d'un miracle au cimetière de Saint-Médard. La pièce que j'ai sous les yeux est intitulée : *Déclaration de Guillaume Bourdonnay, au sujet de sa guérison miraculeuse opérée au tombeau et par l'intercession de M. de Pâris, le 16 septembre 1731, avec les certificats des chirurgiens et autres personnes qui ont eu connaissance de la maladie.* Certains détails pathologiques qu'on ne lirait pas sans répugnance, m'empêchent de raconter cette nouvelle histoire, qui ressemble d'ailleurs à toutes les autres; et puis j'ai hâte de parler du miracle relatif à Anne Lefranc, pour en terminer avec les miraculés et m'occuper enfin des convulsionnaires.

Le miracle opéré sur la personne d'Anne Lefranc nous fait reculer d'un an environ, car c'est dans les premiers jours du mois de novembre 1730 qu'il eut lieu. Si je l'ai réservé pour le dernier, c'est, comme je l'ai dit au commencement de ce chapitre, en raison de l'importance que les circonstances lui ont donnée; il m'a semblé que je ne pouvais mieux terminer que par lui le récit de tous ces faits de guérison, auxquels on ne peut s'empêcher de reconnaître tout au moins un caractère extraordinaire.

Anne Lefranc était une fille majeure, de trente-six ans environ, appartenant à la paroisse de Saint-Barthélemy, qui, après avoir passé toute sa vie dans des maladies continuelles et dans les douleurs les plus aiguës, après avoir

reçu nombre de fois les derniers sacrements, fut guérie le 3 novembre 1730 sur le tombeau du diacre Pâris. Tel est le résumé de cette histoire, sur laquelle je vais entrer dans quelques détails, en insistant sur la vive controverse dont elle a été particulièrement l'objet.

« Quoi de plus étonnant, s'écrie l'auteur anonyme d'une dissertation imprimée sur ce miracle [1], quoi de plus étonnant que la maladie même d'Anne Lefranc? Petite de stature, délicate de complexion, boiteuse dès l'âge de deux ans, obligée par sa pauvreté de se passer de bien des secours qui lui auraient été nécessaires, elle est attaquée de maladies compliquées, dont les accidents violents, et qui étaient ordinaires, auraient en peu d'années conduit au tombeau la personne la plus robuste. C'est une oppression de poitrine continuelle; c'est une enflure de tous ses membres, qui lui en ôte le libre usage; ce sont des maux de côté, qui étouffent la respiration; des crachements de sang fréquents, une fièvre tantôt lente et tantôt ardente, qui la mine ou qui la dévore sans discontinuer.... Ajoutons encore à cela que, pour surcroît d'affliction, ayant perdu la vue pendant quatre heures en 1718, son œil gauche seul recouvra assez de lumière pour pouvoir lui être utile avec des lunettes, et que l'autre ne pouvait pas discerner les objets. »

Après cette description, qui doit nous suffire, l'auteur rend compte de la guérison opérée; mais il vaut mieux recourir à la relation qu'en donna la miraculée elle-même quelques mois après l'événement.

1. Cette dissertation, qui commence par quelques généralités sur les miracles à l'ordre du jour, est intitulée : *Dissertation sur les miracles et en particulier sur ceux qui ont été opérés au tombeau de M. de Pâris en l'église de Saint-Médard de Paris, avec la relation et les preuves de celui qui s'est fait le* 3 *novembre* 1730 *en la personne d'Anne Lefranc, de la paroisse de Saint-Barthélemy ;* 1731.

Anne Lefranc parle d'abord de sa maladie plus longuement que je ne viens de le faire; puis, après avoir donné quelques détails sur les premiers jours de sa neuvaine à Saint-Médard, elle continue en ces termes :

« La nuit du jour des Morts au jour de Saint-Marcel, auquel finissait ma neuvaine et que je comptais aller à Saint-Médard, je me trouvai si mal que je ne croyais pas pouvoir y aller dès le matin. Je me levai pour essayer si je pouvais me soutenir sur mes jambes. Comme je vis que je m'y soutenais un peu, je voulus absolument y aller. Je partis sur les sept heures du matin, étant fort enflée, ayant mes maux de poitrine et de côté, souffrant de grandes douleurs par tout le corps et surtout dans les jambes, et ne voyant point du tout de l'œil droit. Un de mes voisins et ma sœur qui m'accompagnaient craignaient pour moi que ce ne fût mon dernier jour, mais j'avais de plus en plus la confiance que je serais guérie.

« Aussitôt que je fus dans le carrosse, il me sembla que je ne sentais plus de mal. Cependant, lorsque je fus arrivée à Saint-Médard, qu'il fallut aller jusqu'au lieu où est le tombeau du bienheureux Pâris, je ressentis des douleurs incroyables. Aussitôt que j'y fus, je m'adressai au Seigneur, et à peine eus-je fait ma prière, que je ne ressentis plus aucun mal, et que mes douleurs cessèrent aussitôt. J'allai ensuite entendre la messe ; mais entre les deux élévations je me trouvai très-mal, ne pouvant plus me soutenir, ayant une faiblesse universelle, et mes habits étant tout mouillés dessous les bras. Cependant cela ne m'empêcha pas de me tenir seule à genoux pour communier, et dès que j'eus le bonheur d'avoir communié, mes forces me revinrent. Après la messe, comme j'étais à jeun, l'on me donna un petit morceau de biscuit et un coup à boire, ce qui me fortifia un peu ; de sorte que je marchai sans peine jusqu'au carrosse. Comme je m'en revenais, je m'aperçus que je n'étais plus enflée, que je voyais très-bien des deux yeux, et que je ne

sentais plus aucun mal. Cependant il me resta une faiblesse dans les jambes, qui ne m'empêcha point de marcher ni de monter seule, à mon retour, au cinquième étage où je demeurais.

« Le lendemain il me prit une petite colique, où je vidai une quantité d'humeurs [1]. Depuis ce temps je me suis très-bien portée, et présentement je ne ressens ni mal de poitrine ni de côté ; le sommeil et l'appétit me sont revenus ; je lis et travaille sans lunettes, n'ayant pas même la vue fatiguée ; je marche et vais à la messe, et plus je vais en avant, plus je me sens fortifiée. »

La pièce à laquelle j'emprunte ce récit est suivie d'un grand nombre de certificats, parmi lesquels l'auteur de la Dissertation regrette de ne pouvoir en donner un de médecin, et il dit à ce sujet : « On n'a point de certificats de médecin, parce que ceux qui ont vu Anne Lefranc pendant les premières années de sa maladie sont morts ; et comme ils lui avaient déclaré plusieurs fois qu'elle ne pouvait guérir, elle n'en a point repris. Il y a un chirurgien nommé Duplessis qui l'a vue pendant dix-sept ans, qui aurait pu en donner un ; mais les sollicitations de gens qui avaient intérêt à ce qu'il n'en donnât point, l'ont détourné de rendre gloire à la vérité, quoiqu'il l'eût promis à plusieurs de ses amis. » Ce dernier détail me conduit à parler de l'opposition que ce miracle, plus qu'aucun autre, rencontra de la part de tout ce qui n'appartenait pas à l'opinion janséniste.

Le principal adversaire fut l'archevêque de Paris, qui, le 15 juillet 1731, dans un mandement qui n'a pas moins d'une trentaine de pages, s'inscrivit en faux contre le miracle, et condamna le plaidoyer qui avait été fait en sa faveur. Voici la conclusion de ce mandement :

« A ces causes, vu l'écrit qui a pour titre : « *Dissertation*

1. Je demande pardon pour ce détail, mais si j'ai quelque médecin parmi mes lecteurs, il peut ne pas lui être indifférent.

« *sur les miracles*, etc.[1]; le réquisitoire de notre promoteur « d'office, avec notre ordonnance au bas d'icelui du 15 juin « dernier ; le cahier d'information, contenant la déposition « de quarante témoins; le rapport de deux médecins « du 7 de ce présent mois; autre rapport de trois chirur- « giens du 11 du même mois[2] : après en avoir conféré avec « plusieurs théologiens savants et pieux, le saint nom de Dieu « invoqué : tout considéré, nous déclarons faux et supposé « le miracle qu'on a prétendu avoir été opéré le troisième « du mois de novembre dernier en la personne d'Anne « Lefranc ; et en renouvelant l'article 30 des statuts syno- « daux de ce diocèse, défendons de publier aucuns miracles « nouveaux que de notre autorité, et après que, par un « examen canonique, nous en aurons reconnu et déclaré « juridiquement la vérité. Défendons en outre de rendre « aucun culte religieux au sieur Pâris, d'honorer son tom- « beau, de célébrer ou de faire célébrer des messes en son « honneur. Condamnons ledit écrit intitulé : *Disserta-* « *tion*, etc., comme rempli de suppositions et d'impostures, « tendant à séduire les fidèles, injurieux au pape et au corps « des premiers pasteurs, et favorisant des erreurs condam- « nées par l'Église ; défendons de le lire ou de le retenir ; « ordonnons d'en rapporter incessamment les exemplaires « à notre secrétariat; le tout sous les peines de droit. Et « sera, notre présent mandement, lu, publié et affiché par- « tout où besoin sera. » (*Suivent la date et la signature.*)

Il est entendu que, dans son mandement, monseigneur discute les circonstances du miracle, examine et combat les assertions de la miraculée. Il l'accuse, par exemple, d'une grande inexactitude relativement à la *petite colique* dont il a été question plus haut, et qui a été de ma part l'objet

1. Voir plus haut le titre dans toute son étendue.

2. Les deux médecins étaient les sieurs Andry et Winslow, docteurs de la Faculté de Paris ; les trois chirurgiens étaient les sieurs Petit, Guérin et Morand, chirurgiens jurés à Paris.

d'une note. « Au lieu de cette légère colique, dit-il, elle eut, suivant le témoignage du sieur Petit, un vomissement qui lui fit croire qu'elle avait un abcès dans la poitrine, et elle fut très-malade pendant deux ou trois jours. Deux autres témoins font mention de ce vomissement, et l'un d'eux dépose qu'il ne lui survint que quatre ou cinq jours après son retour de Saint-Médard, et qu'il fut si violent qu'on crut qu'elle en mourrait. » Il dit aussi : « Quel jugement peut-on porter de la sincérité de ceux qui ont fait dire à cette fille que, depuis le 4 de novembre, elle *s'est toujours très-bien portée?* Il est prouvé par la déposition d'une foule de témoins que, plusieurs semaines après, elle ne marchait dans sa chambre qu'à la faveur de quelque appui, et que quand elle paraissait dans les rues, elle était toujours soutenue par une ou plusieurs personnes. » Le prélat conteste encore d'autres points qu'il serait trop long d'examiner, et dont l'examen, d'ailleurs, ne nous intéresse que médiocrement, attendu que nous n'avons pas à juger la cause. Je ne désire que constater le profond désaccord qui s'établit sur cet événement, et faire connaître les démentis qui s'échangèrent entre les parties.

Les partisans du miracle discutèrent à leur tour, dans différents écrits, le mandement de l'archevêque. Anne Lefranc appela au parlement comme d'abus dudit mandement, de sorte que le scandale fut complet[1]. L'acte d'appel fut signifié à M. de Vintimille par un exploit dont voici le début : « L'an mil sept cent trente-un, le vingtième jour « d'août, à la requête d'Anne Lefranc, fille majeure, âgée

1. « Que M. l'archevêque de Paris nous permette de le dire en passant, » écrit à cette occasion un certain abbé de Lisle, auteur de plusieurs lettres imprimées en faveur des miracles de Saint-Médard : « à quoi s'expose un homme de son caractère et qui est dans une place « aussi élevée ? une fille, simple ouvrière, logée à un cinquième étage, « est réduite à la triste, mais juste nécessité d'appeler au parlement, « sous les yeux de tout Paris, d'un mandement de son archevêque « qui la calomnie et la flétrit dans ce qu'un fidèle a de plus sacré et « de plus sensible, sa religion et son honneur ! »

« de trente-sept ans, demeurant à Paris, rue de la Barille-« rie, à la Botte-de-Cour, paroisse Saint-Barthélemy, où elle « a élu son domicile, j'ai, Nicolas Refroignet de la Borde, « huissier audiencier en la Cour des Monnaies, demeurant « à Paris, rue de l'Éperon, paroisse Saint-André-des-Arts, « soussigné, signifié et déclaré à monseigneur de Vinti-« mille, archevêque de Paris, en son palais archiépiscopal, « en parlant à son suisse, qui a refusé de dire son nom, de « ce interpellé, et à qui j'ai donné cinq sols; que ladite « Anne Lefranc, etc., etc. » Cette pièce est curieuse, aussi bien que la requête présentée au parlement, et si l'espace ne me manquait, je les reproduirais volontiers.

Une pièce curieuse aussi est celle qui a pour titre : *Déclaration du sieur abbé Lefranc, frère de la demoiselle Anne Lefranc, connue par le prétendu miracle opéré dans sa personne au tombeau du sieur de Pâris le* 3 *novembre, jour de Saint-Marcel,* 1730. On voit qu'il y avait division au sein même de la famille de la miraculée. L'abbé Lefranc, dans cette Déclaration, datée du 15 novembre 1731, cherche à démolir tout l'échafaudage du miracle; et, dans la crainte qu'on ne l'accuse d'avoir un intérêt particulier à le faire, il termine en disant : « Sans espérer de récompense, sans en « avoir demandé, sans que l'on m'ait fait aucune promesse, « sans violence, sans sollicitation, par devoir, par cons-« cience, dans toute la vérité qui m'est connue, je signe de-« vant Dieu et devant les hommes que je suis très-convaincu « qu'il ne s'est opéré aucun miracle ni dans la personne ni « en faveur d'Anne Lefranc, ma sœur... » La chose ne paraît pas aussi claire à l'auteur d'un des écrits que j'ai dit avoir été publiés contre le mandement épiscopal. Voici, en effet, comment il s'exprime à l'égard, non-seulement de l'abbé Lefranc, mais aussi de la mère et de la tante d'Anne Lefranc, qui s'étaient également tournées contre elle : « On s'est appliqué particulièrement à chercher des personnes qui eussent le front de contester le miracle, et on les a

portées à le faire. Telles sont la mère d'Anne Lefranc, sa tante et son frère. Ayant ouï dire que ces trois personnes étaient animées contre elle pour quelques intérêts sur lesquels néanmoins elles n'avaient aucun sujet de se plaindre d'elle, on a saisi cette conjoncture favorable pour les faire déposer contre le miracle, et nier même la réalité de la maladie d'Anne Lefranc. Ce sont là, comme on le voit, des témoins qui ne seraient recevables à aucun tribunal, quand ce ne serait qu'à cause de l'affaire qu'ils ont avec Anne Lefranc; affaire qui a été traitée de leur part avec une ai greur et une animosité si grandes qu'étant assemblés chez M. Bouron, notaire, chargé de la discussion des intérêts de toute leur famille, ils ont scandalisé toute son étude dans trois ou quatre scènes qui se sont passées chez lui, et où le frère d'Anne Lefranc en particulier déshonora tellement par ses emportements l'habit ecclésiastique qu'il porte, qu'on fut obligé de lui en faire des reproches. Toute l'étude du sieur Bouron rendra témoignage de ces faits. Mais ce qui montre encore mieux du côte de la mère, combien son témoignage contre le miracle est indigne de toute créance, c'est qu'elle était convenue elle-même, en présence de témoins qui l'affirmeront, de la réalité de cette merveille peu après la guérison de sa fille, et qu'elle a encore reconnu dans la salle de l'officialité, devant plusieurs des témoins assignés, dont on a les noms, que sa fille, maintenant en santé, avait été réellement malade. Par rapport au frère d'Anne Lefranç, son témoignage est encore plus criant contre lui. Cet ecclésiastique, qui demeure avec sa mère et sa tante chez le sieur de Lestang, ce docteur si connu par son zèle aveugle pour la bulle *Unigenitus*, porte le surplis à Saint-Christophe, paroisse du sieur Leblanc, promoteur. Celui-ci, qui lui rend compte apparemment des dépositions, lui ayant dit qu'une autre de ses sœurs, qui est mariée, venait de déposer avec son mari en faveur du miracle, et qu'ils avaient attesté en particulier la maladie d'Anne Lefranc, le jeune homme est allé dès le len-

demain chez son beau-frère et sa sœur pour leur en faire des reproches; il leur a dit que si on avait su qu'ils eussent dû faire une pareille déposition, ils n'auraient pas été mandés; que, pour lui, il devait comparaître le jour même à l'officialité, qu'il dirait que tout était faux, qu'il ne voulait pas se faire des affaires et se mettre hors d'état d'avoir un bénéfice. On est en état de prouver encore ce fait. »

Quant à nous, en présence de ce dernier conflit comme de tous les autres, nous ne pouvons que dire avec le berger de Virgile :

« *Non nostrum inter vos tantas componere lites.* »
« Ce n'est pas à nous de juger un si grand différend. »

Ne jugeons donc pas, et contentons-nous de faire remarquer, en terminant, tout ce qu'il y a de triste pour la religion, et en même temps pour la raison humaine, dans ces luttes où deux partis, se croyant également animés de l'esprit de Dieu, diffèrent l'un de l'autre, non-seulement par des nuances, mais encore par une contradiction complète. Il n'y a qu'un troupeau et qu'un pasteur, dira-t-on sans doute, et il n'était pas permis aux appelants de faire bande à part; soit; mais quand on lit tout ce que ces appelants ont écrit en faveur de leurs opinions et de leur schisme plus apparent peut-être que réel, on est tenté plus d'une fois de leur donner raison. Quant à leurs miracles, je ne crois pas me tromper en disant que s'ils s'étaient produits dans des circonstances différentes, c'est-à-dire sur le tombeau d'un homme dont le nom n'eût été un drapeau pour aucun parti, la plupart d'entre eux eût pu, comme tant d'autres, être acceptés par l'Église. La philosophie aurait beau jeu à tirer de là certaines conclusions contre plus d'un événement miraculeux inscrit dans les annales du catholicisme. Elle aurait beau jeu aussi à montrer tout ce qu'il y a de téméraire et de présomptueux chez les hommes à faire agir et parler Dieu suivant leurs propres idées, suivant leurs pré-

jugés, leurs intérêts et leurs passions, en prétendant tour à tour être ses seuls et véritables interprètes ; mais laissons le lecteur faire ces réflexions, si bon lui semble, et poursuivons notre sujet. Je crois avoir parlé suffisamment des miraculés de Saint-Médard [1] ; passons donc aux convulsionnaires, qui ne sont pas les personnages les moins intéressants de cette longue histoire.

1. Il y eut des miracles opérés ailleurs que sur le tombeau du diacre Pâris, et par le simple attouchement de ses reliques à domicile. Il y eut aussi d'autres appelants qui produisirent des guérisons miraculeuses, comme il y eut d'autres églises, celle de Saint-Séverin, par exemple, qui offrirent un asile aux opinions jansénistes ; mais je ne puis entrer dans tous ces détails, et je suis forcé de laisser l'accessoire pour ne m'occuper que du principal.

CHAPITRE VI

II. LES CONVULSIONNAIRES

Carré de Montgeron et les convulsions. — Diverses guérisons miraculeuses, avec accompagnement obligé de convulsions ; Aimée Pivert; Jeanne Augier ; Marie-Madeleine Bridan ; Marie-Anne Vassereau ; Catherine Bigot, dite *la sourde et muette de Versailles* ; Jeanne Thénard. — Guérisons imparfaites, et leur explication par Carré de Montgeron. — Guérison complète de la demoiselle Marie-Élisabeth Giroust, longuement racontée par le père même de la miraculée ; curieux détails sur les convulsions dont elle fut accompagnée.

« Tout le monde sait, dit Carré de Montgeron, que les convulsions ont commencé dans les mois de juillet, août et septembre 1731, sur un tombeau où Dieu déclarait, par de grands miracles, et pour lors très-fréquents, qu'il se plaisait à favoriser ceux qui y venaient avec confiance implorer sa miséricorde, et lui demander quelques grâces par l'intercession du bienheureux appelant, dont il voulait canoniser les sentiments de la manière la plus éclatante. Une grande quantité de malades et d'estropiés de toute espèce s'y étant fait porter, un nouveau prodige paraît tout à coup et surprend tous les spectateurs; prodige néanmoins pareil à ceux qui étaient arrivés autrefois sur les tombeaux de plusieurs saints. On voit plusieurs infirmes qui, dès qu'on les met sur ce tombeau, sont aussitôt agités avec violence par des mouvements convulsifs, qui leur prennent principalement dans leurs membres perclus, même dans des

membres paralytiques et desséchés, dans lesquels les organes du mouvement étaient détruits depuis longtemps. »

La date indiquée par Carré de Montgeron correspond bien à l'accomplissement du miracle opéré sur la demoiselle Hardouin, dont j'ai parlé dans mon avant-dernier chapitre, en disant qu'il pourrait me servir de transition pour passer des *miracles* aux *convulsions*, parce que des mouvements nerveux l'avaient accompagné. Ces mouvements nerveux ne vont plus être l'accessoire; ils vont devenir le principal, et c'est véritablement dans une période nouvelle qu'ils nous font entrer.

Cette période nouvelle peut elle-même se diviser en deux époques : la première, celle qui dura jusqu'à la fermeture du cimetière; la seconde, celle qui se prolongea bien au-delà.

Voyons d'abord ce qui se passa dans la première :

La première époque renferme un certain nombre de guérisons miraculeuses. Je les rapporterai brièvement, parce qu'elles ne sont guère que la répétition (sauf les mouvements nerveux) des guérisons miraculeuses précédentes. C'est une servante, nommée Aimée Pivert, ne marchant qu'avec des béquilles et menacée d'une paralysie générale, qui, au dernier jour de sa neuvaine, après avoir eu des crises violentes tous les jours précédents, en a une plus violente encore à la suite de laquelle elle est guérie. C'est une autre servante, nommée Jeanne Augier, affligée de plusieurs maladies à la fois, qui, après une assez longue attente, finit par avoir des convulsions et par voir disparaître à peu près tous ses maux. C'est une femme de quarante-cinq ans, Marie-Madeleine Bridan, paralytique et affectée d'érysipèle avec diverses complications, qui éprouve pendant plusieurs semaines, sur le tombeau du diacre Pâris, de si terribles convulsions, qu'il faut trois ou quatre

personnes pour l'y retenir et l'empêcher de rouler à terre, et qui obtient finalement sa guérison. C'est la fille d'un pauvre batelier d'Orléans, Marie-Anne Vassereau, venue à Paris pour se faire traiter de toute une collection d'infirmités qu'elle traînait après elle, qui se trouve également guérie, après avoir été agitée sur le tombeau de tremblements convulsifs qui la suivaient jusqu'en sa maison, et même jusque dans la rue. C'est une sourde et muette de naissance, Catherine Bigot, connue sous le nom de *la sourde et muette de Versailles*, qui entend et parle tout à coup. « Elle était si totalement sourde, dit Carré de Montgeron, qu'elle n'entendait pas même un coup de pistolet tiré à ses oreilles. » Puis il ajoute : « Dans l'instant qu'on la met sur le tombeau, le 27 août 1731, à 7 heures du matin, son visage devient pâle comme celui d'un mort ; elle tombe en défaillance, et un moment après, il lui prend des mouvements d'une si grande violence qu'on a peine à la retenir. Elle témoigne par son air et ses gestes qu'elle souffre les plus vives douleurs dans la tête, les oreilles et la gorge ; sa tête tourne et se porte de droite à gauche avec une si prodigieuse vitesse qu'on ne distingue plus ses traits, et que la couleur de sa bouche paraît traverser toute la largeur de son visage. Les femmes qui l'avaient conduite, étonnées d'un tel spectacle auquel on n'était point encore accoutumé, la retirent de dessus le tombeau ; mais la sourde et muette fait connaître un moment après qu'elle veut y être remise. Elle n'y est pas plus tôt que ses agitations, accompagnées des plus vives douleurs, recommencent avec encore plus de force qu'auparavant... Tous ces préludes de la main divine aboutissent enfin dès le matin du 31 août à lui former l'organe de l'ouïe avec toute la finesse et la perfection que cet organe peut avoir. »

C'est encore une paysanne, nommée Jeanne Thénard, dont plusieurs membres avaient été fracassés dès l'âge de trois ans, et avaient perdu jusqu'à leur figure, qui, dans sa

trentième année, en recouvre l'usage après de violentes convulsions, et cela, dit Carré de Montgeron, « en présence d'une multitude de personnes, à la face des espions de la police, à la vue des chirurgiens chargés par la cour de démêler les artifices dont on soupçonnait alors les convulsionnaires. » Ce sont enfin, pour abréger, deux pauvres filles, estropiées aussi toutes deux, mais qui, moins heureuses que Jeanne Thénard, n'obtiennent qu'une guérison imparfaite ; ce qui fait dire naïvement à notre auteur : « Je nie très-fort que de pareilles guérisons ne doivent pas être attribuées à Dieu. Rien n'est imparfait à ses yeux que le péché. Il est le créateur des êtres qui nous paraissent les moins parfaits, comme il l'est de ceux qui ont le plus de perfection et de beauté. Sa sagesse est bien différente de celle des hommes ; ses vues sont infiniment élevées au-dessus de nos pensées ; il lui est libre de faire tout ce qu'il veut, et de ne pas achever ce qu'il a commencé ; il a souvent des motifs que nous ne pénétrons pas, et qui sont même au-dessus de notre faible intelligence... Aussi dans différents écrits a-t-on prouvé par quantité d'exemples que Dieu a fait plusieurs guérisons imparfaites sur les tombeaux des plus grands saints. »

On voit que tout est toujours pour le mieux aux yeux de Carré de Montgeron, et qu'il n'est jamais embarrassé pour arriver à ses fins. Il n'est pas le seul du reste, on le sait, et j'ai déjà eu occasion de le dire, qui se soit enthousiasmé pour toutes ces histoires de convulsions et de miracles. Je pourrais raconter bien d'autres guérisons, parfaites ou imparfaites, opérées à cette même première époque, avec accompaguement de convulsions, et dont divers auteurs ont rédigé avec amour et publié avec empressement les procès-verbaux ; mais je me bornerai au récit de l'une d'elles, qui servira d'échantillon. Celle-là paraît n'avoir rien laissé à désirer. Le lecteur en trouvera peut-être la relation un

peu longue, mais il était difficile de la scinder sans lui ôter de son intérêt.

Il s'agit d'une jeune fille de douze à treize ans, nommée Marie-Élisabeth Giroust, fille de Louis Giroust, marchand, rue aux Fers, sur la paroisse Saint-Eustache, à Paris. Atteinte tout à coup d'épilepsie, elle avait été mise sans succès entre les mains des médecins, lorsque ses parents eurent l'idée de s'adresser au diacre Pâris, et c'est le père qui raconte lui-même comme il suit le résultat de cette pieuse intercession.

« Convaincus que tous les secours humains nous étaient inutiles, ce que ne confirmaient que trop les violents et fréquents accidents de notre fille, nous nous jetâmes totalement entre les bras de la miséricorde de Dieu, espérant que cette même bonté qui opérait tous les jours tant de merveilles au tombeau et par l'intercession de son serviteur le bienheureux François de Pâris, daignerait jeter des regards de pitié sur nous et sur notre enfant.

« Nous cessâmes donc tous remèdes, et à la fin du mois d'août 1731, nous commençâmes une neuvaine en l'honneur du saint diacre. Mon épouse visitait tous les jours son tombeau, demandant à Dieu par son intercession la guérison de notre enfant, et je m'y joignis d'intention.

« Notre fille, ne pouvant aller à Saint-Médard, parce qu'elle tombait cinq ou six fois chaque jour dans ses accidents, partout où elle se trouvait, fit sa neuvaine à la maison. Les accès devinrent plus terribles et plus violents dans les premiers jours. Mais nous éprouvâmes bientôt que notre espérance n'était pas inutile ; car environ au milieu de la neuvaine, les accès ne se firent sentir qu'une seule fois le jour, sur le soir. Un si heureux commencement engagea notre fille à profiter de ce calme pour faire une seconde neuvaine, et pour visiter elle-même le tombeau du bienheureux. Nous y consentîmes avec plaisir, et mon épouse l'y conduisit tous les matins, sur les cinq heures.

« Les choses continuèrent dans le même état pendant cette seconde neuvaine. L'assujettissement de notre négoce et la longueur du chemin ne permettant ni à mon épouse ni à ma fille d'entreprendre une troisième neuvaine, nous continuâmes nos prières à la même intention, jusqu'au mois d'octobre 1731, dans l'église la plus prochaine, et nous eûmes encore la consolation de voir que l'accident, qui ne prenait plus à notre fille qu'une fois le jour, devint très-modéré, ne demandait plus tant de secours, et manquait même quelquefois.

« Tant de sujets de consolation fortifiaient considérablement notre confiance, lorsqu'un événement singulier alors sembla nous promettre et nous laisser entrevoir la guérison de notre fille. Étant montée l'un des derniers jours de septembre, vers les dix heures du matin, à la chambre qui est au-dessus de notre boutique, et ayant ramassé naturellement un papier plié qu'elle trouva à terre, elle fut dans le moment saisie d'agitations violentes, dont le bruit se fit entendre jusqu'à notre boutique. Je courus à elle, dans la pensée que c'était un accès de son mal, et la trouvai sans connaissance et dans des agitations bien différentes de celles de ses accidents ordinaires. Je lui arrachai avec beaucoup de peine un papier que j'aperçus dans sa main, et aussitôt elle devint tranquille et dans son état naturel. Je trouvai dans ce papier une croix où étaient des reliques du bienheureux François de Pâris, et qui était tombée par hasard à terre. Je résolus dans le moment de tenir la chose secrète, et d'examiner sérieusement ce qui en était, sans même en rien dire à mon épouse. Le lendemain, de grand matin, j'allai au lit de ma fille, qui dormait tranquillement, et je posai sur elle sans l'éveiller les reliques qui s'étaient trouvées dans le papier. A l'instant même elle fut agitée comme la veille, se plia et replia diverses fois, formant un cercle de son corps. Je retirai les reliques, et elle redevint tranquille, sans s'être éveillée. Je réitérai deux fois la même épreuve en présence d'une parente qui

demeure au logis, et que je fis venir exprès, et toutes les deux fois elle eut la même issue. Ma fille étant levée, je l'interrogeai autant qu'il me fut possible pour ne lui rien découvrir; je la sondai même sur toutes ces circonstances, et je reconnus qu'elle n'en avait aucune connaissance, ni aucun souvenir de ce qui s'était passé lorsqu'elle eut ramassé le papier. Alors je fis part de cet événement à mon épouse, à mes parents et amis, qui tous convinrent avec moi que c'étaient de véritables convulsions. Elles continuèrent ainsi jusqu'au premier d'octobre, qu'elle fut attaquée de la petite vérole....

« L'éruption de la petite vérole, qui d'ordinaire ne dure que neuf jours, continua trois semaines, parce que, s'élançant souvent hors de son lit, la tête en bas, les pieds élevés, étant roide, sans mouvement ni connaissance, il n'était pas possible de la recoucher ni de la couvrir suffisamment; ce qui fit souvent rentrer et noircir les boutons qui étaient répandus depuis la tête jusqu'aux pieds....

« Les trois semaines d'éruption étant passées, ainsi qu'il a déjà été dit, sa santé parut se rétablir un peu, et les convulsions diminuer avec le danger, de sorte que le degré de l'un était, pour ainsi dire, la règle de l'autre; ce qui fit qu'elles furent moins fortes et moins fréquentes, et redevinrent telles qu'après les neuvaines.

« Notre fille ne fut cependant en état de sortir que vers la fin du mois de décembre 1731. Je la menai une des fêtes de Noël à Saint-Médard y rendre grâces à Dieu, et remercier son saint protecteur. Nous entendîmes la messe, et nous passâmes à l'endroit où il repose, pour y demander à Dieu, par son intercession, la guérison de l'âme et des infirmités de ma fille. Après notre prière nous nous retirâmes sous le charnier, et nous nous joignîmes à des personnes qui récitaient des psaumes près d'une convulsionnaire. Ma fille tomba aussitôt en convulsion, et en eut pendant une heure. Nous retournâmes le lendemain et deux jours après au tombeau, et elle y en eut encore de même. Nous remar-

quâmes alors une différence essentielle entre les agitations que lui causait son mal ordinaire, et celles qui provenaient des convulsions : celles qui étaient occasionnées par son mal lui causaient de grandes douleurs, qu'elle ressentait encore après que ses accidents étaient passés; au lieu que celles qui provenaient de convulsions lui procuraient de la tranquillité et du soulagement après qu'elles étaient cessées.

« Les convulsions et son mal lui cessèrent également le premier de janvier 1732, et la laissèrent tranquille jusque vers le carême, pendant lequel temps elle n'eut qu'une seule fois ses agitations ordinaires; ce qui nous fit présumer qu'elle était guérie, et nous détermina, à la fin d'avril, à la mettre chez une demoiselle pour apprendre à travailler. Nous avons appris depuis que plusieurs fois elle y avait eu des convulsions, qui étaient comme des extases, lorsque l'on récitait des prières en l'honneur du bienheureux Pâris, ce qu'elle nous avait caché, comme elle l'a avoué depuis, dans la crainte qu'on ne la retirât de chez sa maîtresse.

« Une demoiselle à qui on avait remis un bonnet de laine qui avait servi au bienheureux Pâris, ayant été, vers la fin du mois de juin 1732, voir la personne chez qui notre fille apprenait à travailler, et ayant montré ce bonnet, elle le baisa comme toutes ses compagnes, malgré la maîtresse. Elle fut à l'instant agitée de convulsions plus violentes que jamais pendant trois heures de suite, et depuis ce jour-là jusqu'à celui de sa guérison, elle en a eu tous les jours au soir, ce qui nous obligea de la retirer chez nous.

« Nous avons été si frappés des convulsions de notre fille, et nous avons pris tant de précautions pour nous assurer de leur réalité, que nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de les rapporter comme étant l'œuvre de Dieu. Nous le faisons avec d'autaut plus de confiance, que nous n'avons jamais reconnu notre fille de caractère à en impo-

ser; ceux qui la connaissent pensent de même à son égard. D'ailleurs on ne lui parlait jamais de ce qui lui était arrivé dans ses convulsions, et elle ne pouvait soutenir la présence de ceux qu'on lui disait l'avoir vue dans cet état, ou qu'elle reconnaissait lorsqu'elles finissaient.

« Nous l'avons souvent éprouvée et contrariée dans ses convulsions. On lui a même refusé quelquefois des secours qu'elle demandait, ce qui nous a attiré en diverses occasions des reproches de notre famille et d'autres.

« Ce qui nous a fait le plus d'impression, c'est que sa guérison s'est opérée subitement dans la dernière convulsion qu'elle a eue, et qui était si extraordinaire que tous ceux qui y étaient présents, aussi bien que nous, croyaient qu'elle y succomberait et en mourrait.

« Dès qu'elle entrait en convulsion, ses yeux devenaient fixes et se renversaient; elle ne connaissait et n'entendait point pendant tout le temps qu'elles duraient, quoiqu'elle agît avec discernement et avec une grande dextérité. Elle courait, allant et revenant le long de la chambre avec une vitesse surprenante et très-longtemps sans en être étourdie. Elle se couchait par terre et se relevait très-promptement. Les modes et les façons de se mettre, indécentes ou mondaines, comme paniers, etc., lui causaient des horreurs et des peines qui allaient jusqu'à en faire de grands reproches aux personnes qui se présentaient ainsi devant elle, et même elle en venait aux voies de fait.

« Lorsqu'étant en convulsion, plusieurs personnes lui remettaient des reliques, elle les rendait quelque temps après à ceux à qui elles appartenaient, sans faire de méprise, quoiqu'elle n'eût pas l'usage des sens.

« Elle se représentait souvent la tombe du saint diacre, se prosternait devant pour y prier, et invitait les autres à en faire de même et à profiter, disait-elle, du temps favorable.

« Jamais elle ne passait devant le portrait du bienheureux Pâris sans le saluer. Souvent on l'a déplacé,

caché ou substitué en sa place un papier de même grandeur ; et d'abord, sans voir, elle s'apercevait de la transposition du portrait, et faisait la distinction de la personne qui s'en était chargée, quoiqu'on l'eût fait changer de place.

« Nous fûmes très-affligés de voir que les convulsions de notre fille exigeaient qu'on la traînât quelquefois par les pieds, ayant la tête nue et se roulant sur le carreau, qu'on la portât sur les épaules et qu'elle s'élevât ainsi en haut; quoique nous eussions soin, avant que d'accorder ces secours, qui ne se donnaient qu'avec répugnance, de l'habiller de manière à éviter les indécences qui, autrement, auraient pu en résulter.

« Elle tournait quelquefois sa tête avec une vitesse extraordinaire, comme sur un pivot, et on ne pouvait la traîner sur le plancher avec trop de précipitation. Lorsqu'on la portait sur les épaules, il fallait courir par la chambre sans interruption, et dès que la personne qui la portait était lasse, une autre prenait la place, ce qui se faisait ainsi pendant plusieurs heures. Il est même arrivé que cette opération a duré depuis neuf heures du soir jusqu'à sept du matin. En cet état elle s'élevait quelquefois toute droite, et restait comme une personne ravie ou en extase. Et après la convulsion cessée, elle était des plus tranquilles et aucunement fatiguée, tandis que ceux qui lui avaient donné les secours étaient rendus de lassitude.

« Un soir, à environ dix heures, de l'avis de ma famille, je m'opposai à porter ma fille sur les épaules. Sur mon refus, et après l'avoir repoussée au moment qu'elle se présentait pour être ainsi portée, elle tomba à la renverse sur notre lit, où elle avait coutume d'être la plupart du temps dans ses convulsions. Ses agitations augmentèrent extraordinairement, et son visage et ses yeux devinrent enflammés comme si elle allait étouffer; ce qui ayant duré près d'un demi-quart d'heure, elle se releva comme en colère, et s'adressant à moi, elle me dit ces paroles étonnantes : « Tu

me porteras. » Ne pouvant supporter davantage l'état de souffrance où elle me paraissait être, je me déterminai à la porter.

« Le lendemain matin, une personne vint me prier d'aller chez une convulsionnaire, pour aider à lui donner les secours dont elle avait grand besoin, parce que ceux qui étaient actuellement autour d'elle étaient très-fatigués. J'y fus, quoique je n'eusse jamais vu cette convulsionnaire, et étant chez elle, je fus extrêmement frappé de ce qu'on la portait aussi sur les épaules. Je me présentai à mon tour pour le secours, et lorsqu'elle fut sur mes épaules, elle me donna deux soufflets, en me disant aigrement : « C'est donc « toi qui as hier refusé des secours à ta fille; il te con- « vient bien de vouloir diriger l'œuvre de Dieu ! » Cet événement m'étonna si fort, que je m'informai si quelqu'un de ceux de la compagnie n'aurait point vu quelqu'un de ceux qui étaient chez moi la veille au soir. On me répondit que non, et que ceux que je voyais présents avaient passé la nuit dans l'endroit où ils étaient, qu'il n'en était sorti aucun, et qu'il n'y était venu personne du dehors.

« Pendant les convulsions de notre fille, ceux qui étaient présents ne cessaient de faire des prières et de réciter des psaumes alternativement. Nous étions dans une admiration continuelle sur tout ce qui se passait sous nos yeux, et nous espérions toujours que Dieu aurait la bonté de faire éclater ses merveilles sur nous. Le moment arriva enfin.

« Le 26 août 1732, vers onze heures du soir, notre fille étant en convulsion et sur les épaules d'une personne de notre compagnie, qui était composée de parents, amis et voisins, quelqu'un lui mit en main un papier où il y avait des reliques du bienheureux Pâris ; elle en devint plus agitée; la personne, craignant de perdre ces reliques, les lui retira, ce qui la rendit toute troublée et déconcertée. Une autre personne, touchée de son état, lui présenta un

reliquaire qui renfermait un morceau du bois de la croix de Notre-Seigneur et un morceau du bois de la couchette du bienheureux Pâris. Notre fille le saisit avec empressement et joie, et à l'instant la convulsion redoubla ; elle étendit ses bras avec violence, s'élançant vers le plancher en haut, et jetant des cris perçants. La personne qui la portait, ne pouvant plus la supporter à cause de ses violentes agitations, la jeta sur notre lit. Alors les convulsions furent si fortes et accompagnées de si grands cris, ce qui n'était jamais arrivé, que tous les assistants en furent saisis de frayeur et de crainte. Son corps se pliait et repliait à chaque instant, ses yeux devinrent étincelants et rouges comme du sang. Nous étions tous autour du lit, et après quelques minutes dans cet état violent, nous l'entendîmes prononcer d'une voix extraordinaire, forte et perçante, ces paroles : *Je suis guérie*, qu'elle répéta deux fois.

« Au moment même, ses convulsions cessèrent, et elle se mit à son séant.

« Revenue à elle, et ayant recouvré sa pleine connaissance, elle nous dit encore tranquillement : « Ha ! je suis guérie. »

« Nous fûmes tous remplis d'une grande joie, et nous lui demandâmes avec empressement quelle preuve elle avait de sa guérison. « J'ai ressenti, répondit-elle, tout à « coup d'effroyables douleurs dans mon estomac, et comme « si une boule eût monté dans ma gorge et fût redescendue « dans mon estomac, où elle a crevé avec une telle vio- « lence, que j'ai cru que mon corps se déchirait en deux ; « et dès qu'elle a été crevée, j'ai entendu au dedans de « moi comme une voix forte et perçante qui a dit deux ou « trois fois : *Je suis guérie*, ce qui m'a causé une grande « surprise, mais je ne sais si j'ai crié comme vous me le « dites, et je ne sens plus aucun mal. » Elle fit ce récit avec tant de gaieté et de confiance, qu'il n'y eut pas lieu de douter qu'elle ne fût réellement guérie....

« Depuis cette guérison miraculeuse, notre fille n'a ressenti aucun accident de maladie ni infirmité, et elle a toujours joui d'une santé parfaite. »

On a besoin de reprendre un peu haleine après un si long récit; terminons donc ce chapitre en même temps que lui.

CHAPITRE VII

Histoire de Marie-Jeanne Fourcroy; effroi que lui causent d'abord les convulsions dans le cimetière de Saint-Médard ; ses convulsions à domicile et sa guérison subite. — Convulsions qui ont lieu sur des personnes non malades, et leur appréciation par Carré de Montgeron ; appréciation d'un autre genre par M. Louis Figuier.— Curieuse gymnastique de l'abbé Bécherand, diversement jugée. — Fermeture du cimetière de Saint-Médard ; ordonnance du roi à ce sujet.— Citations poétiques. — Protestations jansénistes contre l'ordonnance royale et la fermeture du cimetière.

La nouvelle histoire de guérison dont il vient d'être question commence, comme on l'a vu, avant la fermeture du cimetière, pour ne finir que plusieurs années après. Ce n'est pas la seule qui soit dans ce cas. La fermeture du cimetière, dont je vais bientôt parler, interrompit plus d'un traitement miraculeux, mais ne les empêcha pas de s'accomplir au domicile des malades. Entre autres exemples, Carré de Montgeron cite celui d'une demoiselle Marie-Jeanne Fourcroy, fille d'un marchand épicier de Paris, dont la guérison dut passer par plusieurs phases successives, en raison même de la complication des maladies dont cette demoiselle était affligée. Il la dépeint comme étant « dans l'ordre de la nature un prodige de *disgrâces et de maux* », parce que Dieu, ajoute-t-il « voulait faire éclater un jour sur elle plusieurs prodiges de sa puissance et de sa miséricorde. »

Sans entrer dans les détails de ces *disgrâces* et de ces *maux*, je parlerai seulement ici du mal qui fut guéri subi-

tement le 14 avril 1732. Nous retrouverons pour le reste Marie-Jeanne Fourcroy quand nous en serons à ces *secours*, plus ou moins *violents*, qui ont tant fait parler d'eux.

Dès le mois de décembre 1731, la malade s'était fait transporter au cimetière de Saint-Médard; mais elle ne s'était pas décidée sans hésitation à se placer sur le tombeau guérisseur. C'est ce qu'elle avoue elle-même dans le procès-verbal qu'on lui fit signer comme d'habitude pardevant notaires. « Étant entrée dans le cimetière, dit-elle, « je fus si frappée d'épouvante des cris de douleur et des « espèces de hurlements que j'entendis faire à des convul« sionnaires dans le cimetière et sous le charnier, que je « pensai m'en aller sans m'approcher de la tombe; mais « la personne qui m'accompagnait m'ayant encouragée, je « fus m'asseoir dessus. » La peur des convulsions lui avait même fait déserter la place, car elle continue ainsi son récit : « Après y être restée environ un quart d'heure en « prière, je ressentis tout d'un coup des douleurs par tout « le corps, et il me prit des mouvements qui firent dire à « tous ceux qui étaient auprès de moi que les convulsions « m'allaient prendre. A ce mot de convulsion, me rappe« lant les cris que j'avais entendus sous le charnier en ar« rivant, je fus saisie de crainte et si vivement que je « donnai de l'argent au suisse pour me faire faire passage « pour me retirer; et cette appréhension d'avoir des con« vulsions me donna même des forces qui ne m'étaient pas « ordinaires, pour sortir au plus vite de ce cimetière. » Plus tard cependant elle accepta ces convulsions qui l'effrayaient et qui devaient amener sa guérison, mais elle les éprouva dans sa maison, le cimetière ayant été fermé sur ces entrefaites. Cette guérison, que la visite à Saint-Médard, puis l'usage d'un vin tenant en suspension de la terre enlevée au tombeau du diacre Pâris n'avaient fait que préparer, eut donc lieu subitement le 14 avril 1732. Le mal dont il s'agissait cette première fois consistait, dit Carré de Montgeron, « dans une ankylose, dont l'humeur corrosive

et brûlante avait depuis plus d'un an racorni, retiré et desséché le tendon d'Achille du pied gauche, avait fait remonter le talon beaucoup plus haut qu'il ne devait être, avait renversé le pied quasi sens dessus dessous, en avait gonflé et contourné les os, et en cet état les avait soudés à ceux de la jambe, ce qui rendait ce pied d'une difformité hideuse, et en avait fait perdre l'usage à la demoiselle Fourcroy. Tout à coup, dans une convulsion, ces os se décollent et se détachent de ceux de la jambe; ils se dégonflent, ils se réduisent à leur premier état, ils se retournent, ils se remettent dans leur situation naturelle. Le tendon d'Achille se ramollit, s'étend et devient souple. Le talon descend et reprend sa place. Une grosseur considérable qui était à côté de la cheville rentre en elle-même et disparaît. Tout le pied qui avait été si horriblement contrefait recouvre en un moment sa première forme, et dès le même instant la demoiselle Fourcroy retrouve, dans ce pied si nouvellement rétabli, toute la force et l'agilité qu'un pied peut avoir. » Voilà pour l'ankylose (en laissant à Carré de Montgeron la responsabilité de sa description pathologique); nous verrons plus loin ce que les secours violents durent encore accomplir.

Indépendamment des convulsions qui, à cette première époque, furent l'accompagnement de guérisons plus ou moins complètes et plus ou moins bien constatées, il y en eut d'autres qui n'amenèrent aucune guérison, par la raison que les personnes qui les éprouvaient n'avaient rien dont elles dussent guérir; c'étaient, si je puis m'exprimer ainsi, comme des convulsions d'amateurs, sur lesquelles Carré de Montgeron nous donne au reste un mot d'explication. « Dieu, dit-il, voulut nous faire comprendre que dans ses profonds conseils les convulsions avaient une autre fin, un autre objet bien plus grand, plus magnifique et plus intéressant que la délivrance des maux du corps. Pour nous en avertir, il envoya des convulsions à plusieurs personnes qui jouissaient d'une santé parfaite, et qui ne se

tenaient prosternées au pied du célèbre tombeau que pour y puiser des grâces spirituelles. » Puis il ajoute, avec l'enthousiasme et dans le style que nous lui connaissons : « Le spectacle admirable de tant de merveilles que le Tout-puissant opérait coup sur coup, soit par des mouvements convulsifs, soit sans convulsion, frappa d'une espèce de stupeur tous les constitutionnaires, leurs fauteurs et adhérents. Le Dieu des armées les contraignit de rester dans l'inaction, sa présence sensible dans le célèbre cimetière ayant répandu le trouble et l'épouvante dans le camp ennemi, tandis qu'elle comblait d'une joie inexprimable, d'une vive reconnaissance, et d'admiration remplie du plus profond respect, tous ceux qui étaient attachés à toute vérité. Aussi priait-on dans ce saint lieu avec la ferveur la plus ardente, et la vue des merveilles que Dieu opérait presque continuellement faisait-elle fondre en larmes la dureté des cœurs de quantité de pécheurs, subjuguait-elle des esprits forts, renversait-elle des déistes, et terrassait-elle des athées, etc., etc. »

Je demande, au profit des lecteurs qui aiment les contrastes, et pour compléter le tableau, sauf un peu d'exagération dans la couleur, la permission de faire ici un nouvel emprunt à M. Louis Figuier. Voici en quels termes l'historien du *Merveilleux* parle de tout ce qu'admirait et vantait si fort ce pauvre Carré de Montgeron :

« Les convulsions de Marie-Anne[1] furent le signal qui donna le branle à une nouvelle danse de Saint-Guy, ressuscitée dans Paris même en plein dix-huitième siècle, avec des variations infinies, toutes plus lugubres ou plus bouffonnes les unes que les autres. De tous les quartiers de la ville on accourut au cimetière de Saint-Médard pour participer aux frissonnements, aux crispations, aux tremble-

1. Marie-Anne Vassereau, dont il a été question ci-dessus.

ments. Malade ou non, chacun prétendit convulsionner et convulsionna à sa manière. Ce fut une danse universelle, une véritable tarentelle. Bientôt les provinces elles-mêmes, jalouses des faveurs que le saint distribuait sur son tombeau, vinrent en réclamer leur part, apportant à la représentation le contingent de leurs originalités locales.

« Le sol du cimetière de Saint-Médard et des rues voisines est disputé par une multitude de filles, de femmes, d'infirmes, d'individus de tout âge, qui convulsionnent, comme à l'envi les uns des autres. Ici, des hommes se débattent sur la terre en véritables épileptiques, tandis que d'autres, un peu plus loin, avalent des cailloux, des morceaux de verre et même des charbons ardents ; là, des femmes marchent sur la tête avec autant de décence ou d'indécence qu'en peut comporter un pareil exercice. Ailleurs, d'autres femmes, étendues de tout leur long, invitent des spectateurs à les frapper sur le ventre, et ne se déclarent contentes que si dix ou douze hommes leur tombent sur le corps. C'est le commencement des *secours;* bientôt il y en aura d'autres plus extraordinaires et plus meurtriers... On se cambre, on se tord, on s'agite en mille façons extravagantes. Il y a pourtant certaines convulsions étudiées où l'on affecte des pantomimes et des poses qui représentent quelques mystères religieux, et plus spécialement des scènes de la Passion.

« Au milieu de tout cela, on n'entend que gémir, chanter, hurler, siffler, déclamer, prophétiser, miauler. Mais ce qui domine dans cette épidémie convulsionnaire, c'est surtout la danse. Le chœur est conduit par un ecclésiastique, l'abbé Bécherand, qui, pour être aperçu de tout le monde, se tient constamment sur le tombeau du saint. C'est là qu'il exécute tous les jours, avec un talent au-dessus de toute rivalité, son pas de prédilection, ce fameux *saut de carpe* que les spectateurs ne sont jamais las d'admirer.

« Cet abbé Bécherand appartenait à l'école, déjà dépassée, des convulsions guérissantes. Il avait une jambe plus

courte que l'autre de quatorze pouces, infirmité qui ne devait pas nuire au succès de sa danse favorite. Il affirmait que tous les trois mois cette jambe s'allongeait d'une ligne. Un mathématicien qui calcula le temps qui devait s'écouler pour que la guérison fût complète, le régla à quarante-cinq années de cabrioles. C'était bien long, mais l'important pour l'abbé était d'être assuré que le saint pensait à lui, et du haut des cieux souriait à son saut de carpe. »

M. Louis Figuier, qui parle avec beaucoup d'irrévérence de cet abbé Bécherand (ou Bescherant), eût pu ajouter que le pauvre homme fut mis en prison, ainsi qu'une femme qui le *secourait* dans ses crises. La femme fut renfermée à la Bastille, et il fut, lui, mis à Saint-Lazare, où il resta pendant trois mois, sans y avoir éprouvé, paraît-il, de convulsions. Bien des gens à l'époque ne le traitèrent guère mieux (en paroles) que ne l'a fait M. Louis Figuier; mais il y en eut aussi qui le prirent au sérieux. Je citerai par impartialité le témoignage d'un de ces derniers. Voici ce qu'un M. Boindin de Bois-Bessin écrivait à une personne de sa connaissance : « Je me transportai au cimetière de « Saint-Médard, pour examiner ce que l'on disait s'y passer « d'extraordinaire. Je fus surpris en arrivant d'y trouver « un si grand concours, mais surtout d'y voir tant de re- « cueillement et de dévotion. Ce spectacle de piété contre « lequel ma philosophie ne m'avait pas mis en garde, me « frappa de vénération, et je sentis même un certain mou- « vement intérieur qui prévint mes réflexions, et que je « n'avais point encore éprouvé partout ailleurs. Je m'ap- « prochai de la tombe du saint diacre, sur laquelle je vis « M. l'abbé de Bescherant et M. le marquis de Légal, « tous deux dans des agitations de convulsions très-vio- « lentes. Plus j'en examinai avec attention les mouvements « différents, plus ils me parurent au-dessus des forces hu- « maines. Je ne me livrai pas néanmoins à cette impres-

« sion; je suspendis mon jugement. Mais l'étonnement que « je m'étais senti, et les réflexions qui le suivirent, me « portèrent à retourner encore plusieurs fois au tombeau; « et la dernière que j'y allai fut un certain jour à trois « heures après midi. J'avais su que MM. les médecins et « chirurgiens qui examinaient M. de Bescherant, l'avaient « fait prier de vouloir bien prendre cette heure au lieu de « celle du matin, où il avait coutume d'aller au tombeau, « afin d'observer si ce changement d'heure ne dérangerait « point ses convulsions, et ne donnerait pas lieu de les « regarder comme un mal périodique. Cette précaution « était fort de mon goût; elle excita ma curiosité, et je « trouvai moyen de m'introduire dans le cercle que MM. les « médecins et chirurgiens, au nombre de douze ou quinze, « formaient autour de la tombe. M. l'abbé de Bescherant « eut ses convulsions à l'ordinaire. J'observai avec soin « toutes les expériences différentes que ces messieurs firent « sur le corps de cet abbé; j'écoutai tous les discours qu'ils « tinrent pendant plus d'une heure sur les convulsions; « tous convinrent unanimement que ce n'étaient point des « accidents périodiques comme quelques-uns l'avaient « pensé, que la cause de ces mouvements passait l'étendue « de leurs connaissances, et que le surnaturel y était ma- « nifeste. Cette décision, qui se trouva conforme au juge- « ment que j'en avais porté en mon particulier, me con- « firma dans la pensée que j'avais eue dès la première fois; « et en y joignant la circonstance du lieu où ces convul- « sions arrivaient, et la proportion que l'on y trouvait avec « le rétablissement de la partie malade, je me sentis très- « disposé à y reconnaître l'opération de l'auteur de la na- « ture. »

Quoi qu'il en fût de l'abbé Bescherant et de tous les autres, l'autorité finit par s'émouvoir de tant de scènes bizarres, et les considérant, à tort ou à raison, comme un scandale public, voulut y mettre un terme. Le 27 jan-

vier 1732, il parut à cet effet une ordonnance du roi, dont voici le texte :

« DE PAR LE ROI,

« Sa Majesté étant informée de tout ce qui s'est passé et « de ce qui se passe encore journellement dans l'un des « cimetières de la paroisse de Saint-Médard, et notamment « à l'occasion des mouvements et agitations prétendus « involontaires de différents particuliers qui affectent de « s'y donner en spectacle ; Sa Majesté aurait jugé à propos « de donner ses ordres pour en faire arrêter plusieurs, et « les faire examiner par un nombre considérable de méde- « cins et chirurgiens, pour en dresser leur rapport, et por- « ter leur jugement sur la cause et la nature desdits mou- « vements et agitations [1]; ce qui ayant été exécuté, lesdits « médecins et chirurgiens ont attesté et déclaré unanime- « ment que lesdits mouvements n'ont rien de convulsif ni « de surnaturel, et qu'ils sont entièrement volontaires de « la part desdits particuliers ; d'où il résulte qu'on a cher- « ché manifestement à faire illusion et à surprendre la « crédulité du peuple. Sa Majesté a jugé nécessaire de « faire absolument cesser un tel scandale, et le concours « du peuple, qui est devenu d'ailleurs une occasion con- « tinuelle de discours licencieux, de vols et de libertinage, « et elle s'est portée d'autant plus volontiers à prendre cette « résolution, qu'elle empêchera par là toute contravention « et désobéissance au mandement donné par le sieur ar- « chevêque de Paris, le 15 juillet dernier [2]. Vu les rapports « en date des 11, 15, 17, 18, 19 et 23 janvier, signés par « les médecins et chirurgiens y dénommés, Sa Majesté a « ordonné et ordonne que la porte du petit cimetière de la

1. Plusieurs convulsionnaires avaient été arrêtés en effet et conduits à la Bastille pour y être surveillés de près et examinés.

2. Il s'agit ici du mandement de M. de Vintimille dirigé particulièrement contre le miracle d'Anne Lefranc.

« paroisse de Saint-Médard sera et demeurera toujours fer-
« mée; fait défenses de l'ouvrir, si ce n'est pour cause
« d'inhumation; et défend pareillement à toutes personnes,
« de quelque état et qualité qu'elles soient, de s'assembler
« dans les rues qui environnent ledit cimetière, et autres
« rues, places ou maisons, le tout à peine de désobéissance,
« même de punition exemplaire, s'il y échet. Enjoint au
« sieur Hérault, conseiller d'État, lieutenant général de
« police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, de tenir
« la main à l'exécution de la présente ordonnance, qui
« sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera.

« Fait à Versailles, le vingt-sept janvier mil sept cent
« trente-deux. *Signé* LOUIS ; *et plus bas*, PHELYPEAUX. »

Au bas de la pièce que j'ai sous les yeux, on lit encore :

« René Hérault, chevalier, seigneur de Fontaine-l'Abbé
« et de Vaucresson, conseiller d'État, lieutenant général
« de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris.

« Vu l'ordonnance du roi ci-dessus, nous ordonnons
« qu'elle sera imprimée, lue, publiée et affichée dans tous
« les lieux ordinaires et accoutumés, pour être exécutée
« selon sa forme et teneur, à ce que personne n'en ignore.

« Fait à Paris, ce vingt-huit janvier mil sept cent trente-
« deux. *Signé*, HÉRAULT; *et plus bas :* par Monseigneur,
« CHABAN. »

La fermeture du cimetière eut donc lieu immédiatement. « Les adversaires de la vérité, dit Carré de Montgeron, obtinrent de ceux qui disposent de l'autorité du roi une ordonnance en date du 27 janvier 1732, ornée du nom respectable de Sa Majesté, pour faire condamner et murer les portes du petit cimetière de Saint-Médard, et elle fut exécutée dès le 29 [1], avec un appareil tout à fait terrible, avec

1. M. Louis Figuier, qui ne manque pas de parler de l'événement,

un grand bruit militaire, comme si on eût voulu imposer à celui *qui seul fait les merveilles*, ou qu'on eût craint quelque révolte de la part de ses serviteurs. » L'historien ajoute : « Vaine précaution! En effet, qu'est-il résulté de toutes les violences que ceux qui combattent les œuvres de Dieu ont exercées? A peine eut-on interdit l'entrée du saint lieu que Dieu paraissait avoir choisi pour y opérer ses prodiges, qu'il les multiplia plus que jamais. » Nous verrons bientôt qu'effectivement, au lieu de cesser ou seulement de diminuer, l'œuvre, à dater de ce jour, ne fit, pour me servir d'une expression un peu triviale, que croître et embellir.

On devine que l'exécution de la fameuse ordonnance fut l'objet des plus vives protestations de la part des jansénistes. Ils ne rirent que du bout des lèvres du distique si spirituel et si connu qu'un plaisant écrivit sur la porte du cimetière le lendemain de sa fermeture :

De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Cette épigramme, du reste, ne prouvait pas grand'chose au fond, et ce n'est pas tout à fait sans raison que M. de Mirville, dans son ouvrage intitulé : *Des Esprits et de leurs manifestations fluidiques*, reproche à M. Arago d'en avoir exagéré l'importance : « On est attristé, dit-il, d'entendre M. Arago, dans l'*Annuaire* de 1853, alléguer ces deux vers comme une des preuves de la fausseté des faits de Saint-Médard. Nous possédons peu de vérités, mais à ce titre-là, et si la plus pauvre plaisanterie devait en décider, il n'en subsisterait pas une seule. »

dit le 27, et d'autres auteurs le disent aussi ; mais il me paraît qu'ils font confusion ; le 27 est la date de l'ordonnance, qui ne pouvait guère être mise à exécution le jour même.

On peut en dire autant du quatrain attribué à la duchesse du Maine :

Un décrotteur à la royale[1],
Du talon gauche estropié,
Obtint par grâce spéciale
D'être boiteux de l'autre pied.

Voltaire, dans un passage du poëme qu'on lui a si justement reproché, n'a-t-il pas lancé aussi son épigramme :

Un grand tombeau, sans ornement, sans art,
Est élevé non loin de Saint-Médard ;
L'Esprit divin, pour éclairer la France,
Sous cette tombe enferme sa puissance.
L'aveugle y court, et d'un pas chancelant
Aux Quinze-Vingts retourne en tâtonnant ;
Le boiteux vient clopinant sur la tombe,
Crie *hosanna !* saute, gigotte et tombe ;
Le sourd approche, écoute et n'entend rien.
Tout aussitôt de pauvres gens de bien,
D'aise pâmés, vrais témoins du miracle,
Du bon Pâris baisent le tabernacle.

Il est certain que dans tout cela plus d'un côté ridicule prêtait à la plaisanterie, et l'on sait combien en France on aime à plaisanter sur tout. Je trouve dans un recueil de diverses pièces du temps, l'histoire d'un père capucin qui alla au cimetière de Saint-Médard prêcher contre le culte qu'on y rendait au diacre Pâris, et qui y fut, à cause de cela, très-malmené. Eh bien, l'aventure fut mise en

1. M. Louis Figuier qui cite ce quatrain, imprime :

« Un décrotteur *à la place royale* »

mais ce doit être une erreur, car partout ailleurs je trouve le vers tel que je le donne ici, c'est-à-dire de huit syllabes comme les trois autres. *Décrotter à la royale* était probablement une expression du temps.

vers burlesques, je ne sais par qui; en voici un échantillon :

... il n'eut pas lâché le mot
Qu'il en eut bientôt repentance;
Pour payer son impartinence,
Deux ou trois bons gars du faubourg,
Qui n'aviont pas cor le bras gourd,
Aidés de toute l'assistance,
Vous le frottirent d'importance.
L'un vous lui saute au capuchon,
L'autre déchire son jupon....
Un troisième veut qu'on le pende
Avec sa sangle et son cordon,
Et l'eût fait sans un espion
Des jésuites, par occurrence,
Qui le sauvit de la potence ;
Mais il perdit dans ce micmac
Sa barbe avec son havresac [1].

Mais laissons toutes ces facéties dans lesquelles l'esprit français aime à s'égarer, et revenons à l'effet produit chez les appelants par la fermeture du cimetière. Leurs protestations furent vives, ai-je dit; j'ajouterai qu'il y en eut de très-éloquentes. J'ai sous les yeux un imprimé qui n'a pas moins de 90 pages in-quarto; il est intitulé : *Réflexions sur l'ordonnance du roi*, *en date du* 27 *janvier* 1732, *qui ordonne*

1. L'anecdote est sans doute authentique, car je la retrouve dans un opuscule satirique, intitulé : *Relation des miracles de saint Pâris*, *avec un abrégé de la vie du saint et un dialogue sur les neuvaines; Bruxelles*, 1731. Elle est également en vers :

Un capucin, passant par là,
Contre le miracle cria;
Sur son poil la troupe se jette,
On lui rend la moustache nette;
S'il eût été de Loyola,
Il eût laissé son pourpoint là.

Ledit opuscule renferme plusieurs autres couplets assez spirituels contre les miracles de Saint-Médard, avec des commentaires en prose qui ne manquent pas non plus d'un certain sel.

que la porte du petit cimetière de la paroisse de Saint-Médard sera et demeurera fermée, et sur les procès-verbaux de plusieurs médecins et chirurgiens, qui sont le fondement de cette ordonnance, et sur les événements qui en sont la suite. Je ne crains pas de dire que c'est une pièce très-remarquable, et j'en citerais volontiers plusieurs passages; mais, outre que le présent ouvrage n'est pas un plaidoyer en faveur des opinions ni des miracles jansénistes, ces citations m'entraîneraient beaucoup trop loin. Je me contenterai d'en faire une, qui résume les convictions de l'auteur sur les phénomènes si controversés contre lesquels l'autorité royale venait, pour son compte, de s'inscrire en faux :

« Quand on voit, dit-il, un hydropique s'élever à trois ou quatre pieds de terre, malgré le poids énorme de son corps; un paralytique remuer avec agilité des membres morts et desséchés ; un corps usé de maladie, ou brisé par quelque chute, ou perclus par défaut de conformation, faire des mouvements qui égalent ou qui surpassent même de beaucoup ceux qui pourraient être faits par les personnes les plus robustes, qui auraient la plus grande liberté de leurs membres, et qui y seraient formés dès leur jeunesse par un exercice continuel; quand on voit des gens sourds, aveugles et muets de naissance, et des enfants du plus bas âge, qui, par conséquent, ne savent ni où on les conduit, ni pourquoi on les met en un certain lieu qu'ils ne connaissent pas, avoir des convulsions violentes sur le tombeau du serviteur de Dieu, et ensuite chez eux, sans savoir d'où elles leur viennent; quand on voit les agitations extérieures que les malades éprouvent, accompagnées de mouvements convulsifs dans les veines, les artères, les nerfs, les tendons, les muscles; quand on voit des personnes souffrir pendant plusieurs mois des secousses si violentes que le corps le plus fort d'un homme qui les aurait seulement imitées une fois, si cela était possible, en serait acca-

blé pour plusieurs jours, et si fréquentes que, dans l'ordre commun, elles feraient périr le sujet; que néanmoins, immédiatement après chacun de ces accidents, ces personnes se trouvent aussi peu fatiguées que si rien ne leur était arrivé; que même, dans le cours d'un état si violent, elles deviennent plus fortes, que leurs membres reprennent à vue d'œil leur état naturel, que leur santé se rétablit, et qu'enfin elles sont parfaitement guéries; quand on voit enfin que non-seulement la santé des corps se répare dans ceux qui ont des convulsions, mais pour l'ordinaire, que l'âme même reprend une nouvelle vie, et que ceux qui sont non-seulement les sujets, mais encore les simples témoins de ces merveilles, prennent des sentiments de religion qu'ils n'avaient jamais éprouvés, et qu'ils se convertissent à Dieu de tout leur cœur; les lumières les plus communes du bon sens ne suffisent-elles pas pour faire juger que de pareilles convulsions sont au-dessus de la nature, et ne peuvent venir que de Dieu? Telles étaient les convulsions qui se voyaient à Saint-Médard, telles sont celles qui se voient encore dans un nombre considérable de maisons à Paris et en plusieurs endroits du royaume. »

On voit par les derniers mots de ce passage que les convulsions, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne cessèrent point avec la fréquentation du cimetière, et qu'elles ne firent que changer de théâtre. C'est ce qui compose la seconde époque dont je vais maintenant parler.

CHAPITRE VIII

Convulsions à domicile. — Appréciation de leur nature symbolique et mystique par un auteur janséniste du temps. — Persécutions des convulsionnaires par le gouvernement; nouvelle ordonnance du roi.— Infériorité de la position sociale des convulsionnaires ; aveu et explication de Carré de Montgeron à ce sujet ; deux brillantes exceptions. — Histoire extraordinaire du sieur Fontaine ; rotation forcée ; dix-huit jours de jeûne ; gargarisme peu émollient ; nouveau jeûne de quarante jours ; lettre à Carré de Montgeron.

L'auteur d'une brochure janséniste publiée *en France* (sic), à la date de 1734, sous le titre de : *Pensées sur les prodiges de nos jours*, et que n'eût pas désavouée Carré de Montgeron, résume comme il suit les phénomènes qui se produisirent après la fermeture du cimetière de Saint-Médard :

« Tant que le cimetière demeura ouvert, on n'aperçut que deux sortes de convulsions, des mouvements qui paraissaient propres à guérir des malades, et d'autres absolument étrangers ou même entièrement contraires à la guérison. Peu à peu les convulsions devinrent sensiblement symboliques et figuratives dans le plus grand nombre. Différents mystères de Jésus-Christ, surtout ceux de ses souffrances, de sa mort, de son ascension, furent exprimés de la manière la plus vive et la plus touchante; la vie du bienheureux diacre, différents genres de supplices les plus cruels et les plus ignominieux. On commença alors à reconnaître que les convulsions avaient un autre objet que

la guérison des maladies. On en fut pleinement convaincu quand on vit qu'elles prenaient à des personnes qui n'avaient aucune maladie, ou qui avaient déjà été guéries sans convulsions. Vers le mois de septembre, les discours se joignirent aux symboles, et j'ai vu et entendu plus de cent fois une convulsionnaire parler une langue inconnue, et entendre toutes celles qu'on lui parlait; l'histoire de celle-ci ferait toute seule plus d'un gros volume in-folio si on la donnait au public avec tous les discours français qu'on en a recueillis. Dans le même temps, les esprits et les cœurs se tournèrent vers Port-Royal, et il commença de devenir un lieu de pèlerinage, non-seulement pour Paris, mais pour les provinces. Chacun aurait voulu en emporter avec soi la trace, et les débris en ont été portés dans toute cette grande ville et dans plusieurs du royaume; la poussière et les pierres avaient l'effet des reliques de M. de Pâris; c'était comme une terre brûlante pour les convulsionnaires; tous ces faits sont avérés. Peu à peu la bouche d'un grand nombre de convulsionnaires s'ouvrit; on entendit des personnes ignorantes, des petits enfants, parler tout le langage des appelants, pour l'appel contre la bulle, contre le fameux formulaire, sur les prédictions et sur les promesses des Écritures, sur l'apostasie des gentils, sur la conversion des Juifs, et la proximité de l'avénement d'Élie. Avec cela on aperçut dans quelques-uns des traits d'un esprit prophétique, le discernement des Esprits, la connaissance du secret des consciences; mais, parmi tous ces traits, on en remarqua aussi qui parurent indignes de Dieu: des faussetés, des espèces d'indécences, des *secours*, comme on les appelait, demandés et rendus contre l'ordre, etc., etc. »

Ce que j'ai à raconter rentre dans ce résumé, toutes réserves faites d'ailleurs sur la nature de la cause, comme sur l'authenticité des effets produits.

Disons d'abord, pour n'avoir pas à y revenir, que le gouvernement voulut prohiber les convulsions à domicile,

comme il avait prohibé les convulsions qui avaient le cimetière de Saint-Médard pour théâtre. Une nouvelle ordonnance du roi fut rendue contre les convulsionnaires réfractaires. J'ai donné le texte de la première ordonnance; voici celui de la seconde :

« *Ordonnance du roi contre les prétendus convulsionnaires.*

Du 17 février 1733.

« De par le roi,

« Sa Majesté étant informée que depuis l'ordonnance « qu'elle a rendue le 27 janvier 1732, pour faire fermer le « petit cimetière de Saint-Médard, plusieurs personnes, « par un déréglement d'imagination, ou par un esprit « d'imposture, se prétendent attaquées de convulsions, et « qu'elles se donnent même en spectacle dans des maisons « particulières, pour abuser de la crédulité du peuple, et « faire naître un fanatisme déjà trop semblable, par de « chimériques prophéties, à celui qu'on a vu dans d'autres « temps; et comme rien n'est plus important que d'arrêter, « par les voies les plus efficaces et les plus promptes, de « pareils excès, toujours dangereux pour la religion, et « contraires à toutes les lois de la police, qui ont été faites « pour empêcher toute sorte de concours du peuple et « d'assemblées illicites; Sa Majesté a cru devoir encore in« terposer son autorité sur un sujet aussi important pour « la tranquillité publique, et marquer de nouveau toute « son indignation contre les auteurs d'un pareil scandale. « A ces causes, Sa Majesté a fait très-expresses inhibitions « et défenses à toutes personnes se prétendant attaquées « de convulsions, de se donner en spectacle au public, « ni même de souffrir dans leurs maisons, dans leurs « chambres, ou autres lieux, aucun concours ou assem« blées, à peine d'emprisonnement de leur personne, et « d'être poursuivies extraordinairement, comme séducteurs

« et perturbateurs du repos public. Défend pareillement « à tous ses sujets, sous peine de désobéissance, d'aller « voir ni visiter lesdites personnes, sous prétexte d'être « témoins de leurs prétendues convulsions. Enjoint Sa « Majesté au sieur Hérault, conseiller d'État, lieutenant « général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, « et aux sieurs intendants départis dans les provinces, « de faire toutes les diligences nécessaires pour l'exécu- « tion de la présente ordonnance, qui sera lue, publiée et « affichée partout où besoin sera, à ce que personne n'en « ignore.

« Fait à Marly, le dix-sept février mil sept cent trente- « trois.

« *Signé*, LOUIS; *et plus bas*, PHELYPEAUX. »

En conséquence de cette ordonnance, on établit à l'arsenal un tribunal composé de douze commissaires, M. Hérault à la tête, pour informer des convulsions et juger les convulsionnaires, dont un bon nombre furent arrêtés et conduits à Vincennes pour y être enfermés [1]. Mais ce serait mal connaître le cœur humain que de supposer qu'une ordonnance aussi positive, aussi explicite, et suivie de mesures aussi graves, dût mettre fin aux désordres qu'elle signalait et voulait proscrire. Elle devait, au contraire, stimuler, par l'appât du fruit défendu et par l'attrait de la persécution, la curiosité des uns et le fanatisme des autres.

1. On lit dans le petit *Calendrier ecclésiastique*, imprimé à Utrecht, pour l'année 1734, que j'ai déjà eu l'occasion de citer : « Cette année-ci (1733) n'a pas été moins féconde que les précédentes en ordres violents surpris au roi. On compte plus de soixante lettres de cachet, tombées sur des curés, chanoines, ecclésiastiques, laïques, religieux, religieuses ; de ces dernières, il y en a près de vingt enlevées de leurs monastères, pour être transférées et persécutées dans d'autres. M. Hérault, qui bien souvent présume les ordres, fournit de sa part une trentaine de visites d'archers et peut-être deux fois autant de personnes emprisonnées, dont tout le crime est ou leur zèle pour la vérité, ou des miracles reçus, ou d'avoir des convulsions. »

Ce fut ce qui arriva, et je n'ai que l'embarras du choix pour en fournir la preuve. Les documents abondent tellement ici, qu'on ne sait vraiment auxquels s'arrêter. Dans l'impossibilité où je suis de raconter tous ces faits étranges, j'en donnerai seulement un certain nombre d'échantillons.

Nous avons vu précédemment que les miraculés faisaient généralement partie des classes inférieures de la société. C'est à ces mêmes classes qu'appartenaient généralement aussi les convulsionnaires. Carré de Montgeron l'avoue, mais il en donne comme toujours une explication satisfaisante; — satisfaisante pour lui du moins. « Dieu, dit-il, a voulu que le spectacle des convulsions excitât la surprise, l'étonnement et l'admiration, parce qu'il avait résolu d'y attirer une grande multitude de spectateurs. Le dessein qu'il a pris de faire annoncer la venue du prophète Élie à un certain nombre d'élus qu'il a prédestinés pour être des premiers à reconnaître et à suivre ce prophète [1], et le conseil de sa justice, qui l'a porté en même temps à jeter par avance un voile qui serve de prétexte à la multitude des catholiques pour se prévenir contre ce grand événement, lui ont fait former l'œuvre des convulsions, et en envoyer à plusieurs personnes de tout état, *mais principalement à des gens du commun, à grand nombre de filles simples sans éducation, et à des enfants du plus bas étage;* parce qu'il entrait dans les arrangements de son plan que les convulsions et les convulsionnaires fussent méprisés par presque tout le monde. » Or, sans discuter l'explication donnée par ce naïf confident des secrets de Dieu, disons qu'il y a deux brillantes exceptions à signaler dans le choix dont il parle. Si elles ne sont pas précisément les seules, elles sont du moins les plus mémorables. C'est par elles que je vais commencer.

1. La croyance à cette venue d'Élie était, comme nous le verrons encore plus loin, une des folles idées qui traversaient le cerveau des convulsionnaires, et même aussi, il faut le dire, celui d'un certain nombre de jansénistes.

Il s'agit d'abord d'un sieur Fontaine, secrétaire des commandements de Sa Majesté Louis XV, et qui était chargé auprès d'elle de la présentation des placets. « Dès sa plus grande jeunesse, dit Carré de Montgeron, il eut beaucoup de piété ; mais instruit par des personnes persuadées qu'on doit une soumission entière à tout ce qui est décoré du nom toujours respectable du souverain pontife, et ébloui de l'accord apparent du très-grand nombre des évêques à recevoir la Constitution, il crut qu'une obéissance aveugle était due à cette bulle. Dieu ne l'abandonna pas à un sentiment si dangereux dans les circonstances présentes : il lui envoya des convulsions qui le détrompèrent. En même temps qu'elles éclairèrent son esprit d'une vive lumière, elles embrasèrent son cœur d'un feu si ardent, qu'elles le détachèrent aussitôt de tout ce qui est périssable; en sorte qu'il en est venu au point, non-seulement d'abandonner un emploi qui lui rapportait six mille livres d'appointements, mais encore de se dépouiller de ses biens pour mener une vie si austère, que les jeûnes qu'il fait passent quelquefois les forces de la nature. » Ainsi ce fut une conversion au jansénisme qui s'opéra dans la personne de cet honorable fonctionnaire. Le fait est remarquable; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la manière toute particulière dont il s'accomplit. Carré de Montgeron va nous en donner le récit complet :

« Dès 1732, M. Fontaine se trouva sujet à ressentir de temps en temps une si grande faiblesse dans les jambes, que dans ces moments il était hors d'état de se soutenir. Il ne regarda d'abord les accès de ces faiblesses subites que comme une maladie extraordinaire; mais la suite lui fit voir que c'était une espèce de prélude ou de préparation à la force surnaturelle avec laquelle Dieu avait résolu d'agiter tout son corps. En effet, au commencement de 1733, étant, à Paris, dans une maison où on l'avait invité à dîner avec une grande compagnie, il se sentit tout à coup forcé par

une puissance invisible de tourner sur un pied avec une vitesse prodigieuse, sans pouvoir se retenir, ce qui dura plus d'une heure sans un seul instant de relâche. Dès le premier moment de cette convulsion si singulière, un instinct qui venait d'en haut lui fit demander qu'on lui donnât au plus vite un livre de piété. Celui qu'on trouva le premier sous la main, et qu'on lui présenta, fut un tome des *Réflexions morales* du père Quesnel ; et quoique M. Fontaine ne cessât pas de tourner avec une rapidité éblouissante, il lut tout haut dans ce livre tant que dura sa convulsion tournante, avec une facilité parfaite, et un contentement inexprimable qui pénétrait jusqu'au fond de son cœur, et qui édifiait tous ceux qui étaient présents.

« Si ce fait n'avait pas été répété plus de trois cents fois depuis ce jour-là, et n'avait pas été vu par une multitude de personnes au-dessus de tout soupçon, je n'aurais pas osé le rapporter ; mais il a un trop grand nombre de témoins pour pouvoir être contesté, car cette convulsion si étonnante continua pendant plus de six mois. Elle se fixa même régulièrement à deux fois par jour, et elle n'a quitté M. Fontaine que le 6 août 1733, dès qu'il eut achevé de lire, en tournant toujours d'une force prodigieuse, les huit tomes des Réflexions du père Quesnel sur le Nouveau Testament, ce que M. Fontaine accompagnait de plusieurs élévations de son cœur vers Dieu.

« La convulsion tournante du matin lui prenait toujours précisément à neuf heures, et durait une heure et demie ou deux heures tout de suite ; celle de l'après-midi commençait à trois heures, et durait autant que celle du matin. Tous les jours M. Fontaine se trouvait en se levant une si grande faiblesse dans les jambes, qu'il ne lui était pas possible de se soutenir, ce qui continuait jusqu'à neuf heures que sa convulsion tournante le saisissait. Pour lors, son corps se posait sur une de ses jambes, qui, pendant l'heure et demie ou les deux heures que durait le tournoiement, ne quittait pas le centre où elle avait été placée, pendant

que l'autre jambe décrivait un cercle avec une rapidité inconcevable, se tenant presque toujours en l'air, et posant néanmoins quelquefois très-légèrement à terre, mais sans rien perdre de l'impétuosité de son mouvement. Le tournoiement de tout le corps se faisait avec une vitesse si prodigieuse, qu'un grand nombre de personnes ont compté jusqu'à soixante tours dans une minute; en sorte que, suivant le calcul de leurs observations, l'étendue de tous les tours que faisait une des jambes de M. Fontaine pendant une de ses convulsions tournantes, passait la longueur de deux ou trois lieues, lorsque l'autre jambe, qui ne posait que sur la pointe du pied, portait durant ce temps tout le poids de son corps.

« Après que la convulsion tournante du matin était finie, M. Fontaine se trouvait en état de se soutenir un peu sur ses jambes; mais elles ne reprenaient toute leur vigueur qu'après celle de l'après-midi, et pour lors il se sentait dans une force et dans une santé parfaites jusqu'au lendemain matin. »

Ce fut donc après ces incroyables accès de rotation forcée que Fontaine vit tous ses sentiments changer par rapport à la bulle, à l'appel et à tout ce qui s'ensuivait; car, ainsi que je l'ai dit en commençant, ses opinions étaient tout à fait opposées au jansénisme; et quant aux *Réflexions morales* du père Quesnel, qui jouent un rôle important dans cette affaire, il les regardait comme un ouvrage qu'il n'était pas permis de lire. Mais il ne se borna pas à pirouetter ainsi, pour la plus grande gloire de ses nouvelles croyances; il crut devoir se livrer en leur honneur aux austérités les plus extraordinaires; il voulut faire plus que n'avait fait le diacre Pâris, faire au moins autant qu'avait fait le *grand jeûneur* dom Léauté, que le lecteur n'a peut-être pas oublié[1]; en un mot, il se livra à des jeûnes

1. Voir l'*Histoire du diacre Pâris*.

effrayants, notamment à un jeûne de quarante jours, pour imiter sans doute celui qui est raconté de Jésus-Christ dans l'Évangile. Les détails que Carré de Montgeron nous fournit encore sur ce triste sujet ne manquent pas d'intérêt :

« Forcé par sa convulsion, dit-il, de sortir du lieu de son domicile le lundi 9 mars 1739, sans pouvoir y retourner, quelques efforts qu'il pût faire, M. Fontaine alla, par l'effet de la même impulsion qui l'avait chassé de sa retraite, chez un solitaire de ses amis, qui le reçut comme un envoyé de Dieu, dont il s'estimait fort indigne. Le lendemain matin, il fut contraint d'annoncer que tout le reste du carême il ne prendrait qu'un repas par jour, qu'il ferait au pain et à l'eau à six heures du soir; mais que les dimanches il mangerait à dîner du potage et du pain, et au souper tout ce qui lui serait présenté, à l'exclusion du vin. Tout cela fut exactement suivi.

« Après Pâques, il fut encore restreint au pain et à l'eau sans pouvoir faire autrement, avec la liberté néanmoins de manger à midi et au soir, et d'y joindre quelquefois douze olives ; ce qui dura jusqu'au 19 avril, que l'impression de sa convulsion lui fit déclarer forcément qu'il passerait quarante jours de suite sans prendre aucune nourriture, mais sans spécifier quand commencerait ce terrible jeûne.

« L'impossibilité où il se vit dès le lendemain lundi, 20 avril, de pouvoir rien porter à sa bouche, non plus que les jours suivants, malgré toutes ses tentatives, lui fit juger que le temps d'exécuter ce grand jeûne était déjà venu; mais il se trompa; celui-ci, qui ne dura que dix-huit jours, n'en était que la préparation. Cependant, si l'on fait attention à tout ce qu'il a été forcé de faire dans ce jeûne si singulier, on verra qu'il est aussi surnaturel que celui de la quarantaine, et qu'il a été bien plus rigoureux par rapport aux effets.

« Non-seulement M. Fontaine a été privé de toute nourriture et boisson pendant ces dix-huit jours, mais même il

travaillait tout le jour à un ouvrage des mains, guère moins pénible qu'il était très-appliquant, qu'il n'interrompait que pour réciter les offices aux heures canoniales; et il était forcé encore de passer les nuits presque entières à prier et à réciter des psaumes jusqu'à deux heures qu'il disait matines avec son compagnon de retraite; en suite de quoi, toujours entraîné par une impulsion contre laquelle ses résistances étaient vaines, il était obligé d'aller à une messe qui se dit à quatre heures du matin à l'église de Saint-Eustache, dont il était assez éloigné.

« Mais ce qui l'a le plus épuisé, c'est un très-étonnant gargarisme auquel l'instinct de sa convulsion l'a obligé dès le cinquième jour de son jeûne, quelquefois avec du vinaigre très-fort et tout pur, qui lui enlevait la peau de la bouche et de la langue; ce que néanmoins il fut forcé de continuer presque sans relâche le jour et la nuit, jusqu'au dix-huitième jour de ce jeûne, où il ne lui restait plus qu'un souffle de vie. »

Après avoir décrit en détail les effets de ce déplorable gargarisme, Carré de Montgeron continue ainsi :

« Tant de pertes et de fatigues, jointes à une privation totale de nourriture et de boisson, l'exténuèrent enfin tellement, que dès le 4 mai, quinzième jour de son jeûne, il était d'un décharnement affreux. Déjà l'ardeur du feu qui dévorait ses entrailles avait consumé le peu de chairs qui lui étaient restées. Il n'était qu'un squelette couvert d'une peau sèche et livide, qui, étant collée sur ses os, en représentait toute la forme. On l'eût pris volontiers pour une de ces momies d'Égypte qui ne se conservent que par leur entier desséchement.

« Depuis ce jour-là, il baissait à vue d'œil. Néanmoins, le lendemain, 5 mai, il crut pouvoir à son ordinaire aller à la messe de quatre heures, comme il avait encore fait la veille, mais il fallut se contenter de la bonne volonté. Son

ami, le voyant si faible, ne voulut point l'abandonner dans une si périlleuse entreprise. Ils partirent ensemble avant trois heures et demie du matin, et ne rentrèrent qu'à plus de huit, sans avoir pu faire que la moitié du chemin de leur maison à Saint-Eustache. A peine avaient-ils fait dix pas, que M. Fontaine était obligé de s'asseoir où il pouvait. Avant que le jour fût venu, il pria deux fois son conducteur de lui ramasser dans le ruisseau, avec une tasse de cuir qu'il avait, de l'eau bourbeuse et croupie, avec laquelle il se gargarisa. Lorsqu'on commençait à ouvrir les boutiques, il entra dans une où l'on vendait de la bière, et en demanda pour se gargariser. Le maître, voyant qu'il la rejetait sitôt qu'elle était dans sa bouche, frappé de sa figure étique et de voir qu'il ne pouvait presque se soutenir ni parler, le prit pour un ivrogne et le chassa honteusement, malgré les représentations de son ami. On n'aura pas de peine à croire que celui-ci fit tout ce qu'il put pour engager le convulsionnaire à reprendre le chemin de leur maison, afin d'éviter de pareils affronts; mais sa convulsion le contraignit malgré lui d'entrer encore dans quatre autres boutiques, à deux desquelles on le traita à peu près de même.....

« M. Fontaine, de retour chez son ami, ne put plus sortir ; il avait même de la peine à se tenir sur ses jambes. Il sentit mieux qu'il n'avait fait jusque-là, mais sans en être ébranlé, le terrible état où il était. *Je suis*, disait-il, *une araignée desséchée ; ma vie ne tient qu'à un de ses fils*. En effet, dès ce moment, et encore plus le lendemain, 6 mai, dix-septième jour de son jeûne, il tomba dans une extrémité désespérée, et l'impossibilité d'avaler une seule goutte d'eau subsistait toujours. Tous ceux qui le voyaient ne trouvaient plus aucun milieu entre la mort et un miracle. Lui seul conservait un calme et une sécurité parfaite, qu'il faisait connaître, non-seulement par son air content et tranquille, mais aussi par ces paroles du psaume : *Non moriar*, *sed vivam*, les seules qu'il pût articuler alors, et qu'il répétait souvent. Il les dit encore en balbutiant le 7 mai,

dix-huitième jour de son jeûne, à sept heures du matin. Mais peu après il parut réduit à une défaillance si complète et à un tel anéantissement, qu'enfin on n'en espérait plus rien. Plus de parole, presque sans mouvement et sans pouls ; un visage totalement défait, des yeux éteints, un râle, avant-coureur de la mort, tout annonçait qu'elle était proche, et qu'il allait rendre le dernier soupir.....

« Les personnes qui le gardaient la nuit, et qui lui mettaient dans la bouche de temps en temps quelque liqueur qu'il rejetait aussitôt, s'aperçurent enfin que le passage se trouva tout à coup entièrement libre.....

« Dès le lendemain, son directeur voulut qu'il se mît entre les mains d'un médecin, et qu'il en suivît les avis. Il s'y soumit avec une humble obéissance, et voici le succès des bouillons et de tout ce qui lui fut ordonné. Un dévoiement fâcheux et presque continuel, une enflure prodigieuse, surtout aux jambes et aux pieds qu'il avait monstrueux, un visage toujours pâle et très-bouffi, un dégoût général sur toute boisson et nourriture, jusqu'au sel qui lui paraissait fade et au vinaigre qui lui semblait insipide, furent les effets du règlement de vie qu'on lui imposa durant trois semaines; ce qui a continué dans ses autres régimes et jusqu'au moment du grand jeûne dont il me reste à parler, à la réserve qu'il n'était pas tout à fait ni si faible, ni si enflé.

« Le lundi, 22 juin, il déclare à son lever, par l'instinct de sa convulsion, que de ce jour-là commence son jeûne annoncé le 19 avril, et en effet il l'exécute. Dès les premiers jours, le fruit de ce jeûne est de le guérir de toutes ses infirmités. L'enflure, le dévoiement, tout cesse, et ses forces reviennent de jour en jour, comme il l'avait dit plusieurs fois en convulsion.

« C'est dans les plus grandes chaleurs de l'été, c'est dans le temps le plus difficile de l'année à observer la diète, temps auquel les règles des cloîtres les plus austères adoucissent et même dispensent les religieux des jeûnes de

l'ordre, c'est dans ce temps, dis-je, qu'il plaît à Dieu de priver M. Fontaine de toute nourriture pendant quarante jours, malgré des tentatives tant de fois réitérées devant son directeur et quelques amis, qui tous ont été bien convaincus de l'impossibilité où il a été de manger tant qu'a duré cette quarantaine. A l'égard de la boisson, il n'en a été privé que les neuf premiers jours; le 10, il a pu boire seulement de l'eau *toute pure*, et continuer ce rafraîchissement jusqu'à la fin de ce jeûne. »

J'ai souligné les mots *toute pure*, parce que M. Louis Figuier, après avoir emprunté, comme je le fais, à Carré de Montgeron, les principaux détails de cette histoire extravagante, mais sans aller tout à fait jusqu'au bout, écrit : « Montgeron convient pourtant que, dans ce long jeûne, Fontaine ne cessa jamais de satisfaire le besoin de la soif, ce qui explique en partie sa longue durée, *si l'on admet que les boissons dont Fontaine faisait usage étaient nutritives à un certain degré.* » En citant jusqu'à la fin, M. Louis Figuier aurait vu et fait voir à ses lecteurs que cette dernière supposition n'est pas possible. A-t-il voulu atténuer ce qu'il y a d'invraisemblable dans une pareille contravention aux lois de la nature? Cela ne me paraît pas bien nécessaire. Ce ne serait, en effet, qu'une atténuation, et il y a loin de là à l'explication complète du phénomène. Pourquoi alors ne pas admettre le témoignage tout entier de l'historien, qui, s'il est sincère, est aussi croyable là qu'ailleurs? D'autres convulsionnaires pratiquaient également des austérités contre nature, car voici ce qu'on lit encore, à ce sujet, dans Carré de Montgeron :

« Un des caractères que l'on voit dans presque tous les bons convulsionnaires, c'est l'attrait singulier que l'instinct de leur convulsion leur donne pour les austérités les plus rigoureuses de la pénitence. On en voit de tout âge, même de jeunes filles, se livrer à des macérations dont le seul

récit fait frémir. Il n'est point de moyens dont elles ne s'avisent pour mortifier, pour abattre, pour affaiblir leur corps. La plupart, depuis qu'elles ont des convulsions, ne font presque plus d'usage de leur lit; elles se couchent tout habillées, hiver et été, enveloppées seulement d'une couverture, les unes sur des planches, les autres à plate terre, d'autres sur des bûches, quelques-unes sur des chenets ou des barres de fer, ou sur d'autres instruments qui paraissent plutôt un supplice qu'une situation où l'on puisse prendre quelque repos. Quelle rigueur dans leurs jeûnes! ils les poussent tellement loin, qu'ils passent souvent les forces de la nature. Quelques-uns, pendant tout le carême, ne mangent que les dimanches et les jeudis. Je connais un convulsionnaire qui, depuis plusieurs années, ne mange le long de ce saint temps et celui de l'Avent que les samedis et les dimanches. Beaucoup jeûnent tous les jours au pain et à l'eau tant que dure ce premier temps de pénitence, ne faisant qu'un repas à six heures du soir, excepté les dimanches. J'ai une parfaite connaissance qu'il y a une convulsionnaire qui, pendant tout un carême, n'a mangé chaque jour pour toute nourriture qu'un panais cru, se refusant jusqu'au pain. »

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir au sieur Fontaine, celui-ci ne se trouvait pas trop mal de son jeûne. Il écrivait en effet à notre auteur lui-même, un peu avant la fin de son magnifique tour de force : « Je suis, cher frère, assez « près d'arriver au terme d'un de mes plus grands événe- « ments; c'est aujourd'hui le trente-sixième jour. J'espère « que celui qui a commencé et conduit la chose jusque-là « la fera arriver à son terme. Mais ce que je lui demande « par préférence et uniquement, c'est que ce soit pour sa « gloire et pour mon salut... Ma santé, qui fait une partie « très-intéressante de mon état présent, est, Dieu merci, « très-bonne, et je puis dire beaucoup meilleure qu'au « commencement du jeûne; car je n'étais point du tout

« remis de l'épuisement où j'étais tombé par ce qui l'avait « précédé. J'avais toujours les jambes très-enflées et très- « faibles, et un dévoiement continuel; tout cela m'a cessé « dans le moment... » Mais laissons l'ancien secrétaire des commandements de Sa Majesté Louis XV se féliciter d'avoir impunément reculé les bornes de la folie humaine, et voyons quel est le second des deux personnages dont j'ai parlé comme faisant exception à la vulgarité de position que l'on rencontrait généralement chez la gent convulsionnaire. Son histoire est aussi d'une certaine étendue, et vaut la peine d'être renvoyée au chapitre suivant.

CHAPITRE IX

Curieuse histoire du chevalier Folard ; le commentateur de Polybe devenu convulsionnaire. — Intéressants détails publiés par Jordan sur les convulsionnaires en général et sur le chevalier Folard en particulier. — La veuve Thévenet, convulsionnaire ; M. Louis Figuier et M. le docteur Calmeil. — Les convulsionnaires guérisseuses. — Guérison miraculeuse d'une religieuse par l'intervention d'une convulsionnaire ; monologue de la convulsionnaire ; manière dont elle s'y prend pour guérir la malade. — Autre fait de guérison par une convulsionnaire ; récit naïf du traitement ; un trait de ressemblance avec le somnambulisme magnétique.

Le second personnage dont je veux parler est le chevalier Folard, plus connu que le sieur Fontaine, car il a laissé la réputation d'un brave militaire et d'un tacticien distingué. Il avait été dangereusement blessé à la bataille de Cassano en 1705, puis blessé de nouveau à la bataille de Malplaquet, et fait prisonnier quelque temps après. Il avait fait encore d'autres campagnes, et s'y était très-honorablement conduit. Joignant la théorie à la pratique, il avait publié plusieurs ouvrages estimés sur l'art de la guerre, et notamment des *Commentaires sur Polybe*, connus et appréciés des érudits. Après une vie aussi bien remplie, il s'avisa, le croirait-on? de devenir convulsionnaire.

Je ne saurais mieux faire connaître de quelle nature étaient les convulsions de ce pauvre chevalier qu'en reproduisant, sinon en totalité, du moins en partie, une très-curieuse lettre que je trouve dans un volume publié à La Haye, en 1736, par le ministre protestant Jordan, sous le

titre de : *Histoire d'un voyage littéraire fait, en 1733, en France, en Angleterre et en Hollande.* Cette lettre est de l'auteur lui-même; il l'a imprimée dans son livre, telle qu'il l'avait adressée à un de ses amis.

Voici d'abord quelques passages du commencement :

« Monsieur, vous me demandez mon sentiment sur les convulsionnaires de Paris et sur les différents prodiges qui s'opèrent au tombeau du bon abbé Pâris. Je vous avouerai, monsieur, que j'en ai les oreilles si battues, qu'à peine puis-je me résoudre à vous en entretenir dans une lettre... Ne vous attendez pas, monsieur, que j'entre dans le détail des miracles qu'on attribue à cet abbé; je n'étais pas à Paris dans le temps de ces prodiges éclatants. Le magistrat a fait fermer le lieu où ils s'opéraient, et privé par là le peuple d'un amusement dévot qui faisait toute sa joie, et servait merveilleusement de matière aux entretiens. Vous connaissez, monsieur, le caractère du peuple : il est crédule et superstitieux, disposé naturellement à livrer pieds et poings liés son esprit et son jugement à la crédulité ; il aime l'extraordinaire. Vous me direz que vous avez vu des personnes sensées, ou qui paraissaient telles, donner dans cette crédulité ridicule. Je vous avouerai que j'ai vu à Paris trois sortes de personnes sur ce sujet. Des personnes qui avouaient franchement qu'elles étaient frappées de ces miracles; d'autres qui, se défiant d'eux-mêmes, jugeaient à propos de suspendre leur jugement; et, enfin, j'ai vu des personnes qui regardaient tout cela comme des tours de passe-passe, des effets de l'imagination et des artifices du jansénisme. Je me range du dernier parti... Ne vous imaginez pas, monsieur, que la vertu émanée du corps du bienheureux Pâris ait la force de ressusciter des morts, de rendre l'ouïe à un sourd, de donner la vue à un aveugle de naissance, de faire marcher un cul-de-jatte : jamais elle ne s'est avisée de pareils prodiges; non. C'est un abbé Bescherand, qui, couché sur le tombeau, saute à se briser les os, et, dans des accès

convulsifs, fait le saut de carpe sans se faire mal[1]. Ce sont des fous, qui avalent des charbons allumés, qui gobent comme pêches cailloux gros comme le poing, que l'on frappe des demi-heures sans qu'ils paraissent le sentir, qui souffrent dix hommes marchant sur leur ventre. Enfin, ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que plusieurs de ces dévots convulsionnaires révèlent les secrets du cœur, prédisent l'avenir, parlent le grec, l'hébreu, le latin et autres langues, quoiqu'ils n'en aient jamais eu aucune teinture. Plusieurs, sans être lettrés, font des discours profonds et mille autres choses de cette nature. Je regarde tout cela comme des tours de passe-passe, et j'ai vu dans mes voyages vingt joueurs de gibecière qui feraient nargue à la vertu miraculeuse émanée du corps de l'abbé Pâris. Pour ce qui regarde ces ignorants qui parlent grec, hébreu et latin, je m'inscris en faux contre tout cela... Je ne vois dans tous ces événements rien de divin, même rien de miraculeux... Est-ce se former de Dieu et de sa providence une bien juste idée que de s'imaginer qu'il intervienne dans tous ces événements qu'il plaît au peuple de nommer des prodiges?... Messieurs les jansénistes ne se font pas honneur de vouloir s'accréditer par des voies aussi frivoles et des moyens si opposés au caractère de la religion... Je n'y vois rien de miraculeux. Je vois des événements, ou, pour parler plus juste, on me rapporte des faits dont je ne trouve pas la cause. Est-ce assez pour m'autoriser à crier au miracle? Combien d'effets surprenants l'imagination ne produit-elle pas? Combien de moyens secrets la nature n'emploie-t-elle pas dans ses actes? Parce que je les ignore souvent, en sont-ils pour cela moins réels? »

L'auteur parle ensuite des convulsionnaires des Cévennes, auxquels il compare les convulsionnaires de Saint-Médard, sans rien voir de miraculeux dans les faits et

1. Le lecteur se rappelle qu'il a été question de lui ci-dessus.

gestes des uns ni des autres, et il arrive enfin au chevalier Folard, à qui il consacre les pages suivantes :

« Quand j'ouïs parler des convulsionnaires, accoutumé que j'étais à considérer le peuple comme crédule et facile, quand on le sait prendre, je n'y fis pas grande attention ; je me contentai d'admirer l'adresse des chefs du parti, et de plaindre le peuple, qui en est si facilement la dupe. Mais quand on me parla du chevalier Folard, que l'on m'assura être lui-même convulsionnaire, je vous avouerai franchement, monsieur, que je crus que l'on en imposait au docte commentateur de Polybe. Je voulus moi-même voir ce grand homme, pour désabuser ceux qui me l'avaient représenté sous une face aussi ridicule. Je fus, pour cet effet, à la rue Daguesseau, au faubourg Saint-Honoré; mais, quelle fut ma surprise, quand, au lieu de voir un homme d'esprit, un homme raisonnable, je trouvai dans ce fameux chevalier les faiblesses d'une femmelette et les absences d'un vieillard tombé en enfance, dans un corps usé par les fatigues de la guerre ! Un de mes amis m'y introduisit, en lui portant les *Gémissements de Port-Royal*, imprimés en 1714, qu'il cherchait depuis longtemps. Quelque grande que soit la vertu prophétique des convulsionnaires, le chevalier Folard ne me crut point protestant, et encore moins ministre ; il me prit bonnement pour un zélé partisan du parti.

« Il commença d'abord par nous dire, en jetant les yeux sur le livre dont je viens de parler, qu'avant que Dieu lui eût ouvert les yeux, il avait eu ce livre et en avait fait présent à un de ses amis. Le souvenir de cet ouvrage, le plaisir qu'il avait de le tenir entre ses mains, l'espérance qu'il avait d'y trouver de quoi se confirmer dans le fanatisme, tout cela l'émeut, le touche et grave sur son visage ridé un air d'héraclitisme, à la vue duquel il est comme impossible de ne pas faire le Démocrite. Je vous avouerai, monsieur, que je riais de bon cœur sous cape. Ce fameux convulsionnaire

nous parla d'un homme de distinction, qui lit distinctement un livre en faisant la pirouette, et cela pendant une heure[1]; et c'est là pour le chevalier un événement distingué; le doigt de Dieu y paraît d'une manière visible. Quoi ! les enfants deviennent convulsionnaires, et le nombre en est grand. Un enfant de trois ans embrasse le chevalier, l'appelle parrain à la première vue, ajoute que le chevalier est en grâce devant Dieu. Un autre enfant de quatre ans voit un crucifix à l'opposite d'un portrait de Jansénius, et cet enfant, montrant avec le doigt ces portraits, dit : *voilà deux bons amis!* tombe aussitôt dans les convulsions, et excite une dame et le chevalier à y tomber. Ce sont là comme autant de miracles parlants, qui animent tellement notre dévot chevalier, pour ne pas dire plus, que j'avais lieu de craindre de devenir le témoin d'une scène tragique. Il fait profession d'une sainteté austère; les péchés véniels sont même pour lui des écueils qu'il évite, et à l'approche desquels ce fanatique officier frissonne et frémit. Je ne doute point qu'après sa mort il n'opère des miracles, aussi bien que l'abbé Pâris. Ce chevalier ne parle plus de littérature; son unique occupation est de prier, de lire des livres de piété, de fréquenter les maisons des convulsionnaires, et d'aller à la piste des prodiges. Mais afin, monsieur, que vous ayez une idée juste des accès convulsifs de ce chevalier, en voici l'état, qui m'a été communiqué par une personne qui y a assisté plusieurs fois :

« On sait qu'il était autrefois (en parlant du chevalier « Folard) de ces esprits forts et incrédules, et qu'aujour- « d'hui il a la soumission et la docilité d'un enfant; qu'il « passe sa vie dans la prière et dans la retraite; en un « mot, que sa conversion est un vrai miracle. Il faut re- « marquer que sa conversion n'a été opérée qu'à l'oc-

1. Il s'agit très-probablement du sieur Fontaine dont il a été question dans le chapitre précédent.

« casion des prodiges qu'il a vus. Voici comme il est
« attaqué :

« Le chevalier Folard, qui prie sans cesse, récite par
« conséquent les vêpres chaque jour. Quand il est au canti-
« que de vêpres, c'est-à-dire au *Magnificat*, il ne peut ja-
« mais le commencer. Les convulsions le prennent aus-
« sitôt.

« Tout d'un coup il se laisse tomber et étend ses bras en
« croix sur le carreau. Là il reste comme immobile. En-
« suite il chante, et c'est ce qu'il fait fort fréquemment.
« C'est une psalmodie, qu'il n'est point aisé de définir. S'il
« prie, c'est en chantant ; si l'on se recommande à ses
« prières, aussitôt il se met à chanter. Dans d'autres mo-
« ments, il pleure. Après avoir pleuré, il se met tout à coup
« à parler par monosyllabes ; c'est un vrai baragouin, où
« personne n'entend goutte. Quelques-uns disent qu'il parle
« la langue esclavonne dans ces moments, mais je crois
« que personne n'y entend rien.

« Il sort quelquefois de son oreille un son, qui se fait
« entendre des quatre coins de la chambre. Ce fait paraît
« tout à fait singulier. Une autre fois, on le verra placé sur
« un fauteuil, ses pieds simplement accrochés par un des
« bras du fauteuil, pendant que tout le reste du corps est
« dans un mouvement fort rapide. Il fait aller son corps
« comme une carpe qui saute. Cela paraît bien fort et bien
« surprenant dans un homme âgé, infirme et couvert de
« blessures. Il bat beaucoup des mains. Quand il ouvre
« les yeux, il déclare qu'il n'y voit pas, qu'il est dans les
« ténèbres ; mais, quand il les ferme, il dit qu'il se trouve
« dans une lumière éclatante, et on le voit tressaillir de
« joie, tant il est content. Quand les dames se recomman-
« dent à ses prières, il prend le bout de leur robe, et s'en
« frotte, par-dessus son habit, le tour du cœur. Quand ce
« sont des ecclésiastiques, il prend le bout de leur soutane
« et il s'en frotte le cœur pareillement, mais par-dessous

« la veste. Il s'en frotte aussi les oreilles et d'autres en-
« droits du corps.

« Il faut remarquer que tout cela se passe sans connais-
« sance de sa part, sans y voir, ni sans entendre. Il s'atta-
« che comme une corde au cou, et, après avoir fait semblant
« de se secouer, il devient comme immobile. Il chante
« beaucoup ; il arrive même souvent qu'il chante une
« grande partie de la nuit. Sur la fin de sa convulsion, il
« chante, et dit en finissant : *il me semble que je chante.*
« C'est alors qu'il revient à lui-même, et que ses convul-
« sions finissent. On dit de lui (mais c'est ce que je n'ai
« point vu) qu'il ne peut pas entrer dans l'église de la Mag-
« deleine, sa paroisse. Sitôt qu'il approche de la porte, il
« se sent repoussé par une main invisible; d'autres m'ont
« dit qu'il s'imagine voir un spectre qui se présente à lui et
« qui le fait reculer. »

Après avoir reproduit cette communication qui lui a été faite, Jordan ajoute : « Voilà l'état des convulsions du chevalier Folard. L'on peut compter sur cette relation ; elle est d'un jeune homme, que j'ai vu plusieurs fois à Paris, qui a beaucoup d'esprit et de savoir, et qui a assisté plusieurs fois aux convulsions de ce chevalier. » Acceptons nous-mêmes la relation comme très-véridique, d'autant qu'elle n'a rien que de conforme à tout ce qui se pratiqua dans cet ordre de faits à cette singulière époque.

Le sieur Fontaine et le chevalier Folard représentent donc, parmi les convulsionnaires, la classe aristocratique. La classe moyenne nous fournirait peut-être aussi quelques exemples. Ainsi je citerai une certaine dame Thévenet, appartenant à la bourgeoisie de ce temps-là, qui éprouva des convulsions dans toutes les conditions du genre. Je ne puis me dispenser de raconter aussi cette histoire; et, pour continuer à me montrer aussi impartial qu'il est possible, je l'emprunterai à deux adversaires déclarés des convulsions

quant à leur caractère *merveilleux* : M. Louis Figuier, dont l'opinion à cet égard nous est déjà assez connue, et M. le docteur Calmeil, l'un de nos médecins aliénistes contemporains les plus accrédités, qui ne se montre pas plus disposé que M. Louis Figuier à accepter ce qu'on est convenu d'appeler le surnaturel, dans la question qui nous occupe.

Voici le passage de l'ouvrage de M. Louis Figuier, dans lequel le récit de M. le docteur Calmeil se trouve intercalé :

« La veuve Thévenet n'appartenait pas à l'aristocratie des convulsionnaires; mais elle ne sortait pas non plus des classes inférieures de la populace qui avaient fourni le plus grand nombre de ces énergumènes. C'était une honnête bourgeoise de Paris, irréprochable dans sa conduite et dans sa moralité, modérée même dans sa dévotion, jusqu'au jour où l'espérance de guérir d'une surdité complète, qui avait résisté à tous les remèdes de l'art humain, la fit recourir à l'intercession et aux vertus du grand saint des jansénistes.

« Le 20 septembre 1734, qui marque la date de ce changement de médication chez la veuve Thévenet, le cimetière de Saint-Médard était fermé depuis plus de deux ans, et les croyants ne pouvaient plus aller chercher les miracles à leur source. Ce jour-là donc, la veuve Thévenet se laissa persuader de boire de l'eau où l'on avait délayé un peu de terre apportée de la fosse du diacre; elle humecta son oreille avec un morceau de linge imbibé de la même eau, et commença une neuvaine en l'honneur du saint. Le lendemain, à la vue de quelques livres de piété que lui apportait une convulsionnaire, elle se sentit frappée de terreur. Rien ne se passe jusqu'au vingt-neuvième jour où, sa neuvaine étant terminée, elle en entreprend une seconde. Les nuits suivantes, agitations nerveuses, saisissement, frayeur extraordinaire. Le premier octobre, redoublement de ces signes, grande anxiété morale, à laquelle se joignent des tremblements; la malade déclare qu'il se passe en elle des choses

qui lui semblent tout à fait étranges. Ce sont les convulsions qui s'annoncent.

« Nous allons maintenant laisser parler un de nos plus savants pathologistes, M. le docteur Calmeil, auteur d'un livre sur la *folie*, que nous avons déjà cité plusieurs fois :

« Le 29 octobre, dit M. Calmeil, pendant une messe à la-« quelle assistait la veuve Thévenet, elle perçoit dans toute « son organisation une perturbation indéfinissable qui « l'oblige à sortir dans un jardin, où *sa tête commence à « être secouée sans la participation de sa volonté*. Aussitôt « qu'on la ramène dans son appartement, elle se met à « faire, malgré elle, de violents mouvements des bras, des « jambes, de toutes les parties qui sont susceptibles de mo-« bilité, et se porte de rudes coups de poing sur les cuisses. « Une femme qui cherche à la contenir est tellement im-« pressionnée à la vue de ce spectacle, qu'elle éprouve « pour son compte un long frisson nerveux. Un frère de la « veuve Thévenet, chanoine à Corbeil, s'épuise en efforts « superflus pour empêcher sa sœur de se frapper ; la figure « de la malade devient vultueuse, ses yeux se tournent, elle « répète qu'elle a le bonheur d'être convulsionnaire, qu'il « faut remercier Dieu de cette faveur, et les coups qu'elle « se porte se succèdent avec rapidité. Dans certains mo-« ments elle fait des sauts violents, comme pour s'élever « jusqu'au plafond ; le désordre de ses vêtements prouve « qu'elle méconnaît tous les sentiments de pudeur ; les mots « qu'elle prononce avec rapidité sont inintelligibles et n'ap-« partiennent à aucune langue connue. On tente de lui faire « prendre quelques aliments ; elle cède au besoin de par-« ler, de s'agiter, fait mille contorsions ridicules, inter-« pelle d'une manière familière ses voisines et ses proches, « leur frappe sur les membres, les regarde d'un air égaré, « recommence à leur porter de légers coups, et continue à « donner tous les signes d'une exaltation cérébrale alar-« mante. On se décide à la remettre dans son lit ; elle se

« prend à réciter des prières qui sont très en renom parmi « les convulsionnaires de Saint-Médard, et tombe dans des « attaques convulsives qui font croire à ses familiers « qu'elle s'élève en l'air tout d'un bond avec ses couver- « tures [1]. »

« Le reste de cette histoire, que nous achevons d'après le docteur Calmeil, n'en est peut-être pas la partie la moins curieuse.

« Pendant la nuit du 3 au 4 octobre, l'on crut que la « veuve Thévenet allait expirer. Pendant près de quatre « heures, elle resta sans mouvement, les dents serrées, le « visage et les mains glacées, sans qu'on pût distinguer le « souffle respiratoire ; au sortir de cette extase, elle éprouva « des mouvements convulsifs.

« Le 4 octobre, craignant elle-même une fin prochaine, « elle supplia le chanoine Mariette, son frère, de la confes- « ser, pendant qu'on irait chercher son confesseur habi- « tuel. A peine eut-elle commencé à accuser ses péchés, « que les convulsions devinrent plus intenses, qu'elle « perdit l'usage de la parole, et qu'on crut qu'elle avait « cessé d'exister. En revenant à la connaissance, elle s'é- « cria qu'elle était une bienheureuse, une convulsion- « naire, une prédestinée ! Son directeur de conscience, qui « avait eu le temps d'arriver auprès d'elle, lui adressa « quelques paroles pieuses. Elle entra dans des agitations « si horribles qu'il en fut effrayé. Il la vit se donner des « coups de poing sur les différentes parties du corps... et « sauter de son lit de plus de trois pieds de haut. Le prêtre

1. Je supprime ici d'assez longs détails, que continue à donner M. Louis Figuier, d'après M. le docteur Calmeil, mais qui m'entraîneraient trop loin. Je ne veux cependant point omettre une phrase caractéristique prononcée par la convulsionnaire, au milieu de ses plus grandes agitations. *Cela ne vient point de moi*, disait-elle, *je ne suis point maîtresse de ce que je fais et de ce que je suis.* Cette phrase donne à réfléchir ; on devine les conséquences que certaines personnes, dans l'intérêt de telle ou telle doctrine, pourraient en tirer.

« ayant dit à dessein que c'étaient là des mystères de Sa-
« tan, la veuve Thévenet tomba dans les attaques convul-
« sives les plus terribles. *On vit aussitôt une autre convul-*
« *sionnaire, qui se trouvait présente, branler la tête, les*
« *mains, les jambes et tout le corps, comme si ces parties*
« *eussent appartenu à un pantin.*

« Vers le milieu du jour, la veuve Thévenet présenta
« tous les signes de l'extase ; pendant ce nouvel état, elle
« récite les propositions du livre de Quesnel, et disserte
« sur la grâce triomphante qui fermente dans son cœur. Le
« soir, elle consent à remettre à son frère un *Manuel* de
« piété, dont la lecture provoque aussitôt le retour des pa-
« roxysmes convulsifs, et la nuit du 4 au 5 est exempte
« d'agitations.

« Le mardi 5 octobre, dès le matin, le chanoine son
« frère lui ayant fait des représentations sur l'état affreux
« dans lequel elle était depuis plusieurs jours, elle se ren-
« dit totalement et ne demanda plus que son confesseur or-
« dinaire, disant qu'autant elle l'avait eu en horreur,
« autant elle désirait le voir. Il vint, et dès qu'il fut pré-
« sent, elle remit à son frère le portrait du diacre Pâris,
« deux paquets de terre de son tombeau, un morceau de
« bois de son lit qu'on jeta au feu, puis elle fit profession
« de foi à l'église catholique,.. et (ceci a pour garant dom
« Lataste) elle n'éprouve plus ni agitation, ni mouvements,
« ne conservant qu'un esprit sain.

« La nuit du 5 au 6 fut marquée par la persistance de
« l'insomnie ; la malade, tourmentée par des scrupules re-
« ligieux, obligea sa garde à prier pour elle, et elle lut
« elle-même plusieurs pages dans ses livres pieux.

« Vers les cinq heures du matin, elle donna des signes
« de frayeur, se fit asperger d'eau bénite, et éprouva une
« résistance difficile à vaincre, quand elle tenta de sortir
« de sa chambre pour se rendre à l'église, où son frère
« devait célébrer une messe en l'honneur de sa guérison.

« Un sentiment de répulsion terrible enchaîna encore sa

« volonté, quand elle chercha à franchir la porte du saint « lieu où elle était attendue; il fallut recourir encore « à des aspersions d'eau bénite pour soutenir son courage. « Pendant la messe elle éprouva de la transpiration et des « transes mêlées de terreur. On chercha à la faire monter « au tombeau d'un saint personnage très-vénéré des fidè- « les; elle se sentit repoussée en mettant le pied sur les « marches de l'escalier. A peine avait-elle fait quelques pas « en avant, qu'elle rétrogradait en arrière. Enfin elle ren- « tra dans ses habitudes de raison, ne conservant qu'une « grande confusion de ce qui lui était arrivé, craignant de « retomber dans le même malheur, et redoutant beaucoup « le retour d'une vision qui l'avait assiégée dans la nuit du « 3 au 4 octobre. Pendant cette terrible nuit, elle avait eu « sous les yeux le spectacle d'un cadavre décharné, dont « les regards semblaient ardents comme le feu, et qui vo- « missait par la bouche une flamme étincelante. »

« On voit que dans le parti contraire aux jansénistes on n'avait pas renoncé au projet d'opposer saint à saint et tombeau à tombeau. Le chanoine Mariette et le directeur en titre de sa sœur étaient deux molinistes, qui avaient tenté tout ce qui était le plus propre à faire tomber la veuve Thévenet dans la *théomanie* (folie religieuse) dont elle venait à peine de guérir; car c'est bien évidemment cette affection qui, avec l'hystérie, dominait dans la veuve Thévenet comme dans le plus grand nombre des convulsionnaires de Saint-Médard. M. Calmeil remarque que, chez la veuve Thévenet, ces deux affections se compliquaient encore de démonopathie, de nymphomanie et d'extase, dernier état dans lequel la suspension partielle ou totale de la sensibilité physique peut seule, en effet, rendre vraisemblables les horreurs trop réelles qui devinrent bientôt familières dans le huis clos des sociétés convulsionnaires. »

Je n'ai pas voulu supprimer du morceau emprunté à

M. Louis Figuier la conclusion qu'on vient de lire. Elle est cependant prématurée, car c'est à la fin de cet ouvrage que je me propose d'exposer les différentes opinions qui ont été exprimées sur les miracles et les convulsions de Saint-Médard ; mais il suffisait que cette conclusion de M. le docteur Calmeil, acceptée avec empressement par M. Louis Figuier, ne me fût pas entièrement sympathique, comme je l'expliquerai plus tard, pour que je me fisse scrupule de paraître la dissimuler.

Quoi qu'il en soit, voilà un échantillon de convulsions éprouvées par une femme appartenant à la classe bourgeoise. Mais on ne trouverait, à ce degré de l'échelle, qu'un petit nombre de faits analogues, et c'est sur les degrés inférieurs qu'il nous faut chercher maintenant les acteurs de ces tragi-comédies qui occupèrent pendant si longtemps l'attention publique. Ils sont en nombre considérable, et j'ajoute qu'il y en eut de plusieurs espèces. Les plus respectables furent à coup sûr les convulsionnaires guérisseurs, ou plutôt les convulsionnaires guérisseuses; car si ce fut la basse classe qui fournit la plus grande quantité des convulsionnaires, ce fut aussi, parmi les deux sexes, le sexe féminin qui les fournit, sans aucune comparaison, en plus grand nombre. Ces convulsionnaires guérisseuses, quel que fût leur mode d'influence, rendirent au moins des services à l'humanité, à moins qu'on ne veuille refuser toute créance aux faits qu'on leur attribue; mais les récits qui en ont été donnés et qui sont parvenus jusqu'à nous ont, si je ne me trompe, un cachet de vérité qui permet difficilement de les révoquer en doute, et je crois encore plus prudent de leur donner une explication naturelle que de les nier. Il sera temps, du reste, de parler d'explication quand je serai arrivé au terme de mon travail; je désire continuer ici, purement et simplement, mon rôle de narrateur. Je dirai seulement, dès à présent, que les personnes qui admettent les phénomènes du magnétisme animal seront beaucoup moins portées

que d'autres à s'inscrire en faux contre les faits dont il s'agit.

Parmi ces faits, j'en choisirai deux qui suffiront pour édifier le lecteur sur cette particularité de l'œuvre des convulsions.

Le premier se rapporte à une dame Marguerite Loysel, dite en religion *de Sainte-Clotilde*, religieuse professe au couvent du Calvaire, établi à Paris, rue de Vaugirard, dans le faubourg Saint-Germain. Gravement malade de la poitrine, par suite d'un rhume négligé, cette dame avait eu la pensée de boire de l'eau mêlée avec de la terre du tombeau du diacre Pâris, mais elle n'en avait éprouvé qu'un soulagement momentané. Son état devenait de plus en plus alarmant, lorsque, le 8 juin 1733, entre trois heures et demie et quatre heures après midi, elle entendit de son lit la voix d'une convulsionnaire qui demeurait dans la maison, et qui avait des convulsions pour son propre compte depuis plusieurs mois. Cette convulsionnaire devait être l'agent de sa guérison. Comment s'y prit-elle, et que se passa-t-il entre elle et la malade? C'est ce que je vais raconter, d'après la *déclaration* qui en fut faite par-devant les notaires Huerne et Sellier, et que suivent deux certificats, l'un du docteur Reneaume, l'autre de M. Sauré, chirurgien juré à Paris.

« A trois heures précises, ladite convulsionnaire a commencé à sentir des tremblements et beaucoup d'agitations, pleurant amèrement, et se cognant la tête avec une grande violence. Environ un quart d'heure après, elle se mit à genoux, priant en cette posture avec beaucoup d'ardeur; après quoi elle se coucha à terre, et parla sur ce qui allait arriver, quelquefois fort bas, et de temps à autre d'une manière plus intelligible. Voici ce qui a été écrit mot pour mot, et à mesure qu'elle parlait : « Ah ! mon père, voyez « l'état de votre enfant; c'est un état de souffrance. Non,

« ma chère sœur, ne craignez point; le Seigneur ne vous « rejettera point. Que deviendriez-vous s'il vous avait « traitée selon vos péchés? Mais il a eu égard à sa miséri- « corde. Ne craignez donc point, ma chère sœur; vous avez « affaire à un père qui vous aime, et qui vous a toujours « aimée. Ah! Seigneur, que vous êtes bon de traiter cette « sœur dans votre miséricorde! Seigneur, que vos desseins « sont grands! Nul ne les peut comprendre. Ah! chère « sœur, ne perdez point courage; Dieu vous fait boire dans « son calice; demandez qu'il augmente votre foi. Seigneur, « soutenez-moi, fortifiez-moi; c'est pour elle que je souffre; « faites-moi la grâce de soutenir tout ce que vous daigne- « rez m'envoyer pour cette sœur; je suis trop heureuse de « souffrir; que je sente ce bonheur. Allons, ma chère sœur, « vous avez encore à souffrir, mais le Seigneur vous for- « tifiera. Ne vous l'avais-je pas bien dit, chère sœur, que « vous boiriez dans le calice de Jésus-Christ? Vous m'avez « demandé bien des fois si ce serait bientôt, mais vous « voilà dans l'amertume. Demandez au Seigneur qu'il vous « donne les forces nécessaires pour pouvoir résister aux « tentations de cet ennemi qui est sans cesse après vous « pour vous faire succomber; mais il ne vous vaincra pas, « car Jésus-Christ est votre force. Allons, ma chère sœur, « ne craignez point, redoublez vos prières. » Après ces paroles, que la convulsionnaire disait dans sa chambre, en convulsion, elle s'agita beaucoup, et se traîna sur le dos jusqu'à sa porte, l'ouvrit, gagna l'escalier, et s'arrêta sur la première marche, en disant : « Où va votre enfant, Sei- « gneur? elle ne le sait pas; » ensuite continua de descendre, et s'arrêta encore deux fois sur l'escalier, en priant toujours; elle alla jusqu'au bout de la galerie de l'infirmerie, ne sachant dans quelle chambre était la malade. Elle la trouva néanmoins, et se prosterna; après quoi, s'étant retournée sur le dos, elle entra le corps à moitié dans la chambre, en souffrant beaucoup. Elle se leva ensuite pour entrer, mais elle ne le pouvait, et dit : « Seigneur, je suis

« arrêtée. Quels sont donc les obstacles qui m'empêchent « d'entrer? Rompez les liens qui m'empêchent d'avancer. » Cette prière finie, elle entra à grands pas avec un air de majesté qui fit impression aux personnes présentes, se mit à genoux dans la chambre, et s'approcha du lit de la malade. »

Le récit que je viens de reproduire ne se présente qu'en second dans la *déclaration* à laquelle je l'emprunte. Il est précédé du détail de ce qui eut lieu dans la chambre de la malade; mais j'ai cru qu'il était plus naturel de suivre l'ordre des événements. Cette observation faite, pour l'acquit de ma conscience, je continue :

« *La convulsionnaire entra donc dans la chambre de la dame de Sainte-Clotilde*, où elle se mit à genoux, les bras en croix, se releva ensuite, s'approcha de son lit, lui mit en main une croix de bois de la couche de M. de Pâris, qu'elle, malade, porta sur-le-champ à sa bouche, ce qui causa une extrême joie à la convulsionnaire, qui, sur-le-champ, lui donna encore un paquet où il y avait de la terre du tombeau dudit sieur de Pâris, qu'elle lui redemanda peu de temps après; et ensuite la convulsionnaire présenta de cette terre à la malade, qui en prit et en mangea quatre fois de suite.

« Presque aussitôt après, ladite dame de Sainte-Clotilde commença à sentir sa poitrine se dégager, et sentit aussitôt ses forces revenir, et se mit à son séant dans son lit, ce qu'elle n'avait pu faire pendant sa maladie. Pendant ce temps, la convulsionnaire priait avec ardeur, invoquant continuellement M. de Pâris. Ensuite ladite convulsionnaire demanda de l'eau dans laquelle elle mit de la terre du tombeau de M. de Pâris, se mit à prier, étant couchée par terre sur le dos, se releva, et fit boire à la malade tout ce qu'il y avait d'eau dans la bouteille, à sept différentes fois, par intervalles, entre lesquels elle souffrait, priait, et

recommandait elle-même à la malade de prier Dieu avec confiance, et que certainement Dieu l'exaucerait. La malade sentait tellement la confiance naître dans son cœur, qu'elle n'hésita point de prier la mère infirmière d'apprêter ses habits dans l'espérance d'aller chanter le *Te Deum* au chœur, en actions de grâces. Tout cela dura jusqu'à six heures et demie du soir, et fut entremêlé de la lecture de plusieurs endroits de l'Évangile, de la récitation des Psaumes, et de prières à M. de Pâris. La malade, sentant ses forces revenir, demandait, de moment en moment, de se mettre à genoux sur son lit, et ensuite de se lever; mais la convulsionnaire répondit que le moment n'était pas encore venu. Ensuite l'heure de complies étant arrivée, et les dames religieuses qui étaient présentes étant prêtes à se retirer, le confesseur de la malade, qui était aussi présent, dit à la convulsionnaire : « Mais si Dieu voulait bien que « notre chère sœur vînt au salut, en parlant de la malade, « cela serait encore bien mieux. » Alors la convulsionnaire s'approcha du lit, redoubla ses prières, se mettant la tête sur le carreau, ce qu'elle avait déjà fait plusieurs fois, se releva à genoux, et dit à la malade : « Courage, ma sœur, « espérez, le moment approche; demandez à Jésus-Christ « qu'il augmente votre foi, et qu'il vous fortifie, car vous « êtes la faiblesse même. Seigneur Jésus, dites-lui une pa- « role, et faites-vous entendre, comme vous le fîtes à « Lazare; commandez, et vous serez obéi; dites-lui : *Levez- « vous, je vous le commande.* Allons, ma chère sœur, le « Seigneur vous le dit; levez-vous donc au plus tôt, et sor- « tez de ce lit de mort où vous êtes. » Ladite convulsionnaire, en disant ces dernières paroles, ferma les rideaux de son lit pour qu'elle pût s'habiller, ce que la malade fit avec une grande facilité, et vint au milieu de la chambre, où elle se mit à genoux auprès de la convulsionnaire sans aide de personne, etc., etc. » Je supprime la fin du récit, qui n'a plus qu'un intérêt secondaire. Le miracle était accompli; la malade était guérie, de l'aveu même du mé-

decin et du chirurgien dont j'ai mentionné plus haut les certificats.

Le second fait est celui de la guérison miraculeuse d'une dame Anne Dessos, dite Dubois, âgée de trente-trois ans, qui en a raconté tous les détails dans un long procès-verbal signé de sa main, à la date du 20 janvier 1733. Je ne reproduirai pas ce procès-verbal dans son entier; ce serait abuser de la patience du lecteur; je n'en citerai que la partie la plus importante, en conservant au récit toute sa naïveté.

Anne Dessos commence par décrire l'état déplorable dans lequel elle se trouvait, par suite d'accidents propres à son sexe, que des émotions successives avaient déterminés chez elle : fièvre violente, transport au cerveau, grande oppression, etc., etc. Elle avait été saignée plusieurs fois; on lui avait même administré les derniers sacrements. A sa dernière visite, faite vers les onze heures du matin, le chirurgien avait secoué la tête, en déclarant aux personnes qui entouraient la malade, qu'il ne fallait pas la laisser seule, parce qu'il pourrait lui survenir une suffocation de sang dont elle serait subitement étouffée.

« Je restai dans cet état, dit-elle, jusqu'à midi et demi, avec beaucoup d'accablement et presque sans forces, ne me sentant point, ne pouvant m'aider en rien, et résolue à la mort que j'attendais de moment en moment, lorsque je vis sur la porte de ma chambre le sieur Dusson, qui demeure dans la même maison que moi (rue de la Heaumerie), au deuxième étage, sur le devant; c'est le père de mademoiselle Dusson, dont je vais parler ci-après. Il me dit que sa fille était actuellement dans sa convulsion, et qu'elle souhaitait me voir, si je le trouvais bon; je répondis que je le voulais bien. Jusqu'alors, quoique je fusse pénétrée de respect pour les miracles opérés par l'intercession du bienheureux diacre François de Pâris,

j'avais eu toujours beaucoup d'horreur pour les convulsions, ce qui m'avait engagée à entrer dans les vues de l'hôtesse, qui voulait chasser de chez elle cette demoiselle à cause de ses convulsions. Je serai fâchée toute ma vie d'avoir été chez le commissaire pour le prier de nous en délivrer [1].

« Ladite demoiselle Dusson vint sur-le-champ, tenant en sa main une bouteille pleine d'eau, un livre sous son bras, et un paquet couvert de papier dans l'autre main. Elle entra dans ma chambre sans rien dire à personne, tenant toujours sa bouteille et ce petit paquet dans ses mains. Elle s'approcha de mon lit, les yeux élevés et fixés vers le ciel, les deux mains serrées sur sa poitrine comme si elle priait Dieu. Elle me parut comme une personne qui est en extase, et me dit ensuite d'une voix ferme : « Eh! toi, que fais-tu là? » Je lui répondis : « Je me sens bien mal. » Elle ajouta : « As-tu la foi? » Je lui répondis : *Oui*. « Ta foi, me dit-elle, sera-t-elle assez forte pour boire ce que je te donnerai? » Je lui répondis : *Oui*. Elle ajouta : « As-tu confiance à mon père le bienheureux François de Pâris? » Je répondis : *Oui*. Elle dit à son père, à qui elle avait remis la bouteille qu'elle tenait en entrant : « Donnez-moi cela. » C'était un gobelet qui était sur la cheminée. Son père lui présenta le gobelet; elle ne voulut point se servir de ce gobelet, le trouvant malpropre; c'était celui où l'on me donnait du bouillon. Je dis qu'il n'y avait qu'à ouvrir l'armoire et en prendre un autre. On le lui

1. Je dois dire que l'auteur d'un ouvrage anti-convulsionniste dont je parlerai plus loin, intitulé : *Les convulsions du temps*, se montre moins favorable à la demoiselle Dusson, car voici comment il s'exprime à son égard : « La fameuse Dusson, connue par la turpitude et la folie de ses convulsions, est la première qui ait paru avec le double don d'opérer des merveilles sur les corps et sur les cœurs... Depuis longtemps la Dusson n'est fameuse que par ses excès et ses extravagances, et la honte et l'ignominie ont suivi de près son honneur et sa gloire. »

apporta, elle le prit; elle mit dedans quelques gouttes d'eau de la bouteille qu'elle tenait en entrant; elle prit un peu de la terre la plus menue du tombeau du bienheureux, qu'elle avait dans le papier ci-dessus, la délaya avec ses doigts, remit par-dessus encore un demi-verre de la même eau; elle me l'apporta, et me dit en me la présentant : « Si tu as la foi en mon père le Bienheureux, bois cela. » Je dis : *Oui*. Elle me souleva d'une main la tête, et de l'autre elle me fit boire ce qui était dans le gobelet; elle mit un peu de la même eau et me fit boire le reste jusqu'à la dernière goutte; elle me remit sur l'oreiller, après quoi elle me dit : « Comment te trouves-tu? sens-tu encore du mal? » Je lui dis que mon mal ne me tenait plus au haut de la gorge, mais au-dessous de l'estomac; elle me dit : « Joins tes prières aux miennes; » et en disant cela, elle éleva ses yeux vers le ciel, les mains en forme de croix, remuant les lèvres pendant l'espace d'un *Miserere;* après quoi, retournant ses bras par derrière son dos, les ayant bien tendus, je la vis appliquant sa tête sur le carreau sans se mettre à genoux, ni sans se mettre tout de son long, ce qui interdit toute la compagnie et moi aussi; elle resta dans cette posture l'espace d'une minute ou environ. Elle se releva, se mit à genoux auprès de mon lit; elle prit le livre qu'elle avait apporté, et lut dans ce livre des prières qui me parurent très-belles. Elle se releva et me dit : « Comment te sens-tu? » Je lui dis que mon mal était encore descendu plus bas. Elle dit à son père : « Donnez-moi cela, » en lui montrant le gobelet dont elle s'était déjà servie; elle mit dedans environ un demi-verre de l'eau qui était dans ladite bouteille, et me le fit boire; après quoi elle me dit : « Es-tu guérie? » Je lui répondis : « Je ne sens plus aucun mal ni à la tête ni à l'estomac. — Renvoie donc ton chirurgien quand il reviendra, et ne prends plus de remède. » Je lui dis que je serais obligée de me faire purger, parce que je me sentais le cœur enveloppé de quelque chose. Sur cela, elle pleura amèrement, et me

dit : « Tu rends donc l'ouvrage de Dieu inutile? Quoi! après les merveilles que tu viens d'éprouver, tu veux encore te servir de médecine? » En disant cela elle pleurait tant et si fort, que son père me dit : « Dites-lui donc que vous ne vous en servirez pas. » Aussitôt je la tirai par sa manche et lui dis : « Ma sœur, je vous promets que je ne me servirai plus d'aucun remède. » Elle répondit : « Tu feras bien, car si tu t'en sers, tu retomberas et tu mourras. » Après quoi elle se remit encore en prière comme ci-dessus, se remit à genoux auprès de mon lit, et me dit : « Joins tes prières aux miennes, et implorons l'assistance du Bienheureux. » Notre prière étant faite, elle se releva, se retourna du côté de son père, et lui demanda encore ledit gobelet, où elle mit encore environ un demi-verre de ladite bouteille, en me disant : « Bois cela, c'est la médecine que tu dois prendre. A présent, comment te sens-tu? » me dit-elle. « Je ne sens plus rien du tout, lui dis-je, ni mal de tête, ni mal d'estomac, ni le cœur enveloppé. » Je voulais me lever, et elle me dit : « Attends, je vais te dire si tu es guérie. » Elle se mit à genoux, fit sa prière, se releva et me dit : « Lève-toi donc. » Elle ajouta : « Tu es guérie. »

Anne Dessos était guérie en effet, comme elle en fournit la preuve détaillée dans la dernière partie de son procès-verbal, dont je fais grâce au lecteur. J'en citerai seulement la phrase suivante, qui révèle une particularité curieuse : « *Il ne faut pas que j'oublie de dire que mademoiselle Dusson, étant hors de ses convulsions, fut extrêmement étonnée de se trouver dans ma chambre, et ne sachant rien de ce qui s'était passé.* » Cela ne ressemble-t-il pas d'une manière frappante à ce qui est attribué de nos jours aux somnambules magnétiques?

Des convulsionnaires guérisseuses, qui malheureusement n'étaient pas en majorité, passons à celles qui te-

naient seulement boutique d'actes extravagants et de tours de force, tels que ceux dont parlait tout à l'heure Jordan dans son *Voyage littéraire*. Celles-ci méritent moins notre sympathie, mais leur histoire offre un intérêt tout particulier, comme on le verra dans les chapitres qui vont suivre.

CHAPITRE X

Autres espèces de convulsionnaires. — Marie Sonet ou la *Salamandre*; certificat important en sa faveur; l'abbé d'Asfeld et Carré de Montgeron. — Exercices variés d'incombustibilité. — Exercices d'un autre genre par Marie Sonet. — La *Suceuse* ou *Psylle miraculeuse* ; réflexions critiques à son sujet. — Autre exemple de succion par une convulsionnaire, au bénéfice d'une religieuse affligée d'un cancer ; curieux détails. — Long et intéressant résumé de l'œuvre des convulsions par un écrivain de l'époque.

Par quels actes extravagants ou par quels tours de force commencerai-je? Parlerai-je d'abord de la *Salamandre*, de la *suceuse* ou de toute autre? Puisque j'ai nommé la *Salamandre* la première, commençons par elle.

La *Salamandre*, ou plutôt la fille Marie Sonet, était une convulsionnaire incombustible, et c'est ce qui lui valut son surnom. Le certificat suivant mettra tout de suite le lecteur au courant du phénomène tout spécial qu'elle présentait :

« Nous soussignés, François Desvernays, prêtre, docteur « en théologie de la maison et société de Sorbonne, Pierre « Jourdan, licencié de Sorbonne, chanoine de Bayeux, mi- « lord Édouard de Rumond de Perth, Louis-Bazile Carré de « Montgeron, conseiller au Parlement, Armand Arouet [1], « trésorier de la Chambre des Comptes, Alexandre-Robert

1. Cet Armand Arouet était le propre frère de Voltaire. Dans l'é-

« Boindin, écuyer, Pierre Pigeon, bourgeois de Paris, De-
« nis Villot, bourgeois de Paris, Jean-Baptiste Cornet,
« bourgeois de Paris, Louis-Antoine Archambault, et
« Amable-François-Pierre Archambault, son frère,
« écuyers; certifions que nous avons vu ce jourd'hui, en-
« tre huit et dix heures du soir, la nommée Marie Sonet
« étant en convulsion, la tête sur un tabouret et les pieds
« sur un autre, lesdits tabourets étant entièrement dans les
« deux côtés d'une grande cheminée et sous le manteau
« d'icelle, en sorte que son corps était en l'air au-dessus du
« feu qui était d'une violence extrême, et qu'elle est restée
« l'espace de trente-six minutes en cette situation, en qua-
« tre différentes reprises, sans que le drap dans lequel elle
« était enveloppée, n'ayant pas d'habits, ait brûlé, quoique
« la flamme passât quelquefois au-dessus; ce qui nous a
« paru tout à fait surnaturel...

« Plus, nous certifions que pendant que l'on signait le
« présent certificat, ladite Sonet s'est remise sur le feu en
« la manière ci-dessus énoncée, et y est restée pendant
« neuf minutes, paraissant dormir au-dessus du brasier,
« qui était très-ardent, y ayant eu quinze bûches et un co-
« tret de brûlés pendant lesdites deux heures et quart. En
« foi de quoi, etc. » (*Suivent les signatures.*)

L'abbé d'Asfeld, dont il a été question dans la Vie du diacre Pâris, et qui, à l'exemple de bien d'autres jansénistes, se montra hostile à l'œuvre des convulsions et publia contre elle un écrit intitulé : *Vains efforts*, etc., prit à partie, entre autres convulsionnaires, cette Salamandre, et en parla peu respectueusement. « La Sonet, dit-il, passait derrière

pître qu'il adressa dans sa jeunesse au maréchal de Villars, Voltaire parle de lui et le qualifie en passant :

Mes nièces, au lieu de prière,
Et mon *janséniste* de frère,
Riraient à mon enterrement.

une tapisserie où on la déshabillait jusqu'à la chemise et une petite camisole exclusivement; et *sans doute* qu'elle avait alors, non des valets de chambre, mais des femmes de chambre. Ensuite on l'enveloppait dans un drap que l'on attachait avec de fortes épingles. » Ce à quoi Carré de Montgeron répond : « Il n'est point vrai que sous le drap qui l'enveloppait de toutes parts, elle n'eût que sa *chemise et une camisole exclusivement*. Elle gardait un corset, un jupon et des bas. L'affectation maligne avec laquelle on a mis « *sans doute* », pour laisser le lecteur dans une espèce d'incertitude si elle avait des hommes ou des femmes qui la déshabillaient, fait voir quel est l'esprit qui a présidé à la rédaction de ce récit, qui bien certainement n'est pas celui de Dieu. La Sonet n'a point cessé, pendant ses convulsions, de demeurer avec sa mère, et ç'a toujours été elle qui la déshabillait dans une espèce de petit cabinet qui était caché derrière une tapisserie. » Mais l'abbé d'Asfeld continue : « Ainsi légèrement emmaillottée, elle criait: *tabous*, *tabous*, ce qui voulait dire tabourets; et aussitôt deux frères portaient *près de la cheminée*, où il y avait bon feu, deux tabourets, sur lesquels on posait la Sonet, qui, de cette opération, avait recu le nom de Salamandre. » Et Carré de Montgeron répond encore : « Il semble, à en juger par les termes de cette relation, qu'on ne plaçait les tabourets que vis-à-vis le feu. Or, c'est un fait qui a été vu une multitude de fois par des personnes sans nombre et de toute condition, par conséquent c'est un fait qu'on ne peut révoquer en doute, qu'à chaque *représentation*[1] ces deux tabourets, qui étaient de fer, à l'exception de deux planches sur lesquelles la Sonet appuyait sa tête et ses pieds, étaient mis dans la cheminée, des deux côtés du feu, en sorte que lorsque cette fille se mettait dessus, elle était précisément au-dessus des flammes, et que, quelque grand feu qu'il y eût, non-seule-

1. Je souligne le mot; ne dirait-on pas qu'il s'agissait, comme dans nos fêtes foraines, d'un véritable spectacle de curiosité?

ment elle n'en souffrait aucune incommodité, mais même le drap dans lequel elle était enveloppée n'a jamais été endommagé, ni seulement roussi, quoiqu'il fût quelquefois dans les flammes. »

Carré de Montgeron nous affirme en outre que Marie Sonet demeurait quelquefois dans le feu bien plus longtemps qu'elle n'y était restée le jour du procès-verbal en question. Il invoque à cet égard le témoignage de l'auteur des *Vains efforts* lui-même, qui, dans sa relation, ne craint pas d'avouer qu'ordinairement la convulsionnaire *demeurait exposée au feu le temps nécessaire pour faire rôtir une pièce de mouton ou de veau.* Seulement il demande comment, après un pareil aveu, on peut ne pas crier au miracle ; réponde qui voudra à cette question [1].

Un mot encore. La Salamandre ne représentait pas de la même manière chaque jour le supplice du feu. « Je l'ai vue par exemple cinq ou six fois, dit encore Carré de Montgeron, aussi bien qu'une multitude d'autres personnes, se

1. Une autre convulsionnaire, du nom de Gabrielle, dont il sera question plus tard pour d'autres exploits, se fit remarquer également par des actes d'incombustibilité. L'exemple dut même être contagieux, car on cite d'autres convulsionnaires encore qui ont exécuté des prouesses analogues. Carré de Montgeron, dans son troisième volume, dit qu'un de ses plus intimes amis, homme très-digne de foi, lui a mandé qu'il avait lui-même *fait cuire des pommes et durcir des œufs* en les pendant au cou de convulsionnaires qui plongeaient, ainsi accoutrées, leur tête dans les flammes. Il rapporte en outre le témoignage suivant d'un adversaire même des secours : « La convulsionnaire se met à genoux « devant un grand feu, plein de braise très-allumée et de flammes. « Alors une personne assise derrière elle sur une chaise et la tenant « par une lisière, lui plonge le visage dans les flammes, qui se replient « sur son front ; et la retirant aussitôt, il réitère la même chose par « un mouvement alternatif et réglé. On l'a quelquefois ainsi jetée « jusqu'à six cents fois de suite... Lorsqu'on tarde à lui donner ce « secours, elle se sent, dit-on, brûlée dans toutes les parties de son « corps, *en sorte qu'il faut la plonger dans le feu pour qu'elle cesse* « *d'être brûlée...* » Je m'arrête ici; après ce dernier trait il n'y a plus qu'à retirer l'échelle.

mettre les deux pieds chaussés au milieu d'un brasier ardent. Pour lors le feu ne respectait point ses souliers, ainsi qu'il paraissait avoir les autres fois respecté son drap; les souliers s'embrasaient, la flamme y prenait, et la semelle se réduisait en cendres, sans que la convulsionnaire ressentît aucune douleur à ses pieds, qui restaient un temps considérable au milieu du feu. J'ai eu même une fois ou deux la curiosité d'examiner si les semelles de ses bas étaient brûlées ainsi que ses souliers; la semelle tomba en poussière aussitôt que j'y touchai, en sorte qu'une partie du dessous de son pied resta nue. » Décidément cette femme avait bien quelques droits à son surnom.

On trouve dans les *Opuscules chirurgicaux* du chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Morand, comme aussi dans le grand *Dictionnaire des Sciences médicales*, à l'article *Convulsions*, des détails sur Marie Sonet; mais ils ne sont guère que la répétition de ceux qui précèdent, et je crois en avoir assez donné. J'ajouterai seulement, avant de prendre congé de la Salamandre, qu'on lui attribue un tour de force d'un autre genre et non moins excentrique. Après avoir crié : « Sucre d'orge! sucre d'orge! », elle se mettait en arc renversé, la tête et les pieds posant à terre et les reins soutenus en l'air par un bâton plus gros que le bras, aigu et pointu par un bout : c'était le sucre d'orge demandé. Puis, dans cette posture, et les reins appuyés sur la pointe du bâton, elle criait : « Biscuit! biscuit! ». Le biscuit était une pierre d'environ cinquante livres, qu'au moyen d'une poulie on laissait tomber à plusieurs reprises sur son estomac, et du plafond de l'appartement, ses reins portant toujours sur la pointe, sans que la peau ni la chair parussent en recevoir la moindre atteinte. Ce nouveau fait semblera sans doute à son tour très-extraordinaire, mais nous en verrons encore bien d'autres un peu plus loin.

Qu'était-ce maintenant que la *Suceuse*, que j'ai nommée après la *Salamandre*? Cette convulsionnaire, dont le vrai

nom était Charlotte Laporte, avait été surnommée la *Suceuse*, ou la *Psylle miraculeuse*, parce qu'elle suçait les ulcères et autres plaies du même genre, ce qui en amenait la guérison. J'aurais pu, à cause de ce dernier point, la classer parmi les convulsionnaires guérisseuses; mais j'ai trouvé que le *miraculeux* n'était pas assez évident dans ses opérations, et qu'au contraire le naturalisme paraissait y jouer un trop grand rôle. En effet, le docteur Hecquet, auteur d'un livre remarquable intitulé : *Le naturalisme des convulsions*, dont j'aurai lieu de parler quand j'en serai à la conclusion de cet ouvrage, dit à cette occasion : « La vertu infuse se trouvera-t-elle dans la *Suceuse*, cette merveilleuse de ces derniers temps, qui guérit les cancers, les écrouelles, et semblables ulcères les plus incurables en les suçant? Mais l'art de guérir les plaies en les suçant a des succès et des raisons naturelles, quand une bouche pure et une salive saine concourent à cette opération, et elle peut réussir quand les chairs seules sont entamées sans préjudice d'aucun viscère... Ajoutez qu'il n'est pas si sûr que se l'imaginent les convulsionnistes, que ce soient de vrais cancers ou des écrouelles qui se donnent pour telles dans le monde, etc., etc. »

Un autre adversaire de la *Suceuse* écrivit à l'époque « qu'il lui accordait un sou pour avoir une voie d'eau, afin de se laver la bouche chaque fois qu'elle aurait un ulcère à sucer, et cela par la même raison que Louis XIII accorda un septier de millet pour toute récompense à un de ses sujets dont l'adresse était si surprenante que, sans y manquer, il savait jeter de loin un grain de millet dans un petit trou qui ne comportait point un plus gros volume. » Mais c'était, malheureusement, méconnaître un service rendu, de quelque couleur qu'on se plût à le revêtir. Aussi un partisan des convulsions répondit-il avec assez de raison que l'homme au grain de millet était inutile à l'État, mais qu'on n'en pouvait dire autant d'une fille qui guérissait par la

succion des ulcères écrouelleux, abandonnés et reconnus incurables, *quand même la guérison serait naturelle*. Je recommande cette dernière réflexion aux gens qui, dans leur horreur pour tout ce qui présente un semblant de surnaturel, disent tout le mal possible de certaines guérisons obtenues en dehors des règles de l'art, et n'ont que des paroles de mépris pour le guérisseur. Je crois que l'essentiel est de guérir, quel que soit le procédé employé, et le lecteur sera probablement de mon avis.

Du reste, si Charlotte Laporte était suceuse par spécialité, elle n'était pas la seule qui se livrât à cette triste mais philanthropique opération. D'autres convulsionnaires la pratiquaient à l'occasion. Dans une des Lettres qu'il a publiées sur les convulsions, Poncet dit en parlant d'eux : « Ils pansent des écrouelles ouvertes, pleines de pus et « horribles à voir. Ils les lèchent; ils en attirent le pus « avec la langue ; ils les sucent jusqu'à ce qu'ils aient par- « faitement nettoyé les plaies ; ils l'avalent sans en rece- « voir la moindre incommodité; ils lavent les linges qui « ont servi de compresse dans de l'eau qu'ils boivent en- « suite[1]. Il y en a plusieurs qui, avant que d'entreprendre « ces horribles pansements, en ont toute l'horreur que « nous en aurions nous-mêmes si nous étions condamnés à « les faire; mais cette horreur passe aussitôt qu'ils sont « déterminés à obéir. » Carré de Montgeron, qui reproduit ce passage des lettres de Poncet, le fait suivre de quelques détails sur la guérison par succion d'une petite fille qui avait une jambe pourrie par des écrouelles. Ces détails sont intéressants, mais certains d'entre eux exciteraient trop le dégoût du lecteur, qui me saura gré de les lui épargner. J'aime mieux emprunter, sur le même sujet, à notre inépuisable auteur un autre récit plus supportable, et qui

1. Les convulsionnaires ne sont pas les seuls qui aient eu le triste courage d'avaler des breuvages aussi dégoûtants ; les annales catholiques nous offrent plus d'un fait analogue, de la part de saints ou saintes, à qui Dieu pardonne d'avoir cru ainsi lui être agréables !

renferme en outre d'autres particularités assez curieuses. Il s'agit de la guérison d'une dame Masson, dite de sainte Pélagie, religieuse de Saint-Nicolas de Pontoise :

« En 1733, cette vieille religieuse, alors âgée de cinquante-sept ans, vint à Paris pour chercher quelque soulagement à un cancer qui lui dévorait le sein du côté droit. Elle se mit entre les mains de M. Boudou, ce fameux chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui lui déclara qu'il n'y avait pas d'autre moyen de la guérir que de lui extirper entièrement la mamelle..., mais d'autres personnes l'en détournèrent, croyant qu'il n'était plus temps...

« Tel était le triste état de cette religieuse, lorsqu'une dame, chez qui elle se trouva, lui proposa de la mener voir les convulsions de Virginie, qui avait pour lors une sorte de piété, et qui était chez des personnes de bien. La religieuse accepta volontiers la proposition, par le seul motif d'une pure curiosité. Cependant, dans le moment que cette dame et la religieuse sonnèrent à la porte de la maison où était Virginie, cette convulsionnaire, qui ne pouvait en avoir été instruite par aucun moyen naturel, déclara à plusieurs personnes présentes que celle qui sonnait à la porte était une religieuse que Dieu lui envoyait pour la guérir. Elle courut même au-devant d'elle, lui déclara la mission qu'elle venait de recevoir de la panser, découvrit son affreuse mamelle qui était couleur de pourpre, dure comme une pierre, et ouverte par une profonde plaie qui exhalait une odeur insupportable, suça ce trou si infect, en avala le pus, et y versa ensuite de l'eau mêlée de la terre du miraculeux tombeau.

« En moins de quinze jours l'effroyable ouverture qu'avait faite le cancer, fut entièrement remplie par des chairs saines et couvertes d'une peau nouvelle. Cependant la supérieure du couvent de Pontoise ayant mandé à la religieuse qu'elle lui ordonnait de revenir, la convulsionnaire lui dit qu'il fallait obéir, qu'elle continuerait de la panser en son

absence, et elle l'assura que Dieu achèverait de la guérir lorsqu'elle serait retournée dans son couvent. En effet, Virginie continua de la panser par représentation, en faisant les mêmes gestes et prenant les mêmes attitudes que si elle la pansait effectivement[1]. Mais ce qui est bien digne de remarque, c'est que Virginie détaillait chaque jour le progrès que faisait la guérison, et même les petits accidents qui semblaient quelquefois la retarder.

« Une personne de distinction, voulant éprouver si ce que disait la convulsionnaire était vrai, prit la précaution d'écrire à la religieuse, pour la prier de lui mander chaque jour ce qui lui arriverait, et vérifia chaque fois, par les lettres de la religieuse, que tout ce qu'avait déclaré la convulsionnaire était de la plus exacte vérité.

« Enfin la convulsionnaire ayant annoncé la guérison parfaite du sein de la religieuse pour un jour marqué, l'effet confirma la vérité de la prédiction qu'elle en avait faite. »

Ajouterai-je que deux ou trois ans après cette belle cure, Virginie perdit de vue les principes religieux qu'elle paraissait avoir, et qu'elle tomba dans l'inconduite, sans cesser toutefois d'être convulsionnaire? C'est un détail qui ne change rien au fait que nous venons de raconter. Seulement Carré de Montgeron, qui ne peut dissimuler ce triste revirement, en infère que des convulsions peuvent être d'abord l'œuvre de Dieu, puis devenir l'œuvre du démon. « Est-il étonnant, dit-il, que le Très-Haut donne quelque pouvoir à Satan sur des convulsionnaires, soit en punition des fautes qu'ils auront commises, ou pour d'autres raisons au-dessus de notre intelligence? » Cet excellent homme trouve toujours moyen d'arranger les choses.

1. Les magnétiseurs de nos jours ne se vantent-ils pas aussi de faire de la magnétisation à distance, et n'y a-t-il pas quelque rapprochement à établir entre les deux cas? je renvoie la question à de plus compétents que moi sur cette matière.

Je ne sais si tout ce qui me reste à raconter venait du ciel ou de l'enfer; on peut au moins dire au figuré, des personnages qui occupèrent la scène, qu'ils avaient le diable au corps. Mais comment raconter tout cela, et par quel bout commencer? Je crois ne pouvoir mieux faire que d'emprunter d'abord à un écrivain de l'époque (1733) le résumé de ce qui se passait de plus important chez la gent convulsionnaire au moment où il tenait la plume. La citation est un peu longue, mais elle donne une idée à peu près complète de l'œuvre, et je n'ai rien trouvé de mieux à cet égard. Commençons donc par ce résumé :

« Qu'on se représente des filles, dit l'auteur[1], car il y a peu d'hommes, et les indécences qu'on reproche à l'autre sexe ne sont pas remarquées dans les hommes ; à des heures incertaines ou marquées, et quelquefois après de légers pressentiments, ces filles tombent ou paraissent tomber subitement dans des frémissements, dans des espèces de frissons, dans des bâillements, dans des saisissements; elles se jettent par terre, sont reçues sur des matelas ou des coussins qu'on leur prépare. Là, leurs grandes agitations commencent; elles se roulent, elles se tourmentent, elles se frappent; leur tête tourne de tous côtés avec une vitesse extrême, leurs yeux se renversent ou se ferment, leur langue sort au dehors, elle pend sur les lèvres, ou se retire au fond du gosier; leur col s'enfle, leur estomac se gonfle, leur bas-ventre s'élève, leur respiration se contraint; elles ont des suffocations, elles gémissent, elles poussent des cris et des sifflements; elles aboient comme les chiens, elles chantent comme des coqs; on aperçoit dans tous leurs membres des secousses et des contorsions; elles s'élancent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; elles font des culbutes

1. *Examen critique, physique et théologique des convulsions, et des caractères divins qu'on croit voir dans les accidents des convulsionnaires*, sans nom d'auteur, mais attribué à l'oratorien Louis Débonnaire.

et des mouvements dont la pudeur s'offense; elles se trouvent dans des postures indécentes; elles s'étendent, elles se roidissent, elles restent comme mortes des heures et des jours entiers; elles deviennent, dit-on, sourdes, aveugles, muettes, paralytiques, insensibles, et tout semble se passer en elles, sans elles-mêmes.

« Il y en a dont ce qu'on appelle les convulsions sont moins des agitations involontaires que des actions délibérées. L'une représente certains traits choisis de la vie de M. de Pâris; elle met le couvert, range les siéges, se choisit deux convives qu'elle fait asseoir avec elle, et quoiqu'il ne paraisse aucun mets sur la table, elle prend la cuiller, la porte à sa bouche, et mange à vide. Ce premier acte est suivi d'un second sans aucun intermède: elle s'approche d'un miroir, et passe le dos d'un couteau sur son visage, avec tous les tours de main d'un homme qui se rase; elle finit par l'exercice du catéchisme, elle arrange les assistants, les interroge, et les reprend quand ils font de mauvaises réponses. L'autre, au milieu de l'obscurité de la nuit, se met quelques moments à la fenêtre; elle la referme, demande une chandelle et puis un livre, qu'elle ouvre et qu'elle met entre les mains de quelqu'un des spectateurs, elle le lui reprend après qu'il en a lu quelque page, ou quelque demi-page, et lui fait au nez de grands éclats de rire; elle demande alors à quelque prêtre s'il sait ce qu'elle vient de faire, et comme il confesse ingénument son ignorance, elle veut bien en développer elle-même le mystère: ce sont les divers degrés de la conversion du pécheur. Une troisième ne prend de nourriture que le soir, et quand on lui présente quelque aliment avant la fin du jour, ses lèvres s'enfuient d'horreur, et sa bouche va se cacher alors dans son oreille; elle soupe avidement, mais dès qu'elle a mangé ce qui suffit aux besoins de la nature, sa bouche s'enfuit de nouveau pour l'avertir de ne plus manger. C'est ainsi qu'elle nous retrace l'image des anciens jeûnes des chrétiens. Une quatrième enfin ne peut plus

souffrir les matelas, elle fait coucher en travers une bonne dame, se met dessus et s'écrie : *Ah! que je suis bien, ma sœur Marthe! voilà l'Église fondée sur Jésus-Christ.* Voilà ce qu'il me semble qu'on peut appeler le comique.

« Le tragique, ou le tragi-comique, est réservé pour d'autres actrices; celles-là suivent dans leurs extases les différentes actions de la passion de Jésus-Christ qu'on leur récite; elles les expriment par leurs mouvements et par leurs gestes, elles imitent tout, jusqu'au coq qui chante pour avertir Pierre de sa chute; elles s'étendent en croix, elles font semblant de boire, elles crient, elles expirent, et tout est consommé pour elles. Celles-ci se pendent ou se font pendre, tantôt par le col, tantôt par les pieds; elles saisissent des épées ou d'autres instruments, elles lèvent la main pour frapper, et désignent par là les divers tourments qui sont réservés aux vrais fidèles, c'est-à-dire à ceux qui s'attacheront constamment à l'œuvre des convulsions; les prêtres alors seront dégradés, et elles les dégradent, etc. Toute cette espèce est mise au rang des *figuratives*.

« Les *apocalyptiques*, ou visionnaires, ont des songes sans sommeil : elles découvrent sous diverses images la persécution qu'on fait souffrir aux convulsionnaires, et la protection que Dieu leur accorde; elles voient des anges tantôt en l'air, et tantôt à leurs côtés; le blanc est à droite, et le noir à gauche; ils leur parlent, et elles répondent; elles reçoivent d'en haut des avertissements bien articulés, elles y reconnaissent la voix de M. de Pâris, c'est lui-même, elles ne peuvent s'y méprendre, quoiqu'elles n'aient jamais eu le bonheur de l'entendre ni de le voir quand il était vivant.

« Passons aux *thaumaturges*, ou faiseuses de miracles. Elles s'imaginent, ou veulent persuader, qu'elles ont reçu ce grand don du ciel avec leurs convulsions; pour en donner des preuves, elles pétrissent des bosses, elles broient les

poignets des enfants noués; elles les appuient sur leurs genoux, et paraissent les tirer fortement des deux mains pour les étendre; elles font de la boue avec de la terre du tombeau du bienheureux diacre, et vont, les yeux fermés, l'appliquer sur ceux des aveugles; elles font ôter un carreau du milieu d'une chambre, pour former une piscine de Siloë de la place qu'il occupait, elles y mettent un peu de la même terre, versent de l'eau dessus, et tournent trois fois autour à plusieurs reprises; après cette consécration d'institution convulsionnaire, elles font coucher quelque malade, qui ne descend dans la piscine que par le derrière de la tête, elles y mettent ensuite leur épaule à côté du patient, dont elles prennent sur elles les douleurs : ce sont là quelques-unes de leurs merveilles.

« Les *prêtresses* viennent après; on leur voit exercer les diverses fonctions du sacré ministère; elles confessent, et donnent des pénitences; elles lavent les pieds de leurs apôtres; elles imposent les mains aux prêtres, après les avoir fait mettre à genoux devant leurs consécratrices; elles célèbrent la messe; on en sait même quelques-unes, ou quelques-uns, qui baptisent, en joignant la parole à l'élément pour rendre le sacrement parfait. Au milieu de ces cérémonies, et quelquefois dans d'autres temps, elles parlent des langues inconnues, ou plutôt des jargons forgés, que personne n'entend, et qu'elles n'entendent pas elles-mêmes.

« On nous en peint enfin comme de vraies *prophétesses*, selon tous les sens qu'on donne au terme de prophétie : ce sont de merveilleuses explications des grandes vérités, des découvertes de choses qui ne peuvent se savoir par aucunes voies humaines, une pénétration des pensées les plus secrètes, des divinations, des connaissances du passé, des prévoyances ou des pressentiments de l'avenir; elles font des discours longs et sublimes, au-dessus de leur portée naturelle, des exhortations pathétiques, des prières admi-

rables et sans préparation. *Elles ont*, nous dit quelqu'un[1], des vues extraordinaires sur les maux de l'Église, les connaissant d'une manière plus profonde et plus élevée que les savants ; elles sont plus occupées et plus touchées des fautes commises par les amis de la vérité que de celles des ennemis ; elles voient le fond des cœurs ; elles déclarent les péchés, inspirent des sentiments de pénitence, et convertissent de grands pécheurs ; elles distinguent les reliques, et surtout celles de M. Pâris, entre tout ce qu'on leur offre qui pourrait y ressembler ; elles sont plus violemment agitées lorsqu'on les leur applique sans qu'elles le sachent, du moins on le dit. On publie que la même chose leur arrive lorsqu'on met sur elles des livres ou des écrits anti-constitutionnaires ; qu'elles sont brûlées par l'attouchement des pierres tirées des ruines de Port-Royal ; elles discernent les appelants de ceux qui ne le sont pas ; elles sentent les convulsionnaires, ou ceux qu'on appelle miraculés, aux premières approches ; elles nomment à leur abord des personnes qu'elles n'ont jamais vues ; elles font à d'autres, sous des noms empruntés, ou sous leur simple nom de baptême, toute l'histoire de leur vie, de leurs démarches, et de leurs allures les plus secrètes ; elles leur révèlent ce qui se passe, ou ce qui doit se passer, dans leurs familles ; on les interroge et elles répondent au nom de l'esprit qui parle par leur bouche ; elles disent à quelques-uns qu'ils seront pendus, rompus, décapités ; elles promettent à quelques autres le don de Dieu, c'est-à-dire le don des convulsions, et ce don leur arrive ; elles annoncent les états dans lesquels elles doivent tomber elles-mêmes, leurs propres guérisons ou celles des convulsionnaires, ou de ceux qui font des neuvaines ; elles en marquent le jour et le moment précis ; elles joignent à cela quelques singularités

1. L'auteur fait ici allusion à un écrit favorable aux convulsionnaires, qui avait paru sous le titre de : *Plan général de l'œuvre des convulsions*.

prophétiques, comme de dévorer des volumes entiers, d'avaler des charbons ardents, etc.

« Mais le grand objet des prédictions, c'est le retour prochain des Juifs, et la venue d'Élie, qui doit en être l'instrument: Il viendra, disent-elles, dans peu, dans quelques jours, dans quelques semaines, dans quelques mois. Sa venue sera précédée d'une éclipse de soleil, qui durera deux heures et cinq minutes : on verra paraître un arc-en-ciel d'une forme singulière, une grande étoile en plein midi, des anges autour du soleil et de la lune : circonstances avidement et scrupuleusement recueillies par les scribes de la Marguerite, si fameuse par ses divinations. Dans tout cet état prophétique, les convulsionnaires sont dans une perpétuelle aliénation d'esprit, elles parlent du milieu de leurs agitations, elles ne savent ce qu'elles disent, elles ne se souviennent point de ce qu'elles ont dit, ou protestent qu'elles n'en conservent pas le souvenir le plus léger; cependant ailleurs les actions conspirent avec les prédictions. *L'époux* et *l'épouse* ont des colloques mystérieux sur le grand événement qui fait la plus chère attente du troupeau fidèle. Le *Juif errant*, après s'être égaré pendant quelques jours, revient, et son retour est célébré par des acclamations saintes, par de tendres démonstrations, et par des cantiques de joie : c'est à peu près tout ce que présente le beau côté de la médaille.

« Tournez, et vos yeux tomberont sur des objets moins mystérieux, moins divins, disons-le sans détour, sur des objets moins édifiants et plus scandaleux. Imaginez-vous une fille qui fait asseoir un homme, dont les pieds sont bandés contre quelque appui solide pour tenir plus ferme la convulsionnaire qui s'assied près de lui, dos contre dos, et trois hommes qui la pressent par devant de toutes leurs forces ; elle se relève, et six hommes la pressent entre eux avec effort, trois par devant et trois par derrière ; neuf la prennent ensuite, deux par chaque bras, deux par chaque jambe, et le dernier par la tête, pour la tirer violemment

en long sur un lit; d'autres, dans la même posture, se font comme écarteler en l'air; elles se couchent sur le ventre et deux hommes les frappent du plat de la main sur les reins; ils sont successivement relevés par deux autres, de sorte que ce martelage dure quelquefois plusieurs heures. Quelques-unes se font berner dans des draps. D'autres, debout sur un seul pied, sont balancées entre deux nappes, qui les font tomber en devant et qui les relèvent en arrière. On prépare ailleurs un matelas avec des sangles étendues en travers, la convulsionnaire arrive, se couche dessus, et dans la violence de ses agitations, on la sangle depuis le bas-ventre jusque sous les bras, tandis qu'avec une sangle pareille, on la tire fortement par le menton. La scène change, une grosse servante vient se coucher auprès de sa maîtresse; on roule le matelas pour les emballer ensemble, avec toute la contention des plus robustes emballeurs; des cordes passées par-dessous enlèvent le ballot et le suspendent par le moyen de plusieurs poulies attachées au plafond.

« Ce n'est pas tout : plusieurs de ces filles paraissent avec des habits flottants, sans ceinture, sans souliers, sans bas, sans bonnet, sans coiffure, et le reste très-négligemment couvert. Il y en a qui n'ont que de petites camisoles et de larges culottes; cela s'appelle être en habit de convulsionnaire. C'est dans cette indécence qu'elles font leurs sauts, leurs bonds, leurs cabrioles et leurs culbutes, et forcent les spectateurs à voir ce qui ne devrait jamais être vu. Des hommes leur mettent les pieds sur les bras, sur les jambes, sur les cuisses, sur le ventre, sur le col et jusque sur les yeux mêmes; ils les enlèvent par les pieds avec des cordes, et leurs têtes échevelées se secouent, se tournent, se relèvent par secousses, retombent ou demeurent quelque temps pendantes et comme immobiles. Des hommes encore s'élancent comme des béliers qui joutent, et leur viennent donner dans le sein des coups de tête; elles y souffrent jusqu'aux coups de poing ou de bûche; on en sait qui se le

sont fait tirailler avec les mains par plusieurs personnes; telle découvre le dos, pour laisser voir les trémoussements qui se font dans sa bosse; telle les reins, pour y faire remarquer les mêmes allongements qu'on aperçoit dans son visage. Une des plus célèbres s'est un jour dépouillée jusqu'à la nudité la plus honteuse; le fait, quoique nié par des désaveux postérieurs, n'en est pas moins constant, et j'en donnerai des preuves qui réduiront à l'impossible ceux qui voudraient le contester[1].

« Ce n'est rien encore. Les secours que ces filles *demandent avec empressement*[2] leur sont donnés par des hommes, par préférence aux femmes, et souvent par préférence à d'autres hommes : leur choix ne balance point, et tombe communément sur des ecclésiastiques, ou sur des jeunes gens; elles se mettent sur leurs genoux pour y laisser passer leurs convulsions; elles exigent qu'ils les portent sur leurs mains en l'air comme des enfants; elles se mettent à cheval sur leur col, les jambes pendantes sur l'estomac, et font ainsi des tours de chambres ; elles ont des prédilections marquées pour quelques-uns, dont les mains, disent-elles, les soulagent plus que celles des autres, et toutes ces charitables complaisances sont récompensées par des minauderies, par des paroles doucereuses, par des polissonneries, par de petits soufflets. »

Ici l'auteur déclare qu'il s'arrête de peur d'en trop dire, et je ne serai pas moins discret que lui. Nous pouvons d'ailleurs nous contenter de ce qu'il vient de nous exposer comme idée générale de l'œuvre. Je vais y ajouter quelques faits particuliers, pour compléter l'édification du lecteur, et cela me donnera l'occasion de parler un peu plus au long

1. D'autres relations en font foi ; l'une d'elles parle d'ecclésiastiques qui durent prendre la fuite devant une pareille exhibition.

2. Nouvel emprunt au *Plan général de l'œuvre des convulsions* dont il a été question tout à l'heure.

des *secours* dont il vient d'être question, secours qualifiés dans certains cas de *meurtriers*, tant ils ressemblaient à de véritables assassinats. Les récits qui nous en ont été transmis dépassent toute croyance, et il est permis de supposer que les faits ont été exagérés, de quelque manière qu'on cherche à les expliquer. Chacun est libre de faire une part plus ou moins grande à cette exagération.

CHAPITRE XI

Secours *violents* ou *meurtriers*. — Trois curieuses histoires de convulsionnaires, empruntées à l'ouvrage intitulé : *Les convulsions du temps ;* Pierre, la sœur Margot, dite *la Crosse*, et la sœur Nizon, ou Nizette. — Longs détails en particulier sur les exercices de Margot et de Nizon. — Autres détails sur les convulsionnaires en général, par l'auteur de l'ouvrage précité.

Pour un certain nombre des faits particuliers que je désire encore mettre sous les yeux du lecteur, et dans lesquels les *secours*, plus ou moins dignes d'être appelés *meurtriers*, pourront jouer un rôle, j'aurai d'abord recours à un ouvrage intéressant qui fut imprimé en 1737 sans nom d'auteur (comme presque toujours), sous le titre un peu long de : *Les convulsions du temps, attaquées dans leur principe et ruinées dans leur fondement par la consultation des trente docteurs* [1]; *le système du mélange et le système des discernants confondus*, etc. Au milieu de ce plaidoyer fort sensé contre les convulsions, figurent trois histoires principales de convulsionnaires : l'une dans laquelle il s'agit de convulsions purement divertissantes, les deux autres dans lesquelles les convulsions ont lieu avec accompagnement des secours *violents* ou *meurtriers* en question ; je vais les emprunter toutes trois à l'auteur.

La première histoire est celle d'un nommé Pierre, qui a

1. Trente docteurs en théologie, bien qu'appelants, avaient signé une consultation remarquable contre les convulsions. Elle avait été délibérée à Paris, le 7 janvier 1735.

joué un rôle important dans les convulsions. C'est lui qui prétendit un jour, à propos de l'œuvre, qu'il fallait faire trois fosses : que dans la première il fallait ensevelir la raison, toutes les objections dans la seconde, et dans la troisième la réputation et l'éclat. Apparemment il fit usage de ces trois fosses pour lui-même, car voici ce que l'historien raconte de lui :

« A la fin d'un discours prononcé en convulsion vers l'été de 1733, on le voit, pour se désennuyer, jouer aux dés avec Dieu, qui lui gagne son cœur, qu'il avait mis au jeu. Pierre est plus heureux dans une seconde partie qui lui sert de revanche; et Jésus-Christ s'étant rendu sa caution, parce qu'il n'avait plus rien à mettre au jeu, il fait râfle, emporte les enjeux, regagne son cœur, qu'il veut néanmoins que Dieu garde. Ensuite, las de jouer, il laisse à Jésus-Christ la partie et le soin de gagner le cœur d'un de ses amis, et sort de convulsion.

« Dans un autre discours, prononcé de même en convulsion, il déloge avec Dieu, et paraît fort embarrassé de l'endroit où Dieu et lui iront fixer leur demeure.

« Dans un autre encore, prononcé le 1er avril 1733, il pêche à la ligne dans une chambre, avec une tringle de fer, et se jette avec avidité sur le poisson qu'il prétend avoir trouvé, bien fâché de ne le prendre qu'un à un, sur quoi il adresse à Dieu sa plainte. Passant ensuite dans une seconde chambre, la pêche se trouve plus abondante; il prend donc une serviette pour filet, et après l'avoir jetée, il la retire ensuite avec grande peine, comme remplie de gros poissons, qu'il félicite de leur capture.

« Un autre jour enfin, car on ne peut tout rapporter, étant à la campagne à quelques lieues de Paris, il y donne le spectacle varié de plusieurs convulsions aussi singulières que divertissantes. S'étant d'abord imaginé apercevoir Élie sur une montagne de sablon, à quelque distance du lieu où il habitait, il va plusieurs fois lui rendre visite, se sen-

tant, dit-il, porté à cela par un certain penchant et une inclination particulière. Le don de Dieu l'ayant réveillé une autre fois pendant la nuit, et tout le monde étant accouru au spectacle, il se mit à battre de bonne façon un des spectateurs de ses convulsions, qui, de son côté, souffrait patiemment ses coups, croyant faire en cela, disait-il, un personnage symbolique. Se promenant sur le soir, à son ordinaire, dans une des avenues de la maison, il eut des convulsions accompagnées de discours ; et rendant compte de ce qui s'y était passé à un de ses plus zélés partisans, affligé de n'en avoir pu être le témoin, il lui dit que Dieu lui avait montré la grandeur et la dignité des convulsionnaires, les desseins qu'il avait sur eux, qui sont tels, ajouta Pierre, qu'un jour, lorsqu'il les aura accomplis, les anges mêmes leur porteront envie, et voudront, s'il était possible, changer avec eux d'état et de sort. C'est encore dans ce même endroit que, saisi d'une convulsion subite, et rempli de l'idée du prophète Élie, il monte sur le dos d'un fauteuil, en présence de plusieurs personnes, veut ensuite monter sur la tête de celui qui le soutenait, puis court au jardin, adressant ces paroles à ceux qu'il rencontre : « Dis-moi où il est (le prophète Élie) ; » puis, quittant sa redingote, veut monter sur une charmille élevée qui refuse de le soutenir, escalade ensuite un chariot de tonture qui servait à tailler les palissades, le visage tourné vers sa chère sablonnière pour découvrir s'il ne voyait point arriver le prophète, et revient enfin à lui, ne sachant, dit-il, ni où il est, ni ce qu'il a dit. »

La seconde histoire regarde la sœur Margot, dite *la Crosse*, convulsionnaire très-célèbre au dire de l'auteur ; et ce qu'il raconte d'elle peut bien justifier cette célébrité. Voici le récit de ses faits et gestes, dans l'ordre des différents *travaux*[1] auxquels elle se livrait :

1. A la fin de 1732 et au commencement de 1733, on appelait les

« On commençait par l'exercice de la *lisière*. Il se faisait en passant autour du corps de la convulsionnaire une lisière, dont les deux bouts passés derrière son dos étaient tenus par une personne; deux autres la tenaient chacune par une main, la tirant les unes et les autres vers soi à tour de rôle. Si au lieu de prendre la convulsionnaire par la main, on la prenait par le poignet, elle criait et s'en plaignait; je trouve ailleurs que cet exercice s'appelait le *balancement*, et cela en effet en a assez l'apparence.

« Ensuite venaient les *coups de poing sur le sein*. Pour les recevoir, sœur Margot s'asseyait, et celui qui devait les donner se mettait à genoux devant elle. Il fallait frapper juste à l'endroit qu'elle montrait, immédiatement au-dessous des mamelles, sans quoi elle se plaignait. Plus on allait vite dans cet exercice, plus elle se disait soulagée. Elle recevait quelquefois jusqu'à trois mille coups de suite; mon témoin oculaire a pris la peine de les compter.

« De là on passait au *battement de tête*. Pour bien faire cette opération, il fallait quatre personnes; elles s'arrangeaient autour de la tête de la convulsionnaire, et la battaient dans une espèce de cadence; une cinquième donnait du poing sur le sommet de la tête. Il ne fallait pas frapper trop fort, mais vite et doucement, et faire ce qu'on appelle le moulinet, ce qui plaisait infiniment à la convulsionnaire.

« Après cela on lui *pressait le ventre*. La sœur Margot s'asseyait à cet effet sur une chaise, et un homme, joignant alors les deux poings, les appuyait sur son ventre. Trois, quatre, quelquefois cinq personnes pressaient ensuite celui-ci pour qu'il pressât plus fortement le ventre de Margot, et cela durait jusqu'à ce qu'elle prît la main d'un frère, qui criait aussitôt : « Holà! », et les travailleurs quittaient à l'instant, pour revenir à la charge au premier

convulsions *travaux*, et les donneurs de secours, ou valets de chambre, *travailleurs*.

ordre. Il faut remarquer qu'il faut toujours que ce soient des hommes qui fassent cette opération.

« On *pressait* ensuite *le poignet*. C'est peu de chose, et cela, je crois, ne sert que pour donner le temps de reprendre ses esprits. Cela se faisait en pressant avec violence et avec les deux mains l'os du poignet. On sentait, dit-on, pendant cette opération, un mouvement violent dans le bras, pareil à celui que feraient des eaux qui coulent avec rapidité.

« Venait après le *serrement de tête*. Un travailleur passait pour cela une serviette autour de la tête de la convulsionnaire, et la liait derrière, de manière qu'on pût, entre elle et la tête, passer un bâton pour tortiller avec effort la serviette, jusqu'à ce que la convulsionnaire dît : « C'est assez. » Cela s'appelait le *couronnement d'épines;* ce qui n'empêchait pas quelqu'un des *frères* [1] de dire par délassement quelques plaisanteries, qui faisaient rire quelquefois la sœur Margot.

« Tout ceci préparait à des opérations plus grandes et plus hasardeuses. Elles commençaient par l'*étranglement*. Pour y parvenir, la convulsionnaire étant entre deux tabourets, on lui passait sur le menton une serviette, dont les deux bouts allaient derrière la tête. Deux personnes, alors, montant sur les deux tabourets, prenaient d'une main les bouts de la serviette, et mettaient l'autre sur le menton de la convulsionnaire; puis, faisant toucher leur tête en s'appuyant sur l'épaule l'une de l'autre, elles élevaient en haut la convulsionnaire, d'autres personnes la tirant par en bas, pendant qu'une autre encore appuyait sa main sur son gosier, ce qui faisait proprement l'étranglement. Tout ce manége fatiguait extrêmement les pauvres travailleurs.

1. Les hommes qui participaient habituellement à ces exercices étaient appelés *frères*, de même que l'on donnait le nom de *sœurs* aux femmes convulsionnaires.

« Après l'étranglement, venait se placer fort à propos le *secouement*. Il se faisait en passant comme ci-dessus une serviette sur le menton de la convulsionnaire, dont les deux bouts passaient de même derrière sa tête; et alors une personne, les prenant, montait sur un tabouret, élevait à quelque distance de terre la convulsionnaire, et la secouait quelque temps, à peu près comme le bourreau secoue les pendus.

« Le secouement était suivi du *jet au plancher*. Cela se faisait en passant deux lisières sur le corps de la convulsionnaire; un travailleur en tenait une devant, et un autre une seconde derrière; deux autres la prenaient chacun au-dessous des aisselles, et le tout ainsi arrangé, tous les quatre l'élevaient en même temps aussi haut qu'il leur était possible, et la laissaient ensuite (en la soutenant cependant toujours un peu) retomber sur ses pieds. Cela se faisait une vingtaine de fois de suite, après quoi les travailleurs se reposaient, et ils en avaient besoin; car, si cette opération était assez divertissante pour la sœur Margot, il faut avouer qu'elle était pour les travailleurs des plus fatigantes.

« A cela succédait le *tiraillement à quatre lisières;* il se faisait ainsi : Margot étant assise sur un tabouret, on lui passait quatre lisières autour du corps. Quatre personnes tenaient chacune deux bouts de deux lisières, étant assises à égale distance de la convulsionnaire. Celle de derrière appuyait ses deux pieds sur son dos ; celle qui se trouvait devant, au-dessous de ses mamelles, après avoir ôté ses souliers, ce qui n'empêchait pas que quelquefois Margot n'en ressentît du mal; les deux des deux côtés mettaient chacune un pied sur chacune de ses aisselles; après quoi, toutes les quatre personnes tiraient à qui mieux mieux, et pressaient de toutes leurs forces la convulsionnaire jusqu'à ce qu'elle donnât elle-même le signal pour finir, et c'était ordinairement un : *je vous remercie.*

« Cela préparait à l'*écartelage*, qui se faisait ainsi : On

couchait sur le dos la sœur sur deux tabourets ; on l'attachait ensuite à l'un des deux avec une lisière; alors une personne la tenant par la tête, quatre autres la tiraient chacune par un pied et une main. Ceux qui tiraient les pieds étaient assis par terre, et, pour avoir plus de force, avaient les leurs sur une tringle de bois mise au bas du tabouret; ceux qui tiraient les bras avaient leurs pieds passés sur le tabouret même. Cet exercice était des plus violents, et mon témoin oculaire, d'après lequel je parle, ne put le soutenir jusqu'à la fin, entendant craquer les os de la pauvre Margot, ce qui, à la vérité, faisait sur-le-champ interrompre ce violent exercice.

« A l'écartelage succédaient *différentes manières de rompre*. La première et la plus légère était celle qui se faisait en donnant du coin de la main sur le cou de Margot, à peu près comme on frappe sur les oreilles d'un lapin qu'on veut tuer, mais cela ne faisait pas même une blessure à Margot. La seconde était plus sérieuse : on prenait une tringle de bois, dont on posait les deux extrémités sur deux tabourets, et deux personnes s'asseyaient dessus pour tenir la tringle en état. Alors un homme fort et robuste se saisissait de Margot, et la poussant avec violence, lui faisait donner des reins sur la tringle. Une autre façon de rompre fera frémir : on prenait une chaise qu'on mettait sur un lit; on y faisait asseoir ensuite la convulsionnaire, qu'on y attachait avec des lisières; alors deux personnes fortes et vigoureuses prenaient la jambe cambrée de Margot, et faisaient des efforts pour la redresser contre le pied du lit, qu'elles soulevaient quelquefois avec les personnes qui étaient dessus pour rendre la charge plus pesante.

« Mais la grande opération était le *battement à coups de bûche*. On le faisait en différentes manières. Tantôt la convulsionnaire se couchait sur le ventre, et on la frappait sur le dos; tantôt elle se couchait sur le dos, et on la frappait sur le ventre; tantôt c'était sur chacun des côtés que se faisait successivement la décharge. C'étaient

quelquefois deux personnes qui la frappaient, quelquefois aussi il n'y en avait qu'une. L'instrument qui servait à ce rude exercice était une bûche de chêne ; pour la facilité des travailleurs, on avait réduit un des bouts en poignée ; l'autre bout, qui portait sur la convulsionnaire, étant beaucoup plus large, ce qui faisait une espèce de massue. Mon témoin a compté jusqu'à deux mille coups déchargés sur la pauvre Margot, qui avait soin de marquer l'endroit où il fallait la frapper par une lisière plusieurs fois repliée autour de son corps, et d'avertir quand on frappait au delà, ou quand les lisières se dérangeaient, à quoi les travailleurs apportaient sur-le-champ un prompt remède.

« Pour joindre ici tout de suite les opérations merveilleuses de cette convulsionnaire, j'en ajouterai encore une ou deux, que je tiens pareillement de témoins oculaires. Une, par exemple, qui mérite de trouver ici place, est la convulsion de la *crosse*, qui distingue spécialement la sœur Margot entre les convulsionnaires. L'opération se faisait ainsi : Margot s'asseyait sur le plancher, adossée d'une part à un des assistants, pareillement assis à terre, et de l'autre les pieds appuyés contre les talons d'un autre en pareille posture. Alors un troisième, se soutenant sur les épaules des deux personnes assises à terre, montait sur les éminences en arc de la jambe de la convulsionnaire, et s'appuyait fortement dessus, jusqu'à ce qu'elle l'avertît qu'elle ressentait du mal.

« Une autre fois qu'elle se frappait le visage, paraissant désirer quelque chose qu'elle ne marquait pas, un des frères lui demanda si elle ne voulait pas *qu'on lui traînât le visage contre terre;* et, sur la réponse qu'elle le désirait, on la prit aussitôt par les jambes, et la traînant sur le visage, on lui fit faire cent trente-six tours d'une chambre qui a dix pas de long. Son menton paya la façon de cette opération extraordinaire, et fut écorché par le coin d'un carreau qui se trouva sur la route ; mais il n'en arriva d'autre inconvénient qu'une écorchure qui mit obstacle

pour quelques jours à la convulsion de l'étranglement.

« Toutes ces opérations finissaient quelquefois par le repas de Margot. Il fut simple et frugal le jour qu'y assista celui de qui je tiens cette histoire. Au premier signe qu'elle donna à ce sujet, un des frères, qui entendait à demi-mot, apporta aussitôt une petite table devant la sœur, mit le couvert, et dans deux petits vases de terre servit de la soupe et de la viande, avec environ une demi-livre de pain, que Margot mangea avec un appétit proportionné à l'exercice qu'elle venait de faire. L'assemblée se sépara ensuite, prête à revenir à la première scène, que Margot ne tardait pas de donner. »

La troisième histoire, enfin, est celle d'une convulsionnaire bossue, non moins célèbre que la précédente, qui s'appelait Nizon ou Nizette. En voici les détails, également fournis, dit l'auteur, par un témoin oculaire des faits, à la date du mois de mars 1733 :

« 1° Une des principales opérations de la convulsionnaire était la *potence;* mais parce qu'il y aurait eu du risque à l'y attacher par le col, comme se font les pendaisons ordinaires, on pendait Nizon par les pieds, quatre ou cinq hommes la soutenant jusqu'à ce qu'elle eût été attachée à une corde qui tenait au plancher. Nizette alors, la tête en bas, buvait de l'eau du puits de M. de Pâris, se balançait, dormait, parlait aussi quelquefois à quelques personnes de l'assemblée, qu'elle honorait plus particulièrement de son attention.

« 2° L'exercice de la *roue* était un peu plus sérieux. On la couchait pour cet effet sur une table, et après lui avoir mis une corde au col, on lui attachait sur le dos les pieds et les mains; après quoi six personnes, trois d'un côté, trois de l'autre, frappaient du plat de leur main sur le tronc de son corps, un septième serrant la corde qu'elle avait au col, de manière que sa langue, enflée et de couleur bleuâtre

tre, sortait de deux doigts de sa bouche. Couchée ensuite sur le dos d'une chaise, on la promenait par la chambre, et je ne sais si ce n'était point pour représenter le traînement sur la claie.

« 3° Nizon n'en avait pas pour un supplice, et après la *potence* et la *roue*, venait le *crucifiement*. On l'étendait pour cette fois sur une croix, on l'y attachait avec des cordes par les pieds et par les mains ; on lui faisait sur la tête une couronne pareillement avec des cordes, pour tenir lieu de la couronne d'épines ; le maître des cérémonies donnant ensuite le signal, trois frères approchaient légèrement des pieds et des mains de Nizon des clous qui ne faisaient que toucher sa peau pour représenter les stigmates. Tous ces préalables finis et exécutés, on élevait la croix, autour de laquelle les assistants, rangés, récitaient affectueusement le psaume XXI. Nizon penchait ensuite la tête, pour mieux représenter un Christ mourant ; on la descendait ensuite de la croix ; et, pour que la figure fût complète, un frère, assis sur une chaise, la tenait quelque temps en état de mort, c'est-à-dire les yeux fermés, sur ses genoux, représentant par là naturellement une Notre-Dame-de-Pitié, ce qui durait autant de temps qu'il en fallait pour la récitation bien articulée du psaume XXVI [1].

1. Les choses ne se passaient pas toujours d'une manière aussi inoffensive ; nous en aurons plus loin la preuve détaillée ; mais voici déjà ce que rapporte Dulaure, d'après le chirurgien Morand que je nommais tout à l'heure à propos de la *Salamandre :*

« Une fille d'environ trente-cinq ans ouvrit la scène ; on la nommait sœur Rachel. Elle subit froidement le supplice de la croix, se laissa clouer les pieds et les mains sur des planches croisées, et déclara qu'elle était crucifiée pour la seconde fois... *Quand plus tard* on la décloua, elle perdit peu de sang...

« Sœur Félicité, fille d'environ trente-cinq ans *également*, parut à son tour, s'apprêta au supplice de la croix, déclara qu'elle allait le subir pour la vingt et unième fois ; deux planches fixées et croisées l'une sur l'autre étaient placées horizontalement ; elle s'étendit dessus ; on lui enfonça dans les pieds, dans les mains, des clous de cinq pouces de long, qui pénétrèrent fort avant dans le bois. En cet état, elle conversait

« Je passe les balancements, les tiraillements, les foulements aux pieds, qui sont communs à cette convulsionnaire avec bien d'autres, et dont on a donné des exemples; je ne rapporte ici que les opérations qui lui étaient particulières. C'en était une, par exemple, d'avaler des charbons ardents sans en être brûlée; quoiqu'elle ne pût de même manger des pierres de Port-Royal, qui lui brûlaient, disait-elle, la bouche. C'en était une autre de se tenir un peu inclinée, soutenue par les épaules par quelques frères, et de marcher quelques pas portant un homme sur son dos.

« Une autre fois, étendue sur un lit garni de quatre matelas, deux frères, tenant les deux extrémités d'une serviette passée sous ses épaules, la relevaient en devant avec violence; et deux autres la recevant vers le pied du lit, elle était repoussée dessus par eux avec la même violence. C'était une espèce de balancement un peu plus rude que les autres. Il y en avait un autre plus rude encore; il consistait à lui faire faire trente ou quarante tours dans sa longueur, les pieds par-dessus la tête, deux frères la renversant, et deux autres la remettant dans son état naturel. Cela s'appelait le *revirement*. Au reste, pour parer aux inconvénients qui pouvaient suivre de cet exercice, Nizette avait un habillement ajusté à la scène.

« Enfin, car il faut finir, il y avait une cérémonie pour la bosse de Nizette, et c'était une espèce de piscine qu'elle

avec les assistants; bientôt elle demanda qu'on lui perçât la langue, et on la lui perfora avec la pointe d'une épée; puis elle voulut qu'on la lui fendît; elle fut obéie... Enfin on la détacha; et, en arrachant les clous, elle perdit environ trois palettes de sang... ! »

Dulaure, pour faire diversion, dit-il, cite un peu plus loin l'anecdote suivante, qu'il emprunte à l'auteur des *Cérémonies religieuses* : « Un particulier, que la curiosité avait amené dans une de ces assemblées clandestines, voyant les apprêts de l'œuvre du crucifiement, en fut révolté, s'écria que la flagellation devait précéder le supplice de la croix, se jeta à grands coups de canne sur ces maniaques, les chassa de leur repaire et mit en fuite les victimes et leurs bourreaux. » Voilà qui est, en effet, plus divertissant.

préparait pour l'y plonger. Après avoir levé pour cet effet un des carreaux de la chambre, elle versait de l'eau de M. de Pâris dans le creux que laissait le carreau enlevé; puis, tournant trois fois en silence autour de sa mystérieuse piscine, les bras étendus vers elle, et les yeux élevés au ciel, elle se prosternait trois fois le visage contre terre. Prenant ensuite une baguette, elle se faisait élever par plusieurs frères pour pouvoir en mettre le bout dans un trou qui était au plafond de la chambre, je ne sais à quel dessein; et remise après cela sur ses pieds, elle agitait l'eau de sa piscine avec l'extrémité de sa baguette, y plongeait, à différentes reprises, sa bosse, qui n'en recevait aucune diminution, et passait à quelque nouvelle scène qui amusait la compagnie.

« Quand elles étaient toutes finies, Nizon reprenait sa coiffure, car elle était nu-tête dans ses opérations, et revenue alors dans son état naturel, elle recevait les compliments de la compagnie, et le salut des dames qui l'avaient honorée de leur présence. »

Telles sont les trois histoires que j'ai cru devoir emprunter à l'auteur des *Convulsions du Temps*. Mais, avant de fermer son livre, j'en citerai volontiers deux autres passages, qui relatent des faits généraux, confirmatifs des précédents sans s'appliquer à telle ou telle convulsionnaire en particulier.

Voici le premier :

« C'est ici une convulsionnaire qui fait le lustre, attachée par-dessous les épaules à un bâton dont les deux extrémités étaient portées par deux frères qui la soutenaient en l'air. Là c'en est une autre qui fait la châsse, et qui, horizontalement couchée sur les épaules de cinq ou six frères, est portée gravement dans le contour de la chambre. Tantôt c'est une fille de quinze à seize ans que des hommes ber-

cent et balancent, en la tenant par les pieds et par les mains; et tantôt c'en est une autre, à peu près du même âge, qui, la moitié du corps sur un lit, et la tête en bas, imite les mouvements d'une pendule ou d'une pagode, et va se mettre ensuite sous le lit, pour y rire en liberté de la simplicité de ses admirateurs. Ici se fait, toujours par de jeunes filles, la représentation de la roue et de la potence; là, pour donner une scène plus récréative, une autre fille, les genoux pliés sous le ventre et les jambes sous les cuisses, se tenant par les bras à une corniche de la chambre, passe entre eux, cul par-dessus tête (qu'on me passe cette expression assortie à l'histoire), le tronc de son corps, et fait ce que les enfants appellent le tour de passe-passe. Tout Paris a connu celle qui, pour imiter les différentes actions de M. de Pâris, faisait tantôt semblant de se faire la barbe, et tantôt mangeait à vide, ou bien faisait le catéchisme, auquel les assistants avaient la docilité de répondre.

« On a aussi entendu parler d'une autre, plus avisée, qui demandait à M. de Pâris dont elle s'établissait l'interprète, ce qu'elle devait manger à son souper, ce qui lui était sur-le-champ fourni par quelques frères de la compagnie. Ici c'était un frère qui voulait toujours courir comme un homme qui a perdu la raison, et là une sœur, plus tranquille, qui, assise dans son fauteuil, allait sans se fatiguer à Saint-Médard, en imitant, par le bruit de ses talons sur le plancher, le petit galop d'un cheval. Qui est-ce qui n'a pas entendu parler d'un convulsionnaire qui était chargé de faire dans ses convulsions toutes sortes de mauvais personnages, et entre autres celui d'ivrogne, ce qu'il exécutait si bien que quelques personnes y ont été trompées ?

« Voilà quelques échantillons des actions folles et puériles auxquelles il n'est pas étonnant que plusieurs convulsionnaires se soient amusés, mais qu'on ne pourra pas croire un jour avoir été l'objet de l'attention sérieuse de personnes sensées. »

Le second passage est un récit de scènes analogues, mais que l'auteur des *Convulsions du temps* emprunte lui-même textuellement à un écrit de l'époque. Le lecteur ne l'aura donc ici que de troisième main, ce qui d'ailleurs ne lui fait rien perdre du caractère d'authenticité dont il m'a paru revêtu.

En voici la reproduction :

« J'ai vu vingt-trois, ou au moins vingt et une personnes sur une petite fille de seize à dix-sept ans ; elle était couchée par terre les bras étendus; huit personnes de chaque côté avaient un pied sur son corps, depuis le bas des jambes jusqu'à la poitrine... un autre sur les deux pieds, une autre sur la poitrine, une autre sur la gorge... Dans une autre opération, elle se fait tirer à quatre chevaux, en se faisant attacher les pieds et les mains à quatre chaises par quatre différentes personnes, qui tirent de toutes leurs forces. Une autre convulsionnaire , après avoir fait des prières pour quelqu'un, se faisait donner sur le sein, étant couchée par terre, quelquefois trente coups de poing par la personne pour qui elle priait. Il y en a une autre qui se fait arracher le sein. Une autre, étendue par terre; se met le corps en arc, n'étant appuyée que sur ses talons et le sommet de la tête, ayant les reins soutenus par une serviette dont deux personnes tiennent les extrémités.

« J'ai vu une convulsionnaire qui, dans sa convulsion, représente le supplice de la roue, pousse des cris horribles dans le temps qu'on lui donne avec les mains des coups de barre... se fait mettre dans un tombereau qu'elle a fait elle-même avec des chaises, et se fait jeter à la voirie. Une autre se fait monter dans une échelle à reculons, se fait passer une corde au col, baisse la tête en la secouant, comme pour s'étrangler, et meurt, c'est-à-dire tombe dans un état de mort, après quoi on la descend et on la jette à terre, où elle demeure sans mouvement comme une personne qui serait réellement morte. Une autre com-

mence par des mouvements extraordinaires de la bouche, et dans toute la mâchoire, comme s'il fallait leur donner une nouvelle conformation , pour les mettre en état de prononcer une langue inconnue qu'elle va parler; après, elle dit les paroles de la liturgie , et elle représente toutes les actions du prêtre avec les mains ; elle attend qu'on lui réponde à l'*Orate fratres*, à la *préface* et au *pater*, et ce sont des ecclésiastiques et des prêtres qui le font! Quand elle représente l'action d'avaler le sang précieux, on entend dans ses boyaux un remuement extraordinaire... Après, elle représente la dégradation d'un prêtre, et elle s'arrache beaucoup de cheveux , en sorte qu'elle aura bientôt une tonsure entière par la quantité qu'elle en arrache. Sœur Catherine (c'est celle dont il est ici question) donne aussi quelquefois le plaisir du concert et de la musique, et un musicien très-habile a déclaré que cette musique était parfaite, quoiqu'elle ne ressemblât pas à une musique, ni ancienne ni nouvelle, soit italienne, française ou anglaise.

« Ces scènes amusantes et récréatives étaient interrompues quelquefois par d'autres qui faisaient frémir et trembler. Il y a une convulsionnaire à qui de compte fait on a donné dans une nuit trente mille coups de poing. On frappe sur une autre sur les reins avec une bûche de chêne de vingt pouces de long, sur neuf de circonférence. Je l'ai vu frapper pendant cinquante-cinq minutes, et j'ai compté trente coups dans une minute ; on lui donnait quelquefois des coups qui auraient suffi, je pense, pour assommer un bœuf, et il n'y en avait point qui ne me fît frémir. La même se fait mettre la tête entre quatre planches, qu'on serre ensuite avec un tourniquet. Je connais un monsieur qui pèse au moins cent cinquante livres, qui a mis l'extrémité du talon de son soulier dans l'œil d'une petite fille qui était couchée par terre, et qui levait l'autre pied en l'air, se tenant appuyé sur une personne. »

On voit que, de la part des convulsionnaires, c'étaient

toujours à peu près les mêmes exercices et les mêmes excentricités[1]. Nous allons, dans le chapitre suivant, interroger Carré de Montgeron; nous pouvons être sûrs d'avance que les récits qu'il nous fera ne le céderont en rien à ceux qui précèdent, si même ils ne l'emportent sur eux.

1. Le lecteur a trouvé et trouvera sans doute encore beaucoup de répétitions dans tous ces récits; mais je le prie de remarquer qu'il m'était bien difficile, sinon impossible, de les éviter.

CHAPITRE XII

Retour à Carré de Montgeron. — Les convulsionnaires orateurs. — Les convulsionnaires prophètes ; Carré de Montgeron prend leur défense et cite des faits qui lui sont personnels ; l'auteur des *Convulsions du temps* les attaque au contraire et cite des faits tout opposés. — Le don de *discernement* combattu par le même auteur. — Carré de Montgeron plus dans le vrai quand il parle des secours violents. — Témoignage favorable d'un écrivain anti-secouriste, M. Boursier.

Avant d'emprunter à Carré de Montgeron ce qu'il rapporte des convulsionnaires à qui les secours violents et meurtriers ont été prodigués, laissons-le nous parler de sujets moins tristes ; cela nous fera prendre un peu de repos entre les histoires qu'on vient de lire et celles qu'il me reste encore à raconter ; laissons-le nous entretenir quelque temps des convulsionnaires orateurs et des convulsionnaires prophètes.

Pour les premiers, il reproduit des fragments de discours prononcés par eux, discours émaillés de passages tels que le suivant, adressé à un pécheur : « Vois cet étang de feu, « vois cette mer de soufre brûlant, au fond de laquelle « seront ensevelis *pour toute l'éternité* tous les pécheurs « impénitents. Tu ne peux aujourd'hui supporter sans im- « patience la moindre douleur ; quel sera donc l'excès de « ton affreux désespoir, lorsque tu te sentiras dévoré par « ces flammes, *qui te feront éprouver tout à la fois les dou- « leurs les plus cuisantes dans toutes les parties de ton « corps!* quelle sera ta rage de savoir qu'un si cruel sup- « plice *n'aura jamais de fin, jamais un moment de relâ-*

« *che*[1] ! » et après cette reproduction, il continue ainsi : « Non-seulement de jeunes convulsionnaires prononcent de tels discours avec dignité, mais ils représentent, de la manière la plus vive et la plus frappante, sur leurs visages, par leurs gestes et toute leur attitude, les différents sentiments qui sont contenus dans leurs discours. L'air de majesté fait bientôt place à l'air de compassion ; une impression d'horreur, lorsqu'ils parlent des supplices des réprouvés, se fait voir dans tout leur maintien ; aussitôt une joie, qui paraît avoir quelque chose de céleste, brille sur leur teint et dans leurs yeux lorsqu'ils annoncent le bonheur infini dont jouiront ceux que le fils de Dieu doit unir à lui-même.

« Souvent, après de pareils discours, le convulsionnaire devient lui-même le portrait vivant de la passion de Jésus-Christ ; il tient ses bras en croix d'une manière immobile pendant tout le temps que dure cette représentation, et toute l'attitude de son corps prend celle d'un crucifix.

« Une douleur vive et tendre, supportée avec la patience la plus héroïque et la résignation la plus parfaite, se peint avec les traits les plus caractérisés sur son visage devenu plombé, dans ses yeux mourants, et dans les tressaillements de son corps.

« Après être resté longtemps dans cet état, la pâleur de la mort couvre entièrement son visage ; la couleur de ses lèvres desséchées devient noirâtre ; ses yeux à demi fermés paraissent tout à fait éteints ; sa tête, ne pouvant plus se soutenir, tombe sur sa poitrine, et j'en ai même vu une dont la langue s'était si fort retirée dans le gosier, qu'on n'en apercevait plus aucune partie dans sa bouche qui était

1. Pourquoi faut-il que toutes ces affreuses choses que je souligne ne soient pas seulement le langage d'un convulsionnaire en délire, mais se retrouvent chez tant d'écrivains catholiques, qui semblent prendre à tâche de faire jouer à Dieu le rôle du plus cruel, du plus implacable des bourreaux ?

restée entr'ouverte [1]. A quoi il faut ajouter qu'on a vu plusieurs convulsionnaires dans les mains desquels se sont formées, sous les yeux des personnes présentes, des rougeurs ou d'autres marques, précisément aux endroits où les mains de Jésus-Christ ont été percées par des clous. »

Carré de Montgeron, avec son enthousiasme ordinaire, s'écrie dans un autre endroit : « Qui sont les fameux orateurs qui ont fait journellement des discours d'une si grande beauté ? La plupart sont des enfants, de petits garçons et de petites filles élevés dans l'obscure poussière de la pauvreté, et qui, hors de leurs convulsions, ne sont que timidité, stupidité, ignorance. Voilà les grands personnages que tout Paris a vus prononcer régulièrement, pendant plus de deux ans, des discours tous les jours différents ; je veux dire chaque jour sur un sujet nouveau : discours plus sublimes, plus pathétiques, plus solides, plus touchants les uns que les autres. » Il n'est pas le seul, du reste, qui ait rendu ce témoignage[1] aux discours des convulsionnaires. On trouve, par exemple, et pour me borner à cette citation, le passage suivant dans un des écrits favorables aux convulsions qui parurent à l'époque, lequel avait pour titre : *Lettres d'un ecclésiastique de province* : « Discours sur la « religion, les plus vifs, les plus touchants, les plus pro- « fonds, énoncés avec une éloquence et une dignité dont « nos plus grands maîtres ne pourraient approcher, et avec « des gestes et des grâces que l'on ne trouve point dans les « plus habiles acteurs... Il y en a qui développent les plus « grandes vérités de la religion, celles qui en sont l'âme, « l'esprit et le cœur, comme les vérités de la confiance, de

1. Carré de Montgeron dit ailleurs : « Quelques convulsionnaires sont restés deux ou même trois jours de suite les yeux ouverts sans aucun mouvement, ayant le visage très-pâle, tout le corps insensible, immobile et roide comme celui d'un mort, qui, pendant ce temps-là ne donnaient aucun autre signe de vie qu'une respiration très-faible et presque imperceptible. »

« la grâce, de l'amour de Dieu, avec une profondeur, une « solidité, une netteté et une élévation qu'on n'a encore « vues nulle part. Une de celles qui font les plus beaux « discours n'a que treize ans et demi, et la plupart sont « absolument incapables de faire de pareils discours, infi- « niment au-dessus de leur portée. »

Sans discuter ici le témoignage de l'*ecclésiastique de province*, pas plus que celui de Carré de Montgeron, à l'égard de l'éloquence des convulsionnaires, passons au don de prophétie, qui n'était pas moins remarquable chez quelques-uns d'entre eux, surtout s'il faut en croire ce dernier[1]. Voici deux traits qui lui étaient personnels, et qu'il cite à l'appui de son affirmation :

« Une convulsionnaire, dit-il, voyait souvent une boule blanche dans du feu. Elle déclarait devant tous ceux qui assistaient à ses convulsions, que cette boule était à moi, et qu'elle m'avait été donnée par l'intercession du *Bienheureux*. C'est ainsi qu'elle nommait M. de Pâris, dont elle me faisait l'honneur de m'appeler le fils, parce que j'ai été converti au pied de son tombeau. Elle disait que dans l'intérieur de cette boule, qu'elle voyait de temps en temps s'ouvrir en deux, elle apercevait de l'écriture dont il sortait plusieurs traits de lumière. Je reconnaissais, à n'en

1. « Aux miracles succédèrent les prophéties. Les convulsionnaires, pendant leur crise, laissaient échapper des paroles sans suite, que l'on recueillait avec soin, et dont on a formé un volume imprimé, intitulé : *Recueil des Prédictions intéressantes faites en* 1733 (Dulaure, *Histoire de Paris*). » Sans prendre la défense de ces prophéties, je puis faire remarquer qu'elles étaient souvent autre chose que des paroles sans suite ; ce que j'en raconte le démontre suffisamment. J'ajouterai que les discours les plus remarquables prononcés par les convulsionnaires, pendant toute la durée de l'œuvre, ont été recueillis, pour la plus grande édification des jansénistes *convulsionnistes*, et que le nombre, soit à l'état d'imprimés, soit à l'état de manuscrits, en est considérable.

pouvoir douter, que cette boule était le livre que je composais, dont certainement la convulsionnaire ne pouvait avoir aucune connaissance, et dont néanmoins elle parlait si clairement, que souvent j'avais peur que d'autres personnes que moi ne comprissent ce que signifiait cette boule blanche.

« Quelques jours avant que M. Hérault eût découvert et fait saisir le lieu où je faisais imprimer mon livre, elle s'écria en présence de plusieurs personnes, avec un air d'effroi peint sur son visage : « Mon Bienheureux, venez « donc vite; voilà les exempts qui prennent la boule blan« che de votre fils. » Elle prononça ensuite dans une espèce d'extase : « Ils l'auront sous les yeux et ne la verront « point; ils l'auront sous leurs mains et ne la prendront « pas. »

« Quantité de personnes savent que cette prédiction a eu un accomplissement littéral. Elle a été exécutée d'une manière si surprenante et si surnaturelle, qu'elle tient du miracle.

« Lorsqu'on saisit mon imprimerie, on ne manqua pas d'y mettre le scellé, ainsi qu'à tous les lieux qui en dépendaient, sans oublier une chambre où étaient mes minutes et un grand nombre de feuilles imprimées.

« Le temps de lever ce scellé étant venu, le commissaire Regnard, avec l'exempt Dubut et autres satellites, s'y transportèrent à cet effet. Les noms seuls de deux hommes que l'on sait être si avides de captures, parce qu'ils le sont du profit qui leur en revient, font assez juger qu'ils fouillèrent partout avec la ruse de telles gens. Mais une preuve que Dieu les aveugla à cette occasion, c'est qu'après avoir tout mis sens dessus dessous pour faire leur exacte recherche, ils rendirent la clef de la chambre où étaient mes minutes et les feuilles imprimées, comme n'y ayant rien trouvé.

« L'épicier, principal locataire de la maison, ayant la clef de cette chambre, y envoya un de ses garçons ranger les meubles bouleversés par les perquisiteurs. La première

chose dont celui qui y alla fut frappé, c'est d'y voir tous les manuscrits et imprimés qui y avaient été mis. Il se saisit aussitôt des minutes qu'il porta chez moi, où il arriva encore tout pâle et interdit de sa surprise.

« Le démon ne peut deviner l'avenir que par conjecture. Certainement il ne lui était pas possible de prévoir que le commissaire et les exempts ne verraient point mes minutes, quoiqu'elles fussent *sous leurs yeux*, et ne les prendraient pas, quoiqu'elles fussent *sous leurs mains*. On ne peut pas non plus attribuer au hasard l'accomplissement si littéral d'une prédiction si claire et si contraire à toute apparence. Il est donc évident qu'elle n'a pu être dictée que par celui qui a prévu de toute éternité les événements les moins vraisemblables, parce qu'il les a ordonnés lui-même, et qu'il dispose de tout comme il lui plaît.

« La seconde prédiction qui me concerne n'est guère moins frappante que la première. Je prie le lecteur de s'y rendre attentif.

« Une jeune convulsionnaire, qui souvent a fait pour différentes personnes des discours très-beaux, dans lesquels elle leur a quelquefois développé tout l'intérieur de leur âme, en a fait aussi plusieurs pour moi, surtout dans le temps que j'étais sur le point de présenter mon livre au roi.

« Voici l'extrait de l'un d'eux, où il semble qu'elle me parlait, tantôt au nom de l'Église, tantôt au nom de Jésus-Christ. Quoi qu'il en soit, ce discours contient plusieurs prédictions que l'événement a rendues très-claires.

« Ha ! (dit-elle) ne remettez plus... Approchez; venez,
« petit enfant; présentez votre offrande à votre maître...
« passez au milieu de ce peuple incrédule. Ils n'oseront
« mettre la main sur vous, parce que le Très-Haut est avec
« vous. Levez vos armes; levez vos yeux, et considérez ce-
« lui qui est dans les cieux, qui prend votre défense... Ce-
« pendant, hâtez-vous de descendre dans le lieu de ma de-

« meure; hâtez-vous de vous rendre dans cette sombre « cellule. Vous y recevrez toutes sortes de bénédictions. Ils « vous tiendront longtemps dans les prisons, mais le con« solateur sera avec vous. Hâtez-vous, mon enfant; ne « craignez point... vous êtes attaché et scellé à mes en« trailles; vous êtes un des fruits de la croix de mon époux. « Que votre cœur demeure sans cesse élevé vers moi. Cet « époux est avec moi; il est pour moi, il est au dedans de « moi... C'est pourquoi ne craignez point. Toutes leurs « injures ne vous feront point perdre votre confiance; je « vous la conserverai moi-même... La joie des opprobres « et des souffrances sera peinte sur votre visage... C'est « moi qui vous présenterai à mon époux, et qui vous « offrirai à lui comme une victime que je lui ai préparée. »

« Ce qui suit fut prononcé en extase, avec un air tout à fait majestueux :

« Ce jour heureux pour toi est bien près d'arriver... Les « fruits de ton travail vont paraître entre tes mains; ces « fruits te réconcilieront entièrement avec moi. »

« Il n'est pas difficile de reconnaître que ce discours avait pour objet de m'inviter à présenter au plus tôt mon livre au roi. Cependant il est certain que cette convulsionnaire ne pouvait avoir connaissance de ce projet, que je tenais très-secret.

« Mais il y a plus; son discours annonce d'abord très-clairement que je ne serais point arrêté en présentant mon livre à Sa Majesté. *Passez*, dit-elle, *au milieu de ce peuple incrédule; ils n'oseront mettre la main sur vous.*

« Tout le monde a été étonné qu'on m'ait laissé approcher si près de la personne du roi sans me connaître; plus encore, que Sa Majesté se soit arrêtée pour écouter ma harangue; qu'elle ait bien voulu ensuite recevoir de ma main le livre que j'ai eu l'honneur de lui présenter; qu'enfin,

sur le seul titre de ce livre, qui blesse si fort les préjugés de la cour, on ne m'ait pas fait arrêter sur-le-champ. Était-il naturel de prévoir que je ne le serais pas? Le démon pouvait-il le conjecturer?

« Le même discours m'exhorte ensuite à me livrer en quelque sorte moi-même, et à me rendre volontairement dans la prison qu'on me destinait. *Cependant,* dit-elle, *hâtez-vous de vous rendre dans cette sombre cellule.*

« C'était bien, en effet, mon dessein; Dieu l'avait mis dans mon cœur dès le commencement de ma conversion. Aussi l'ai-je exécuté d'une manière très-exacte, ayant attendu fort tranquillement dans ma maison les ordres qu'il plairait au roi de me donner. L'esprit de ténèbres, si contraire à toute vertu, pouvait-il prévoir que Dieu me mettrait si fort au cœur cette invariable résolution?

« Le surplus de cette prédiction se vérifie encore tous les jours. Je puis assurer avec vérité que de ma vie je n'ai été si content que je le suis; que je n'ai jamais eu une santé si parfaite que celle dont Dieu me fait jouir depuis qu'il m'a mis en captivité pour sa cause, et que la sensible consolation qu'il daigne répandre dans mon cœur me rend, sans comparaison, plus heureux que je ne l'ai été pendant tout le temps que j'ai passé dans le monde.

« Quant à la convulsionnaire, qui était sourde avant qu'elle eût des convulsions, c'est une fille qui a toujours édifié par sa vertu et sa vie innocente, quoi qu'en puisse dire la calomnie. Elle fait dans son état surnaturel des discours très-touchants, magnifiques et quelquefois bien sublimes, dont ce que je viens de rapporter n'est qu'un faible échantillon; mais, revenue à sa situation naturelle, elle paraît d'une simplicité admirable. »

J'ai dit tout à l'heure que le don de prophétie n'était pas moins remarquable chez quelques convulsionnaires que le don de l'éloquence, *s'il fallait en croire Carré de Montgeron.* C'est qu'en effet tous les écrivains du temps ne sont pas de

son avis; et puisque j'en suis sur cet article, je ne puis faire moins que de citer l'opinion contradictoire de l'un d'entre eux. C'est encore à l'auteur des *Convulsions du temps* que je vais m'adresser. Je trouve dans son livre deux passages où, avec des exemples à l'appui, il fait bon marché de ce prétendu don de prophétie. Voici le premier :

« Vers la fin d'avril 1732, une convulsionnaire qui demeurait dans la rue Mâcon commença à prophétiser. On y accourut. On écrivit ses prophéties, on les consigna. Un ecclésiastique que je rencontrai me dit qu'il venait de les déposer en plusieurs lieux. On écrivit à quelques évêques ce que cette fille avait prédit, pour avoir des dates exemptes de tout soupçon. Elle prédit entre autres choses que, le 1er mai, le cimetière de Saint-Médard serait ouvert par la main invisible de Dieu, et que M. de Pâris apparaîtrait dans l'église en présence de tout le monde. On alla dans Paris inviter, d'un air mystérieux, beaucoup de personnes à se trouver à Saint-Médard le 1er de mai, parce qu'on devait y voir des choses très-surprenantes.

« Deux ou trois jours avant le 1er mai, plusieurs ecclésiastiques, dont quelques-uns sont distingués par leur mérite et par les places qu'ils occupent, s'assemblèrent dans la chambre de cette fille. Les convulsions lui étant survenues avec un parfait délire qui, bientôt après, devint commun à un grand nombre de convulsionnaires, elle parla pendant près de deux heures d'une manière qui convenait à son état, et répondit de même aux questions que l'on prenait la liberté de lui faire. Il est difficile de rien imaginer de plus extravagant que les prétendus oracles qui sortaient de la bouche de cette pauvre fille; néanmoins il lui restait encore dans la compagnie quelques admirateurs. Le plus grand nombre s'en moquaient; mais aucun n'osait lui imposer silence; et un de ces incrédules, pour avoir seulement montré par son air qu'il improuvait certaines choses, fut traité par la prophétesse comme un impie et un misérable,

qui était indigne de voir et d'entendre de si grandes merveilles, et capable d'attirer sur toute l'assemblée la colère de Dieu, dont elle l'assura qu'il allait sur-le-champ ressentir sur lui-même les plus terribles effets[1]. Elle ordonna pour lui un *Miserere*, qui fut récité sur-le-champ, pour obtenir sa conversion et le pardon d'une si grande faute. Pendant tout le temps que dura la séance, elle ne le perdit point de vue, elle était en fureur contre lui, et elle y revenait perpétuellement.

« Un autre, plus crédule, mais pas assez respectueux et attentif, ayant rompu le silence pour dire un mot à son voisin dans le cours de la prophétie, fut mis aussitôt en pénitence, et tout le monde fut témoin de sa prompte obéissance et de sa parfaite docilité. Il récita à genoux plusieurs prières tirées de l'Écriture que la prophétessé indiquait, et après avoir baisé la terre humblement, il fut réconcilié, et sa faute entièrement oubliée. Enfin, pour confirmer les différentes prophéties qui venaient d'être faites, et qui étaient toutes fort étonnantes, la convulsionnaire annonça que la maison où l'on était allait trembler, aussi bien que celle de Saint-Lazare où était M. de Bescherand, mais qu'il ne fallait pas se troubler, ni avoir peur, parce que personne ne serait blessé. Quelques minutes s'étant passées, et personne ne s'apercevant du tremblement qui devait se faire sentir dans le moment de la prédiction, tout le monde fut condamné à se mettre à genoux, et à genoux du côté de Saint-Médard, pour tâcher de lever par la prière les obstacles qui en retardaient, ou en empêchaient l'accomplissement. On poussa la patience jusqu'à exécuter un pareil ordre; mais cela ne dura pas, et on eut honte

1. L'auteur ajoute en note : « *Tu vas crever*, lui dit-elle, faisant allusion à la triste fin de l'Apôtre infidèle, et peut-être à l'embonpoint de celui à qui elle parlait, et sa menace demeurant sans effet, elle l'assura qu'il crèverait dans le chemin avant qu'il eût regagné sa demeure; ce qui ne fut pas plus véritable, car il jouit toujours d'une santé très-parfaite. »

enfin de s'arrêter plus longtemps à de telles folies. Chacun se retira, et il ne resta à la prophétesse que deux disciples, qui l'abandonnèrent quelques heures après. Un curé de Paris, des plus respectables, et qui depuis ce jour-là a regardé les convulsions comme très-indignes d'être attribuées à Dieu, donna l'avis salutaire de faire manger cette pauvre fille, qui s'était échauffé la tête à jeûner trop austèrement le carême. On profita de son avis, dont la convulsionnaire vint elle-même le remercier quelques semaines après, et l'on n'entendit plus parler d'elle; d'autres personnes se répandirent dans Paris, pour faire entendre à ceux qu'on avait invités à se trouver à Saint-Médard le premier mai, qu'il n'y aurait rien d'extraordinaire[1]. »

Voici maintenant le second passage :

« Rosalie est amenée au mois de février 1733 chez M. le curé de Saint-Hippolyte, Ravissard, malade à la mort; les convulsions lui prennent dans le moment, et elle assure dans cet état qu'il relèvera de sa maladie; il en meurt quelques jours après.

« Liquette prédit au commencement du carême 1732, que mademoiselle Milet, fille aveugle, aura des convulsions, qu'alors toutes les convulsionnaires dormiront pendant huit jours, et que le Saint-Esprit descendra ensuite sur elles d'une manière éclatante. La prophétie prétendue est fidèlement écrite, et évidemment démontrée fausse par l'événement.

« Mademoiselle d'Anc... annonce depuis longtemps avec aussi peu de succès la guérison d'une petite fille, sa nièce, dont elle tourne et retourne les membres noués, sans leur procurer de changement.

1. Ici encore l'auteur dit en note : « Cette convulsionnaire est depuis rentrée dans le convulsionnat, et est devenue une des actrices les plus célèbres. »

« Une convulsionnaire d'un village à quatre lieues de Paris, et qui s'est attiré l'admiration de personnes respectables, avait annoncé que les dernières brouilleries du Parlement qui sont arrivées il y a quelques années, ne se termineraient pas sans qu'il y eût du sang répandu, et M. de Montpellier devait être à la tête des victimes. Le curé du lieu, venu à Paris, fit part, d'un air de mystère, de cette prédiction à un de ses amis, homme de mérite et de bon sens, sur lequel elle ne fit pas grande impression. Et il s'est trouvé que ce dernier a mieux jugé de cet événement que le curé et la convulsionnaire ; car tout s'est pacifié, comme tout le monde l'a vu, sans qu'il en ait coûté une goutte de sang à personne. Sur ce qu'il fut objecté dans la suite que cet événement faisait sentir le peu de cas qu'on devait faire des prédictions des convulsionnaires, il fut répondu gravement, qu'il fallait distinguer entre le projet et l'exécution du projet; que la convulsionnaire n'avait parlé que du projet, qui avait été, dit-on, sûrement formé (dont cependant on ne donnait aucune preuve), et que des circonstances survenues (qu'on ne marquait pas non plus) avaient empêché que le projet ne fût exécuté.

« Cette même convulsionnaire a prédit que les convulsions dureraient jusqu'à la venue du prophète Élie, ce qui sera apparemment aussi véritable. Tout le monde est rebattu des fausses prédictions que n'ont cessé de donner sur ce point les convulsionnaires les plus renommés.

« Voici une réponse dans le même goût, et à peu près aussi solide, d'un convulsionnaire très-connu en France et ailleurs. Il était célèbre surtout par son discernement pour les reliques : les véritables, disait-on, ne manquant jamais de lui donner des convulsions, privilége que n'avaient point les fausses. Ayant été un jour si convaincu de son défaut de discernement sur ce point, qu'il n'en pouvait disconvenir, puisque de deux parties du même lambeau d'habit, l'une lui avait donné des convulsions et l'autre ne l'avait

pu faire, il ne sut donner d'autre réponse, sinon que *Dieu répandait des nuages sur son œuvre*[1].

« Avec de telles clefs, il n'y a point de convulsionnaire qui ne puisse hasarder telle prédiction, ou telle autre mystérieuse opération qu'il lui plaira. *Le projet certainement formé, des circonstances survenues depuis, qui en ont empêché l'exécution; des ténèbres dont Dieu veut couvrir l'œuvre*, et autres semblables réponses, tireront les convulsionnaires d'autant plus aisément d'affaire, qu'ils ne donnent d'autres garants de toutes ces prétentions que leur seule parole, et qu'ils savent que leurs admirateurs veulent bien s'en contenter. »

Je demande pardon à Carré de Montgeron de lui avoir opposé un adversaire aussi peu traitable; mais je reviens à lui pour des faits au sujet desquels il aura plus facilement raison, car ils sont attestés par ses adversaires eux-mêmes. Je n'en veux pour preuve que les lignes suivantes, que j'emprunte à un ouvrage remarquable, publié dans le sens *anti-secouriste*, sous le titre de : *Mémoire théologique sur ce qu'on appelle les secours violents dans les convulsions*, par M. Boursier, docteur de la maison et société de Sorbonne :
« Représentez-vous une assemblée où, d'un côté, des
« hommes tiennent une fille les pieds en haut, et lui frap-
« pent la tête sur le pavé; où, d'un autre côté, des hommes

1. A propos de ce *discernement* prétendu, le même auteur, dans un autre endroit de son livre, parle d'une convulsionnaire qui était également saisie de convulsions à Saint-Médard lorsqu'on jetait sur elle de la poussière du tombeau, ou du tabac que l'on faisait semblant, pour l'éprouver, de prendre comme de la terre de dessous la tombe; d'un convulsionnaire qui, dans ses convulsions, se disait également brûlé par l'eau du puits de M. de Pâris et par de l'eau commune qu'on jetait sur lui sans qu'il s'en aperçût, mais qu'il s'imaginait venir de la même source; d'un troisième personnage qui, prétendant n'être saisi de convulsions qu'à l'attouchement de livres et d'écrits opposés à la bulle, avait pareillement ses horribles et rapides tournoiements de tête quand on jetait sur lui par surprise les ouvrages les plus favorables à la Constitution, etc., etc.

« à genoux proche une jeune fille, précipitent de pesants « cailloux sur sa poitrine ; où il y en ait qui frappent sur « l'estomac *à grands coups de chenet*[1] ; où il y en ait d'au- « tres qui donnent d'énormes coups de bûche sur les han- « ches et le pli des reins ; où d'autres poussent un pied « contre l'estomac d'une jeune fille, pendant qu'ils la pren- « nent par les mains pour l'attirer à eux ; où d'autres, assis « par terre, pressent avec leurs pieds le dos et la poitrine « d'une jeune fille couchée par terre ; où il s'en trouve qui « étranglent une fille de plusieurs façons, qui la rouent, « qui la jettent contre un mur, qui la traînent la face « contre terre pendant plusieurs heures, qui l'écartèlent « par des tiraillements affreux. » Voilà donc affirmés d'avance, par un homme qui les blâme énergiquement, les principaux faits que Carré de Montgeron va nous raconter. J'ai voulu que ces lignes de Boursier leur servissent de justification et comme de préface.

1. Je prie le lecteur de remarquer cette dernière particularité ; il va en être question tout à l'heure plus au long.

CHAPITRE XIII

Histoire du *Chenet*, dans laquelle Carré de Montgeron joue un rôle. — Convulsions de Marie-Jeanne Fourcroy; redressement de ses os à coups de pierre. — Témoignage de deux notaires à propos de bosse. — Convulsions de Marguerite-Catherine Turpin; guérison de ses difformités à coups de bûche. — Convulsions de Charlotte Laporte, non moins difforme que les précédentes; sa guérison également par les secours violents. — La *petite Aubigan* et son battoir.

Commençons par l'histoire du chenet, sur laquelle, à la fin du chapitre précédent, j'ai appelé l'attention du lecteur. C'est un des faits les plus curieux relatés par Carré de Montgeron, et son récit paraît empreint de la plus grande sincérité.

Carré de Montgeron cite d'abord le passage suivant de l'ouvrage intitulé : *Vains efforts*, etc., dont il a été question plus haut : « Jeanne Mouler, jeune fille de vingt-deux « à vingt-trois ans, étant appuyée contre la muraille, un « homme des plus robustes prenait un chenet pesant, dit-on, « vingt-cinq à trente livres, et lui en déchargeait, de toute « sa force, plusieurs coups, toujours dans le ventre. On « en a compté quelquefois jusqu'à cent et plus. Un frère « lui en ayant donné un jour soixante, essaya contre un « mur, et on assure qu'au vingt-cinquième coup il y fit « une ouverture; » et voici ce qu'il écrit à la suite :

« Un tel fait étant décisif pour prouver l'opération de Dieu sur le corps de cette convulsionnaire, ainsi que j'es-

père le démontrer, je prie le lecteur de trouver bon que je lui en détaille un peu davantage les circonstances.

« Le chenet dont il est ici question, est un très-gros barreau de fer sans aucune façon ; mais il est seulement plié aux deux bouts et séparé en deux par devant pour former les pieds, et il a un montant très-court et fort gros. Ce chenet pèse vingt-neuf à trente livres.

« C'est avec un tel instrument que cette convulsionnaire se faisait donner les coups les plus terribles, non pas dans le ventre, comme dit l'auteur des *Vains efforts*, mais dans le creux de l'estomac. Cet auteur place le ventre presque partout quand il parle des secours que reçoivent les convulsionnaires. Pourquoi cette affectation? Voudrait-il donc par là faire naître quelque sale idée dans l'esprit de ses lecteurs, pour en faire retomber la honte sur les convulsionnaires? On ne doit pas présumer qu'il ait une telle intention. C'est sans doute une méprise, mais c'est une méprise qui arrive souvent.

« Comme je ne rougis point d'avoir été un de ceux qui ont le plus suivi les convulsionnaires, je déclare sans peine que c'est de moi que parle cet auteur sous le nom du frère qui éprouva contre un mur l'effet qu'y produiraient des coups pareils à ceux qu'il venait de donner à cette convulsionnaire. Puisque ce fait m'est personnel, le lecteur ne sera pas fâché que je le lui détaille.

« J'avais commencé, suivant ma coutume, à ne donner d'abord à la convulsionnaire que des coups très-modérés. Cependant, excité par ses plaintes, qui ne me laissaient aucun lieu de douter que l'oppression qu'elle ressentait dans l'estomac ne pouvait être soulagée que par des coups très-violents, j'avais toujours redoublé le poids des miens; mais ce fut en vain que j'y employai à la fin tout ce que je pus rassembler de forces; la convulsionnaire continua à se plaindre que les coups que je lui donnais étaient si faibles, qu'ils ne lui procuraient aucun soulagement, et elle m'obligea de remettre le chenet entre les mains d'un grand

homme, fort vigoureux, qui se trouva au nombre des spectateurs. Celui-ci ne ménagea rien. Instruit par l'épreuve que je venais de faire qu'on ne pouvait lui donner des coups trop violents, il lui en déchargea de si terribles, toujours dans le creux de l'estomac, qu'ils ébranlaient le mur contre lequel elle était appuyée.

« La convulsionnaire se fit donner tout de suite, de cette force, les cent coups qu'elle avait demandés d'abord, ne comptant pour rien les soixante qu'elle avait reçus de moi. Aussi ne discontinuait-elle pas de remercier celui qui lui rendait un secours qu'elle disait lui faire tant de bien, et en même temps de me reprocher ma faiblesse, mon manque de foi et ma prétendue timidité [1].

« Après que ces cent coups lui eurent été donnés, je repris le chenet, et je voulus essayer contre un mur si mes coups, qu'elle trouvait si faibles et dont elle se plaignait si amèrement, n'y produiraient aucun effet. Au vingt-cinquième coup, la pierre sur laquelle je frappais, qui avait été ébranlée par les coups précédents, acheva de se briser; tout ce qui la retenait tomba de l'autre côté du mur, et y fit une ouverture de plus d'un demi-pied de large. »

Cette histoire du chenet nous dispose assez bien à celles qui vont suivre. Je les choisis parmi un grand nombre d'autres, ne pouvant tout raconter. Du reste, comme pour les récits de miracles, c'est toujours à peu près la répétition des mêmes scènes.

Revenons d'abord à Marie-Jeanne Fourcroy, que nous avons laissée guérie d'une ankylose, mais ayant encore d'autres maux qui ne devaient céder qu'aux secours violents dont nous nous occupons en ce moment. Cette pauvre

1. La convulsionnaire, est-il dit un peu plus loin, s'écriait lorsque les coups étaient le plus violents, avec un air de contentement peint sur son visage : « Ah ! que cela est bon ! Ah ! que cela me fait de « bien ! Courage, mon frère, redoublez encore de forces si vous « pouvez. »

fille était horriblement contrefaite. « Dès l'âge de cinq ans, dit Carré de Montgeron, elle avait été si effroyablement nouée, que l'épine de son dos prit la figure d'un zigzag, ce qui produisit deux grosses bosses, l'une à l'épaule droite, et l'autre au-dessous de la hanche gauche ; et que sa tête, repoussée par l'épaule droite, beaucoup plus haute et plus longue que l'autre épaule, s'était placée presque entièrement du côté gauche. » Marie-Jeanne avait grandi ainsi, et c'est à vingt-six ans passés qu'elle se fit administrer les secours destinés à la redresser par une opération que son historien n'hésite pas à regarder comme miraculeuse. Laissons-le parler.

« Ce n'a pas été la seule merveille (la guérison de l'ankylose) qu'il a plu à Dieu d'opérer sur la demoiselle Fourcroy par l'action des convulsions. Les terribles secours qu'elle s'est fait donner, principalement depuis le mois de mai 1732 jusqu'à la fin de 1733, ont redressé et reformé tous ses os. Car c'est à grands coups d'une grosse pierre *de Port-Royal* [1], dont elle se frappait et se faisait frapper de toute la force possible sur la poitrine, l'estomac, les reins, et principalement sur les deux grosses bosses, que tous ses os contrefaits ont repris une figure naturelle.... L'épine s'est redressée à force de coups dans le courant de l'année 1733. Les côtes trop élevées se sont réduites à la place qu'elles devaient occuper ; les deux bosses ont disparu ; la tête, qui paraissait placée presque entièrement sur l'épaule, parce que l'épaule droite était beaucoup plus longue et plus élevée que la gauche, a repris sa situation naturelle ; les épaules sont devenues à très-peu de chose près d'une longueur égale. En un mot, tout le corps a repris une forme régulière, en sorte que la demoiselle Fourcroy s'est trouvée

1. Ce détail a son intérêt, et c'est moi qui le souligne : mais était-ce simplement du luxe que cette pierre fût de Port-Royal, et toute autre eût-elle produit le même résultat ? Carré de Montgeron ne le dit pas.

avoir tellement changé de figure, qu'à peine était-elle reconnaissable. »

Un peu plus loin, pour répondre aux objections qu'il prévoit, Carré de Montgeron ajoute :

« La difformité du corps de la demoiselle Fourcroy, et la construction irrégulière de ses os, jusqu'au 15 avril 1732, sont prouvées de la manière la plus authentique par les procès-verbaux d'un fameux médecin et de six chirurgiens. Or, il est de la notoriété la plus constante que, dans le courant de l'année 1733, cette demoiselle est devenue droite, et que ses deux bosses ont disparu. Ce n'est point ici un fait sur lequel il soit possible d'en imposer, puisque, depuis cette année 1733, il a été perpétuellement exposé à la vue du public, et que tout le monde est encore aujourd'hui en état de le vérifier. Mais enfin, si l'incrédule exige un témoignage par écrit, en voici un qui est même juridique. On trouvera dans l'acte de dépôt que la demoiselle Fourcroy fit le 23 novembre 1733 des pièces qui prouvent la guérison subite de son ankylose, chez maîtres Loyson et Raymond, notaires à Paris, que cette demoiselle déclare à ces notaires que, depuis la relation par elle faite de ce miracle, datée du 7 juin 1732, *il a plu à Dieu d'opérer encore en elle plusieurs changements dans sa figure et dans la construction de ses os, n'étant plus bossue comme elle l'était alors*; *ainsi*, disent ces deux notaires, *qu'il est apparu aux notaires soussignés par l'inspection de sa personne*. Voilà donc deux notaires qui certifient que la demoiselle Fourcroy n'était plus bossue le 23 novembre 1733. Qui serait assez téméraire pour soupçonner deux officiers publics, deux des plus grands notaires de Paris, d'avoir attesté un fait faux dans un acte qu'ils passent en leur qualité de notaires, et dont ils délivrent des expéditions pour paraître au grand jour ; acte qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la police, l'animadversion de la cour, etc., etc. ? »

Peut-être le lecteur trouvera-t-il assez piquant que ce soient un médecin et six chirurgiens qui aient certifié que Marie-Jeanne Fourcroy était bossue, et que ce soient deux notaires qui aient certifié qu'elle ne l'était plus. Heureusement que, pour diagnostiquer l'absence d'une bosse, on n'a pas absolument besoin d'être docteur, ni même d'être notaire.

Une autre convulsionnaire, non moins contrefaite que Marie-Jeanne Fourcroy, obtint sa guérison par des moyens analogues. Elle s'appelait Marguerite-Catherine Turpin; elle devait sa difformité à une chute grave faite à l'âge de six ans. « Au mois de juillet 1732, dit Carré de Montgeron, étant pour lors âgée de vingt-sept ans, elle est agitée par les plus violentes convulsions. Quelques mois après, elle demande et elle reçoit les plus étonnants secours, et l'effet de ces secours est de la faire grandir en sept à huit mois de sept à huit pouces, de rétablir presque tout son corps, et de lui donner une nouvelle forme, bien moins contrefaite qu'auparavant. Sous le poids énorme des coups les plus terribles, presque tous ses os changent de figure; la plupart s'allongent très-considérablement, quelques-uns qui étaient d'une grosseur monstrueuse se resserrent, rentrent en eux-mêmes, et diminuent de plus de moitié. » Tel est le résumé de l'événement, dont je vais parler un peu plus au long; mais, auparavant, je veux dire qu'une importance assez grande paraît s'y être attachée; car la pauvre fille fut accusée d'imposture, décrétée de prise de corps, et conduite en prison. Carré de Montgeron ne manque pas de déclarer que cette persécution eut lieu en raison même de l'éclat dont le miracle avait brillé pour la plus grande gloire des appelants, comme pour la plus grande confusion des constitutionnaires et des molinistes. Quoi qu'il en soit, une requête fut présentée au parlement, en 1735, par la mère de Marguerite-Catherine Turpin, qui demandait la permission *de remettre entre les mains de M. le procureur général les noms, qualités et demeures des personnes qui avaient eu*

connaissance de l'état de sa fille avant ses convulsions, et des changements qui étaient arrivés dans ses os et dans ses membres..., et qu'il plût à la cour ordonner que ces personnes fussent assignées et entendues devant tels messieurs qu'il plairait à la cour commettre; pour, ladite information faite et jointe au procès, être ordonné ce qu'il appartiendrait.

C'est à cette requête que j'emprunterai quelques détails destinés à compléter cette histoire, qui n'est pas une des moins curieuses. Voyons d'abord quelles étaient au juste les infirmités dont il s'agissait de triompher.

« Marguerite-Catherine Turpin, dit la requête, née le 25 novembre 1705, tomba en 1711 d'une soupente élevée de six pieds et demi. Depuis ce moment, presque tous ses os se nouèrent peu à peu, et tout son corps devint d'une difformité affreuse. Son cou s'enfonça entièrement, et sa tête rentra pour ainsi dire dans son corps, en sorte que ses épaules parurent remontées presque jusqu'à ses oreilles; son menton s'allongea en pointe d'une manière extraordinaire; ses bras cessèrent de grandir et se nouèrent si fort, qu'elle ne pouvait presque en faire aucun usage pour travailler; les os de ses hanches se déjetèrent, se grossirent si prodigieusement, et firent une si grande saillie au-dessous des reins, qu'elles avançaient en dehors de plus d'un demi-pied; les os de ses cuisses restèrent extrêmement courts et devinrent d'une grosseur monstrueuse; ses jambes, qui ne prirent presque plus de nourriture, se courbèrent en devant par le milieu, en sorte qu'elle ne marcha bientôt plus que sur le côté et les chevilles de ses deux pieds; et même l'os de sa jambe gauche se plia ensuite presque entièrement en deux, et son pied s'étant retourné en haut, elle ne put plus s'appuyer que sur la courbure du milieu de sa jambe, qui lui servait de pied. Elle est restée dans cet état jusqu'à l'âge de vingt-sept ans, la difformité de son corps n'ayant fait qu'augmenter de plus en plus à mesure qu'elle avançait en âge, et n'ayant presque point

grandi depuis l'âge de six ans, mais ayant seulement grossi; en sorte qu'à vingt-sept ans, avant ses grandes convulsions, qui ne lui prirent qu'au mois de juillet 1732, elle n'avait encore que deux pieds onze pouces de hauteur.»

Voilà une description qui, assurément, ne laisse rien à désirer. Changer un tel état de choses chez Marguerite-Catherine Turpin n'était pas une petite affaire. Les convulsions et les secours violents se chargèrent de l'opération. La requête va nous renseigner sur ce second point aussi bien que sur le premier.

« L'effet des secours, continue-t-elle, a été que les bras de cette fille, qui étaient extraordinairement noués, et qui n'avaient presque point grandi depuis l'âge de six ans, ce qui les rendait extrêmement difformes, se sont dénoués, et sont devenus d'une grandeur naturelle pour une fille de son âge, et qu'elle se sert présentement assez adroitement de ses mains, au lieu qu'avant le mois de juillet 1732, elle n'en pouvait presque faire aucun usage, du moins pour travailler.

« Avant la fin de cette année 1732, les convulsions de Marguerite-Catherine Turpin firent encore de nouvelles impressions dans ses membres. Elle y sentait des agitations violentes qui lui enflaient et lui grossissaient différents muscles l'un après l'autre; elle fut obligée, par les douleurs que ces convulsions lui causèrent, de prier avec instance qu'on la frappât sur les muscles où elle éprouvait tant d'agitations.

« Dans les premiers jours, les coups timides, faibles et mesurés qu'on lui donna, ne lui apportèrent qu'un soulagement bien léger. Elle avait beau conjurer avec instance, et même quelquefois avec larmes, de frapper avec plus de force aux différents endroits de son corps agités par les convulsions; on ne se déterminait qu'avec peine et avec crainte à lui donner des secours si extraordinaires. Mais

l'expérience ayant appris peu à peu que cette fille n'était soulagée qu'à proportion de la force des coups, et ceux qui avaient la charité de les lui donner, l'ayant vue plusieurs fois tomber sans connaissance, pâle et défaite comme si elle était morte, lorsqu'ils refusaient de faire sur son corps les violentes opérations qu'elle demandait, ils comprirent que leur prétendue pitié était une cruauté réelle; et, touchés enfin d'une véritable compassion, ils se rendirent à ses instances. Ces personnes, devenues à la fin plus hardies par l'expérience du succès de leurs secours, qui produisaient un soulagement plus ou moins grand à cette fille à mesure qu'ils augmentaient plus ou moins la force de leurs coups, ont de jour en jour redoublé la violence des opérations qu'elle exigeait.

« Un des premiers secours qu'elle exigea, fut d'être frappée sur le pli des reins, et sur la crête des hanches, dont les os étaient d'une grosseur prodigieuse.

« L'expérience ayant appris qu'on ne pouvait jamais frapper assez fort, on augmenta peu à peu la force des instruments dont on se servait pour la frapper, et on en vint à la fin à le faire de toutes ses forces avec des bûches de chêne dont on avait réduit l'un des bouts en poignée, afin de le tenir plus aisément, et dont l'autre bout, qui était celui avec lequel on la frappait, avait sept à huit pouces de circonférence, en sorte que ces bûches étaient comme de petites massues; et encore fallait-il que celui qui la frappait levât la bûche par-dessus sa tête, et la fît retomber de toute sa force sur le pli des reins ou le haut des hanches de cette fille... Loin de la blesser, l'effet de ces secours a été que les os de ses hanches, qui étaient d'une grosseur énorme, qui s'élevaient en saillie jusqu'au pli des reins et avançaient en dehors de plus d'un demi-pied, se sont peu à peu diminués, ont repris une forme ordinaire (dans les premiers mois de l'année 1733), et se sont replacés aux deux côtés de son corps au-dessous des côtes, où ils devaient être naturellement. »

Ce n'est pas tout. La requête dit encore que Marguerite-Catherine Turpin se faisait attacher par le cou avec une très-forte lisière, et faisait lier les deux bouts de deux autres lisières à chacun de ses pieds. Elle engageait ensuite deux des spectateurs à tirer avec toute la violence qui leur était possible les deux lisières qui tenaient à ses pieds; et afin qu'ils fussent en état de le faire avec plus de force, elle les priait de passer ces deux lisières en forme de ceinture autour de leurs reins, et de s'appuyer les pieds contre une grosse pièce de bois placée là tout exprès. Les deux opérateurs tiraient alors en même temps ces deux lisières *de toute la force de leurs reins et de leurs bras*, et par ce moyen ils étendaient le cou de cette fille *avec une si grande violence, qu'on entendait les os de ses genoux et de ses cuisses craquer avec grand bruit*. Si l'on demande quel a pu être le résultat d'une pareille manœuvre, la requête répond : « Le cou de cette fille, qui était rentré dans la poitrine, s'est dégagé et s'est extrêmement allongé; ses épaules, qui remontaient jusqu'à ses oreilles, se sont entièrement abaissées; elle porte la tête droite et élevée, et il n'y a pas jusqu'à son menton, long et pointu, qui n'ait repris une forme naturelle. Ses cuisses se sont dénouées et allongées; enfin, en très-peu de temps, cette fille, à l'âge de vingt-sept ans, a grandi de sept à huit pouces, en sorte qu'elle s'est trouvée en 1733 avoir trois pieds six à sept pouces de hauteur, au lieu qu'à la fin de 1732 elle n'avait encore que deux pieds onze pouces. » Après avoir reproduit cette conclusion, Carré de Montgeron s'écrie : « Quel admirable prodige! Après l'âge de vingt-sept ans, grandir en très-peu de temps de sept à huit pouces, et cela par un moyen si extraordinaire! »

Le fait est qu'il y a de quoi s'étonner, de s'enthousiasmer même si l'on veut, en présence d'une pareille médecine orthopédique, que pratiquent peu, ce me semble, les chirurgiens de nos jours; mais avec Carré de Montgeron on n'a

jamais fini de s'étonner, ni de s'enthousiasmer. A peine, en effet, a-t-il terminé l'histoire de Marguerite-Catherine Turpin, qui déjà faisait suite à celle de Marie-Jeanne Fourcroy, qu'il raconte une troisième guérison miraculeuse, opérée sur une convulsionnaire non moins contrefaite que les deux précédentes.

Il s'agit de Charlotte Laporte, née en 1681 dans le plus triste état de difformité [1]. Elle était venue au monde *avec l'épine du dos de travers, avec les hanches d'une grosseur monstrueuse, mal placées et mal conformées, n'ayant ni pieds ni jambes, mais à leur place deux morceaux de chair mollasse et d'une insensibilité entière, au bout desquels on voyait deux espèces de petits pieds, qui n'étaient qu'à demi formés, et dont les deux plantes, entièrement tournées en dedans, étaient vis-à-vis l'une de l'autre.* Voilà encore une description à laquelle rien ne manque de ce qui peut faire regarder une guérison comme impossible, surtout si l'on songe que la convulsionnaire avait alors plus de cinquante ans. Cette guérison eut lieu, cependant, au rapport de notre historien :

« Charlotte Laporte, dit-il, étant tombée en convulsion, ces lambeaux de chair mollasse acquirent tout à coup tant de force qu'ils se retournaient entre les mains des hommes les plus vigoureux, quelques efforts qu'ils fissent pour les en empêcher. Cependant, à force de tirer ces morceaux de chair informes, et d'en retourner les bouts qui tenaient lieu de pieds, quoiqu'ils fussent sens dessus dessous et placés contre nature, on a vu se former peu à peu de véritables jambes et de véritables pieds; on a vu tous les os qui leur étaient nécessaires se régénérer les uns après les autres et acquérir bientôt une solidité parfaite, et même les

1. Cette convulsionnaire me paraît être la même que celle dont j'ai parlé sous le nom de la *Suceuse ;* tout en guérissant les autres, elle avait bien le droit de songer à sa propre guérison.

jambes ont si fort grandi, qu'elles sont devenues d'un tiers plus longues qu'elles n'étaient auparavant, ce qui les a rendues d'une grandeur ordinaire. Les pieds, qui étaient de la petitesse de ceux d'un enfant, sont parvenus à une grandeur naturelle et proportionnée ; leurs plantes, qui étaient entièrement renversées, et se regardaient mutuellement, se sont retournées et ont repris la place convenable à leur usage ; les chevilles en dehors, qui occupaient monstrueusement tout le bout de la jambe, tandis que celles en dedans étaient entièrement couvertes par la plante de chaque pied, se sont presque entièrement replacées dans leur situation naturelle. »

Ce n'était encore là qu'une guérison partielle. Aussi Carré de Montgeron ajoute-t-il que « lorsque Charlotte Laporte vit que Dieu lui formait des jambes et des pieds, cela lui donna une ferme confiance que sa bonté, qui est sans bornes, le porterait à rétablir pareillement les autres difformités de son corps. » Ce fut en effet ce qui arriva. On vit, au commencement de 1733, « les hanches de cette vieille fille changer de forme et de situation sous le poids des secours les plus violents, et les os *se diminuer et se mettre dans la place où ils auraient dû être, mais où néanmoins ils n'avaient jamais été.* »

L'épine du dos restait encore à redresser, mais cela ne tarda guère. Carré de Montgeron, après avoir eu soin de dire que M. Reneaume, doyen de la Faculté de médecine, dans un rapport fait en 1732, avait reconnu que l'épine dorsale de Charlotte Laporte était *mal conformée et tournée comme dans le rachitis*, s'écrie triomphalement : « Cependant cette épine *s'est entièrement redressée*. Mais quel en a été le moyen ? c'est à force d'être comprimée par la violence des plus énormes secours. » Et il continue ainsi : « Tout Paris a vu que Charlotte Laporte se faisait frapper et presser les côtes d'une force si prodigieuse, qu'elles auraient dû

mille fois en être brisées. Couchée à terre, elle se faisait fouler aux pieds par les hommes les plus robustes; encore avaient-ils beau faire tous leurs efforts pour enfoncer les talons de leurs souliers dans ses côtes, on ne pouvait trouver moyen, ni de cette façon ni d'aucune autre, de les presser suffisamment à son gré. Aussi l'effet de ces secours a-t-il été en très-peu de temps de repousser l'épine au milieu du dos, et de la replacer où elle aurait dû être naturellement; en sorte que d'une petite bossue, dont le corps était tout de travers depuis 1681, les secours ont fait en 1733 une personne dont la taille est présentement très-droite, ainsi que tout le monde le voit depuis ce temps-là. »

Qui ne croirait qu'un tel résultat dût exciter l'admiration générale et conquérir tous les suffrages? il s'en fallut pourtant de beaucoup. Charlotte Laporte ne fut pas plus heureuse que Marguerite-Catherine Turpin. « Elle fut, dit encore Carré de Montgeron, accusée d'imposture, décrétée et emprisonnée comme criminelle, après que Dieu eut fait, par son ministère, quantité de guérisons miraculeuses[1]. » Ajoutons qu'elle présenta elle-même une requête au parlement en 1735; mais il ne paraît pas qu'on en ait pris grand souci, et je ne saurais dire ce que devint la requérante. En tout cas, c'est à cette requête que Carré de Montgeron a emprunté les principaux détails que je viens de reproduire; elle a pour lui, naturellement, les caractères de la plus complète authenticité.

Je ne saurais mieux terminer ce chapitre que par l'histoire d'un autre redressement dont les détails ne manquent pas non plus d'intérêt. Il eut lieu sur les deux jambes d'une convulsionnaire que je trouve désignée sous le nom de la *petite Aubigan*, lesquelles deux jambes étaient si crochues et si extraordinairement pliées en arc, que la petite

1. Cette dernière partie de la phrase confirmerait qu'il s'agit bien de la *Suceuse*.

Aubigan ne pouvait marcher que sur le côté des pieds. Or, voici de quelle manière le double redressement s'opéra; Carré de Montgeron a de nouveau la parole :

« Cette fille déclara, en convulsion, qu'un tel jour et à telle heure elle frapperait à grands coups de battoir sa jambe droite, qui était la plus crochue, et que sous ces coups Dieu la redresserait, l'allongerait et lui redonnerait une forme parfaitement régulière, afin de faire clairement connaître que l'œuvre des grands secours est son ouvrage. On prit toutes les précautions nécessaires pour se garantir contre toute espèce de supercherie, et éprouver si cette prédiction si précise s'accomplirait réellement. Le jour indiqué, on mena cette convulsionnaire chez M. de Rochebouet, curé de Saint-Germain-le-Vieux, à Paris, dont les vives lumières égalaient l'ardente piété, et chez qui s'assemblèrent plusieurs personnes considérables, quelques-unes même de sentiments différents. Avant l'heure marquée, on mesura devant tout le monde la hauteur de la jambe droite de cette fille, et tous les spectateurs examinèrent à loisir jusqu'à quel point elle était pliée.

« Cependant le moment prédit arrive. La convulsionnaire prend son battoir, se frappe la jambe droite à coups redoublés, et dans l'instant l'os crochu se redresse, la jambe s'allonge prodigieusement, et le pied se replace dans sa situation naturelle. Sur-le-champ on mesure cette jambe, et on vérifie, en présence de toute l'assemblée saisie d'étonnement, que cette jambe avait crû subitement de plus de quatre pouces...

« *Quelqu'un* opposa que le redressement de cette jambe, loin d'être utile à cette fille, ne lui causerait au contraire qu'une incommodité encore plus considérable que celle qu'elle avait auparavant, attendu que la jambe redressée étant devenue beaucoup plus longue que l'autre, cette fille ne pouvait plus marcher qu'en boitant excessivement; et l'ayant fait tenir tout debout sur ses pieds, il fit observer aux as-

sistants, comme si c'était une chose capable d'obscurcir l'éclat de ce miracle, que cette fille n'était pas plus grande qu'avant cet allongement prodigieux, ce qui était véritable, parce que, pour pouvoir se tenir sur ses deux pieds, elle était obligée de plier extrêmement le genou de sa jambe droite, en sorte que sa jambe gauche, qui n'était point allongée, portait presque tout son corps.

« Mais la convulsionnaire, éclairée par un instinct divin, lui répondit que dans cinq jours Dieu ferait à sa jambe gauche la même opération qu'il venait de faire à la droite, et qu'alors l'utilité de ces deux miracles serait pleinement manifestée.

« Cette seconde prédiction a eu, ainsi que la première, une exécution complète. Elle eut même encore un plus grand nombre de témoins, parmi lesquels se trouvèrent plusieurs chirurgiens, qui, ne pouvant croire le premier miracle, s'empressèrent de venir voir si le second s'opérerait effectivement.

« Au jour et à l'heure marqués, la convulsionnaire prend son battoir, et pendant qu'elle s'en frappe la jambe gauche de toutes ses forces, cette jambe change de figure à la vue de tous les assistants. Elle se redresse et s'allonge autant que la jambe droite; en sorte que cette convulsionnaire, en se tenant également sur ses deux jambes, se trouva dans ce moment plus grande de trois pouces qu'elle n'était avant ce double miracle, et depuis ce jour jusqu'à présent, ses jambes sont restées droites.

« Les chirurgiens ne furent pas ceux qui témoignèrent le moins d'admiration de ce miracle. La connaissance qu'ils ont de l'anatomie leur faisait encore plus clairement connaître qu'aux autres personnes, que le maître de la nature, l'unique créateur des êtres, avait pu seul faire en un moment une métamorphose si évidemment miraculeuse. Ils firent observer aux spectateurs que la structure intérieure et extérieure des os est une chose des plus admirables. Or, disaient-ils, en redressant et en allongeant à coups de bat-

toir des os extrêmement courbés, leur merveilleuse structure aurait dû infailliblement être dérangée, aplatie et même en partie détruite ; et il n'y a qu'une main aussi habile que celle du Tout-Puissant qui ait pu leur conserver tout leur arrangement sous cette violente opération, etc., etc. »

Je laisse Carré de Montgeron développer l'opinion qu'il attribue aux honorables chirurgiens dont il s'agit. Du reste, s'ils l'ont, en effet, aussi nettement exprimée, il a parfaitement le droit de s'en prévaloir.

CHAPITRE XIV

Convulsions de Madeleine Durand. — Elle pratique sur elle-même une grave opération, plus miraculeuse que chirurgicale. — Un certificat du frère de Voltaire à l'appui de la guérison de Madeleine Durand. — Convulsions de Jeanne Moler; secours des *clefs*. — Convulsions de Gabrielle Moler ; secours des *tringles*, des *pelles*, du *pilon*, de la *pierre*, de la *bûche* et des *épées*.

Carré de Montgeron raconte l'histoire d'une autre jeune fille convulsionnaire agissant violemment sur elle-même, non plus à coups de battoir, mais à coups de ciseaux. Elle s'appelait Madeleine Durand, et était affligée d'un cancer à la bouche. Voici les principaux détails qu'il nous donne sur ce nouveau miracle.

« Cet affreux cancer n'avait pas seulement infecté les chairs; son poison subtil s'était insinué jusque dans les os... ce qui est encore bien pis, il avait déjà corrompu toute la masse du sang... Enfin il avait rendu l'objet le plus hideux, et même le plus capable de faire horreur, la jeune enfant dans le corps de laquelle il faisait tant de ravages.

« Sa bouche, où le cancer avait pris naissance, était devenue un cloaque infect, d'où s'exhalait continuellement l'odeur la plus empestée, qui corrompait à dix pas tout l'air qui l'environnait. Son visage était d'une difformité affreuse ; tout son corps était d'une pâleur aussi livide que celle d'un mort, et d'une maigreur si excessive qu'on l'aurait prise pour un cadavre, si on n'avait pas entendu sans cesse ses pitoyables gémissements.

« Plusieurs chirurgiens l'avaient condamnée à mort. Son cancer leur avait paru si absolument incurable et son état si éloigné de tout espoir, qu'aucun d'eux n'avait voulu entreprendre non-seulement de la guérir, mais même de lui donner aucun soulagement...

« Privée de toute ressource humaine, elle a recours au saint diacre. Dieu lui donne aussitôt des gages de la miséricorde qu'il a dessein de lui faire ; il lui rend tout à coup un peu de force. Peu après, il lui envoie des convulsions ; il lui fait prédire par une autre convulsionnaire, et ensuite par sa propre bouche, sa guérison miraculeuse ; il lui fait déclarer qu'il lui fera faire sur elle-même des opérations très-cruelles, par le moyen desquelles il a résolu de la guérir. Enfin il lui fait marquer les jours et jusqu'aux heures de ces opérations meurtrières.

« Une multitude de personnes de toute condition, entre autres des magistrats du premier ordre, et quantité de maîtres de l'art, s'empressent d'aller voir quelles seront donc ces opérations que Dieu fait annoncer, et comment elles pourront produire une guérison qui paraît si impossible.

« Chacun des jours marqués, et à l'heure que la convulsionnaire avait indiquée, elle prend des ciseaux ; elle coupe, elle hache à plusieurs reprises le bout du cancer qui sortait de sa bouche. Aussitôt les artères coupées lancent le sang avec impétuosité. La plupart des spectateurs pâlissent et reculent d'horreur ; les maîtres de l'art sont encore bien plus effrayés que les autres, l'expérience leur ayant appris combien l'hémorrhagie est à craindre, lorsqu'on coupe dans un cancer, parce qu'étant tout rempli d'artères et de veines qu'il a élargies et allongées, les plaies qui y sont faites sont capables de répandre en fort peu de temps presque tout le sang du corps.

« Mais la convulsionnaire sait bien le moyen de l'arrêter dès qu'elle le veut. Elle verse sur ces veines et ces artères ouvertes de l'eau du puits du bienheureux diacre. Dans l'instant une peau transparente se forme et s'étend sur

toute l'ouverture de la plaie. Aussitôt cette plaie devient aussi sèche que si elle n'avait point souffert d'incision.

« Tous les spectateurs se rapprochent au plus vite et s'empressent de considérer de plus près ce surprenant prodige ; mais ils ont beau examiner, toucher, presser la plaie, il n'en sort plus aucune humidité, ce qui les remplit d'admiration. Les chirurgiens surtout sont frappés d'étonnement de voir de leurs yeux ce qui leur paraît impossible. Ils aperçoivent au travers de cette peau, qui est si transparente qu'elle est presque invisible, des troncs de veines et d'artères coupées, qui, quoiqu'elles n'aient été ni bouchées ni comprimées par aucun moyen humain, ne répandent cependant plus aucune liqueur, pas même la moindre sérosité.

« Ce n'est pas tout. En même temps que la jeune convulsionnaire retranche les parties extérieures de son cancer, Dieu guérit invisiblement toutes celles où ses ciseaux ne peuvent atteindre.

« Les os mêmes qui avaient été cariés, carnifiés, et prodigieusement gonflés par le virus du cancer, reprennent peu à peu leur première qualité ; ils se réduisent à leurs formes naturelles, et toutes les parties qu'ils avaient perdues leur sont rendues.

« Le virus indomptable répandu dans tout le sang se dissipe et s'évapore, et tous les petits cancers qui commençaient à pousser disparaissent et s'anéantissent.

« Chaque jour les forces reviennent, la plus hideuse maigreur se change bientôt en embonpoint ; la pâleur la plus livide se dissipe et est remplacée par les plus belles couleurs; le visage difforme recouvre une jolie figure; enfin la santé la plus parfaite reprend promptement possession de cette moribonde, qui, avant l'admirable métamorphose, avait plus l'air d'un cadavre que d'une personne vivante. »

Après ce récit, où nous retrouvons tous les caractères

des récits antérieurs, Carré de Montgeron ajoute : « Plus ces faits sont inouïs et contraires à toutes les lois de la nature, plus la Providence a pris soin d'en fournir des preuves supérieures à tout contredit. » A l'appui de cette dernière assertion, il ne cite pas moins de vingt-trois pièces justificatives, parmi lesquelles plusieurs certificats de médecins et de chirurgiens, parmi lesquelles aussi un certificat du frère de Voltaire, Armand Arouet, dont nous avons déjà trouvé le nom, avec plusieurs autres, en tête d'un certificat délivré à la convulsionnaire la *Salamandre*. Ce nouveau certificat n'est pas moins explicite que le premier. Armand Arouet, après avoir décrit *de visu* la maladie de Madeleine Durand, à peu près dans les mêmes termes que ceux que l'on vient de lire, continue ainsi : « Je l'ai « vue souvent tomber en convulsion; elle paraissait alors « être hors d'elle-même, et ne s'apercevait de rien de ce « qui se passait auprès d'elle. Occupée de divers sentiments « qui naissaient dans son cœur, elle les exprimait au de- « hors par des prières courtes et fort vives. Je l'ai vue « dans ces mêmes convulsions se jeter à terre, frapper « rudement à plusieurs reprises le carreau de la chambre « avec son cancer, et le frotter de toutes ses forces contre « les carreaux. Quelquefois elle priait une des personnes « qui étaient dans la chambre de s'appuyer avec ses mains « de toute sa pesanteur sur sa joue gauche, son cancer « posant sur le plancher. Je l'ai vue aussi couper avec des « ciseaux un morceau de son cancer. Son sang coulait « alors avec abondance, mais dès qu'elle eut mis de l'eau « du puits de M. Pâris sur cette coupure, dans l'instant « même le sang fut étanché. Je n'ai vu cela qu'une fois, « mais je sais qu'un grand nombre de personnes rendront « le même témoignage, l'ayant vu comme moi. Ayant ap- « pris que les plus habiles chirurgiens d'Orléans (où était « née la convulsionnaire) avaient déclaré son mal in- « curable, et que leurs témoignages se trouvaient certifiés « par celui des plus célèbres chirurgiens de Paris, j'ai

« cessé de la voir assidûment, et j'ai attendu l'événement.
« Je l'ai vue parfaitement guérie au commencement de
« 1735, et plusieurs autres fois depuis ; et en dernier lieu
« on me l'a encore présentée aujourd'hui 8 juin 1736. Les
« convulsions qui ont suivi immédiatement l'invocation du
« Bienheureux, dont j'ai été témoin; son cancer disparu
« totalement, sans qu'il reste sur sa joue et au dedans de
« la bouche aucun vestige de fer ou de feu ; la parfaite
« santé dont elle jouit à présent, tout cela m'a convaincu
« qu'on ne peut donner à un autre agent que Dieu une
« guérison si miraculeuse. » Le lecteur voit qu'on ne peut pas mieux dire, et que rien ne manque à cette attestation d'Armand Arouet, rien... sinon peut-être d'avoir été contresignée par son frère, mais ce serait trop exiger.

Continuons par quelques autres histoires de convulsions offrant des particularités dignes d'intérêt.

Voici une convulsionnaire, nommée Jeanne Moler, à qui l'on enfonce deux grosses clefs de grande porte dans le creux de l'estomac, immédiatement sous le sternum[1]. « On les y poussait, de bas en haut, l'une de gauche à droite et l'autre de droite à gauche en figure de sautoir avec tant de violence, *que les fausses côtes se repliaient sous cet effort, et que ces deux grandes clefs entraient dans le corps presque de toute leur longueur*, et aplatissaient tellement l'estomac et le diaphragme, qu'elles les collaient contre l'épine du dos. Aussi fallait-il plusieurs personnes à pousser ces deux clefs de porte cochère avec toute la force qui leur était possible, pour les faire pénétrer si avant. Ces deux clefs demeuraient ensuite quelque temps *cachées* ainsi *dans le corps*, du moins pour leur plus grande partie; et lorsqu'on les en retirait, elles laissaient d'abord un creux assez profond et

1. Il a été question tout à l'heure d'une Jeanne *Mouler* dans l'histoire du *chenet;* c'est peut-être la même convulsionnaire, avec un léger changement dans la manière d'écrire son nom de famille. Le fait n'est pas assez important pour mériter d'être éclairci.

assez large pour y loger *le poing tout entier;* car les fausses côtes, qu'on sentait repliées l'une sur l'autre, ne se remettaient que peu à peu dans leur situation naturelle, non plus que l'estomac et le diaphragme. Cependant, bien loin qu'un si effroyable secours fît endurer la moindre souffrance à la convulsionnaire, elle le recevait avec un contentement inexprimable; elle priait avec instance ceux qui le lui donnaient d'employer toutes leurs forces pour faire entrer ces deux grosses clefs au fond de son corps; et c'était son remède le plus ordinaire pour faire cesser les maux d'estomac auxquels elle était fort sujette. » Remède simple et ingénieux, en effet, pour les maux d'estomac, dont on pourrait essayer aujourd'hui encore; il est vrai qu'il faudrait d'abord être convulsionnaire....

Cette Jeanne Moler avait une sœur de douze à treize ans, nommée Gabrielle, dont l'histoire présente des détails encore plus extraordinaires. Outre qu'on y trouve des faits curieux d'incombustibilité, sur lesquels je n'insiste pas, parce qu'ils ne sont guère que la répétition de ceux que nous a montrés la *Salamandre*, on est effrayé de la multitude et de la diversité des secours violents et meurtriers dont elle rapporte l'application. Carré de Montgeron dit qu'un *in-quarto* suffirait à peine pour faire la description complète de tous ces secours, et qu'il se contentera de rendre compte de quelques-uns. Je vais tâcher d'en donner le résumé, en me montrant encore plus laconique que lui, sans rien omettre d'essentiel.

Disons préalablement qu'avant de raconter les principaux faits relatifs à Gabrielle, Carré de Montgeron, bien qu'il ne recule guère, on le sait, devant les récits les plus extraordinaires, éprouve le besoin d'invoquer le témoignage d'une foule de personnes qui pendant près de trois ans ont été à même de les constater. Il cite surtout un procès-verbal fait et signé par vingt et un témoins, parmi lesquels figurent « des personnes d'une grande distinction, telles par exemple que milord Édouard Drumont de Perth, maréchal

de camp, M. le comte de Nouvion ; des magistrats, des officiers de chez le roi, des officiers d'armée et plusieurs ecclésiastiques d'une éminente piété, entre autres deux curés et un chapelain ordinaire du roi. » Un des faits curieux dont ces vingt et une personnes rendent témoignage, c'est l'état d'extase dans lequel Gabrielle tombait souvent au milieu des secours qui lui étaient administrés. Ainsi, après avoir d'abord lancé des regards terribles et menaçants à ceux qui lui donnaient des secours figuratifs des supplices qu'on fera souffrir aux disciples d'Élie, elle changeait tout à coup de visage, et peignait *avec des traits inimitables à la nature* (c'est l'expression de Carré de Montgeron) le bonheur éternel de ceux qui souffriront pour la cause de Dieu. Les vingt et un témoins attestent qu'*il serait impossible d'exprimer les grâces pures et chastes* qui se répandaient alors sur son visage ; on s'imaginait, en la regardant, voir le corps *d'une âme bienheureuse qui contemple la face de Dieu dans l'attitude la plus respectueuse et la plus reconnaissante, et dans les transports d'une charité consommée* [1].

Voyons maintenant quels étaient ces secours nombreux et divers que recevait si bien la sœur de Jeanne.

Gabrielle souffrait aussi de l'estomac ; mais, au lieu de se servir de grosses clefs comme pour sa sœur, on employait pour elle « quatre tringles de fer de la grosseur du petit doigt, et de la longueur d'environ un pied et demi, qui avaient une tête à peu près comme celle d'un clou de charrette, et qui se terminaient en pointe émoussée. »

Après cette courte description de l'appareil, voici quelle était la manière de s'en servir :

« Gabrielle étant à terre couchée sur le dos, quatre personnes poussaient les pointes de ces quatre tringles de

1. Je consigne ce détail pour les personnes surtout qui se sont occupées des phénomènes du somnambulisme magnétique.

toute leur force dans le creux de son estomac, où ces pointes s'enfonçaient de la profondeur de trois pouces en y faisant pénétrer ses habits. Elle se faisait ensuite appliquer sous le menton les pointes de deux de ces tringles, et les faisait pousser par deux personnes avec tant de violence, que sa tête était forcée de se renverser en arrière, et que son cou formait une espèce d'arc; et comme ces pointes enfonçaient la chair du menton dans sa bouche et dans le haut de son gosier, elle ne pouvait plus parler, et était obligée de s'exprimer par des signes. Néanmoins, dès que ce secours était fini, il ne restait aucune marque de ces pointes à la peau de son menton.

« Après ce secours, elle posait elle-même la pointe d'une de ces tringles au bas de son gosier dans la fossette qui est au-dessus de la poitrine, et une personne l'enfonçait de toutes ses forces à plusieurs reprises. Elle se mettait ensuite à genoux, et faisait poser la pointe de cette tringle directement dans le creux du gosier, immédiatement au-dessous du menton, et une autre semblable tringle derrière sa tête, dans la fossette qui est au haut du cou, et aussitôt deux personnes poussaient en même temps ces deux tringles de toutes leurs forces, ce qui se réitérait plusieurs fois de suite. Mais les pointes de ces tringles avaient beau s'enfoncer dans le gosier, elles ne pouvaient casser ni faire aucune ouverture à la plus petite veine d'un endroit si délicat et si tendre. Aussi ne causaient-elles pas la moindre douleur à la convulsionnaire, et ne laissaient-elles aucune trace, aucun vestige à la place où elles s'étaient enfoncées. »

Les tringles furent bientôt remplacées par des pelles, et voici quelques détails sur ce nouvel exercice :

« Gabrielle fit faire exprès quatre pelles presque droites, dont le bas était bien plus tranchant que ne sont les pelles communes. Au surplus, deux de ces pelles étaient coupées en bas en ligne droite, ainsi qu'il est ordinaire, et le bas

des deux autres était arrondi en demi-quart de cercle.

« Cette jeune convulsionnaire plaçait elle-même le tranchant d'une des pelles arrondies immédiatement au-dessus d'une de ses mamelles par-dessus sa robe, et le tranchant de l'autre pelle au-dessous de cette mamelle, et les deux autres aux deux côtés, l'une à droite et l'autre à gauche; en sorte que sa mamelle se trouvait renfermée des quatre côtés dans le tranchant de ses quatre pelles. Aussitôt quatre des assistants poussaient chacun une de ces quatre pelles avec toute la force qui leur était possible ; mais, quoiqu'ils y fissent tous leurs efforts, suivant que leur ordonnait la convulsionnaire, le coupant de ces pelles ne pouvait pénétrer en aucune sorte dans la mamelle, pas plus que si elle eût été de fer; et après que ces quatre assistants y avaient inutilement épuisé toutes leurs forces, Gabrielle faisait faire souvent par quelques autres des spectateurs la même opération sur son autre mamelle. La plupart des dames et autres personnes du sexe qui se sont trouvées présentes lorsque Gabrielle s'est fait donner ce secours si étonnant, ont eu la curiosité d'examiner son sein immédiatement après cette opération, et elles ont toutes unanimement certifié que son sein était alors aussi dur qu'une pierre; en sorte qu'il était visible et palpable que le Tout-Puissant, afin de mettre ce sein en état de recevoir ce secours, avait pour ce moment changé entièrement de nature toutes les parties extrêmement tendres dont il est naturellement composé.

« Après ce secours, Gabrielle, couchée à terre sur le dos, plaçait le coupant d'une de ces pelles sur le larynx de son gosier, c'est-à-dire précisément au-dessous de la trachée-artère, et elle obligeait un des assistants de pousser ainsi perpendiculairement cette pelle de toute sa force dans son gosier, car elle savait que dans ce moment la peau, les veines, la trachée-artère, et toutes les autres parties de son gosier, étaient aussi dures, aussi solides, aussi impénétrables, que venait de l'être son sein. Aussi, quelque

violemment qu'on poussât le tranchant de cette pelle sur son cou, elle n'en recevait qu'une impression agréable et bienfaisante, ce qui l'engageait à faire recommencer cette opération plusieurs fois de suite.

« Gabrielle se mettait ensuite à genoux, et faisait placer deux tabourets à ses côtés, sur lesquels deux personnes montaient, tenant chacune une des pelles arrondies, dont elles appuyaient le tranchant de toutes leurs forces sur sa tête. Souvent elle les engageait de se faire soutenir par quelques-uns des spectateurs, pour qu'elles pussent lever leurs pieds en l'air et se suspendre entièrement sur la pomme des pelles, afin que, la pesanteur de leur corps se joignant à la force de leurs bras, la pression fût plus violente; et ce poids si considérable, dont toute la force se réunissait au coupant de ces pelles, posées perpendiculairement sur la tête de cette jeune convulsionnaire, était soutenu par elle à genoux sans aucune peine pendant un temps considérable. Ces mêmes personnes, sans descendre de leurs tabourets, plaçaient ensuite le tranchant de chacune de ces deux pelles sur chaque épaule de la convulsionnaire, toujours à genoux, et les y poussaient avec d'autant plus de force que ces pelles étant alors plus basses que lorsqu'elles posaient sur sa tête, il leur était plus aisé d'appuyer toute la pesanteur de leur corps sur les pommes de ces pelles. Cependant Gabrielle supportait si aisément l'énorme pression du tranchant de ces deux pelles, que même de temps en temps elle se faisait une espèce de plaisir de hausser ses épaules autant qu'on le peut faire, et par ce mouvement elle enlevait en l'air les deux pelles et les deux hommes qui s'appuyaient tout le corps dessus. »

Après l'exercice des tringles et des pelles vient celui des pilons; c'est un véritable *crescendo*. Carré de Montgeron le décrit ainsi :

« Gabrielle se couchait par terre sur le dos, et faisait

prendre un gros pilon de fer pesant quarante-huit livres, de la longueur de plus de trois pieds, et dont la masse avait sept à huit pouces de haut, et cinq à six de diamètre.

« C'est par cet instrument d'un poids si terrible, qu'elle se faisait frapper avec une violence extrême dans le creux de l'estomac.

« Après qu'on avait éprouvé par quelques coups modérés si son estomac était devenu aussi invulnérable qu'elle le disait, un des plus forts assistants élevait ce pilon trente fois de suite de la hauteur de près de deux pieds, et le précipitait chaque fois avec une force épouvantable sur l'estomac de cette jeune convulsionnaire, qui saisissait elle-même ce pilon par le bas pour le conduire tout juste dans le creux de son estomac, et en augmenter encore le poids et l'impétuosité par la vivacité et la force avec lesquelles elle le tirait sur elle.

« Aussi ces coups étaient-ils d'une si grande pesanteur, que son corps en rebondissait à peu près comme fait une bûche qu'on frappe avec effort, et qui saute après l'instrument par lequel elle est frappée.

« On a même remarqué, toutes les fois qu'on lui donnait ce terrible secours, que les meubles de la chambre, les vitres, le plancher, et même tous les assistants en ressentaient de l'ébranlement, ce qui n'était causé que par le contre-coup que le corps de cette jeune enfant donnait contre le plancher, ou, pour mieux dire, par la violence des coups que son corps recevait, et dont il communiquait l'impétuosité du mouvement à l'endroit du plancher où il posait.

« Néanmoins ce secours plaisait si fort à Gabrielle, qu'elle le faisait ordinairement réitérer deux ou trois fois de suite après quelque petite pause; de façon que dans ces trois reprises elle recevait quatre-vingt-dix coups de ce pilon dans l'estomac.

« Elle se relevait ensuite toute droite; et, s'appuyant le dos contre un mur, elle se faisait donner cent coups à

force de bras, toujours dans le creux de l'estomac, avec le tranchant d'un marteau de fer, dont le manche avait deux pieds quelques pouces de longueur, et deux bons pouces de diamètre; et la tête, quatre pouces de long sur un pouce et demi de large....

« Croirait-on bien qu'elle recevait tout de suite un autre secours dont l'instrument était encore plus effrayant et plus meurtrier que les deux précédents?

« C'était un autre pilon de fer, de la longueur de deux pieds et demi et d'un bon pouce de diamètre, et dont la masse, qui avait quatre pouces de diamètre, se terminait en pointe.

« On ne pouvait, au gré de cette convulsionnaire, lui en donner des coups assez violents dans le creux de l'estomac. Quoique ses assistants y employassent toute la force de leurs bras, elle leur criait sans cesse : *fort*, *fort*, *fort;* et elle en recevait ainsi, adossée contre un mur, trente ou quarante coups tout de suite. Sa robe de coutil et sa camisole ne manquaient pas d'être déchirées par la pointe de ce terrible instrument à l'endroit où on la frappait; mais en même temps on remarquait avec admiration que néanmoins sa chemise ne se perçait jamais; *sans doute parce que Dieu voulait épargner à cette jeune fille, extrêmement modeste, la mortification qu'elle aurait eue*, *si des hommes avaient aperçu sa peau* [1]. »

On pourrait croire que c'est tout, mais nous ne sommes pas au bout.

« Voici, continue Carré de Montgeron, un autre secours encore plus propre à assommer tout d'un coup. Il se donnait avec une grosse pierre, pesant soixante livres, au haut

1. Je souligne cette dernière réflexion. On ne saurait trop admirer l'assurance avec laquelle Carré de Montgeron fait intervenir Dieu personnellement dans toutes ces histoires aux détails plus ou moins authentiques.

de laquelle était mastiquée en plomb une espèce de poignée de fer, en forme de T, pour la tenir plus aisément en l'air avec les deux mains, et être en état, en s'appuyant tout à coup sur cette poignée, de joindre la force des bras à la pesanteur de la pierre, lorsqu'on voudrait la précipiter au plus vite sur le corps de Gabrielle.

« Pour recevoir ce secours, elle se remettait à terre, couchée sur le dos; elle faisait élever cette pierre d'un pied et demi de hauteur au-dessus de son corps, et elle ordonnait à celui qui la tenait ainsi, de la faire retomber avec violence sur sa poitrine et son estomac, et d'ajouter encore au poids de cette pierre toute la force de ses bras, Elle en recevait de suite sans discontinuer vingt à trente coups ; car celui qui lui donnait ce secours en était bientôt fatigué et hors d'haleine, en sorte qu'elle était obligée de le laisser se reposer quelques instants; mais peu après, ou elle le faisait recommencer, s'il avait repris de nouvelles forces, ou elle se faisait donner ce même secours par quelque autre des assistants. Quelquefois elle se retournait le visage vers le plancher, et elle engageait de faire retomber cette pierre un très-grand nombre de fois sur son dos, entre les épaules et la ceinture, avec la même force et la même violence qu'on avait fait sur l'estomac. Elle a aussi fait mettre quelquefois la même pierre sur le derrière de sa tête, ce qui lui affaissait si fort le visage qu'il s'aplatissait universellement au niveau du plancher; de sorte que son nez semblait totalement enfoncé dans sa tête, ainsi que l'ont souvent vérifié plusieurs des spectateurs. Cependant elle n'en souffrait aucune douleur, et il ne se cassait pas la plus petite veine; et dès qu'on avait ôté la pierre, son nez, ainsi que tout le reste de son visage, reprenaient aussitôt leur figure naturelle, sans qu'il y ait jamais eu la moindre flétrissure. »

A cet endroit de son récit, Carré de Montgeron déclare qu'il ne dira qu'un mot des *effroyables coups de bûche* que

se faisait donner Gabrielle, attendu que ce secours est devenu trop commun [1].

« J'observerai seulement, dit-il, que, quelque violents que fussent les coups de bûche qu'on lui donnait sur l'estomac, pendant qu'elle était à genoux, le dos appuyé contre un mur, souvent elle se plaignait qu'ils n'étaient pas assez forts, quoique son corps en fût si rudement frappé qu'il rebondissait contre la muraille, et y causait un ébranlement considérable. Elle se retournait ensuite le visage et l'estomac contre le mur, et recevait de pareils coups sur l'épine du dos, qui faisaient également rebondir son estomac contre ce mur. Enfin elle s'en faisait donner plusieurs coups sur la tête. »

Laissons donc les coups de bûche pour ce qu'ils valent, et terminons cette série de tours de force par le fameux exercice des *épées*, qui en est le digne couronnement.

Au rapport de Carré de Montgeron, Gabrielle est la première qui ait reçu cet *effrayant* secours, pour lequel elle eut ensuite un assez grand nombre d'imitateurs. Nous allons voir en quoi il consistait, et joindre à l'histoire de

1. Les convulsionnaires *secourues* par des coups de bûche sont nombreuses en effet. Carré de Montgeron en cite plusieurs pour sa part; telle, qui reçut cent coups de bûche pour de violentes douleurs à l'estomac; telle autre qui en reçut cent quatre-vingt-dix-huit, — singulier compte, pour un mal au sein; telle autre encore, qui en reçut jusqu'à trois cents, et sur le corps de laquelle, en outre, on accumulait des bûches jusqu'au poids de six à sept cents livres pour faire cesser, disait-on, l'oppression qu'elle sentait à la poitrine, etc., etc. Poncet, dans ses Lettres publiées contre les secours, confirme ces faits étranges et qui dépassent toute croyance. « Il y a une chose, dit-il, qui fait la plus forte impression sur le peuple, parce qu'elle arrive tous les jours. Ce sont les secours que l'on donne aux convulsionnaires et qu'ils exigent. C'est un miracle continuel de ce qu'on ne les écrase pas, qu'on ne leur brise pas les os, qu'on ne les étrangle pas. J'ai vu donner à un enfant trente mille coups de poings par six hommes qui se relevaient tour à tour, et qui frappaient deux en même temps et de toute leur force; *je l'ai vu battre avec une bûche*, parce que les hommes étaient épuisés. »

Gabrielle celle de trois autres convulsionnaires principalement connues pour ce genre d'exercice; elles se nommaient Dina, Félicité et Madeleine. Finissons-en d'abord avec la sœur de Jeanne Moler.

« Dès 1736, dit notre historien, cette jeune convulsionnaire fut souvent portée par l'instinct surnaturel qui la guide de prendre l'épée la plus forte et la mieux affilée de toutes celles qu'avaient ses spectateurs; puis, ayant le dos appuyé contre la muraille, elle plaçait la pointe de l'épée au-dessus de son estomac, et elle engageait l'homme qui lui paraissait avoir le poignet le plus ferme et le plus vigoureux, de la pousser de toutes ses forces; et quoique l'épée se courbât et formât une espèce d'arc par la violence avec laquelle on la poussait, de sorte qu'on était obligé de soutenir cette épée et de la repousser par le milieu pour la redresser et empêcher qu'elle ne se cassât, néanmoins la convulsionnaire disait toujours : *fort*, *fort*. Après avoir fait plusieurs fois recommencer cet étonnant secours, elle appliquait la pointe de cette épée à son gosier, et la faisait pousser avec la même violence qu'on l'avait fait dans l'estomac. Aussi la pointe enfonçait-elle la peau dans le gosier à la profondeur de quatre travers de doigt; mais elle ne pouvait percer la peau, si fort qu'on la poussât. Néanmoins, la pointe de l'épée s'attachait en quelque sorte à la peau; car, toutes les fois qu'on la retirait du gosier, elle attirait la peau avec elle, et y laissait une petite rougeur qui n'était pas plus grande que celle qu'aurait faite la pointe d'une épingle. Au reste, la convulsionnaire n'en avait pas ressenti la moindre douleur; aussi faisait-elle réitérer plusieurs fois cette opération; après laquelle, penchant sa tête en arrière et tenant l'épée par le milieu de la lame, elle enfonçait elle-même la pointe de son épée dans sa bouche jusqu'à la profondeur d'environ six pouces....

« Gabrielle enfonçait ensuite par deux fois la pointe de cette épée dans ses paupières; mais ses yeux étaient aussi

impénétrables à cette arme si perçante que l'avait été son gosier, lorsqu'elle faisait entrer cette épée de six pouces de long dans sa bouche.

« N'ayant pu percer ses yeux, elle mettait la pointe de cette épée sur sa langue, et la poussait avec force de bas en haut. Ne pouvant la faire entrer, elle appuyait son doigt par-dessus sa langue, précisément au-dessus de la pointe de l'épée; mais, quoiqu'elle recommençât à plusieurs reprises à faire ainsi tous ses efforts comme pour se percer la langue, elle n'en pouvait venir à bout. »

Ici se termine l'histoire des hauts faits de Gabrielle. C'est au tour de la sœur Dina, de la sœur Félicité et de la sœur Madeleine, dont les prouesses, dans l'exercice des épées, ne le cèdent en rien aux précédentes. Carré de Montgeron s'appuie à leur égard sur trois certificats très-circonstanciés et très-étendus, qui lui ont été envoyés, le premier par un prêtre, le second par un avocat au parlement, le troisième par un ancien officier de la maison du roi. C'est dans les extraits qu'il en donne que je puiserai les principaux détails de ces nouveaux récits, dont l'importance exige que je les renvoie au chapitre suivant.

CHAPITRE XV

Convulsions de la sœur Dina, de la sœur Félicité et de la sœur Madeleine. — Grand secours des épées, raconté tour à tour par le prêtre, l'ancien officier de la maison du roi et l'avocat au parlement, dont Carré de Montgeron a invoqué le témoignage. — Combat singulier à l'épée et à la dague, entre Félicité et Madeleine. — Secours de la broche. — Nouveaux détails sur le secours des épées. — Le frère Jacob et le frère Joseph. — Encore les sœurs Dina, Félicité et Madeleine. — Certificat d'un prêtre, chapelain ordinaire du roi. — Derniers détails empruntés au certificat de l'avocat au parlement.

L'intérêt que présentent les exercices des trois convulsionnaires que je viens de nommer ne me permet guère d'en écourter le récit et de me contenter à leur égard d'une simple analyse. Bien que la narration de Carré de Montgeron pèche par un peu de diffusion, peut-être même de confusion, je ne puis mieux faire que de la reproduire, sauf à y pratiquer quelques coupures. Écoutons-le donc nous raconter, avec sa confiance, dirai-je avec sa crédulité ordinaire, toute cette bizarre et merveilleuse histoire; et rappelons-nous, pour l'intelligence du récit, comme pour excuser un certain nombre de répétitions qui s'y rencontrent, que le narrateur s'appuie sur trois témoignages qu'il invoque tour à tour : le prêtre, l'avocat et l'ancien officier de la maison du roi[1].

« Ç'a été pendant près d'un an, depuis le 4 juillet 1743

1. Tantôt c'est Carré de Montgeron qui parle, tantôt c'est l'un des trois certificateurs ; le lecteur en fera facilement la distinction.

jusqu'au jour de l'Ascension 1744, que la sœur Dina a reçu ce secours (celui des épées) presque toutes les semaines.

« A la fin de chaque séance, dit l'ancien officier de chez le roi, elle indiquait le jour où on lui donnerait ce secours, et elle marquait le nombre des épées qu'il lui faudrait pour l'assemblée prochaine; car ce nombre augmentait de plus en plus, ainsi que la violence et la diversité de ces secours, en sorte qu'il y a eu à la fin jusqu'à dix-huit épées qui la pointaient toutes à la fois. Ses annonces, dit notre témoin, avaient toujours leur effet.

« Cette convulsionnaire, ajoute-t-il, se donnait à elle-même ce secours, et le recevait d'une manière si prodigieuse, que six épées ont été rompues sur son corps, l'une desquelles l'a été par moi, et j'en ai vu casser deux autres.

« Ordinairement, à chaque séance, dit-il, la sœur tombait en des extases magnifiques, et elle commençait ses secours par dresser en un monceau, la pointe en haut en forme de gerbe, toutes les épées dont elle avait annoncé avoir besoin. La convulsionnaire, à genoux et en extase, approchait son visage des épées, et l'appuyait sur un certain nombre d'entre elles, de sorte que plusieurs lames pointaient son cou, ses joues et le dessous du menton. Cependant, quoiqu'elles fissent fléchir les chairs, les unes plus, les autres moins, attendu que ces épées étaient de longueur inégale, il ne restait jamais la moindre égratignure à aucun des endroits où les épées avaient pointé, mais seulement une petite marque rouge, qui ne durait qu'un petit intervalle.

« La première fois, ajoute-t-il, que j'assistai à ces secours, elle appuya ensuite les pommeaux de six ou huit épées contre un mur, les unes plus haut, les autres plus bas, qu'on soutenait pour les empêcher de glisser, et la convulsionnaire poussait de toutes ses forces sa poitrine, son estomac et son ventre sur les pointes de ces épées, en sorte qu'elle faisait plier plusieurs lames en demi-cercle.

« Elle fit après cela pointer toutes ces épées par autant de spectateurs, deux sur l'estomac, toutes les autres sur le ventre et sur les flancs ; et elle pria avec tant d'insistance au nom de Jésus-Christ qu'on les poussât fort, qu'on en vint peu à peu à faire plier les épées quasi en arc complet ; ce qui fut répété deux ou trois fois.

« J'observe (continue-t-il) que c'est toujours au nom de Jésus-Christ que les convulsionnaires demandent leurs secours. Ils commencent par s'armer du signe de la croix à chacun de ceux qu'ils exigent, et les secouristes le font aussi.

« Ensuite elle posa à terre les pommeaux de quatre épées qu'on empêchait de glisser. Puis, se jetant sur les pointes, l'estomac portant sur deux et le ventre sur les deux autres, elle s'y balança avec de grandes secousses, comme si elle eût voulu se traverser le corps de quatre épées. Puis, se relevant et s'y précipitant de nouveau, elle se jeta de cette sorte sur ces quatre épées par quantité de reprises et des élancements si terribles, que chaque fois les lames qui courbaient en double auraient dû naturellement se casser.

« L'avocat au parlement ajoute qu'un jour, tandis qu'elle se balançait ainsi sur les pointes de ces épées, où elle se jetait à corps perdu, il y en eut une qui cassa.

« Il observe, aussi bien que le saint prêtre, que souvent on s'est assuré qu'elle n'avait rien sous sa robe qui empêchât les épées de la percer, et que des dames et autres personnes du sexe, entre autres une dame mondaine et fort soupçonneuse, l'ont fait passer dans un cabinet pour visiter sous sa robe, et qu'elles ont rendu unanimement témoignage à la compagnie que sous sa robe elle n'avait qu'une chemise et une pièce d'estomac de simple toile, que la robe était percée en beaucoup d'endroits, et cependant que la chair ne l'était point.

« Tout le monde sait que les robes des convulsionnaires, lorsqu'elles reçoivent des secours violents, sont de longues

robes de coutil fort étroites et qui montent jusqu'au cou, au bas duquel elles sont plissées, et qu'elles descendent jusqu'aux plantes des pieds.

« Notre digne prêtre ajoute qu'un monsieur de la compagnie de cette dame, dans le temps que neuf des assistants poussaient les pointes de leurs épées sur le corps de cette convulsionnaire, voulut s'assurer par lui-même si on le faisait tout de bon, et y essayer sa propre épée. Il se mit donc, ajoute-t-il, au rang des secouristes, bien disposé à ne s'y point épargner... Il poussa de toutes ses forces, et reconnut avec étonnement, devant toute l'assemblée, qu'on y allait de bon jeu, qu'il y avait employé tout ce qu'il avait de forces, et que cela ne pouvait être naturel.

« L'officier de chez le roi dit qu'il a admiré en plusieurs occasions que cette sœur connaissait par l'instinct de sa convulsion les timides et les incrédules, quoique les uns ni les autres ne donnassent aucun signe de leurs dispositions intérieures. Le plus souvent elle allait, ajoute-t-il, leur présenter des épées nues, et les plaçant elle-même tantôt sur ses mamelles, tantôt sur son estomac, elle les priait de les pousser sans épargner leur force. Par là les timides étaient forcés ou d'avouer leur faiblesse en refusant de le faire, ou de s'aguerrir en satisfaisant la convulsionnaire, et les incrédules se trouvaient convaincus par leur propre expérience.

« Il ne faut pas omettre que nos trois témoins observent unanimement qu'elle faisait quelquefois tenir une grosse chaîne de fer autour de ses reins pour soutenir les épées.

« Je l'ai vue, dit l'avocat au parlement, placer les pointes de six épées dans les trous de cette chaîne, qui étaient assez larges pour que les épées pussent y passer. Elle en plaça encore trois autres, une sur l'estomac et deux sur ses mamelles. Je fus curieux d'en prendre une. Je choisis l'une de celles qui étaient pointées contre le sein. Les neuf personnes qui tenaient les pommeaux poussèrent aussitôt que

la convulsionnaire les eut averties. On le fit d'abord doucement. La convulsionnaire criant d'aller plus fort, on augmenta par degrés. Enfin on fut obligé de pousser si fortement que, les neuf personnes n'y suffisant pas, il fallut que d'autres les poussassent par derrière. La convulsionnaire était adossée contre la porte d'une grande et forte armoire. La pression était si violente que l'armoire craqua; nous crûmes le panneau de la porte enfoncé, et l'on fit changer la convulsionnaire de place. Les épées faisaient le demi-arc ou le quart d'arc, selon que les personnes qui les tenaient poussaient plus ou moins.

« Quant à la mienne, je crus d'abord n'avoir besoin que de ma main et de mon poignet. Je poussai d'abord légèrement... La convulsionnaire me grondant, je poussai de toutes mes forces avec mon corps, contre lequel j'appuyai le pommeau. Cependant, après le secours, la convulsionnaire se plaignit que l'épée de ce côté (c'était le mien) n'avait pas été poussée suffisamment. J'observerai que, dans le plus fort de l'opération, je voulus voir ce qui arriverait si je diminuais la pression de l'épée; je la diminuai, mais à l'instant la convulsionnaire me cria d'un air empressé de pousser fort. Après le secours, la marque du pommeau était profondément imprimée dans ma main; la douleur était même cuisante.

« Je l'ai vue une fois (dit l'officier de chez le roi) appliquer le pommeau d'une épée contre la muraille, son ventre sur la pointe, et pousser dessus jusqu'à fausser considérablement la lame à un pied ou environ de la pointe; puis, l'ayant tournée dessus dessous, elle poussa de plus belle, en appuyant ses mains sur la voûte de la lame, dans l'intention de la redresser; mais, au lieu d'y parvenir, elle la faussa encore du sens contraire vers un pied de la poignée, et la réduisit en forme d'S. Ne trouvant plus de force à cette épée, elle la rendit et en demanda une autre, à laquelle elle en fit autant. Enfin, ayant prié qu'on lui en donnât une troisième, on lui en présenta une dont la

lame était très-bonne, et elle la cassa en faisant la même opération.

« Une autre fois, étant debout et ayant posé à terre le pommeau d'une épée, elle appliqua le dessous de son menton (à nu) sur la pointe, et, se baissant et s'appuyant dessus, elle n'avait d'autre appui que la pointe de cette épée qu'elle fit un peu plier, et elle se tint ainsi dessus l'espace de deux minutes. Cette épée devait naturellement s'enfoncer dans sa tête jusqu'au crâne, si Dieu, qui est visiblement le moteur et le protecteur des convulsionnaires, n'en eût arrêté l'effet. Cependant nulle lésion à la peau; elle n'eut pas la moindre égratignure; il y resta seulement une petite rougeur, qu'un court intervalle fit disparaître. Un habile médecin, présent à ce spectacle, s'approcha, examina le fait, l'admira, et avec lui un grand nombre de gens de bien qui s'y trouvèrent aussi.

« Je l'ai vue aussi, à quatre ou cinq occasions différentes, prendre une et deux épées, en pointer une à chaque côté de sa gorge, quand elle en tenait deux, et à la fossette du cou quand elle n'en prenait qu'une. Alors, tombant en extase, et y demeurant longtemps les yeux fixés en haut, elle enfonçait beaucoup la peau dans les chairs, sans qu'il en résultât autre chose que de laisser de petites marques telles que des piqûres de puces, qui, le moment d'après, ne subsistaient plus.

« Je lui ai ouï dire que, dans les secours des épées, Dieu lui faisait sentir qu'il donnait à sa peau, toute flexible qu'elle fût, la même force qu'au marbre pour résister aux pointes les plus aiguës, et qu'elle n'aurait pas craint un grand nombre de soldats armés d'épées qui eussent voulu la tuer, tant la confiance que le Seigneur mettait dans son cœur était pleine et entière!

« La nuit du Vendredi-Saint de l'année dernière 1744, elle se fit pointer une épée à chaque côté du cou (à nu); les deux hommes qu'elle y employait les poussèrent si fort qu'elles firent l'arc complet.

« Une personne qui, jusque-là, avait été très-incrédule, en fut si touchée, que la vue de cette opération a totalement changé son cœur et son âme.

« Les secours de Félicité sont encore plus étonnants, et par conséquent encore plus capables de convaincre des athées de la présence de celui qui peut seul renverser les lois qu'il a imposées à la nature.

« Avant que de recevoir le secours des épées (dit l'officier de chez le roi), elle a eu très-longtemps le secours de la broche d'une manière extrêmement violente.

« Elle a eu aussi (ajoute-t-il) le secours des couteaux pointus ; je lui en ai poussé sur la poitrine de toutes mes forces. On en a rompu plusieurs sur elle.

« Entre autres, le 10 mai 1744, il y en eut quatre qui furent cassés sur son corps, ainsi qu'on me le manda dans le temps.

« Le jour de l'Ascension de cette même année (dit-il dans son certificat), je lui poussai mon épée sur l'estomac et sur le ventre à deux fois différentes, et j'y employai tout ce que j'avais de force. Les mouvements de sa convulsion repoussaient tellement la pointe de mon épée, dont mon corps soutenait le pommeau, pendant que je poussais de la main droite et empêchais de la gauche la lame de plier, que je fus obligé de demander qu'on me soutînt par derrière ; et si on ne l'eût fait promptement, j'eusse tombé à la renverse. J'étais à genoux, et la convulsionnaire assise à terre, adossée contre une cheminée.

« Je n'avais point encore vu de convulsions repousser les épées avec tant de force que dans cette jeune convulsionnaire. Elle a eu aussi jusqu'à vingt-deux épées, toutes ensemble pointées sur son corps, et que l'on poussait avec toute la violence possible.

« Cependant elle a eu d'autres espèces de secours d'épées qui semblent encore plus prodigieux et qui étonnent davantage la plupart des spectateurs.

« Par exemple, dit-il, elle se donnait de la pointe d'une

épée dans les yeux. Elle la mettait dans sa bouche, et la poussait avec force dans le fond de son gosier. Elle la pointait dans l'intérieur de ses joues et sous sa lèvre supérieure en dedans, et cela d'une manière qui rendait palpable la présence de Dieu à ceux à qui il a donné la foi, et qui faisait frémir ceux qui en manquaient et les timides.

« Ce dernier secours si surprenant étant bien plus circonstancié dans le certificat du digne prêtre, le lecteur ne s'ennuiera pas d'en entendre une seconde relation.

« Le 31 mai 1744, Félicité (dit-il, après plusieurs autres secours d'épées dont il fait le récit) choisit ensuite parmi toutes les épées celle qui lui parut la plus pointue, et qui, en effet, l'était autant qu'une épée peut l'être... Elle fait de nouveau le signe de la croix, se met à genoux, met le pommeau de cette épée à terre, s'en met la pointe dans la bouche du côté gauche, entre la gencive supérieure et la joue, et s'appuie dessus cette épée si fortement, qu'on voyait sensiblement sa joue s'élever à l'endroit où portait la pointe de l'épée, vers le coin intérieur de l'œil gauche, en sorte que la pointe de l'épée élevait la joue autant qu'elle pouvait l'être.

« Elle poussait même d'une si grande force la pointe de cette épée avec sa joue, qu'elle obligeait l'épée d'agir sur elle-même et de se courber si fort qu'elle faisait l'arc d'environ sept à huit lignes... Elle remit ensuite l'épée de la même manière dans sa bouche au côté droit, et on vit extérieurement la même élévation de la joue vers le coin intérieur de l'œil droit, et l'épée faisant l'arc également... Cependant il n'y a rien de si délicat et si facile à entamer que les parties intérieures de la bouche, et par conséquent il fallait que pour ce moment Dieu leur eût donné une solidité impénétrable qui est toute contraire à leur nature.

« Étant toujours dans la même situation, elle remit encore la pointe de son épée entre sa gencive et sa lèvre supérieure, au-dessous du nez, et l'y appuya si fortement

que l'épée en plia, et qu'on voyait sensiblement remonter vers le front et les yeux toute la partie charnue et cartilagineuse du nez, aussi bien que la partie des joues qui y touche immédiatement. Le tout dura deux minutes, pendant lesquelles elle riait et se réjouissait beaucoup.

« Après s'être relevée de dessus l'épée, elle vint me la présenter et à plusieurs autres, pour nous faire remarquer combien elle était pointue. Elle l'était en effet beaucoup, et à peu près comme une lancette.

« On regarda dans sa bouche... il n'y avait ni sang, ni écorchure, mais seulement de petits trous que la pointe de l'épée y avait laissés, semblables à ceux qu'y aurait pu faire la tête d'une épingle.

« Elle fait encore de nouveau le signe de la croix, remet la même épée dans sa bouche, en fourre la pointe dans sa gorge, et, la tenant horizontalement, elle l'enfonce et la pousse de toutes ses forces; puis, l'en ayant retirée, elle chante un cantique.

« Mais voici un autre spectacle que Dieu donna tout de suite aux assistants au nombre de trente personnes, et qui ne leur parut pas moins admirable que tous les autres prodiges ci-dessus.

« Une autre convulsionnaire, nommée Madeleine, parente de celle-ci, et qui était alors dans un faubourg fort éloigné de la maison, près Saint-Barthélemi, où Félicité se donnait ces secours si prodigieux, se sentit portée par un puissant instinct de sa convulsion de venir trouver cette convulsionnaire, quoiqu'elle ne sût point où elle était. Les personnes qui avaient autorité sur Madeleine, refusaient absolument de l'y conduire, et même de lui permettre de sortir; mais, comme elle persistait à dire que c'était la volonté de Dieu, on lui répondit (ajoute notre digne prêtre) que si cela était, Dieu saurait bien la faire aller où était sa cousine, sans qu'on lui en indiquât la maison. Pour éprouver si cela arriverait, on la laissa sortir; et, sans que ceux qui l'accompagnaient lui dissent rien, elle

vint tout droit, et sans se détourner, dans la maison où nous étions, ce qui étonna fort ceux qui l'avaient suivie.

« Lorsque la sœur Madeleine entra, Félicité courut à elle, et elles s'embrassèrent réciproquement avec des démonstrations d'amitié telles que je n'en ai jamais vu de plus fortes ni de plus tranchantes. Aussitôt Madeleine alla quitter ses habits et mettre sa robe de convulsionnaire.

« Dès qu'elle fut rentrée dans la chambre, Félicité, poussée par un instinct de sa convulsion, lui présenta deux épées et en prit deux autres pour elle, afin de se battre ensemble.

« Je ne sais pas (dit le même témoin) si on a jamais vu des ennemis s'attaquer avec plus de fureur et moins de ménagement. Elles tombaient l'une sur l'autre sans aucune sorte de précaution, se donnant l'une et l'autre des coups de la pointe de leurs épées, à tout hasard, dans le premier endroit qu'elles rencontraient; ce qu'elles faisaient sans relâche et de toute la force dont elles étaient capables dans cet état de convulsion, où tout le monde sait que les convulsionnaires ont communément beaucoup plus de force qu'à l'ordinaire.... Toutes deux résistaient et se défendaient avec le plus grand courage. Si pendant quelques moments l'une paraissait reculer, elle reprenait bientôt le dessus, et ainsi successivement, jusqu'à ce que Félicité fût renversée par terre; mais elle se releva bientôt, et recommença le combat sans témoigner la moindre crainte.

« Ces combats se répétèrent de cette manière cinq ou six fois dans cette même après-dînée. Pendant qu'elles se battaient ainsi avec une violence et une vivacité que je ne puis décrire, elles parlaient l'une à l'autre d'un ton et avec une force proportionnée à leur action.

« Il paraissait que la sœur Madeleine représentait le peuple d'Israël, et la sœur Félicité le peuple Gentil. J'aurais souhaité (ajoute-t-il) pouvoir mettre par écrit tout ce qu'elles se disaient l'une et l'autre, tant cela était touchant et assorti à ce qu'elles faisaient; mais il ne me fut pas pos-

sible de le faire, parce qu'elles parlaient très-vite, et que les mouvements violents et continuels qu'elles se donnaient empêchaient souvent qu'on pût bien entendre.

« Dans le fort de la mêlée, les spectateurs étant plus occupés de ce qu'ils voyaient qu'à prier, la sœur Madeleine dit, avec une force et un sentiment de piété surprenants : *Au nom de Jésus-Christ, priez, mes frères, et ne cessez pas, je vous en conjure.*

« L'officier de chez le roi observe qu'après ces combats Madeleine prit deux épées courtes, faites comme des dagues, et, en tenant une à chaque main, fut en lancer sept à huit coups fourrés de toute sa force sur la poitrine de Félicité, en élevant et précipitant ses poignets avec une vivacité extrême, précisément comme ferait un scélérat qui, voulant se défaire de quelqu'un, lui plongerait deux poignards dans le sein à coups redoublés. Félicité, d'un tranquille parfait, la laissa faire sans s'y opposer en aucune sorte, ni marquer la moindre émotion. Puis, prenant deux pareilles dagues, elle fit la même opération sur Madeleine, qui, les bras croisés, et sans témoigner aucune surprise, la laissa faire à son tour très-tranquillement.

« Aussitôt après, ces deux convulsionnaires se daguèrent réciproquement et avec précipitation, ainsi que pourraient faire deux désespérés, qui, ayant fait un complot de se tuer l'un l'autre en même temps, se poignarderaient tous les deux.

« Dans tous ces combats, où elles se portèrent une multitude innombrable de coups d'épées avec une violence extrême, sans aucun ménagement, sans la moindre précaution, et partout où le hasard faisait adresser leurs coups, ni l'une ni l'autre ne reçut aucune apparence de blessure, et ne parut fatiguée d'un si long et si furieux exercice; parce que Celui qui le leur faisait faire leur fournissait en même temps les moyens de l'exécuter sans aucune sorte de peine.

« Ce spectacle si lumineux (ajoute l'officier de chez le

roi) me parut tout à fait triomphant et décisif en faveur de la cause des secours. Une vertu céleste s'y faisait sentir. Il me semblait voir Celui que les yeux du corps ne peuvent apercevoir, et, les larmes aux yeux, je ne pouvais me lasser d'admirer de si grandes merveilles.

« Rapportons présentement les secours les plus surprenants que Madeleine se faisait donner, et commençons par ceux qu'elle reçut le soir de ce même jour-là, 31 mai 1744, après tous ses combats avec Félicité.

« Elle fit tenir deux épées en l'air horizontalement (dit notre prêtre); elle plaça elle-même la pointe d'une de ces épées dans son œil gauche, au coin intérieur, et plaça de même la pointe de la seconde épée dans le coin intérieur de l'œil droit, et dit ensuite à ceux qui les soutenaient : *Au nom de mon père, poussez.* Ils le firent aussi fortement qu'ils le pouvaient, et j'avouerai que j'en frémissais de la tête aux pieds.

« Avant que de se faire donner ce secours si effrayant, elle disait : *Mon Dieu, donnez-moi la force d'accomplir votre volonté sans raisonner ;* ce qui fait connaître qu'il se passait un petit combat dans son intérieur. La chair ne pouvait s'empêcher d'avoir peur d'un secours si périlleux ; mais la foi et la confiance qui illuminaient son esprit, et qui rassuraient son cœur, la déterminèrent bientôt à obéir aveuglément.

« Quelques moments après ce secours, s'étant assise à terre proche le mur, elle se fit encore mettre ces deux épées dans la gorge, et les fit fortement pousser par deux des assistants.

« Elle se relève ensuite, fait le signe de la croix, prend une épée, en fait prendre une à Félicité, et elles se battent de nouveau dans un endroit de la chambre où on ne voit jamais clair, et où on le voyait encore moins, étant alors plus de huit heures du soir. Cependant elles s'y portaient des coups, avec leurs épées, très-grands et très-multipliés (sans pouvoir discerner, et sans se mettre en peine où elles

frappaient): Dans le moment la sœur Félicité devient aveugle. Alors le combat cesse; elle va de tous côtés, à tâtons, sans savoir où.

« La sœur Madeleine (pour lui rendre l'usage de la vue) se fait mettre de nouveau dans ses yeux, sur la prunelle (dit notre prêtre), deux épées qu'elle fait pousser fortement. Pendant le plus fort de cette pression (ajoute-t-il) je remarquai bien l'endroit des épées qui était de niveau avec l'orbe des yeux; et lorsqu'on les eut retirées, je reconnus qu'elles y étaient entrées d'un bon pouce, et dans cet instant Félicité recouvra la vue. »

Ici Carré de Montgeron se livre à un accès d'enthousiasme au sujet de ce dernier fait, dont le caractère particulièrement miraculeux ne lui paraît pas pouvoir être contesté. Puis il ajoute : « Après un prodige dont le surnaturel éminent passe si manifestement tout le pouvoir des démons, après un tel prodige où l'opération du Tout-Puissant se fait voir si à découvert, il semble presque inutile de rapporter les autres secours que cette convulsionnaire s'est fait donner en différents temps. Mais nous sommes dans un siècle d'incrédulité, où on ose révoquer en doute les faits les plus certains, lors même qu'ils sont attestés par les témoins les plus dignes de foi. Ainsi, je crois ne pouvoir trop multiplier ici la preuve de faits également difficiles à croire, et certains parce qu'ils se soutiennent les uns les autres, et que leur fréquente répétition, en présence de différentes troupes de spectateurs, forme une notoriété à laquelle l'incrédulité la plus obstinée n'a rien à opposer que les ténèbres pénales par lesquelles le démon l'aveugle. » Voyons donc quels sont ces autres faits, destinés à corroborer ceux dont il vient d'être question, dussions-nous ne pas échapper entièrement au reproche adressé par le narrateur aux incrédules de son temps, qui ont, hélas! bien des petits-fils parmi nous.

« Je vais donc joindre ici, dit-il, la relation que l'officier

de chez le roi et l'avocat au parlement ont faite de quelques autres secours de cette même convulsionnaire, dont ils ont été plusieurs fois et les témoins et les ministres.

« J'ai vu rendre (dit l'officier de chez le roi) et donné moi-même à la sœur Madeleine les secours d'épées les plus prodigieux. Longtemps avant de les demander, elle a eu (aussi) celui des broches à rôtir et des couteaux pointus.

« J'ai aidé plusieurs fois à lui rendre le terrible secours des broches.

« Adossée contre un mur ou contre des meubles solides, on lui présentait le bout d'une broche, qu'elle pointait alternativement sur la poitrine, sur ses mamelles, au creux de l'estomac, au ventre, aux flancs, aux basses côtes, et quelquefois à son cou; en un mot, aux endroits où elle sentait une douleur qui lui faisait avoir besoin de ces secours.

« Il fallait deux, trois, quatre, cinq, et jusqu'à six personnes pour pousser la broche contre elle aussi fort qu'elle le souhaitait.

« En recevant ce secours, surtout quand on le lui donnait avec le plus de vigueur, elle prononçait des discours très-beaux.

« Un jour elle posa la pointe d'une broche sur son front, et nous poussâmes à deux sur cette partie de son visage, où il ne resta qu'une rougeur qui ne subsista pas longtemps. Elle était alors debout, adossée contre une muraille.

« Cette sœur étant dans une maison où il se trouva des personnes prévenues contre le prodige des grands secours, on lui donna à six le secours de la broche. Dans ce nombre il y en avait deux qui avaient de mauvais desseins... Ils poussaient la broche avec une sorte de furie... et ils continuèrent à la pousser comme des forcenés, lors même que la convulsionnaire eut dit : *Assez*, et après que les quatre autres secourants avaient cessé.

« La conduite de ces deux personnes ne laissa pas lieu de douter qu'elles eussent désiré qu'il arrivât quelque malheur. Elles ignoraient sans doute que la foi et la pleine confiance que Dieu donnait à cette convulsionnaire la mettaient à couvert de leur malice.

« On a rompu deux broches sur elle et cassé plusieurs couteaux pointus; mais je ne veux m'arrêter qu'au secours des épées. Voici ce qui se passa le premier jour qu'elle le reçut.

« Le 15 avril 1744 (dit le même témoin), m'étant trouvé à sa convulsion, je lui vis souffrir les plus cruelles douleurs. La pauvre fille, ne sachant que devenir, se roulait sur le plancher, criant, pleurant, se lamentant. Touché de son état, je lui demandai ce qu'on pourrait faire pour la soulager. *Le secours de deux épées*, répondit-elle, *au nom de Jésus-Christ*. Je ne balançai pas à tirer la mienne, et à lui en présenter la lame. Elle la saisit avec précipitation, et, restant étendue à terre, elle en posa la pointe à ses basses côtes à droite, et demanda une autre épée pour le côté gauche.

« Il se trouva bien une seconde épée, mais comme elle était rouillée et qu'on ne pouvait la tirer de son fourreau, je lui demandai si, à la place, elle voulait une broche; et, y ayant consenti, on lui en présenta la pointe.

« Sitôt qu'elle l'eut placée, elle nous pria, avec beaucoup d'instances, de pousser fort. D'abord j'usai de précautions selon ma coutume, et avec d'autant plus de raison que c'était pour la première fois qu'elle recevait le secours de l'épée. Cependant ses sollicitations devinrent si pressantes, qu'il fallut la contenter. D'abord j'en voyais clairement le besoin et le bon effet à mesure que j'augmentais en force. Pour la broche, à peine lui procurait-elle le plus léger soulagement.

« Quand mon épée, que je poussais vivement, eut pénétré jusqu'à sa peau, ses douleurs se dissipèrent entièrement du côté droit, pendant que de l'autre elle n'en était

que très-peu soulagée; néanmoins, passant tout à coup de l'affliction la plus extrême à la joie d'une personne dont les maux sont bien diminués, elle en marqua une sensible. Mais ce fut bien autre chose quand on eut réussi à ôter le fourreau de la seconde épée. Elle n'eut pas plutôt senti la pointe des deux épées, que, toutes ses souffrances étant presque anéanties, elle témoigna la satisfaction la plus complète. Ce fut un redoublement de joie qu'elle ne pouvait contenir; nouvelles instances de sa part de pousser encore plus fort, beaucoup de plaisir de la nôtre d'avoir pu la contenter. J'avoue que je n'hésitai pas d'employer toute ma force afin de la satisfaire tout à fait, parce que, rempli de foi et de confiance, je me sentis animé, ravi et pénétré aux larmes de la présence de mon Dieu.

« A genoux au côté droit de Madeleine, qui toujours était étendue sur le carreau, je poussais sur elle mon épée de la main droite autant qu'il m'était possible. J'en poussais aussi le pommeau avec ma hanche, et de ma main gauche j'empêchais la lame de plier. Cependant j'eusse traversé un bœuf de la façon dont j'y allais. Nulle peine ni inquiétude de ma part; je sentais en moi une pleine conviction que je faisais la volonté de Dieu... La joie intérieure que je goûtais me fit soutenir ce secours pendant deux heures et demie, toujours de la même force, sans avoir été relevé que durant l'espace de quelques minutes. Je conçois que si j'eus alors tant de satisfaction, celle de la convulsionnaire dut être encore bien plus grande. Aussi me parut-elle surpasser tout ce qu'on pourrait dire pour en donner l'idée.

« Toutes les fois que j'ai donné le secours des épées à cette sœur, et cela m'est arrivé souvent, je n'y ai point épargné mes forces, lorsque je m'étais assuré qu'elle était sous la main de Dieu, et que son corps était dans un état miraculeux. Une fois, afin de la secourir avec plus de succès, je mis sur mon estomac un livre couvert de parchemin, sur lequel je posai le pommeau de mon épée; je

la poussai ensuite si fort sur la convulsionnaire, que le dessus du livre fut tout gâté par l'impression profonde qu'y laissa le pommeau.

L'instinct de sa convulsion lui a fait demander jusqu'à vingt-deux épées, qu'on poussait toutes ensemble, devant, derrière, aux côtés, dans tous les sens. Je ne me suis pas trouvé présent lorsqu'on lui donnait le secours d'un si grand nombre d'épées; mais je lui en ai vu pousser dix-huit à dix-neuf, et j'étais du nombre des secourants. Quoique la force avec laquelle on lui donnait les secours les plus prodigieux causât de profonds enfoncements dans les chairs, elle n'a jamais reçu la moindre blessure, et il arrivait même souvent que ses convulsions faisant rebondir les chairs sous la violente pression des épées, elle les repoussait avec force sur les secourants.

« J'ai vu aussi cette convulsionnaire trois ou quatre fois se pointer une épée à la fossette du cou, et la faire pousser par quelqu'un, assez fort pour faire un enfoncement considérable.

« Le 3 janvier de la présente année 1745, je l'ai vue s'enfoncer la lame d'une épée dans la bouche et s'en pointer le gosier, puis le palais, et les joues en dedans l'une après l'autre. L'élévation que causait cette pointe au dehors des joues marquait avec quelle force elle poussait. De telles parties eussent été percées de part en part dans une personne en un état naturel, qui eût fait une opération pareille.

« Ensuite, ayant pris deux épées, elle en pointà une sur chaque joue en dehors, et les fit pousser de façon que chacune eût dû naturellement être traversée. Les pointes, enfonçant les chairs, firent des creux considérables à ces deux parties du visage, sans y faire la moindre piqûre. Après cela, ayant appliqué la pointe d'une des épées sur son front, quoiqu'elle fît pousser fort, il n'en résulta seulement qu'une petite marque rouge, qui subsista fort peu de temps.

« Assise sur le carreau, où elle posa le dos des mains, elle fit pointer une épée au milieu de chacune au dedans, et les fit pousser d'une manière qui me parut vive par le creux que faisait à l'une et l'autre main la pointe des épées. Attentif à ces enfoncements, et l'opération ayant peu duré, je ne pris pas garde si la force de la pression fit plier les lames. La convulsionnaire ayant dit : *Assez*, et ayant posé à terre la paume des mains, s'y fit donner en dessus le même secours ; et, s'étant levée sur ses jambes, elle pointa les deux épées sur ses pieds au même endroit où notre Sauveur les a eus percés. Comme elle avait ses bas, je n'ai pu voir l'effet de ce dernier secours.

« Ce qui me surprit beaucoup, fut de lui voir pointer une épée sur la paupière de son œil droit. Je n'eus pas le temps d'examiner de combien pouvait être l'enfoncement, parce que l'opération fut courte ; mais l'œil semblait lui sortir de la tête.

« Au reste, je sais à n'en pouvoir douter, par le récit de témoins oculaires très-respectables, très-dignes de foi et incapables d'en imposer, que plusieurs personnes ont donné et vu donner à la même convulsionnaire, ainsi qu'à Félicité, des secours d'épées à leurs yeux bien plus merveilleux que ceux que je rapporte ici ; mais, ne m'étant pas trouvé ces jours-là à leurs convulsions, je ne rends compte que de ce que j'ai vu....

« Qu'on me permette de le dire, je vois, dans le phénomène du secours d'épées dans les yeux, une image sensible des persécutions suscitées par l'obscurcissement de la foi, ou pour éteindre ce don précieux dans le cœur de ceux qui l'ont reçu, si Dieu ne les soutenait par sa grâce toute-puissante ; mais il perfectionne l'œil de la foi dans les siens par les épreuves mêmes où il permet qu'ils passent. Un fait que je tiens d'un témoin *de visu*, et que je vais rapporter, me paraît tout ensemble un emblème et de ceux qui se laissent intimider, et de ceux que le Très-Haut soutient.

« Madeleine, que la peur saisit, refuse de demander un

secours d'épée à l'œil, que l'instinct de sa convulsion lui fait connaître que Dieu exige d'elle ; elle souffre, elle est troublée, et cet œil perd la lumière. Elle demande enfin ce secours, qui lui est donné d'une force à devoir lui crever l'œil. Tout au contraire, cet œil recouvre une vue parfaite; la douleur insupportable qu'elle y sentait, s'évanouit; le calme et la paix sont rendus à son âme.

« Que de leçons nous sont données par ce renversement de la nature ! Et qui est-ce qui peut le faire, si ce n'est Dieu ? *Il n'y a que l'auteur de la nature*, dit le père Quesnel (au sujet du sixième verset du Chap. XXVIII des *Actes des Apôtres*), *qui puisse disposer comme il lui plaît des lois naturelles du mouvement, et en arrêter ou en détourner les effets*. Ici une foule de réflexions se présentent à mon esprit; mais je me borne à cette seule : Dieu dans son œuvre me semble renouveler aujourd'hui au milieu de nous le terrible jugement que Jésus-Christ prononça dans les jours de sa vie mortelle : *Je suis venu dans ce monde*, dit alors notre divin Sauveur (saint Jean, Chap. IX, vers. 39), *pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles*[1].

« Ce même jour 3 janvier, il y avait avec Madeleine cinq ou six autres convulsionnaires, qui se firent aussi donner, ou se donnèrent à eux-mêmes des secours fort étonnants.

« Entre autres, le frère Jacob enfonça une épée dans sa bouche et l'y pointa de plusieurs manières au fond de son gosier, au palais et à l'intérieur de ses joues, qui, s'élevant très-fort en dehors, faisaient voir que le frère n'épargnait pas la pression. La pointe de l'épée semblait devoir traverser l'une après l'autre les deux joues. Il la pointa aussi

1. J'aurais pu supprimer ces commentaires du narrateur, mais ils m'ont paru intéressants au point de vue de l'appréciation du côté religieux et sérieux de la question, telle que l'envisageaient les *convulsionnistes*.

à sa langue en dessous et sur la lèvre supérieure par le dedans, dont les creux étaient sensibles.

« Il se fit donner ensuite le secours de deux épées aux joues par le dehors, une de chaque côté. Par les enfoncements qu'elles faisaient, on eût pensé qu'elles allaient traverser les chairs; mais une petite marque rouge, à l'endroit des pointes, que le moment d'après vit disparaître, fut tout ce qui en résulta.

« Il tira sa langue et la fit mettre entre deux pointes d'épées, l'une dessus, l'autre dessous, dont l'enfoncement de chacune était sensible, et rendait si mince l'endroit pressé par ces deux pointes opposées, qu'on eût dit qu'elles allaient se joindre après avoir percé la langue.

« Le frère Joseph se donna dans la bouche à peu près les mêmes secours que s'était donnés le frère Jacob; et, s'étant étendu en croix sur le carreau, il se fit pointer une épée au milieu de chaque main, et ensuite à plusieurs parties du visage et du corps.

« J'ai eu la curiosité de demander à la sœur Madeleine dans son état naturel, de quelle nature étaient les souffrances qui l'obligeaient à recourir à des secours si étonnants. Elle m'a répondu qu'elles étaient telles que si des épées la perçaient réellement, et que celles qu'elle priait qu'on lui poussât, étaient le vrai remède à ses douleurs; qu'elle se sentait soulagée dès que les pointes allaient jusqu'à sa peau, et tout à fait guérie quand on poussait sur elle sans s'épargner. Aussi riait-elle de tout son cœur aussitôt que les épées avaient percé les habits. Alors elle disait : *Je sens les pointes sur ma peau; moi bien aise. Elles font à moi du bon bien.* Et tout de suite elle ajoutait, en poussant elle-même sur nous : *Poussez, mes frères, poussez fort; je vous en prie au nom de Jésus-Christ; ne craignez rien.* Elle ne disait : *Assez*, que lorsqu'en effet on avait employé de bonne foi, à force de sollicitations réitérées de sa part, toute la force possible à ces incompréhensibles secours.

« J'ai fait pareille question à la sœur Félicité, de qui les réponses ont été presque les mêmes et se rapportent au même sens : même genre de souffrances, même effet en elle de la sensation bienfaisante des pointes des épées quand elles allaient jusqu'à sa peau, mêmes démonstrations de joie et même sollicitation de sa part pour engager à les lui pousser sans crainte; à quoi il fallait absolument se résoudre pour venir à bout de dissiper toutes ses douleurs.

« Il faut néanmoins observer que, parmi les convulsionnaires qui reçoivent les secours les plus prodigieux, il y en a présentement quelques-uns qui n'y sont pas forcés par ces vives douleurs, mais seulement par une intime conviction qui se forme dans leur esprit et dans leur cœur que Dieu demande cela d'eux, qu'il les en récompensera s'ils l'exécutent avec une pleine confiance, et qu'il les punirait s'ils refusaient de le faire. Cette conviction fait une impression si vive dans leur âme, qu'elle leur ôte toute crainte, et qu'elle leur fait se donner à eux-mêmes, avec une intrépidité visiblement surnaturelle, les secours les plus énormes et les plus incompréhensibles, et solliciter qu'on les leur donne avec une ardeur extrême.

« Mais presque toujours, pendant les dix ou douze premières années, et même encore aujourd'hui le plus souvent, en même temps que Dieu a donné à la plupart des convulsionnaires une pleine confiance que les secours les plus terribles et les plus effrayants qu'il leur inspire de se faire donner, ne les blesseront point, il les a forcés, par des souffrances qui ont une certaine proportion avec ces secours, de les demander avec le plus vif empressement. Aussi ces secours n'ont-ils jamais manqué de les délivrer de toutes leurs souffrances, pourvu qu'ils ne manquent point de foi.

« Après les expériences sans nombre (dit l'officier de chez le roi) qu'on a de la nécessité réelle où le Souverain Maître de la nature met la plupart des convulsionnaires de

demander les différents secours qu'ils implorent avec tant d'instances, il faudrait avoir une inhumanité barbare pour s'obstiner à leur laisser souffrir de si vives douleurs, lorsqu'on a dans la main un moyen infaillible de les faire cesser.

« Pour moi (ajoute-t-il), j'avoue que je m'y suis toujours porté d'un grand cœur, sans aucun doute du bon succès, et que j'aurais cru mal faire de les leur refuser. J'ai toujours vu le doigt de Dieu si marqué dans le phénomène des grands secours, sa présence m'y a paru si palpable et si claire, les yeux de ma foi y ont tellement aperçu l'Invisible, que je me suis toujours estimé heureux et très-honoré d'être un des instruments qui contribuât à faire éclater ses merveilles, ses prodiges, ses symboles dans l'œuvre admirable qu'il fait briller à nos yeux par des desseins dignes de sa miséricorde et de sa justice.

« Notre officier ne s'est pas contenté de rapporter ce qu'il a vu ; il a encore pris soin de recueillir plusieurs certificats de témoins oculaires qui attestent la vérité de tous les faits dont il a rendu compte.

« Je crois devoir en épargner le détail au lecteur ; mais du moins qu'il me permette de placer ici un petit extrait d'un de ces certificats qui a été fait par un de ces dignes ministres des autels qui, regardant, ainsi que saint Paul, la mort comme un gain, brûlent du désir de sacrifier leur vie pour la gloire de Dieu et l'utilité du prochain, et qui préfèrent à tous les faux biens du monde l'avantage bien plus précieux de rendre hautement témoignage aux œuvres de Dieu, sans se mettre en peine de tout ce que les puissances de la terre pourront leur faire souffrir.

« Il est même d'autant plus important de joindre ici l'extrait de ce certificat, que le lecteur y trouvera l'énonciation de plusieurs secours des plus étonnants dont l'officier ne parle point, ne les ayant point vu donner.

« Je soussigné, prêtre chapelain ordinaire du roi, etc.;

« certifie... que j'ai été témoin nombre de fois des secours « qui ont été administrés aux sœurs Dina, Madeleine, Fé- « licité, etc., avec des épées, des broches et des couteaux... « selon qu'ils sont rapportés dans la relation signée par... « Non-seulement j'atteste la vérité des faits qui y sont con- « tenus, tout incroyables qu'ils pourraient paraître à ceux « qui n'en ont point été spectateurs, tels que celui des « combats entre Madeleine et Félicité, et des secours réci- « proques et si terribles qu'elles se donnèrent en ma pré- « sence, dont on rend un compte vrai et exact; mais je « pourrais ajouter d'autres faits très-surprenants. Par « exemple, j'ai vu, outre ce qui est écrit dans la relation « dont je parle, pousser des pointes d'épées aux yeux des « sœurs Madeleine et Félicité sur la prunelle, dans les « coins de l'œil, sur les paupières de dessus et de dessous, « de façon à y faire des enfoncements d'un pouce, et faire « sortir en dehors le globe de l'œil d'une manière à faire « frémir ceux qui ne sont pas au fait de ces prodiges, mais « à consoler et rendre sensible la présence de Dieu à ceux « qui connaissent et suivent son œuvre... C'est ce qui s'est « passé plusieurs fois sous mes yeux, sans que ces convul- « sionnaires en ressentissent la moindre blessure. En foi « de quoi j'ai signé le présent certificat pour rendre gloire « à Dieu, à la vérité et à la grandeur de son œuvre mira- « culeuse des grands secours.

« Fait à Paris, le 4 octobre 1744; *signé*... »

« L'avocat au parlement dont j'ai parlé ci-dessus, n'a pas été moins touché qu'aucun autre de nos témoins de la présence sensible et de l'opération toute-puissante de Dieu dans les prodiges et les symboles que les violents secours font paraître.

« S'il n'a pas vu autant de faits que les témoins précédents, parce qu'étant fort employé au parlement, il a très-peu de temps dont il puisse disposer, la Providence lui a

fourni les occasions d'en voir des plus étonnants et des plus incompréhensibles. Mais ne parlons que des principaux secours qu'il a vu donner à Madeleine.

« On lui a (dit-il) administré le secours des broches d'une manière bien violente.

« Un jour entre autres, étant étendue par terre, son cou (à nu) ayant le carreau pour point d'appui, elle fit dresser perpendiculairement une broche sur la partie du cou opposée au carreau. (Ainsi c'était précisément sur le gosier.) Un homme fort, monté sur une chaise, suspendit tout son corps sur la tête de la broche, et pesa ainsi de toutes ses forces, comme pour percer le cou de part en part et ficher la broche dans le carreau... La chair ne fit que s'enfoncer et fléchir sous la pointe, et il ne s'y fit pas la moindre déchirure.

« Un autre jour, elle posa la pointe d'une épée très-pointue dans ce qu'on appelle la fossette du cou, au-dessous de l'épiglotte, et, étant appuyée le dos contre le mur, elle cria de pousser l'épée. Une personne vigoureuse la poussa au point que la lame fléchit, sans cependant former un arc bien sensible. La pointe enfonça la peau d'environ un pouce. Je fus curieux de mesurer la profondeur de l'enfoncement. Les chairs du cou étaient tellement élevées autour de l'épée, que j'y cachai mon doigt bien au delà de la première phalange. Elle reçut ce secours à deux reprises. Cette épée était une des plus pointues que j'aie encore vues. On essaya quelle pourrait être sa force, contre un carton où je mets les procès-verbaux que j'ai coutume de faire en pareil cas. Le carton fut percé, ainsi qu'une grande partie des papiers qu'il renfermait.

« Dans une autre convulsion à laquelle j'étais présent, cette sœur posa la pointe de l'épée sur la paupière inférieure de son œil, et ensuite sur la paupière supérieure au-dessus du globe, et elle la fit pousser ainsi. On la poussa assez fortement pour que le globe sortît au dehors d'une manière fort sensible. Cette sœur dit ce jour-là, en présence

de quelques personnes qui en avaient été témoins, que, la veille, étant forcée de demander ce même secours, elle avait résisté, ayant peur que son œil n'en souffrît; qu'à l'instant elle avait cessé d'en voir, et qu'il lui avait été dit dans sa convulsion qu'elle n'en aurait l'usage qu'après l'avoir fait frapper avec la pointe d'une épée; qu'en effet elle l'avait fait frapper avec la pointe dans tout le tour du globe, mais par-dessus les paupières, et que sur-le-champ l'œil avait été rétabli.

« Il me reste (ajoute-t-il) à rendre compte de ce que j'ai pu découvrir sur ce qui se passe dans le corps des convulsionnaires, quand ils reçoivent ces secours. J'en ai interrogé plusieurs.

« La plupart m'ont dit qu'ils sentent une vive douleur dans la partie du corps sur laquelle il faut pointer l'épée. C'est ce qui les avertit du nombre des épées qu'il leur faut, et de l'endroit où il faut les placer. Ces douleurs sont semblables à celles que leur ferait une épée qui percerait à cet endroit même.

« La douleur croît par degrés. Ainsi il faut se hâter de pointer les épées quand les convulsionnaires les demandent. Si l'on diffère trop, elle devient si vive que la convulsionnaire tombe ordinairement en syncope. L'unique moyen de l'en faire sortir est de pointer légèrement l'épée. La convulsionnaire recouvre aussitôt assez de force pour placer elle-même les épées où elles doivent l'être.

« On sent sous la pointe un mouvement dans les chairs, et comme un gonflement qui repousse l'épée à différentes reprises... Surtout quand le secours est près de finir, les épées sont fortement repoussées... Les convulsionnaires disent : *Assez*, sitôt que leurs douleurs sont entièrement cessées.

« Ils sentent la pointe des épées, mais elles ne font dans les chairs qu'une impression bienfaisante.

« Quelques autres m'ont dit (ajoute l'avocat) qu'il leur semble qu'à l'instant leurs chairs deviennent du marbre...

qu'ils s'imaginent qu'alors rien ne pourrait les blesser, et qu'ils pourraient affronter toutes sortes de dangers. »

Ici se terminent les extraits de certificats que Carré de Montgeron avait à cœur de nous communiquer. Dans le chapitre suivant nous verrons ce qu'il a encore lui-même à nous dire sur ce sujet qui paraît devoir être inépuisable.

CHAPITRE XVI

Un mot de justification au sujet des secours. — Résistance des convulsionnaires à l'application des secours, et ce qui en résulte. — Curieux exemples d'invulnérabilité. — Le frère Bleu. — Les convulsionnaires *secourues* malgré elles. — Invulnérabilité communiquée à des individus non convulsionnaires. — Une guérison à coups d'épée; certificat de la personne guérie. — Dernier hommage à Carré de Montgeron. — La Condamine et les convulsionnaires en 1759; tristes détails. — Fin des convulsions; derniers miracles à la suite. — Une observation de Dulaure, à laquelle l'auteur du présent ouvrage s'associe.

Avant de laisser Carré de Montgeron nous raconter la fin de toutes ces histoires d'épées, si peu vraisemblables et auxquelles cependant il ajoute si bien foi, je dois lui accorder la satisfaction qu'il se donne à lui-même en cet endroit de son livre, celle de justifier, par d'honorables témoignages, au point de vue de la bienséance, les secours dont elles retracent l'application. On reprochait, en effet, aux *convulsionnistes* l'indécence de bon nombre de ces secours administrés à de jeunes filles et à des femmes. Or, pour ceux dont il vient d'être question, sans parler des autres, Carré de Montgeron repousse énergiquement toute accusation de cette espèce . Il invoque d'abord un certificat délivré par *un ancien avocat au parlement* (sans doute celui de tout à l'heure), lequel certificat se termine ainsi :
« J'atteste donc et je certifie que j'ai été témoin de la plus
« grande partie des secours énoncés dans la relation du 8
« juin 1745, faite par M. ***, ancien officier de chez le roi,

« que j'en ai administré moi-même de pareils aux sœurs « Dina, Madeleine, Félicité, etc. J'adopte de tout mon cœur « les réflexions faites dans cette relation et sur les convul- « sions et sur les secours. Je suis très-persuadé avec son « auteur que Dieu est présent à l'un et à l'autre, et que « ceux et celles qui en sont les objets sont sous sa main. « J'atteste que la bienséance chrétienne n'a jamais été « blessée ni dans les convulsions que j'ai vues, ni dans les « secours que j'ai donnés ou vu donner, qu'ils l'ont été « avec toute la précaution que la prudence exige, et que la « plupart des spectateurs qui n'étaient point occupés aux « secours récitaient avec édification des psaumes et autres « prières pendant qu'on les administrait. » Puis il ajoute : « L'officier de chez le roi avait également certifié, à la fin de sa relation, *qu'ayant beaucoup suivi l'œuvre des convulsions et des secours, il n'a jamais rien vu de contraire à la pureté la plus scrupuleuse, qu'il n'a rendu aucun secours qu'avec précaution du côté de la bienséance et de la prudence chrétienne, et qu'il a toujours vu pratiquer les mêmes réserves et ménagements par les autres.* »

Acceptons ce double témoignage (la question n'est d'ailleurs pour nous que très-secondaire); donnons-en acte à Carré de Montgeron, et écoutons les nouveaux récits qu'il va nous faire.

« Pour mettre, dit-il, le lecteur au fait de tout ce qui arrive aujourd'hui de plus merveilleux, il faut encore que je lui rende compte de plusieurs prodiges nouveaux, qui semblent en quelque sorte contraires à quelques-unes des principales circonstances qui avaient presque toujours accompagné les prodiges si variés des grands secours depuis 1731, jusqu'au commencement de l'année 1745.

« Pendant ces treize premières années on avait toujours vu que les secours les plus terribles ne produisent jamais que des effets bienfaisants de toutes façons ; mais on m'a

mandé qu'en l'année 1745, il est arrivé trois ou quatre fois que des convulsionnaires qui manquaient de foi et de confiance en ont été punis par leurs secours d'une manière qui a été d'abord bien effrayante, mais qui ensuite n'a servi qu'à rassurer de plus en plus les secouristes, cette punition momentanée ayant été bientôt terminée par un miracle.

« Voici celui de ces nouveaux faits qui a le plus effrayé, parce qu'on n'avait encore rien vu de pareil.

« Une convulsionnaire à qui il était ordonné intérieurement de se faire donner le secours d'une épée triangulaire au côté gauche au-dessus de la ceinture, ayant résisté pendant quelque temps à le faire, y fut enfin contrainte par de très-violentes douleurs à l'endroit où il fallait qu'on enfonçât la pointe de l'épée. Ce fut une autre convulsionnaire qui lui donna ce secours, et qui avait elle-même connaissance par un instinct de sa convulsion que c'était la volonté de Dieu. Pendant un demi-quart d'heure l'épée ne fit qu'enfoncer dans la chair, suivant qu'il est ordinaire. Mais la convulsionnaire ayant après ce temps manqué de foi, et s'étant écriée : *Ah! vous m'allez tuer*, dès qu'elle eut prononcé cette parole, l'épée perça la chair, et y fit un trou de la profondeur de deux pouces. Cependant il fut en même temps révélé à la convulsionnaire par l'instinct de sa convulsion, que cette plaie n'aurait aucune suite fâcheuse, et qu'elle en serait guérie dès que la confiance aurait repris dans son cœur la place de la crainte, en se faisant donner de violents coups de bûches sur cette plaie. En effet elle ne s'est servie que de cet étonnant remède, et elle a été en très-peu de temps parfaitement guérie.

« C'est ainsi qu'en ce siècle de prodiges, la foi et la confiance obtiennent tout de la miséricorde divine, et qu'au contraire l'incrédulité et la défiance n'attirent que l'indignation du Très-Haut. Mais il traite bien différemment les instruments imparfaits dont il se sert, et les enfants de la terre qui critiquent ou méprisent ses œuvres. Il punit les premiers pendant un moment en père miséricordieux, et il

laisse les autres s'égarer dans leurs ténèbres, et s'endurcir d'autant plus qu'il fait un plus grand nombre de merveilles.

« A l'égard des convulsionnaires qui ont en lui une confiance immobile, il est inconcevable avec quelle magnificence il fait aujourd'hui sur eux et par eux les plus étonnants prodiges.

« Des personnes très-dignes de foi m'ont écrit qu'il y a actuellement plusieurs convulsionnaires que Dieu rend invulnérables dès qu'ils le souhaitent, en sorte qu'ils sont toujours en état de recevoir les plus effrayants secours sitôt qu'ils le veulent.

« Entre autres faits, l'avocat dont j'ai rapporté au long le témoignage me marque dans son certificat, qu'il a vu le frère Bleu se donner sur-le-champ cette sorte d'invulnérabilité à la prière d'un étranger qui lui dit qu'il voudrait lui voir donner le secours de l'épée. Le frère Bleu, après avoir prié Dieu pendant un moment, en demanda aussitôt une, s'étendit à terre sur le dos, déboutonna sa veste, et posa la pointe de cette épée par-dessus sa chemise sur sa poitrine à l'endroit qui y répond au cœur. Une personne forte pesait de toutes ses forces sur le pommeau, pendant que d'autres empêchaient la lame de fléchir. Cependant tout le poids de la personne qui pesait sur le pommeau n'étant pas suffisant au gré du frère Bleu, il fallut que d'autres appuyassent. Mais quelque fort qu'on poussât, l'épée ne put percer les chairs, et ne fit à la peau qu'une impression légère, comme le ferait celle d'une tête d'épingle qu'on aurait fortement appuyée.

« L'avocat ajoute que cet étonnant privilége n'est pas particulier au frère Bleu, et qu'aujourd'hui ce phénomène incroyable est assez commun.

« Il y a aussi depuis quelque temps des convulsionnaires qui reçoivent les plus violents secours, quoiqu'ils paraissent hors de convulsion. Par exemple, un de mes plus chers amis m'a mandé qu'il voit souvent une convulsion-

naire qui, dans ses convulsions, s'impose des neuvaines de pénitence et de prières, et qui déclare en même temps que pendant ces neuvaines il faudra lui donner tels ou tels secours violents quoiqu'elle ne soit point en convulsion, ou, pour mieux dire, qu'elle ne croie pas y être; car il est sûr que son corps est en ce temps dans un état miraculeux.

« Le plus souvent ce sont des coups d'une pierre de cinquante livres dont elle se fait frapper sur la poitrine de toute la force possible par tous ceux qui en veulent faire l'expérience. Elle en reçoit autant de coups qu'on veut; car pendant tout le cours de la neuvaine, Dieu la rend continuellement invulnérable aux coups qu'elle a déclaré qu'elle recevrait. *Je lui ai*, ajoute-t-il, *donné moi-même nombre de fois des coups de cette grosse pierre*, quoiqu'alors elle ne parût point en convulsion.

« Il y a aussi des convulsionnaires qui donnent de violents secours à d'autres convulsionnaires qui ne paraissent point en convulsion, et qui quelquefois ne reçoivent ces secours qu'en tremblant et contre leur gré. Par exemple, la sœur Madeleine est fort dans l'usage d'en donner de cette façon. Elle connaît par l'instinct de sa convulsion qu'il a été ordonné à tels et tels convulsionnaires de demander certains secours très-effrayants, et que la peur les a empêchés de le déclarer. Elle le leur reproche dès qu'elle les voit; et quoiqu'ils ne semblent point être alors en convulsion, ou elle leur donne elle-même ces secours, quelquefois malgré qu'ils en aient, à coups d'épée, à coups de bûche, à coups de pierre, ou elle les leur fait donner par quelques-uns des spectateurs, à qui elle dit avec un ton d'assurance si positif et si persuasif que c'est la volonté de Dieu et qu'il n'en arrivera point de mal, qu'elle les engage à le faire. Elle ne s'y est jamais méprise, et toujours ces secours, quelque violents qu'ils aient été, n'ont fait que du bien aux convulsionnaires qui les ont reçus. Aussi la plupart de ces convulsionnaires, quoiqu'ils eussent reçu ces secours avec crainte, ont-ils eu ensuite l'humilité d'avouer

qu'il leur avait été intérieurement prescrit de les recevoir, et que c'était faute de courage et de confiance qu'ils n'avaient pu s'y résoudre.

« Il y a même des convulsionnaires qui donnent des coups d'épée à des personnes qui n'ont jamais eu de convulsions; et comme c'est Dieu qui le leur fait faire, il rend ces personnes invulnérables à leurs coups, quoiqu'elles ne les reçoivent que malgré elles.

« C'est ce qui est arrivé, entre autres gens de marque, à un officier de distinction qui, vers le commencement de 1745, vint voir M. Arouet, chez qui il y avait beaucoup de monde et quatre convulsionnaires en convulsion. Cet officier ayant paru incrédule au prodige de l'invulnérabilité des convulsionnaires, Dieu voulut le convaincre par sa propre expérience que ce prodige était très-réel. Tout à coup ces quatre convulsionnaires, qui avaient chacune une épée à la main, vinrent les pousser de tous les côtés sur cet officier, qui en fut si effrayé qu'il en demeura comme immobile. Il sentait à sa peau les pointes de tous les coups qu'elles lui portaient. Mais, quoique ces quatre convulsionnaires les poussaient de toutes leurs forces, il n'en reçut aucune blessure, et ne put s'empêcher d'admirer un tel prodige, bien qu'il parût fort peu content d'avoir été malgré lui le sujet sur lequel il s'était opéré.

« On trouve un fait presque semblable dans le certificat du digne prêtre dont j'ai parlé ci-dessus. Il y déclare que dans le temps que Madeleine et Félicité faisaient ensemble leur combat, un des assistants ayant ri, la sœur Madeleine lui dit : *Si tu te voyais dans l'état où tu es, tu tremblerais;* et aussitôt cette sœur et Félicité vinrent le pointer avec les quatre épées qu'elles tenaient à la main. Il parut fort étonné et craindre beaucoup, mais il en fut quitte pour la peur. Le prêtre ajoute que Madeleine lui poussa à lui-même assez ferme un coup d'épée dans le bras vers l'épaule, ce qui ne lui fit aucun mal, et qu'elle en fit encore autant à un autre des assistants, qui crut sentir que l'épée commen-

çait à entrer dans sa chair, mais néanmoins on ne lui trouva aucune blessure.

« L'officier de chez le roi m'a écrit qu'en sa présence, Madeleine et Félicité poussèrent vivement leurs épées sur M. P. D. L. qui ne fit point de résistance, et qui n'en reçut aucun mal.

« Mais voici un fait bien plus frappant et plus mémorable. Voici une guérison subite et évidemment miraculeuse, opérée à grands coups d'épée sur une personne qui venait de se blesser considérablement à la tête.... »

Après ce préambule, qui promet en effet, pour le bouquet, quelque chose de plus merveilleux encore que ce qui précède, Carré de Montgeron reproduit le certificat suivant de la personne en question :

« Je soussigné, ancien chef des travaux des armées du « roi, certifie que le jour de la Fête-Dieu 1744, après midi, « étant dans un appartement de la Chambre des comptes, je « suis tombé par derrière, sur la tête, avec une si grande « force, que je sentis trembler sous moi le plancher de cet « appartement, quoiqu'il soit très-solide. Je demeurai un « quart d'heure et plus dans cette posture, soufflant comme « un bœuf, et n'ayant pas la force de me relever, tout mon « corps étant devenu roide comme une barre de fer (ce « qui est une preuve manifeste que les racines des nerfs « avaient été considérablement endommagées dans le cer- « veau [1]). Au bout de ce temps, quelqu'un vint me relever « et me mit dans un fauteuil; mais j'étais si étourdi, qu'à « peine savais-je où j'étais, et je ne doutai point que ma « tête ne fût toute fracassée. Mais Dieu eut pitié de moi, « et une demi-heure après me guérit subitement de cette « blessure, d'une manière d'autant plus évidemment mira- « culeuse, qu'elle est plus singulière et plus étonnante.

1. Cette parenthèse paraît être de Carré de Montgeron.

« Les Sœurs Félicité, Madeleine, *Taïs* et *Fanchon Le-*
« *moine* [1], qui étaient alors chez M. Arouet, ayant vu mon
« accident, vinrent sur moi, ayant chacune une épée à la
« main, et me les pointèrent pendant près d'une demi-
« heure contre les côtes et les mamelles avec tant de force,
« que leurs épées pliaient sur mon corps. Je les en gron-
« dais, n'ayant pas alors assez de présence d'esprit pour
« reconnaître que c'était Dieu qui les faisait agir ainsi,
« et je les en aurais empêchées si je l'avais pu, mais
« je n'avais pas la force de me remuer. Cependant, non-
« seulement les pointes de leurs épées ne me firent aucun
« mal, mais dès qu'elles eurent cessé de me pointer, je me
« trouvai si parfaitement guéri de la blessure que j'avais à
« la tête, que depuis ce moment je n'y ai plus ressenti
« aucun mal, et je me suis tout à coup trouvé d'une santé
« parfaite. Ainsi je crois très-fermement qu'en même temps
« que Dieu a rendu mon corps impénétrable et invulné-
« rable à ces coups d'épées, il a pareillement rétabli tout
« ce qu'il y avait de brisé dans ma tête. En foi de quoi j'ai
« signé le présent certificat, dont j'espère avoir le courage
« de soutenir la vérité devant telle personne que ce puisse,
« pourvu que Dieu, par sa miséricorde, me conserve dans
« le sentiment de tout sacrifier pour lui plaire, qu'il met
« présentement dans mon cœur. Fait à Paris, le 8 sep-
« tembre 1745. *Signé*.... »

Malheureusement la signature manque. Carré de Montgeron dit à ce sujet : « Celui en faveur de qui Dieu a fait ce miracle, en a été si reconnaissant, qu'il l'a publié de tous côtés sans se mettre en peine d'encourir, par cette généreuse démarche, la disgrâce des puissances de ce siècle incrédule, et il m'en a même envoyé son certificat pour le faire paraître au grand jour. Mais, quoiqu'il ne craigne

1. Apparemment deux autres convulsionnaires à épée, dont je ne trouve mention qu'en cet endroit.

point de souffrir pour rendre gloire à Dieu et témoignage à ses œuvres, je crois néanmoins devoir cacher son nom, pour ne pas l'exposer à une persécution qui, dans les circonstances où il se trouve, serait apparemment très-violente. » Ne soyons pas plus exigeants que notre auteur. La vérité est qu'il ne faisait pas bon prendre hautement et en public la défense des convulsionnaires ni des miraculés.

Carré de Montgeron en a fait pour son compte la triste expérience; et, toutes réserves faites sur la valeur philosophique et religieuse de son grand ouvrage, c'est en rendant un dernier témoignage au dévouement et au courage qu'il a montrés en publiant successivement les trois volumes dont il se compose, que je prends maintenant congé de lui.

Je puis prendre également congé des convulsionnaires, car je me suis assez longuement occupé d'eux, et je crois n'avoir omis sur leur compte rien d'essentiel. Leur histoire serait cependant incomplète, et l'on pourrait d'ailleurs m'accuser de partialité, si je ne mentionnais les scènes déplorables dont fut témoin La Condamine en avril 1759 (car les convulsions durèrent jusqu'à cette époque et même au delà), et qui nous donnent une bien triste idée de l'œuvre, soit qu'elle fût coutumière du fait, soit qu'alors elle eût dégénéré. J'en emprunterai le récit à M. Louis Figuier, qui lui-même en a pris le texte, comme il l'indique, dans la *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et Diderot*.

Voici d'abord le préambule de l'auteur de l'*Histoire du merveilleux :*

« La Condamine avait déjà exprimé le désir d'être admis comme témoin aux opérations des convulsionnaires. Mais il n'avait pu parvenir à faire agréer sa demande, parce que, dans une autre occasion, il s'était exprimé avec légèreté sur ces opérations, qu'il croyait au delà des forces de la nature [1]. Il fut donc obligé d'employer un subterfuge pour

1. Ceci manque un peu d'exactitude; car on voit, par ce qui suit,

être admis à l'une de ces séances. Le baron de Gleichen, envoyé de la principauté de Baireth, avait obtenu d'assister à l'une de ces réunions. La Condamine prit sa place et se présenta, sous le nom du baron, à un jeune avocat chargé de le conduire. Ce dernier l'avertit, en chemin, d'avoir à observer pendant la séance beaucoup de circonspection et de retenue, lui rappelant, comme exemple, ce qui était advenu à un savant célèbre, M. La Condamine, pour n'avoir pas traité la chose assez sérieusement. »

Voici maintenant le récit de La Condamine. La scène est au Marais, le 13 avril 1759.

« A six heures et demie, nous arrivâmes rue Phélippeaux, chez sœur Françoise, doyenne des convulsionnaires, qui parut avoir cinquante-cinq ans. Il y a vingt-sept ans qu'elle est sujette aux convulsions, et qu'elle reçoit ce qu'on appelle *des secours*. Elle a déjà été crucifiée deux fois, et nommément le Vendredi-Saint, 1758, et le jour de l'Exaltation de la sainte Croix.

« Elle est meublée fort pauvrement, dans une chambre tapissée de bergame et meublée de chaises de paille, au second étage, sur le derrière d'une très-vilaine maison, dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris. J'y trouvai une vingtaine de personnes rassemblées, dont neuf femmes de tout âge, mises décemment, les unes comme de petites bourgeoises, les autres comme des ouvrières, y compris la maîtresse de la chambre et une jeune prosélyte de vingt-deux ans, qu'on nomme sœur Marie, qui devait jouer un des principaux rôles dans la scène sanglante qu'on préparait. Celle-ci paraissait fort triste et inquiète; elle était assise dans un coin de la chambre. Les autres specta-

que La Condamine avait déjà assisté, en octobre 1758, à une assemblée de convulsionnaires. Seulement le spectacle n'avait pas été complet, de sorte qu'il pouvait, à la rigueur, être regardé comme ne comptant point.

teurs étaient des hommes de tout âge et de tout état ; entre autres, un grand ecclésiastique à vue basse, portant des lunettes concaves (c'était le P. Guidi, de l'Oratoire). Je reconnus quelques physionomies que j'avais déjà vues dans la même maison, au mois d'octobre dernier, à une pareille assemblée, où les épreuves dont je fus alors témoin n'approchaient pas de ce que j'allais voir. Du reste, il n'y avait personne que je connusse, excepté M. de Mérinville, conseiller au parlement. Il entra encore deux ou trois personnes depuis moi, qu'on me dit être M. de Latour-Dupin, brigadier des armées du roi, et M. Janson, officier des mousquetaires ; nous étions, en tout, vingt-quatre dans la chambre. Plusieurs avaient un livre d'heures à la main, et récitaient des psaumes. Quelques-uns, en entrant, s'étaient mis à genoux et avaient fait leur prière. On me fit remarquer M. de Lafond Saint-Yenne, aussi à genoux et fondant en larmes.

« Mon conducteur me présenta au prêtre-directeur (le P. C....) ; je le reconnus pour le même qui présidait six mois auparavant ; il me reconnut aussi, et parut surpris. Il s'approcha de mon guide et lui parla à l'oreille. J'ai su qu'il lui avait demandé si c'était là l'étranger pour lequel il avait sollicité une place. Mon conducteur s'excusa en l'assurant qu'il ne me connaissait point. Je ne fis pas semblant de m'apercevoir que tout le monde avait les yeux fixés sur moi ; tout se calma. Je ne reçus que des politesses, et l'on eut même pour moi des attentions marquées.

Premières épreuves de sœur Françoise.

« Françoise était à genoux au milieu de la chambre, avec un gros et long sarrau de toile qui descendait plus bas que ses pieds, dans une espèce d'extase, baisant souvent un petit crucifix qui avait, dit-on, touché aux reliques du bienheureux Pâris. Le directeur, d'une part, et un séculier de l'autre, la frappaient sur la poitrine, sur les côtés,

sur le dos, en tournant autour d'elle, avec un faisceau d'assez grosses chaînes de fer qui pesaient huit à dix livres. Ensuite on lui appuya les extrémités de deux grosses bûches, l'une sur la poitrine, l'autre sur les épaules, et on la frappa une soixantaine de fois à grands coups avec ces bûches, alternativement par devant et par derrière. Elle se coucha sur le dos par terre; le directeur lui marcha sur le front, en passant plusieurs fois d'un côté à l'autre; il posait le plat de la semelle, jamais le talon. Tout cela s'appelle des *secours;* ils varient suivant la demande et le besoin de la convulsionnaire, mais on ne les lui donne qu'à sa réquisition.

« Alors je pris un crayon et je commençai à écrire ce que je voyais; on m'apporta une plume et de l'encre, et j'écrivis ce qui suit, à mesure que les choses se passaient.

Crucifiement de Françoise[1].

« A sept heures, Françoise s'étend sur une croix de bois de deux pouces d'épais et d'environ six pieds et demi de long, posée à plate terre; on l'attache à la croix avec des lisières à ceintures, au-dessous des genoux et vers la cheville du pied; on lui lave la main gauche avec un petit linge trempé dans de l'eau qu'on dit être de saint Pâris. J'observe que les cicatrices de ses mains, qui m'avaient paru récentes au mois d'octobre dernier, sont aujourd'hui bien fermées; on essuie la main gauche après l'avoir humectée et touchée avec une petite croix de saint Pâris, et le père directeur enfonce en quatre ou cinq coups de marteau un clou de fer carré, de deux pouces et demi de long, au milieu de la paume de la main, entre les deux os du métacarpe qui répondent aux phalanges du troisième et du quatrième doigt. Le clou entre de plusieurs lignes dans le

1. J'ai eu l'occasion précédemment de dire quelques mots, d'après le docteur Morand, de cette extravagante et cruelle opération; ici la description sera complète.

bois, ce que j'ai vérifié depuis en sondant la profondeur du trou.

« Après un intervalle de deux minutes, le même prêtre cloue de la même manière la main droite, qu'on mouille ensuite avec la même eau.

« Françoise paraît souffrir beaucoup, surtout de la main droite, mais sans faire un soupir ni aucun gémissement; elle s'agite, et la chaleur est peinte sur son visage. On lui passe plusieurs livres et une petite planche sous le bras, pour le lui soutenir à différents endroits et aussi la tête; on lui met un manchon sous le dos. Cependant tous les initiés à ces mystères prétendent que ces victimes ne souffrent pas, et qu'elles sont même soulagées par les tourments qu'elles endurent.

« On travaille longtemps à déclouer le marchepied de la croix pour le rapprocher, afin que les pieds puissent l'atteindre et y porter à plat.

« A sept heures et demie, on cloue les deux pieds de Françoise sur le marchepied rapproché avec des clous carrés, de plus de trois pouces de long; ce marchepied est soutenu par des consoles; il ne coule point de sang des blessures faites aux mains, mais seulement d'un des pieds et en petite quantité; les clous bouchent les plaies.

« A sept heures trois quarts, on soulève la tête de la croix à trois ou quatre pieds de hauteur; quatre personnes la soutiennent ainsi pendant quelque temps; on la baisse ensuite, et l'on appuie le haut de la croix sur le siége d'une chaise, le pied de la croix restant à terre.

« A sept heures cinquante-cinq minutes, on élève la tête de la croix plus haut, en l'appuyant contre le mur, à la hauteur de quatre pieds ou quatre pieds et demi au plus.

« La jeune sœur Marie entre en convulsions. Je séparerai les articles qui la regardent.

« A huit heures un quart, on retourne la croix de Françoise de haut en bas, et on l'incline en appuyant le pied contre la muraille, de la hauteur de trois pieds seulement,

la tête de la croix posant sur le plancher. En cet état, on lit la Passion de l'Évangile saint Jean, au lieu de psaumes que l'on avait récités jusqu'alors. Cette situation a duré un quart d'heure. On m'avait dit qu'on poserait la croix debout, la tête en bas, mais on ne passa pas la mesure dont je viens de parler,

« A huit heures et demie, on couche la croix à plat, on délie les sangles et les bandes des lisières dont le corps de Françoise était serré dans la précédente situation, apparemment pour que le poids de son corps ne portât pas sur les clous qui attachaient ses bras; on lui soutient la tête et le dos avec des livres. Tous ces changements se font à mesure qu'elle les demande. On lui ceint le front avec une chaîne de fil de fer fort délié, qui a des pointes, ce qui fait l'effet d'une couronne d'épines. Je la vois parler avec action ; on m'a dit qu'elle déclamait en langage figuré sur les maux dont l'Église est affligée, et sur les dispositions des spectateurs, dont plusieurs fermaient, disait-elle, les yeux à la lumière, et dont les autres ne les ouvraient qu'à demi.

« A huit heures trois quarts, elle fait relever sa croix, la tête appuyée contre le mur, à peu près de quatre pieds ou quatre pieds et demi. En cet état, elle présente sa poitrine à douze épées nues; on les appuie au-dessus de sa ceinture, toutes à la même hauteur; j'en vois plusieurs plier, entre autres celle de M. de Latour-Dupin, qui m'en fait tâter la pointe très-aiguë. Je n'ai pas voulu être un de ceux qui présentaient les épées. Françoise dit à l'un d'eux, de qui je tiens ce fait : « Mais laissez donc, vous allez trop « fort. Ne voyez-vous pas que je n'ai pas de main. »

« Ordinairement, quand on fait cette épreuve, la patiente place elle-même la pointe de l'épée, la tient entre la main, et peut soutenir une partie de l'effort, ce qu'elle ne pouvait, ayant la main attachée. On ouvre la robe de Françoise sur sa poitrine. Outre sa robe de coutil fort plissée, et son ca-

saquin intérieur que je n'ai point manié, il y avait un mouchoir en plusieurs doubles sur le creux de l'estomac. Je tâte plus bas; j'y trouve une espèce de chaîne de fil de fer comme sa couronne, qu'on dit être un instrument de pénitence. Je ne puis assurer qu'il n'y eût au-dessous aucune garniture; on venait de lui ôter par ses poches une ceinture large de trois doigts, d'un tissu fort serré de crin en partie, fort semblable à une sangle de crocheteur, autre instrument, dit-on, de mortification. Cette sangle est assez souple, mais épaisse; je ne sais s'il n'y avait rien au dedans, ou si le tissu seul de crin suffit pour faire plier une lame.

« Pendant que je me suis éloigné de Françoise, on m'a dit qu'elle avait appelé le directeur, en lui disant : « Père « Timothée, je souffre, je n'en puis plus; frottez-moi la « main. » Il a promené doucement et lentement ses doigts autour du clou de la main droite.

« Depuis neuf heures un quart jusqu'à dix heures, pendant près de trois quarts d'heure, j'ai presque perdu de vue Françoise, portant toute mon attention à Marie. Mais j'achèverai de suite ce qui regarde Françoise.

« A neuf heures vingt minutes, elle fait reposer sa croix à plate terre, le pied en avant, à quatre pieds de distance; à neuf heures quarante minutes, elle la fait relever contre le mur.

« A dix heures, on couche Françoise attachée à sa croix; on lui ôte les clous des mains, on les arrache avec une tenaille; la douleur lui fait grincer les dents; elle tressaille sans jeter de cris. Les clous dont on s'était servi jusqu'ici pour cette opération étaient très-aigus, ronds, lisses et déliés. Aujourd'hui, pour la première fois, c'étaient des clous carrés ordinaires; j'en demande un que je conserve. Les mains, surtout la droite, saignant beaucoup, on les lave avec de l'eau pure. Elle embrasse Marie, sa prosélyte, qui venait d'être détachée de la croix, où elle est restée moins d'une demi-heure.

« A dix heures douze minutes, on élève la croix de

Françoise, dont les pieds étaient encore cloués ; on l'appuie contre la muraille, plus haut qu'elle ne l'avait encore été, et presque debout. J'ai déjà dit que les bras étaient détachés; les pieds portaient à plat sur le marchepied. On me donne à examiner une lame de couteau ou de poignard, tranchante des deux côtés, qu'on emmanche dans un bâton long de deux ou trois pieds, ce qui forme une petite lance, destinée à faire à la poitrine une blessure au côté, par laquelle le directeur m'a dit qu'elle perdait quelquefois deux pintes de sang. On découd sa chemise, on lui découvre la chair du côté gauche, vers la quatrième côte, elle montre l'endroit où il faut faire la plaie; elle frotte l'endroit découvert avec la petite croix du bienheureux Pâris, présente elle-même la pointe de la lame en tâtonnant en plusieurs endroits. Il est dix heures vingt-cinq minutes. Le prêtre enfonce un peu la pointe de la lame, que Françoise gouverne et tient empoignée; elle dit *amen*. Le prêtre retire la lame. Je juge par la marque de sang qu'elle est entrée de deux lignes et demie, près de trois lignes; la plaie est moins longue que celle d'une saignée, il en sort peu de sang.

« Deux minutes après, Françoise demande à boire; on lui donne du vinaigre avec des cendres, qu'elle avale après bien des signes de croix.

« A dix heures trente-cinq minutes, on la recouche avec sa croix; il y avait plus de trois heures et demie qu'elle y avait été attachée. On a beaucoup de peine à arracher les clous des pieds avec une tenaille. Nous sommes deux à aider le prêtre. M. de Latour-Dupin demande un des clous; il entrait dans le bois de plus de cinq lignes. Françoise éprouve les mêmes symptômes de douleur que lorsqu'on lui a décloué les mains. »

« Je reviens à ce qui regarde la sœur Marie.

Épreuves de la sœur Marie.

« Pendant que le directeur, qu'on appelle le père Timo-

thée, cloue les mains de Françoise, il regarde la sœur Marie, qui est assise dans un coin de la chambre. Il lui fait signe de la tête; elle pleure. Deux femmes à ses côtés l'encouragent; le prêtre s'approche d'elle et la conforte, à ce qu'on m'a dit, par des passages de l'Écriture; elle s'agenouille, se met en prières, et passe ensuite dans un cabinet voisin prendre une robe semblable à celle de Françoise. Elle reste dans la chambre; vers huit heures, elle paraît tomber en convulsions; elles s'étend sur le carreau; on lui marche sur le ventre et sur le front en passant d'un côté à l'autre; elle s'agenouille, on lui donne quelques coups de bûche dans l'estomac et dans le dos; elle s'étend et paraît sans connaissance.

« A huit heures quarante minutes, cet état dure encore; elle a sur la bouche une petite croix du bienheureux Pàris. On dit dans la chambre qu'elle restera dans cet état jusqu'à dimanche à trois heures du matin; c'est, à ce que j'ai su depuis, qu'on craignit en ce moment qu'elle n'eût pas le courage de se faire crucifier.

Crucifiement de sœur Marie.

« A neuf heures, le prêtre paraît exhorter sœur Marie, qui a déjà été crucifiée une fois et qui s'en souvient; les cicatrices sont bien fermées, à peine apparentes; on la couche sur la croix, elle dit qu'elle a peur; on voit qu'elle retient ses larmes; elle souffre cependant avec courage qu'on lui cloue les mains. Au second clou des pieds et au second coup de marteau, elle dit : « Assez. » On n'enfonce pas le clou plus avant, les clous bouchent la blessure, on ne voit pas de sang couler.

« A neuf heures vingt-cinq minutes, on incline sa croix en l'appuyant contre le mur à la hauteur de quatre pieds. En cet état, on lui présente un livre; elle lit la Passion de saint Jean en français, à haute voix, et paraît avoir repris courage. A neuf heures quarante-cinq minutes, sa voix s'af-

faiblit, ses yeux s'éteignent, elle pâlit, elle dit : « Otez-moi, « je me meurs, ôtez-moi vite. » Tout le monde paraît effrayé ; elle se fait ôter les clous des pieds, le sang coule, on l'étend à terre, on ôte les clous de ses mains. On dit qu'elle a la colique ; on l'emmène hors de la chambre ; elle était restée attachée à la croix environ vingt-cinq minutes.

« J'ai remarqué qu'on ne l'avait point liée à la croix comme Françoise, apparemment parce que cette précaution était inutile pour Marie, dont la croix ne devait pas être retournée de haut en bas.

« A neuf heures quarante-cinq minutes, Marie rentre ; on lui bassine les pieds et les mains avec de l'eau miraculeuse du bienheureux Pâris ; elle rit et paraît bien plus contente de ce secours que des coups de marteau.

« A dix heures, elle va trouver Françoise, à qui l'on ôtait en ce moment les clous des mains. Françoise l'embrasse, et Marie la caresse.

« On m'a assuré que la plupart de ces pauvres créatures gagnaient leur vie du travail de leurs mains, que de pareils exercices doivent beaucoup retarder, et ne recevaient que le salaire des ouvrages auxquels on les employait ; mais il n'est pas douteux que la plupart de ceux qui les regardent comme des saintes ne pourvoient à leurs besoins.

« On m'a dit aussi que Françoise avait environ 2000 fr. de rente. Elle a fait, il y a deux ou trois ans, un voyage au Mans avec le père Cottu ; elle y a passé une année, et fondé ou entretenu une petite colonie de convulsionnaires.

« Il est digne de remarque qu'il n'y ait que des filles et des femmes qui se soumettent à cette cruelle opération. Ceux qui croient voir dans tout cela l'œuvre de Dieu, donnent pour preuve du miracle que les victimes ne souffrent pas, et qu'au contraire les tourments leur sont agréables. Ce serait, en effet, un grand prodige. Mais comme je les ai vues donner des marques de la plus vive douleur, la seule merveille dont je puisse rendre témoignage, c'est la constance et le courage que le fanatisme peut inspirer. »

Qu'on accepte ou non dans toute sa rigueur cette conclusion du savant (que M. Louis Figuier accepte complétement pour sa part, mais cela va sans dire); qu'on l'applique à toute l'œuvre des convulsions, ou seulement aux faits particuliers qu'il raconte, toujours est-il que ces faits, auxquels des prêtres même ne craignaient pas de participer, ne peuvent que soulever l'indignation dans tous les cœurs.

Cette participation des prêtres aux secours violents et meurtriers donnés aux convulsionnaires, excitait à bon droit le courroux de dom Lataste, qui, dans un passage de ses *Lettres théologiques*, s'écrie : « Quoi ! des ecclésiastiques, « des prêtres au milieu de nombreuses assemblées, com« posées de personnes de tout sexe et de tout rang, quitter « leurs soutanes, se mettre en culotte et en chemise, pour « être plus en état de faire les fonctions de bourreau, jeter « par terre des filles, les traîner pendant du temps sur le « nez contre terre, et décharger sur elles tant et tant de « coups qu'ils en sont réduits à l'épuisement, qu'il faut « leur ramasser l'eau sur la tête ! etc., etc. » Singulier rôle en effet, contre lequel, du reste, dom Lataste ne fut pas le seul à protester.

C'est en l'an 1759, comme il a été dit, que se passaient les affreuses scènes décrites par La Condamine. Elles ne furent sans doute pas les dernières ; mais si elles se prolongèrent encore pendant quelque temps et jusque vers l'année 1762, on en entendit parler de moins en moins. Leur fin paraît coïncider avec la dissolution de la société des jésuites, comme si elles dussent cesser, ainsi que le fait remarquer Dulaure, « avec la persécution dont ces pères étaient les instigateurs[1]. »

1. Si les *convulsions* cessèrent, il paraît que les *miracles* ne cessèrent point. Des guérisons s'opérèrent encore, au nom de divers appelants, notamment de Pâris. Et ce ne fut pas seulement dans la capitale, mais encore dans les provinces. C'est ainsi que, par l'intercession du bienheureux diacre, furent guéries, dit on : en juin 1773, une jeune ouvrière en dentelle du village de Sarcelle, Marguerite-Denise Moreau ;

Puisque j'ai nommé Dulaure, c'est par une citation de lui que je terminerai cette histoire des convulsionnaires de Saint-Médard. Après avoir parlé de supercheries évidentes qui se mêlèrent à l'œuvre des convulsions, soit de la part des maîtres, soit de la part des disciples ; après avoir établi l'existence « d'une direction et de manœuvres sourdes qui prêtaient leurs secours à des convulsionnaires faibles d'esprit et de bonne foi, » il continue ainsi : « La partie saine des jansénistes ne participa point à ces intrigues ; elles furent l'œuvre de quelques individus turbulents et emportés. Les hommes éclairés de ce parti n'approuvèrent point les convulsions ; ceux même qui crurent devoir les admettre, à cause des miracles opérés sur le tombeau de Pâris, rejetèrent, comme illicites et contraires au cinquième commandement, les actes inhumains appelés les *grands secours* ou *secours meurtriers;* ainsi on ne pourrait sans injustice accuser tous ceux qu'on nomme *jansénistes* ou *appelants de la bulle* d'avoir contribué aux manœuvres et aux fureurs des convulsions ; elles étaient l'ouvrage de quelques hommes de ce parti. » Je m'associe de grand cœur à cette observation de l'auteur de l'*Histoire de Paris*, désireux que je suis de montrer aux jansénistes mes contemporains, parmi lesquels j'ai des amis, que je ne prétends pas les rendre solidaires de toutes ces folies.

en janvier 1783, une femme d'un village du diocèse de Lyon ; en juillet de la même année, deux autres femmes de la même localité ; en février 1785, une demoiselle Guélon, d'une des plus honorables familles de la ville de Troyes, etc., etc.

QUATRIÈME PARTIE

ADDITIONS ET MÉLANGES

CONCLUSION

QUATRIÈME PARTIE

ADDITIONS ET MÉLANGES. — CONCLUSION.

CHAPITRE I

ADDITIONS ET MÉLANGES

Acte d'appel. — Un janséniste en Hollande ; la perruque du père Quesnel. — Profession de foi d'un convulsionniste. — Un pamphlet célèbre (*Nouvelles ecclésiastiques*). — Anecdote sur Bossuet, à propos du molinisme. — Deux faux prophètes du jansénisme ; les *augustinistes* et les *vaillantistes*. — Le diacre Pâris, les miraculés de Saint-Médard et M. Michelet. — Le diacre Pâris, guérisseur de son vivant. — Punitions miraculeuses infligées à quelques détracteurs du diacre Pâris ; événement mystérieux dans la maison d'un vitrier. — Persécutions exercées contre les fauteurs du jansénisme, les miraculés, les convulsionnaires et leurs adhérents. — Un supplément à la notice sur Carré de Montgeron ; curieuse prédiction.

Acte d'appel.

L'appel a joué un assez grand rôle dans l'histoire du jansénisme pour qu'on soit désireux de connaître la formule de l'acte ou d'un des actes qui le consacraient. J'emprunte la suivante à un texte imprimé sur feuille volante, auquel une très-jolie vignette, avec personnages et attributs, sert d'encadrement :

DIC ECCLESIÆ

DITES-LE A L'ÉGLISE (MATTH. XVIII, 17).

Au nom du Seigneur, Amen.

« Je soussigné ***, voulant laisser un témoignage cer-

« tain de mes véritables sentiments, au sujet des contesta-
« tions si intéressantes qui agitent aujourd'hui l'Église et y
« causent tant de maux, déclare que je ne puis en aucune
« façon accepter la constitution *Unigenitus* du pape Clé-
« ment XI; cette constitution condamnant cent une propo-
« sitions qui contiennent des vérités essentielles et capi-
« tales qui sont l'âme de la religion, vérités immuables,
« que j'ai apprises de l'Église dès mon enfance. En consé-
« quence, je déclare que je veux vivre et mourir attaché à
« l'appel interjeté le 1er mars 1717 par messeigneurs les
« évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Bou-
« logne, de ladite constitution au concile général; comme
« aussi j'adhère aux appels de messeigneurs les évêques de
« Senez et de Montpellier au sujet du violement de la *paix*
« *de Clément IX* concernant le formulaire[1]; protestant que
« je demeurerai inviolablement attaché à l'unité de l'Église
« catholique et à la chaire de saint Pierre, et que je ne me
« départirai jamais du respect qui est dû selon les saintes
« règles à notre saint père le pape... Je donne par ces pré-
« sentes tout pouvoir à la personne qui en sera dépositaire
« d'en faire tel usage qui sera jugé utile et nécessaire pour
« la défense et la manifestation de la vérité. Fait et signé
« à....., le..... »

Un janséniste en Hollande; la perruque du père Quesnel.

L'extrait suivant d'une lettre qu'adressa de Hollande, où il venait de se réfugier pour cause de jansénisme, le bénédictin dom Thierry à un de ses amis, montre bien quelle était la dévotion du parti pour le père Quesnel. Après avoir raconté l'accueil tout sympathique dont il a été l'objet

1. C'était un appel particulier, qui se confond ici avec l'autre; on voit que l'affaire ne manquait pas de complication.

et la belle réception qu'on lui a faite, le fervent janséniste continue ainsi :

« Telle fut, mon cher, mon entrée triomphante en Hollande. Admirons Dieu et le remercions. Qu'il fait bon souffrir pour la vérité et la justice! Je vous avoue qu'il ne me souvient pas d'avoir senti de ma vie une si douce consolation. Elle augmenta de beaucoup lorsque, après le dîner, on me logea dans l'appartement de mon glorieux père Quesnel de sainte mémoire; qu'on me donna son lit, sur lequel il est mort et où je repose si bien; et que m'ayant abandonné tous ses meubles, on me confia encore son cabinet pour y travailler, et où je vous écris au milieu de ses livres et de ses papiers dont je suis le maître, aussi bien que de tous ceux qui sont dans la maison. *J'ai actuellement une de ses perruques sur la tête*, et je respire à longs traits l'air salutaire qu'il a sanctifié. Jugez si je suis à plaindre. Cela vaut mieux que ma patrie.»

Voilà, à coup sûr, de grandes marques d'attachement. Le trait de la perruque est surtout remarquable; mais je dois dire qu'il donna lieu à quelques plaisanteries, sinon en Hollande, du moins en France, où les esprits sont plus disposés qu'ailleurs à saisir le côté plus ou moins ridicule des choses.

Profession de foi d'un convulsionniste.

Voici une pièce non moins curieuse que la précédente; c'est la profession de foi d'un janséniste convulsionniste; elle fait partie d'un opuscule imprimé à Ypres en 1755, sous le titre de : *Lettre contenant le récit de la conversion et les principales vertus, tant intérieures qu'extérieures, d'un pieux solitaire, mort le 24 juillet* 1754. L'histoire de ce pieux solitaire, qui s'appelait Ythier Aubier, et qui devint

frère Romuald par la grâce des convulsions, est elle-même fort curieuse, mais elle est trop longue pour que je puisse la raconter. Je suis forcé de m'en tenir à la *profession de foi* qui y est annexée, et qui porte, je ne sais pourquoi, la date du 11 janvier 1752. Elle est formulée en ces termes :

« AU NOM DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ; *Amen*.

« Par la miséricorde toute gratuite de Dieu, et par la grâce de Jésus-Christ, nécessaire, libre et toute-puissante sur les cœurs ; je suis chrétien, catholique, appelant et réappelant de la constitution du pape Clément XI contre les *Réflexions morales* du vénérable père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, et très-opposé à toute signature du formulaire du pape Alexandre VII contre le saint et savant évêque Jansénius.

« Je suis attaché à l'œuvre entière du tombeau du saint diacre François de Pâris, c'est-à-dire aux miracles que Dieu opère depuis vingt ans par l'intercession du saint diacre, et par celle des bienheureux Jean Soanen, évêque et prisonnier de Jésus-Christ, Gérard Rousse, prêtre et chanoine d'Avenai, diocèse de Reims, et des bienheureuses Marie-Louise de Vieux-Pont, Gabrielle Moler, et de tous les saints et saintes qui sont morts dans un attachement connu à la cause et aux œuvres de Dieu ; et à cette foule de merveilles de toute espèce qui accompagne les convulsions véritablement surnaturelles et les grands secours qui font tous paraître un prodige également divin, ou qui, depuis l'origine des uns et des autres, en sont évidemment les effets ou les suites.

« Je pense que cette œuvre est le signe avant-coureur des saints prophètes Élie et Moïse, le pronostic, l'ébauche et le commencement de l'exécution des desseins du Seigneur pour le renouvellement de l'Église et le rétablissement de toutes choses, par la conversion des juifs et du

monde entier, que j'attends avec une ferme foi, et que je crois très-prochaine.

« Je suis persuadé que l'œuvre des convulsions, les convulsionnaires et tous les états différents par où ils passent, doivent être jugés par la règle de la foi et par celle des mœurs.

« Je condamne tous les abus contraires à ces règles saintes et inviolables.

« Je suis convaincu intimement que la loi éternelle est immuable, l'Évangile invariable, et que les dix préceptes du décalogue et les vertus chrétiennes ne sont susceptibles d'aucune dispense.

« Je crois que l'union avec l'Église de Rome a toujours été la marque distinctive des vrais chrétiens, et que le pape, évêque de cette Église, est le premier entre tous les évêques de l'Église universelle, qui sont ses égaux et qui tiennent tous avec lui de Jésus-Christ leurs pouvoirs et leurs caractères; que ses décisions n'obligent que lorsqu'elles sont munies du suffrage du corps des pasteurs, confirmées et affermies par l'autorité, l'unité et l'unanimité de l'Église catholique à laquelle le pape est soumis, de même qu'aux conciles généraux qui la représentent, et hors de laquelle il n'y a point de salut à espérer.

« Je crois que la puissance de l'Église est toute spirituelle; ainsi je pense que le pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, et qu'il ne peut dispenser leurs sujets du serment de fidélité.

« Enfin je fais gloire d'être uni de communion au défenseur par excellence de toutes vérités, l'illustre captif M. de Montgeron.

« Au nom de la très-sainte et très-adorable Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, pour le temps et l'éternité; *Amen.* »

Une des choses que je remarque avec le plus de plaisir, dans cette profession de foi déjà fort explicite, c'est l'honorable mention qui y est faite de cet excellent Carré de

Montgeron. En se rappelant tout ce qui a été dit de lui et d'après lui dans le présent ouvrage, on doit convenir qu'il la méritait bien.

Un pamphlet célèbre.

« Les ecclésiastiques acceptants et appelants, dit Anquetil, se firent chacun un parti dans toutes les classes du peuple. Ils se combattirent par des écrits aigres et mordants, qu'ils tâchaient, pour s'attirer des lecteurs, de rendre amusants, en y semant des anecdotes plaisantes, vraies ou fausses, contre leurs adversaires. La palme en ce genre est restée longtemps aux *Nouvelles ecclésiastiques*, ce pamphlet des jansénistes qui a duré plus d'un demi-siècle. »

J'ajouterai qu'il ne faudrait pas croire que les *Nouvelles ecclésiastiques* parussent avec permission et privilége du roi. Ce *pamphlet* célèbre, comme l'appelle Anquetil, rédigé par des jansénistes inconnus, était imprimé clandestinement, ce qui ne l'empêchait pas d'être l'objet d'une distribution régulière, malgré toute la vigilance de la police. On ne lira pas sans intérêt ce que Dulaure en raconte dans le passage suivant de son *Histoire de Paris :*

« Ce qui occupait le plus la police et ses nombreux agents, était l'impression et la distribution de la feuille périodique intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*. Jamais on ne vit avec tant de succès la ruse résister à la force. Le lieutenant de police, malgré ses moyens immenses et ses perquisitions, qu'aucun droit, aucun respect public n'entravaient, ne put en aucun temps arrêter la circulation de cette feuille, découvrir ses auteurs, ni le lieu où elle s'imprimait.

« Diverses personnes, sur de simples soupçons, furent arrêtées; telles étaient, en 1728, l'abbé Gaillard ; en 1731,

le père de Gennes, oratorien; en 1747, l'abbé Morellet, comme suspects d'être auteurs de cette feuille. On arrêta aussi, comme coopérateurs et distributeurs, l'abbé Sanson, le prêtre Jean-Louis Roches de Troya, l'abbé Daribat, Paul Suleau, bénédictin, l'abbé Cossoni et une infinité d'autres; mais on n'arrêta jamais la composition, l'impression ni la distribution des *Nouvelles ecclésiastiques*.

« Cette feuille s'imprimait tantôt à la ville, tantôt à la campagne. A Paris, elle s'est imprimée sous le dôme du Luxembourg, entre les piles de bois des chantiers du Gros-Caillou, où les imprimeurs s'introduisaient déguisés en scieurs de long; elle s'imprimait dans des bateaux sur la Seine, etc., etc.; à la campagne, dans diverses maisons particulières; et mille ruses furent inventées pour lui faire franchir les barrières où la surveillance ne respectait rien.

« On rapporte qu'un chien barbet était l'heureux introducteur des feuilles prohibées; entre sa peau tondue et une peau postiche, adroitement ajustée sur son corps, on plaçait ces feuilles, et le barbet fraudeur entrait sans être fouillé, et les portait à leur adresse.

« On raconte aussi qu'au moment où le lieutenant de police Hérault faisait des perquisitions dans une maison du faubourg Saint-Jacques, pour découvrir l'imprimerie des *Nouvelles ecclésiastiques*, on jeta, presque en sa présence, dans sa propre voiture, un certain nombre de feuilles de cet ouvrage, encore humides et fraîchement sorties de dessous la presse. »

Dulaure, à cette occasion, cite un autre trait assez curieux, qui peut trouver sa place ici :

« S'agissait-il, dit-il, de placarder au coin des rues quelques affiches satiriques[1], ou quelques avis favorables

1. Le parti ne se contenta pas de publier des affiches satiriques. Il

au parti, voici comment on procédait : Une femme, chargée d'une hotte, couverte de haillons, appuyait, comme pour se reposer, sa hotte contre le mur. Un enfant, contenu dans cette hotte, par une ouverture secrètement pratiquée, appliquait sur le mur l'affiche imbibée de colle. L'opération terminée, l'enfant fermait cette ouverture, et la femme allait la renouveler ailleurs. »

Pour en revenir aux *Nouvelles ecclésiastiques*, j'ajouterai à ce que raconte Dulaure, que si elles échappèrent aux poursuites de la police, elles n'échappèrent pas du moins à la persécution de l'autorité diocésaine. Un mandement fut publié contre elles, le 27 avril 1732, par l'archevêque de Paris, monseigneur de Vintimille. Il se terminait ainsi : « A « ces causes, vu plusieurs écrits qui ont pour titre : *Nou-* « *velles ecclésiastiques*, sans nom d'auteur et d'imprimeur, « après avoir pris l'avis de plusieurs théologiens, le saint « nom de Dieu invoqué, tout considéré ; nous condamnons « lesdits écrits, comme des libelles calomnieux, injurieux au » Saint-Siége et aux évêques, tendant à soulever les fidèles « contre l'autorité légitime, contraires à des décrets apos- « toliques reçus dans le royaume et par toute l'Église, et « contenant d'ailleurs des propositions respectivement « fausses, téméraires, scandaleuses, erronées, favorisant le « schisme et l'hérésie, et même hérétiques ; défendons de

répandit aussi des caricatures, qui furent trouvées plus ou moins spirituelles. L'une d'elles représentait l'arbre de la religion, entre les branches duquel figuraient Nicole, Quesnel, Pâris, et autres apôtres du jansénisme. Au bas étaient deux jésuites qui s'efforçaient de le déraciner. Dans une seconde on voyait le pape lardé d'une demi-douzaine de jésuites. Une troisième avait pour sujet monseigneur de Vintimille lançant une pierre au diacre Pâris. Sur cette pierre était écrit le nom du prélat. Le lieutenant de police Hérault, armé de la crosse de l'archevêque, semblait ordonner cette lapidation. Une quatrième représentait des diables qui, tenant par la main l'archevêque de Paris, dansaient autour d'un feu où brûlaient les *Nouvelles ecclésiastiques*, etc., etc. Les amateurs de vieilles estampes connaissent du reste toutes ces facéties.

« lire, distribuer ou retenir lesdits écrits et autres sem-« blables, sous peine d'excommunication, etc., etc. » Vingt et un curés de Paris[1] refusèrent de s'associer à la publication de ce mandement, et, suivant la mode du temps, en appelèrent comme d'abus au parlement. Celui-ci rendit, le 13 juin 1732, un arrêt qui suspendait l'exécution du mandement; mais survint à son tour un arrêt du Conseil qui lui retira l'affaire, et plusieurs de ses membres furent, à cette occasion, punis de l'exil et de la prison, au mois de septembre de la même année. Peu de pamphlets, en définitive, firent autant de bruit et causèrent autant de remue-ménage que celui-ci, et ce n'est pas un des détails les moins intéressants de l'histoire du jansénisme.

Anecdote sur Bossuet, à propos du molinisme.

Je trouve dans le livre de Jordan auquel j'ai fait un emprunt important, dans le cours de cet ouvrage, sur les convulsions du chevalier Folard[2], la curieuse anecdote suivante sur Bossuet :

« Vous n'ignorez pas sans doute, dit-il, que M. Bossuet, tout évêque qu'il était, était marié. Permettez que je vous conte sur ce sujet une histoire assez divertissante. Cet évêque, voulant faire sa cour au père Letellier, lui dit qu'il était grand partisan du molinisme. Le père Letellier, instruit du mariage de cet évêque, et qui savait le nom de la concubine, ajouta : « Je suis assuré que vous êtes plus *mo-*

1. Anquetil dit vingt-deux, mais j'ai la pièce sous les yeux, et je ne trouve que vingt et une signatures.

2. *Histoire d'un voyage littéraire fait en* 1733 *en France, en Angleterre et en Hollande*; La Haye, 1736.

« *léoniste* que *moliniste.* » Effectivement la femme de cet évêque s'appelait mademoiselle de Moléon. Voyez, sur ce mariage secret, les *Mémoires anecdotes de la cour et du clergé de France*, page 108. Tous les gens de lettres de Paris connaissent la vérité du fait. »

Je n'ose dire que cette anecdote soit authentique, et je ne la reproduis que sous la garantie du judicieux et spirituel écrivain. Le protestant Jordan a dû se faire, dans tous les cas, un malin plaisir de lancer ce trait en passant au célibat imposé au clergé catholique; célibat assez regrettable d'ailleurs, mais ce n'est pas le lieu d'examiner la question.

Deux faux prophètes du jansénisme.

Je laisserais une lacune de quelque importance dans cet ouvrage si je ne disais pas un mot au moins des *augustinistes* et des *vaillantistes*, ainsi nommés d'un sieur Augustin et d'un sieur Vaillant, deux manières de faux prophètes qui surgirent au sein du jansénisme, mais qui n'eurent de partisans que parmi les enfants perdus et les intelligences dévoyées du parti. C'est encore à Carré de Montgeron que j'aurai recours pour parler d'eux. Voici comment il explique et résume la question :

« Satan, voyant qu'une grande multitude de personnes embrassaient la vérité à la vue des prodiges qui accompagnaient les convulsions, et craignant que les lumières qu'ils répandaient ne détruisissent le fruit qu'il tirait de la Constitution, fit les derniers efforts pour pervertir plusieurs convulsionnaires... Dieu permit à ce monstre infernal de s'emparer de l'esprit du nommé Cosse, appelé frère Augustin; il l'engagea à se donner pour un second saint Jean, et

pour le précurseur du prophète Élie. Le frère Augustin, conduit par cet esprit superbe, ne manqua pas, dans la vue de s'attirer des disciples, de confirmer ce que l'orgueil faisait déjà penser à quelques convulsionnaires. Il approuva, il augmenta même leur présomption et leur esprit d'indépendance jusqu'à les engager à se séparer en quelque sorte de l'Église visible; il autorisa les plus grandes immodesties, sous le frivole prétexte qu'elles étaient des figures, et par beaucoup d'artifices, accompagnés de quelques vains prestiges, il trouva le moyen de se rendre le chef de presque tous ceux d'entre les convulsionnaires que Satan avait déjà séduits. L'esprit menteur fit ensuite paraître deux filles (deux petites paysannes, nommées Manon et Martine), par lesquelles il fit publier que M. l'abbé Vaillant, pour lors enfermé à la Bastille, était lui-même le prophète Élie[1]. Trois ou quatre convulsionnaires, à qui ces deux filles firent entendre qu'ils étaient destinés à être les premiers apôtres de ce prétendu prophète, se joignirent à elles et séduisirent plusieurs personnes par quelques prestiges que fit le démon pour autoriser cette seconde secte, ainsi qu'il avait déjà fait pour accréditer celle des augustinistes. »

Que Satan, comme dit Carré de Montgeron, fût ou non pour quelque chose dans ces folies, toujours est-il que l'un des deux faux prophètes paya les siennes un peu cher. L'abbé Vaillant, qui avait été mis à la Bastille en 1725, puis relâché en 1728, y fut enfermé de nouveau en 1734; et après avoir passé vingt-deux ans dans cette prison, il fut transféré dans

1. C'était un prêtre du diocèse de Troyes, que l'évêque de Senez avait chargé de sa procuration pour adhérer aux protestations faites ou à faire contre la Bulle ; il aurait bien dû s'en tenir là. L'histoire parle aussi d'un ex-oratorien nommé Alexandre Darnaud, qui se donna dans le même temps pour le prophète Enoch, et que le gouvernement, usant de son remède ordinaire, fit enfermer à la Bastille. Ce serait alors un troisième faux prophète; mais comme il a fait beaucoup moins de bruit que les deux autres et n'a donné naissance à aucune secte, on me permettra de ne pas le compter.

celle de Vincennes, où il mourut. Ses partisans, alors qu'il gémissait sous les verrous de la Bastille, espéraient (et quelques-uns même l'avaient annoncé) qu'il s'en échapperait monté sur un char de feu ; mais le miracle biblique ne se renouvela pas, et les disciples du nouvel Élie en furent pour leurs frais d'imagination. Il paraît du reste que l'abbé Vaillant se montra plus raisonnable que ces derniers. Carré de Montgeron, qui revient dans son troisième volume sur ce personnage, et qui entre à son sujet dans de nouveaux détails qu'il serait trop long de reproduire, prétend que, dans une lettre rendue publique, il finit par déclarer expressément qu'il n'était point le prophète Élie, et qu'il n'avait jamais cru l'être. A la bonne heure ! et voilà qui doit nous réconcilier un peu avec lui.

Le diacre Pâris, les miraculés de Saint-Médard et M. Michelet.

Si le lecteur désire connaître en passant, sur le diacre Pâris et les miraculés de Saint-Médard, l'opinion d'un homme dont le nom fait autorité parmi les historiens contemporains, voici comment s'exprime en deux mots, sur leur compte, M. Michelet, dans son livre remarquable, mais un peu étrange, intitulé : *La Sorcière :*

« Les jésuites avaient du malheur. Étant si bien à Versailles, maîtres à la cour, ils n'avaient pas le moindre crédit du côté de Dieu. Pas le plus petit miracle. Les jansénistes abondaient au moins en touchantes légendes. Nombre infini de créatures malades, d'infirmes, de boiteux, de paralytiques, trouvaient au tombeau du diacre Pâris un moment de guérison. Ce malheureux peuple, écrasé par une suite effroyable de fléaux (le grand Roi, premier fléau,

puis la Régence, le Système, qui firent tant de mendiants), ce peuple venait demander son salut à un pauvre homme de bien, un vertueux imbécile, un saint, malgré ses ridicules. Et pourquoi rire, après tout? Sa vie est bien plus touchante encore que risible. Il ne faut pas s'étonner si ces bonnes gens, émus, au tombeau de leur bienfaiteur, oubliaient tout à coup leurs maux. La guérison ne durait guère; n'importe, le miracle avait eu lieu, celui de la dévotion, du bon cœur, de la reconnaissance. Plus tard, la friponnerie se mêla à tout cela; mais alors (en 1728) ces étranges scènes populaires étaient très-pures. »

Il est entendu que je laisse à l'honorable M. Michelet toute la responsabilité de ses appréciations.

Le diacre Pâris, guérisseur de son vivant.

Un des biographes du diacre Pâris raconte l'anecdote suivante, d'un intérêt simple et touchant :

« M. de Pâris, dit-il, revenant de Villeneuve-le-Roi, passa, arrivant à Sens, par le faubourg de Saint-Prest, de la même ville. Là il rencontra une bonne femme assise à sa porte sur une chaise, et il lui dit : « Ma bonne dame, « voudriez-vous bien me prêter votre chaise, pour me re- « poser un instant, car j'ai de la peine à pousser plus loin. » La bonne femme, voyant un ecclésiastique d'un air respectable, quoique habillé très-pauvrement, se leva et lui prêta avec plaisir sa chaise. Le saint diacre, s'apercevant qu'elle était fort incommodée, lui dit : « Ma bonne, vous me pa- « raissez malade, je suis fâché de vous avoir dérangée. — « Il est vrai, monsieur, lui répondit-elle, que depuis plu- « sieurs années je suis malade; vous voyez (et elle lui

« montra ses bras et son visage) que je suis affligée d'une « gale *tapée*, qui me mange et me dévore; j'ai employé « tous les remèdes imaginables, mais inutilement. » Le saint diacre conversa un peu avec elle, et la regardant d'un air de compassion et de bonté, lui dit, en la remerciant de la charité qu'elle avait eue de lui prêter sa chaise : « Ma « bonne, je prie Dieu qu'il vous guérisse. » La prière du saint ecclésiastique eut tout son effet; la bonne femme se remit tout de suite sur sa chaise avec un sentiment de vénération pour celui qui venait de s'y asseoir. Dieu la guérit de manière qu'au bout de quelques jours elle se portait parfaitement bien; sa gale *tapée*, ainsi qu'on l'appelle dans le pays, qui est une espèce de lèpre presque toujours incurable, disparut; et la bonne femme, pleine de reconnaissance, mit par vénération cette chaise dans une armoire, n'attribuant qu'au repos du saint diacre sur sa chaise et à sa prière, sa guérison inespérée. Tous les voisins qui la connaissaient en jugèrent de même.

« Deux ans après, lorsque le bruit des miracles du saint diacre se répandit jusque dans les provinces, cette femme prit des informations sur ce bon ecclésiastique auquel elle attribuait sa guérison. Elle n'eut pas de peine à découvrir que c'était le même homme. Plusieurs personnes voulurent lui acheter sa chaise, mais elle ne voulut jamais la vendre, quelque offre qu'on lui fît, disant à tous ceux qui le lui proposaient qu'elle avait la confiance que le bon saint qui s'y était assis, lui ayant obtenu sa guérison temporelle, prierait pour elle dans le ciel; que, quoiqu'elle fût pauvre, elle ne la vendrait pas pour tout l'or du monde. »

Punitions miraculeuses infligées à quelques détracteurs du diacre Pâris; événement mystérieux dans la maison d'un vitrier.

En dépit des efforts tentés par ce pauvre Carré de Montgeron pour exalter le diacre Pâris et ses miracles, ils eurent, comme on a pu le voir jusqu'à présent, beaucoup de détracteurs. Un certain nombre de ces détracteurs, si je m'en rapporte à des écrivains du temps (écrivains jansénistes, cela va sans dire), eurent plus ou moins à s'en repentir. Je vais en citer quelques exemples :

Un nommé Jean de la Croix, *garçon chirurgien*[1] de M. Lombard, est cité comme étant mort prématurément (car il n'avait que vingt-deux ans) pour avoir disputé contre les miracles du diacre Pâris. Il tomba malade tout à coup, et quelques jours s'étaient à peine écoulés qu'il rendit l'âme, en demandant pardon à Dieu et aux hommes d'avoir mal parlé du Bienheureux. Peu d'instants avant sa mort, et après avoir reçu les derniers sacrements, il disait à la femme du praticien son maître : « Madame, je vous « demande pardon d'avoir disputé contre vous, et d'avoir « mal parlé de M. de Pâris. Je sens bien que je suis puni. « Si j'en reviens, je penserai tout autrement que je n'ai « fait. Je croirai toujours que M. de Pâris est un saint. « Jusqu'à présent je me suis fié sur ma jeunesse et mon « bon tempérament, je n'ai pas voulu examiner la vérité « de ce qu'on disait, mais je vois bien que je me suis « trompé. »

L'auteur de la relation termine en disant : « Telle a été cette étonnante maladie. Quelle a été sa cause, sa nature ?

1. Je conserve l'expression du texte; aujourd'hui on dirait *aide* ou *élève*, mais il paraît qu'au siècle dernier on disait *garçon*.

qu'y avait-il de mortel? C'est ce que M. Lombard avoue ne pas comprendre. On lui a proposé d'ouvrir le cadavre, ce qu'il a refusé, persuadé, dit-il, qu'il ne trouverait rien de dérangé, et que cette maladie avait une cause surnaturelle. Dans le soupçon qu'on eut que ce ne fût quelque maladie intestine et contagieuse, on l'a laissé un jour et demi sans l'ensevelir, et on l'a trouvé à la fin aussi blanc qu'à l'instant même de sa mort. »

L'histoire suivante est moins tragique, Dieu merci :

Une dame Delorme, en entendant ses voisins et ses voisines raconter les merveilles du tombeau du diacre Pâris, avait marqué à leur égard plus que de l'incrédulité. Elle eut un jour la singulière idée d'aller elle-même au cimetière de Saint-Médard, d'y contrefaire la boiteuse pour se procurer un passage libre, et de se faire mettre sur le tombeau, soutenue par deux personnes. La place manquant pour le corps entier, elle n'y posait que du côté droit. Mais à peine était-elle étendue là depuis quelques minutes qu'elle se sentit saisie subitement, dans ledit côté droit, d'un engourdissement qui alla jusqu'à la paralysie. Elle cria aussitôt miséricorde et avoua publiquement que c'était par dérision et par moquerie qu'elle était venue au tombeau ; elle leva le bras gauche au ciel, en déclarant que c'était la main de Dieu qui la frappait, et demanda du secours pour se faire transporter chez elle, où elle fut reconduite dans une brouette par des inconnus. Un peu plus tard, on la transporta à l'Hôtel-Dieu, dans un carrosse de place.

Ces détails résultent d'une déclaration que fit à l'Hôtel-Dieu, le 7 août 1731, la dame Delorme elle-même, en présence de vingt-six témoins, qui signèrent un acte en forme par-devant les notaires Maultrot et Bouron. Ces vingt-six témoins étaient des prêtres, des docteurs, des chanoines, des conseillers au parlement, des avocats au conseil, des officiers de l'Hôtel-Dieu, etc. Le confesseur de la dame

Delorme, M. Chaulin, signa aussi avec les deux notaires, et donna, qui plus est, le 4 décembre suivant, une relation manuscrite, très-circonstanciée de ce miracle, dont il fit plusieurs exemplaires, revêtus de sa propre signature. Il envoya un de ces exemplaires à l'évêque de Montpellier, qui, dans une réponse pleine de félicitations, ne craignit pas de lui dire : « Votre relation devient une pièce « des plus importantes dans l'affaire présente. Jamais les « défenseurs de la Bulle ne pourront nous enlever l'avan- « tage que nous donne contre eux la punition de la veuve « Delorme. Ce miracle constate tous les autres ; vous en « avez aperçu toutes les conséquences, etc., etc. »

Mal en prit à l'abbé Chaulin de s'être mis ainsi en avant pour la cause du jansénisme. Interdit d'abord par M. de Vintimille, il fut ensuite menacé de bannissement du royaume, et ne l'évita que par la retraite dans laquelle il se tint caché jusqu'à sa mort, arrivée le 3 août 1737. La veuve Delorme ne put échapper elle-même à la persécution. Elle fut, dit-on, enlevée de l'Hôtel-Dieu le 21 avril 1732, sans qu'on ait pu savoir au juste où elle avait été conduite, et l'on ajoute qu'en 1738 elle était encore retenue captive.

Une troisième histoire est celle d'un prêtre de la Pitié, qui, *dans un âge très-avancé* (ce qui amoindrit le miracle, si je ne me trompe), devint subitement aveugle, pour avoir méconnu le mérite de l'intervention du diacre Pâris en faveur d'un sieur Fleuri, sous-sacristain du même hôpital ; lequel, né avec un œil incapable de lire les plus grosses lettres, avait été guéri le 22 juillet 1731, après une prière faite au tombeau du Bienheureux.

Une quatrième, qui nous ramène au tragique, est celle d'une demoiselle Belliveux, qui mit fin à ses jours à la suite de circonstances que je raconterai en deux mots. Cette de-

moiselle, âgée de vingt-deux ans, pensionnaire aux filles de la Croix, paroisse Saint-Médard, avait été guérie d'un abcès considérable dans la tête, et c'est au diacre Pâris que revenait l'honneur de cette guérison. Malheureusement elle nia le miracle, à la sollicitation de son confesseur, qui autrement lui refusait l'absolution. Elle communia à la suite de l'absolution qu'elle obtint, mais elle en éprouva de violents remords. Une seconde communion ne fit, dit-on, que les augmenter, et le soir même de cette seconde communion, le 2 mars 1732, en sortant de table, elle se précipita dans un puits. Le lendemain, on l'enterra sans bruit, et l'on fit passer la mort violente de cette pauvre fille pour une mort subite.

Je pourrais citer encore d'autres punitions miraculeuses, par exemple celle de plusieurs religieuses, appartenant aux Carmélites de Compiègne, qui furent frappées d'une mort prématurée, au commencement de l'année 1732, pour avoir brûlé avec de grandes solennités le portrait du diacre Pâris; mais j'ai hâte d'arriver à l'histoire la plus curieuse de toutes, où l'intervention du monde invisible semble se manifester, et dont nous trouvons l'analogue dans des événements postérieurs et même contemporains.

Voici le récit de l'aventure, tel que je le trouve dans une Vie du diacre Pâris, imprimée en 1788, à laquelle j'ai déjà eu l'occasion de faire des emprunts.

« Le 20 mars 1737, le nommé Dupoirier, vitrier, demeurant rue Mouffetard, près la paroisse Saint-Médard, travaillant dans l'église de Saint-Médard aux vitres d'une des chapelles qui donne sur le petit cimetière, un panneau cintré qu'il eut beaucoup de peine à détacher, et qu'il tira avec violence, lui tomba sur la tête. La peine que cela lui fit, le mit de mauvaise humeur, il se mit à blasphémer contre le saint diacre. On rapporte même qu'ayant ramassé

dans une gouttière (soit ce jour-là, soit un autre) des pierres et toute autre espèce de petits gravats, il les jeta contre le tombeau du Bienheureux; il était d'ailleurs prévenu de longue main contre ce saint pénitent, et notoirement connu pour ennemi du culte que la multitude de ses miracles lui a attiré.

« A peine eût-il détaché le panneau de vitre dont on vient de parler, que le même jour, sur les trois heures après midi, des pierres, des morceaux de tuile, de terrine, etc., jetés par une main invisible, cassèrent et brisèrent à plusieurs reprises les vitres, non-seulement des croisées de derrière de la maison occupée par le nommé Dupoirier, mais encore celles des trois cloisons vitrées qui étaient dans l'intérieur de sa boutique; ce qui continua jusqu'à environ neuf heures, et recommença le lendemain depuis sept heures jusqu'à dix heures du matin.

« Il fut exactement vérifié par plusieurs personnes très-attentives, et même par d'habiles architectes, qu'entre deux des trois cloisons de la boutique il y avait un escalier qui mettait ces deux cloisons absolument à couvert des pierres qu'on aurait pu y jeter, soit de la rue, soit de la cour. Ils reconnurent tous qu'un homme qui aurait fait ce dégât, aurait dû être nécessairement placé dans la cour même du vitrier, où on l'aurait vu, et d'où il n'aurait même pu casser les vitres qui, comme nous venons de le dire, étaient à couvert par l'escalier.

« Toute la vigilance que peut produire en pareil cas une curiosité puissamment excitée par l'intérêt, ne fit dans toutes ses recherches que des efforts superflus. On appelle les soldats du corps de garde voisin, on redouble les perquisitions, et les vitres se cassent encore en présence des perquisiteurs, toujours par des pierres qui ne venaient que du côté du grand cimetière, et qu'on ne voyait précisément que dans l'instant qu'elles frappaient leur coup et que les vitres étaient cassées. Cependant, il se faisait un dégât si considérable, qu'on a enfin recours à un commissaire. Il

vient, il examine, il fait chercher soigneusement dans les maisons et jardins du voisinage, dans les voûtes de l'église, et jusque dans les fosses du grand cimetière; et après l'examen, les recherches, les perquisitions les plus exactes, le commissaire ne découvre autre chose, sinon qu'au milieu de toutes ces perquisitions, en sa présence et sous ses yeux, les vitres continuent à être cassées par des pierres dont il est aussi impossible de découvrir la source que de prévenir l'effet. Le vitrier, qui sans doute le sentait bien, s'emportant alors indécemment contre le saint diacre : « Voilà, « dit-il, toutes mes vitres cassées et ma maison boule- « versée; j'ai bien affaire de ce b... de saint! » ce qui fut entendu de plusieurs personnes qui étaient présentes. Ces pierres étaient effectivement lancées par une main si juste et si sûre, qu'aucune (quoique la maison fût fort étroite), ne portait à faux et ne s'écartait sur les vitres des croisées voisines.

« Le miracle doit passer pour incontestable d'après le procès-verbal que dressa le commissaire, joint au témoignage des voisins, des gardes, des différents perquisiteurs, et d'une multitude innombrable de personnes qui, au bruit de cet événement singulier, accoururent le jour même et les deux jours suivants dans la rue Mouffetard et dans la maison du vitrier, pour s'assurer par elles-mêmes de ce qui s'y était passé. Pour distraire l'attention du public sur la main invisible qui avait produit de pareils effets, on se livra précipitamment à toutes les ressources qui se présentèrent. On intimida le commissaire, on fit arrêter la fille du vitrier, âgée d'environ treize ou quatorze ans, qui avait été absente pendant une partie de la scène, et qui dit à M. Hérault : « Je ne peux pas dire que « j'ai cassé les vitres. » On la mit en prison, mais on en eut bien soin. On publia un monitoire qui ne produisit rien. »

Bref, l'événement resta à l'état de mystère; du moins la

narration n'en dit pas davantage. Il paraîtra sans doute bien invraisemblable; mais je répète que des faits analogues ont été plus d'une fois racontés[1], et je crois que leur inexplication ne nous autorise pas à nous inscrire en faux contre eux.

Persécutions exercées contre les fauteurs du jansénisme, les miraculés, les convulsionnaires et leurs adhérents.

Je viens de raconter plusieurs punitions miraculeuses infligées à des détracteurs du diacre Pâris; je vais, pour faire le pendant, dire quelques mots des persécutions exercées, non plus par la main de Dieu, mais par celle des hommes, contre un certain nombre d'individus convaincus d'avoir trempé d'une façon ou d'une autre dans ce qu'on serait tenté de nommer la grande conspiration janséniste. J'ai déjà parlé d'une manière générale des mesures plus ou moins sévères que le gouvernement ne cessait de prendre à leur égard; voici maintenant quelques faits particuliers, puisés à différentes sources[2].

Un nommé Martin Baudrier fut surpris et arrêté conduisant deux chevaux chargés du précis de l'instruction pastorale de l'évêque de Senez *sur l'Église*. Il fut emprisonné au Châtelet, et, qui plus est, mis au carcan en place de Grève, au mois de mars 1730. M. Tournus (dont il a été

1. Voir, entre autres faits analogues, celui qui est raconté dans la *Gazette des Tribunaux* du 2 février 1846, qui eut pour théâtre la maison d'un marchand de bois et de charbon du quartier latin, et dont l'explication satisfaisante et complète est encore à trouver.

2. Voir, entre autres ouvrages, le curieux recueil intitulé : *La Bastille dévoilée*, et l'*Histoire de Paris* par Dulaure.

question dans la *Vie du diacre Pâris*), avec plusieurs autres jansénistes, resta en prières durant toute l'exécution. Il avait vu, en Martin Baudrier, disait-il, *la vérité attachée au poteau, et les mystères ignominieux de Jésus-Christ renouvelés.*

Un nommé Henri Pillière fut aussi condamné au carcan pendant deux heures, avec plusieurs autres, pour menées jansénistes. On avait voulu leur accorder des lettres de grâce, mais ils les avaient refusées, disant qu'ils ne pouvaient se repentir d'avoir bien fait.

Marie-Jeanne Lefèvre, sujette à l'épilepsie, eut le malheur d'éprouver un accès en pleine rue ; considérée comme une convulsionnaire, elle fut, en 1732, arrêtée par la police et renfermée à la Bastille.

Claude Larche n'avait pas plus de quatorze ans lorsque, accusé d'avoir contribué à l'impression d'un ouvrage contre la Bulle, il fut arrêté, emprisonné à la Bastille, exposé au carcan [1] et banni pendant trois ans.

Une petite fille, âgée de sept à huit ans, appelée Saint-Père, fut, pour un sujet pareil, mise à la Bastille, où elle resta près d'un an prisonnière.

Un comte Daverne fut, en 1735, enfermé à la Bastille, parce qu'il dissipait tout son bien à entretenir des convulsionnaires.

1. On voit que l'odieuse peine du carcan n'était pas très-ménagée ; mais ceux qui la subissaient n'en avaient que plus de mérite aux yeux du parti. On lit dans une note d'une spirituelle comédie anti-janséniste, intitulée : *Le Saint déniché* : « C'est un fait connu que lorsqu'un des gazetiers jansénistes fut mis au carcan, quelques bonnes âmes du parti achetèrent assez cher l'écriteau et les cordes, comme des précieuses reliques d'un saint confesseur. »

Un nommé Guy, marchand bonnetier, subit la même peine, étant accusé de favoriser les convulsionnaires par ses démarches et par son argent.

Un des premiers abbés emprisonnés à la Bastille pour cause de *convulsionisme*, fut l'abbé Blondel, dit *frère Laurent*, qui présidait une assemblée de sectaires dans le château de Vernouillet, près de Poissy. Plusieurs autres abbés l'y suivirent successivement. Ainsi l'abbé Duffart, théologal de Bayeux, et l'abbé Planchon, chanoine de Vincennes, qui dirigeaient des réunions à Saint-Maur. Ainsi l'abbé Daribat, qui avait signé un appel contre la Bulle, distribué les *Nouvelles ecclésiastiques*, et placé un morceau du bois du lit de Pâris sous le traversin d'un sieur Ledoux; il fut arrêté dans une maison de la rue des Billettes, où se tenaient des assemblées. Ainsi un prêtre appelé Brunet, coupable de faits analogues, etc.

Une assemblée très-fréquentée avait lieu chez une jeune convulsionnaire miraculée, appelée Lefèvre; elle éprouvait jusqu'à trente convulsions par jour; elle fut emprisonnée à la Bastille, où elle eut les mêmes accès. On la transféra à l'hôpital.

Une dame Françoise Aubillard, qui tenait chez elle une assemblée de convulsionnaires, et une autre dame Marie Durier, dite *Noël*, qui en tenait une semblable à Écouen, furent, la première en 1742 et la seconde en 1743, saisies et renfermées à la Bastille.

Un nommé Cointre, graveur et poëte, qui avait composé des vers placés au bas d'une des gravures satiriques dont j'ai parlé, fut mis à la Bastille, et autant en arriva à un nommé Jacques Mercier, accusé d'avoir débité une autre de ces gravures.

Les deux filles d'un avocat au conseil, Marguerite et

Louise Pinaut, entrant par une des barrières de Paris, furent fouillées jusque sous leurs vêtements, où l'on trouva plusieurs livres prohibés. Ces deux demoiselles et leur frère, avocat, qui les accompagnait, furent conduits à la Bastille.

Une dame Jeanne-Charlotte Barachin, veuve Gilbert, dite *sœur Mélanie*, fut renfermée à la Bastille pour avoir rempli le ministère d'un prêtre, en confessant plusieurs femmes; celle-là l'avait un peu plus mérité que les autres.

Une des dernières arrestations fut celle qui eut lieu, vers la fin des convulsions, dans une maison située à l'Estrapade, chez le sieur Froissard de Préauval, ancien mousquetaire. Là se tenait une assemble présidée par le sieur Marie Chapelle, dit *frère Jacob Job*, natif de Paris, ancien directeur des fermes de Bretagne ; il était le poëte de la réunion, et composait les cantiques qui s'y chantaient. L'ancien mousquetaire fut mis à Saint-Lazare, et l'ancien directeur des fermes à la Bastille.

Je terminerai cette série d'anecdotes par la suivante, qui n'est pas la moins curieuse, mais qu'on ne peut lire sans un profond sentiment de tristesse. Elle est racontée par Dulaure, qui l'emprunte aux *Mémoires secrets :*

« Au commencement du règne de Louis XVI, jusqu'au mois de novembre 1775, le sieur Lamoignon visitait les prisons de Paris. Il apprit qu'il existait dans celle de la Conciergerie une fille réputée fameuse convulsionnaire, et un homme accusé du même délit, qui *depuis quarante et un ans* y étaient renfermés. Ce magistrat les vit, et trouva que leur indignation, malgré ce long espace de temps, subsistait dans toute son énergie. Il leur offrit leur liberté s'ils consentaient à la demander par une requête. Ils s'y refusèrent, en disant qu'injustement détenus, c'était à la justice

à se réformer et à leur faire des réparations qui leur étaient dues. Il fallut nommer d'office un procureur pour remplir cette formalité, et ils furent mis en liberté. »

Quarante et un an de prison pour cause de convulsions, quelle douloureuse page de plus dans l'histoire pénale de l'humanité !

— —

Un supplément à la notice sur Carré de Montgeron; curieuse prédiction.

Dans la notice que j'ai consacrée à Carré de Montgeron, j'ai dit que le malheureux historien avait été mis à la Bastille après la présentation de son premier volume au roi Louis XV. Dans son troisième volume[1], Carré de Montgeron raconte les difficultés qu'il rencontra pour l'exécution de cette première partie de son œuvre, et les obstacles contre lesquels il dut lutter. Il dit que les six premières Démonstrations étaient déjà toutes imprimées, lorsque Dieu permit que l'imprimerie où on y travaillait fût découverte et saisie. Cette perte, ajoute-t-il, ne l'ébranla point. Dès le lendemain, il chercha et trouva une autre imprimerie, où il fit recommencer l'impression de son écrit. Or, je trouve ici une longue note à laquelle renvoie le texte de Carré de Montgeron, et qui se termine par la formule : *Note de l'éditeur*. Quel que soit cet éditeur, sa note m'a paru assez intéressante pour être reproduite. La voici :

« Le lecteur trouvera bon que je lui rappelle la prédiction

1. Ce troisième volume, dans l'édition que j'ai entre les mains, a été publié à Cologne et porte la date de 1747. (C'est par erreur qu'il a été dit dans la Notice qu'il n'avait été publié qu'en 1748.) Carré de Montgeron était alors, depuis près de dix ans, prisonnier dans la citadelle de Valence.

très-singulière faite au sujet de la saisie de l'imprimerie de M. de Montgeron, et l'accomplissement parfait de cette prédiction par l'aveuglement miraculeux du commissaire Regnard et des satellites de la police, qui, en même temps qu'ils s'emparèrent de tous les ustensiles qui servaient à l'impression, n'aperçurent point les minutes de l'auteur, ni même un assez grand nombre de feuilles imprimées qui étaient sous leurs yeux, dans une des chambres où ils firent leurs perquisitions. Cette prédiction et ce merveilleux événement ont été connus par quantité de personnes, et le lecteur en a trouvé un exact récit dans le second volume de M. de Montgeron[1]. Mais il y a une autre prédiction encore plus publique, dont ce magistrat n'a point parlé; et d'ailleurs, comme il ne rend compte qu'en très-peu de mots des suites qu'eut la saisie de son imprimerie par rapport à lui-même, j'ai lieu de croire que le lecteur me saura gré de lui fournir le détail de tous ces faits.

« On mit à la Bastille tous ceux qui avaient travaillé à l'impression de l'ouvrage de ce magistrat, et lui-même aurait eu alors un pareil sort, si M. Pelletier, premier président du parlement de Paris et son parent, n'eût pas employé tous ses soins pour parer ce coup. La cache secrète où on mettait chez M. de Montgeron les feuilles imprimées dès qu'elles étaient bien sèches, avait été clairement indiquée, ainsi que l'imprimerie, à M. Hérault, lieutenant de police, par une des personnes qui portaient ces feuilles, et la cour, après avoir fait saisir l'imprimerie où on n'avait rien trouvé, voulait envoyer sur-le-champ enlever toutes les feuilles qui étaient dans cette cache et faire conduire M. de Montgeron à la Bastille. M. le premier président en empêcha l'exécution; mais il ne put le faire qu'en promettant à la cour d'engager M. de Montgeron de donner parole de supprimer toutes les feuilles de son ouvrage qui étaient

1. J'en ai fait mention dans le Chapitre 12 de la *Troisième partie* de cet ouvrage, en parlant des convulsionnaires-prophètes.

imprimées. Il envoya aussitôt chercher ce magistrat; il lui rendit compte de la négociation qu'il venait de faire et lui fit le détail de la trahison qui lui avait été faite par une des personnes employées à porter les feuilles, et il fit même une description très-bien détaillée de la cache où on les mettait. Il ajouta que M. de Montgeron ne pouvant empêcher que ces feuilles ne fussent enlevées avec éclat, il valait bien mieux de toutes façons qu'il promît de n'en faire aucun usage; et il conclut qu'au moyen de cette promesse, lui (premier président) se faisait fort d'obtenir qu'on n'attenterait point à sa liberté. M. de Montgeron a bien fait paraître par la suite de sa conduite qu'il ne craignait point la prison par rapport à sa personne; mais si dans ce moment on l'eût mis à la Bastille, il lui aurait été impossible d'exécuter son projet. Ce fut uniquement cette considération, ainsi qu'il me l'a lui-même certifié, qui lui fit promettre à M. le premier président qu'il ne se servirait en aucune manière des feuilles qui étaient imprimées; mais en même temps il promit intérieurement à Dieu de chercher dès le lendemain à faire réimprimer son ouvrage avec un autre caractère, et c'est ce qu'il a fait effectivement. Environ un an après, ayant présenté son livre au roi, il fut arrêté chez lui la nuit suivante, et conduit à la Bastille[1]. On trouva dans sa maison la première édition dont il avait promis de ne faire aucun usage; elle fut enlevée, et M. Hérault la fit brûler dans les fossés de cette prison royale où M. de Montgeron était détenu. A cette occasion plusieurs convulsionnaires dirent publiquement : *Ils ont brûlé les papiers de Dieu; Dieu brû-*

1. Carré de Montgeron dut à une circonstance assez singulière de n'être pas arrêté immédiatement après la présentation de son livre au roi, malgré l'ordre qu'en avait donné le cardinal de Fleury. Voici le récit qu'il en fait : « En remontant en carrosse, j'avais dit à mon cocher de me mener à Saint-Cloud, où était M. le duc d'Orléans, à qui je voulais aussi présenter mon livre. Mon cocher, par une distraction prodigieuse, au lieu de prendre le chemin de Saint-Cloud, enfila tout droit celui de Paris. Lorsqu'il eut fait environ trois cents pas, il se

lera les leurs. Cette prédiction, faite par différents convulsionnaires, s'étant répandue dans tout Paris, on vit arriver l'embrasement inconcevable de la Chambre des Comptes, sans qu'on ait pu découvrir d'où était venu le feu. Les appelants, ainsi que tous les autres fidèles sujets du roi, ont été très-fâchés de la perte qui a été faite dans cet incendie d'une multitude de papiers importants pour la France. Mais néanmoins on n'a pu s'empêcher de voir avec admiration que l'appartement de M. Arouet, trésorier de la Chambre des Comptes, qui tenait aux bâtiments embrasés, n'en ait reçu aucun dommage, ainsi qu'il avait été encore expressément prédit par une convulsionnaire, qui, en même temps, répandit de tous côtés dans cet appartement quelques brins de la précieuse poussière recueillie auprès du tombeau de M. de Pâris et à qui l'Éternel, le Tout-Puissant, donne la vertu d'opérer tant de miracles et de prodiges. »

Je terminerai ce supplément à ma notice en disant qu'une des consolations de Carré de Montgeron, dans sa prison de Valence, fut sa correspondance avec l'évêque de Montpellier et avec celui de Senez. J'ai sous les yeux deux lettres de ce dernier, dans lesquelles respire la plus vive sympathie pour

rappela que je lui avais ordonné d'aller à Saint-Cloud ; il arrêta et me dit : *Monsieur, ne m'avez-vous pas dit de vous mener à Saint-Cloud ?* — *Oui*, lui répondis-je. — *Je n'y ai pas fait attention*, me répliqua-t-il ; *j'ai pris le grand chemin de Paris ; il faut que nous retournions à Versailles pour gagner le chemin de Saint-Cloud* ; ce qu'il fit aussitôt. Ceux qui étaient chargés de m'arrêter, et qui savaient que j'avais pris le grand chemin de Paris, ayant rencontré mon carrosse comme il rentrait dans Versailles, ne soupçonnèrent point que ce fût le mien ; ils passèrent à droite et à gauche, et coururent au plus vite me chercher dans le chemin où je n'étais plus. » Carré de Montgeron alla donc tranquillement à Saint-Cloud, revint de même à Paris, où il fit plusieurs visites, rentra chez lui, où il mit ordre à ses principales affaires, car il s'attendait à être arrêté, et ce ne fut qu'à minuit et demi qu'il reçut (avec action de grâces, dit-il, et même en la baisant) la lettre de cachet qui lui ordonnait de se rendre à la Bastille.

le captif. Elles constatent l'une et l'autre de nouveaux faits de persécution à ajouter à ceux du chapitre précédent. Ainsi on lit dans la première, en date du 6 décembre 1738 : « Je ne veux pas vous laisser ignorer la grâce que Dieu fait « à trois personnes qui me sont chères de participer à vos « liens par leurs souffrances. Le premier de ces trois est le « R. P. de Saint-Jean, relégué d'abord à Nantes, dans le « Rouergue, et transféré ensuite à Thade, en Gosgogne. Le « second est le frère de mon Syncèle, enfermé dans la cita- « delle de Sisteron, et le troisième M. Cornier, de Marseille, « banni du royaume pour vous avoir rendu une visite à « Viviers. » On lit dans la seconde, en date du 19 avril 1739 : « Le cher M. Cornier est dans les pays étrangers, où la « cour de France veut encore le poursuivre. Le R. P. de « Saint-Jean, transféré de Nantes à Thade, est sous le point « d'en sortir, parce que l'évêque de Lectoure a déclaré « qu'il ne le souffrirait pas dans son diocèse. M. Pouguet « est toujours dans la citadelle de Sisteron... Vos lettres, « qui ont été interceptées, ont mérité aux deux derniers « proscrits le bonheur de souffrir pour la justice ; car c'est « véritablement un crime d'État d'avoir quelque relation « avec vous. »

Véritablement aussi l'on reste confondu en voyant tous les maux qu'enfanta, par un fanatisme réciproque, cette déplorable querelle du jansénisme. Malheureusement la partie n'était pas égale, et c'était toujours au tour des jansénistes d'être écrasés. Toutefois les persécuteurs et les persécutés croyaient également plaire à Dieu ; c'est triste, mais instructif, et si le catholicisme risque d'y perdre, la philosophie religieuse ne peut qu'y gagner.

CHAPITRE II

Une question de concurrence entre deux saints. — Une manière d'arranger les choses. — Une fille convulsionnaire changée en demoiselle... de paveur. — La terre miraculeuse. — Une guérison à coups de pied et à coups de poing. — Une guérison à coups de bûche. — La convulsionnaire sympathique. — Belle récompense obtenue par un *secouriste;* remède contre la phthisie. — Faculté surnaturelle développée accidentellement chez une secouriste; petite fille et grosse pierre. — Le prodige des christs ensanglantés. — Un souvenir d'Ézéchiel. — Obsessions des convulsionnaires. — M. Home et les secours violents.

Une question de concurrence entre deux saints.

Une demoiselle Le Juge, fille d'un conseiller du roi, correcteur en la Chambre des Comptes de Paris, fut guérie miraculeusement, le 9 mars 1737, d'une maladie de poitrine qui l'avait mise aux portes du tombeau. Sa confiance en l'intercession du diacre Pâris lui avait fait demander que l'on mît dans sa boisson de la terre de son tombeau, ce que l'on avait exécuté, en y ajoutant même du bois de la couchette et de l'eau du puits du Bienheureux. De son côté, le père avait envoyé du linge de sa fille à Sainte-Geneviève, pour le faire toucher à la châsse, et avait mis dans le vase qui contenait sa tisane du pain que l'on bénissait à l'abbaye pour les malades. En outre, il avait fait faire une neuvaine en l'honneur de cette sainte, et en avait fait une lui-même en l'honneur du diacre Pâris. Or, il arriva qu'après la guérison il y eut incertitude sur le véritable auteur du miracle. Était-ce le diacre Pâris qui était intervenu? Était-ce sainte Geneviève? Ici je laisse parler l'auteur anonyme de

cette intéressante relation; son propre texte, que j'emprunte à un recueil de pièces du temps, vaut mieux que la traduction que j'en pourrais faire.

« Il ne reste plus, dit-il, que de savoir si c'est à l'intercession du saint diacre ou à celle de sainte Geneviève qu'il faut, pour ainsi dire, faire l'honneur de cette merveille. Et d'abord, on conçoit bien sans doute que nous ne prétendons pas mettre en question le crédit de sainte Geneviève auprès de Dieu, ni la part qu'elle peut avoir devant lui au miracle même dont il s'agit. Notre question n'a pour objet que de savoir auquel, du bienheureux de Pâris ou de cette sainte, Dieu en a donné la gloire devant les hommes, et cette question est aisée à résoudre par les faits. Il est vrai que M. Le Juge, père de la demoiselle guérie, a invoqué et fait invoquer l'un et l'autre, et il est vrai encore que, depuis le lundi 4 mars, auquel les neuvaines ont commencé, on a mis dans le biberon de la demoiselle du pain de sainte Geneviève. Mais il est vrai aussi que l'époque du changement si subit qui a rendu la santé à la malade n'est autre que celle du temps précis où elle a enfin obtenu des reliques du bienheureux de Pâris, et où l'on a mis dans sa boisson de l'eau du puits de ce saint diacre et de la terre de son tombeau. Or Dieu, ce semble, ne pouvait pas mieux marquer que c'était le bienheureux de Pâris qu'il voulait glorifier aux yeux des hommes par la guérison miraculeuse de mademoiselle Le Juge, que de ne rien donner en ce genre à cette demoiselle pendant tout le temps que sainte Geneviève a été invoquée conjointement avec le bienheureux de Pâris, et de lui donner tout dès que la dévotion à ce saint diacre est devenue l'objet unique, et que cette demoiselle use de ses reliques, de l'eau de son puits et de la terre de son tombeau. Loin donc d'avoir sujet d'attribuer la guérison miraculeuse à sainte Geneviève, à l'exclusion du bienheureux de Pâris, ce qui est contre toute raison, il est clair que la concurrence de l'une avec l'autre

ne subsiste plus à nos yeux depuis l'usage des reliques du saint diacre, et que c'est ce dernier seul à qui la gloire du miracle en question appartient devant les hommes. Au surplus, si des personnes plus judicieuses que nous croient devoir partager la gloire du miracle entre les deux saints qui ont été invoqués, nous leur céderons volontiers. »

Je crois que ce dernier parti serait le plus sage pour éviter toute injustice et toute jalousie. Je ne voudrais cependant pas influencer le lecteur à cet égard, et je le prie de trancher la question à son gré, à moins pourtant qu'il ne préfère s'abstenir, ce qui serait peut-être plus sage encore.

Une manière d'arranger les choses.

Si, pour rester sur le terrain du précédent article, on veut connaître la manière dont un parti religieux peut arranger les choses, en interprétant à son avantage particulier l'action de Dieu sur les choses humaines, je puis en citer un exemple assez curieux. On lit ce qui suit dans l'ouvrage janséniste intitulé : *Pensées sur les prodiges de nos jours :*

« Tout paraissait sans ressource du côté des appelants; toutes les puissances étaient armées pour achever de tout foudroyer... Jésus-Christ, jusque-là comme endormi, se réveille, et ses saints le suivent, pour ainsi dire, du fond de leurs tombeaux. Le premier miracle est fait par Jésus-Christ seul, au milieu d'un clergé tout appelant[1]; il en opère

1. Sans doute le miracle opéré sur madame de Lafosse à la procession du Saint Sacrement de la paroisse Sainte-Marguerite, à Paris ; j'en ai dit un mot, ainsi que du miracle opéré à Utrecht, dont il est également question ici.

un second à Utrecht, entre les mains et par le ministère d'un archevêque appelant. Jésus-Christ s'associe pour les autres des appelants morts; et, durant ces quatre années de miracles évidents et sans mélange d'aucun nuage vrai ou apparent, on dirait que tous les saints jusque-là célèbres en miracles eussent reçu l'ordre de Jésus-Christ de suspendre leur crédit et d'adresser leurs propres clients à ces nouveaux saints dont l'appel devait être canonisé autant que la sainteté même. On a publié durant cet intervalle un miracle obtenu à Saumur par l'intercession de la sainte Vierge, mais c'était dans une église de prêtres tous appelants. Ainsi Jésus-Christ a voulu que sa sainte Mère fût après lui à leur tête. »

Je crois qu'il faudrait être bien exigeant et bien difficile pour ne pas trouver ce petit morceau de haut goût.

Une fille convulsionnaire changée en demoiselle... de paveur.

Carré de Montgeron, qui, lui aussi et même plus que tout autre, s'entendait à arranger les choses, tenait beaucoup en particulier à justifier les secours appelés *violents* et *meurtriers*. Il prétendait que Dieu lui-même les ordonnait, et que c'était lui résister que de reculer par prudence et par crainte devant leur administration. En mal parler devenait même une faute punissable, et c'est ce qu'il veut démontrer par le récit suivant :

« Scolastique de Sainte-Foi, dite sœur Cabane, avait des convulsions qui ne laissaient pas d'être fort intéressantes, quoiqu'elle ne se fît donner aucun secours. Dieu, qui l'employait à publier la nécessité de la pénitence pour se préparer à la venue du prophète qui doit rétablir toutes

choses, l'avait gratifiée du don de la parole, et quelquefois de celui de développer l'intérieur des consciences. Il lui est même arrivé de dire des choses très-particulières à plusieurs personnes et de leur rappeler d'anciens péchés qu'elles-mêmes avaient oubliés, et que cette convulsionnaire ne pouvait savoir que par révélation. Cependant, étant conduite par des docteurs très-opposés aux grands secours, elle s'avisa, en 1734, de déclamer vivement contre les convulsionnaires qui en demandaient, et contre tous ceux qui leur rendaient ce service.

« Mais Dieu, qui sait tirer le bien du mal, a fait en sorte que la faute qu'elle avait commise à cet égard a servi à lui faire rendre un témoignage en faveur des grands secours, peut-être plus frappant qu'aucun autre.

« Pour l'y contraindre, il l'affligea d'abord par bien des plaies. Une espèce de lèpre qu'elle avait depuis quelque temps s'augmenta considérablement; bientôt elle fut accompagnée de maux de tête insupportables et presque continuels; enfin, il lui vint un abcès au sein, qui paraissait tout prêt à se convertir en cancer.

« Dans cet état, l'instinct de sa convulsion lui découvrit qu'elle ne guérirait point de ces maux, et qu'au contraire ils augmenteraient de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle eût fait amende honorable de tout ce qu'elle avait dit contre les grands secours, et qu'elle en eût reçu volontairement elle-même les plus terribles, les plus énormes et les plus sujets à critique.

« Elle fut longtemps sans pouvoir se résoudre à chanter ainsi la palinodie; elle fut même se cacher dans une retraite, n'ayant pas la force de se soumettre à une telle humiliation. Mais enfin, terrassée par la violence du mal, elle déclara ce que l'instinct de sa convulsion lui avait fait connaître; elle confessa publiquement que c'était par son propre esprit qu'elle avait parlé contre les secours, et elle pria ceux même qu'elle avait tant de fois accusés d'être des téméraires, de lui donner les secours les plus violents.

« Elle en a reçu qui faisaient trembler, mais ce n'était pas encore assez. Il a fallu, pour obtenir sa guérison, qu'elle s'en fît rendre qui fussent des plus humiliants et des plus exposés à la plus mordante critique.

« Pour cet effet, après avoir bien fait lier et garrotter toutes ses jupes à ses pieds, elle a été obligée plusieurs fois de se faire tenir en l'air la tête en bas et les pieds en haut, et de faire précipiter sa tête sur le carreau à diverses reprises, *de la même manière que les paveurs emploient le pesant instrument dont ils se servent pour enfoncer leurs pavés dans la terre.*

« Cet effroyable secours, ainsi que tous les autres qu'elle s'est fait donner, a été vu par un si grand nombre de témoins qu'on ne peut le révoquer en doute, non plus que la guérison de cette convulsionnaire, qui, accablée de maux avant qu'elle se fît donner ces secours, a recouvré par un moyen si étonnant la santé la plus parfaite. »

Ne révoquons donc pas ce nouveau fait en doute, puisqu'il a été vu par un si grand nombre de témoins, et inclinons-nous une fois de plus devant cette manière divine de traiter les maladies, à laquelle les hommes n'avaient pas encore songé. Il y eut là de toute façon un enseignement pour la science : elle avait cru jusqu'alors que certains hommes et même certaines femmes avaient la tête assez dure, mais autant que cela, non.

La terre miraculeuse.

On a vu précédemment quelle vertu possédait la terre provenant du tombeau du diacre Pâris; voici deux nou-

veaux exemples de son efficacité, dont je ne voudrais pas priver le lecteur.

Une pauvre fille de Rozainvilliers, en Picardie, était affligée d'un beau-père aussi brutal que zélé constitutionnaire; or, comme elle tenait au contraire pour les principes jansénistes, ce beau-père résolut de lui faire changer de sentiments à grands coups de bâton. « Au commencement de l'année 1741, dit Carré de Montgeron, il lui en donna un sur la tête avec tant de violence, que le crâne en fut considérablement endommagé. Les chirurgiens du pays décidèrent aussitôt qu'il fallait la trépaner; mais dans la crainte qu'on eut qu'après cette opération, son beau-père ne lui donnât quelque autre coup qui n'eût pas manqué de la tuer, on crut qu'il fallait commencer par la retirer des mains de ce furieux. Une personne de piété, qui allait à Paris, se chargea de l'y conduire. A son arrivée, la plaie parut si bien cicatrisée qu'on espéra qu'elle pourrait se passer de cette opération, dont elle avait une peur excessive, et qui est effectivement très-dangereuse. Cependant, ses douleurs de tête, qui étaient continuelles, augmentèrent toujours de plus en plus, et il s'y joignit un vomissement de sang journalier et un si grand affaiblissement de l'estomac, qu'elle ne pouvait supporter la plus légère nourriture. Après être restée plus d'un an dans ce misérable état, il se forma un abcès à la cicatrice de la blessure qu'elle avait reçue à la tête.

« Cet abcès ayant encore redoublé tous ses maux, on consulta M. Borgier, médecin, qui, ayant examiné l'abcès, déclara que l'os était considérablement carié, et qu'il n'y avait pas un moment à perdre à lui faire l'opération du trépan. Cette fille n'ayant pu s'y résoudre, on eut recours à différents chirurgiens, qui, après l'avoir saignée du bras et du pied sans lui procurer aucun soulagement, déclarèrent unanimement que le seul moyen de lui conserver la vie était de la trépaner. A quoi les plus habiles d'entre eux

ajoutèrent néanmoins qu'ils avaient peur qu'il ne fût plus temps, parce que le mal avait fait de si grands progrès et si fort épuisé les forces de la malade, qu'ils ne croyaient pas qu'elle pût supporter sans en mourir une opération aussi douloureuse et aussi violente que celle qu'il faudrait faire. On fit revenir M. Borgier, qui, après avoir bien observé tout l'effet que l'abcès avait produit dans le crâne, déclara nettement qu'il n'y avait plus aucune ressource, et qu'il fallait avertir la malade de se préparer à la mort. Ce fut le 8 février 1743 que cet arrêt lui fut prononcé.

« Mais en même temps la personne qui le lui signifia lui proposa, pour calmer l'effet que cause toujours une si terrible annonce, d'avoir recours à l'intercession de M. de Pâris. La malade, qui y était fort disposée, accepta la proposition de tout son cœur, et sur-le-champ on mit sur sa tête une compresse trempée dans de l'eau où il y avait de la précieuse poussière recueillie auprès du tombeau de ce bienheureux témoin de la vérité. Dieu lui fit en même temps éprouver tout à la fois sa justice et sa miséricorde. Il lui donna sur-le-champ une assurance de sa guérison prochaine, mais par les plus vives douleurs; cette compresse lui paraissait faire dans sa tête l'effet d'un charbon ardent, qui la brûlerait jusqu'aux os. Cependant, elle eut la constance de souffrir ce rude supplice, non-seulement sans laisser échapper aucune plainte, mais même avec actions de grâces; persuadée que ces douleurs causées par une relique qui ne pouvait pas les produire naturellement, étaient un gage de la grâce que Dieu avait résolu de lui faire. Elle ne fut point trompée dans son espérance.

« La nuit du 9 au 10, le sommeil, qui depuis longtemps fuyait de ses paupières, vient doucement la saisir, et pendant ce tranquille repos le Tout-Puissant anéantit toutes les parties du crâne qui étaient cariées et pourries, et il fait naître subitement un nouvel os qui prend la place de celui qui était tout corrompu. L'abcès disparaît et cesse

d'être, sans laisser aucun vestige du dégât qu'il avait causé; toute la tête est remise au même état que si elle n'avait jamais été blessée; de nouveaux esprits se répandent par tout le corps et y reportent de tous côtés les forces anéanties. La miraculée se réveille et se sent dans une pleine santé. Elle tâte aussitôt sa tête et trouve que tout est rétabli; à peine peut-elle reconnaître la place où elle souffrait depuis si longtemps de violentes douleurs. Elle est d'abord tentée de croire que c'est un songe. Cependant elle se lève et se trouve plus de vigueur qu'elle n'en avait avant sa blessure; son cœur se fond en actions de grâces; ses yeux se baignent dans leurs pleurs; son âme ne peut suffire aux vifs transports de sa reconnaissance.

« Depuis ce moment, tout Paris la voit jouissant de la santé la plus parfaite, et paraissant si différente de ce qu'elle était quand elle arriva dans cette ville, qu'on a peine à croire que ce soit la même personne. »

Tel est le premier des deux exemples, et le fait est assurément bien remarquable, de quelque manière qu'on veuille l'expliquer, s'il s'est passé de la sorte. Le second est peut-être moins prodigieux, mais il a aussi son intérêt.

« Un jeune convulsionnaire, étant chez une personne de distinction dans une chambre très-cirée, tomba en arrière si rudement qu'il se fit un trou fort considérable à la tête. Le parquet fut aussitôt couvert d'une plaque de sang; il s'en répandit aussi beaucoup sur l'habit et le linge du convulsionnaire. On se pressa de remplir sa plaie avec de la terre du célèbre tombeau, — il paraît qu'on en avait toujours sous la main, — et on lui banda la tête. Une personne d'un rang distingué, arrivée peu après, ayant appris cet accident, fut curieuse d'examiner la profondeur de la blessure. Le convulsionnaire ayant défait son bandeau, quelle fut la surprise de ceux qui avaient vu cette plaie! Le trou en était si parfaitement rebouché, et la peau

si bien rejointe sans la moindre cicatrice, qu'il ne leur fut pas possible de reconnaître par aucune marque l'endroit où avait été la blessure, la terre qu'on y avait mise étant aussi disparue; et quoique la personne qui ne venait que d'entrer vît le sang qui était encore sur le parquet, sur le linge et sur l'habit du convulsionnaire, elle laissa entrevoir qu'elle avait peine à croire ce qu'on disait et que tous les assistants avaient vu. »

Carré de Montgeron, après avoir raconté cette seconde histoire, ajoute : « C'est un fait constant qu'il y a plusieurs convulsionnaires qui n'usent d'aucun autre remède que de cette terre, non-seulement pour les blessures qu'ils se font quelquefois en convulsions, mais aussi pour toutes les maladies qui leur arrivent dans leur état surnaturel, et qu'ils en sont ordinairement guéris d'une manière fort prompte. » Terre miraculeuse! que ne viens-tu enrichir le bagage pharmaceutique des médecins de nos jours! Tu serais à coup sûr bien accueillie par eux, et mieux encore par leurs malades. Malheureusement, la foi manque aux uns et aux autres, et peut-il y avoir des miracles sans la foi[1]!

1. Je manquerais à l'impartialité dont je me suis fait un devoir dans la composition de cet ouvrage si je ne disais que la terre du tombeau du diacre Pâris n'eut pas toujours la même efficacité. Je trouve dans un recueil de pièces anti-jansénistes que le sieur Robert, prêtre, ancien curé de la Verdine, près de Bourges, mourut fort tristement à Issoudun, sur la fin de novembre 1731, après s'être vainement appliqué sur la tête, où il souffrait des douleurs violentes, une certaine quantité de la fameuse terre. La relation dit même qu'il mourut sans confession, en proie à de furieux transports, à de véritables agitations de possédé, et le narrateur insinue que ce fut la suite de cette malheureuse application. Je suis tenté de croire qu'il exagère; car enfin la terre du tombeau du diacre Pâris n'était-elle pas de ces remèdes dont on peut dire (un peu trivialement) : *Si ça ne fait pas de bien, ça ne fait pas de mal ?*

Une guérison à coups de pied et à coups de poing.

Voici qui nous ramène aux secours violents et aux guérisons obtenues par des moyens excentriques. Une jeune paysanne du bourg de Méru, dans le diocèse de Beauvais, souffrait de l'estomac depuis son enfance. La maladie devenant de plus en plus grave, la pauvre fille se détermina à venir à Paris, où elle avait une parente, dans l'espoir d'y trouver quelque moyen de guérison. On commença par la médecine ordinaire, qui ne produisit rien. Puis, un jour qu'elle était tombée dans un long évanouissement dont on essayait vainement de la faire sortir, une convulsionnaire présente la rappela à la vie en lui faisant avaler une cuillerée d'eau dans laquelle elle avait délayé quelques pincées de la terre du tombeau du diacre Pâris. Ce remède fut renouvelé plusieurs fois avec succès ; mais il ne produisait que du soulagement, et la guérison ne s'opérait pas. Carré de Montgeron, toujours dans le secret de Dieu, explique qu'il fallait d'abord que les théologiens anti-secouristes eussent publié un certain écrit qu'ils préparaient, afin que le miracle en fût la réfutation. Quoi qu'il en soit, le miracle eut lieu, et voici le nouveau récit de notre infatigable historien :

« Le 30 du mois de juillet 1743, dans le moment que la malade venait de sortir d'un autre évanouissement, arrive une convulsionnaire qui, s'approchant d'elle le poing levé, lui dit : *Veux-tu que je te donne un coup de poing dans l'estomac?* — *Non*, répondit précipitamment la malade. Mais, malgré ce refus, la convulsionnaire lui décharge aussitôt sur l'estomac un coup de poing de toutes ses forces.

« Quelques-uns des spectateurs en sont irrités; mais dans l'instant leur colère se change en admiration, lorsqu'ils entendent la malade s'écrier dans les mêmes termes que les convulsionnaires : *Ah! que cela est bon!* et qu'ils

la voient ouvrir ses bras et présenter son estomac à la convulsionnaire, en lui disant : *Encore, encore*. La convulsionnaire ne se le fait pas dire à deux fois ; elle la frappe à coups redoublés ; et la malade, loin de s'en plaindre, la prie de les donner *plus fort*.

« Après cette opération, la malade paraît presque guérie. Son estomac n'est plus enflé. Chaque coup qu'elle vient d'y recevoir a répandu dans tout son corps un baume si spécifique, qu'il en a chassé toutes les douleurs ; il ne lui manque plus que des forces, mais elle va bientôt en recevoir de prodigieuses.

« Le lendemain 31 juillet, elle tombe elle-même en convulsion, à deux heures après midi... Aussitôt un mouvement involontaire et convulsif l'oblige à se frapper elle-même l'estomac de toutes ses forces ; et un moment après, cette fille que sa simplicité naturelle, l'ignorance où d'abord elle avait été élevée, et l'épuisement que lui avaient causé ses maladies, tenaient dans un silence presque continuel et qu'elle ne rompait jamais que par très-peu de paroles, prononce tout haut un grand discours fort animé et manifestement supérieur à ce qu'elle est naturellement capable de faire.

« Vers les cinq heures du soir, elle retombe encore en convulsion et se frappe l'estomac avec tout ce qu'elle trouve sous sa main. Il n'y avait alors avec elle que trois personnes de son sexe, dont l'une des trois est grande et puissante. Elle les prie de la frapper ; mais leurs coups étant trop faibles, elle se couche à terre sur le dos et les engage l'une après l'autre de monter sur elle et d'y rester tout debout les deux pieds sur son estomac ; et comme ce poids ne lui semble pas encore assez lourd, elle les oblige de s'asseoir sur son estomac toutes trois ensemble l'une sur l'autre... Elle se relève de dessous ce pesant fardeau, non-seulement avec une santé parfaite, mais même avec une force extraordinaire.

« Depuis ce jour jusqu'à présent, elle reçoit plusieurs

fois la semaine les secours les plus terribles et les plus étonnants, sans en être jamais fatiguée. Ils sont, au contraire, pour elle une source abondante d'une vigueur inconcevable.

« Assise à terre, le dos contre un mur, elle se fait donner jusqu'à deux mille coups de pied tout de suite dans le creux de l'estomac, par tous ceux qui viennent voir ses convulsions, et aucun d'eux ne peut la frapper assez fort à son gré. *C'est ainsi*, dit-elle, *que plus la vérité sera foulée aux pieds par les enfants de la terre, plus elle en recevra de forces.* » A la bonne heure ! cette dernière réflexion doit nous raccommoder un peu avec ce déluge de coups de pied; du moment qu'ils sont symboliques, il n'y a plus rien à objecter. Mais Carré de Montgeron oublie de nous dire ce que représentaient les coups de poing.

Une guérison à coups de bûche.

J'ai parlé, dans la troisième partie de cet ouvrage, de guérisons obtenues à coups de bûche; en voici un cas tout particulier, qui, par le fond et par les détails, me paraît mériter d'être raconté. Il s'agit de la sœur Sara, convulsionnaire, et c'est elle-même qui va nous faire le récit de cet événement miraculeux.

Le mercredi 21 avril 1745, sortant d'une maison où elle était allée faire une visite, la sœur Sara éprouva dans la rue un grave accident.

« J'aperçus de loin, dit-elle, un carrosse qui venait fort vite à ma rencontre, et dont les chevaux étaient si fringants, que le cocher ne pouvait les retenir. Je les voyais sauter, se redresser presque droits et ne point garder de route assurée. Comme ils paraissaient accourir sur moi avec beaucoup

de force, dans la frayeur où j'étais, je crus pouvoir les éviter en passant promptement de l'autre côté de la rue, mais ce fut tout le contraire; car, comme s'ils m'eussent poursuivie, j'étais à peine au milieu de la rue, que le bout du timon me frappa rudement dans le creux de l'estomac et me renversa à terre sur le côté. La violence du coup fut telle, que j'en fus jetée jusqu'au mur, sur lequel ma tête porta. Le cocher fit effort pour arrêter les chevaux; mais il ne put empêcher que le timon n'allât encore frapper contre le mur, où le coup fut si violent, qu'il en abattit une assez grande quantité de plâtre, que les personnes que mon accident avait attirées me firent remarquer lorsque je fus revenue à moi.

« Je m'évanouis sur-le-champ; je demeurai longtemps sur la place sans connaissance, et on eut beaucoup de peine à me faire revenir. Depuis ce moment je me trouvai extrêmement mal, et ce mal empirait de jour en jour. Je ressentais une vive douleur dans le creux de l'estomac. C'étaient des élancements presque continuels, qui se faisaient sentir dans toute cette partie jusque dans le dos, et dont la violence augmentait toujours. J'en perdis aussitôt entièrement l'appétit, ne pouvant presque point manger, ou ne le pouvant faire qu'en me forçant et m'incommodant beaucoup. J'avalais avec peine, et je sentais que le peu que je prenais de nourriture ne passait pas et me demeurait sur l'estomac, qui me semblait ne pouvoir plus faire aucune de ses fonctions... »

La sœur Sara donne ici sur son mal d'assez longs détails que je supprime. Puis elle dit que, manquant de confiance en Dieu, bien qu'il l'eût déjà guérie miraculeusement dans des maladies antérieures, elle voulut d'abord employer les remèdes humains.

« Je pris donc, continue-t-elle, quoique avec une sorte de peine, la résolution d'avoir recours aux remèdes natu-

rels, et dès le lendemain, jeudi matin 22, je donnai ordre d'aller chercher un chirurgien; mais la personne que j'y envoyais étant sur le point de partir, la sœur *** entra dans la maison et l'en empêcha. Elle vint ensuite me parler et me dit que mon directeur venait de lui dire qu'il ne croyait pas que je dusse prendre ce parti, mais que je devais en cette rencontre, comme dans les précédentes, avoir recours à Dieu seul et mettre ma confiance en lui, et qu'assurément je serais guérie. Elle me dit encore que c'était aussi sa pensée, et qu'elle se sentait persuadée que plus je ferais de remèdes, plus je serais incommodée... »

La sœur Sara ne se laissa pas détourner de sa première idée sans quelque résistance. Toutefois, elle n'envoya pas chercher le chirurgien, bien qu'elle se sentît plus mal le vendredi et qu'elle en fût venue à cracher le sang *tout clair et par caillots;* et voici comment elle raconte la manière dont elle fut guérie sans médecine et sans médecin :

« Je demeurai dans cet état (d'agitation) jusqu'au samedi après dîner, qu'étant présente aux convulsions de la sœur ***, il me vint dans l'esprit de lui demander quand Dieu donc me guérirait. Elle me répondit, étant alors dans un état d'*enfance* : « Ce sera quand tu auras plus de foi, « que tu croiras que Dieu est assez bon et assez puissant « pour te guérir, et que tu ne douteras plus de sa puis« sance et de sa bonté. » Je me sentis en ce moment tout autre, et je lui répondis avec beaucoup de sentiment et sans hésiter : « Eh bien, ma petite, je n'en doute plus; je « crois qu'il est assez puissant et assez bon pour le faire. —Eh bien, reprit-elle aussitôt, si tu crois, tu seras guérie. » Ces paroles me remplirent d'une telle confiance, que je ne doutai plus du tout que je ne dusse être guérie, et je m'y attendais même de façon que j'étais comme assurée que la journée ne se passerait pas sans que je le fusse en effet

« Je me ressouvins alors que, pendant la nuit précé-

dente, il m'avait été dit *par celui que j'ai coutume de voir et d'entendre lorsqu'il plaît à Dieu de me visiter dans son œuvre*, ce que je devais faire si je voulais être guérie. Je n'y avais point du tout pensé pendant la journée, en sorte que je l'avais même entièrement oublié. Ayant déclaré cela à ceux qui se trouvaient présents, mon directeur me demanda comment j'avais pu oublier une chose de cette nature. Je lui répondis franchement que c'était parce que lorsqu'elle m'avait été dite, je m'étais sentie déterminée à n'en rien faire. Il me dit d'aller me prosterner dans un coin de la chambre et d'y prier Dieu de me faire connaître de nouveau ce que c'était. Je le fis.

« Après avoir prié prosternée quelques moments, j'entrai dans un état d'*enfance*, pendant lequel on m'entendit dire : *Je ne puis pas faire ça*. Mon directeur m'ayant demandé à qui je parlais, je lui répondis : *C'est à mon papa Élie*. Il me demanda ensuite ce que c'était donc qu'il me disait. Je lui répondis : *Il me dit que quand moi sera en raison, il faut qu'on me donne cent coups de bûche sur mon mal, et que ça me guérira; qu'aussitôt après que les cent coups de bûche m'auront été donnés, il faudra me donner à boire un grand verre de l'eau du Bienheureux; mais qu'il fallait que je consentisse à recevoir ces cent coups de bûche pendant mon état naturel et ordinaire, qui allait m'être rendu pour cela pendant quelques moments*.

« Lorsque je fus revenue à moi, mon directeur me dit : *Voulez-vous être guérie?* Je répondis gaiement : *Sans doute, je le veux*. — *Eh bien*, me dit-il, *si vous voulez recevoir sur votre estomac malade cent coups de bûche, vous allez être guérie tout à l'heure*. Dans ma surprise d'une pareille proposition, il m'échappa de répondre : *Est-ce que vous vous moquez de moi? Il me semble que mon mal est assez sérieux pour ne s'en point moquer*. Mais quand je vis le frère Lévi, un des assistants, s'approcher de moi une bûche à la main, je fus saisie de frayeur; je tremblai de tout le corps, et je pleurai comme une personne qu'on va réellement assom-

mer. Tous ceux qui étaient présents me pressaient de les recevoir, en m'assurant qu'il n'y avait point pour moi d'autre moyen de guérison, et que si je voulais y consentir, je pouvais être assurée que je serais guérie dans le moment. On se mit en prières, et on récita tous ensemble le *Veni Creator* et le *Pater*. On me le fit encore réciter en particulier; mais comme je témoignais ne pouvoir absolument m'y résoudre, que j'avais peine à revenir de la surprise qu'une pareille proposition m'avait causée, et que je répétais sans cesse qu'on voulait donc me tuer, la sœur ***, qui avait ses convulsions à l'ordinaire, me vint prendre par le bras, et me dit d'un ton ferme qui m'étonna : *Au nom de Jésus-Christ, soumettez-vous, ma sœur, et recevez ces coups, puisque Dieu le demande de vous.* Je demandai alors qu'on me laissât du moins le temps de prier un moment le bon Dieu, afin de lui demander que si c'était en effet sa volonté que je les reçusse, il voulût bien m'y soumettre, puisque s'il ne m'y soumettait pas lui-même, je ne pourrais jamais me résoudre à les recevoir, dans la peur que j'avais qu'on ne me tuât. Je me mis donc en prières, et je demandai à Dieu que s'il était vrai qu'il exigeât cela de moi, il daignât me mettre lui-même dans le cœur d'y consentir.

« Je n'avais pas encore fini ma prière, que la sœur ***, du même air d'autorité, vint me faire relever, et me coucha elle-même à terre sur le dos dans la situation nécessaire pour recevoir ces cent coups de bûche, Dieu m'ayant mise en ce moment par sa miséricorde dans la disposition où je venais de le supplier de me mettre. Mon directeur me demanda si je consentais à recevoir ces coups; je répondis que j'y consentais, et qu'on pouvait me les donner puisque Dieu le voulait ainsi. On commença à réciter des psaumes; je fis le signe de la croix, aussi bien que celui qui se disposait à me les donner, et qui me les donna, en effet, sans différer et sans ménagement.

« Je sentis vivement le poids et l'impression du premier

coup, qui me fit un mal extrême, et que je reçus comme un criminel reçoit son coup de grâce; mais je ne ressentis ensuite aucun des autres coups, n'ayant presque plus de connaissance ni de mouvement; il me semblait seulement qu'à mesure qu'on me frappait avec la bûche, cela enlevait et emportait tout mon mal. Voilà toute l'idée que j'en avais alors, et qui m'en est demeurée ensuite.

« Lorsque les cent coups de bûche m'eurent été donnés, je me réveillai comme d'un profond sommeil. On me présenta sur-le-champ un grand verre d'eau mêlée avec de la terre du tombeau du bienheureux diacre; je le bus sans aucune difficulté et sans interruption, ce que je n'avais pas pu faire depuis quatre jours, et aussitôt après je me relevai pleine de joie, et ne ressentant plus absolument aucun mal...

« On dit tous ensemble le *Te Deum* en action de grâces d'un aussi grand bienfait; après quoi, pour s'assurer davantage de la certitude de ma guérison, on me fit tousser plusieurs fois et avec force, et je le fis avec autant de facilité que j'aie jamais pu le faire. Il pouvait être alors environ huit heures du soir. Je soupai ensuite, avec beaucoup d'appétit, et je mangeai comme peut manger une personne qui sent un grand besoin, et qui n'a pas assez mangé depuis plusieurs jours.

« Depuis ce moment, tous mes maux sont entièrement disparus; je n'ai plus ressenti de douleur dans l'estomac, ni dans le dos, ni dans le côté... En un mot, je me trouve dans une santé parfaite, ainsi que j'y étais avant l'accident du 21 de ce mois, qui a donné lieu à la maladie dont il a plu à Dieu de me guérir d'une manière si merveilleuse.

« C'est pour en témoigner à Dieu toute la reconnaissance qui lui en est due, pour faire connaître à mes frères la grâce que j'en ai reçue, et pour les inviter à se joindre à moi pour lui en rendre tous ensemble nos actions de grâces, qu'après avoir lu la présente relation, je la cer-

tifie véritable en tous ses points. En foi de quoi je l'ai ainsi signée de ma main. Ce 27 avril 1745. *Signé*, la SOEUR SARA. »

Ai-je besoin de dire qu'après avoir reproduit tout au long cette relation, que j'ai quelque peu abrégée, Carré de Montgeron, à qui je l'emprunte, se livre à ses accès ordinaires d'enthousiasme? Après tout, convenons-en, il y avait bien un peu de quoi.

La convulsionnaire sympathique.

L'histoire suivante a également un caractère tout particulier qui me porte à la mettre sous les yeux du lecteur, bien qu'il s'agisse toujours de guérison par les convulsions, et que cela puisse finir par devenir monotone. Ici nous avons le curieux exemple d'une convulsionnaire participant sympathiquement à la maladie de la personne à guérir, et suivant d'une façon mystérieuse toutes les phases de son traitement jusqu'à la guérison, en ajoutant à l'affirmation du présent celle de l'avenir. C'est Carré de Montgeron qui va, comme presque toujours, être le narrateur, s'appuyant, cette fois encore, sur d'honorables témoins, notamment sur deux avocats au parlement, qu'il ne nomme point, il est vrai, et qu'il faut accepter de confiance :

« Il est remarquable, dit-il, que Dieu a fait ce miracle le 3 juin 1742, précisément dans le temps que les théologiens anti-secouristes répandaient leur aigre censure avec le plus de chaleur par leurs discours et par leurs lettres, tant contre mon second tome, qui paraissait depuis quelques mois, que contre les violents secours dont je prenais la défense.

« La cause de la maladie de Marie-Louise fait l'apologie

des secours, aussi bien que le témoignage que Dieu a rendu en leur faveur par sa guérison.

« Quoique cette fille en reçût de prodigieux, son esprit était si imbu des fausses maximes de la Consultation, qu'elle ne savait à quel principe attribuer ses convulsions, ni même les merveilles dont elles étaient accompagnées.

« *Je m'imaginais*, dit-elle dans une relation non imprimée qu'elle a composée elle-même, *que toutes mes convulsions venaient du démon, ou de mon imagination; ce qui me portait à avoir une grande défiance de la miséricorde de Dieu sur moi.*

« Le jeudi 24 mai 1742, sur les huit heures du soir, dans le temps qu'elle s'entretenait dans ses doutes, elle tombe en convulsion; elle se sent saisie par tout le corps des plus violentes douleurs; elle voit une main tenant une épée fort large, tranchante des deux côtés et toute remplie de feu, et elle entend une voix intérieure qui lui dit que cette main est armée pour la punir de sa défiance et de ses doutes; qu'elle va avoir une maladie qui commencera le samedi suivant; qu'elle sera toujours de plus mal en plus mal, jusqu'au point que l'on n'espérera plus rien d'elle; mais que si elle a de la confiance, le bienheureux François de Pâris priera pour elle, et qu'elle sera guérie en prenant de l'eau avec de la terre de son tombeau.

« Dès la nuit du vendredi 25 au samedi 26, elle sentit un froid et une grande faiblesse par tout le corps, et aussitôt la fièvre la saisit.

« Le matin, sa poitrine et sa gorge se trouvèrent tellement engagées qu'elle avait peine à respirer, et encore davantage à parler; et quand elle toussait, elle sentait un grand mal dans le dos et dans l'estomac. La nuit se passa sans aucun sommeil et dans de violentes douleurs causées par la fièvre, qui devint très-forte.

« Le dimanche matin 27 mai, elle se sentit très-mal, et, l'après-midi, se trouvant fort oppressée, elle se fit saigner. Peu après cette saignée, M. Hazon, médecin, vint la voir,

approuva la saignée, et ordonna quelques remèdes, qui ne produisirent aucun effet.

« Tous les jours la malade devenait de pis en pis. Sa fièvre était continue, sa poitrine tourmentée par un feu dévorant, et il lui prenait des chaleurs qui montaient à la tête, et auxquelles succédaient immédiatement des sueurs froides par tout le corps.

« Le mardi 29 mai, le médecin, qui venait la voir très-régulièrement plusieurs fois par jour, déclara aux personnes qui avaient soin d'elle qu'elle était très-mal; qu'elle avait une fluxion de poitrine, à laquelle s'était jointe une fièvre maligne interne, bien caractérisée, et que s'il n'avait pas eu peur de la troubler, il lui aurait proposé dès ce jour-là de se confesser, mais cependant qu'il croyait que cela pourrait se différer jusqu'au lendemain.

« Ce qui faisait le plus de peine à cet habile médecin, c'est qu'il voyait que tous ses remèdes ne produisaient aucun effet salutaire sur cette malade, et que malgré tous ses soins elle empirait chaque jour de plus en plus.

« Quoique la plupart des convulsionnaires ne se servent point de remèdes humains, celle-ci eut recours au médecin et prit très-exactement tous les remèdes qu'il ordonnait, bien qu'ils n'eussent aucun heureux succès. Ce qui donne tout lieu de croire que la Providence de Dieu, attentive à constater les merveilles qu'il lui plaît de faire, voulait nous donner par ce moyen des preuves incontestables de la réalité de la maladie et de l'extrémité où la malade serait réduite lorsqu'il la tirerait des bras de la mort.

« Ce fut ce même jour mardi 29 mai, après la déclaration du médecin, qu'une convulsionnaire, compagne de la malade, étant tombée en convulsion, dit : *Ma petite sœur est bien mal, il est vrai; mais dimanche prochain ne se passera pas sans que nous allions tous avec elle à Saint-Médard pour rendre grâces à Dieu de sa guérison, qui se fera par l'intercession des bienheureux Pâris et Senez, en témoignage de la*

sainteté de l'œuvre des convulsions et pour autoriser les secours.

« Le soir, dans le temps que plusieurs personnes assemblées priaient Dieu auprès de la malade, sa compagne eut une convulsion représentative de l'état où la malade allait tomber, et de la manière dont elle serait guérie.

« Tout à coup cette convulsionnaire paraît être à l'agonie. Elle a le râle, les hoquets, le visage plein de contorsions, les yeux de temps à autre renversés, les lèvres retirées, la bouche ouverte; ses bras, ses mains et ses jambes se roidissent; son corps enfle et devient très-dur.

« Cet état ayant duré près d'une demi-heure, la malade dit qu'il fallait lui donner à boire de l'eau qu'elle avait auparavant composée en convulsion, avec des reliques de M. de Senez et de M. de Pâris.

« On en verse une cuillerée dans la bouche de la convulsionnaire; sur-le-champ son corps se désenfle, ses membres reviennent dans leur flexibilité naturelle, et elle dit en riant : *C'est ainsi que cette enfant sera traitée tant qu'elle sera dans les remèdes humains; et c'est ainsi qu'elle sera délivrée tout à coup au moment que vous lui donnerez le breuvage que mon Dieu lui a fait préparer.*

« Le lendemain mercredi 30 mai, le médecin trouva la malade en si grand danger qu'il avertit qu'il fallait la faire confesser au plus vite; il pressa même très-fort. On fut chercher le curé de la paroisse, qui l'entendit en confession, et dit qu'il lui ferait apporter les sacrements lorsque le médecin le jugerait nécessaire.

« Ce même jour, la compagne, étant tombée en convulsion, déclara que la malade serait parfaitement guérie le dimanche suivant à Saint-Médard, à dix heures du matin; qu'elle sortirait de la maison à sept heures pour aller à Saint-Médard; que Dieu lui donnerait auparavant des forces suffisantes pour faire ce voyage, mais qu'elle ne serait guérie parfaitement qu'à Saint-Médard.

« Le soir du même jour, elle tomba encore dans une sorte

d'agonie figurative; son corps entier devint très-roide et extraordinairement enflé, encore plus que la veille; il se répandit une couleur pâle sur son visage; ses bras se retournèrent, ses yeux se renversèrent, et elle demeura comme si elle n'avait plus de vie. Mais aussitôt qu'on lui eut donné de l'eau où il y avait des reliques, elle revint en pleine santé.

« Elle a encore exécuté cette figure les jours suivants jusqu'au samedi, que la réalité de l'agonie de la malade prit la place de la représentation.

« Dès le jeudi 31 mai, le pouls de la malade changea totalement; il devint sans force et presque sans impulsion, et aussi concentré qu'il avait été vif, roide et fréquent; et de temps en temps il lui prenait des accès de transport au cerveau.

« La nuit du jeudi au vendredi fut très-mauvaise, la malade tombant fréquemment dans des faiblesses.

« Le matin de ce jour premier juin, la compagne en convulsion déclara qu'elle avait eu révélation que, la nuit du samedi au dimanche, on la frapperait avec son joujou (c'est un pilon de fer, pesant vingt-cinq livres), et qu'à chaque coup qu'elle recevrait, la malade en serait soulagée.

« Ce même jour 1er juin, deux avocats au parlement, qui avaient été témoins assidus de la maladie, et qui avaient entendu le jugement qu'en avait porté le médecin, et les trois prédictions contraires à son fâcheux pronostic que la convulsionnaire avait faites, se transportèrent chez maître Raimond, notaire, par-devant qui ils dressèrent et signèrent une relation où ils détaillèrent les principaux accidents de la maladie, les différentes ordonnances et le pronostic du médecin, et le contenu dans les trois prédictions.

« C'est ainsi que Celui dont la providence arrange tous les événements, conformément à ses vues, nous a donné une preuve supérieure à tout contredit de la vérité de ces prédictions, qui se trouvent rapportées dans des déclara-

tions passées devant notaire deux jours avant le miracle qui avait été prédit.

« La malade passa la nuit du vendredi au samedi dans un transport presque continuel. Sur les quatre heures du matin, elle tomba dans un abattement excessif. Sur les six heures, elle perdit entièrement connaissance, jusque vers sept heures et demie, qu'elle revint un peu à elle. Le médecin, étant arrivé entre huit et neuf heures, la trouva tout à fait mal, et dit qu'il fallait la faire administrer, ce qu'il répéta plusieurs fois, témoignant qu'il n'y avait pas de temps à perdre.

« Conformément à cet ordre du médecin, elle reçut tous ses derniers sacrements vers les onze heures du matin.

« Quoique la malade eût beaucoup de confiance aux prédictions qui avaient été faites de sa guérison miraculeuse, cette confiance n'était pas sans hésitation. L'extrémité où elle était réduite paraissait si contraire à cet espoir, que toutes les personnes qui l'approchaient, celles mêmes qui avaient connaissance de ces prédictions, l'exhortaient à la mort, et lui disaient de s'offrir à Dieu en sacrifice, ce qui faisait chanceler sa foi.

« A deux heures après midi, elle tomba dans un grand abattement, la voix éteinte, presque sans pouls, les yeux toujours fermés, n'ayant plus la force de les ouvrir, la bouche entr'ouverte, le nez retiré, et ne faisant plus aucun mouvement, comme une personne qui va passer. Cet accablement dura jusqu'à trois heures; mais, sur les neuf heures, il devint encore plus grand, et fut accompagné de faiblesses fréquentes et suivi d'un assoupissement léthargique.

« Revenue de cet assoupissement à dix heures un quart, elle dit qu'elle ressentait des douleurs si vives par tout le corps, qu'il lui semblait être percée de mille coups d'épée.

« A onze heures et demie, elle tomba en état d'agonie, le visage pâle et livide, les yeux tantôt fixés, tantôt égarés, tantôt éteints, jetant un cri plaintif et presque continuel,

mêlé de hoquets et de râle, les lèvres sèches et noires, la bouche ouverte, la langue retirée, le corps tout en contorsion, les mains et les jambes roides comme celles d'un mort.

« Elle était encore en cet état à minuit, lorsque sa compagne en convulsion écrivit, sans voir clair : *La petite sœur commencera à se mieux porter à six heures, et mon papa dit qu'à dix heures elle sera guérie.*

« Un moment après, la compagne demande son joujou, c'est-à-dire son pilon de fer, pesant vingt-cinq livres. Elle s'en fait donner vingt et un coups sur l'estomac, et le mettant ensuite sur son front, elle dit : *O mon Dieu, éclairez, s'il vous platt, ces enfants ; ne leur bandez pas les yeux d'un bandeau si épais qu'ils ne puissent voir votre bras étendu. Pourquoi, mon Dieu, pourquoi seront-ils toujours aveugles à tous ces prodiges? Oublieront-ils que vous êtes un Dieu qui a fait éclater sa puissance au milieu d'eux? Ah! demandons, chers enfants, de n'être pas de ce nombre d'ingrats!... Parlez, parlez, mon Dieu, au cœur de ces enfants! faites-leur connaître la puissance de votre œuvre!... Sonnez de la trompette, et faites entendre votre voix à tout l'univers! Manifestez vos œuvres et votre puissance devant les grands du monde, devant les puissances et devant les rois!*

« Pendant ce discours, la malade sortit de son état d'agonie, et, revenue à elle, dit qu'elle sentait que son mal de tête était diminué, et qu'elle ouvrait les yeux avec bien plus de facilité qu'auparavant.

« Peu après, à une heure et demie du matin, qui était le dimanche 3 juin, elle déclara qu'elle commençait à se porter assez bien, mais qu'elle avait une pleine confiance qu'elle se porterait encore mieux à six heures, et surtout à dix, ainsi que l'avait prédit sa compagne.

« Il n'était pas encore tout à fait six heures que la malade s'est levée toute seule sur son séant, a demandé un verre d'eau avec de la terre du tombeau du saint diacre, l'a avalé avec empressement et s'est ensuite écriée : *Ah! mon*

Dieu!... de quelles actions de grâces ne vous suis-je pas redevable? Pourquoi, mon Dieu, jusqu'à ce jour avais-je ainsi douté de votre puissance? Pourquoi a-t-il fallu que j'exerce ainsi votre patience en ma faveur? Non, non, mon Dieu (à ces mots elle s'est levée avec vivacité), *je ne doute point que vous ne soyez Dieu. Nous vous louons, grand Dieu, et nous vous reconnaissons pour le Dieu de l'univers.*

« Ensuite elle a demandé d'un air extrêmement empressé qu'on la laissât s'habiller, et elle s'est habillée avec beaucoup d'activité, en disant néanmoins : *Je suis encore un peu faible, mais cela viendra; mon Dieu, vous me l'avez promis.*

« Elle s'est ensuite mise à genoux et s'y est tenue pendant que les assistants ont récité avec elle le *Te Deum* en action de grâces, et les oraisons en l'honneur du saint prélat et du saint diacre; et elle a dit avec eux Matines et Laudes, en se tenant toujours debout.

« Après ces longues prières, elle a demandé, pour déjeuner, un plein plat de fèves. On les a fricassées au plus vite, et quoiqu'elles fussent extrêmement épaisses, elle en a mangé avidement autant que peut faire une personne en la plus parfaite santé; et, pour montrer à tous ceux qui étaient présents qu'elle était bien guérie, quoiqu'il lui restât un peu de faiblesse qui se passerait, disait-elle, sur les dix heures à Saint-Médard, elle a monté et descendu légèrement l'escalier de la maison, marchant d'un pas ferme et délibéré.

« Quelque temps avant huit heures, elle voulait aller à pied à l'église de Saint-Médard, qui est éloignée de sa demeure, rue des Cinq-Diamants, de près d'une demi-lieue; mais comme il pleuvait considérablement, la dame chez qui elle était fit venir un carrosse, dans lequel la miraculée monta sans aucune aide, et avec toute l'aisance et la légèreté possibles. Toutes les personnes qui avaient passé la nuit auprès d'elle l'accompagnèrent à Saint-Médard. Elle y entendit la grand'messe et y resta jusqu'à dix heures et demie.

« Au moment que dix heures sonnèrent, elle sentit un redoublement de force dans tout son corps, qui lui donna même le moyen de rester à genoux jusqu'à la fin de la messe, sans être obligée de s'appuyer les coudes sur sa chaise, ainsi qu'elle faisait auparavant, lorsqu'elle n'était pas debout, selon les circonstances de la messe.

« Quoiqu'il y ait très-loin de Saint-Médard jusqu'à sa maison, en revenant elle a fait tout ce chemin à pied, avec plus d'agilité qu'aucun de ceux qui l'accompagnaient, et elle a employé presque tout le reste du jour à faire des visites en différents endroits, pour faire part à toutes ses amies de la merveille que Dieu venait d'opérer en sa faveur. Il semblait qu'elle était devenue infatigable, et depuis ce moment sa santé a toujours continué d'être parfaite.

« Peu de jours après ce miracle, les deux avocats au parlement qui, le premier juin, avaient attesté chez Raimond, notaire, l'extrémité où cette malade était alors réduite et les prédictions de sa guérison, ont été chez le même notaire, avec plusieurs autres personnes, rendre témoignage d'un événement si merveilleux de toutes façons. »

L'événement était-il, en effet, merveilleux? il serait permis de le croire, si toutes les circonstances de ce récit sont bien exactes. La guérison s'y complique de rapports *sympathiques* qui se seraient établis entre la malade et sa compagne, aussi bien que des prédictions que celle-ci aurait faites au sujet de la marche de la maladie et de son heureuse issue. Le somnambulisme magnétique, si mystérieux lui-même dans les phénomènes qu'on lui attribue, présente des faits de sympathie et de prévision analogues. Si la science est impuissante à donner l'explication des uns et des autres, c'est sans doute une raison pour ne les accepter qu'avec réserve, mais ce n'en est pas une pour les nier.

Belle récompense obtenue par un secouriste; remède contre la phthisie.

Les personnes de bonne volonté qui administraient des secours aux convulsionnaires, et qui reçurent à cause de cela le nom de *secouristes*, ne pouvaient manquer d'être très-agréables à Dieu, toujours selon Carré de Montgeron. Celui-ci affirme en effet que Dieu fit en faveur de ces personnes plusieurs miracles de guérisons qui devinrent la récompense de leurs peines. Il cite, entre autres, l'exemple d'*un pulmonique tombé en phthisie et réduit à une faiblesse extrême*, qui obtint de recouvrer la santé pour avoir donné des secours à une convulsionnaire; la relation qui suit lui a été fournie par celui-là même qui a été l'objet du miracle.

« *In nomine Domini, amen.* En novembre 1728, je me trouvai attaqué à Paris de fièvres qui me durèrent environ un an, et finirent en me laissant dans un extrême épuisement. Mon tempérament, qui était d'ailleurs fort délicat, se trouva très-affaibli par cette maladie et les remèdes qu'elle exigea, en sorte qu'au commencement de 1730 la poitrine se trouva très-considérablement affectée. Ce qui m'obligea à me soumettre à de nouveaux médicaments, qui, au lieu de me soulager, achevèrent de m'affaiblir, et me dérangèrent l'estomac de telle façon que je tombai peu à peu en consomption et en phthisie. Mes forces diminuèrent de jour en jour, et mes maux de poitrine et d'estomac ne firent qu'augmenter. En 1731, je pris le parti de cesser des remèdes qui me fatiguaient si gratuitement. J'étais alors dans un si triste état, que les personnes de ma connaissance ne doutaient pas que je ne dusse bientôt mourir. C'était aussi ma pensée. Depuis ce moment jusqu'à celui où il plut à Dieu de me guérir, le progrès de mes maux fut peu

sensible, à la faiblesse près, qui augmentait de jour en jour.

« A peine la clôture du petit cimetière avait obligé les convulsionnaires de se tenir chez eux, qu'il plut à Dieu de joindre à leur état le besoin et l'exigence des secours, qu'on leur rendit d'abord avec beaucoup de précaution et d'examen. Je me fis un devoir d'aider dans ces assistances charitables, selon que ma faiblesse me le permettait. Mais un jour, me trouvant seulement avec deux ou trois personnes auprès d'une convulsionnaire, après quelques instants de travail, je succombài vaincu par ma faiblesse et par une douleur très-vive qui me tenait dans le dos depuis près de deux ans.

« La convulsionnaire, affligée d'être privée des secours dont elle avait besoin, et de me voir incommodé, me dit de passer le portrait du saint diacre sur mon dos, et que sur le champ la douleur passerait, et que j'aurais des forces pour la secourir, selon que son état l'exigeait. Je le fis, et au moment même le mal de dos et la faiblesse disparurent tellement que je me trouvai le plus vigoureux de la compagnie. Cette force subite et surnaturelle me dura autant que je fus auprès de la convulsionnaire; mais au sortir de chez elle, ma faiblesse et mes infirmités étaient les mêmes; je m'en retournai chez moi avec ma peine accoutumée, et fort mortifié de me retrouver ce que j'étais avant le prodige que je venais d'éprouver.

« Le lendemain, étant retourné chez la même convulsionnaire, elle me pressa de lui rendre ses secours, en m'assurant que Dieu me donnerait les forces qu'il m'avait accordées la veille. Je me mis en devoir de les lui accorder, et aussitôt je me trouve plein de force, ce qui me remplit d'admiration et de reconnaissance; et depuis ce jour jusqu'à celui où il plut à Dieu de me guérir entièrement, je me trouvais plein de force chez les convulsionnaires, lorsqu'il s'agissait de leur rendre des secours, et hors de là aussi faible et aussi infirme qu'à mon ordinaire. Et afin

que la protection de Dieu sur moi à cet égard fût plus sensible, je dois confesser que, quoique mes infirmités subsistassent en leur entier, non-seulement je recevais cette force passagère pour rendre des secours, mais ni la longueur, ni la force du travail, ni l'absence du sommeil, car j'y passais les jours et les nuits, ne me laissaient aucune lassitude.

« Sur ces entrefaites, M**, alors mon confesseur, me défendit non-seulement de rendre des secours, mais même d'aller chez les convulsionnaires. Cette défense m'embarrassa et me contrista beaucoup. Pendant trois semaines je cessai d'aller chez les convulsionnaires. Pendant ce temps-là, la convulsionnaire et plusieurs autres firent faire des prières pour moi, demandant à Dieu qu'il me fît la grâce de rester attaché à ses œuvres, et qu'il ne permît pas que je me laissasse ébranler par l'autorité des hommes.

« Aussitôt que j'eus signifié à M** que je ne pouvais plus discontinuer d'aller chez les convulsionnaires, je recommençai à suivre cette œuvre. La convulsionnaire fit réciter le *Te Deum* en action de grâces de la miséricorde que Dieu m'avait faite de ne me pas laisser éblouir par une autorité qui, quoique respectable, doit céder à celle de Dieu. Aussitôt après l'action de grâces, elle m'annonça que le temps de ma guérison était venu, et qu'il fallait commencer une neuvaine qui consisterait en quelques prières qu'elle m'indiqua, et dans une assistance continuelle à rendre des secours aux convulsionnaires, autant que j'en trouverais l'occasion pendant le cours d'une neuvaine. Elle ajouta que ce travail me tiendrait lieu de pèlerinage à Saint-Médard, où je ne devais aller qu'au cas que j'eusse quelques moments libres que je ne pusse employer à rendre des secours.

« Je passai le reste de l'après-dîner et la nuit chez cette convulsionnaire, occupé par les secours qu'elle demandait, et qui augmentèrent à cette occasion. Le lendemain, je fus chez une autre convulsionnaire, et je passai ainsi

les trois premiers jours de la neuvaine à rendre presque continuellement des secours, ne prenant que très-peu de repos.

« Dès le premier jour, je ressentis en rendant les secours la même force que j'avais précédemment éprouvée; j'en louai Dieu. Cela augmenta ma confiance; mais mon espérance redoubla, lorsque, le matin, en sortant de chez la convulsionnaire, je me trouvai, étant dans la rue, la même force que j'avais reçue en rendant les secours. Dès le premier jour, l'appétit, que j'avais perdu depuis longtemps, me revint entièrement. Je ne ressentis plus de mal dans le dos, et j'éprouvai un renouvellement universel dans tout mon corps. Tous ces degrés de guérison ne firent qu'augmenter d'un jour à l'autre. Dès le troisième jour, les couleurs revinrent un peu, et mon visage commençait à se remplir.

« Je crus ce troisième jour faire merveille d'aller voir M**. Il ne put me cacher la surprise qu'il ressentit d'abord de me voir si bon visage. Je lui racontai ce qui se passait, et je finis mon récit par ces paroles : *Voilà trois jours, monsieur, que je ne cesse presque pas de rendre aux convulsionnaires des secours jour et nuit; je n'ai pas dormi six heures dans cet espace de temps; encore ai-je pris ce peu de sommeil sans me coucher, et à diverses reprises. Cependant je ne suis point fatigué; je me trouve plein de force et je n'ai plus de mal.* — UBI AMATUR NON LABORATUR ; voilà le texte de sa réponse, qu'il développa en attribuant à la satisfaction que je prenais de faire ce qu'il m'avait défendu, un effet aussi prodigieux de la protection de Dieu !

« Je continuai de rendre ces secours; ma guérison avança si prodigieusement que, dès le cinquième jour de cette neuvaine, je me trouvai dans un embonpoint qui surprit tous mes amis. Mon estomac était déjà si bien rétabli, que dès ce jour-là je fis maigre et mangeai une pleine assiette de fèves qui ne me causa pas la moindre incommodité. Un des faits qui me rappellent combien on fut frappé de ma guéri-

son est celui-ci. Sur la fin de cette neuvaine, ou un des premiers jours d'après, je fus voir madame de M..., que j'avais l'honneur de connaître depuis longtemps. Aussitôt qu'elle m'aperçoit, elle témoigne une grande surprise, et s'écrie à plusieurs fois : *Quoi donc ! est-ce vous, monsieur? est-ce vous?* Je l'assurai que c'était moi-même, et cependant elle semblait avoir peine à me reconnaître. Elle était alors avec M**, qui lui demanda la cause de sa surprise. *Comment, monsieur!* lui dit cette dame : *si vous aviez connu monsieur comme moi, vous seriez surpris aussi : il y a quinze jours qu'il était comme un squelette, et depuis plus d'un an nous nous attendions à le voir mourir d'un jour à l'autre.*

« Toutes les autres personnes de sa connaissance ne furent pas moins étonnées que cette dame, en voyant une guérison si complète et opérée en si peu de temps ; et toutes celles qui n'étaient pas aveuglées par quelque prévention reconnurent qu'une telle guérison était un miracle évident, d'autant plus que lorsqu'un pulmonique est tombé en consomption et en phthisie, et que toutes ses forces sont anéanties, sa maladie est incurable. »

Carré de Montgeron fait naturellement suivre cette relation de transports d'admiration et même d'enthousiasme. Il a soin d'ailleurs de dire que celui qui l'a composée mérite d'autant plus de foi que sa piété lui donne une grande horreur de tout mensonge, et qu'en outre les faits qu'il y rapporte ont trop de témoins pour qu'on osât en altérer la vérité. Tout en examinant ces faits plus froidement, on trouvera qu'ils ont bien quelque chose de remarquable et de peu ordinaire.

Faculté surnaturelle développée accidentellement chez une secouriste; petite fille et grosse pierre.

Ici ce n'est pas une guérison que Dieu accorde à une personne secouriste; c'est une faculté surnaturelle dont il permet accidentellement chez elle le développement, pour qu'elle puisse administrer un secours demandé. Carré de Montgeron emprunte cette nouvelle histoire, qui a, entre autres mérites, celui d'être courte, à l'auteur des *Lettres à un ami de province.*

« Le fait, dit-il, m'a été mandé par plusieurs personnes très-dignes de foi; mais comme j'en trouve une relation très-bien rédigée et fort exacte, quoique un peu trop abrégée, dans la deuxième *Lettre à un ami de province*, je vais la transcrire ici, sauf à y ajouter ce qui y manque :

« Vous connaissez, écrit l'auteur de la Lettre, Jeanne,
« qui fut arrêtée en l'année 1737, au mois de novembre,
« chez madame de Vieux-Pont. Quelques mois avant sa
« capture, étant à la campagne, elle vit en sortant une
« grosse pierre d'environ soixante à soixante-dix livres;
« elle était alors en petite convulsion. Aussitôt elle an-
« nonça qu'il faudrait lui donner des secours avec cette
« pierre. Les personnes qui l'accompagnaient se mirent
« à rire. Sa sœur, riant comme les autres de cette an-
« nonce, lui demanda qui de la compagnie serait chargé
« de cette fonction. *C'est toi-même*, répondit la convul-
« sionnaire.

« Or, il faut observer que cette sœur est une fille fort
« délicate, petite et très-faible, et qui n'avait jamais eu de
« convulsions. Le lendemain, la convulsionnaire demande
« sa pierre. Chacun se regarde, personne ne se sentant
« même en état de la soulever. Elle insiste. Sa sœur lui

« représente qu'elle demande une chose impossible. La « convulsionnaire se plaint qu'on la fait souffrir, dit « qu'il le faut, et que ce sera sa sœur qui donnera les « coups. Sur ce qu'elle se récrie, elle lui dit de faire « le signe de la croix, et d'aller sans crainte chercher « la pierre.

« Sa sœur hésite un moment; mais ensuite elle fait le « signe de la croix, et sur-le-champ elle se trouve en état « de soulever la pierre avec la plus grande facilité. Elle « l'apporte dans la chambre, et elle en frappe la convul- « sionnaire, sur la poitrine, autant de fois et aussi long- « temps que la convulsionnaire l'exige. Mais s'étant amu- « sée à soulever cette pierre en l'air, après que la « convulsionnaire lui eût dit : *C'est assez*, Dieu lui ôta tout « à coup la force surnaturelle qu'il lui avait donnée, et « aussitôt la pierre l'entraîna et lui blessa deux doigts[1]. « Sur-le-champ elle appliqua de l'eau et de la terre de « M. de Pâris sur celui des deux doigts qui était considéra- « blement blessé. La crainte d'avilir l'usage des reliques « fit qu'elle n'en mit pas sur l'autre, qui n'avait qu'une « légère écorchure. Dès le lendemain, le doigt blessé se « trouva guéri; l'autre, au contraire, s'enflamma; il s'y « forma peu à peu une plaie envenimée, qui ne put être « guérie qu'après plusieurs jours et par l'eau du saint « diacre.

« Voilà d'une part la vertu du signe de la croix qui « donne miraculeusement des forces pour rendre des se-

1. Il est à remarquer qu'il ne fallait pas dépasser le but, ni d'une manière ni d'une autre, dans l'administration des secours violents; il pouvait en résulter des accidents plus ou moins sérieux. Carré de Montgeron raconte quelque part qu'on rompit une côte à une petite convulsionnaire pour ne l'avoir pas entendue quand elle avait dit : *C'est assez*. Il ajoute que tout le monde en fut consterné, parce qu'elle était très-blessée, mais que la convulsionnaire ayant redemandé et reçu le même secours violent un quart d'heure après, elle fut parfaitement rétablie. Heureusement que le remède se trouva ainsi à côté du mal...

« cours meurtriers, et de l'autre M. de Pâris qui répare les
« dommages qui peuvent en avoir suivi. A moins qu'on ne
« dise que M. de Pâris et la vertu du signe de la croix sont
« d'intelligence avec Satan, il faut reconnaître ici l'opé-
« ration divine. »

« J'ajouterai seulement à cette relation que, quoique la sœur aînée eût été blessée à deux doigts le premier jour qu'elle donna ce secours à Jeanne, néanmoins le lendemain et jours suivants, Jeanne lui ayant demandé de lui donner encore des secours avec cette même pierre, qui, disent nos témoins, pesait plus de soixante-dix livres, dès que la sœur eut fait le signe de la croix, elle se trouva chaque fois en état de soulever la pierre sans aucune peine, et de s'en servir pour donner à Jeanne autant de coups qu'elle souhaita; et comme elle eut grande attention de remettre la pierre à terre aussitôt que Jeanne lui disait : *C'est assez*, elle n'en sentit plus la grande pesanteur. C'est ce qui m'a été écrit par des témoins au-dessus de tout soupçon. »

Ne soupçonnons donc pas ces nouveaux témoins de Carré de Montgeron, et tenons pour vraie cette dérogation aux lois connues de la physiologie et de la physique; ce n'est après tout, qu'une *merveille* de plus dans la masse.

Le prodige des christs ensanglantés.

A propos de faits plus ou moins miraculeux, comme plus ou moins authentiques, il en est un que je reproduis d'autant plus volontiers qu'on n'a pas craint, de nos jours d'en raconter d'analogues. En Italie, en Espagne, dans ce

pays surtout où la croyance au merveilleux trouve les esprits les plus dociles, où le recit des événements appelés surnaturels trouve les oreilles les plus ouvertes, il n'est pas rare d'entendre dire que de saintes images ont donné des signes extérieurs et visibles de sensibilité. Eh bien, il paraît qu'à l'époque des convulsionnaires de Saint-Médard de pareils prodiges se produisaient, ou étaient censés se produire. C'est ce qui résulte du passage suivant de Carré de Montgeron, dans la partie de son troisième volume qui a pour titre : *Effusion de grâces à la vue des secours*.

C'est d'abord un *savant théologien*, avec qui il est en correspondance, qui, parmi d'autres *réflexions*, lui adresse celles que voici :

« A ces miracles de guérison se joignent d'autres mer-
« veilles d'un ordre inférieur, mais qui, par leur nature,
« sont si propres à annoncer la présence et l'opération di-
« vines, que la religion se porte d'abord à les attribuer à
« Dieu. J'en omets plusieurs, pour ne parler que du pro-
« dige surprenant, *et si souvent réitéré*, des images de Jé-
« sus-Christ crucifié d'où l'on voit subitement couler du
« sang *à grosses gouttes*, ce qu'on appelle, pour abréger, le
« PRODIGE DES CHRISTS ENSANGLANTÉS. Cette merveille s'est
« extrêmement multipliée; on a pris contre la fourberie
« toutes les précautions imaginables, que la prudence hu-
« maine peut suggérer; en sorte que cette merveille est
« désormais, en genre de certitude, au-dessus de toutes
« les chicanes de l'incrédulité. Quel spectacle pour une
« piété tendre et éclairée, de voir peindre sous ses yeux, en
« caractères surnaturels, la mémoire de son Sauveur répan-
« dant son sang sur la croix! etc., etc. »

A la suite de cette citation, Carré de Montgeron ajoute avec sa confiance ordinaire : « On a pris au sujet de ce prodige... des précautions qui ne laissent aucun doute; et

souvent même il s'est fait en présence de plusieurs témoins avec des circonstances où toute la subtilité du plus habile charlatan n'aurait pu manquer d'échouer. Par exemple, on a vu des crucifix attachés à la muraille, à cinq ou six pieds de hauteur, répandre du sang à la figure des plaies, tandis que la convulsionnaire était prosternée à terre, et qu'aucun des spectateurs n'était assez proche de ces crucifix pour pouvoir y toucher. » J'ai bien peur que ce nouveau prodige ne rencontre pas plus de croyance, parmi les lecteurs, que tous les autres ; mais je n'en ai pas moins dû le mentionner, parce qu'il appartient au même ordre de faits, et qu'une fois lancé dans la voie du merveilleux, il est difficile de savoir à quel point on devra s'arrêter.

Un souvenir d'Ézéchiel.

Les personnes qui ont lu le quatrième chapitre d'Ézéchiel connaissent le triste commandement que ce prophète dit avoir reçu du Seigneur (verset 12), et dont il obtint heureusement la modification (verset 15). Par respect pour la Bible, dans laquelle il y a sans doute là quelque chose de mal entendu ou de symbolique[1], je n'insiste point. Par respect aussi pour mes lecteurs, je ne dirai que peu de chose des horribles festins auxquels, moins heureuse qu'Ézéchiel, une convulsionnaire fut condamnée, *pendant vingt et un jours entiers*, par l'instinct de sa convulsion.

Carré de Montgeron commence par dire que « Dieu, pour exécuter des signes symboliques, et pour faire paraître la force toute-puissante de sa grâce, qui fait vaincre, dès qu'

1. Voir, entre autres commentaires sur la Bible, celui du R. P. Carrières, prêtre de l'Oratoire de Jésus; le passage en question s'y trouve assez adroitement mitigé.

lui plaît, les répugnances les plus naturelles, les plus affreuses et qui semblent devoir être les plus invincibles, fait quelquefois prendre à des convulsionnaires les plus horribles nourritures. » Il ajoute qu'il y a de cela plusieurs exemples, mais qu'il lui suffira d'en produire un. Il raconte alors, en s'appuyant sur le témoignage de M. Le Paige, avocat au parlement, *dont le nom seul fait l'éloge*, qu'une jeune fille... Mais je vais citer textuellement les premières phrases de la lettre qu'il reçut de cet avocat, à la date du 18 juin 1745; je verrai jusqu'où je puis aller :

« Une jeune fille de dix-huit à dix-neuf ans a des con-
« vulsions depuis le mois de novembre 1744. On peut dire
« sans exagération qu'elle est d'une candeur à toute épreuve
« et d'une solide piété. Avant ses convulsions elle avait
« néanmoins quelques petits défauts; entre autres une dé-
« licatesse excessive sur la propreté dans le manger, au
« point qu'il lui fallait un pain pour elle seule, et qu'elle
« cessait d'en manger si quelqu'un y touchait. Depuis le
« mois de janvier 1745, elle n'a mangé que du pain et bu
« de l'eau, pour se préparer, disait-elle, à ses grandes
« épreuves. Voici quelles elles ont été. A la fin de mars,
« pendant neuf jours, elle n'a mangé ni pain ni autre
« nourriture, ni même bu de l'eau. Son unique aliment a
« été une cuillerée de fiel de bœuf par chaque jour; vous
« savez combien cette drogue est corrosive. Au mois d'avril
« elle a commencé à *manger*... »

C'est ici que commence le *souvenir d'Ézéchiel* (moins le pain), et que je dois m'arrêter. Il m'est impossible de transcrire ce qui suit; c'est à soulever le cœur des moins délicats. Les personnes qui veulent tout connaître trouveront cet abominable récit à la page 400 du troisième volume de Carré de Montgeron, dans la partie de son ouvrage qui est intitulée : ***Essai de dissertation sur les instincts***

divins; il ose appeler cela des *instincts divins*, le malheureux !

Disons, toutefois, que la convulsionnaire, mise pendant vingt et un jours à cet *unique* régime, ne s'en trouva pas plus mal, au contraire; car voici ce qu'écrit encore le correspondant de Carré de Montgeron :

« Néanmoins elle avait un teint de lis et de roses, une « santé vigoureuse, une gaieté et une agilité toute singu- « lière. Je vous parle pour avoir vu et pour avoir scrupu- « leusement examiné... Elle fut, après les vingt et un « jours, aussi et même plus grasse, plus forte, les chairs « plus saines, et les couleurs beaucoup meilleures qu'au- « paravant. »

Que penseront de cela MM. les médecins? Ils penseront probablement que le fait n'est pas vrai; surtout si, pour dernier détail, j'ajoute que la convulsionnaire, au milieu et comme produit de son exécrable alimentation, rendit plusieurs fois du lait par la bouche; oui, du lait, du vrai lait. « Six ou sept personnes ont vu ce fait, écrit l'avocat « au parlement. J'en ai été témoin moi-même. Je l'ai exa- « minée et suivie sans la perdre de vue, pour qu'elle ne « pût pas prendre du lait qu'elle aurait caché; et pendant « que j'écrivais le procès-verbal, une autre personne sûre « veillait et ne la perdait pas de vue. Or, je l'ai vue jeter « par la bouche du lait, dans une tasse; c'était vraiment « du lait, crémeux et sucré comme le lait. J'en ai goûté, « et j'en garde dans une bouteille. Le petit-lait surnage, la « partie fromageuse est au fond... C'est un lait si réelle- « ment lait, que j'ai vu plusieurs fois un chat en manger. » Mais si MM. les médecins ne veulent pas croire, Carré de Montgeron a de la croyance à lui seul pour eux tous; non-seulement il accepte aveuglément tous les faits racontés par le sieur Le Paige, mais encore la transformation en lait de la substance que je ne puis nommer lui paraît

un miracle analogue à celui du changement de l'eau en vin aux noces de Cana[1] !

Voltaire, dans son article philosophique intitulé : *Il faut prendre un parti, ou le principe d'action*, dit un mot de cette dégoûtante narration de Carré de Montgeron. Il la résume en trois lignes, un peu brutalement peut-être, mais du moins sans les particularités qui souillent le récit original.

On pourrait croire que c'est tout; eh bien, non; car la letre dont je viens de citer des fragments est suivie d'une autre que Carré de Montgeron reproduit avec la même complaisance. Cette seconde lettre renchérit sur la première. Elle parle de *deux mois et quelques jours* pendant lesquels la convulsionnaire n'a pris pour toute nourriture que la substance en question. « J'ai voulu être présent à « ses lugubres repas, écrit de nouveau l'avocat au parle- « ment, et je vous certifie que de compte fait elle a mangé « en vingt-sept jours seulement la valeur de trois cent vingt « cuillerées; je parle de cuillère ordinaire et non pas de « cuillère à café... »

La fin de la lettre n'excite pas, Dieu merci, la même répugnance, et je la citerai plus volontiers. Il s'agit des pénitences que la convulsionnaire accomplissait au milieu de ce régime sans nom :

« Pendant tout ce temps elle faisait, par convulsion, « des pénitences incroyables et qui passent même les forces « de l'humanité. Par le grand froid, elle était obligée de

1. Il ajoute même : « Cela ne serait-il point fait pour nous apprendre que Dieu change comme il lui plaît en un lait pur et en une nourriture salutaire, par les impressions lumineuses de son esprit, jusqu'aux aliments infectés que les fidèles peuvent recevoir de pasteurs molinistes, qui quelquefois ne leur prêchent qu'une morale corrompue, qui n'est qu'un excrément qui vient des hommes? etc. » Les molinistes durent être peu flattés de la comparaison.

« se coucher sur le carreau dans un endroit où elle avait « répandu de l'eau, n'ayant pour tout habillement qu'une « chemise et un bonnet, qu'il fallait auparavant bien lais- « ser tremper dans un seau d'eau, en sorte qu'ils en fus- « sent bien imbibés. Quelquefois il fallait, dans ce doulou- « reux équipage, passer plusieurs nuits de suite debout, « sans pouvoir s'asseoir ni même s'appuyer; et pour comble « de maux, la convulsion courbait les doigts des pieds, « afin que la pauvre pénitente ne pût pas même étendre « ses pieds, et ne pût se poser que sur les talons. Le jour « même elle ne pouvait pas plus s'asseoir que la nuit. « Quand elle voulait le faire, des douleurs vives la forçaient « aussitôt de se tenir debout. Elle sentait tous les maux de « ces différents genres de supplices, surtout pendant les « nuits ; mais quand une certaine heure venait (c'était or- « dinairement sept ou huit heures du matin), toutes ses « douleurs s'évanouissaient en un moment, le froid insup- « portable cessait, et elle se trouvait d'une agilité, d'une « vigueur et d'une force surprenantes. Son teint était d'un « tel coloris et son visage d'un tel embonpoint, que tout le « monde qui ne savait rien de ces états lui faisait compli- « ment sur cet accroissement de santé. J'ai dressé un pro- « cès-verbal très-exact des circonstances de ces différents « faits. Quand je pourrai vous l'envoyer, vous y verrez un « assemblage de merveilles qui n'est pas même croyable, « et que j'aurais beaucoup de peine à croire, si je n'avais « pas, sur tous les faits que la décence a pu me permettre « de vérifier par moi-même, le témoignage de mes propres « yeux et l'examen le plus sévère que j'en ai fait. »

Tout cela, en effet, est bien difficile à croire; mais les attestations ont, comme toujours, l'air d'être très-sincères. Toutes ces histoires sont à prendre ou à laisser; c'est, à leur égard, une perpétuelle affaire de confiance, et nous ne sommes pas plus fondés à nier les unes que les autres.

Obsessions des convulsionnaires.

Les convulsionnaires tombaient quelquefois dans un état d'*enfance*, qui leur faisait tenir un langage puéril, quoique toujours en rapport avec leurs préoccupations fanatiques[1]; mais quelquefois aussi ils tombaient dans un autre état fort singulier, qui leur inspirait des actes et un langage tout contraires. Pour Carré de Montgeron, ils étaient en proie à de véritables *obsessions*, que quelques-uns d'entre eux prédisaient même, en indiquant les secours qu'il faudrait alors leur donner. Voici les détails qu'il ajoute :

« Au moment marqué, l'obsession se manifeste : ils ont horreur de l'eau bénite, des crucifix, de toutes les reliques et singulièrement de celles des Bienheureux appelants. Ils traitent d'ennemis de l'Église ceux qui refusent de se soumettre à la Bulle; ils parlent avec véhémence; ils prêchent contre la vérité des miracles; ils déclament contre les convulsions, et surtout contre les secours violents. On leur donne alors les secours, soit violents, soit humiliants, qu'ils ont indiqués avant leur obsession, et qui consistent le plus souvent à les frapper à coups de bûche ou à les fouler aux pieds, à leur donner des soufflets, à leur cracher au visage, et à les traiter avec le dernier mépris. Quelquefois ils veulent se défendre, et ils tâchent de mordre et d'égratigner, mais ils ne peuvent en venir à bout. Dès qu'on a

1. On peut citer plusieurs exemples de ce langage puéril ; les convulsionnaires appelaient souvent *papa* l'homme qui dirigeait les secours meurtriers et donnaient à ceux-ci le nom de *nanan ;* sœur Rachel, clouée à la croix, disait qu'elle faisait *dodo.* « Les convulsionnaires, dit le docteur Montègre, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, portaient pour la plupart des noms significatifs ou ridicules, que leurs partisans eux-mêmes leur donnaient pour se rapprocher, à ce qu'il paraît, de la simplicité des enfants : ainsi ils avaient *la Nisette, l'Imbécile, l'Invisible, l'Aboyeuse*, etc. »

commencé à les frapper et à les humilier, Dieu les rend d'une faiblesse si extrême, que tous leurs membres semblent n'avoir pas plus de force qu'un linge mouillé; il ne leur reste que celle de gémir des coups qu'on leur donne. Mais Satan lâche bientôt prise; on dirait que c'est lui qui souffre la douleur des coups que ces convulsionnaires reçoivent. En effet, dès que l'obsession est passée, ils ne ressentent aucun mal de tous les coups qu'ils ont reçus. On voit, au contraire, briller sur leur visage et dans leurs yeux une paix et une joie inexprimables; et ils ne manquent jamais de témoigner une vive reconnaissance à ceux qui, par de tels secours, les ont fait sortir de l'état d'obsession où ils étaient. »

Sans mêler Satan à la question, comme le fait Carré de Montgeron, j'ai cru devoir donner connaissance du phénomène; les personnes qui s'occupent de physiologie et même de psychologie le trouveront peut-être digne d'intérêt.

M. Home et les secours violents.

Dans son très-curieux livre intitulé : *Révélations sur ma vie surnaturelle*, le célèbre médium M. Home raconte la petite histoire suivante, dans laquelle les *secours violents* semblent avoir reçu une application sur sa personne :

« Vers le milieu de janvier 1859, je fus atteint d'une grave inflammation interne. En peu de temps, grâce à la débilité de mon système nerveux, elle fit de rapides progrès, au point de devenir alarmante et de défier les soins de mon médecin. On m'avait recommandé les frictions, mais l'extrême douleur qu'elles me causaient en avait ar-

rêté l'usage. J'étais en cet état, lorsqu'un soir, en présence de ma femme et d'un ami, le baron de N..., mes mains furent tout à coup saisies par une influence spiritiste et *se mirent à frapper avec une violence extrême sur la partie malade la plus sensible.* Ma femme s'effraya et allait s'emparer de mes mains, lorsque le baron de N..., qui avait quelque connaissance des manifestations spiritualistes, crut devoir l'en empêcher. Je ne souffrais aucun mal, malgré *la violence des coups, qui faisaient trembler le lit et la chambre;* au bout de cinq minutes, le gonflement avait diminué visiblement, et le mouvement des mains était devenu moins rapide et plus doux. Une heure après, je dormais profondément; le lendemain matin, en me réveillant, je m'aperçus que *j'étais guéri*, et que je n'avais plus qu'un peu de faiblesse. Il est impossible de se figurer l'expression que revêtit la physionomie du docteur à sa visite du lendemain, lui qui croyait me trouver plus mal; il tâta mon pouls, et il vit qu'un grand changement s'était opéré, dans lequel son habileté n'avait été pour rien. »

Puisque j'ai parlé de l'ouvrage récemment publié par M. Home, je ne puis résister au plaisir de citer quelques lignes d'une lettre qu'il renferme, sous la signature du docteur Gully, de Malvern, et qui a paru également dans le *Morning Star*, journal de Londres.

Le docteur Gully, après avoir raconté plusieurs expériences de M. Home, auxquelles il a assisté, et après avoir déclaré qu'elles ne pouvaient être le résultat d'aucune supercherie ni d'aucun mécanisme, continue ainsi : « Quoi « donc alors produisit ces phénomènes? Je l'ignore; mais « je pense que nous sommes encore bien loin d'avoir accu-« mulé assez de faits pour être à même d'en déduire des « lois, ou d'en bâtir des théories concluantes sur l'agent « mystérieux qui préside à leurs manifestations. Les phé-

« nomènes intelligents (dont j'ai parlé) désignent des « agents intelligents; et des *corps spirituels*, délivrés de « leur enveloppe charnelle, peuvent bien être pour quelque « chose dans ces démonstrations extraordinaires. Quant à « moi, je voudrais cordialement que cela pût être démon- « tré, car on ne saurait imaginer une découverte plus so- « lennelle que celle qui annoncerait des moyens de com- « munication entre des êtres pourvus d'une existence « charnelle et ceux qui n'y sont plus soumis. Le cerveau « se trouble devant les résultats d'une telle découverte. « Mais si je proteste énergiquement en faveur de l'intégrité « de mes sens durant l'observation des manifestations ci- « dessus décrites, ma conscience intime ne peut s'empê- « cher de reconnaître que bien des abîmes sont à combler « dans le pont idéal qui doit unir la vie de l'esprit incarné « dans le corps et son existence ailleurs. En attendant, les « faits doivent être patiemment et honnêtement accumulés, « et tout enthousiasme sévèrement banni du cerveau des « investigateurs. Quant aux réfutations, aux injures et « aux plaisanteries des détracteurs, n'oublions pas que les « grossièretés ni les rires n'ont rien découvert ni rien « improuvé dans l'histoire du monde... Je suppose que « moi, pour avoir osé affirmer que j'avais mes cinq sens « parfaitement intègres, et avoir attaché mon témoignage « à ce que la majorité nie, j'aurai une grande part de cette « pitié et de ces injures. Que cela soit, si la recherche de « la vérité peut y gagner quelque chose! »

La citation est peut-être un peu longue; mais le lecteur verra bientôt, dans la conclusion de cet ouvrage, l'intérêt particulier que j'ai eu à la faire.

CONCLUSION

On conviendra qu'il n'est pas facile de se reconnaître au milieu de toutes les histoires que je viens de raconter, et surtout d'en déduire comme conséquence quelque chose de bien clair et de bien net. Il y aura longtemps encore, sinon toujours, une certaine obscurité sur la véritable cause de ces étranges phénomènes. L'horreur de nos savants pour tout ce qui tend à sortir du domaine de la physiologie et à devenir *surnaturel* (toutes réserves faites sur la valeur de cette expression) ne contribuera malheureusement pas à faire avancer la question.

Mais d'abord, ce qu'on ne saurait nier, ce qu'on est forcé d'admettre en dépit de tout scepticisme, c'est que les faits ont réellement eu lieu. Que leurs historiens, Carré de Montgeron en particulier, les aient exagérés, les aient *arrangés* même plus d'une fois pour les besoins de la cause, je le veux bien, mais, à coup sûr, ils ne les ont pas inventés. Diderot nous dit à ce propos dans ses *Pensées philosophiques :* « Nous avons de ces miracles *prétendus* un vaste recueil qui peut braver l'incrédulité la plus obstinée. L'auteur, Carré de Montgeron, est un magistrat, un homme grave, qui jusque-là faisait profession d'un matérialisme assez mal entendu, il est vrai, mais qui du moins n'attendait pas sa fortune de sa conversion au jansénisme. Témoin oculaire des faits qu'il raconte, et dont il a pu juger sans

prévention et sans intérêt, son témoignage est accompagné de mille autres. Tous disent qu'ils ont vu, et leur déposition a toute l'authenticité possible ; les actes originaux en sont conservés dans les archives publiques. »

David Hume, dont l'opinion en pareille matière n'est pas plus suspecte que celle de Diderot, rend aux faits en question, dans son *Essai philosophique sur l'entendement*, un témoignage analogue. Mais pour en citer un plus rapproché de nous, voici comment s'exprime sur le même sujet le docteur Montègre, dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales* : « On a désigné en France sous ce nom (*convulsionnaires*) des personnes qui, étant allées prier sur le tombeau du diacre Pâris, à Saint-Médard, furent saisies de convulsions, à la suite desquelles il paraît prouvé que quelques-unes recouvrèrent la santé qu'elles avaient perdue [1]. » Dans un autre endroit, il dit encore : « Carré de Montgeron entoura ces prodiges de témoignages si nombreux et si authentiques, qu'il ne reste, après les avoir examinés, aucun doute à former... Quelle que soit ma répugnance pour admettre de semblables faits, il ne m'a pas été possible de me refuser à les recevoir. »

Je pourrais citer encore d'autres autorités, y compris notre honorable contemporain M. le docteur Calmeil, qui dit à propos des faits de Saint-Médard, que *la population tout entière de Paris était là pour affirmer les plus étranges;* à quoi M. de Mirville (qui, dans son ouvrage sur les *Esprits*, reproduit cette phrase du célèbre aliéniste) ajoute, avec un enthousiasme dont je lui laisse toute la responsabilité : « Comprenez dans cette population les mé-

1. Le docteur Montègre ne parle ici que des *convulsionnaires*, mais nous ne devons pas oublier les simples *miraculés*. Beaucoup d'écrivains ont négligé ces derniers, ou les ont confondus avec les convulsionnaires ; c'est une lacune ou une erreur dont je crois avoir mis mes lecteurs à même de juger l'importance.

decins les plus rebelles, les historiens les plus graves, les magistrats les plus rigides, les personnages les plus haut placés, et vous serez contraints de reconnaître que *Saint-Médard* est l'enclume formidable sur laquelle viendront toujours se briser les dénégations du rationalisme le plus obstiné; » mais je n'insiste point, car la question n'est pas là. C'est de l'explication des faits qu'il s'agit et non de leur authenticité historique. Là se produisent les plus grandes divergences, là est la véritable difficulté; *hoc opus*, *hic labor est*.

Demanderons-nous, pour commencer, à M. Louis Figuier, que nous avons déjà consulté plus d'une fois, ce qu'il en pense? L'auteur de l'*Histoire du merveilleux* nous répondra : « Les faits accomplis au cimetière de Saint-Médard, tant pour la guérison des maladies que pour la manifestation et la communication épidémique des phénomènes convulsifs et des extases, *n'avaient rien que de naturel*, rien dont la médecine et la physiologie ne puissent arriver à signaler les causes. Il n'y avait aucun miracle dans ces divers actes, et par conséquent ce n'était pas Dieu qui les produisait chez les convulsionnaires pour prouver que les cinq propositions n'étaient pas dans Jansénius. »

Bien avant M. Louis Figuier, le docteur Hecquet, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, au sujet de la convulsionnaire dite la *Suceuse*, a cherché à établir le *naturalisme* des convulsions de Saint-Médard, et nous avons de lui un ouvrage assez mal écrit, mais remarquable au point de vue du raisonnement et de la science, intitulé précisément : *Le naturalisme des convulsions dans les maladies de l'épidémie convulsionnaire.* L'édition que j'ai sous les yeux porte la date de 1733 et l'adresse d'Andréas Gymnicus, à Soleure, à l'enseigne de *la Vérité*, belle enseigne pour un libraire, n'est-il pas vrai? Bien que M. de Mirville, disposé à voir du surnaturel partout, ait affecté de rabaisser cet ouvrage d'Hecquet, je répète qu'il est remarquable et peut être con-

sulté avec fruit, lors même que l'auteur se serait égaré sur quelques points. Du reste, Hecquet ne s'en prend qu'à l'œuvre des convulsions, et parait respecter les miracles qui les avaient précédées. Il dit en effet, au début de son livre : « Cet écrit ne doit alarmer qui que ce soit touchant les miracles qui s'opèrent par l'intercession de M. de Pâris; mais les convulsions tiennent si peu à ces miracles, qu'il est impossible qu'elles puissent faire chaîne avec eux jusqu'à en être les *chaînons*, comme s'en expliquent les convulsionnaires. » Que ce fût de sa part, ainsi que le prétend M. Louis Figuier, une *concession faite pour désintéresser les jansénistes*, ou qu'il crût réellement à ces miracles, toujours est-il qu'il avait d'autant plus le droit d'établir une distinction entre les miracles et les convulsions, que beaucoup de jansénistes, et des meilleurs, l'établirent eux-mêmes, comme je l'ai déjà fait remarquer.

Qu'il s'agit de miracles ou de convulsions, les contradicteurs ne manquèrent pas à Carré de Montgeron. Je laisse de côté quelques écrits injurieux, dans lesquels il fut traité de *menteur*, d'*imposteur*, de *calomniateur*[1]; les injures ne prouvent jamais rien ; mais des ouvrages aussi convenables par la forme que par le fond furent publiés contre lui. J'en citerai deux, entre autres, qui m'ont paru tout à fait remarquables, sans pour cela que j'accepte les yeux fermés les conclusions de leurs auteurs. Le premier est dirigé contre les miracles. Il est dû à la plume du ministre des Vœux, pasteur de l'église française à Dublin, et a pour titre : *Critique générale du livre de M. de Montgeron sur les miracles de M. l'abbé de Pâris*. C'est un volume qui n'a pas moins de cinq cents pages. Aucun des miracles affirmés par Carré de Montgeron ne trouve grâce devant l'écrivain protestant. Il

1. Voir, par exemple, une Lettre qui fut imprimée en 1739, sans nom d'auteur, sous le titre de : *Le chaos de l'arianisme débrouillé*, etc., etc.; on y trouvera Carré de Montgeron, et avec lui les partisans des miracles du diacre Pâris, bien accommodés.

accepte comme vraies plusieurs des guérisons racontées; mais, plus incrédule ou plus sincère sur ce point que le docteur Hecquet, qui parut, comme on vient de le voir, respecter les miracles en attaquant les convulsions, il les attribue à une cause purement naturelle. Il rend justice, du reste (je suis heureux de pouvoir le constater), au caractère des appelants. « Élevé parmi eux, dit-il, je leur dois ce témoignage que je n'ai jamais rien remarqué dans ceux que j'ai connus qui ne fût propre à inspirer la plus forte horreur pour la fraude et l'imposture. » Il dit ailleurs : « La démarche généreuse des trente docteurs appelants qui ont signé la consultation contre les convulsions, quoique la plupart d'entre eux eussent d'abord été favorables à cet événement singulier, et que quelques-uns même se fussent déclarés hautement dans des écrits publics, prouve qu'il y avait, parmi les jansénistes partisans des miracles, des cœurs et des esprits droits [1]. » Il rend également hommage au talent déployé par Carré de Montgeron dans son grand ouvrage, tout en s'inscrivant en faux contre les conclusions de l'auteur. « Je ne disconviendrai pas, dit-il encore, que l'ouvrage de M. de Mont-

1. La consultation dont parle ici le pasteur des Vœux, et que j'ai déjà eu l'occasion de mentionner, est en effet une pièce remarquable et dont le parti janséniste a le droit de se faire honneur. On jugera de son esprit par la conclusion que voici : « ... Il est évident que l'on n'a plus rien à attendre pour juger des convulsions. Quand on y réfléchit sérieusement, on ne peut demeurer en suspens. Tout réclame contre. La majesté de Dieu, la sainteté de son culte, l'honneur de l'Église, la pureté des mœurs, l'honnêteté publique, le bon ordre, le maintien des règles exigent de tous ceux qui s'intéressent au bien de la religion qu'ils concourent avec zèle, autant qu'il est en eux, à faire cesser un scandale qui a duré trop longtemps et une illusion qui ne peut avoir que des suites funestes... Nous espérons que l'excès de la folie en sera le remède, et qu'il sera plus persuasif que tout ce qu'on a pu dire, pour convaincre toutes les personnes raisonnables que les convulsions ne sont point l'œuvre de Dieu, et que ce prodige de nos jours, autorisé par une admiration mal placée, doit être livré à tout le mépris qu'il mérite. Puisse-t-il être à jamais oublié ! »

geron ne soit ce que j'ai vu jusqu'ici de plus fort sur cette matière du côté des jansénistes. L'éloquence mâle et soutenue de l'auteur, la vivacité des figures placées à propos, l'art malin avec lequel il sait jeter du ridicule sur l'illustre adversaire qu'il s'est choisi; enfin, autant et peut-être plus encore que tout cela, la forme même de l'ouvrage, où il semble que l'ordre judiciaire soit suivi avec la dernière exactitude, lui donnent un grand avantage sur tous ceux qui l'ont précédé dans la même carrière. Mais ce ne sont là que les dehors de l'ouvrage, et ce n'est pas en vertu de ces dehors qu'un auteur a droit de prétendre au suffrage des gens raisonnables, quoique ce soit par là qu'il enlève le plus souvent celui d'un grand nombre de lecteurs, etc., etc. »

Le second ouvrage, dû cette fois à un écrivain catholique, est dirigé contre les convulsions. C'est celui auquel j'ai emprunté un long passage, dans lequel l'œuvre se trouve résumée, et qui est intitulé : *Examen critique, physique et théologique des convulsions, et des caractères divins qu'on croit voir dans les accidents des convulsionnaires*. Il a certainement beaucoup de valeur, et si l'auteur n'a pas entièrement résolu le problème, il a du moins fourni sur lui des éclaircissements dont la critique peut faire son profit. Le parti convulsionniste protesta avec vivacité, mais l'auteur reprit la plume et publia des *Observations apologétiques* qui vinrent soutenir et compléter son premier travail. Voici la manière assez piquante dont l'une d'elles se termine :

« Mon adversaire n'est pas terrible; la vérité ne l'est jamais pour moi. Je ne devrais rien craindre d'un homme qui la recherche, au moins par le titre de ses *Lettres*[1]. Mais comme il paraîtra par mes observations qu'il n'a pas

1. L'adversaire dont il est question avait publié ses attaques sous forme de Lettres, intitulées : *Recherche de la vérité*.

été fort heureux jusqu'ici dans ses recherches, je lui conseille en ami de réfléchir beaucoup avant de parler. Qu'il consulte les physiciens sur la physique, et les théologiens sur la théologie; surtout qu'il n'oublie pas de se munir d'une bonne logique..., la sienne est plus fautive qu'on ne peut le dire. Qu'il ouvre celle de Port-Royal, elle le conduira plus sûrement à la nature des convulsions que toutes les épreuves qu'il pourrait faire avec les petites pierres des débris de cette maison; s'il ne l'a pas, qu'il l'emprunte... S'il néglige cet avis, j'augure que ses décisions sur le surnaturel de la grande œuvre aboutiront au ridicule des pronostics sur la destinée du *bâtard* de la maison de Mantoue. Fra Paolo, théologien du duc, fut chargé d'en faire l'horoscope; il se munit de tous ses instruments astronomiques, et passa la nuit pour prendre exactement le point natal, la situation du ciel, et la position des étoiles. Ses observations, réduites en forme d'*apotélesme*, furent adressées à tous les plus célèbres astrologues de l'Europe, et ceux-ci ne manquèrent pas d'envoyer chacun leurs prédictions. On y trouva que le bâtard serait un jour un grand capitaine, qui se rendrait fameux par ses victoires; qu'il aurait des évêchés; qu'il deviendrait cardinal; enfin pape : et ce bâtard était un mulet ! »

A côté des deux ouvrages sérieux et dignes que je viens de mentionner, placerai-je une dernière incartade de Voltaire? Pourquoi non? il est bon de connaître toutes les faces sous lesquelles une question a été traitée. On lit donc, à l'article *Convulsions*, dans le *Dictionnaire philosophique* :

« ... La vérité l'emporte toujours sur les persécutions; les miracles se perpétuèrent trente ans de suite, sans discontinuer. On faisait venir chez soi sœur Rose, sœur Illuminée, sœur Promise, sœur Confite; elles se faisaient fouetter, sans qu'il y parût le lendemain; on leur donnait

des coups de bûche sur leur estomac bien cuirassé, bien rembourré, sans leur faire de mal; on les couchait devant un grand feu, le visage frotté de pommade, sans qu'elles brûlassent; enfin, comme tous les arts se perfectionnent, on a fini par leur enfoncer des épées dans les chairs et par les crucifier. Un fameux maître d'école même a eu aussi l'avantage d'être mis en croix; tout cela pour convaincre le monde qu'une certaine bulle était ridicule, ce qu'on aurait pu prouver sans tant de frais. Cependant, et jésuites et jansénistes se réunirent tous contre l'*Esprit des lois*, et contre... et contre... et contre... et contre... Et nous osons après cela nous moquer des Lapons, des Samoïèdes et des Nègres, ainsi que nous l'avons dit tant de fois! »

Voilà ce qui s'appelle sabrer une question, et ce fut plus d'une fois le tort du grand philosophe. Peut-être allons-nous trouver chez des écrivains plus rapprochés de nous, et même contemporains, un jugement plus calme et plus raisonné, une appréciation plus grave et plus solide, tant des convulsions que des miracles.

Ici encore je ne saurais citer toutes les opinions émises, car elles sont en trop grand nombre. Je reproduirai d'abord celle de trois ou quatre maîtres en l'art de guérir, qui, dans leurs écrits, ont traité avec plus ou moins d'étendue la question qui nous occupe.

Le docteur Fodéré, après avoir narré les principaux faits de Saint-Médard, continue ainsi : « C'est avoir montré bien peu de critique que d'avoir attribué ce délire de convulsions uniquement à l'érotomanie, comme le fait le docteur Hecquet [1], ou à l'action des jésuites, comme le fait M. Dulaure [2], puisque ce ne furent pas seulement des jeunes

1. *Uniquement* me paraît exagéré; je crois qu'il serait plus exact de dire *principalement*.

2. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, parle assez longuement des

filles qui en furent attaquées, et qu'il fut partagé par des personnages graves et éclairés d'ailleurs... Cette explosion gigantesque de névroses pourrait bien tenir à une maladie du bas-ventre, les borborygmes, les vers, etc... C'est une altération du sens interne, dont les fausses notions viennent d'une perversion naturelle des milieux maudants et des sens recevants. »

M. de Mirville, qui rapporte cette opinion du docteur Fodéré, demande à la suite avec ironie : « Comprenez-vous ? » puis il ajoute : « Quant à nous, notre *sens interne* ne nous révèle rien sur tous ces milieux. »

Le docteur Montègre, dont j'ai cité plus haut l'opinion sur l'authenticité des scènes de Saint-Médard, ne voit dans les guérisons opérées que des résultats de *révolutions* chez les malades, et dans certains phénomènes étranges présentés par les convulsionnaires, que des effets nerveux qui ne cessent pas d'appartenir à l'ordre naturel.

Le docteur Alexandre Bertrand, dans son ouvrage intitulé : *Du magnétisme animal en France*, après avoir parlé des possédés, des convulsionnaires en général, et des somnambules magnétiques, en les mettant tous à peu près dans la même catégorie, établit finalement : 1° que l'homme est susceptible de tomber dans un état particulier, tout à fait distinct de tous ceux qui avaient été reconnus jusqu'alors en lui, d'un état unique quant à sa nature, bien qu'il soit susceptible de se présenter sous les formes les plus diverses ; 2° que cet état, qu'il désigne sous le nom générique d'*extase*, est celui qui s'observait chez les possédés des siècles précédents, et chez les inspirés des différentes sectes religieuses ; 3° que cet état n'est pas une maladie proprement dite, quoique certaines maladies, comme les affections

convulsions de Saint-Médard, mais dire qu'il les attribue uniquement à l'action des jésuites me semble également hyperbolique.

convulsives, y prédisposent éminemment, et qu'il ne survient jamais que dans des circonstances déterminées; 4° que la plus puissante de ces circonstances est une exaltation morale portée à un haut degré; 5° que l'état d'extase n'a point cessé de se manifester avec les siècles d'ignorance, qu'il s'est prolongé dans tout le cours du dix-huitième siècle, et qu'il ne cesse de se reproduire journellement sous nos yeux, dans les traitements des magnétiseurs.

Enfin, car je suis forcé de me borner, M. le docteur Calmeil, parmi les savants les plus modernes qui ont donné leur opinion sur les convulsionnaires de Saint-Médard, acceptant comme vrais, ainsi qu'il a été dit précédemment, sinon tous les faits que j'ai rapportés, au moins un certain nombre d'entre eux, conclut *qu'on y trouve réunis tous les signes de l'hystérie, de l'extase, de la nymphomanie, de la théomanie, et une partie des accidents propres à la démonopathie*[1]. Il dit quelque part : « Cette énergique résistance de la peau, du tissu cellulaire de la surface du corps et des membranes, est certainement faite pour causer de la surprise; » et là-dessus M. de Mirville, qui cite ce passage, s'écrie : « Oh! non; vous avez beau appeler à votre aide toutes les ressources de votre érudition pathologique, et personne n'en a plus que vous, jamais, jamais vous ne pourrez vous tirer *naturellement* du mauvais pas historique dans lequel vous vous êtes imprudemment engagé. »

Cette dernière récrimination de M. de Mirville me conduit à parler de l'opinion qui consiste à voir dans les miracles et dans les convulsions de Saint-Médard, comme dans tous les phénomènes analogues, une opération *surnaturelle*. On devine que c'est parmi les personnes religieuses, et notamment parmi les membres du clergé, que cette opinion a cours. Elle s'est hautement manifestée dans le siècle der-

1. Pour M. le docteur Calmeil, la démonomanie et la démonopathie sont une variété de monomanie et un genre d'aliénation.

nier, avec cette différence capitale que les jésuites et l'Église romaine avec eux attribuaient ce surnaturel au démon, tandis que les jansénistes (quant aux miracles surtout) l'attribuaient à Dieu; et de nos jours elle se manifeste encore, dans les ouvrages de certains écrivains ecclésiastiques, où le surnaturel des convulsions de Saint-Médard est affirmé, mais le surnaturel diabolique, tels que l'*Histoire de Satan*, par M. l'abbé Lecanu, *Le magnétisme, le spiritisme et la possession*, par le R. P. Xavier Pailloux, etc. Parmi les laïques qui expriment dans leurs écrits la même opinion, MM. de Mirville et Gougenot des Mousseaux méritent particulièrement d'être mentionnés. Le premier, dans son livre que j'ai déjà cité : *Des Esprits et de leurs manifestations fluidiques;* le second, dans son ouvrage intitulé : *Les Médiateurs et les moyens de la magie*, recherchent tous les témoignages que l'histoire de la médecine peut leur fournir, et concluent avec plusieurs médecins célèbres, d'une époque plus ou moins antérieure à la nôtre [1], que certains phénomènes morbides, certains états nerveux, produisant des effets contre nature, ne s'expliquent bien que par la *possession* ou l'*obsession*, c'est-à-dire par l'intervention d'agents spirituels, s'emparant de la personne du patient, d'une manière plus ou moins complète.

M. de Mirville dit que M. le docteur Calmeil rend lui-même un certain hommage aux partisans des anciennes doctrines, si fort décriées par les savants nos contemporains, notamment à l'illustre Thomas Willis, et il cite à l'appui les passages suivants de ses ouvrages :

« Il faut donc bien l'avouer, au risque d'encourir le reproche de vouloir tirer la logique des théologiens du discrédit où elle est aujourd'hui si justement tombée. Quand

1. Ce sont, pour les citer au hasard, de Haën, Van Swieten, Jean Fernel, Ambroise Paré, Fortunat Fidèle, Paul Zacchias, Frédéric Hoffmann, Van Helmont, Storch, Thomas Willis, etc.

une fois on a admis sérieusement l'existence d'un grand nombre d'êtres spirituels, tout cet échafaudage de superstitions n'est pourtant pas aussi absurde qu'on est d'abord porté à se le figurer. Bayle, qu'on n'accusera pas trop de crédulité, a imprimé quelque part : « Je ne sais ce qui « arrivera, mais il me semble que, tôt ou tard, on sera « contraint d'abandonner les principes mécaniques, si on « ne leur associe les volontés de quelques intelligences, et « franchement il n'y a pas d'hypothèse plus capable de « donner raison des événements... » A ce compte, il semblerait que le plus grand tort des théologiens était d'avoir outré les conséquences de la doctrine...; et finalement on est bien forcé de confesser que cette théorie... ne pouvait paraître que séduisante à des spiritualistes renforcés. »

En ce qui regarde particulièrement Thomas Willis :

« Enfin Thomas Willis, dont les écrits concernant les différents genres des affections convulsives, la manie, la mélancolie, la frénésie, le délire aigu, l'apoplexie, la paralysie, le cauchemar, le vertige, etc., représentent un traité complet de pathologie encéphalique ; Willis, qui excelle en général dans la distinction des maladies en espèces..., avec lequel il y a continuellement et beaucoup à apprendre, tant ses connaissances en anatomie, physiologie, pathologie de l'appareil nerveux, sont des plus étendues; Willis, savant du premier ordre, névrotomiste aussi savant qu'habile, et qui, pour la première fois, s'empare de la stimulation, la fait voyager dans le cerveau, le cervelet, à travers le bulbe rachidien et la tige rachidienne, à travers toutes les subdivisions du système nerveux, etc.; Willis, enfin, qui possédait, il y a près de deux siècles, la plupart des connaissances que nous sommes si fiers de posséder aujourd'hui..., eh bien ! ce Willis, en ce qui concerne l'action des Esprits sur l'économie humaine, ne s'en prononce pas moins et sans restriction pour l'avis des théologiens. Il ne répugne nulle-

ment à la raison de ce logicien sévère... d'admettre que l'âme peut être momentanément éclipsée, que les démons peuvent, en quelque sorte, en s'insinuant dans les couloirs nerveux, agir à sa place, au moins dans certaines limites, et il professe que c'est à l'action stimulante de ces êtres nuisibles, ou à celle des poisons subtils qu'ils ont l'adresse d'introduire dans l'organisme, que sont dues mille lésions fonctionnelles, et surtout celles que l'on note sur les véritables énergumènes. »

En définitive, deux systèmes contradictoires sont en présence pour expliquer l'œuvre des convulsions : le *naturalisme* et le *surnaturalisme*, soit qu'on attribue ce dernier à Dieu, soit qu'on l'attribue au démon, ou plutôt à *des démons*, car en disant si souvent au singulier et d'une manière absolue : *le démon* (ou *le diable*), comme s'il s'agissait d'un seul être hostile à Dieu, doué d'un pouvoir considérable, et possédant en particulier le don d'ubiquité, on finirait par tomber dans le manichéisme[1]. Le lecteur exige-t-il que je me déclare pour l'un ou l'autre système? et si je me déclare pour le surnaturalisme, exigera-t-il que je me prononce entre le surnaturalisme divin et le surnaturalisme démoniaque? J'aimerais mieux, à vrai dire, qu'il m'épargnât ces questions; mais pourtant, s'il tient absolument à ce que je lui fasse connaître ma manière de voir, je la lui exposerai en peu de mots.

Je crois qu'il y avait une assez bonne dose de naturalisme

1. Un prêtre catholique dira à un habitant de Paris : « *Le diable* vous tente : » et, dans le même moment, mille autres prêtres catholiques en diront autant aux habitants de mille autres points du globe. A ce compte, le diable, au lieu d'être simplement un chef d'anges rebelles et déchus, circonscrit dans sa personnalité de créature finie et bornée, devient une sorte de mauvais Principe universel, présent partout à la fois comme Dieu lui-même, et lui disputant l'empire du monde. Est-ce donc ainsi que l'Église veut que nous l'entendions? et sa croyance à cet égard ne serait-elle en effet qu'un manichéisme déguisé?

dans les convulsions, et j'accepte en cela avec confiance l'opinion raisonnée de nos docteurs, depuis Hecquet jusqu'à M. Calmeil ; mais je ne suis pas éloigné de penser que quelque autre chose s'y trouvait encore, et cette autre chose pourrait bien être l'élément spirituel.

Ceci demande une petite explication.

Lorsque l'on croit à l'âme et à son immortalité, lorsque l'on croit à l'existence du monde invisible, il ne répugne pas absolument d'admettre que cette âme désincarnée puisse communiquer avec celles qui sont encore dans les liens de la matière, que les habitants de ce monde invisible puissent agir sur notre monde visible. M. Gougenot des Mousseaux, dont je parlais tout à l'heure, cite à ce propos le passage suivant de Kant : « On en viendra un jour à démontrer que l'âme humaine vit dans une communauté étroite avec les natures immatérielles du monde des Esprits ; *que ce monde agit sur le nôtre* et lui communique des impressions profondes, dont l'homme n'a pas conscience aussi longtemps que tout va bien chez lui. » Or, je ne sais si je me trompe, mais il me semble que cette prédiction du philosophe allemand est en voie d'accomplissement. Depuis dix ans j'étudie les phénomènes si curieux qui ont commencé chez nous par la rotation des tables pour aboutir au *spiritisme*, ou *spiritualisme expérimental;* et, à travers les illusions, les déceptions et les mécomptes, à travers les supercheries de quelques *médiums*, mêlant par intérêt le faux au vrai avec une rare audace, à travers les tristes railleries des uns et les explications puériles des autres, à travers le zèle maladroit, l'enthousiasme irréfléchi et les déductions prématurées de certains amis, comme à travers les négations brutales et l'opposition systématique de certains ennemis, j'ai acquis la conviction que les phénomènes produits étaient le résultat d'une action s'exerçant en dehors de nous, action intelligente, et ne pouvant se rapporter qu'à des êtres spirituels avec lesquels nous nous trouvons momentanément en communication. Je n'impose pas cette croyance au lec-

teur; mais, sans pouvoir entrer ici dans le détail des faits qui me l'ont donnée, je l'ai et ne crains point de le déclarer.

A présent, en admettant la réalité de ces communications avec l'autre monde, s'ensuit-il qu'elles aient eu lieu, pour certains de leurs actes, chez les convulsionnaires de Saint-Médard? Mais rendons la question plus générale, et disons : s'ensuit-il qu'elles aient eu lieu chez les convulsionnaires et les extatiques de tous les pays et de tous les temps? On sait en effet que les convulsionnaires de Saint-Médard sont loin d'être les seuls de leur espèce. Si on lit, par exemple, l'histoire des convulsionnaires des Cévennes, on est frappé des nombreux traits de conformité que celle des convulsionnaires de Saint-Médard présente avec elle. L'auteur anticonvulsionniste de l'ouvrage intitulé : *Les convulsions du temps* résume dans une note de son livre les principaux faits et gestes attribués à ces convulsionnaires protestants, sur lesquels les *Lettres pastorales* de Jurieu et le *Théâtre sacré des Cévennes* nous racontent des choses si extraordinaires. Voici ce résumé, qu'on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici :

« C'est une chose surprenante, dit-il, que la multitude de traits de ressemblance qui se trouvent entre les convulsions des Cévennes et celles de notre temps. On y voyait des mouvements et des agitations de corps tout à fait singulières, et qu'on ne pouvait arrêter, quelque chose que l'on fît; et si quelquefois la violence des mouvements rendait pâles et défaits dans le moment de l'agitation ceux qui les souffraient, l'agitation passée, ils rentraient dans leur état naturel et sentaient d'ailleurs, tout le temps que l'agitation durait, une paix et une joie intérieures que rien ne pouvait troubler. Plusieurs de ces *inspirés*, c'est le nom que se donnaient ces fanatiques, tombaient de la hauteur de huit, de dix et de douze pieds sur des rochers et ne se blessaient pas au grand étonnement des assistants. D'autres se frappaient de toute leur force, et l'estomac, avec un couteau pointu,

sans se blesser, et sans que le couteau entrât dans leur chair. D'autres étaient à l'épreuve des armes à feu, et demeuraient dans les flammes sans y brûler. D'autres enfin paraissaient dans un état de mort. On en trouvait un grand nombre qui, sans aucune instruction, sans éducation, sans lumières, ne pouvant parler ordinairement que leur langage et leur jargon et leur patois, s'énonçaient, dans le temps de ce qu'ils appelaient l'*inspiration*, dans les termes les plus éloquents, disaient les choses les plus sublimes et citaient très à propos les divines Écritures, que l'on aurait cru qu'ils savaient par cœur; et l'on trouvait parmi ces personnes, non-seulement les gens les plus grossiers, mais de jeunes paysannes de dix, onze et douze ans, et les enfants de l'âge le plus tendre, quelques-uns n'ayant que treize et quatorze mois. Il s'en trouvait même qui parlaient étant à la mamelle, et qui annonçaient les merveilles de Dieu. Quelques-uns aussi parlaient une langue étrangère. Et, ce qui est encore plus surprenant, leurs discours et leurs exhortations opéraient des changements de vie et des conversions de mœurs. Plusieurs personnes, témoins de ces prodiges, quittaient leur mauvaise vie et leur mauvaise conduite. Ce qu'on trouvera plus extraordinaire encore, c'est qu'il y a eu plusieurs prophéties faites par ces *inspirés*, qui ont été réellement accomplies. Quelques-uns découvraient ce qui se passait dans des pays éloignés, et dont ils ne pouvaient avoir connaissance. D'autres prédisaient des malheurs futurs et versaient des larmes de sang en les annonçant. D'autres annonçaient des inspirations à leurs confrères, et elles arrivaient. D'autres enfin prédisaient à quelques-uns leur mort, et le genre même de leur mort, et la prédiction se trouvait accomplie. Il y en avait aussi qui découvraient les dispositions intérieures, les peines les plus internes, les péchés les plus secrets. La plupart de ces *inspirés* ne connaissaient rien de ce qui se passait en eux dans le temps de l'inspiration, soit qu'ils parlassent au-dessus de leur portée, soit qu'ils prédissent l'avenir. »

Le lecteur est libre de faire toutes les réserves qu'il voudra au sujet de ce récit, de parler autant qu'il lui plaira d'exagération, d'illusionnement, de supercherie même; il reconnaîtra toutefois, comme il n'est pas possible de tout nier, qu'il y a une certaine part à faire à l'extraordinaire (s'il n'ose dire au *merveilleux*) dans les phénomènes racontés, et que ces phénomènes paraissent tenir beaucoup de ceux que nous ont présentés les convulsionnaires de Saint-Médard.

Nous trouverions encore bien d'autres faits analogues dans l'histoire de l'antiquité, dans celle du moyen âge et de ces derniers siècles. Nous en trouverions même à la rigueur dans l'histoire contemporaine. N'avons-nous pas eu tout récemment les *possédés* de Morzines, et plus récemment encore les convulsionnaires de Madagascar, bien que les actes de ces derniers soient restés très-vulgaires[1] ? En un mot, possessions, obsessions, faits de magie et de sorcellerie, extases, épidémies convulsives, etc., tout cela n'est-il pas de la même famille? Eh bien, la question posée tout à l'heure se trouvant généralisée, et devenant celle-ci : « *Le monde spirituel est-il pour quelque chose dans tous ces bizarres phénomènes, variés dans la forme, mais identiques au fond?* » je répondrai qu'il ne me paraît pas impossible qu'il y joue en effet un certain rôle, pour la partie que les lois naturelles connues n'expliquent pas ou expliquent mal. Ceux-là seuls trouveront ma réponse déraisonnable qui nient complétement ce monde spirituel. Ceux qui l'admettent, mais à qui il répugne de supposer qu'il puisse communiquer avec le nôtre et agir sur lui, se contenteront de la trouver témé-

1. Voir, pour les possédés de Morzines, la brochure de M. le docteur Constant sur cette épidémie, une autre intitulée : *Les diables de Morzines*, l'*Union médicale* du 10 décembre 1861, et aussi la *Revue spirite* du mois de décembre 1862 et des mois de janvier, février, avril et mai 1863. Voir, pour les convulsionnaires de Madagascar, une lettre qu'a publiée le *Moniteur universel* dans les premiers jours de juillet 1863.

raire, et la témérité n'est pas un grand mal. Je n'ai pas à craindre les railleries des derniers ; je m'attends, au contraire, à être plus ou moins finement raillé par les premiers. MM. Littré, Alfred Maury, Renan[1], et autres savants contemporains me trouveront bien simple et bien arriéré de croire ainsi au *surnaturel*. Et pourtant je pourrai leur répondre qu'à l'égard des faits dont il s'agit, je ne crois pas plus qu'eux au surnaturel. Je suis spiritualiste, voilà tout; c'est-à-dire que je crois à l'existence et à la survivance de l'âme humaine, que je crois à l'existence d'un monde des esprits, lesquels esprits font partie comme nous de la nature. J'ajoute que je n'ai aucune répugnance à croire en outre que ces esprits, susceptibles d'entrer en communication avec nous, disposent comme nous-mêmes des forces naturelles, mais avec une liberté d'action et avec une puissance bien supérieures à la nôtre. A ce point de vue, leur intervention serait susceptible de produire des effets extraordinaires, que j'appellerais volontiers *merveilleux*, mais auxquels je refuserais la qualification de *surnaturels*, parce que leur cause, pour être dans la nature *invisible*, n'en serait pas moins *dans la nature*.

Malheureusement, la science est généralement matérialiste. Elle ne croit pas à l'existence des esprits; comment croirait-elle à leur intervention dans les actes humains ? Il n'y a pas pour elle d'autre nature que la nature visible, celle dont elle reconnaît les effets et étudie les lois par la physique, par la chimie, par l'astronomie, par la géologie, par l'anatomie et la physiologie. Sa négation de l'âme lui ôte même la ressource de pouvoir attribuer certains phénomènes de l'organisme humain à une action psychique

1. La *Vie de Jésus*, par M. Renan, dont le mérite *philosophique* n'est peut-être pas à la hauteur des colères *religieuses* qu'elle a soulevées (voir la protestation publiée contre elle par M. Larroque, au nom du déisme rationaliste), est d'une véritable faiblesse dans sa partie relative aux miracles, par suite justement de la prévention absolue de l'auteur contre tout ce qui sort ou paraît sortir des lois de la nature.

personnelle, en dehors de toute intervention d'êtres spirituels étrangers. N'est-ce pas là une bien importante et bien regrettable lacune[1]?

A cette science-là je refuse le droit de nous imposer son explication des faits de Saint-Médard, comme de tous les faits analogues. Et que l'on ne se méprenne pas sur ma pensée. Nul ne respecte plus que moi la science et les savants; c'est le matérialisme seul de ceux-ci que j'attaque; c'est lui qui, à mes yeux, les déconsidère et les discrédite; car c'est lui qui, dans certains cas, les aveugle et les rend injustes. J'ai pu constater ce dernier résultat pour les phénomènes du *spiritisme*, ou *spiritualisme expérimental*, dont je parlais tout à l'heure; car je n'ai guère trouvé là qu'aveuglement et déni de justice chez ces maîtres de la science, à qui il appartenait si bien d'étudier et de trancher victorieusement la question. En les voyant nier obstinément, aujourd'hui encore, pour cause de matérialisme, ou même pour toute autre, des faits dont la réalité m'a été démontrée par les expériences les plus nombreuses[2], comment voudrait-on que je ne sentisse pas ma confiance en eux s'altérer d'autant?

Maintenant, l'intervention spirituelle que je suppose serait-elle de nature divine ou de nature diabolique? En

1. Je ne prétends pas que tous les savants soient matérialistes; mais je crois pouvoir dire que chez eux, chez les médecins notamment, les spiritualistes déclarés ne sont pas en majorité.

2. Il y a expériences et expériences, comme il y a fagots et fagots. Je parle d'expériences faites sérieusement et en petit comité, non de ces expériences, plus ou moins publiques, où les médiums croient pouvoir se dispenser de donner à leurs visiteurs les garanties matérielles sans lesquelles il ne saurait y avoir rien de *prouvé*; et à propos d'expériences ayant une véritable valeur, j'engage les personnes qui ont quelque désir de s'enquérir des phénomènes à lire ce que raconte M. Vacquerie, dans ses *Miettes de l'histoire*, des expériences de *table parlante* faites, en 1853, par madame Émile de Girardin chez un illustre exilé. Je cite celles-là en raison des noms qui s'y rattachent; mais si j'en voulais citer une foule d'autres, à moi connues, je n'aurais que l'embarras du choix.

d'autres termes, et pour rester dans la philosophie spiritualiste, faudrait-il attribuer à de bons esprits ou à des esprits mauvais tous ces actes qui portent le cachet, je ne dirai pas du *surnaturel*, mais du *merveilleux?* Il est permis de croire qu'ils y participeraient, suivant les circonstances et tour à tour, les uns et les autres.

A propos des convulsionnaires de Saint-Médard, on appela *mélangistes* ceux d'entre les jansénistes qui, admettant une cause surnaturelle des phénomènes, la croyaient alternativement de bonne et de mauvaise qualité. C'est l'histoire de l'humanité, où le bien et le mal se succèdent et se remplacent si communément à tour de rôle. Soyons donc nous-mêmes *mélangistes;* c'est, je pense, le parti le plus sage. Mais ne le soyons pas seulement à l'égard de l'intervention spirituelle, en la regardant tantôt comme bonne, tantôt comme mauvaise; soyons-le aussi pour toutes les causes diverses qui sont susceptibles de faire subir à notre état normal des modifications plus ou moins profondes; et, pour nous en tenir aux faits rapportés dans cet ouvrage, concluons que, chez les miraculés et les convulsionnaires de Saint-Médard, il y eut probablement *un peu de tout*, sans en excepter le charlatanisme, cette lèpre hideuse qui ne manque jamais de s'attacher aux actes humains dès qu'ils sortent du *naturel* pour entrer dans le *merveilleux*.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

QUATRIÈME PARTIE